ROYAUME DU MAROC

CABINET ROYAL

DELEGATION GENERALE A LA PROMOTION
NATIONALE ET AU PLAN

PLAN TRIENNAL

1965 - 1967

DIVISION DE LA COORDINATION
ECONOMIQUE ET DU PLAN

ROYAUME DU MAROC

CABINET ROYAL

DELEGATION GENERALE A LA PROMOTION
NATIONALE ET AU PLAN

PLAN TRIENNAL

1965 - 1967

471
cop. 6

DIVISION DE LA COORDINATION
ECONOMIQUE ET DU PLAN

Loi n° 2-65 du 28 moharrem 1385 (29 mai 1965) portant approbation du plan triennal 1965-1966-1967

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc
(Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Vu la Constitution, notamment ses articles 66, 98 et 99,

Vu le projet de plan arrêté par le Conseil supérieur de la Promotion nationale et du Plan, et tel qu'il a été adopté par le Conseil des ministres dans sa séance du 15 janvier 1965,

Considérant que les Chambres ont adopté,

Promulguons la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE. — *Est approuvé, tel qu'il est défini dans le document annexé à l'original de la présente loi, le Plan triennal 1965-1966-1967.*

Fait à Rabat, le 28 moharrem 1385 (29 mai 1965)

Loi n° 1-65 du 28 moharrem 1385 (29 mai 1965)
portant approbation du plan triennal 1965-1966-1967.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc,
(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Vu la Constitution, notamment ses articles 45, 56 et 92 ;

Vu le projet de plan arrêté par le Conseil supérieur de la Promotion nationale et du Plan, et tel qu'il a été adopté par le Conseil des ministres dans sa séance du 15 janvier 1965 ;

Considérant que les Chambres ont adopté,

Promulguons la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original de la présente loi, le Plan triennal 1965-1966-1967.

Fait à Rabat, le 28 moharrem 1385 (29 mai 1965).

DISCOURS

PRONONCE PAR SA MAJESTE LE ROI A L'OUVERTURE DE LA SESSION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROMOTION NATIONALE ET DU PLAN

LE 21 DECEMBRE 1964

Messieurs,

Nous Nous réjouissons, aujourd'hui, de voir le Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan tenir sa première réunion au cours de laquelle il exercera les importantes attributions que la Constitution du Pays lui a conférées.

Si Notre joie est grande de voir l'une des institutions sur lesquelles Nous formons de grands espoirs prendre désormais sa part dans les efforts de la Nation, à côté des autres institutions, Nous sommes d'autant plus satisfait d'être présent aujourd'hui en tant que Président du Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan, conformément à la Constitution, pour avoir un contact direct avec vous dans le cadre de cette institution et partager vos travaux dans cette réunion, en exposant le plan établi par Nous-même en vue de faciliter vos débats et l'orientation qui en résulterait, ainsi que les bases de cette orientation.

Messieurs,

La Constitution a assigné au Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan la tâche d'arrêter le projet de Plan et de fixer le montant des dépenses nécessaires à sa réalisation. Vous devez donc vous mettre à l'étude du texte qui vous est soumis et l'examiner profondément. Si vous estimez, après étude, que des modifications devraient y être apportées, vous pourrez procéder à ces amendements, selon vos conclusions. Cependant le résultat de vos travaux ne saurait être soumis au Parlement pour approbation qu'après avoir été adopté par le Conseil des Ministres, conformément aux règles de la Constitution.

Il ressort de ceci, donc, que la tâche conférée au Conseil Supérieur revêt une grande importance, car la préparation d'un Plan et la fixation des dépenses nécessaires à sa réalisation n'est pas une chose facile, mais, mieux encore, une œuvre qui exige de votre part la clairvoyance, la largeur d'esprit et l'évaluation juste des conséquences de ce que vous déciderez, car les dépenses d'équipement ne sont soumises au vote du Parlement, pour approbation, qu'une seule fois, ayant effet pendant toute la période de l'exécution du Plan.

Ceci signifie, par ailleurs, que les résultats de vos travaux, après avis du Conseil des Ministres, et approbation du Parlement, auront pour conséquence la fixation des dépenses d'équipement dans les budgets des trois prochaines années ; cette fixation aura, sans aucun doute, un effet sur la vie économique.

Messieurs,

Les problèmes que le Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan aura à débattre sont délicats. La situation économique du pays n'est guère satisfaisante de la manière souhaitable ; la production locale n'a réalisé, au cours des dernières années, qu'un progrès annuel de 1,6 %, alors que l'accroissement de la population a atteint un taux annuel de 3 %. Le déséquilibre entre la production et l'accroissement démographique signifie que nous vivons une période délicate et que le niveau de vie se trouve en danger. Il y a, par ailleurs, des dépenses de l'Etat qui se sont accrues depuis l'Indépendance, entraînant la baisse de nos ressources, qui ne suffisent pas à équilibrer les dépenses. A cet état de choses s'ajoute le fait que nos réserves en devises étrangères s'amenuisent depuis quelques années et les moyens de paiement s'amoindrissent d'une manière qui nous oblige à y faire face avec le sérieux et la fermeté qu'exige la situation.

La pénurie des moyens Nous a imposé de limiter strictement les domaines auxquels la priorité dans le Plan doit être donnée et Notre désir ardent d'aboutir et de réaliser Nous a imposé de sélectionner les domaines qui permettront à nos efforts de donner les meilleurs résultats en créant une prospérité qui s'étendra à toutes les provinces sans exception. Ces étapes et ces domaines auxquels J'ai fait allusion en parlant de priorité sont l'Agriculture, le Tourisme et la Formation des cadres.

Messieurs,

L'accroissement de la production agricole est une nécessité absolue. C'est par cet accroissement que l'alimentation sera assurée pour les citoyens ; il ne vous échappe pas que les conditions atmosphériques du pays traversent souvent des changements, de sorte que le moindre incident atmosphérique entraîne une diminution de la production alimentaire, qu'on ne peut compenser que par des importations très coûteuses, du fait que 70 % de nos concitoyens vivent de l'agriculture.

C'est par ce que nous avons tenu à promouvoir cette prospérité qu'une révision a eu lieu dans les organismes touchant de près le Ministère de l'Agriculture. Nous avons donné, en ce sens, Nos instructions pour que ce Ministère soit organisé d'une manière plus efficace et plus utile, et Nous espérons que cette transformation apportera un changement aux conditions agricoles, en vue de garantir une vie meilleure au paysan, à sa famille et d'assurer à la société une récolte qui couvre la consommation et permette l'exportation.

Vous n'êtes pas sans savoir l'importance et les espoirs que Nous plaçons en la Promotion Nationale. Cette attention particulière n'est pas seulement basée sur le fait que cette institution est un moyen d'action technique, mais aussi sur la nécessité de faire de la Promotion Nationale une idée maîtresse dont chaque citoyen doit être totalement convaincu, en vue de fournir l'effort utile et l'action sincère pour l'intérêt général, tout en tirant profit de son labeur.

Nous avons le ferme espoir d'assurer par la voie du développement agricole et la Promotion Nationale, le travail pour la main-d'œuvre, l'accroissement du revenu rural et la création d'un pouvoir d'achat plus grand chez les paysans, afin de permettre au marché local de réaliser une expansion susceptible d'aider à l'industrialisation du pays.

Notre choix pour le Tourisme comme étant un domaine de priorité est motivé par le fait que notre pays dispose de possibilités naturelles qui attirent les touristes désireux de retrouver le repos, le calme et le pittoresque et animés par l'esprit de savoir et d'apprendre. Il est évident que ces possibilités doivent être mises en valeur par un équipement disposant de tous les moyens désirés par nos visiteurs. Si nous réalisons cet équipement et savons susciter la visite de notre pays, il nous sera permis de faire bénéficier notre pays du tourisme qui est devenu un phénomène universel et constitue une ressource importante pour les pays touristiques en matière de devises, sans compter les effets bienfaisants résultant de ce mouvement touristique qui permettra à notre peuple de connaître, de se faire connaître et de se rapprocher davantage d'autre peuples.

Le troisième champ d'action auquel nous avons tenu à attribuer la priorité est la formation des cadres. Nous avons souligné, à maintes reprises, l'importance de ce domaine, tout en exprimant notre désir de renforcer davantage la formation des cadres, parce que nous sommes persuadés de la nécessité absolue, pour notre pays, de disposer de cadres dans diverses spécialités, notamment de cadres ayant une connaissance technique approfondie.

Convaincu de la nécessité de promouvoir la prospérité de ce pays et son développement par le travail de ses fils, Nous avons tenu absolument à ce que le projet de planification que vous allez étudier et examiner profondément souligne l'effort particulier que Nous décidons de mettre en application dans ce domaine.

Messieurs,

Notre option pour l'accroissement de la production agricole, le développement touristique, la formation des cadres et l'octroi de la priorité à ces objectifs ne saurait en aucun cas signifier que l'Etat à délaissé les autres tâches auxquelles il s'est adonné, car l'Etat est toujours disposé, quant à l'industrialisation, à assumer ses obligations, soit d'une manière directe ou indirecte, soit en collaboration sincère avec ceux qui désirent coopérer avec l'Etat en ce sens. Il est à souligner que le champ est libre devant le secteur privé ; Nous ne comptons nullement priver ce secteur actif des moyens d'actions nécessaires. Il suffit que les entreprises privées soient saines, œuvrant dans un cadre conforme à Nos aspirations et tenant en considération les intérêts de la Nation pour qu'elles bénéficient de l'encouragement et de la bienveillance de l'Etat.

Quant à l'infrastructure primordiale qui constitue la base de l'économie, autrement dit les routes, les ports, les voies ferrées, les communications, l'énergie, l'Etat poursuivra son action en vue de la compléter, tout en prenant en considération les projets véritablement utiles et ayant une rentabilité assurée. L'Etat poursuivra également son effort en vue d'assurer l'enseignement au plus grand nombre d'élèves ; cet enseignement aura pour tâche d'inculquer à l'enfant marocain ce qu'il doit savoir en matière religieuse et civique et faire assimiler aux jeunes les connaissances de l'époque où nous vivons.

La planification n'est pas une fin en soi, mais un des moyens pour parvenir à un but déterminé qui se traduit entre autres par un développement accru et une monnaie forte et stable. Ce but ne saurait être réalisé que par l'unanimité des idées et avis sur une planification marquée par notre personnalité et par la collaboration des bonnes volontés dans le pays à la réalisation du progrès complet auquel Nous aspirons et qui règnera sur les domaines économiques et sociaux dans chacune des régions du Royaume.

Quels que soient les projets préparés par le Gouvernement et les moyens qu'il dispense pour les réaliser, la prospérité souhaitable et le développement visé ne sauraient donner de résultats fructueux que si toutes les classes du Peuple, et surtout ses organisations nationales, sont convaincues de l'utilité de ces projets et de leur effet, que si elles manifestent leur enthousiasme à les réaliser et à les exécuter, que si elles y mettent toute leur foi et toute leur persévérance. C'est pour cela que Nous adressons un vif appel à la Nation de considérer le Plan Triennal, après sa discussion et son approbation par les représentants et les conseillers, comme son objectif et l'objet de ses espérances, et d'en faciliter dans l'enthousiasme la réalisation qui assurera au pays la prospérité et le bien-être.

Nous adressons également Notre appel à la Nation pour qu'elle le consolide davantage par la voie des initiatives individuelles grâce aux actions positives et aux projets constructifs dans les domaines économique et social, tout en étant persuadée de trouver, de la part du Gouvernement et des ses institutions, l'encouragement nécessaire et le soutien indispensable.

Il est certain que le soutien mutuel et réciproque du Peuple et du Gouvernement ainsi que leur marche commune vers les mêmes buts sont seuls capables d'aplanir les obstacles et atteindre les buts visés.

Puisse Dieu le Tout-Puissant vous conduire dans la bonne voie au moment où vous établissez le plan sous sa forme définitive et couronner toutes nos actions de succès dans le but de réaliser la réforme et le bien-être de la Nation.

⁂

DISCOURS

PRONONCE PAR SA MAJESTE LE ROI
LORS DE LA CLOTURE DES TRAVAUX DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROMOTION NATIONALE ET DU PLAN
LE 8 JANVIER 1965

Messieurs,

Lors de l'ouverture de vos travaux nous étions sûr du sérieux et de la diligence avec laquelle vous examineriez le projet de Plan triennal afin d'en arrêter les objectifs et les moyens.

Il nous est agréable de souligner que cette diligence n'a aucunement porté atteinte à la valeur des études entreprises et des suggestions proposées.

Dans vos commissions de travail, chacun à pu librement, totalement exprimer son opinion, formuler des amendements.

Cet effort réfléchi s'est traduit par la valeur des interventions résumées dans les rapports établis par secteurs et dans le rapport général que vous avez adopté.

Nous nous plaisons à rendre hommage à la haute conscience de vos devoirs que vous avez ainsi affirmée et à vous féliciter d'avoir accompli cet effort remarquable avec le seul souci des intérêts légitimes de la Nation et des aspirations profondes de notre peuple.

Un plan en effet, ne constitue pas un document administratif passif, c'est le reflet du devenir de la collectivité, un ensemble de moyens matériels, techniques, financiers et surtout humains par lequel, après avoir défini les buts à atteindre, chacun s'engage à œuvrer pour y parvenir.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement réuni en conseil des ministres aura à se prononcer sur vos conclusions afin d'adopter le projet qui sera incessamment soumis à l'approbation du Parlement.

L'œuvre constructive accomplie a reconnu la justesse des priorités retenues par le projet de plan :

— Le développement agricole ;
— Le développement touristique ;
— La formation des cadres.

Votre commission spécialisée l'a bien compris puisqu'elle a tenu à souligner dans son rapport qu'elle considérait « que l'avant-projet du Plan triennal constituait du point de vue économique un code de bonnes mœurs » en matière d'investissement tout à fait acceptable et qu'elle acceptait les postulats de priorité donnée au développement de l'agriculture, du tourisme et de la formation des cadres.

Ceci nous incite à insister une nouvelle fois sur la nécessité des choix qu'implique nécessairement une politique de planification. Face à ce qui est nécessaire et souhaitable, il faut obligatoirement retenir ce qui est nécessaire et possible.

LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Les priorités retenues supposent pour leur réalisation la concentration des moyens existants ou prévisibles.

Votre commission spécialisée de l'agriculture a notamment insisté sur la refonte des organismes publics à vocation agricole, sur le renforcement des moyens et des actions de crédit agricole, sur l'exploitation des terres récupérées et l'utilisation rationnelle des eaux.

Ces problèmes ne sont jamais absents de nos préoccupations.

La terre constitue un problème difficile, elle est en même temps la source de notre survie et de notre développement.

Toute mutation mal étudiée risque d'être plus pernicieuse qu'une évolution bien préparée.

Notre préoccupation majeure sera de créer les conditions de modernisation de notre agriculture afin d'améliorer sa productivité et le bien-être des paysans.

LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les suggestions de la commission du tourisme sont conformes à l'esprit du projet de Plan triennal. Certes, le développement du Tourisme suppose un effort considérable en matière d'infrastructure, d'hébergement, de formation professionnelle. Cet effort ne portera ses fruits que s'il s'exerce dans un climat heureux où le Maroc, terre traditionnellement hospitalière, saura, si cela est possible, renforcer encore cette ambiance recherchée et vantée par nos visiteurs.

LA FORMATION DES CADRES

Votre commission de la formation des cadres et des affaires sociales a parfaitement analysé, compris et approuvé la nécessité de n'entreprendre qu'après avoir étudié et défini tant la situation actuelle de l'enseignement technique et professionnel que celle de l'enseignement agricole.

Si vos efforts conjugués, par la définition et l'évaluation des besoins et des mesures à mettre en œuvre pour les satisfaire, aboutissent à l'établissement d'une politique réaliste et concrète, ce sera sans aucun doute une des plus belles réussites du Plan triennal.

Le Gouvernement sera chargé d'apporter tous ses soins à l'étude des graves problèmes soulevés, tels ceux :

— de notre évolution démographique et de ses conséquences,

— de la revalorisation de la fonction enseignante.

L'industrialisation est bien une nécessité inéluctable et permanente dans l'effort économique, mais cet effort suppose nécessairement une répartition des tâches, et s'il est normal que l'Etat prenne à charge directement et complètement le soin des investissements dans certains domaines, le secteur industriel doit constituer l'illustration d'un effort concerté, d'une participation active du secteur privé dans un cadre de quasi-contrat définissant les obligations et avantages réciproques.

Les suggestions formulées vont être soigneusement étudiées. L'importance du travail accompli, sa densité justifient une réflexion attentive et un jugement réfléchi.

Nous savons et reconnaissons la valeur des arguments de la commission ; les besoins sont considérables et l'évolution des techniques tend chaque jour à les multiplier. Il aurait été souhaitable de retenir les suggestions présentées et même d'élargir leur champ d'application.

Le Gouvernement déploiera ses efforts pour reculer les limites imposées par les contraintes financières.

Il ne serait pas sage, il ne serait pas raisonnable de prévoir aujourd'hui avec la certitude de ne pouvoir entreprendre demain.

C'est avec une profonde satisfaction que nous prononçons la clôture de vos travaux fructueux, résultat d'une collaboration efficace avec les pouvoirs publics.

La sévérité de vos débats justifie votre confiance dans la valeur de votre jugement.

L'homme d'action, soucieux de l'avenir économique et social de notre pays, ne saurait se complaire en de vaines et stériles critiques, mais s'efforcer avec réalisme de construire les voies du développement.

Le témoignage de ces belles qualités morales et intellectuelles que vous venez de montrer constitue le garant de votre avenir.

Nul doute n'existe, pendant les trois années qui viennent, vous saurez affirmer le même esprit, la même volonté.

⁂

[illegible] des besoins [illegible] de plus belles conquêtes de l'humanité.

Le Gouvernement [illegible] les graves problèmes [illegible]

[illegible] démographique et [illegible]

L'industrialisation est bien une nécessité [illegible] dans l'effort économique, mais cet effort suppose nécessairement une répartition des tâches [illegible] le soin des investissements [illegible] concours [illegible]

Les [illegible] la grande [illegible]

Nous avons [illegible] la valeur [illegible] de la com[illegible]

Le Gouvernement déploient ses efforts pour régler les [illegible]

Il ne s'agit pas [illegible] de pouvoir [illegible]

C'est [illegible]

La [illegible] dans la [illegible]

L'[illegible] construire [illegible]

Le témoignage de ces belles qualités morales et [illegible] que vous venez de montrer constitue [illegible]

Nul doute [illegible] volonté [illegible]

INTRODUCTION

A. — VUE D'ENSEMBLE ET ORIENTATIONS GENERALES

Les objectifs et les prévisions du développement économique et social doivent être définis dans un plan d'ensemble ; adopté par les pouvoirs publics, le plan marque nettement les directions qu'il convient de donner à la croissance pendant plusieurs années ; il permet ainsi d'orienter et de mobiliser les efforts des services publics et des milieux économiques privés.

C'est avec cette préoccupation qu'a été établi le présent document pour la période 1965-1967. Il constitue davantage un programme qu'un plan, car il contient essentiellement les équipements que l'Etat entend réaliser au cours de ces trois années. Toutefois il a été établi suivant des perspectives d'ensemble concernant le développement économique et social ; il s'intègre ainsi dans les travaux de planification qui sont menés par les pouvoirs publics de façon continue.

Ce programme d'équipement arrêté par le Conseil Supérieur du Plan sera ensuite soumis à l'examen et à l'approbation du Parlement, conformément à la constitution du Royaume.

Le Gouvernement poursuivra pendant cette période de trois années une politique qui doit permettre à la fois d'assurer un meilleur équilibre économique et financier et de réaliser les conditions d'une expansion durable.

Les risques de déséquilibre affectant l'économie marocaine sont dus à des facteurs multiples qui constituent autant d'entraves à son développement. Ils tiennent d'abord à sa situation vis-à-vis de l'extérieur ; le déficit de la balance des paiements est couvert par une réduction des avoirs extérieurs et un endettement à l'égard de l'étranger. L'insuffisance de l'épargne affectée à des investissements productifs n'est pas moins inquiétante ; elle se répercute sur le rythme du développement de la production qui est d'autant plus lent que ces investissements sont moins importants. Il faut aussi souligner l'alourdissement des charges budgétaires de l'Etat qui pèsent plus lourdement sur l'économie, tandis que les recettes du budget ne progressent pas aussi rapidement.

L'aggravation de ces tensions au cours de l'année 1964 justifie qu'un effort particulièrement énergique soit entrepris pendant la période 1965-1967 pour assurer sur des bases stables le développement économique et social.

Le Gouvernement s'attache à prendre les mesures de redressement financier permettant de pallier les déséquilibres actuels. Il veillera particulièrement à ce que soit assuré l'équilibre budgétaire. Les sacrifices qui pourraient en résulter devront être équitablement répartis entre les diverses catégories sociales.

Cette politique de rigueur devra s'accompagner de certaines décisions concernant l'organisation et le fonctionnement du secteur public. Au cours des années récentes, l'Etat a procédé, en vue de la modernisation de l'agriculture et de l'industrialisation, à la mise en place de nouvelles institutions et de procédures, qui, après une période d'essai, devront maintenant être consolidées ou, dans certains cas, révisées de façon à conférer une plus grande efficacité aux interventions de l'Etat.

Il est inévitable que, pendant une première période, on assiste à maints tâtonnements qui freinent le développement de l'économie ; faute d'études suffisantes, les choix n'apparaissent pas avec netteté et les possibilités d'action ne sont pas toujours clairement aperçues. De fait, depuis 1958, les progrès de l'économie marocaine sont demeurés relativement limités dans l'ensemble, avec des résultats inégaux selon les années. Mais maintenant, il semble se dégager une meilleure analyse des voies par lesquelles les problèmes fondamentaux du développement peuvent être résolus. Après les expériences tirées de la mise en application du Plan Quinquennal, les orientations à donner à la planification doivent être mieux adaptées aux réalités de l'économie marocaine et permettre d'aboutir à des résultats plus tangibles.

Par conséquent, la nouvelle étape qui commence maintenant doit consister à engager sur des bases solides les actions principales de nature à préparer le décollage de l'économie marocaine.

Soucieux de marquer l'importance qu'il attache à la poursuite de ces actions, le Gouvernement a décidé de les réunir en un programme 1965-1967 qui exprime nettement les priorités que l'Etat entend retenir au cours des prochaines années. Ces priorités ont été établies avec le souci de retenir seulement les opérations les plus rentables au moment où la situation financière impose une stricte limitation des dépenses publiques. Elles ne deviendront efficaces que si elles mobilisent largement pour leur réalisation les ressources matérielles et psychologiques du pays.

⁂

I. — La situation à la veille du plan triennal

La situation à la veille de la mise en œuvre du plan triennal est marquée par les conséquences directes des échecs et des réussites du plan quinquennal. Quels que soient les correctifs apportés dans la poursuite des objectifs de développement économique et social, la période triennale est trop courte pour échapper totalement à une prédétermination de certaines actions entreprises ou en cours d'exécution.

⁂

A. — LE PLAN QUINQUENNAL

Le plan 1960-1964 distinguait entre trois secteurs d'activité :

- — Le secteur public, domaine du Budget de l'Etat et pour une part moins importante des budgets des collectivités locales ;
- — Le secteur semi-public, dont l'importance a été renforcée par la création de nouveaux Offices, dont la mise en place correspondait à une nouvelle conception de l'action, tel l'Office National des Irrigations, ou à la volonté d'intervenir efficacement dans un nouveau domaine, tel le Bureau d'Etudes et de Participations Industrielles ;
- — Le secteur privé pour lequel le Plan était avant tout un programme indicatif donnant aux entreprises individuelles et collectives l'état prévisible du marché dans les différents secteurs et la liste des investissements souhaitables et réalisables.

Le caractère indicatif de ce programme se renforçait d'une incitation à l'action sous forme de dispositions législatives et financières d'encouragement connues sous le nom de « Code des Investissements ».

Il est incontestable que si l'action entreprise a pu aboutir à l'exécution quasi-totale du programme confié au secteur public, une importante distorsion s'est produite en raison de l'insuffisance de l'effort privé.

Les conséquences de ce déséquilibre ont été lourdes pour l'économie :

- — Le fardeau social et directement improductif des investissements réalisés par l'Etat n'a pas été compensé par un surplus suffisant de production ;
- — La situation des finances publiques s'est donc détériorée et les moyens de financement utilisés ont pesé sur la monnaie ;
- — Les réserves de change se sont amenuisées, les dépenses en devises s'accroissant plus rapidement que les ressources.

1° — Les réussites du plan quinquennal.

Elles proviennent essentiellement de la réalisation par l'Etat des investissements prévus, mais les conséquences ont été différentes de celles escomptées en raison de l'insuffisance des réalisations privées productives.

a) Les réalisations du secteur public :

Comptablement, elles s'expriment par les chiffres suivants :

SECTEURS	Prévisions du Plan 1960-1964	Crédits accordés 1960-1964
— Agriculture	788,2	861,9
— Industrie - Artisanat - Pêche	300,8	304,3
— Energie électrique	51,5	70,1
— Infrastructures	550,9	665,5
— Aménagements ruraux et urbains	314,5	323,2
— Services - Tourisme	7,7	23,6
— Equipement social	413,2	300,3
— Equipement administratif	120,0	181,4
TOTAL	2.546,9	2.730,4
— Reconstruction Agadir	—	200,9
TOTAL	2.546,9	2.931,3

NOTA. — Ce tableau mérite quelques précisions complémentaires.

1. — Les crédits consacrés à l'industrie ont été en fait plus élevés par le jeu d'avances du Trésor qui sont venues alourdir les charges des comptes spéciaux ;

2. — Le retard pris par le secteur social trouve son explication dans la lenteur relative du rythme des constructions, compte tenu de l'ampleur de la tâche prévue, et dans les difficultés de recrutement des enseignants qualifiés.

b) Les conséquences :

Comme il a déjà été signalé, l'effort accompli par l'Etat n'aurait été supportable qu'à la condition que les objectifs de production du Plan soient parallèlement atteints. Or, les réalisations du secteur privé ont été insuffisantes. L'Etat a donc dû faire face à une aggravation de ses charges annuelles, alors que les ressources ne s'accroissaient que modestement.

Quelques points de repère permettent de s'en rendre compte.

1° - Il est indéniable que l'effort de scolarisation prévu a été réalisé, notamment pour l'enseignement primaire. Pour l'année scolaire 1963-1964, les effectifs des établissements relevant du seul ministère de l'Education Nationale étaient supérieurs à 1.223.000 élèves.

Les conséquences directes d'un tel effort se traduisent par les chiffres suivants :

— en 1959, le Ministère de l'Education Nationale disposait de 25.755 emplois ; en 1964, l'effectif est de 44.964 non compris le personnel suppléant ;

— Les crédits de fonctionnement nécessaires s'élevaient à 225 millions de dirhams en 1959, ils ont atteint 395 millions de dirhams en 1964 ;

2° - Le Ministère de la Santé Publique a mis en œuvre un important programme de prévention rurale et urbaine.

En conséquence :

— ses effectifs sont passés de 6.776 agents en 1959 à 10.291 en 1964 ;

— ses crédits de fonctionnement de 100 millions de dirhams en 1959 à plus de 200 millions en 1964.

Ces éléments ne sont donnés qu'à titre indicatif, car en fait et globalement, c'est l'ensemble des réalisations d'équipement 1960-1964 qui expliquent principalement que les charges publiques ordinaires soient passées de 1392 millions de dirhams en 1959 à 2.191 millions de dirhams en 1964, soit un accroissement de plus de 57 %.

Pour la même période, la production intérieure brute exprimée en dirhams courants est passée de 7.240 millions de dirhams à 10.790 millions de dirhams en 1964 (estimation provisoire), représentant un accroissement de l'ordre de 49 % ; cette évolution quantitativement assez satisfaisante masque en fait les mauvais résultats agricoles de 1961 et la hausse du niveau général des prix (en dirhams 1959, la production intérieure brute 1964 ne s'élève guère qu'à 8.240 millions de dirhams, soit un accroissement inférieur à 14 %).

2° — Les insuffisances du plan quinquennal.

Globalement, les ambitions du plan quinquennal étaient de parvenir à une augmentation annuelle de 6,2 % de la production.

Corrélativement, le taux d'épargne nationale devait passer de 13 % en 1960 à 20 % du produit national brut en 1965.

a) L'épargne et les investissements :

Si les investissements publics ont à peu près fidèlement suivi les prévisions, les investissements privés sont pratiquement restés stationnaires par rapport à la période 1952-1960.

Le taux d'épargne prévu était par ailleurs trop fort pour être réaliste en courte période, le taux de 20 % retenu pour 1965 étant difficilement atteint même par les pays à niveau de vie plus élevé.

Selon les résultats connus, les réalisations, comparées aux prévisions, ont été les suivantes :

Investissements bruts	1960	1961	1962	1963	1964	Total cinq années
— Prévisions du Plan .. (en millions de DH 1960)	918	1.219	1.527	1.837	2.179	7.680
— Réalisations .... (en millions de DH 1960)	918	1.000	1.050	1.210	1.200	5.378

b) Les finances publiques :

Le volume du budget a été en augmentation constante : il s'élève maintenant à 30 % du revenu national alors qu'il en représentait 20 % en 1960. Etant donné que le revenu national n'augmente que de 3 % par an, les dépenses publiques ont absorbé une part de plus en plus grande des disponibilités nationales.

Cette augmentation des charges de l'Etat pose des problèmes de financement de plus en plus difficiles à résoudre. La comparaison avec les ressources affectées au budget général, aux budgets annexes et aux comptes spéciaux du Trésor a fait apparaître un excédent de charges de l'Etat sur les ressources de l'ordre de 788 millions de DH dans la loi de finances pour l'année 1964.

L'accroissement des dépenses de fonctionnement, soit 7,6 % entre 1963 et 1964, est dû principalement aux charges du personnel et à celles entraînées par le service de la Dette Publique ou les subventions de l'Etat. En ce qui concerne la progression des dépenses d'équipement, elle représente 13,5 % entre 1963 et 1964. Pour faire face à l'excédent des charges définitives de l'Etat sur ses ressources, les pouvoirs publics ont eu recours, d'une part, à des ressources de trésorerie et notamment aux opérations de la dette publique, d'autre part à une avance de l'Institut d'émission.

En l'état actuel, le déficit des finances fait ainsi peser une menace de plus en plus sérieuse sur l'équilibre monétaire. C'est pourquoi les premières mesures d'un plan de redressement ont été prises ; elles comportent un accroissement des recettes (augmentation des impôts sur les salaires, majoration des taux des droits de succession) et une diminution des dépenses (suppression de la subvention du prix du sucre, réduction des dépenses de personnel). Elles devront être complétées par d'autres mesures visant à l'élimination du déficit.

La stricte limitation des charges de l'Etat pose le problème des relations entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement pour la période 1965-1967. Il ne servirait à rien de prévoir une augmentation des dépenses d'équipement dans les secteurs prioritaires si elle était hors de proportion avec les charges qui peuvent être supportées par le budget de fonctionnement. Il ne suffit pas de construire des écoles et des hôpitaux, il faut recruter le personnel d'enseignement et de santé. Il ne suffit pas d'équiper les terres pour leur mise en valeur, il faut disposer d'effectifs suffisants en vue de l'encadrement des cultivateurs. Les limites financières imposées au recrutement de nouveaux cadres administratifs contraignent donc à plafonner à un niveau raisonnable les dépenses d'équipement public.

L'insuffisance du taux d'épargne au cours des dernières années s'est traduite par la nécessité de faire appel de plus en plus à l'aide extérieure pour le financement des investissements. Or, il est indispensable, quelle que soit l'importance de cette aide, que la Nation consente les sacrifices nécessaires à son propre développement.

L'effort national doit se traduire, d'une part, par une limitation de la consommation au profit de l'investissement, d'autre part, par une priorité accordée aux investissements productifs sur les investissements improductifs. En conséquence, des mesures doivent être prises pour amener à investir les particuliers ou les entreprises qui disposent d'une épargne. Le développement dépend de la mobilisation de l'épargne, principalement auprès du petit nombre de citoyens qui disposent de revenus suffisants pour épargner.

Le Gouvernement envisage d'avoir recours à diverses mesures pour parvenir à dégager une épargne supplémentaire : régime fiscal visant à limiter les dépenses inutiles ou somptuaires (notamment les constructions immobilières), dispositions favorisant la constitution de réserves des entreprises, incitations à l'épargne individuelle, restrictions en matière de crédit à la consommation, etc...

c) Les prix et les salaires.

Les prix ont poursuivi une hausse continue au cours des dernières années. Sur la base de 100 en août 1959, l'indice des prix de gros (70 articles) est passé à 124,1 en décembre 1961, 123 en décembre 1962, 130,7 en décembre 1963, 131,1 en septembre 1964. Quant au coût de la vie mesuré par l'indice des 111 articles il a progressé de 100 en septembre 1959 à 117, 2 en décembre 1962, 123,8 en décembre 1963 et 125,3 en septembre 1964.

En ce qui concerne les salaires, si la politique gouvernementale a tendu à contenir la poussée inflationniste en ne conférant pas un caractère automatique à l'échelle mobile, il semble que le secteur privé ait en fait accordé diverses hausses. Dans une mesure difficile à évaluer, les salaires conserveraient ainsi l'avance qu'ils maintiennent depuis plusieurs années sur les prix.

d) La balance des paiements.

Le déficit de la balance commerciale qui avait atteint 455 millions de dirhams en 1961, année de sécheresse exceptionnelle, était abaissé à 449 millions de DH en 1962 et 403 millions de DH en 1963. Malgré les difficultés d'établissement de prévisions en ce domaine, faute de statistiques complètes, on peut estimer que la balance commerciale fera apparaître par an un déficit minimum supérieur à 400 millions de DH. Cette détérioration prévisible des échanges tient essentiellement au secteur alimentaire. L'augmentation des importations des produits d'alimentation résultera de la hausse du prix du sucre, évaluée à 35 % par rapport à 1963, et de la nécessité de procéder à des importations de blé tendre.

A ce déficit de la balance commerciale s'ajoutera celui résultant des transactions invisibles courantes et des mouvements de capitaux. Au total, le déficit de la balance des paiements s'élèvera pour 1964 à 312 millions de DH, s'ajoutant à 217 millions de DH en 1963. Ces chiffres montrent la nécessité d'un développement rapide des secteurs qui permettent d'augmenter les rentrées de devises. Le programme 1965-1967 doit tendre à l'élimination du déséquilibre actuel de la balance des paiements.

e) La situation monétaire

La situation monétaire se révélait préoccupante à la fin de l'année 1963, principalement en raison du déséquilibre profond des Finances publiques et de la dégradation des finances extérieures. Depuis lors, les facteurs de déséquilibre ont continué d'exercer leurs effets, mais la situation s'est améliorée.

Du 1ᵉʳ janvier 1960 à la fin de l'année 1964, le total des disponibilités monétaires est passé de 2.461 millions de dirhams à 3.803 millions, le montant de la monnaie fiduciaire étant passé, au cours de cette période, de 842 millions de dirhams à 1.279 millions.

Cette augmentation des moyens de payement est la résultante de l'évolution des trois catégories de contreparties des disponibilités monétaires qui est retracée dans le tableau ci-après :

(En millions de dirhams, au 1ᵉʳ janvier de chaque année)

	Avoirs extérieurs	Créances sur le Trésor	Crédits à l'économie
1960	856	456	1.193
1961	1.268	399	1.238
1962	946	619	1.535
1963	911	936	1.697
1964	694	1.299	1.808
1965	382	1.498	1.943

On constate que de 1960 à 1964, les crédits à l'économie ont entraîné une augmentation du montant des disponibilités monétaires à concurrence de 750 millions de dirhams et les créances sur le Trésor à concurrence de 1.042 millions. En revanche, l'évolution des avoirs extérieurs a eu pour conséquence une résorption de monnaie de 474 millions.

En 1964, les moyens de payement ne se sont accrus que de 25 millions de dirhams. Pour la première fois depuis longtemps, la circulation fiduciaire a diminué. En effet, le montant des billets et des pièces en circulation est tombé de 1.291 millions de dirhams le 31 décembre 1963 à 1.279 millions le 31 décembre 1964, soit une diminution de 12 millions de dirhams, alors qu'en 1963, il avait augmenté de 178 millions de dirhams.

Quant aux dépôts, ils se sont accrus de 37 millions de dirhams en 1964 contre 60 millions en 1963.

Toutefois, cette évolution apparemment satisfaisante de la situation monétaire est due essentiellement au déficit des règlements avec l'extérieur, les dirhams cédés à l'Institut d'émission pour l'acquisition de devises ayant pour effet de résorber, à due concurrence, le montant des disponibilités monétaires.

L'examen de la situation monétaire atteste que l'action des pouvoirs publics risque d'être vouée à l'échec et le développement de l'économie gravement compromis aussi longtemps que se maintiendront des tensions inflationnistes. L'effort du Gouvernement doit donc avoir pour objectif primordial, de poursuivre l'assainissement de cette situation. Cette préoccupation doit le guider en ce qui concerne les perspectives de l'expansion et le volume financier du programme d'équipement.

Mais il ne serait pas équitable de passer sous silence des facteurs qui ont lourdement pesé sur les possibilités de réussite du Plan Quinquennal à travers sa mise en œuvre par les Gouvernements successifs.

— Le séisme d'Agadir et la reconstruction de la ville ont constitué des charges importantes, tant pour les secours, le déblaiement, que pour l'édification d'une cité nouvelle. Il a dû être fait appel à l'épargne nationale, l'aide internationale, si généreuse qu'elle ait été, n'ayant constitué qu'une très faible partie des dépenses à engager ;

— La sécheresse catastrophique de l'année 1961 a gravement atteint les revenus de l'agriculture, tout en se traduisant par une réduction massive de la production intérieure brute. Par exemple la production céréalière n'a été que de 1.266.000 tonnes contre 3.213.000 tonnes en 1963, la production d'orge en particulier représentant environ 1/4 de la moyenne constatée pour 1950-1955.

— Les problèmes politiques frontaliers ont entraîné des charges supplémentaires pour la puissance publique et donc pour la collectivité.

Ces précisions données, il n'en résulte pas moins que les objectifs du plan quinquennal étaient irréalisables parce que trop ambitieux.

— Le taux d'accroissement de la production agricole, soit 3,5 % annuellement, ne pouvait être atteint en courte période, la réforme des structures, les actions de mise en valeur constituant une œuvre de longue haleine et exigeant des investissements considérables.

— La réalisation des objectifs industriels devait aboutir à un taux d'accroissement annuel de 10 % de la production brute et nécessiter 45 % des investissements nets. Or le caractère indicatif pour l'investissement privé, l'insuffisante préparation des projets industriels publics, ne pouvaient permettre d'atteindre ces résultats.

— La distorsion entre les charges nées des équipements sociaux et des infrastructures et l'accroissement net de la production a entraîné le déséquilibre des finances publiques et la détérioration de la balance des paiements.

⁂

B. — LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.

1° - Pour demeurer saine, l'expansion ne pourra atteindre entre 1965 et 1967 que des objectifs raisonnables.

Quel que soit le secteur intéressé, on constate qu'actuellement l'insuffisance des investissements productifs ou la déficience des structures économiques et sociales ne permettent pas de garantir l'expansion. Les résultats de l'agriculture sont fragiles et demeurent à la merci d'une mauvaise année : les investissements dans l'industrie supposent un changement dans l'orientation actuelle de l'épargne privée etc... Aussi beaucoup plus que le choix d'un taux d'expansion, l'objet essentiel du programme est-il de définir les orientations des réformes incombant aux pouvoirs publics.

Bien que les calculs que l'on peut ainsi effectuer sur le taux d'expansion par an en 1965, 1966, 1967 n'aient pas grande signification, il apparaît réaliste de prévoir que la progression de la production intérieure brute sera inférieure à celle de 6,2 % par an prévue mais non atteinte entre 1960 et 1964 et se situera vraisemblablement autour de 3,7 % en moyenne annuelle pendant trois ans.

Ce taux de 3,7 % environ demeure faible si l'on tient compte de tous les besoins d'investissements que le « décollage » économique exige. Au moins l'économie marocaine sera dirigée vers le seuil où ce décollage sera possible. Il faut partir des réalités présentes, des insuffisances qu'elle révèle dans l'organisation et le fonctionnement de l'économie du pays pour mesurer le chemin à parcourir. Un taux élevé fixé sans réalisme décourage les énergies plus qu'il ne les mobilise.

C'est pourquoi, il ne faut pas se dissimuler non plus que les créations nouvelles d'emplois par les moyens classiques ne seront pas suffisantes pour faire face à la montée des jeunes et à la résorption du chômage actuel ; des solutions parallèles et en particulier la mise au travail par la méthode de la Promotion Nationale seront recherchées et perfectionnées. L'expérience de ces dernières années permet de poursuivre et d'intensifier les actions de la Promotion Nationale de façon à porter son effort à plus de 25 millions de journées de travail supplémentaires par an.

La Promotion Nationale fondée le 15 juillet 1961 sur les instructions de Sa Majesté le Roi doit remédier aux conditions d'existence des ruraux, à leur sous-emploi, à la destruction de leur sol et mobiliser une épargne-travail que les moyens classiques mis en œuvre par le plan ne pouvaient atteindre.

De juillet 1961 à juillet 1962, quinze millions de journées de travail ont été réalisées, représentant 28 millions de DH de salaires en espèces et 28 millions de DH de salaires en nature auxquels s'ajoutent 7 millions de DH de matériaux et d'outillage.

Ces chiffres ont été maintenus en 1962-1963 bien que l'abondance et la longueur des moissons aient retardé les chantiers déjà handicapés au printemps par la précocité et la persistance des pluies et du mauvais temps.

Le programme triennal portera sur plus de 70 millions de journées de travail représentant 179 millions de DH de salaires en espèces et de frais de matériel et plus de 150 millions de DH de salaires en nature.

2° - Le montant financier du programme doit rester à un niveau raisonnable

Les travaux de préparation du programme 1965-1967 ont été menés en première phase sur la base d'une dépense annuelle publique de 750 millions de DH soit 2.250 millions de DH pour la période.

Des arbitrages difficiles ont conduit à retenir un montant de 2.424 millions de DH selon la répartition initiale suivante :

1965	782 M. DH
1966	818 M. DH
1967	824 M. DH

Les Travaux du Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan ont porté cette prévision à 2.460 millions de DH selon la répartition suivante.

1965	792 M. DH
1966	832 M. DH
1967	836 M. DH

La loi de finances annuelle sera l'occasion d'effectuer des ajustements conformément aux rythmes d'exécution et aux possibilités de financement.

Le chapitre « financement » du plan met en relief les conséquences globales de ces prévisions publiques.

Il ne faut pas se dissimuler que si les ambitions paraissent réduites, elles entraînent cependant des conséquences financières et économiques difficiles et qu'une fois de plus, la réussite totale dépendra largement de la coopération et de l'esprit d'entreprise du secteur privé.

II. — Les orientations du programme

Avant de procéder à l'examen des objectifs par secteur, il convient de prendre une vue synthétique du programme d'équipement, c'est-à-dire successivement d'apprécier les méthodes suivies pour l'établissement de ce programme, de situer les perspectives du développement pour la période 1965-1967, d'en définir les principales orientations, et d'en analyser les conditions de réalisation.

A. — LA METHODE : Le programme 1965-1967 doit marquer une nouvelle étape des travaux de planification au Maroc.

L'expérience acquise au cours des plans précédents a permis de mieux préciser le contenu qu'il convient de donner à la planification au Maroc ; la méthode de planification pourra encore faire de nouveaux progrès avec le plan suivant, notamment si certaines études fondamentales sont développées.

1° - L'établissement d'un plan est indispensable

Dans une économie en voie de développement, la planification est un moyen essentiel d'action. Son influence se situe à trois niveaux : pour l'ensemble du pays, le plan symbolise la conscience du développement ; pour les pouvoirs publics, il définit le cadre de leurs décisions ; pour les multiples initiatives individuelles du secteur privé, il est un instrument permanent de référence.

Le progrès économique suppose d'abord que la conscience du développement soit largement diffusée. C'est là une exigence particulièrement importante dans tous les pays du Tiers Monde. En dégageant des orientations générales soumises à un large débat, le Plan contribue à la formation des hommes ; il donne la possibilité de mieux comprendre le sens de la participation de chacun à l'effort de tous. Cet aspect humain de la planification ne doit jamais être perdu de vue ; le Plan doit à la fois traduire les aspirations de la société pour un avenir recherché en commun et dégager les voies par lesquelles il sera possible d'y parvenir.

La planification permet aussi d'accroître la cohérence des décisions de l'Etat en les situant dans un cadre d'ensemble. Ces décisions concernent principalement les investissements publics ; le Plan soumet à arbitrages les besoins des divers secteurs d'équipement et dégage en priorité ceux qui ont l'effet d'entraînement le plus important sur le développement économique. Mais la planification doit également conférer une plus grande rationalité aux multiples interventions de l'Etat (fiscalité, prix, etc...) en soulignant les effets des décisions envisagées sur le développement de l'ensemble de l'économie ; ainsi il doit faire apparaître dans quelle mesure l'effet bénéfique à court terme de certaines mesures (blocages, taxations, ...) est suffisant pour compenser les graves inconvénients qu'elles entraînent souvent à long terme.

Le plan constitue enfin un schéma du développement futur auquel peuvent se référer les multiples agents de la vie économique. A cet égard il est essentiel que les prévisions concernant les divers secteurs de la production puissent faire l'objet d'une consultation des milieux privés : leur participation à la réalisation du Plan a d'autant plus de chance d'être active que leur association à sa préparation aura été plus étroite.

2° - **Bien que le document 1965-1967 soit davantage un programme qu'un plan, il s'intègre dans une politique économique de planification à moyen terme.**

La dénomination de programme convient mieux que celle de plan à un document qui a été établi pour une période où le choix des actions à mener par l'Etat et la mise en ordre de ses modes d'intervention constituent les problèmes fondamentaux. Elle marque mieux ainsi l'originalité du programme 1965-1967 par rapport aux plans antérieurs, et notamment au Plan quinquennal 1960-1964.

Toutefois, pour l'étude des problèmes posés par la croissance de l'économie marocaine, le Plan 1960-1964 demeure la base de la planification. Il procède à un examen complet des possibilités du développement dans les divers secteurs et propose des mesures pour le favoriser. Son complément sur le développement industriel précise de façon concrète, pour chacune des branches d'activités de l'industrie, les extensions des capacités existantes et les créations de nouveaux projets, en indiquant le coût approximatif des opérations et leurs effets sur l'emploi.

A la suite des difficultés rencontrées dans l'application du Plan quinquennal, notamment pour le financement des investissements par l'épargne, de nouvelles études ont été menées au cours de l'année 1963. Elles ont permis de réviser certaines hypothèses ou prévisions figurant dans le Plan 1960-1964.

Le programme 1965-1967 a été établi à partir du Plan quinquennal et des travaux de révision menés en 1963. C'est en tenant compte des perspectives économiques ainsi tracées qu'ont été retenues les orientations prioritaires du programme.

3° - Le Gouvernement procèdera à l'élaboration du Plan suivant par des travaux préparatoires dès l'année 1965.

Les expériences déjà faites au Maroc ou à l'étranger dans le domaine de la planification montrent qu'un délai de l'ordre de deux ans est indispensable pour élaborer un plan. Aussi, après l'adoption du présent programme triennal, le Gouvernement entend-il en 1965 commencer les travaux préparatoires en vue de la mise au point du Plan suivant.

Au cours des années récentes de nombreuses études ont été menées au Maroc ; elles concernaient soit des problèmes généraux (démographie, agriculture...) soit des projets particuliers. Il faut maintenant rassembler les résultats de ces études, dont certaines demeurent insuffisamment exploitées ; il faut aussi dans certains cas, les compléter par certaines recherches. La phase préliminaire de préparation du Plan comporte en effet une analyse approfondie secteur par secteur, sans laquelle les objectifs ne peuvent être véritablement choisis.

Cette phase doit aussi désormais s'appuyer sur une meilleure connaissance des situations régionales. Il faut enfin souligner l'intérêt des études à long terme pour placer les orientations du Plan dans une perspective qui, étant plus lointaine, en fait mieux apparaître la finalité.

Mais, compte tenu de la multiplicité des domaines à étudier, un choix est indispensable ; toutes les recherches ne peuvent être approfondies au même degré. Il conviendra notamment de s'attacher aux études de coût, de procéder à des évaluations précises dans les cas les moins complexes (construction et entretien des écoles par exemple) pour ensuite procéder à des calculs plus difficiles concernant la rentabilité d'opérations déterminées et la date la plus convenable pour leur réalisation ; ces calculs permettront de comparer, pour chaque opération projetée, d'une part, les dépenses d'investissement, de renouvellement, d'entretien et de fonctionnement, d'autre part les avantages de toutes natures, actuels et futurs, directs et indirects attendus de l'opération. Ainsi pourra être mise au point, en collaboration entre le Service du Plan et les Administrations techniques intéressées, une méthode de choix des investissements qui fait maintenant encore largement défaut et sans laquelle il n'est guère possible de procéder à une véritable planification.

Un effort particulier sera effectué pour la préparation des projets spécifiques relevant de l'aide extérieure. Le Ministère des Affaires Economiques et des Finances veillera à la mise au point des projets et assurera la coordination des études permettant d'aboutir à l'établissement des dossiers techniques, économiques et financiers.

B. — LA CADENCE : Il faut assurer les bases d'une expansion durable de l'économie en évitant une détérioration de la situation financière

Il convient d'abord de souligner les raisons pour lesquelles l'expansion est indispensable et les conditions dans lesquelles elle doit être réalisée, puis de prévoir le rythme de croissance qui peut être atteint, afin de fixer le volume financier du programme pour les trois prochaines années.

1° - L'expansion de l'économie marocaine est indispensable

Le problème majeur de l'économie marocaine est de créer le plus grand nombre possible d'emplois. La population d'âge actif s'accroît actuellement à un rythme de plus de 200.000 personnes par an et atteindra environ 7.500.000 personnes en 1967. En outre, 20 % des hommes en âge de travailler, soit environ 600.000 personnes n'ont actuellement aucune occupation et cette proportion s'élève à près de 50 % en ce qui concerne les femmes. Ces déséquilibres de l'emploi se traduisent différemment dans les villes où le chômage sévit et dans le monde rural où il s'agit plutôt de sous-emploi de la main-d'œuvre.

Or les perspectives des prochaines années montrent que cette situation risque de s'aggraver en raison de la croissance démographique. Tant que celle-ci demeurera très forte et que le Maroc ne se sera pas engagé dans une politique visant à la discipliner, le développement économique continuera d'avoir un retard difficile à combler. Selon les prévisions le taux actuel de croissance démographique de 3 % se maintiendra ; ce qui signifie que le chômage et le sous-emploi continueront de s'aggraver alors que, en raison des progrès de la scolarisation, la main-d'œuvre aura reçu une meilleure formation que dans le passé.

Le niveau de vie actuel est faible. Selon certaines estimations, la dépense annuelle moyenne par ménage s'élèverait environ à 2.500 DH en 1960 et la dépense par tête à 450 DH. Encore ce niveau moyen couvre-t-il des différences très importantes selon les catégories socio-professionnelles et selon les régions. Il est particulièrement bas dans les zones les moins développées du territoire, notamment les zones arides du Sud.

Ainsi la création d'emplois et le relèvement du niveau de vie exigent une politique d'expansion qui n'a pu être encore réalisée avec continuité au Maroc et pour laquelle un effort considérable de tous est indispensable. Il convient d'insister sur les moyens, notamment ceux de la Promotion Nationale, qui doivent permettre cet intense effort de toute la population, en la faisant participer à la construction d'une économie moderne.

Toutefois, l'expérience du Plan quinquennal a montré les difficultés que rencontrait l'expansion. Les objectifs du Plan 1960-1964 n'ont, en effet, été réalisés que très partiellement. Les investissements bruts sont demeurés notamment très inférieurs aux prévisions. En outre, les faibles résultats atteints ne l'ont été qu'au prix de tensions accrues.

2°) Mais l'expansion doit être réalisée dans des conditions d'équilibre.

L'économie marocaine est soumise à de vives tensions qui risquent d'entraîner une dégradation sérieuse si la poursuite de l'expansion n'est pas conciliée avec le maintien très strict de l'équilibre économique et financier.

Ces tensions se sont révélées au cours de l'exécution du plan 1960-1964 et ont justifié dès 1964 la mise en œuvre de mesures propres à assainir la situation. Des décisions rigoureuses ont été prises en ce qui concerne les charges publiques et le projet de loi de finances pour 1965 présente les éléments d'un équilibre entre ressources définitives et dépenses permanentes, le déficit inévitable restant étroitement limité et justifié par la nécessité de mettre en œuvre les investissements prévus par le Plan.

Les Offices de mise en valeur, après inventaires, seront réorganisés par la fusion de l'O.N.I. et de l'O.N.M.R. et la réintégration de l'I.N.R.A. au sein du Ministère de l'Agriculture. Cette réorganisation doit aboutir à une efficacité plus grande pour un coût moins élevé. Des mesures commerciales et monétaires sont intervenues pour remédier à la situation de plus en plus difficile des règlements en devises. Il ne saurait être envisagé de réaliser un nouvel équilibre dans la récession. Mais il était nécessaire de disposer du répit permettant de fonder nos relations économiques extérieures sur des bases plus solides laissant moins d'influence aux hasards de la conjoncture.

C. — LES PRIORITES DU PROGRAMME TRIENNAL.

Il est beaucoup plus difficile d'orienter que d'imposer ; mais il

y aura plus de chances d'atteindre les objectifs nationaux du développement en tentant de promouvoir et d'harmoniser les initiatives individuelles qu'en enserrant dans un système trop rigide de planification et d'administration l'ensemble des activités économiques du pays.

C'est pourquoi, l'action des services publics ne pourra vraiment exercer une impulsion réelle que si elle parvient à s'adapter de façon très pragmatique aux situations qu'elle affronte dans chaque secteur, qu'il s'agisse de l'agriculture ou de l'industrie, du tourisme ou de l'artisanat, de la formation des hommes ou de leur encadrement. Lorsque l'Etat entend suppléer dans certains domaines les insuffisances de développement du secteur privé, cette intervention est destinée essentiellement à créer les conditions de base de la croissance et non à la décourager.

Le développement et la modernisation de l'agriculture sont indispensables pour nourrir une population en accroissement constant, créer un surplus exportable , élargir le marché intérieur et donc les possibilités d'industrialisation.

La réforme des structures qui doit être poursuivie doit contribuer à l'augmentation de la production et non la contrarier. C'est pourquoi, elle doit être entreprise avec le souci de favoriser une évolution progressive de la paysannerie et non d'introduire des changements brutaux qui mineraient l'équilibre actuel sans instaurer un équilibre nouveau.

Le développement du tourisme doit permettre d'accroître les ressources en devises étrangères si un effort systématique est mené pour aménager les sites et développer les moyens d'hébergement. Mais le succès de cette politique suppose que les actions menées par les pouvoirs publics et le secteur privé soient étroitement coordonnées tant pour la réalisation des équipements que pour la formation professionnelle.

L'industrialisation, bien qu'elle implique un effort d'investissement qui ne relève pas du seul programme d'équipement public, constitue aussi un objectif fondamental. Elle permettra d'absorber progressivement une proportion croissante de la main-d'œuvre disponible et contribuera à une augmentation régulière du niveau de vie de la population.

Enfin, **la formation des cadres** doit être intensifiée pour améliorer les conditions de gestion de l'économie aussi bien dans les services de l'Etat que dans le secteur privé ; tant que l'encadrement fait défaut, il est sans grand intérêt de concevoir de nouveaux schémas d'organisation. Le problème posé par le développement de la scolarisation rurale revêt maintenant un aspect beaucoup plus qualitatif que quantitatif ; il faut, en effet principalement rechercher une plus grande qualité de l'enseignement et une meilleure orientation professionnelle des jeunes.

Ces quatre objectifs impliquent un effort à long terme qui déborde largement les trois années du programme. Mais ils doivent, dès ce programme, bénéficier en priorité des ressources disponibles.

La limitation des dépenses prévues dans les autres secteurs impose que certaines opérations soient différées ou étalées dans le temps au profit des investissements les plus rentables ; il est possible que dans certains cas (télécommunications par exemple) elles se traduisent par des retards dans la satisfaction des demandes de services; le Gouvernement veillera à ce que ces retards ne conduisent pas à remettre en question les opérations prioritaires retenues notamment dans l'industrie ou le tourisme.

Mais la réalisation d'un programme comportant ainsi de nettes priorités suppose que, dans chaque secteur, une politique soit définie avec précision. Il en est notamment ainsi en ce qui concerne la mise en valeur agricole. Il n'aurait servi à rien d'avoir choisi des priorités si, au lieu de permettre la réalisation des actions les plus favorables au développement de l'économie, elles se traduisaient par un gaspillage des deniers de l'Etat. C'est pourquoi dans chaque secteur, on insistera sur les décisions qui devront être prises par les pouvoirs publics au cours des prochaines années pour assurer la pleine efficacité du programme.

1° - L'objectif fondamental des investissements agricoles est d'obtenir un développement de la production.

L'agriculture occupe 70 % de la population active marocaine ; elle participe pour un tiers à la production nationale et fournit directement ou indirectement, 42 % des ventes aux pays étrangers et 30 % de la consommation des particuliers.

Toutefois, dans ce secteur qui occupe une place prédominante dans la vie économique du pays, les techniques demeurent encore le plus souvent rudimentaires et le niveau de vie très faible.

Le développement et la modernisation de l'agriculture sont indispensables pour faire face à l'accroissement des besoins de la population, conserver au Maroc sa position d'exportateur en produits agricoles et augmenter le revenu des agriculteurs. Mais, comme l'a montré l'expérience des efforts entrepris au cours des dernières années, ils impliquent une transformation du milieu rural qui constitue une œuvre de longue haleine.

L'amélioration des conditions d'exploitation suppose la mise en œuvre de travaux (défense et restauration des sols, reboisement, construction de barrages et de réseaux d'irrigation) qui demandent des délais assez longs pour leur préparation, puis pour leur exécution, enfin pour leur mise en exploitation.

L'adaptation des hommes aux méthodes d'une agriculture moderne posera aussi pendant longtemps de délicats problèmes : diffuser les techniques nouvelles, transformer la répartition des terres et les modes d'exploitation, organiser les marchés, etc... Ces transformations, qui ne peuvent être que progressives, exigent un encadrement nombreux, actif et compétent.

Le choix des orientations de la politique agricole est dominé par deux types de préoccupations. Les unes mettent l'accent sur la nécessité de créer des emplois et de relever le niveau de vie d'une nombreuse population active agricole. Les autres, inspirées surtout par des considérations économiques, conduisent à mettre l'accent sur le développement de la production de façon à assurer les besoins alimentaires d'une population en forte croissance.

Il est indispensable d'établir une hiérarchie entre ces diverses préoccupations. Le but de la politique agricole étant de développer la quantité des produits disponibles pour la consommation intérieure et pour l'exportation, il faut écarter les mesures hativement improvisées qui entraînent un recul catastrophique de cette production. Les réformes des structures agraires et des modes d'exploitation devront être appliquées en choisissant des périmètres et un rythme de réalisation tels que les conséquences sur le niveau de la production puissent en être constamment contrôlées et maîtrisées. Il en est de même en ce qui concerne toutes les mesures relatives à la commercialisation des produits.

C'est pourquoi les objectifs de l'agriculture doivent être classés dans l'ordre suivant :

1) Etendre à de nouvelles superficies les procédés de l'agriculture moderne ;

2) Organiser les formes d'exploitation des terres déjà exploitées de façon moderne ;

3) Préparer les transformations concernant les superficies qui demeureront encore longtemps livrées à l'agriculture traditionnelle.

a) La mise en valeur des zones cultivées en agriculture moderne concerne :

— les périmètres d'irrigation : l'action doit permettre la mise en eau des périmètres déjà équipés les années précédentes et le plein emploi des ressources hydrauliques existantes ; dans les périmètres irrigués, la production sera orientée vers les cultures intensives à haut revenu et à forte densité de travail.

— Les zones non-irriguées : recherche de l'accroissement des rendements, élargissement de l'éventail des cultures.

Cette mise en valeur doit suivre quelques principes communs.

D'abord, elle doit consister en actions intégrées, qui seules permettent d'aboutir à une modernisation totale de l'exploitation. Transformant le milieu physique et le milieu humain, ces actions doivent porter simultanément sur les structures foncières, les modalités juridiques d'exploitation, les moyens techniques et la commercialisation. Elles entraîneront un changement radical du mode traditionnel d'exploitation de la terre.

Il est aussi important de souligner que l'action en agriculture ne doit pas être dominée par le seul souci de distribuer des subventions ou d'autres avantages de caractère social. Elle doit avant tout s'appuyer sur des critères économiques de rentabilité et de productivité, à partir desquels seront trouvées les véritables solutions aux problèmes sociaux.

Il faut bien se persuader que l'Etat ne peut être un simple pourvoyeur de subventions, qu'il ne peut se substituer à l'effort individuel. C'est du travail acharné de chaque paysan que dépend sa prospérité et celle de la Nation. L'Etat soutiendra, encouragera, mais rien ne pourra remplacer le labeur quotidien de la population agricole.

Enfin, la politique de mise en valeur en agriculture implique non la simple acceptation, mais une véritable collaboration active des paysans aux efforts des pouvoirs publics. L'expérience a montré que le système contractuel entre l'Etat et les paysans favorise considérablement les opérations de modernisation. Un tel système sera fortement encouragé à l'avenir, car il permet de lier d'une façon souple la liberté d'entreprise des agriculteurs et leur devoir d'assurer la meilleure exploitation possible du capital qu'ils détiennent. De pair avec l'extension du système contractuel, des dispositions supplémentaires seront prises pour donner à la notion de mise en valeur une assise juridique à partir de deux idées fondamentales :

— assurer que les investissements réalisés par l'Etat soient rentabilisés par les travaux complémentaires indispensables au niveau de l'exploitation ;

— récupérer au profit de la collectivité et de l'intensification des investissements la plus-value apportée aux propriétés privées grâce aux interventions et aux travaux réalisés par l'Etat.

C'est à partir de ces principes que la mise en valeur sera adaptée à des situations géographiques différentes. Elle devra en priorité s'intensifier :

1) dans les périmètres irrigués ou irrigables où déjà l'évolution des techniques et l'orientation de production sont sérieusement amorcées et où les structures foncières permettent la réalisation de nouveaux aménagements ; il s'agit principalement des périmètres suivants : Basse-Moulouya (Rive gauche), Rharb et Tadla.

2) dans les zones de culture en sec où les conditions climatiques sont suffisamment bonnes pour qu'il ne soit pas nécessaire de recourir à l'irrigation : il s'agit des zones de Meknès, Fès et du Rharb. L'effort de mise en valeur s'accompagnera d'une réforme de l'assiette foncière qui sera menée de façon progressive en prévoyant de longs délais nécessaires pour une transformation du monde rural.

L'intervention de l'Etat doit permettre l'orientation des productions en donnant la priorité aux actions qui peuvent être le plus rapidement engagées dans certaines zones, telles que, en secteur sec, le développement de la production animale (viande en particulier) grâce à l'extension des cultures fourragères, la substitution du blé de haut rendement à l'orge et au blé dit « de force » et, en culture irriguée, la substitution du coton et de la betterave aux céréales.

b) L'évolution de l'agriculture traditionnelle ; la lutte contre le sous-emploi et la rénovation des zones marginales.

Si la rareté du capital impose sa concentration dans les régions privilégiées, le maintien du niveau de vie comme celui de l'emploi, surtout la préservation du patrimoine foncier et l'exploitation des zones riches elles-mêmes exigent une action spécifique dans les régions économiquement moins productives. Cette action sera surtout celle de la Promotion Nationale, qui utilisera la force de travail latente des personnes sous-employées pour un véritable investissement. Elle permettra de préparer la mise en valeur des zones marginales.

Dans les montagnes, l'effort de la Promotion Nationale portera avant tout sur la D.R.S. fruitière, l'aménagement des bassins versants et le reboisement. Dans les régions semi-arides, il portera sur les interventions concernant l'amélioration et l'extension du réseau d'irrigation. Avec un minimum de ressources monétaires et grâce à l'adhésion de la population cette méthode doit aboutir à une réduction du sous-emploi rural, à la régularisation en hausse de la production et à l'atténuation du dualisme économique. En ce sens, la Promotion Nationale fournit une solution économique qui doit permettre aux secteurs les plus productifs de prendre une assise suffisante pour absorber ultérieurement la population excédentaire.

Enfin, la mise en œuvre du programme triennal implique que soient entièrement poursuivis les efforts actuellement entrepris pour une rénovation de l'administration centrale du Ministère de l'Agriculture et une accentuation des pouvoirs des autorités régionales. Les réformes ne donneront les effets escomptés que dans la mesure où, en même temps, les problèmes du personnel et ceux du crédit seront réglés pour la durée du programme triennal.

Enfin, la modernisation de l'agriculture doit aller de pair avec l'industrialisation. Ces deux mouvements ne peuvent être séparés. Sans industries, il n'est pas possible de valoriser au maximum les produits agricoles, d'obtenir un accroissement rapide de la productivité du travail et de fournir de façon massive les moyens modernes de production à l'agriculture. Mais aussi pour importer davantage de biens d'équipement et de matériel d'usine, il faut accroître les exportations agricoles et réduire les achats d'aliments au dehors.

2° - La relance de l'industrialisation doit être obtenue par la recherche plus systématique des débouchés et un meilleur aménagement des relations entre l'Etat et l'Entreprise.

Le développement de l'industrie n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés par le Plan quinquennal 1960-1964.

Le retard constaté tient d'abord au manque de débouchés. Le marché intérieur, qui représente 12 millions d'habitants d'un revenu moyen assez faible, n'est pas suffisant pour assurer l'écoulement de l'ensemble des produits que peut fournir une industrie moderne et diversifiée. Pour parvenir au seuil de rentabilité, les entreprises doivent ou bien se cantonner dans la production des biens de très large consommation ou bien n'opérer elles-mêmes à petite échelle qu'une partie des opérations de production, en utilisant les demi-produits fournis par la grande industrie étrangère. Aussi les industries demeurent-elles faiblement intégrées et dépendantes de l'extérieur. Sauf dans le secteur textile, il n'existe pratiquement pas de cas où il ait été possible de faire exécuter dans le pays la suite complète des opérations aboutissant à la fabrication industrielle d'un produit donné ; plus d'un quart des consommations intermédiaires est directement importé. Quant aux exportations, elles n'ont pu se développer que dans quelques secteurs (phosphates, conserveries de poissons...) où l'économie marocaine peut affronter avec succès la compétition internationale.

Enfin, l'industrialisation implique un effort considérable pour former la main-d'œuvre et le personnel d'encadrement, ainsi que pour développer l'esprit d'entreprise parmi les détenteurs de capitaux plus enclins aux spéculations commerciales ou foncières qu'à l'engagement à long terme dans des activités réellement productives.

C'est en surmontant progressivement ces difficultés que l'industrie pourra se développer. Elle le fera d'autant mieux que l'économie marocaine ne restera pas isolée des grands courants qui relient les nations entre elles et participera à un ensemble plus vaste. Le développement industriel peut s'appuyer dès maintenant sur les capacités de production qui ne sont pas entièrement utilisées ; il devra être orienté par les préoccupations suivantes :

a) Organisation et protection du marché intérieur

Les fournitures que les différentes branches d'activité se font mutuellement constituent un marché intérieur important qu'il convient de développer par une meilleure coordination des plans de production. Un effort important a déjà été accompli dans ce domaine, tous les marchés de l'Etat comportant notamment une clause de préférence pour les fournitures locales. Cependant les mesures existantes doivent être perfectionnées, de nombreuses lacunes étant apparues à l'expérience. Les éléments moteurs de la coordination souhaitée se situent au niveau de l'information et des liaisons quotidiennes qui peuvent exister entre les différents agents économiques, notamment entre les producteurs et l'administration.

La protection du marché intérieur sera maintenue et perfectionnée ; elle est nécessaire à l'épanouissement d'une économie en cours de modernisation. Elle ne doit pas cependant dépasser certaines limites ; elle peut, en effet, inciter les producteurs agricoles ou industriels à s'endormir dans une sécurité trompeuse ; d'autre part, si elle est trop accentuée, elle a pour conséquence de décaler vers le haut le niveau des prix intérieurs, rendant l'ensemble des activités du Pays inaptes à l'exportation.

Le système de protection actuel peut être considéré comme globalement suffisant. Il faut surtout songer maintenant à le nuancer, à l'assouplir et à améliorer son fonctionnement. Le tarif douanier, pièce maîtresse de l'appareil de protection, a été relevé en septembre 1961 à un niveau qu'il ne faut pas trop dépasser si l'on veut maintenir au Maroc une saine atmosphère de concurrence. Les aménagements qu'il est prévu d'y apporter tendront soit à diminuer le prix intérieur de certains approvisionnements, soit à supprimer ou à réduire des protections injustifiées, soit à renforcer une aide qui se révèlerait encore insuffisante.

Cet affinement de la politique douanière suppose d'ailleurs une révision de la nomenclature et une réorganisation de l'administration des douanes qui sont actuellement à l'étude. Dans ces conditions, les contingentements deviendront une procédure tout à fait exceptionnelle.

b) - Recherche des débouchés extérieurs.

Les exportations sont actuellement un soutien essentiel pour un grand nombre d'industries et demeurent dans une large mesure, indispensables à une expansion industrielle fondée sur des bases modernes. L'industrialisation du Maroc ne peut échapper aux règles de productivité et aux impératifs techniques que connaît l'évolution industrielle mondiale. Si ces règles, dans un certain nombre de branches d'activités, assez limitées du reste, peuvent être assouplies et adaptées aux conditions locales, l'appareil industriel doit pouvoir fonctionner à partir de conceptions saines de production et de rentabilité. Pour cela, un relais au marché intérieur, aujourd'hui insuffisant, est nécessaire.

Le développement des industries tournées vers l'exportation est également un objectif important de la politique d'industrialisation. Il repose d'abord sur la valorisation des ressources naturelles, par exemple, conserves de fruits et de légumes, conserves de poissons, engrais phosphatés. Il peut s'étendre à la transformation de produits bruts ou semi-finis importés. Cependant, ce dernier type d'activité exportatrice ne saurait concerner que des produits peu pondéreux, incorporant une forte valeur ajoutée nationale. Il implique l'utilisation de techniques hautement productives, un niveau de salaires compétitif, l'existence de débouchés réguliers. A long terme, une nouvelle formule devrait se développer ; mais à brève échéance, elle ne trouvera d'application que dans des cas exceptionnels, en raison notamment du coût élevé de l'énergie au Maroc et de la concurrence des pays à bas salaires.

c) - Définition d'une politique d'intervention et d'incitation de l'Etat.

Malgré la réussite incontestable de certaines institutions, la complexité des procédures et la multiplicité des instruments mis en place au cours des années précédentes n'ont pas permis de donner une impulsion suffisante au développement industriel. L'action du Gouvernement au cours du programme triennal sera inspirée par le souci de dégager une conception plus claire et des moyens plus efficaces en vue de l'industrialisation.

L'existence d'un secteur d'intervention publique est une condition essentielle de l'industrialisation, soit qu'il assure la mise en place d'industries de base, soit qu'il supplée l'initiative privée dans le secteur où celle-ci est défaillante. Toutefois une distinction doit être faite en toute clarté entre les secteurs limités où l'Etat se réserve un monopole comportant la mise en place d'entreprises nationales et ceux où il intervient dans le cadre d'un régime concurrentiel sous forme de participations. Dans ce dernier cas, l'intervention de l'Etat vise à jouer un rôle de témoin ou à servir de relais aux capitaux privés. Elle ne saurait avoir alors un caractère définitif et la cession de ces participations au secteur privé devra être envisagée dès qu'elle sera possible.

Dans le domaine des études, il conviendrait d'éviter une concurrence entre administrations et organismes semi-publics, qui est coûteuse pour l'économie nationale et qui crée à l'égard du secteur privé un climat défavorable à la réalisation effective des projets. Un regroupement des activités d'études doit être réalisé, tandis que le contrôle des études lancées sera renforcé.

D'autres améliorations pourraient être également apportées au mode d'intervention actuel des pouvoirs publics, notamment par une amélioration et une simplification des procédures de la Commission d'investissements et par un assouplissement apporté aux conditions d'utilisation des créances du Fonds national d'investissements.

Enfin, un système d'aides a été mis en place pour encourager l'investissement, notamment par des détaxations et subventions ; celles-ci peuvent représenter, en règle générale, 15 % du montant des investissements. L'efficacité de ce système implique que les rapports entre l'Etat et l'entreprise privée soient définis en termes quasi-contractuels, les engagements de l'entrepreneur en ce qui concerne le capital à investir et les emplois à créer ayant pour contrepartie les avantages consentis par l'Etat, y compris en ce qui concerne le capital étranger la sécurité des fonds investis et la garantie de retransfert.

3° - Le développement du tourisme peut être très important si une politique cohérente développe à la fois les équipements touristiques, publics et privés, et la formation professionnelle dans l'hôtellerie.

On constate, en effet, que le volume du tourisme au Maroc ne cesse de croître d'une année sur l'autre. Cela tient à la richesse et à la variété des possibilités touristiques offertes par ce pays et à une clientèle européenne de plus en plus nombreuse. Malgré son éloignement relatif et malgré un équipement assez insuffisant, le Maroc a reçu plus de 300.000 touristes en 1964. Cette activité joue un rôle de plus en plus important dans la balance des comptes. Il a semblé possible de retenir, pour la fin de la période triennale, un objectif de doublement du courant touristique, à condition que soit définie et appliquée une politique cohérente du tourisme comportant notamment des efforts importants dans trois domaines :

a) des équipements publics importants sont prévus en matière de routes touristiques, et d'aménagements de base des nouvelles zones touristiques (lotissements, voiries, adductions d'eau, électrifications, reboisements) ;

b) de nombreux investissements privés sont attendus dans le secteur de l'hôtellerie ; il s'agira davantage de formules de confort moyen et de formules nouvelles (motels, villages de vacances) que des hôtels traditionnels de grand confort dont le Maroc est déjà bien pourvu. Il semble que d'importants capitaux privés soient disposés à s'investir dans ce secteur. Cependant, dans certains cas, les capitaux publics viendront s'associer à cet effort privé ou le compléter.

c) un gros effort de formation professionnelle sera assuré par les Services spécialisés du Ministère de l'Education Nationale, afin de pourvoir rapidement aux nombreux emplois nouveaux qui seront créés dans l'hôtellerie. L'urgence des besoins imposera d'ailleurs un effort parallèle de formation « sur le tas ». C'est, en définitive, ce problème de formation professionnelle qui conditionne le plus directement la croissance possible du tourisme au Maroc : l'objectif retenu par le Plan est à la fois ambitieux et accessible.

4° - La formation des cadres est une condition fondamentale du développement économique et social.

Poursuivant la politique du Plan quinquennal, le programme triennal donne lui aussi à la formation des cadres une place prioritaire. Mais l'expérience de l'exécution partielle de ce plan permet maintenant de mieux mesurer l'ampleur des problèmes quantitatifs et qualitatifs à affronter, et elle conduit à la nécessité d'une réflexion fondamentale sur le volume et la qualité des moyens à mettre en œuvre.

Les contraintes financières et techniques exigent d'ailleurs une telle réflexion et dictent un premier préalable : celui d'un enseignement du second degré sélectif.

En effet, la poussée du primaire porte aujourd'hui vers le secondaire un effectif quantitatif très difficile à absorber et d'un niveau d'instruction insuffisant. La baisse inévitable de niveau résultant de l'insuffisance de formation des élèves sortant du primaire, baisse accentuée par le gonflement trop rapide des effectifs, va se trouver en outre dangereusement amplifiée par le manque de professeurs ; pour tenter d'y pallier, dans les délais les plus brefs, ils conviendrait que dès maintenant les éléments les meilleurs s'orientent vers la carrière professorale, ce qui n'est pas encore le cas.

La période triennale doit être mise à profit pour opérer les réformes de fond indispensables. La désaffection enregistrée durant le plan quinquennal, contrairement aux prévisions, vis-à-vis de l'enseignement technique doit en particulier voir ses causes supprimées, ou tout au moins largement atténuées. Le programme triennal prévoit à ce titre un important effort de regroupement des enseignements et d'amélioration des équipements.

Une meilleure adaptation du système scolaire actuel dans le 1er degré permettra d'envisager sur des bases plus réalistes et moins coûteuses l'objectif de scolarisation de masse qui demeure l'un des impératifs de la politique gouvernementale.

La formation professionnelle aura à tenir davantage compte des besoins concrets du marché du travail, en assurant une meilleure formation de base complétée ensuite par une spécialisation technique réalisée en étroite association avec les entreprises. Elle doit notamment permettre aux éléments jeunes et adultes qui n'ont fait que peu d'études de retrouver la possibilité d'une promotion sociale.

Les services publics eux-mêmes, dont l'intervention est déterminante pour assurer le « décollage » de l'économie, devront rechercher d'une façon plus systématique la promotion professionnelle de leurs agents. Les services et organismes chargés de la mise en valeur agricole et de la politique d'allotissement ont en particulier un effort considérable à réaliser dans ce sens, car la situation actuelle présente les lacunes graves dont le maintien rendrait en fait inopérante la politique annoncée par les pouvoirs publics.

A la lumière de ce qui précède, il apparaît ainsi clairement qu'en matière de formation des cadres, le Maroc est aujourd'hui placé devant des enjeux difficiles. Ce n'est que par une concentration rigoureuse des initiatives et des décisions à prendre qu'il peut espérer, compte tenu des contraintes financières, obtenir les résultats nécessaires : la mise en place rapide d'une équipe restreinte, mais efficace autour du Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la formation professionnelle et à la formation des cadres conditionne largement la politique à suivre.

5° - L'économie marocaine doit développer ses relations extérieures en participant à des ensembles économiques plus vastes renforçant les courants d'échanges entre nations voisines.

Le commerce extérieur occupe une grande place dans l'économie marocaine. Les importations représentent 30 % de la consommation et les exportations 25 % de la production.

Le développement des exportations, qui doit s'accompagner d'une diversification de courants commerciaux actuels, suppose que soient poursuivis les efforts déjà accomplis par l'économie marocaine depuis un certain nombre d'années.

Il s'agit donc de mieux coordonner les actions entreprises et d'améliorer la préparation des programmes. Le rôle de coordination appartient au Ministère du Commerce, auprès duquel il est prévu de réunir périodiquement (une fois par mois) un comité composé des principaux organismes et administrations intéressés, ainsi que les représentants des professionnels, producteurs et commerçants, pour étudier les problèmes majeurs du commerce extérieur. D'autre part, des améliorations sensibles devront être apportées aux modalités de préparation des programmes et des accords.

Diverses mesures doivent également être envisagées pour développer l'aide à l'exportation. Ainsi sera mise à l'étude la création d'une assurance-prospection garantissant partiellement les exportateurs contre le risque de non-amortissement des dépenses engagées pour s'implanter sur un marché. De même, il peut être envisagé d'instaurer un crédit de préfinancement destiné à couvrir les études, les approvisionnements en matières premières, la fabrication et la constitution de stocks destinés à l'exportation. La mobilisation des créances nées, qui permet aux exportateurs d'être réglés immédiatement après la livraison, pourrait comporter une durée plus longue et des modalités plus souples. Enfin, un système d'assurance-crédit est indispensable pour couvrir soit à court terme le risque commercial d'insolvabilité et les risques politiques ou catastrophiques de non-transfert des fonds versés par le débiteur, soit à moyen terme les risques résultant essentiellement de « faits du prince ».

Etant donnée l'importance des échanges avec les pays qui constituent actuellement le Marché Commun européen (59 % des exportations et 56 % des importations) et tout particulièrement avec la France (39 % des exportations et 43 % des importations) les perspectives d'ensemble de la politique générale en matière d'échanges extérieurs restent fondamentalement liées aux résultats des **négociations avec la Communauté économique européenne.**

Un cadre de coopération doit être recherché avec la Communauté économique européenne pour définir les relations de réciproque clientèle, les conditions de la coopération technique et les possibilités d'investissements de capitaux. A défaut de ce cadre, les échanges commerciaux entre le Maroc et l'Europe des six risquent d'être rendus plus difficiles par la concurrence de pays aux productions similaires qui ont déjà passé des accords avec la Communauté.

L'institution d'une Zone de libre échange avec le Marché Commun européen doit constituer un facteur important du développement du Maroc, notamment en y favorisant les transferts d'industries employant une main-d'œuvre abondante et relativement peu qualifiée. D'ores et déjà, l'exemple de la Grèce montre que l'association a entraîné de remarquables effets sur le développement industriel, en y attirant de nombreux investissements étrangers d'industrie lourde (pétrochimie, métallurgie) ou légère (textiles, électronique).

Mais il est indispensable qu'un accord avec les pays de l'Europe des six demeure compatible avec un développement des relations économiques entre le Maroc et les autres pays du Maghreb.

Les bases de ce développement, posées par les Ministres de l'Economie des pays du Maghreb à leur Conférence de Tunis, ont été développées et clarifiées par la Conférence de Tanger qui a, en outre, installé les institutions chargées de promouvoir ce développement. La nécessité d'établir entre les pays du Maghreb un régime d'échanges commerciaux privilégiés et d'assurer l'harmonisation des politiques douanières, ainsi que celle de coordonner les politiques d'exportation sur les marchés extérieurs, ont été reconnues et feront l'objet d'un examen concerté. Il conviendra en particulier que les pays du Maghreb définissent en commun les rapports nouveaux qu'ils pourront établir avec la Communauté Economique Européenne.

Le principe retenu de coordonner et d'harmoniser les différents secteurs de l'économie couvre une aire d'activité très large puisqu'il touche l'Industrie, les Mines, l'Energie sous toutes ses formes en insistant d'abord sur l'électricité, les transports aériens et par voie ferrée, la Marine Marchande et les télécommunications, le Tourisme et enfin la politique de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre.

Le processus par lequel ces buts devront être atteints a été défini. L'étude et le recensement du potentiel industriel et agricole des quatre pays, de leurs besoins et des possibilités techniques de normalisation souhaitables constituent la première phase.

Elle est suivie par la définition du cadre des études à entreprendre et la détermination des critères à retenir pour aborder des projets d'harmonisation et de coordination. Une certaine urgence a été reconnue à la recherche des domaines où des projets immédiatement exécutables pourront être proposés à la décision des Gouvernements.

La dernière phase de ce processus consiste en la recherche de moyens internes concertés de financement de projets et la détection de moyens de financements extérieurs.

Une plus étroite coopération dans le domaine industriel permettra l'élargissement indispensable du marché des produits des pays du Maghreb et devrait même conduire à la création d'unités de production en commun pour certaines industries. Il apparaît en effet que les industries-clés dont dépend la croissance sont, dans la majorité des cas, des industries produisant à grande échelle et que, pour les industries de transformation, la coopération fournira une standardisation plus poussée et un partage des types. Le double emploi des investissements industriels ne peut qu'entraîner à la fois un gaspilla-

La Conférence de Tanger a en outre doté l'organisation Maghrébine du Centre d'Etudes Industrielles de Tripoli, qui est un instrument de travail spécialement axé sur les problèmes de l'harmonisation industrielle.

Bien que les perspectives d'une augmentation des échanges avec le continent africain n'apparaissent pas encore très nettement, le développement économique de celui-ci se traduit par la multiplication des accords et des liaisons avec les autres pays. Aussi, le Maroc, solidaire de cet effort de développement, entend-il y participer et y jouer activement son rôle.

D. — LES MOYENS D'EXECUTION : La réalisation du programme est subordonnée à un ensemble de mesures sans lesquelles il demeurerait sans portée.

En définissant les orientations propres aux secteurs prioritaires, il a été fait mention de diverses mesures particulières. Il convient maintenant de présenter un tableau général des mesures qui doivent être prises pour la réalisation du programme, en distinguant d'une part celles qui tendent à conférer une plus grande efficacité aux services de l'Etat à compétence économique, d'autre part celles qui doivent permettre d'obtenir un redressement de la situation financière.

1° - L'Etat doit améliorer l'efficacité des services qui ont une compétence économique.

Sans procéder à une réforme administrative concernant l'ensemble des services publics, le Gouvernement a décidé de retenir un certain nombre de mesures relatives aux domaines suivants :

a) Place et rôle des services chargés de la planification :

Dans une économie en voie de développement, il est indispensable qu'un organisme central de planification soit un foyer constant d'idées et d'initiatives permettant aux pouvoirs publics d'exercer une action constante et vigoureuse en faveur de l'expansion. Cet organisme doit être la Délégation au Plan. Sa mission sera principalement orientée dans les trois directions suivantes : avoir une vue synthétique de l'ensemble des problèmes du développement économique et de ses perspectives à moyen et long terme ; jouer un rôle d'impulsion auprès des différentes administrations en suivant leurs études et leurs travaux de préparation des programmes et en proposant éventuellement les réformes indispensables à apporter aux structures administratives ; enfin veiller à la préparation technique des

Dans chaque Ministère, la Délégation au Plan aura des correspondants choisis à un niveau suffisamment élevé et placés auprès du Ministre comme conseillers techniques pour les questions de planification.

Un Comité interministériel de la planification composé des Ministres intéressés sera créé ; il lui sera rendu compte périodiquement de l'avancement des travaux du Plan.

b) Réorganisation des services et établissements dépendant de l'Etat ou soumis à son contrôle.

Dans le chapitre relatif à l'**agriculture**, le programme présente les idées directrices d'une réorganisation des services et établissements intervenant dans ce domaine : elles concernent à la fois le rôle du Ministère de l'Agriculture et l'intervention des autorités régionales.

L'organisation des Offices de mise en valeur agricole doit faire l'objet d'un réexamen. Chacun reconnaît les inconvénients majeurs de la situation actuelle, qui se traduit par une dispersion des efforts, un cloisonnement des compétences et une lourdeur administrative encore plus importants que dans le passé. On en connaît les causes principales : d'une part, centralisation excessive aboutissant à l'extrême à la concentration du personnel dans les services centraux au détriment des actions sur le terrain, d'autre part, insuffisante coordination à l'échelon régional ou local et mauvaise répartition du travail entre les représentants régionaux des Offices.

Il serait déraisonnable de remettre en cause les justifications qui ont conduit à la création des Offices ; il faut au contraire y revenir en recherchant les avantages qu'ils devraient procurer : souplesse d'action, mobilité, efficacité, etc...

Le principe essentiel à respecter est la coordination des interventions à l'intérieur de zones géographiques composées de parties étroitement complémentaires. Pour que cette coordination des interventions agricoles soit efficace, il faut constituer sur le terrain de véritables unités d'action placées sous l'autorité d'un responsable ayant des pouvoirs réels de décision et des moyens suffisants. Les autorités provinciales seraient largement associées au fonctionnement de ces unités d'action.

A partir de ces principes, des mesures pratiques seraient prises : réunion des moyens actuellement dispersés entre plusieurs organismes (par exemple pour la recherche), fusion O.N.I. et O.N.M.R., avantages incitant le personnel à occuper des fonctions dans certaines provinces, perfectionnement des cadres par des stages spécialisés.

En ce qui concerne l'**industrie**, les mesures proposées dans le chapitre qui lui est consacré sont inspirées par le souci de fixer clairement le domaine et les conditions d'intervention de l'Etat. Il convient d'insister sur la nécessité d'un regroupement des activités d'études. On constate, en effet, actuellement, l'insuffisance de l'appareil administratif pour contrôler et exploiter les travaux des sociétés d'études, notamment dans le domaine de l'industrialisation. Il faut que l'Etat veille plus strictement aux conditions dans lesquelles sont choisis les sujets d'études, établis les cahiers des charges et contrôlée la valeur des résultats des rapports. Ce regroupement s'accompagnerait d'une révision de la mission actuelle du B.E.P.I. qui aurait un rôle général dans le domaine des études, tandis que la gestion des participations serait confiée aux Services du Trésor.

c) Organisation des Services Provinciaux.

Pour que les autorités provinciales soient en mesure de jouer un rôle plus actif dans la préparation et l'exécution du Plan, les mesures suivantes sont actuellement envisagées :

— renforcement des services techniques dans certaines provinces où le personnel est actuellement en nombre insuffisant, des avantages pouvant être accordés dans certains cas aux fonctionnaires qui y seraient nommés ;

— création de Comités techniques de la planification réunissant les chefs des services techniques auprès des Gouverneurs.

d) Orientation du rôle de la Promotion Nationale

Au cours du programme 1965-1967, la Promotion Nationale poursuivra son action, en visant à dépasser la moyenne actuelle, qui se situe autour de 13 millions de journées de travail par an. L'extension de cette action est indispensable, puisque la seule résorption annuelle du sous-emploi masculin représente 75 à 100 millions de journées de travail.

Mais le souci primordial doit être de faire effectuer des opérations rentables par la Promotion Nationale, en établissant une sorte d'échelle de rentabilité des travaux qui tiendrait compte à la fois des besoins de production, des moyens d'investissements (monétaires et humains) et des possibilités de réalisation (études et encadrement).

Il convient aussi de veiller à améliorer la formation des hommes destinés à encadrer les chantiers de la Promotion Nationale. Il est souhaitable en effet que celle-ci ne se limite pas à pallier le sous-emploi mais mérite son nom en devenant un instrument de promotion de la main-d'œuvre. Si elle se transforme en ce sens, elle pourra alors réaliser une véritable mobilisation en vue du développement économique et social ; elle deviendra l'un des moyens les plus efficaces de réalisation du Plan. Cette évolution devrait d'ailleurs se traduire par une mutation de l'institution, car il faudrait alors envisager la création de grands chantiers permettant de lutter aussi bien contre le chômage urbain que contre le sous-emploi rural, en faisant appel à des moyens importants en hommes et en capital.

e) Fonctionnement des administrations

Enfin l'efficacité de la planification est liée aux conditions dans lesquelles les fonctionnaires sont employés. Il sera procédé à la création d'une Commission de fonctionnement et du rendement des administrations. Cette Commission composée de quatre à six membres aura de larges pouvoirs d'enquête auprès des différents services administratifs et proposera au Gouvernement toutes modifications ou suppressions d'emplois qui lui paraîtraient indispensables.

2° - Le redressement de la situation financière exige, outre les mesures immédiates, des décisions ayant un effet à plus longue échéance.

La loi de finances pour l'année 1965 contient les mesures immédiates destinées à un redressement de la situation financière. Mais il convient de prévoir aussi dès maintenant certaines mesures dont l'effet pourra s'exercer à plus longue échéance : il s'agit principalement de décisions visant à obtenir le remboursement auprès des particuliers des services rendus par l'Etat ou les établissements soumis à son contrôle.

Ce principe s'applique d'abord dans le domaine de l'agriculture où il faut définir les limites dans lesquelles l'Etat subventionnera les investissements et les charges d'exploitation en obtenant une participation aussi large que possible des bénéficiaires. Le Gouvernement mettra à l'étude un système de financement dans lequel les dépenses non remboursables seraient supportées par le budget, tandis que le Crédit agricole assurerait le financement et poursuivrait le remboursement des autres dépenses (cheptel et matériel, plantations, étables et logements).

Mais il convient d'insister surtout sur les problèmes de la tarification des principaux services publics (électricité, télécommunications, chemins de fer, ports maritimes).

A long terme, la réalisation d'un programme convenable de renouvellement et d'équipement de ces services publics deviendra impossible si l'on ne procède pas rapidement à une révision de leur comptabilité et de leur tarification. En effet, les règles comptables en vigueur ne fournissent pas d'informations assez détaillées et significatives sur les différentes catégories de dépenses et de charges. Il en résulte que la tarification ne peut être établie sur des bases économiques solides et qu'elle ne joue pas le rôle d'orientation et de sélection de la demande, rôle fondamental en matière de services publics. De plus, dans certains cas, le niveau général de cette tarification est tel que des déficits systématiques apparaissent au niveau même des comptes d'exploitation.

C'est ainsi que l'on pourrait relever les prévisions de déficit d'exploitation suivantes dans le budget de 1963 :

Port de Kénitra	2.257.967 DH
Port d'Agadir	1.251.576 DH
Ports secondaires	2.893.160 DH

Dans le budget de 1964, les budgets annexes de tous les ports autres que Casablanca sont groupés en un seul budget qui prévoit un déficit d'exploitation de 6.280.077 DH.

De même, pour les chemins de fer, on estime à 20.000.000 de DH le déficit d'exploitation de 1964.

Les mesures de redressement envisagées dans le cadre du présent programme sont de trois ordres :

— Mise au point d'une comptabilité économique ;

— Ajustement du niveau général de la tarification ;

— Dépéréquations tarifaires.

a) Mise au point d'une comptabilité économique

Les règles de la comptabilité publique classent les dépenses suivant leur nature (personnel, matériel...) et non pas suivant leurs fonctions. Au contraire, les règles de la comptabilité industrielle permettent de séparer d'une part les dépenses de fonctionnement et d'entretien courant, d'autre part, les dépenses de gros entretien, de renouvellement et de modernisation des équipements. La comptabilité analytique examine, pour chacune de ces catégories de dépenses, leur variation en fonction des volumes des différentes prestations fournies. Enfin, les règles d'amortissements indiquent le montant des différentes provisions à inscrire tous les ans dans les comptes d'exploitation pour couvrir les dépenses de caractère exceptionnel, et en particulier les renouvellements de matériel.

Ces normes de comptabilité industrielle sont déjà largement appliquées par l'O.N.E. et par l'O.N.C.F. On devra cependant s'assurer que les règles de calcul des amortissements et les règles d'imputation des charges exceptionnelles sont bien conformes aux principes économiques. On introduira, de plus, le calcul des coûts de développement des capacités des différents équipements.

Des progrès plus importants doivent être effectués en matière de télécommunications, où les règles de la comptabilité publique ne permettent pas une ventilation suffisante des charges entre les différentes catégories de prestations, ni un calcul correct des charges d'amortissement et des coûts de développement.

C'est enfin, dans le domaine des ports maritimes, qu'une remise en ordre s'impose dans les plus brefs délais. Malgré le regroupement effectué dans les documents budgétaires, les comptabilités de tous les ports doivent être entièrement séparées. Il s'agit en effet d'établissements bien distincts les uns des autres et dont les fonctions économiques sont différentes.

D'autre part, un examen attentif des budgets d'équipement des ports permet d'y relever des opérations de grosse réparation et de renouvellement dont certaines ont un caractère normal et prévisible. Ces dépenses doivent être considérées comme des charges d'exploitation normales et imputées, par le calcul correct des amortissements, au compte d'exploitation. On doit retrouver ces charges dans le calcul des prix de revient des différentes prestations. Quant aux dépenses d'équipement destinées à augmenter la capacité des installations existantes, elles doivent être prises en compte dans le calcul des coûts de développement. On observera donc que les déficits d'exploitation des ports maritimes mentionnés ci-dessus sont incomplets et que le déficit réel, calculé en bonne règle économique, est sensiblement plus élevé.

D'une façon générale, la mise au point de la comptabilité économique mettra d'abord en évidence les activités non rentables dont la suppression s'impose le plus rapidement possible. Pour les autres activités, reconnues rentables, la comptabilité économique fournira les renseignements nécessaires à une révision des tarifs en vigueur.

b) Ajustement du niveau général des tarifs

Les pouvoirs publics se sont trouvés quelquefois dans l'obligation de bloquer les tarifs des services publics dans le cadre de la lutte contre la hausse des prix. Ces tarifs interviennent, en effet, dans les prix de revient de nombreuses activités industrielles, et leurs variations ont souvent une valeur d'exemple pour l'opinion publique. Pourtant, la fixation des tarifs des services publics à des niveaux entraînant des déficits systématiques présente des inconvénients plus graves encore pour l'équilibre économique.

Tout se passe en effet comme si une subvention budgétaire était distribuée uniformément aux usagers des services publics, au prorata des prestations qu'ils consomment. Ainsi, les utilisateurs du chemin de fer reçoivent de l'Etat des subventions, que leurs activités soient utiles ou non au développement économique du Maroc.

De même, les usagers d'un port secondaire (celui de Kénitra par exemple), payant les services portuaires largement en dessous de leur prix de revient, sont uniformément subventionnés par les Finances publiques, même si leurs activités ne sont pas destinées à se maintenir dans l'économie de la Région.

D'une façon générale, l'abaissement des tarifs entraîne une augmentation systématique de la demande de services publics, qui peut être relativement très importante puisqu'il s'agit souvent de demandes à forte élasticité.

Si le tarif des chemins de fer, par exemple, était ramené à son juste niveau, certaines entreprises utiliseraient davantage de matériaux locaux ou de techniques locales et diminueraient leurs demandes de transport : cette nouvelle organisation serait au total plus avantageuse pour l'économie marocaine.

Au contraire, les tarifs artificiellement bas stimulent la demande et entraînent rapidement des besoins d'investissements nouveaux : il faut agrandir les ports, construire de nouveaux quais, acheter de nouvelles grues et de nouveaux wagons de chemins de fer.

Or les recettes procurées par les tarifs ne permettent déjà pas de couvrir les charges normales d'exploitation : il est évidemment impossible de financer les nouveaux investissements sans solliciter directement les Finances publiques, déjà tellement surchargées.

En résumé, les tarifs anormalement bas ont pour résultat de subventionner aveuglément toutes les consommations actuelles et d'encourager la croissance des consommations futures sans dégager les moyens nécessaires à leur satisfaction.

Une révision urgente des tarifs s'impose donc pour les ports maritimes autres que Casablanca, pour les aéroports et pour les chemins de fer. Cette révision pourra poser des problèmes délicats aux activités qui se sont développées de façon anormale à l'abri des subventions tarifaires. Des interventions particulières et provisoires peuvent être nécessaires pour permettre un rajustement progressif de ces activités. Il n'est pas exclu que certaines d'entre elles exigent pour des raisons politiques et économiques particulières des subventions permanentes et leur montant sera défini rationnellement.

Bien entendu, la tarification ferroviaire ne saurait se concevoir isolement : le chemin de fer n'est qu'un transporteur parmi d'autres ; pour que la concurrence puisse jouer économiquement entre divers moyens de transport, il importe que les charges d'infrastructure, par exemple, soient prises en compte dans la même proportion par chaque transporteur. Si la tarification ferroviaire doit répercuter intégralement les charges d'infrastructure, il faut qu'il en soit de même pour les transports routiers, bien évidemment. Or à l'heure actuelle le transport routier, notamment public, ne supporte aucune dépense d'infrastructure. La vérité des prix, en ce domaine, suppose une mise en ordre générale.

Il semble que les niveaux tarifaires soient plus satisfaisants pour les télécommunications et l'énergie électrique. Il sera cependant nécessaire de réexaminer cette question lorsque la mise au point de la comptabilité économique sera effectuée.

c) Dépéréquations tarifaires

La plupart des services publics produisent des prestations de nature variée et doivent, par conséquent, pratiquer un grand nombre de tarifs différents. Il arrive souvent que, les renseignements de la comptabilité analytique étant insuffisants, les prix de revient des différentes prestations soient mal connus. Il arrive souvent aussi qu'une conception étriquée de la notion de service public amène à pratiquer une péréquation systématique des tarifs des différentes prestations. Il en résulte que, même lorsque l'équilibre budgétaire est assuré, certaines prestations sont tarifiées en dessous de leurs coûts et d'autres au-dessus de leurs coûts. On retrouve alors, à plus petite échelle, les inconvénients signalés dans le paragraphe précédent : certaines activités sont subventionnées de façon occulte et se développent anormalement ; d'autres activités, au contraire, sont surchargées et leur développement est ralenti.

Il convient donc d'utiliser toutes les informations fournies par la comptabilité analytique et par les études économiques pour pratiquer une dépéréquation des tarifs aussi large que possible. Dans le cas où la demande est en progression régulière, le bon tarif doit couvrir non seulement les charges d'exploitation entraînées par les prestations fournies, mais aussi le coût de développement des équipements correspondants.

Ainsi, sur une longue période, et compte tenu de l'actualisation des recettes et des dépenses, un équilibre doit être atteint entre les recettes procurées par le tarif d'une part, et les dépenses d'exploitation, de renouvellement et de développement de la capacité d'autre part.

En outre, la dépéréquation a pour effet d'encourager le développement des demandes entraînant, dans l'immédiat et dans le futur, les charges les plus faibles, et de décourager au contraire les demandes qui risquent d'entraîner les dépenses plus importantes soit dans l'immédiat soit dans le futur.

La tarification de l'O.N.E. s'inspire en partie de ces principes. Mais le fait que l'O.N.E. n'est en relations directes qu'avec une partie seulement de sa clientèle en limite l'efficacité.

Il est possible que l'application générale de ces principes au Maroc soulève des problèmes délicats, notamment en matière de transports ferroviaires. Elle pourrait mettre en évidence la non-rentabilité économique de certains transports. Des mesures transitoires et peut-être même des exceptions seront sans doute nécessaires. Mais la dépéréquation tarifaire aura certainement le mérite de remettre en question l'intérêt économique de certaines orientations économiques régionales et de permettre de les corriger avant qu'elles n'entraînent des conséquences trop coûteuses pour l'économie nationale.

III. — Essai de régionalisation

Afin d'esquisser les orientations du développement régional et de faciliter la réalisation du programme dans chaque province et préfecture, le Gouvernement a tenté de régionaliser les actions prévues au programme 1965-1967.

Cette méthode aurait permis de donner un contenu plus concret à la planification et d'intéresser plus directement les autorités et les populations provinciales et locales au Plan.

Mais la régionalisation, qui n'a été introduite que très récemment dans des pays dotés d'une infrastructure technique et administrative développée, suppose des études préalables complètes, un encadrement étoffé, un appareil de planification élaboré.

De plus, la répartition géographique des opérations ne peut être achevée tant que ne sont pas connus définitivement les montants financiers totaux des équipements à réaliser pour chaque secteur, c'est-à-dire tant que le programme n'a pas été effectivement adopté par le Parlement.

C'est pourquoi il a été décidé de ne pas intégrer ces travaux provisoires dans le Plan, car leur intérêt n'aurait été que statistique, compte tenu des moyens et possibilités actuels.

Mais la tâche ébauchée n'aura pas été inutile si elle permet d'entreprendre les travaux futurs de planification sur une base largement décentralisée.

D'ores et déjà il semble possible de retenir les critères applicables à la nouvelle procédure et qui entraînent une sélection des projets en fonction :

— soit des buts d'opérations, par catégorie d'équipement, c'est-à-dire chaque fois qu'il s'agit d'opérations suffisamment importantes, pour lesquelles il existe déjà une raison d'implantation, ou même un projet technique de réalisation. Il en est ainsi par exemple pour les investissements concernant les communications, l'énergie électrique, les hôpitaux, etc... ;

— soit des montants financiers totaux des opérations à réaliser pour une catégorie déterminée d'équipement, chaque fois qu'il n'est pas possible d'individualiser au préalable une opération et qu'en conséquence sa localisation future n'est pas encore connue ; il s'agit des petits travaux, par exemple dans le domaine de l'agriculture.

Les documents ainsi établis pour chaque province constitueront des investissements de travail très précieux. L'exécution du programme sera suivie sur la base de ces documents par les autorités provinciales ou locales, qui pourront ainsi connaître à l'avance les opérations envisagées et préparer leur réalisation.

Le Gouvernement envisage d'ailleurs de donner une plus grande initiative aux autorités des provinces dans les travaux de planification. A cet effet, il distingue, dans les documents par province deux catégories d'investissements : d'une part, les **investissements de caractère national** qui doivent faire l'objet de décisions nationales, parce que leur intérêt économique ou social concerne l'ensemble du pays ; d'autre part, les **investissements de caractère régional**, pour lesquels les autorités provinciales pourraient, selon les cas, faire des propositions ou prendre des décisions de répartition du programme des investissements **à l'intérieur des montants financiers fixés par province par le pouvoir central.**

Ainsi le Gouvernement examinera les mesures de décentralisation qui pourront prendre appui sur la régionalisation du Plan. Il étudiera pour chaque grande catégorie d'équipement les moyens qui permettront de faire participer plus étroitement les Gouverneurs et les Conseils provinciaux aux décisions du Plan. La régionalisation du Plan 1965-1967, bien qu'elle demeure un essai, constitue un espoir pour l'avenir à cause des possibilités d'un travail en commun plus fructueux, qu'elle ouvre ainsi entre autorités centrales et régionales dans le domaine économique.

Cet espoir se caractérisera d'autant mieux que seront mieux caractérisées dans chaque province les orientations du développement. Le Maroc est un pays riche de possibilités et d'aptitudes qui, au stade de développement actuel ne sont pas toujours bien analysées ni exploitées. Aussi ne faut-il pas sous-estimer l'intérêt de toutes les études sociologiques ou économiques qui tendent à donner une meilleure connaissance du pays ; c'est à partir d'elles que pourront être tracées les grandes lignes d'une « géographie volontaire ».

Ces grandes lignes ne peuvent qu'être esquissées actuellement. Si les travaux de planification nationale peuvent s'appuyer sur des données statistiques et des études, la planification régionale ne dispose encore que de peu d'éléments. Le concours des autorités provinciales ou locales doit avoir pour premier effet d'enrichir la connaissance.

Mais il est apparent que le déséquilibre entre secteur moderne et secteur traditionnel se traduit par des disparités entre provinces. Une part importante de la production marocaine est réalisée sur une petite portion du territoire. La seule ville de Casablanca réalise environ 15 % de la production intérieure totale. La province de Casablanca, qui comprend 14 % des ruraux du Maroc a produit environ 23 % de la production agricole en 1960 ; tandis que les trois provinces méridionales d'Agadir, d'Ouarzazate et de Ksar-es-Souk avec 18 % du total national des ruraux ne produisaient que 10 % de la production agricole.

Les différences constatées dans le domaine de la production apparaissent aussi dans les comparaisons des revenus ou du niveau d'équipement. L'équipement sanitaire et l'équipement scolaire varient aussi beaucoup selon les régions : dans l'ensemble, les zones rurales ont un net retard par rapport aux zones urbaines.

Ces disparités entre provinces se sont développées depuis un siècle, tandis que l'économie marocaine devenait plus dépendante des échanges avec l'étranger et qu'un secteur moderne se développait. Les activités industrielles nouvelles s'installaient près des ports et l'agriculture moderne se développait dans la région des plaines. Le Maroc a ainsi progressivement basculé sur la côte atlantique du Nord-Ouest.

Les mouvements migrateurs traduisent bien cette attraction exercée par les zones prospères du Nord-Ouest. Mais elles ne permettent pas d'établir un meilleur équilibre, car la surpopulation des villes entraîne le chômage tandis que la forte croissance démographique maintient un fort sous-emploi dans les campagnes.

Aussi la politique gouvernementale est-elle de faire un effort accru dans les régions défavorisées. Cet effort se traduit par les mesures prises pour développer les investissements industriels en dehors de la zone de Casablanca, Mohammedia : il est marqué aussi par un effort de rénovation et de développement de l'agriculture dans certaines zones, comme par exemple dans le Rif.

Toutefois les disparités entre régions résultent de tendances qui ont joué depuis longtemps et qui continuent d'agir sur les localisations des activités. Aussi, ne peut-il être question de les faire disparaître immédiatement. En outre, il ne serait pas possible d'aller à l'encontre de certains de ces facteurs sans porter atteinte à l'ensemble du développement national. C'est ainsi que le développement des échanges avec l'étranger constitue un élément favorable au développement des industries portuaires. C'est ainsi que l'agriculture moderne exportatrice trouve avantage à la proximité des ports.

Aussi la politique du Gouvernement doit-elle surtout spécialiser et concerter les actions en fonction des possibilités du développement de chaque zone. Les progrès réalisés dans chacune des régions sont en effet finalement un bénéfice pour l'ensemble du territoire ; seule une forte expansion économique s'appuyant sur les ressources qui peuvent être exploitées de façon rentable pourra conduire à long terme à l'atténuation des déséquilibres géographiques actuels.

C'est pourquoi, il faut d'abord souligner que la concentration des activités industrielles dans les zones déjà industrialisées est un facteur de rentabilité à cause des multiples avantages qu'entraîne la complémentarité entre les branches, les imbrications techniques et la concentration de la gestion financière. Si cette concentration entraîne un gain économique, elle est aussi à l'origine des problèmes sociaux que pose le développement urbain. C'est en tenant compte de ces deux aspects que seront tracés les objectifs de la politique du développement dans la zone côtière atlantique.

De même il faut insister sur les avantages économiques d'une politique qui concentre l'effort de modernisation agricole dans les zones critiques. Les actions qui y seront entreprises permettront de développer de multiples potentialités dont souvent les populations n'ont pas encore pris conscience (plantations d'oliviers, d'amandiers, d'arbres fruitiers). Une action consistant souvent en petits travaux doit progressivement transformer cette économie. Par ses nouvelles orientations, la Promotion Nationale y serait de moins en moins un instrument de lutte contre le chômage et de plus en plus un service civil dont la nécessité serait comprise par la population.

⁂

L'évolution économique, peu favorable, des dix dernières années et l'importance des problèmes de structure et de financement qu'il faut affronter ne permettent pas d'annoncer avec le plan triennal une période de prospérité facile.

Le Maroc devra travailler plus et consentir des sacrifices pour se donner à long terme des certitudes de progrès réel.

L'Etat fera ce qu'il lui est possible de faire, mais sans l'adhésion totale et l'effort incessant de chaque citoyen, l'exécution de ce programme resterait incomplète et ne contribuerait pas à l'établissement des facteurs de base d'un développement réel.

B. — PERSPECTIVES D'ENSEMBLE ET FINANCEMENT

I. — TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-joint donne le détail par secteur, des investissement prévus pendant la période triennale.

La ventilation entre les années 1965-1966-1967 n'est donnée qu'à titre indicatif.

Pour le secteur public et semi-public, le Ministre, chargé des finances, dans le cadre de la loi annuelle de finances, assurera l'ajustement des crédits de paiement dans la limite des autorisations globales et en fonction du double impératif constitué par les possibilités de financement et les rythmes de réalisation des maîtres d'œuvre techniques.

Globalement, la récapitulation suivante peut être établie :

(En milliers de DH)

SECTEUR	Secteur Public	Secteur semi-public	Invest. privés	TOTAL Plan
I - AGRICULTURE	851.600	—	P.M.	851.600
II - TOURISME	134.000	—	90.000	224.000
III - FORMATION DES CADRES ..	117.744	—	P.M.	117.744
IV - INFRASTRUCTURES	389.303	—	—	389.303
V - ENERGIE	120.000	120.001	—	240.001
VI - PRODUCTIONS	532.530	352.310	459.638	1.344.478
VII - ENSEIGNEMENT-ACTION SOCIALE	151.910	—	—	151.910
VIII - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	124.098	—	P.M.	124.098
IX - DEPENSES EXCEPTIONNELLES	40.000	—	P.M.	40.000
Total général ...	2.461.185	472.311	549.638	3.483.134

II. — INVESTISSEMENTS ET PRODUCTION

1° - Investissements

Le tableau d'investissements nets ci-avant doit être complété pour tenir compte :

— des investissements financés par crédit public ;

— du renouvellement du capital existant ;

— d'opérations publiques considérées comme investissements par la comptabilité nationale (grosses réparations de routes notamment) ;

— des investissements privés dans le secteur agricole, et surtout dans le secteur des services, des transports et du commerce ;

— des investissements privés dans le domaine de l'habitat ;

— de la part « nature », correspondant aux travaux de la Promotion Nationale.

Le chiffre global des investissements bruts s'élève donc pour la période à environ 6.200 millions de DH, soit une moyenne annuelle d'un peu plus de 2.000 millions de DH.

Cette moyenne est nettement plus élevée que les investissements effectués au cours de ces dernières années ; ainsi en 1963 et 1964, les investissements annuels ont été de l'ordre de 1.400 millions de DH, soit 13 % de la production intérieure brute.

Les investissements ne pouvant augmenter brutalement de 1.400 millions en 1964 à plus de 2.000 millions de DH en 1965, il est nécessaire de prévoir leur croissance progressive au cours du Plan ; de sorte que l'investissement en 1967 pourrait être de 2.400 millions de DH ; le rapport investissement/production intérieure brute serait alors de 20 %. Le passage du taux d'investissement (part de la production intérieure brute consacrée à l'investissement) de 13 % en 1963-64 à 20 % en 1967 représente une véritable mutation, mais on ne voit pas très bien comment il pourrait en être autrement si l'on veut qu'il y ait développement économique.

Encore ne faut-il pas s'attendre à des résultats économiques immédiats.

⁂

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS PREVUS PAR LE PLAN TRIENNAL 1965 - 1967

(En milliers de DH)

	FONDS PUBLICS			Secteur semi-public			Crédit d'origine publique			Investissements privés			Total	Observations
	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967	Fonds Publics Plan	
I. AGRICULTURE														
A. *Hydraulique agricole*														
1) *Intervention de l'ONI*														
Périmètres	128.760	135.450	119.090	—	—	—	33.020	34.840	35.100	non chiffré			383.300	
Etudes particulières	10.580	6.900	6.000	—	—	—	—	—	—				23.480	
Petits périmètres .	1.517	1.467	2.061	—	—	—	—	—	—				5.045	
Petite hydraulique	10.562	13.652	15.771	—	—	—	—	—	—				39.985	
Equip. communaux	4.030	2.930	3.040	—	—	—	—	—	—				10.000	
Total 1)	155.449	160.399	145.962	—	—	—	33.020	34.840	35.100	P.M.	P.M.	P.M.	461.810	
2) *Etudes et travaux fonciers*														
Conservation foncière et service topographique	5.200	5.140	5.800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16.140	
Total 2)	5.200	5.140	5.800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16.140	
TOTAL A	160.649	165.339	151.762	—	—	—	33.020	34.840	35.100	—	—	—	477 950	

B. *Culture en sec.*														
1) *Intervention de l'ONMR*														
Equip. des pépinières	2.000	1.000	1.000	—	—	—				—	—	—	4.000	
Matériel agricole .	6.000	4.000	4.000	—	—	—				—	—	—	14.000	
Action vulgarisation	1.000	1.500	1.500	—	—	—	5.000	5.000	5.000	—	—	—	4.000	
Allotissements	10.350	22.650	17.700	—	—	—	10.400	40.800	33.600	non chiffré			50.700	
Elevage (parcours points d'eau...) ..	7.000	9.500	9.950	—	—	—				—	—	—	26.450	
Equip. communaux	14.030	9.710	10.160	—	—	—				—	—	—	33.900	
Total 1)	40.380	48.360	44.310	—	—	—	15.400	45.800	38.600	P.M.	P.M.	P.M.	133.050	
2) *Intervention du Ministère de l'Agriculture*														
Elevage	3.000	5.000	5.000	—	—	—	P.M.	P.M.	P.M.	—	—	—	13.000	
Constructions	500	500	642	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.642	
Pisciculture	32	33	33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	98	
Semences et engrais	3.000	3.000	3.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9.000	
Total 2)	6.532	8.533	8.675	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23.740	
TOTAL B ..	46.912	56.893	52.985	—	—	—	15.400	45.800	38.600	P.M.	P.M.	P.M.	156.790	

	Fonds publics			Secteur semi-public			Crédit d'origine publique			Investissements privés			Total fonds publics	Observations
	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967	Plan	
C. *Projets agricoles intégrés* (1)														(1) Ces prévisions pourront être rectifiées après élaboration de projets spécifiques susceptibles de recevoir une aide extérieure
1) Rif - Derro ..	8.595	12.455	12.420	—	—	—	—	—	—	non chiffré			33.470	
2) Loukkos	1.700	6.600	14.200	—	—	—	—	—	—				22.500	
3) Tafilalet	3.000	5.000	6.000	—	—	—	—	—	—				14.000	
TOTAL C ...	13.295	24.055	32.620	—	—	—	—	—	—	P.M.	P.M.	P.M.	69.970	
D. *Protection des sols*														
1) D.R.S.	7.000	7.000	8.000	—	—	—	—	—	—	non chiffré			22.000	
2) Reboisement .	10.000	11.000	12.000	—	—	—	—	—	—				33.000	
3) Chemins forestiers	3.400	3.700	3.900	—	—	—	—	—	—				11.000	
4) Maisons forestières	800	1.490	1.610	—	—	—	—	—	—				3.900	
5) Fonds forestiers	—	—	—	—	—	—	—	—	—				—	
TOTAL D ..	21.200	23.190	25 510	—	—	—	—	—	—	P.M.	P.M.	P.M.	69.900	(2) Salaires en nature non compris
E. *Promotion Nationale* (2)	18.000	19.500	23.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	61.000	
TOTAL E. ..	18.000	19.500	23.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	61.000	(3) Besoins globaux sans tenir compte des remboursements
F. *Recherche Agronomique*	5.795	5.235	4.960	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15.990	
TOTAL F ..	5.795	5.235	4.960	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15.990	
G. *Dépenses exceptionnelles Lutte anti-acridienne*	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
TOTAL I. AGRICULTURE	265.851	294.412	291.337	—	—	—	48.420 (3)	80.640 (3)	73.700 (3)	P.M.	P.M.	P.M.	851.600	

II. TOURISME														
A. *Infrastructures touristiques*														
1) Equip. préalables et aménagement de sites	12.000	20.000	25.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	57.000	
2) Transports ...	5.000	5.000	—	—	—	—	5.000	7.000	10.000	—	—	—	10.000	
TOTAL A ..	17.000	25.000	25.000	—	—	—	5.000	7.090	10.000	P.M.	P.M.	P.M.	67.000	
B. *Ensembles touristiques*														
1) Construction O.N.M.T.	1.650	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.650	
2) Autres constructions	10.350	20.000	35.000	—	—	—	30.000 (4)	60.000 (4)	80.000 (4)	15.000	25.000	50.000	65.350	(4) Une partie seulement de ces crédits sera d'origine publique
TOTAL B ..	12.000	20.000	35.000	—	—	—	30.000	60.000	80.000	15.000	25.000	50.000	67.000	
TOTAL II TOURISME	29.000	45.000	60.000	—	—	—	35.000	67.000	90.000	15.000	25.000	50.000	134.000	
III. FORMATION DES CADRES														
A. *Enseignement*														
1) Enseignement secondaire	22.710	24.910	22.880	—	—	—	—	—	—	—	—	—	70.500	
2) Enseignement technique	3.900	4.800	4.200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12.900	
3) Enseignement Supérieur	3.014	2.600	2.350	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7.964	
TOTAL A ...	29.624	32.310	29.430	—	—	—	—	—	—	—	—	—	91.364	
(3) dont besoins supplémentaires														
M. et LT	32,4	74,6	77,7											
C.T.	—	44,0	87,5											
Total	32,4	118,6	165,2											

	Fonds publics			Secteur semi-public			Crédits d'origine publique			Investissements privés			Total Fonds publics	Observations
	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967	Plan	
B. - *Enseignements spécialisés*														
1° Formation des maîtres et des instituteurs (5)	3.800	625	—	non chiffré		—	—	—	—	—	—	—	4.425	(5) Equipement communal éventuel
2° Enseignement agricole	1.070	5.800	1.600			—	—	—	—	—	—	—	8.470	
3° Formation professionnelle	2.965	2.870	2.450	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8.285	
4° Formation hôtelière ..	1.000	1.000	1.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3.000	
5° Ecole d'administration	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
6° Ecoles militaires	1.000	700	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.200	
Total B	9.835	10.995	5.550	—	—	—	—	—	—	—	—	—	26.380	
TOTAL III - CADRES ..	39.459	43.305	34.980	—	—	—	—	—	—	—	—	—	117.744	
IV. INFRASTRUCTURE														
A. - *Routes et chemins*														
1° Routes principales et secondaires	11.350	12.000	13.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36.350	
2° Chemins tertiaires ...	13.220	10.000	11.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	34 220	
3° Pistes minières	P.M	P.M	P.M	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4° Matériel et études ...	P.M	P.M	P.M	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5° Itinéraires touristiques	8.940	7.110	3.380	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19.430	
6° Promotion Nationale .	10.000	11.000	11.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	32.000	
Total A	43.510	40.110	38.380	—	—	—	—	—	—	—	—	—	122.000	

B. - *Infrastructures, projets spécifiques*													
1° Complexe de SAFI ..	12.210	15.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27.210
2° Projet agricole Sidi Slimane	5.000	5.000	4.900	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14.900
3° Zone industrielle de Tanger	3.000	7.000	7.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17.000
Total B.	20.210	27.000	11.900	—	—	—	—	—	—	—	—	—	59.110
C. - *Chemins de Fer*	19.689	19.263	16.048	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55.000
Total C.	19.689	19.263	16.048	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55.000
D. - *Ports*													
1° Tanger	8.700	2.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11.200
2° Casablanca	6.290	6.945	1.730	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14.965
3° Autres ports	9.305	8.520	4.210	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22.035
Total D.	24.295	17.965	5.940	—	—	—	—	—	—	—	—	—	48.200
E. - *Aéronautique civile* ..	14.035	10.405	6 560	—	—	—	—	—	—	—	—	—	31.000
Total E.	14.035	10.405	6 560	—	—	—	—	—	—	—	—	—	31.000
F. - *Télécommunications* ..	22.040	23.282	12.075	—	—	—	—	—	—	—	—	—	57.397
Total F.	22.040	23.332	12.075	—	—	—	—	—	—	—	—	—	57.397
G. - *Radiodiffusion - Télévision*													
1° Radiodiffusion	3.500	3.500	3.300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10.300
2° Télévision	3.200	1.500	1.596	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6.296
Total G.	6.700	5 000	4.896	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16.596
TOTAL IV - INFRASTRUCTURES ..	150.479	143.025	95.799	—	—	—	—	—	—	—	—	—	389.303

[illegible]	Fonds publics			Secteur semi-public			Crédits d'origine publique			Investissements privés			Total Fonds publics Plan	Observations
	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967		
V - ENERGIE	38.471	40.313	41.216	38.471 (6)	40.314 (6)	41.216 (6)	—	—	—	—	—	—	120.000	(6) dont une partie sera recherchée par emprunt
TOTAL V ENERGIE	38.471	40.313	41.216	38.471	40.314	41.216	—	—	—	—	—	—	120.000	
VI - PRODUCTION MINIERE, INDUSTRIELLE, PECHES, MARINE MARCHANDE ARTISANAT														
A. *Production minière*	15.820	14.330	14.500	161.610 (7)	94.100 (7)	96.600 (7)	—	—	—	53.614 (8)	53.117 (8)	39.907 (8)	44.650	(7) Investissements OCP.
Total A	15.820	14.330	14.500	161.610	94.100	96.600	—	—	—	53.614	53.117	39.907	44.650	(8) Fonds privés en association avec le BRPM. Entreprises minières privées
B. *Production Industrielle*	120.000	160.000	205.000	—	—	—	—	—	—	100.000	100.000	113.000	485.000	
Total B.	120.000	160.000	205.000	—	—	—	—	—	—	100.000	100.000	113.000	485.000	
C. *Artisanat*	300	600	800	—	—	—	non chiffré			non chiffré			1.700	
Total C	300	600	800	—	—	—	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	1.700	
D. *Pêches et Marine Marchande.*	1.160	10	10	—	—	—	—	—	—	non chiffré			1.180	
Total D.	1.160	10	10	—	—	—	—	—	—	P.M.	P.M.	P.M.	1.180	
Total VI. - PRODUCTIONS ..	137.280	174.940	220.310	161.610	94.100	96.600	—	—	—	153.614	153.117	152.907	532.530	

VII - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - JEUNESSE ET SPORTS - ACTION SOCIALE														
A. *Enseignement Primaire*	8.000	—	—	(9)	(9)	(9)	—	—	—	—	—	—	8.000	(9) Equipement communal éventuel non chiffré
Total A.	8.000	—	—	P.M.	P.M.	—	—	—	—	—	—	—	8.000	
B. *Jeunesse et Sports*	1.500	1.500	1.800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4.800	
Total B	1.500	1.500	1.800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4.800	
C. *Action Sociale*														
1° *Santé Publique*	25.045	13.146	9.807	—	—	—	—	—	—	—	—	—	47.998	
TOTAL 1°	25.045	13.146	9.807	—	—	—	—	—	—	—	—	—	47.998	
2° *Aménagements Ruraux et Urbains* :														
a) Urbains - Habitat	20.000	15.000	15.000	—	—	—	20.000 (10)	20.000 (10)	20.000 (10)	non chiffré			50.000	(10) la plus grande partie par utilisation des disponibilités de Banques Populaires
b) Habitat - Promotion Nationale	1.500	1.500	1.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4.500	
c) Aménagements ruraux (12)	9.212	12.400	10.300	non chiffré		—	—	—	—	—	—	—	32.112	
d) Promotion Nationale (11)	1.500	1.500	1.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4.500	
TOTAL 2°	32 212	30.400	28.500	P.M.	P.M.	P.M.	20.000	20.000	20.000	P.M.	P.M.	P.M.	91.112	(11) Salaires en nature non compris.
TOTAL C	57.257	43.546	38.307	—	—	—	20.000	20.000	20.000	P.M.	P.M.	P.M.	139.110	
TOTAL VII - ENSEIGNEMENT ACTION SOCIALE	66.757	45.046	40 107	—	—	—	20.000	20.000	20.000	—	—	—	151.910	(12) Equipement communal non compris.

	Fonds publics			Secteur semi-public			Crédits d'origine publique			Investissements privés			Total Fonds publics Plan	Observations
	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967		
VIII. - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF														
A. *Dépenses civiles*	28.645	28.030	24.558	—	—	—	—	—	—	non chiffré			81.293	
Total A	28.645	28.090	24.558	—	—	—	—	—	—	P.M.	P.M.	P.M.	81.293	
B. *Dépenses Militaires*	14.200	10.030	18.575	—	—	—	—	—	—	—	—	—	42.805	
Total B	14.200	10.030	18.575	—	—	—	—	—	—	—	—	—	42.805	
TOTAL VIII - ADMINISTRATIF	42.845	38.120	43.133	—	—	—	—	—	—	—	—	—	124.098	
IX. - DEPENSES EXCEPTIONNELLES AGADIR	22.000	8.000	10.000	—	—	—	5.000 (13)	6.000 (13)	6.000 (13)	—	—	—	40.000	(13) Crédit à la reconstruction privée
TOTAL GENERAL.	792.142	832.161	836.882	200.081	134.414	137.816	108.420	173.640	189.700	168.614	178.117	202.907	2.461.185	

2° - La Production

En effet, les investissements du Plan triennal sont pour une bonne part des investissements dont la rentabilité est indirecte (infrastructure) ou bien n'apparaîtra que dans un délai plus ou moins éloigné (certains investissements agricoles, les dépenses d'éducation). Dans ces conditions, on doit prévoir un taux annuel de croissance de la production relativement modeste ; des calculs très globaux permettent de penser que ce taux pourrait être de 3,7 % par an. Ce taux peut paraître faible surtout par comparaison avec les objectifs du Plan quinquennal (6,2 %) mais ces objectifs étaient sans doute trop ambitieux et le taux de croissance de 3,5 % retenu pour l'agriculture par le Plan quinquennal n'était pas réaliste. De plus, la durée relativement courte du Plan triennal ne permet pas de comptabiliser pleinement dès 1968 les résultats d'investissements industriels dont la réalisation s'achèvera seulement en 1967.

En raison de ce rythme de croissance très modéré, la structure de la production ne subira guère de modifications : tout au plus peut-on prévoir une légère augmentation de la part de l'industrie (15 % de la production en 1968 contre 14 % en 1964).

En résumé, si l'effort d'investissement envisagé par le Plan apparaît comme important, on ne doit pas s'attendre à une augmentation sensible de la production d'ici 1968. On comprend dès lors qu'il n'était guère possible de retenir comme objectif, en ce qui concerne la consommation des particuliers autre chose que le simple maintien du niveau de vie actuel (le Plan quinquennal ne prévoyait d'ailleurs qu'une augmentation de 0,4 % par an) ; il est vrai que la marocanisation permettra une certaine amélioration dans quelques secteurs mais ce n'est qu'après 1968 qu'on pourra envisager une augmentation continue du niveau de vie individuel fondée sur un accroissement suffisant du volume des biens disponibles ; ce n'est guère qu'après le Plan triennal, en effet, que les investissements dans l'agriculture et même dans l'industrie auront leur maximum de répercussions sur la production du Pays.

Le tableau ci-dessous, qui rapproche les ressources et emplois des biens et services disponibles sur le territoires marocain, indique l'évolution des principales données économiques de 1964 à 1968.

Ressources et emplois des biens disponibles sur le territoire marocain

(Millions de DH)

	EMPLOIS						RESSOURCES	
	Consom. des particuliers	Consom. de l'Etat	Consom. des Etrangers (1)	Investissement	Variation de stock	Total	Production intérieure brute	Déficit
1964 (2) ..	9.150	460	350	1.420	—	11.380	10.790	590
1968	10.300	390	570	2.600	20	13.880	12.500	1.380
Variation.	1.150	—70	220	1.180	20	2.500	1.710	790
INDICES								
1964	100	100	100	100	—	100	100	100
1968	113	85	163	183	—	122	116	234

On remarque :

— la forte croissance de l'investissement (indice 183) et le fait que la consommation des particuliers augmente à un rythme plus faible que la production (113 contre 116) ;

— la réduction de la consommation de l'Etat liée à la disparition du déficit du budget de fonctionnement ;

— la sensible augmentation des recettes touristiques.

La colonne « déficit » (avec l'extérieur) est obtenue par différence. L'augmentation de ce déficit conduit à poser le problème du financement du Plan.

---

(1) Administrations étrangères et touristes.

(2) Très provisoire.

3° - LE FINANCEMENT GLOBAL

Si le problème de financement du budget, tant de fonctionnement que d'équipement apparaît de façon évidente par la confrontation des dépenses prévues et des recettes actuellement connues, on ne doit pas perdre de vue qu'il ne s'agit là que d'un aspect d'un problème plus vaste, celui du financement de l'ensemble de l'économie nationale.

Le tableau suivant traduit, en termes de financement global, les résultats du tableau précédent. Le montant nécessaire de l'aide extérieure est calculé en ajoutant au déficit sur biens et services les autres opérations courantes de la balance des paiements (essentiellement revenus du capital et du travail et dons). L'épargne locale requise est alors obtenue par différence entre les investissements et l'aide extérieure.

Prévisions de financement du Plan triennal

(Moyenne annuelle - millions de DH)

EMPLOIS		RESSOURCES	
Investissements bruts.	2.090	Epargne locale ...... Aide extérieure nette.	1.570 520
Total des emplois ..	2.090	Total des ressources .	2.090

Deux conclusions peuvent être dégagées de ce tableau :

a) **L'épargne locale** nécessaire est supérieure au montant de l'épargne qui se forme habituellement ; ainsi de 1962 à 1964, l'épargne moyenne annuelle n'a été que de 1.120 millions de dirhams. En outre, ce qui est plus important, le taux d'épargne (épargne/production) est sensiblement majoré puisqu'il passe de 11 % (moyenne 1962, 63, 64) à 14 % pour la période 1965-68 (et même 15 % en 1968). Il est bien évident qu'un tel changement ne s'opérera pas de lui-même et que la consommation aura naturellement tendance à suivre le rythme de croissance de la production. Diverses mesures peuvent être proposées pour parvenir à dégager cette épargne supplémentaire : régime fiscal visant à limiter les dépenses inutiles ou somptuaires, dispositions favorisant la constitution de réserves dans les entreprises, incitation à l'épargne individuelle, restrictions en matière de crédit à la consommation, recours à l'épargne-travail.

b) **L'aide extérieure** nette est nettement plus élevée que l'aide, reçue par le Maroc au cours des 3 ou 4 dernières annés. Si l'on tient compte des amortissements et de quelques opérations classées en dépenses de capital, l'apport brut de capitaux extérieurs s'établit à une moyenne annuelle de **710 millions de dirhams** (1) alors qu'en 1963, l'aide brute reçue n'a été que 230 millions de dirhams. Les prévisions de financement du budget d'équipement font état d'une moyenne annuelle de prêts de 530 millions de dirhams ; bien que nettement supérieure aux prêts ordinairement reçus par le Maroc, cette aide resterait insuffisante ; les 180 millions de dirhams (1) (par an) de différence avec les besoins de 710 millions représenteraient des investissements privés extérieurs ou de l'aide publique supplémentaires.

Si ces ressources extérieures ne peuvent être rassemblées, un ajustement sera inévitable au détriment :

— soit des investissements ;

— soit de la consommation des particuliers, l'effort supplémentaire étant demandé à l'épargne locale.

III. — Le Financement du Plan

L'Etat doit donc assurer pendant la période triennale :

— le financement direct des investissements relevant du secteur public soit 2.461 millions de DH ;

— le financement indirect des besoins de crédit évalués à 471 millions de DH, mais dont une partie seulement, non chiffrable, correspond à la recherche de disponibilités nouvelles ;

— le financement indirect des investissements à la charge du secteur public.

---

(1) Il s'agit, bien entendu, non de chiffres comptables mais d'ordres de grandeur.

Le financement du Plan ne peut donc être dissocié du financement de l'ensemble des charges de la Nation tant sur le plan interne que sur le plan externe.

Sur le plan interne, il n'était pas concevable d'envisager de poursuivre dans la voie d'un déficit global annuel de l'ordre du déficit prévisionnel de la loi de finances pour 1964 soit 780 millions de dirhams.

Le projet de loi de finances pour 1965 a marqué la volonté du Gouvernement de pratiquer une politique de réelle austérité qui se traduit par un renversement décisif de la tendance qui s'est dégagée depuis l'indépendance, puisque les ressources ordinaires définitives non seulement équilibrent les charges permanentes mais encore permettent un excédent de l'ordre de 60 millions de dirhams automatiquement affecté à la couverture des charges d'investissement par le jeu de la nouvelle présentation de la loi de finances résultant des dispositions organiques.

Le niveau des investissements publics prévus ne devrait donc pas aboutir à un recours aux moyens monétaires aussi important que celui constaté depuis 1961.

Sur le plan externe, un calcul sommaire démontre qu'environ 36 % des dépenses d'équipement du secteur public et semi public représentent des sorties directes en devises. Pour la période triennale, la balance des paiements devrait donc supporter à ce titre une dépense en devises supérieure à 1.000 millions de dirhams.

Pour ne pas ruiner le fragile équilibre actuel des réglements extérieurs, il est donc impératif de rechercher des concours financiers d'un montant annuel minimum de l'ordre de 340 millions de dirhams.

A ce seuil, il conviendra d'ajouter les apports rendus indispensables par l'insuffisance de l'épargne intérieure, en raison d'une production insuffisante qui ne laisse pas de disponibilités importantes après les prélèvements de la consommation.

C'est dans ce cadre financier difficile caractérisé par une tendance à la hausse des prix intérieurs, par des menaces quant à l'équilibre de la balance des paiements qu'il convient de rechercher les moyens, qui permettront, sans inflation, de financer le plan d'équipement dont la réalisation est une condition du développement et donc de l'amélioration des moyens d'existence de la population.

1°) Les concours extérieurs

La rareté des ressources nationales disponibles est un obstacle au développement heureusement balancé par des formules de coopération internationale bilatérale et multilatérale dont le Maroc n'a pas su ou pas pu à ce jour utiliser parfaitement le dynamisme qui lui est propre.

⁂

Il est possible d'escompter pour la période triennale environ 505 millions de dirhams de concours financiers spécifiques réunissant des formules aussi diverses que des dons en nature et en espèces, des prêts à long terme déjà affectés à des opérations de développement (prêt B.I.R.D. pour le projet agricole de Sidi Slimane, prêt A.I.D. pour l'aménagement de la vallée de la Basse Moulouya), des prêts liés à des crédits fournisseurs à moyen terme consentis pour des commandes de matériel d'équipement.

Mais il faut souligner que le montant indiqué ne sera atteint qu'à la condition indispensable que soit résolu en 1965 le problème du financement du complexe chimique de Safi.

A ce jour, l'Etat a assuré totalement et directement par subventions budgétaires le financement de la totalité des dépenses du complexe. Ce financement a lourdement pesé tant sur la situation de trésorerie de l'Etat, que sur la balance des paiements.

La simple et saine formule de recours à un capital social et à des fonds empruntés à long terme devrait, tout en sauvegardant les intérêts de l'Etat dans cette affaire industrielle, assurer un apport substantiel de devises, une recette budgétaire par remboursement partiel des sommes déjà décaissées et la couverture des dépenses qui restent à régler en 1965 et éventuellement en 1966.

⁂

A ces opérations dites « spécifiques » parce que liées assez étroitement à des projets ou des opérations déterminées s'ajouteront les ressources provenant de prêts globaux extérieurs dont l'affectation est en général moins précise.

L'éventail des possibilités en ce domaine est considérable, même lorsqu'il est exploré avec le double souci de préserver l'indépendance économique du Maroc et sa volonté politique.

Les nations américaines, européennes, arabes plus favorisées sont disposées à consentir les concours permettant à l'économie marocaine de réaliser les investissements propres à assurer son développement.

A ce titre, il n'est pas déraisonnable de tabler pour la période triennale sur des concours s'élevant globalement à environ 1.020 millions de dirhams, à de bonnes conditions, tant sur le plan de la durée que du taux d'intérêt.

⁂

En définitive, les concours extérieurs déjà assurés ou aisément prévisibles devraient être de l'ordre de 1.525 millions de dirhams pour la période triennale (hypothèse de refinancement du complexe de Safi comprise).

L'Etat devra donc pourvoir au financement du complément nécessaire pour le secteur public soit environ 900 millions de dirhams.

2°) Le financement interne

La volonté d'assainir la situation des finances publiques fortement affirmée par l'excédent de ressources ordinaires dégagé par la loi de finances pour 1965 conduira à un auto-financement public évalué avec prudence à 300 millions de dirhams, le Gouvernement entendant maintenir et renforcer les mesures restrictives prises quant aux dépenses.

Les possibilités d'emprunt à long terme intérieur destiné à mobiliser l'épargne disponible ont été évaluées à 40 millions de dirhams annuellement soit 120 millions de dirhams pour la période triennale.

Le reliquat à dégager soit environ 516 millions de dirhams sera pris en charge par le Trésor. Son montant ne semble pas suffisant pour constituer un danger réel pour la monnaie.

En effet, même si l'on y intègre les charges des comptes spéciaux du Trésor, le recours à la Trésorerie sera inférieur à 300 millions de dirhams annuellement. Ce qui semble demeurer dans les limites de ce qu'il est possible de demander au marché monétaire sans déclencher des poussées inflationnistes.

En définitive, pour la période triennale, l'équilibre des charges et des ressources devrait s'établir comme suit :

(En millions de dirhams)

NATURE	Ressources	Charges	% Ressources par rapport charges
Investissements publics	—	2.461	
Ressources extérieures			
— Projets spécifiques	505	—	20 %
— Financements globaux	1.020	—	42 %
— Emprunt intérieur	120	—	5 %
— Auto-Financement public ...	300	—	12 %
— Moyens du Trésor	516	—	21 %
Total	2.461	2.461	100 %

3°) Financement de projets complémentaires

Cette prudence motivée par l'expérience quinquennale, tant dans la fixation des objectifs que dans la détermination des moyens de financement n'exclut pas la possibilité d'autoriser le lancement d'opérations complémentaires sous réserve que le financement en ait été au préalable assuré.

En d'autres termes, il existe des projets précis de développement, lesquels ne sont pas compris dans les autorisations prévues, à l'exception de travaux d'études et de recherches, de tâches préliminaires et qui sont susceptibles de concourir au progrès économique et social, sous réserve que le financement en soit assuré de façon à ne pas peser sur les charges de la trésorerie tant interne qu'en devises.

Ces projets ont été examinés lors des travaux préparatoires d'établissement du plan triennal.

Leur validité, leur nécessité, leur urgence ont été reconnues.

Mais la rigueur financière qui a présidé et doit présider aux choix des actions devant être entreprises n'a pas permis de les retenir en première phase, parmi les projets d'investissements autorisés et soumis au financement global calculé pour la période triennale.

Cependant les chances et les possibilités de lancer ce programme complémentaire apparaissent considérables dans la mesure où les projets qui le constituent correspondent aux critères exigibles dans le cadre des concours financiers bilatéraux et internationaux.

Ces critères se fondent :

— sur une justification technique du projet ;

— sur la validité économique ;

— sur ses aspects financiers et notamment sur l'importance des financements en devises nécessaires.

Il n'est donc pas douteux que le Plan triennal peut être étendu par la prise en considération de programmes spécifiques complémentaires sous la réserve que le financement correspondant ait été négocié et obtenu.

Il faut donc admettre qu'à cette condition les opérations dont la liste est indiquée ci-après seront autorisées dès que le Ministre des Affaires Economiques et des Finances aura pu réunir les moyens de financement correspondants.

I. — MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

— **Extension du port de Casablanca,** jetée transversale, doublement du môle des phosphates, dragages et déroctages Montant estimé	55.000.000 DH
— **Avant-port pétrolier Mohammédia,** pour tankers de 40.000 tonnes Montant estimé	40.000.000 DH
— **Programme d'habitat économique** Construction de 4.453 logements pour location - vente Montant estimé	56.500.000 DH
Total Travaux Publics	151.500.000 DH

II. — OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER

— **Electrification de la ligne Benguérir-Safi** Montant estimé	14.000.000 DH
— **Achat de 20 voitures - voyageurs** Montant estimé	20.000.000 DH
Total O.N.C.F.	34.000.000 DH

III. — BUREAU DE RECHERCHES ET PARTICIPATIONS MINIERES

— **Fonderie de plomb - zinc** Montant estimé	80.000.000 DH
— **Gisement de plomb Moulouya** Montant estimé	16.000.000 DH
(A déduire frais de recherches et travaux déjà engagés)	
— **Gisement de Bou-Madine** Montant estimé	9.000.000 DH
(A déduire frais de recherches et travaux déjà engagés.)	
— **Gisement de fluorine El Hamman** Montant estimé	6.000.000 DH
— **Gisement de potasse de Khémisset** Montant estimé	18.000.000 DH
(A déduire frais de recherches et travaux déjà engagés.)	
Total B.R.P.M.	129.000.000 DH

IV. — PROJETS INDUSTRIELS (BEPI)

— Sidérurgie	
Montant estimé	85.000.000 DH
— Cendres de Pyrrothines	
Montant estimé	18.000.000 DH
— Ammoniac - Naphta Bitume	
Montant estimé	40.000.000 DH
— Poste de soutage à Tanger (à chiffrer)	P.M.
— Complexe Soude - chlore - P.V.C.	
Montant estimé	48.000.000 DH
— Pâte d'alfa	
Montant estimé	45.000.000 DH
— Industries textiles	
Montant estimé	89.000.000 DH
Total Industrie	325.000.000 DH

V. — OFFICE NATIONAL DES IRRIGATIONS

— Projet Tafilalet dont barrage d'accumulation sur le Ziz, à exécuter sur une quinzaine d'années	
Montant estimé	200.000.000 DH
— Projet Loukos, mise en valeur de 28.500 ha en une quinzaine d'années	
Montant estimé	270.000.000 DH
— Aménagement de la Tessaout Amont, à partir du barrage d'Aït Adel	
Montant estimé	300.000.000 DH
(Production électrique exclue.)	
— Aménagement des Beni-Moussa pour équiper la partie Ouest du périmètre du Tadla, soit 30.000 ha	
Montant estimé	117.500.000 DH
— Canal moyen service des Doukkalas pour l'irrigation et la mise en valeur de 16.000 ha	
Montant estimé	104.000.000 DH
Total O.N.I.	991.500.000 DH

VI. — OFFICE NATIONAL DE LA MODERNISATION RURALE

— Projet Derro (partiellement en cours d'exécution)	
Montant estimé	125.300.000 DH
Total général	1.726.300.000 DH

Il est évident qu'un programme de cette envergure si justifié soit-il ne saurait être autorisé globalement, mais projet par projet :

— en fonction de l'état d'avancement des études et de l'examen d'un dossier technique, économique et financier ;

— conformément à une convention d'aide extérieure en permettant le financement.

Il faut cependant noter que dans la plupart des cas, il s'agit d'une exécution débordant largement la période triennale pour atteindre parfois plus de quinze années.

Ne sont cités que pour mémoire les projets pouvant découler de l'étude du bassin du Sebou actuellement en cours de réalisation avec la collaboration de la FAO et du Fonds Spécial des Nations Unies.

4°) Les problèmes relatifs au financement du crédit :

Les besoins de crédit résultant de l'application du Plan pour la partie relevant du secteur public ont été évalués à environ 471 millions de DH (besoins globaux, déduction des remboursements de prêts en cours non effectuée).

Les principales demandes se situent au niveau du secteur agricole, du secteur touristique et de la construction, c'est-à-dire, par l'intermédiaire d'établissements relevant à des degrés divers de l'Etat :

— La Caisse Nationale de Crédit Agricole ;

— La Caisse de Prêts Immobiliers du Maroc ;

— La Banque Centrale Populaire.

Le crédit industriel doit pouvoir trouver son financement dans les possibilités offertes par le secteur bancaire et par la Banque Nationale pour le Développement Economique qui dispose de la possibilité de financer en devises le coût des matériels de production importés.

Le crédit hôtelier pose un double problème, technique et financier.

Le problème technique trouvera sa solution dans la modification projetée du dahir n° 1-62-201 du 7 joumada II 1382 (5 novembre 1962) afin que le régime actuel basé sur un principe hypothécaire soit assoupli en fondant la procédure à la fois sur la propriété et les droits immobiliers.

Les sociétés de crédit foncier autorisées et notamment la Caisse de Prêts Immobiliers du Maroc auront le droit d'émettre des obligations dites foncières qui permettront de mobiliser les disponibilités du marché financier.

Enfin les négociations sur le point d'aboutir devraient permettre à la B.N.D.E. de consentir des prêts pour financer l'importation des matériels de production indispensables à l'hôtellerie et dont la fabrication n'existe pas au Maroc.

L'ensemble, crédit foncier, crédit matériel, doit offrir suffisamment de possibilités pour intéresser et encourager les initiatives privées.

Le financement du crédit agricole pose des problèmes plus délicats à la Caisse Nationale de Crédit Agricole compte tenu des besoins exprimés non seulement par le programme triennal mais encore par l'activité globale du secteur.

Les ressources nécessaires à cet établissement seront recherchées :

— dans le recouvrement plus efficace des prêts antérieurement accordés ;
— dans la mobilisation des dépôts constitués par une épargne non disposée à s'investir directement, avec le concours et le soutien du secteur bancaire.

Mais cette deuxième possibilité risquerait fort de ne pas procurer suffisamment de moyens, compte tenu de la concurrence directe du Trésor et du secteur industriel et commercial sur les marchés monétaire et financier.

C'est pourquoi il semble indispensable de rechercher des moyens complémentaires compte tenu de l'importance primordiale que revêt l'accroissement de la production agricole.

Ces moyens pourront provenir de l'aboutissement de négociations entreprises par la Caisse Nationale de Crédit Agricole avec l'accord et le concours du Gouvernement.

Sur le plan international, il a été demandé un prêt à long terme de 50 millions de dirhams propre à permettre le financement des besoins à moyen terme et à long terme des exploitations agricoles et donc d'assurer partiellement un véritable crédit « revolving ».

Sur le plan bilatéral de sérieux espoirs peuvent être fondés sur un système analogue qui mobiliserait les fonds en dirhams pour les affecter au financement du secteur agricole.

La conjugaison de tous ces moyens, si les négociations sont poursuivies fermement en ce qui concerne les prêts extérieurs doit permettre d'assurer la couverture des besoins.

⁂

Nul doute que le financement de l'ensemble des dépenses d'investissement de la période constitue un problème sérieux, car si la couverture des dépenses budgétaires directes paraît assurée, il est certain que la totalité des investissements prévus ne saurait être réalisée sans la participation confiante du secteur privé national et étranger, sans la prise de conscience de chaque citoyen que l'épargne, le sacrifice d'aujourd'hui reste la base nécessaire et indispensable de la récolte de demain.

TITRE I

L'AGRICULTURE

Chapitre I — Les données fondamentales

Chapitre II — Définition d'un programme.

Chapitre III — Exécution du programme d'investissement

TITRE I

L'AGRICULTURE

Chapitre I. – Les données fondamentales

Chapitre II. – Définition d'un programme

Chapitre III. – Exécution du programme d'investissement

TITRE I

L'AGRICULTURE

Chapitre I. — Les données fondamentales

Chapitre II. — Définition d'un programme

Chapitre III. — Exécution du programme d'investissement

CHAPITRE PREMIER

LES DONNEES FONDAMENTALES

I. – Les problèmes de l'Agriculture

II. – Les enseignements du plan quinquennal 1960-1965

III. – Les contraintes imposées au nouveau Plan Triennal

I. — LES PROBLEMES DE L'AGRICULTURE

I. — La place que prend l'Agriculture dans l'Economie Marocaine a été si souvent exprimée, étudiée et chiffrée qu'il ne paraît pas nécessaire d'en rappeler les éléments autrement que par les tableaux sommaires indiquant :

— la part de la production agricole dans le produit intérieur brut :

Tableau 1 (Millions de Dirhams 1960)

	1960	1961	1962
P I B	8.200	7.830	8.700
Dont Agriculture	2.650	2.265	2.800

— l'importance des différents postes constituant cette production, en établissant une comparaison sur les trois dernières campagnes connues :

Tableau 2 (Millions de Dirhams 1960)

	1959-1960	1960-1961	1961-1962
Céréales et légumineuses	1.015	540	1.150
Arboriculture, maraîchage et cultures industrielles	741	754	825
Elevage	1.119	1.119	1.015
Forêts et pêche	159	152	160
Total	3.034	2.565	3.150
Achats	384	310	350
P I B Agriculture	2.650	2.265	2.800

— la part de cette production qui fait l'objet d'une exportation hors des frontières du Royaume :

Tableau 3 (Millions de Dirhams courants)

	1959-1960	1960-1961	1961-1962
Production	3.034	2.565	2.800
Dont exportation en état brut ..	617	532	686
%	20	21	24
Exportations produits bruts et transformés	781	707	941
%	26	27	33

Outre ces indications, il faut aussi retenir que 70 % de la population concourt à une production agricole qui, suivant les années et les aléas climatiques, représente 35 à 40 % du produit intérieur brut, part certainement importante de la vie économique de ce Pays mais qui n'est essentielle qu'en raison du fait que 3 habitants sur 4 en tirent effectivement leur subsistance journalière.

Encore faut-il distinguer dans l'Agriculture Marocaine deux secteurs qui restent juxtaposés :

— celui qu'on appelle « moderne » en raison des moyens qu'il emploie et de la productivité qui en est la conséquence ; il était tenu à l'origine exclusivement par des agriculteurs étrangers mais un nombre croissant de nationaux a adopté et assimilé les techniques modernes soit en les appliquant sur leurs propres terres, soit en assurant la relève sur les terres récupérées.

— celui qui reste « traditionnel » parce qu'il est soumis aux techniques ancestrales et dont la marque essentielle reste l'usage de l'araire tirée par deux bêtes.

Ce second secteur n'est d'ailleurs pas homogène ; on doit distinguer, d'une part de moyens ou gros propriétaires qui possèdent des superficies pouvant justifier une véritable exploitation agricole, d'autre part, une multitude de petits possédants (inférieur à 4 hectares) ou d'associés sur de très petites surfaces provenant chaque année de propriétaires différents et qui constituent la masse des micro-agriculteurs.

Ces petits exploitants ne sont le plus souvent pas de véritables agriculteurs et leur entreprise ne mérite sans doute aucune qualification d'exploitation agricole ; tout le problème de l'Agriculture marocaine au seuil du plan triennal 1965-1967 reste cependant fondé sur le fait que cette dernière catégorie est de loin la plus nombreuse (85 % au total) ; c'est elle qui pose les questions fondamentales du monde rural dans le Royaume.

Comment moderniser ces méthodes d'exploitation ? Comment intéresser à cette modernisation des hommes pour lesquelles la production agricole ne constitue finalement que l'accessoire et non l'essentiel des ressources qui leur permettent de vivre tout au long de l'année ?

A ces deux questions de base, le présent programme d'investissements tentera de donner une réponse en mettant l'accent sur les conditions qui permettraient la création, en quelque sorte de toutes pièces, d'une agriculture menée par des nationaux et qui, de fondation, comportera une exploitation agricole rationnelle. C'est là toute la politique des allotissements, qu'il s'agisse de terres récupérées auprès d'exploitants étrangers ou de terres actuellement mal exploitées qui seraient mises en valeur.

Cette politique conduit d'ailleurs à mettre en place, pendant un laps de temps nécessaire et au bénéfice de ce secteur privilégié, des moyens d'intervention et d'assistance technique très complets assurant le démarrage du secteur et sa réussite ultérieure.

Il est évident que l'Agriculture de ce Pays constitue un ensemble à la fois vaste, divers et complexe, portant avec lui un lourd fardeau de problèmes à résoudre et de responsabilités à assumer. La décision qui a été prise de lui réserver une part importante des investissements publics durant toute la durée du plan triennal marque assez l'importance que le Gouvernement a décidé de lui accorder par rapport à l'ensemble des actions intéressant le développement économique du Royaume.

Encore est-il nécessaire d'avoir à chaque instant présent à l'esprit qu'il ne s'agira pas, tout au long de ce programme, d'actions uniformément privilégiées, mais d'opérations appropriées aux différents secteurs géographiques du territoire national.

C'est ainsi qu'une diversification de ces opérations est prévue :

— en zone de montagne où prédominent les opérations de lutte contre l'érosion, le reboisement, l'aménagement des pâturages et l'élevage ;

— en zone de plaine où les problèmes les plus importants sont ceux de l'Agriculture en sec et encore de l'élevage ;

— en zone pré-saharienne où s'imposent des actions particulières dans le domaine de l'hydraulique ;

— en zone de périmètres irrigués où l'effort qui doit se poursuivre intéresse parallèlement l'achèvement des équipements en cours et la mise en valeur des terres nouvellement atteintes par l'eau.

⁂

II. — LES ENSEIGNEMENTS DU PLAN QUINQUENNAL 1960-1965

Le plan quinquennal avait prévu, en ce qui concerne l'Agriculture, un volume d'investissements publics qui a été largement réalisé.

Tableau 4. — Crédits publics prévus et ouverts 1960-1964

(En 1.000 DH)

	Evaluation Plan Quinq. 1960/1964	Crédits 1960/1962	Crédits 1963	Crédits 1964	Total crédits 1960/1964	En plus des prévisions
Total Agriculture dont	788.210	403.034	246.566	212.539	864.239	76.029
Hydraulique	362.710	230.020	147.760	122.900	500.680	137.970
Culture en sec	97.760	75.994	59.882	51.230	187.106	89.346
D.R.S., Reboisement ..	80.900	56.590	30.600	27.100	114.290	23.390

N.B. 1. — Une partie importante de l'augmentation de la rubrique hydraulique et cultures en sec provient de l'utilisation par l'O.N.I. et l'O.N.M.R. des Crédits Elevage et Arboriculture inscrits à la rubrique « Ministère de l'Agriculture ».

N.B. 2. — L'augmentation de la D.R.S. et du reboisement provient de l'apport de la Promotion Nationale.

Cet effort d'équipement, particulièrement notable si on le compare avec les autres secteurs, n'a cependant pas permis que l'accroissement de la production, qui avait été chiffré à 3,5 % par année à compter de 1960, se réalise dans les conditions envisagées.

Les ambitions du Plan Quinquennal pouvaient en effet être difficilement satisfaites en un laps de temps aussi court, et celà d'autant plus que les difficultés de financement avaient été quelque peu sous-estimées. Il était notamment illusoire d'espérer renverser la courbe descendante des investissements qui avait été continue de 1954 à 1960, et sans doute aussi de fonder le développement économique sur un accroissement de 13 à 20 % du produit national brut de l'épargne privée, ou encore sur un démarrage rapide de l'industrialisation.

En outre, il semble que l'on ait également sous-estimé à l'époque autant l'accroissement démographique — qui atteint et dépasse maintenant le taux exceptionnel de 3 % — que les difficultés inhérentes aux structures sociologiques et foncières et le manque de cadres ainsi que leur manque de formation.

Enfin, la sécheresse de l'année 1961 a eu sur les récoltes et le cheptel des répercussions catastrophiques encore présentes à toutes les mémoires.

C'est compte tenu de ces « contraintes » qu'il convient d'apprécier à leur valeur les aspects positifs des réalisations acquises par le Plan Quinquennal.

La création en 1960 de l'OFFICE NATIONAL DES IRRIGATIONS « O.N.I. » et de ses cinq grands périmètres d'intervention s'est faite conformément aux prévisions : l'avancement du Barrage de Mechra-Klila, l'introduction de la culture de la betterave et la création d'une Raffinerie de Sucre actuellement en fonctionnement, la reprise de l'Office des Beni-Amir - Beni-Moussa et le périmètre concerné développant sa production cotonnière, sont des données essentielles de l'accroissement des potentialités agricoles du Royaume.

La création par l'O.N.I. de Missions d'Etudes sur le Haouz, le Loukkos, le Tafilalet, le Sebou — en liaison, pour cette dernière avec la F.A.O. — aboutit, ou est sur le point d'aboutir à des programmes d'opérations dont l'étude minutieuse est par avance le gage de résultats techniques de qualité.

Enfin, le lancement, en 1961, de la « Promotion Nationale » a permis d'attaquer, sous une optique entièrement nouvelle, les problèmes de sous-emploi rural et de la dégradation des sols par des actions, techniquement modestes, financièrement modiques et à la portée des populations les plus désavantagées.

C'est ainsi que, par l'utilisation annuelle de 15 millions de journées de travail, l'Administration des Eaux et Forêts a eu les moyens de doubler son rythme d'opérations de D.R.S. et de reboisement et que les provinces semi-arides ont pu relancer leur programme d'équipement en petite hydraulique.

Sans doute tous les projets n'ont-ils pu être réalisés ; bien que la Centrale de Travaux Agricoles (C.T.A.) ait été transformée en Office National de Modernisation Rurale (O.N.M.R.) et son action étendue à l'ensemble du Royaume, malgré l'intensification de l'action dans les zones O.N.I., l'opération Labour par exemple n'a pas atteint le développement espéré. Les difficultés propres à l'accroissement de l'élevage n'ont pu toutes être surmontées, la mise en valeur agricole n'a pas toujours pu suivre la cadence de l'équipement dans les périmètres irrigués.

Malgré la création de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.), l'octroi, la distribution du crédit et d'une façon générale, le financement de l'exploitation agricole posent encore de nombreux problèmes.

L'enseignement positif du Plan quinquennal reste la constatation de la nécessité — au moins temporaire — pour l'Etat de jouer effectivement le rôle d'impulsion qui lui incombe, d'intervenir à tous les stades, depuis la production jusqu'à la commercialisation en passant par le crédit, les études de marché et les structures d'association, même si ces étapes ne peuvent être abordées que les unes après les autres.

III. — LES CONTRAINTES IMPOSEES AU NOUVEAU PLAN TRIENNAL

Au seuil du nouveau Plan triennal, il ne saurait être perdu de vue que, comme dans le précédent plan, les objectifs principaux fixés à l'Agriculture du Royaume sont, par ordre d'importance :

a) - La couverture des besoins nationaux pour les produits alimentaires de base en prenant en considération le fait indéniable que, dans bon nombre de secteurs, le Maroc est déficitaire ou risque de l'être bientôt, notamment pour les céréales, la viande et les produits laitiers où les quantités livrées à la consommation sont généralement stagnantes ou en faible accroissement alors que les besoins ne cessent, eux, de grandir par le simple jeu de l'expansion démographique.

Tableau 5. — Production et consommation moyennes de 1964 à 1967 (En 1.000 DH)

	1964			1967		
	besoins intérieurs	Production locale	Déficit	Besoins intérieurs	Production locale	Déficit
Céréales ...	3.400	3.300	100	3.580	3.350	230
Viande	170	180	— (1)	205	195	10

b) - La fourniture aux industries nationales de matières premières d'origine agricole, essentiellement : betterave, coton et oléagineux.

---

(1) La production de viande est depuis de nombreuses années pratiquement stationnaire, l'équilibre consommation-production est maintenu par une augmentation du prix de la viande (environ 70 % par rapport à 1959).

Tableau 6. — Production et consommation moyennes de 1964 à 1967 (En 1.000 T.)

	1964			1967		
	Besoins intérieurs	Production locale	Déficit	Besoins intérieurs	Production locale	Déficit
Sucre raffiné	365	20	— 345	410	70	— 340 (1)
Huile de graines brute	55 (2)	7	— 48	62	14 (3)	— 48
Coton :						
a) fibre longue soie ...	—	6	+ 6	—	12	+ 12
b) fibre courte soie	16 (4)	—	— 16	—	17	— 17

— Le maintien et le développement, dans toute la mesure du possible, des productions maraîchères et arboricoles.

Or, après l'expérience du Plan quinquennal, les objectifs d'une politique agricole et les difficultés à surmonter pour sa réalisation demeurent d'une telle ampleur qu'apparaît un nouveau choix dans la priorité à donner aux interventions et à leur localisation. Celui-ci peut s'éclairer à partir de plusieurs considérations :

— En premier lieu, la rigidité et l'inadaptation des structures traditionnelles à toute évolution rapide et durable restent une donnée extrêmement sensible. Le système agricole traditionnel constitue en effet un tout cohérent où chaque élément est la conséquence des autres et les renforce à son tour. Les techniques locales, les structures foncières et les modes de faire-valoir, la hiérarchie sociale et les mentalités elles-mêmes se sont forgées et adaptées les unes aux autres au cours des âges, et leur adaptation réciproque fait que c'est tout l'ensemble qui résiste à la moindre innovation que l'on essaye d'y introduire.

---

(1) 340.000 tonnes doivent être considérées comme nécessaires pour la pleine utilisation des raffineries existantes sur la base du sucre brut importé.

(2) La consommation intérieure varie entre 45.000 tonnes et 65.000 tonnes, selon les quantités d'huile d'olive disponible.

(3) Fibres et produits de coton en équivalent fibres.

(4) Objectif minimum moyen
Maintenir les importations à la hauteur du niveau réalisé en 1964. La production de graines de coton atteindra en 1967 près de 6.000 tonnes ; il reste donc 8.000 tonnes à fournir par les autres graines, principalement tournesol (La production de cette culture s'élevant à 4.000 tonnes d'huile en 1964). Un effort supplémentaire permettrait une diminution des importations.
A noter que les fluctuations de la consommation mentionnées ci-dessus (note 2) se répercutent intégralement sur les importations ; donc notre objectif minimum de 14.000 tonnes représente une moyenne entre 4.000 tonnes et 26.000 tonnes.

Les prescriptions du Plan en matière de production, sous peine de rester inopérantes, doivent donc aborder résolument le problème fondamental évoqué dans le Plan quinquennal qui est celui de la constitution d'une assiette foncière permettant l'existence et le développement d'exploitations agricoles et elles doivent décider de la hiérarchie des interventions, selon leur nature et leur régionalisation. Les possibilités financières et humaines ne permettent pas en effet de solutionner ou même d'entreprendre le règlement de l'ensemble des questions agricoles sur la totalité du Royaume.

A cet égard, les allotissements constitueront une réussite durant le Plan triennal dans la mesure où auront été successivement réglés la question de la continuité de la gestion aussitôt après l'acte même de récupération des terres, et le problème de la redistribution entre les attributaires les plus aptes, ce qui implique tout à la fois un choix parmi ces derniers et un encadrement de qualité en quantité suffisante au contact même de ces nouveaux agriculteurs.

Au problème essentiel de l'assiette foncière se rattache en outre un certain nombre de questions tenant les unes à l'obligation de mise en valeur dans les zones touchées par l'irrigation et à celle des travaux de défense et restauration des sols dans les régions montagneuses, les autres à la récupération de la plus-value des équipements assurés par l'Etat.

— En second lieu, il est important de prendre en considération, soit pour les surmonter, soit pour les apprécier à leur juste valeur, les carences sur lesquelles le plan triennal risque d'achopper et qui sont, tout à la fois :

- le manque quantitatif de personnel de conception et d'encadrement, dès maintenant sensible et dont le déficit ne peut que s'accroître durant le plan si une politique nouvelle n'est pas entreprise avec une certaine réorganisation des services et l'établissement d'un nouvel équilibre de l'effectif-cadres entre les services centraux et régionaux, les responsables techniques et les administrateurs ;

- l'insuffisance des moyens que la Caisse Nationale de Crédit Agricole est susceptible de mettre à la disposition des cultivateurs pour assurer leurs compléments d'équipements non pris en charge par l'Etat et financer leurs campagnes agricoles ;

- l'absence de choix entre une politique d'équipement stricto-sensu et celle d'une mise en valeur globale ;

- l'insuffisance de certaines études préalables.

1° - Problèmes de Personnel

Tableau 7. — Besoins en Personnel (En unités)

	Présents 1964	Besoins début Plan	Besoins fin Plan
— Personnel à l'échelle 7 ou plus	1.250	1.700	1.900
dont : ingénieurs ..	820	1.200	1.400
dont : étrangers ..	285		

L'estimation des besoins en personnel a été faite par les utilisateurs dans une perspective de développement à partir des structures existantes, c'est-à-dire prévoyant pour une part importante des compléments de dotation pour les services centraux, les services extérieurs n'apparaissant qu'en seconde position. Le problème de la qualité des agents a fait l'objet d'une analyse approximative alors qu'il aurait été cependant intéressant de présenter une prévision sur une durée assez longue pour que des paliers successifs se distinguent et que puissent être prévus les moyens d'y accéder.

Sous cette réserve, le déficit n'en demeure pas moins réel aussi bien en qualité — le personnel à l'échelle 7 se recrutant dans bon nombre de cas par surclassement indiciaire d'agents de niveau inférieur — qu'en quantité — le personnel de contact, aussi bien dans les périmètres de l'O.N.I. que dans les zones contrôlées par l'ONMR n'atteignant jamais la proportion d'un agent technique pour cinquante lots, considérée comme l'encadrement minimum indispensable dans les régions où la vulgarisation doit être poussée à un niveau convenable.

On ne saurait enfin oublier que l'utilisation optimum du personnel ne peut être conçue qu'à l'intérieur de structures cohérentes d'encadrement vis-à-vis du monde paysan : sur ce plan, la création de deux Offices a introduit des novations d'une telle importance qu'il semble bien que beaucoup de choses doivent être reprises à la base, aussi bien par une nouvelle définition des besoins et de la meilleure manière de les satisfaire que par une mutation psychologique des agents eux-mêmes qui devront être convaincus des impératifs de leur mission, y compris celui de séjours prolongés au milieu des cultivateurs.

Un palliatif utilisé par certains Offices a consisté jusqu'à présent à recourir, dans le domaine des études générales et spécifiques, à du personnel conventionné, c'est-à-dire « prêté » par des Organismes semi-publics ; il présente l'avantage de limiter l'intervention de ces personnels aux seules périodes où on a effectivement besoin d'eux, mais l'inconvénient d'augmenter sensiblement le coût de leur utilisation. Cette contrainte a déjà été perçue par le Ministère des Finances qui en prohibe l'emploi depuis 1963, l'insertion de cette dépense sous la rubrique des investissements ne pouvant que fausser — et augmenter artificiellement — les crédits de fonctionnement mis à la disposition des services ou des organismes intéressés.

Le problème demeure de savoir si de tels recours devront être absolument prohibés au cours du prochain plan — à partir du chiffre d'une centaine d'agents servant à ce titre à la fin de 1964 — ou si un calendrier de déflation devra être imposé afin, d'une part, d'empêcher tout engagement nouveau — sauf en ce qui concerne les consultants périodiques — et, d'autre part, de parvenir en fin de plan, à une satisfaction totale de la prohibition édictée en 1963.

De toute manière, l'utilisation du personnel conventionné ne vaut qu'au niveau des études techniques et on ne saurait en aucun cas y recourir pour les opérations de mise en valeur où le contenu des actions entreprises se situe très rapidement sur un plan politique, échappant par là-même, à la compétence d'agents qui n'ont pas un lien étroit de subordination avec le Gouvernement.

⁂

2° - Les possibilités du Crédit Agricole

Tableau 8. — Crédit Agricole : Réalisations 1962-1963 et 1963-1964 et prévisions 1965 à 1967

(En millions de dirhams)

		CAMPAGNES				
		1962	1963	Estimations		
		1963	1964	1965	1966	1967
— *Besoins* exprimés en matière de crédits						
Moyen et long terme	Pr	6,6	10,8	20,0	30,0	40,0 (1)
	Pu	0,7	4,3	48,4	80,6	73,7
	Total	7,3	15,1	68,4	110,6	113,7
Court terme	Pr	11,0	10,3	15,0	20,0	25,0 (1)
	Pu	29,5	47,4	72,4	145	186
	Total	40,5	57,7	87,4	165	211
— *Possibilités* offertes :						
Moyen et long terme	(CNCA)	7,3	15,1	36,0	36,0	36,0 (2)
Court terme	(CNCA)	78,3	75,6	110,0		
	SOCAP	3,3	5,5	8,5		
	Total	81,6	81,1	118,5	121,0	123,5 (2)
— *Besoins* non-couverts supplémentaires (3)						
Moyen et long terme				32,4	74,6	77,7
Court terme					44	87,5
	Total			32,4	118,6	165,2

(1) En fonction des allotissements.
(2) Sans relèvement du plafond de réescompte de l'Institut d'Emission actuellement fixé à 50,0 millions de dirhams.
(3) Sur la base de recouvrements normaux de la Caisse de Crédit Agricole.
Pr Crédit demandé directement par les Agriculteurs.
Pu Crédit demandé par l'intermédiaire des Offices.

La Caisse Nationale de Crédit Agricole, créée en 1962 par la fusion d'Organismes de Crédits pré-existants, apporte son aide à des particuliers pris individuellement, ou à des cultivateurs liés aux Offices de Mise en Valeur par un certain nombre de liens et que ces Organismes garantissent.

Cette garantie intervient d'ailleurs de manière très concrète par la prise en charge directe par les moyens des Offices d'un certain nombre d'opérations, en principe remboursables en trente ans et distinctes des opérations de crédit proprement dites, mais dont il est douteux que le recouvrement puisse être poursuivi, et qui apparaît en fait comme une véritable subvention.

Le problème du crédit réside donc d'abord dans la détermination précise de la liste des équipements à réaliser, soit dans les terres déjà dominées par les systèmes d'irrigation ou au profit de certains tenanciers de « cultures en sec » soit dans les allotissements envisagés durant toute la durée du plan triennal : les estimations qui ont servi de base à ces calculs sont celles des opérations de ce type entreprises les années précédentes dans les périmètres concernés par les Offices et peuvent être considérées comme une approche suffisante du coût de ces opérations.

L'accroissement massif des besoins des Offices à l'occasion des opérations d'allotissement pose ainsi le problème du dégagement de ressources nouvelles pour une Caisse dont les fonds publics assurent pratiquement seuls l'alimentation. Il faut également tenir compte du fait que le volume des opérations à régler durant le plan aura une ampleur telle que le rythme actuel de 85 % de couverture de remboursements sur les prêts précédemment accordés ne pourra pas être admis.

3° - Choix entre Equipement et Mise en Valeur :

L'absence de choix entre une politique d'équipement et celle d'une mise en valeur globale a jusqu'à présent profondément marqué l'activité du plus important des Offices, celui des Irrigations : la comparaison des équipements externes et internes déjà réalisés, le déficit que ce rapport met en évidence pour les équipements internes, pose un problème qui n'a pas toujours été entièrement appréhendé.

Tableau 9. — Equipements réalisés sous l'emprise de l'O.N.I.
(Allotissements non compris)

(En 1.000 ha)

	Equipements externes			Equipements internes (1)		
	Réalisés	Prévus par le Plan	Total de la fin du Plan	Réalisés	Prévus par le Plan	Total de la fin du Plan
Ensemble des périmètres	127	24,5	151,5	5	26,2	31,2

La mise en valeur n'est d'ailleurs pas un simple problème de plus grandes superficies, mais également celui de l'assurance d'obtenir des bénéficiaires éventuels que les impenses réalisées par les Offices ne déboucheront pas sur une absence de défrichement, un défaut de nivellement ou un simple « oubli » des plantations qui auraient dû être faites. Ici, se pose la question de « l'obligation de mise en valeur » — problème très vaste et dont les données sont depuis longtemps connues — et dont il est essentiel que le présent Plan triennal aborde la solution.

4° - Insuffisance des Etudes Préalables :

Toutes les conditions précédentes seraient-elles réunies qu'il ne serait pas certain de pouvoir fixer, en matière d'objectifs agricoles, des contraintes absolues à la mise en valeur du Royaume.

Les études fondamentales entreprises par l'Institut National de Recherche Agronomique manquent en effet pour la pédologie — sauf deux régions, — la vocation des terres, la phyto-sociologie, etc... Ce n'est que pour la fin du plan (1967) qu'on peut espérer des données suffisamment précises dans ces divers domaines.

Les études régionales ou spécifiques, entreprises par le Gouvernement soit sur les seules ressources du Royaume, soit avec l'aide d'Organismes Internationaux, commencent seulement à livrer leurs premiers résultats : Loukkos, Tafilalet. Les études à l'intérieur des périmètres sont en cours et ne précèderont que d'une ou deux années les travaux d'équipement.

---

(1) Réalisés de manière rationnelle et définitive : 80/90.000 hectares reçoivent cependant dès maintenant l'irrigation en « bout de champ ».

Les orientations du Plan ne sauraient donc être qu'indicatives et fondées davantage sur des données théoriques illustrées de quelques expériences que sur des projets dont la rentabilité économique aurait été préalablement assurée.

Un certain risque demeure donc et il doit conduire à définir avec prudence les objectifs 1965-1967 pour l'Agriculture : le programme des investissements publics tel qu'il est présenté se fonde sans doute sur une doctrine à peu près mûre, mais l'ampleur des réalisations devra être modulée, en cours de plan, non seulement sur les possibilités financières, mais encore en fonction des enseignements tirés de la — réussite ou de l'échec relatif — des premières opérations entreprises.

CHAPITRE II

DEFINITION D'UN PROGRAMME

1. — Conditions générales d'une intervention efficace de l'Etat.

2. — Contenu du programme triennal 1965-67.

- 21. — Extension à de nouvelles superficies des techniques de l'agriculture moderne.
    - 211. — Cultures irriguées.
    - 212. — Cultures en sec.
    - 213. — Projets intégrés.
    - 214. — Actions en faveur de l'élevage.
- 22. — Organisation des formes d'exploitation des terres déjà exploitées de façon moderne.
- 23. — Préparation des transformations concernant les superficies qui demeureront encore longtemps livrées à l'agriculture traditionnelle.
    - 231. — Secteur irrigué.
    - 232. — Secteur en sec.
- 24. — Intervention du Ministère de l'Agriculture.
- 25. — Recherche agronomique.
- 26. — Promotion Nationale.

3. — Conclusions et projet de répartition des investissements publics et crédit en agriculture.

1° — CONDITIONS GENERALES D'UNE INTERVENTION EFFICACE DE L'ETAT

La comparaison du volume des investissements publics réalisé durant les trois dernières années fait apparaître un accroisseme incontestable en valeur absolue de la part réservée à l'Agriculture :

Indice	100	1962
	166	1963
	143	1964

Les prévisions du Plan triennal reprennent et amplifient cette orientation :

Indice	191	1965
	202	1966
	200	1967

Si l'importance de l'agriculture dans l'économie du Royaume n'est contestée par personne, cette augmentation pose toutefois des problèmes beaucoup plus vastes que celui de la simple assurance des possibilités réelles de financement.

Il ne s'agit pas en effet, pour ce plan triennal, de cataloguer un certain nombre d'opérations et d'en poursuivre l'exécution à partir des moyens déjà existants ou en cours de constitution suivant un rythme de croissance aussi optimiste que possible, mais de prendre conscience, qu'à l'intérieur des contraintes financières qui pèsent sur l'action publique, il s'agit de distinguer et de hiérarchiser les actions les plus importantes et dont la rentabilité à court terme ne pourra pas être mise en question.

Une bonne approche de la solution à retenir peut être ici de rechercher, dans les leçons d'un passé immédiat, quelles opérations ayant bénéficié d'investissements publics importants ont débouché sur une amélioration quantitative ou qualitative de la production agricole de ce pays et d'en analyser les raisons.

A cet égard, il convient de retenir la réussite du polygone betteravier de Sidi Slimane autant en raison du fait que l'objectif initialement prévu a été atteint que par le changement d'attitude des producteurs de betteraves, tout d'abord réticents devant une telle initiative de l'Etat et finalement demandeurs de nouveaux « contrats de culture » en quantités supérieures à ceux qui peuvent leur être immédiatement accordés.

Ce succès — et ceux de moindre envergure qui ont pu être enregistrés pour d'autres opérations — a tenu essentiellement au fait que le producteur, alerté par les moyens d'information souvent les plus traditionnels, s'est senti en rapport direct avec l'autorité chargée d'animer l'opération, que les promesses qui lui ont été faites pour les débouchés de ses betteraves ont été tenues, qu'un lien contractuel s'est établi entre lui et l'Etat et qu'il n'a pas eu le sentiment de perdre quoi que ce soit à l'exécution de cette opération.

Sans doute une extrapolation systématique de cette analyse serait-elle abusive pour toutes les productions agricoles du Royaume. Il n'est pas toutefois interdit, à partir de cette expérience, de tenter de définir, ainsi qu'il suit, une nouvelle conception des investissements publics dans l'agriculture.

Un préalable évident est tout d'abord l'existence d'une seule autorité pour l'orientation de la production, celle-ci devant être naturellement l'autorité qui a la charge de promouvoir la politique du Gouvernement en cette matière, c'est-à-dire le Ministre de l'Agriculture, quels que soient les supports intermédiaires — Offices ou Services publics — utilisés pour traiter avec le producteur.

Au contact de celui-ci, pour la réalisation des équipements et la croissance de la production agricole, l'impulsion doit émaner essentiellement des Gouverneurs de Province, constitués « maîtres de l'œuvre du développement agricole » et ayant à leurs côtés, en rapport avec le volume des interventions de la Puissance Publique, un ou plusieurs interlocuteurs de qualité aussi bien techniciens avertis qu'exécutants disciplinés. La mobilisation des énergies doit être globale : de l'Administration aux producteurs, en passant par tous les échelons intermédiaires des techniciens aux spécialistes des contacts humains et de l'animation rurale.

L'aménagement n'est pas le préalable obligatoire de la mise en valeur ; dans certaines zones — comme celles des Chaouïa, du Gharb non inondable, du Pré-Rif — l'agriculture peut être modernisée sans intervention systématique de grands moyens pour les défrichements et les opérations annexes ; par contre, l'Etat se doit de mettre en place, ici comme ailleurs, le groupe de services dont le cultivateur a besoin et qu'il trouve habituellement réunis dans les centres de travaux.

L'Etat doit trouver dans le cultivateur un interlocuteur qui, tout à la fois, sache, puisse et veuille : savoir et pouvoir est essentiellement un problème d'encadrement technique et de crédit. Vouloir doit être un problème de persuasion plus que de contrainte : parfois il s'agit du lien contractuel évoqué plus haut pour toutes les opérations qui ne bouleversent pas outre mesure les habitudes du producteur. Il est peut-être difficilement évitable, dans les autres cas, qu'on en vienne à un règlement obligatoire de culture qui peut toutefois être précédé d'une période d'avertissement, pendant laquelle la persuasion, là encore aura une chance de faire son œuvre.

La limite des investissements de l'Etat est inscrite à l'intérieur de la pratique ainsi définie : plus l'Etat est décidé à recourir au règlement de culture et d'exploitation, plus il peut économiser sur l'aménagement interne des propriétés ou des lots. S'il répugne à s'en servir, il doit s'avancer davantage dans l'aménagement interne. Cette intervention, outre qu'elle peut être très onéreuse, n'est d'ailleurs pas forcément le gage d'une réussite spectaculaire car plus l'Etat s'engage, moins l'agriculteur aura conscience d'être lui-même engagé. A la limite si l'Etat plante des oliviers, l'agriculteur considèrera que la croissance de ces arbres n'engage pas sa seule responsabilité et il fera reproche à l'Etat des obstacles qu'il rencontrera.

En contrepartie, l'Etat sait qu'il n'a pas encore satisfait à ses obligations en plaçant sur un lot un agriculteur dépourvu de moyens matériels, ou en apportant de l'eau à la terre d'un paysan qui ne possède que les moyens de l'agriculture « en sec ». Il sait aussi qu'il doit être prêt à aller jusqu'à la satisfaction des besoins essentiels de l'agriculture pour la mise en valeur effective des terres, crédit de campagne compris et commercialisation rendue possible.

2° - CONTENU DU PROGRAMME 1965-1967

A la lumière de cet examen, il apparaît nécessaire :

a) de concentrer les investissements publics dans les secteurs les plus rentables en :

— étendant à de nouvelles superficies des techniques de l'agriculture moderne ;

— organisant les formes d'exploitation des terres qui relèvent déjà de cette agriculture ;

b) d'orienter les autres interventions vers la préparation des transformations concernant les superficies qui demeureront encore livrées à l'agriculture traditionnelle.

Les opérations prioritaires concernent la mise en valeur des terres irriguées et l'introduction de nouvelles spéculations dans l'agriculture « en sec » et ont pour objectif essentiel d'assurer la satisfaction de la consommation nationale en céréales et en sucre.

Les opérations du secteur traditionnel s'analysent comme un rassemblement des moyens habituellement affectés à des opérations sociales dans les zones les plus sensibles : protection des sols, petite hydraulique, équipement au profit des collectivités suivant leurs demandes et leurs propres participations à ces travaux.

21. — Extension à de nouvelles superficies des techniques de l'agriculture moderne.

211. — Cultures irriguées

Le tableau 9 a déjà mis en évidence, en ce qui concerne les zones dominées par l'irrigation, la distorsion entre les équipements déjà réalisés et la satisfaction rationnelle des besoins en eau des producteurs : le rapport est, on le sait, de 1 à 25.

Les demandes d'investissements présentées par l'O.N.I. tiennent compte d'une orientation nettement différente de celle suivie jusqu'à maintenant : non seulement il n'y aura plus d'équipements externes sans équipements internes correspondants, mais encore le point de départ des travaux se situera en aval des opérations d'équipement : problèmes fonciers réglés, population disponible et susceptible d'être adaptée à de nouvelles techniques agricoles, spéculations économiques préalablement étudiées.

Tableau 10. — Interventions dans les Périmètres de l'O.N.I.

(En 1.000 ha)

PERIMETRES	Superficies concernées par le Plan					
	Equipements externes		Equipements internes			
	irrigué		Sec		Irrigué	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
P1 - Basse-Moulouya	6	—	—	—	8,2	—
P2 - Gharb	3	5,7	5	23,3	3,5	5,7
P3 - Abda-Doukkala	5	4,0	—	6,5	5	4,0
P4 - Haouz	0,5	1,0	—	13,0	0,5	1,0
P5 - Tadla	10	4,0	—	—	9	4,0
Total par nature intervention .	24,5	14,7	5	42,8	26,2	14,7
Total général	39,2		47,8		40,9	
(1) Interventions directes (2) Allotissements						

Compte tenu des contraintes précédemment indiquées, ces réalisations se feront, par priorité, dans les périmètres :

Basse-Moulouya - Rive droite ;
Gharb ;
Doukkala ;
Tadla ;

Les opérations envisagées dans les périmètres :

Basse-Moulouya - Rive gauche ;
Haouz,

seront subordonnées au règlement préalable du problème foncier de ces régions.

Sous le bénéfice de cette observation, le coût des opérations dans les grands périmètres s'établit selon le tableau de la page suivante.

Tableau 11. — Coût des différents postes d'intervention de l'O.N.I.

(En 1.000 DH)

PERIMETRES	ETUDES (1)	EQUIPEMENTS				MOYENS des SERVICES	C.M.V.	TOTAL par périmètre	Superficie entièrement équipés (en ha)
		Externes		Internes (3)	Econo-miques				
		Grands ouvrages (2)	Réseaux						
P1 - Basse Moulouya	2.650	57.100	12.330	21.800		1.000	12.100	106.980	8.200
P2 - Gharb	5.650	13.400	19.000	58.509		2.000	24.000	122.559	37.500
P3 - Doukkala ..	2.900	12.180	19.600	31.805	150	2.500	9.700	8.835	15.500
P4 - Haouz	2.450	30.000	11.100	21.680	150	700	9.000	75.080	14.500
P5 - Tadla	750	10.000	26.620	34.536	800	2.500	16.000	91.306	13.000
Hors périmètres .	6.000							6.000	
Non régionalisables	5.500							5.500	
Total	25.900	122.780	88.650	168.330	1.100	8.700	70.800	486.260	88.700

(1) Ces études ont pour but une planification intégrée d'un certain nombre de zones et l'établissement du bilan général des ressources en eau pour l'ensemble du territoire. L'Etude SEBOU lancée en 1963, sera terminée en 1966. Des missions nouvelles seront constituées pour le TADLA, le SOUSS et le DRAA. L'étude des principales nappes phréatiques actuellement en cours, sera terminée pendant le Plan triennal. Les études hydrologiques des fleuves MOULOUYA, SEBOU et OUM ER RBIA seront entreprises. L'établissement d'un premier bilan des ressources en eau est prévu pour la fin 1966.

(2) Les travaux les plus importants concernent le Barrage de MECHRA-KLILA, le tunnel du BOU AREG (P1), le démarrage du barrage sur le TESSAOUT (P4).

(3) Y compris la part demandée au crédit.

On notera que la hiérarchie de ces opérations est pour une part établie d'après un financement spécifique :

— Gharb 68.700.000 DH pour un coût global de 150 millions de DH environ dans le plan et au-delà de celui-ci.

— Haouz coût du barrage lui-même (chiffre non encore arrêté). et que ce financement est lui-même modulé suivant le programme de détail qui sera ultérieurement présenté par le maître d'ouvrage.

Ce tableau comprend les allotissements et les opérations de crédits complémentaires. On notera tout spécialement que les équipements économiques — qui couvraient initialement un certain nombre d'opérations (huilerie, organismes de conditionnement d'agrumes, etc.) ont été réduits à un simple programme de stations d'égrenage de coton pour un montant global de 1,1 million de DH, la position du Gouvernement étant que les opérations de cette nature doivent relever du financement bancaire.

La mise en œuvre d'une telle politique de mise en valeur ne peut être conçue que dans une perspective où l'usage actuellement établi de l'irrigation des céréales se verra substituer des opérations plus rentables et spécialement l'option coton-betterave dont la conséquence agronomique est celle des assolements et des spéculations fourragères et zootechniques.

Les équipements internes prévus au programme d'investissements devront avoir pour corollaire l'acceptation par les cultivateurs de la discipline ainsi fixée, si possible par contrat, sinon par règlement obligatoire de culture.

Ce choix implique également — une récente expertise internationale a confirmé ce point de vue — que l'Office entreprenne le regroupement des cultures sur les terres « melk » et donne à bail, sur les terres collectives, des lots de terres irriguées afin de permettre une exploitation économique des périmètres avec une rotation par grands blocs.

Ces recommandations impliquent que l'on constitue de véritables « classes » d'exploitants cotonniers d'une part, d'exploitants betteraviers d'autre part : pour reprendre les propres termes d'un agronome « il est plus sûr de **bien** faire deux hectares de coton ou de betteraves que de réussir un hectare de chacune de ces cultures ».

Une telle politique devrait être mise en œuvre en priorité dans le Tadla où elle semble bénéficier par avance d'une conjoncture favorable.

On n'oubliera pas par ailleurs, que la substitution de l'option « betterave-coton » à celle des céréales irriguées a pour but de tenter d'assurer la couverture de l'accroissement des besoins de la consommation intérieure en sucre d'ici 1967 (45.000 t pour le seul produit brut.)

Tableau 12. — Individualisation des interventions de l'O.N.I.

(En 1.000 DH)

1965		1966		1967		TOTAL		Total général Etat + crédit
Etat	Crédit	Etat	Crédit	Etat	Crédit	Etat	Crédit	
128.760	33.020	135.450	34.840	119.090	35.100	383.300	102.960	486.260

Les dépenses prévues au tableau 11 peuvent se répartir par année comme l'indique le tableau 12 ci-dessus.

La part de financement prévu « en Crédit » correspond aux dépenses d'équipement interne des terres alloties et des terres privées qui ne peuvent être prises que partiellement en charge par l'Etat. (Achat de petit matériel, Plantation, Cheptel de trait, Bâtiment, défrichement et nivellement sur les terres privées).

212. — Cultures en terrains secs

Les riches perspectives offertes par l'irrigation ne doivent et ne peuvent faire oublier que seules 20 % des terres cultivables au Maroc sont susceptibles de bénéficier des ressources en eau existantes.

Le problème essentiel qui se pose à l'agriculture du Royaume est donc de tirer le profit maximum des terres non irrigables donc de les choisir parmi les « mieux placées » profondes et susceptibles de retenir au maximum les eaux pluviales.

Sans méconnaître en conséquence les potentialités offertes par les terres irriguées, l'orientation principale retenue par le plan est la recherche systématique de la mise en valeur dans les endroits où elle reste le plus facile, c'est-à-dire dans les terrains secs.

Le problème est ici moins celui d'investissements nouveaux qu'une nouvelle orientation de la politique agricole du Gouvernement : les moyens habituels des Services et spécialement de l'O.N.M.R. doivent pouvoir suffire, sous réserve d'une rénovation sérieuse des structures existantes en matière de vulgarisation à obtenir des producteurs la recherche de productions de meilleure rentabilité économique :

Le Gharb offre, de par son climat relativement humide, des possibilités en cultures fourragères susceptibles d'être substituées aux céréales avec un cycle annuel comprenant le bersin — de décembre à juin de l'année suivante — la betterave et peut-être la pastèque fourragère à la suite de la première culture, cette spéculation pouvant elle-même, se nuancer d'une association fourrage vert et fourrage sec. La rentabilité en est la suivante :

Tableau 13. — Comparaison spéculation fourrage et blé.

Spéculation	VIANDE			BLE		
	Potentialité en viande (kg)	Prix au kilo (dh)	Revenu brut à l'ha (dh)	Potentialité en blé (qx)	Prix au quintal (dh)	Revenu brut à l'ha (dh)
1. - *Fourrage vert* Base 80/100 t./ha.	1.000	2,50	2.500			
2. - *Blé tendre* Base 25 qx. ha				25	40	1.000

Le déficit du territoire en viande est suffisamment connu pour qu'un relâchement de la tension des cours ne puisse être escompté avant longtemps ; de toutes manières, la plus-value est telle qu'elle peut, à elle seule, vaincre bien des réticences.

Tableau 14. — Comparaison spéculation orge et blé tendre.

Spéculation	ORGE			BLE TENDRE		
	Nbre (qx)	Prix (qx)	Revenu (ha)	Nbre (qx)	Prix (qx)	Revenu (ha)
Orge : Base 7 Qx ha. ..	7	22	154			
Blé tendre : Base 6 Qx ha. ..				6	36	216
% de blutage ...	58			77		

Les terres les moins sèches permettent la substitution progressive du blé tendre à l'orge. Le blé tendre devrait être plus prisé parce que source de revenu plus élevé pour le paysan — même si le rendement est inférieur — et permettant en outre l'arrêt d'une politique d'importation dispendieuse (150.000 t par an de blé tendre).

Enfin, dans le même souci d'une satisfaction prioritaire des besoins en céréales de la population et d'une utilisation optimum des terrains secs, la substitution des blés tendres « à grand rendement » aux blés tendres « de force » permet une récolte supérieure de 50 %, le prix plus élevé des secondes et leur intérêt au point de vue exportation cessant à partir du moment où le Royaume, d'exportateur qu'il était, est devenu importateur en 1962.

En ce qui concerne les zones qui sont susceptibles d'être proposées pour les interventions de l'Etat, il est indispensable de prendre en considération tout autant l'accroissement de la valeur ajoutée à l'hectare cultivé que le degré de réceptivité des agriculteurs à la modernisation : à la limite ce second élément doit être apprécié avant le premier.

Sur ces bases, les zones prioritaires de l'agriculture en sec au Maroc devraient, selon les conclusions des experts, comprendre :

en premier lieu,

— le Gharb auquel serait associé une partie du pré-Rif et la Chaouia, confortée du pays de Rommani ;

en second lieu,

— la région Meknès-Fès complétée par le couloir de Taza, les Doukkala avec, en annexe, les meilleures terres de la plaine des Abda.

Ce choix remédiera pour une part importante au déséquilibre institué dans les régions où l'O.N.I. concentrera le maximum de ses moyens.

Les investissements demandés par l'O.N.M.R. pour aider à la réalisation de ces projets sont les suivants :

Tableau 15. — Coût des investissements

(1.000 de DH)

NATURE DES OPERATIONS	1965	1966	1967	Total
Equipement pépinières	2.000	1.000	1.000	4.000
Matériel agricole (O.N.M.R.) ...	6.000	4.000	4.000	14.000
Action vulgarisation	1.000	1.500	1.500	4.000

Pour le bon déroulement de ces interventions, il est indispensable de réaliser une nouvelle répartition des responsabilités entre les cultivateurs et l'Etat, celui-ci cantonnant son activité dans le domaine du conseil et de l'orientation et n'intervenant pour le compte de tiers que dans la mesure où ceux-ci acceptent de s'organiser et de participer effectivement à la marche des travaux (ce devra être le cas notamment pour les travaux à façon et les plantations). Il est prévu en outre que les plantations privées bénéficieront de prêts de la C.N.C.A. pour un montant annuel de 5 millions de dirhums.

Ainsi, l'Etat ne gardera de responsabilité propre que pour les opérations concernant :

— l'équipement des pépinières ;

— le renouvellement du matériel agricole dans les Centres de travaux ;

— la construction des bâtiments d'exploitation ;

— les actions de vulgarisation, de formation professionnelle, d'équipement agricole des collectifs et d'équipement économique.

213. — **Projets intégrés**

Il est prévu d'entreprendre l'exécution des grands projets dont les études sont suffisamment avancées, mais avec une prudence suffisante pour éviter un accroissement de charges qui ne serait compensé par aucun espoir de rentabilité prochaine.

En ce qui concerne **les grands projets spécifiques**, les orientations que le Gouvernement entend suivre ici concernant :

— une vaste opération de reconstitution des sols (D.E.R.R.O.) ;

— le prolongement par des travaux d'équipement d'études préalables dans deux régions excentriques (Nord-Ouest et Sud-Est).

— des études nouvelles concernant les possibilités des cultures en sec.

Tableau 16. — Coût des grands projets. (En 1.000 de DH)

NATURE DES OPERATIONS	1965	1966	1967	Total
Projet Derro	8.595	12.455	12.420	33.470
Loukkos	1.700	6.600	14.200	22.500
Tafilalet	3.000	5.000	6.000	14.000
TOTAL	13.295	24.055	32.620	69.970

1. — Parmi ces projets, celui du développement économique rural du RIF Occidental (D.E.R.R.O.) paraît, sinon le plus complet, tout au moins susceptible d'apporter une réponse positive à l'un des problèmes les plus graves qui se posent dans le Nord du Royaume où, du fait de l'érosion, une population de plus de 1.300.000 habitants doit vivre sur un peu plus de 1.800.000 ha avec un revenu moyen par foyer de 775 DH/an, revenu qui ne fera que décroître si l'érosion n'est pas maîtrisée.

Ce projet concerne, d'une part la conservation des sols (1/3 de son coût total) d'autre part l'irrigation, la plantation d'arbres, l'amélioration du système routier, la vulgarisation agricole et la formation des cadres chargés de conduire ces opérations.

Du montant total de l'opération — réparti sur 5 ans de 1964 à 1969 et estimé à 165 millions de DH — il n'est pris en considération au cours de ce Plan triennal que la partie intéressant la D.R.S., le reboisement sur 4.000 ha et les chemins forestiers sur 100 km pour une valeur globale de 33,47 millions de DH répartie suivant un rythme variant de 8,6 à 12,4 millions de DH.

Des projets suivants, celui du Loukkos et du Tafilalet se distinguent pour avoir été l'un et l'autre préparés par des missions régionales de l'O.N.I. et comme étant susceptibles d'un financement international.

2. — D'après l'état actuel des études, le projet Loukkos s'analyse comme un choix entre plusieurs schémas en vue d'équiper par irrigation une surface de 28.500 ha pour un investissement global de 270 millions de DH pendant une période de 14 années, le maximum des besoins se situant entre les années 7 et 10.

L'intérêt économique de l'opération est tout à la fois de permettre une extension des orangeraies dans le R'Mel (10.000 ha) et d'introduire dans la plaine de l'Oued Loukkos certaines cultures maraîchères (tomate, piment doux, melon, oignon, betterave porte graine), et des cultures fourragères et industrielles qui pourraient couvrir 6.000 ha.

Suivant le choix qui sera fait de la canne à sucre ou du fourrage comme spéculation principale dans la plaine, le rapport de l'accroissement du revenu au montant des investissements sera de 36 % dans le premier cas et 27 % dans le second.

L'opération Loukkos présente l'intérêt supplémentaire — sur lequel insistent ses promoteurs — d'apporter un profit à chacune de ses étapes successives (barrage de garde, barrage de TFER, pompage dans la nappe, etc...)

3. — Le projet du Tafilalt, est plus complexe et ses besoins en investissements passent de 30 à 150 millions de DH suivant le schéma retenu. On notera qu'une augmentation sensible de la production n'est escomptée que passé le schéma nº 4 (107 millions de DH).

Le but de l'opération est, avant tout, d'éliminer les remontées de sel et d'acclimater ensuite le coton et la betterave fourragère. San rentabilité serait assurée par la disponibilité particulière des agriculteurs du Tafilalet qui ont déjà réalisé des ouvrages hydro-agricoles et sont déjà accoutumés à assurer entre eux la gestion d'un réseau d'irrigation.

Le rapport de l'accroissement du revenu au montant des investissements doit pouvoir dépasser 30 %.

Les travaux retenus pour le Plan triennal concernent des travaux sur le bassin de la Moulouya, l'établissement de stations de pompage et d'épandage des eaux de crues — en même temps que les premières études du barrage de retenue sur l'Oued Ziz.

214. Actions en faveur de l'élevage.

L'élevage concerne directement 70 % de la population marocaine, porte sur un patrimoine de plus de 2 milliards de dirhams et constitue au moins 35 % du revenu de l'agriculture.

Mais c'est surtout un élevage extensif, dont le rendement est faible ; la réduction annuelle dûe aux abattages et à la mortalité est d'une importance sensiblement équivalente au croît annuel du troupeau de l'ordre de 30 %.

Les pertes par mortalité et amaigrissement atteignent près de 140.000 tonnes annuelles, alors que la consommation est de l'ordre de 130.000 tonnes.

Lorsque les conditions climatiques sont particulièrement mauvaises, les pertes deviennent catastrophiques tant pour le paysan que pour l'économie nationale.

Ce secteur essentiel souffre de graves insuffisances dont les principales sont :

— d'ordre alimentaire, les ressources vivrières ne permettant pas la couverture des besoins énergétiques du troupeau en l'absence de réserves fourragères.

La céréaliculture a réduit les parcours et l'importance de la végétation spontanée, cependant que la formule d'élevage extensif aboutit à la dégradation des pâturages que les améliorations pastorales ne parviennent pas à régénérer.

— d'ordre matériel, le troupeau ne disposant pas d'abris bien étudiés, susceptibles de lui apporter la protection nécessaire pendant la mauvaise saison.

— d'ordre sanitaire, la prophylaxie des maladies contagieuses portant rarement sur plus de 30 % des effectifs, en raison de l'insuffisance des moyens en personnel et en matériel. L'implantation des cadres vétérinaires est très faible (67 vétérinaires dont 5 nationaux), les laboratoires de recherches et de préparation des vaccins sont insuffisamment équipés en matériel et en techniciens.

La médecine vétérinaire courante reste inconnue dans les campagnes et porte à peine sur 2 % des effectifs.

— d'ordre zootechnique, la sauvegarde des facteurs naturels du milieu actuel étant la condition indispensable de la survie économique de l'élevage.

Il importe de recourir à une meilleure protection, sélection et nourriture du bétail résistant et rustique de préférence à l'introduction systématique de races nouvelles plus précoces, mais plus exigeantes du point de vue sanitaire et alimentaire, et dont l'exploitation selon le mode extensif ou semi-extensif peut aboutir à des échecs retentissants.

Les prévisions du Plan quinquennal en matière d'élevage, avaient été établies en fonction de l'augmentation de la production animale nécessaire pour couvrir les besoins alimentaires accrus, sans tenir suffisamment compte des possibilités réelles.

C'est pourquoi, la plupart des objectifs fixés n'ont pu être atteints, cependant que la dispersion des crédits et des actions entre les divers établissements publics et les services du Ministère de l'Agriculture ne permettaient pas d'assurer la cohérence et l'efficacité des efforts entrepris.

Le Plan triennal doit être l'occasion d'amorcer et de mettre en œuvre une politique d'amélioration des conditions de l'élevage, génératrice d'un accroissement substantiel des revenus.

Les actions prévues concernent les domaines suivants :

1) Amélioration des conditions sanitaires

La Direction de l'élevage sera dotée des moyens en personnel (recrutement et formation de 50 vétérinaires) et en matériel lui permettant d'entreprendre des campagnes systématiques de vaccination, de lutte contre les épidémies, d'amélioration des conditions d'hygiène (bains parasiticides).

La répercussion de cet effort se traduira surtout sur le plan des dépenses annuelles de fonctionnement.

Cependant, pour compléter l'équipement existant, le Plan triennal verra la mise en œuvre :

— d'équipements de laboratoires à Rabat et Casablanca, de centres d'insémination artificielle, de stations de monte (1 haras à Larache) ;

— d'aménagements de centres de rassemblement d'animaux pour traitements collectifs, de bains parasiticides ;

— d'inspections (3) et d'infirmeries vétérinaires (15).

La dépense globale, non comprise la part des crédits déjà prévus au titre O.N.M.R. est de l'ordre de 7 millions de dirhams pour les trois années.

2) Amélioration des races

L'Office National des Irrigations a entrepris un programme d'élevage par amélioration de la race bovine dans le cadre des opérations betterave-sucre-élevage liées aux périmètres d'irrigation du Rharb et du Tadla.

Cette intervention doit être élargie et diversifiée par les Offices de Mise en Valeur qui disposeront des crédits correspondants, sous l'autorité et l'impulsion de la Direction de l'Elevage.

Mais elle ne saurait suffire à avoir des effets en profondeur sur l'ensemble de l'élevage.

Pour le troupeau ovin, seront recherchées des améliorations génétiques permettant d'obtenir de meilleurs rendements en laine et en viande.

Les caprins constituent à la fois un fléau pour la collecrivité et un revenu vital pour les petits agriculteurs. La Direction de l'Elevage recherchera la diminution quantitative du troupeau et le remplacement des espèces destructrices des boisements et de la végétation par des bêtes quasi-sédentaires aux conditions d'alimentation différentes, au besoin en instaurant un système de primes à la substitution.

3) Actions complémentaires

Ces actions porteront sur la production animale d'appoint, telles que l'aviculture et l'apiculture dont le développement est de nature à modifier les conditions d'approvisionnement en denrées d'origine animale.

L'amélioration des races, les actions de vulgarisation entraîneront une dépense globale de l'ordre de 6 millions de dirhams pour la période triennale.

En définitive, et compte non tenu des actions propres à l'O.N.I. comprises dans les investissements concernant les périmètres irrigués, les crédits publics nécessaires à l'amélioration et l'encouragement de l'élevage sont les suivants :

Tableau 17. — Crédits Publics destinés au développement de la production animale

(En 1.000 DH)

	1965	1966	1967	Total
O.N.M.R. - élevage	7.000	9.500	9.950	26.450
Ministère - élevage	3.000	5.000	5.000	13.000
Total	10.000	14.500	14.950	39.450

A cet effort de l'Etat s'ajoutera l'action du crédit agricole destinée à permettre la constitution des troupeaux et les opérations d'embouche dans le cadre des crédits de campagne alloués aux éleveurs.

22. — Organisation des formes d'exploitation des terres déjà exploitées de façon moderne.

Les pouvoirs Publics s'efforceront de mettre en place un système cohérent et dynamique susceptible de donner sa pleine efficacité à la politique des allotissements.

Dans ce domaine, les deux Offices ont reçu pareillement mission d'entreprendre une politique ayant pour but, au terme du plan triennal, de mettre ou remettre en état d'exploitation moderne 190.000 ha de terres récupérées suivant le calendrier arrêté par le Gouvernement. Signalons que les terres plantées ne pourront pas faire l'objet d'attribution aux fellahs sous forme d'allotissements.

Tableau 18. — Superficies concernées par les allotissements

(En 1.000 Ha)

Désignations	1965	1966	1967	TOTAL
Terres irriguées ...	4,5	6,7	3,5	14,7
Terres sèches	32,8	63,0	53,0	148,8

N.B. — Il est prévu en outre les études préalables aux allotissements sur 30.000 hectares de terres sèches en 1967.

Le problème qui se pose à l'occasion de ces opérations a un double aspect :

D'une part, l'Etat qui fait apport d'une terre lui appartenant est en droit d'exiger le respect d'un certain nombre de façons culturales ; il a par contre l'obligation, vis-à-vis d'attributaires dont les moyens de produire sont très réduits, de mettre à leur disposition les moyens de cette production moderne, des études préalables au cheptel et aux plantations en passant par le défrichement, le nivellement, l'enlèvement de la végétation. Plus encore, il doit assurer l'encadrement avec un personnel compétent des opérations nouvelles.

D'autre part, l'Etat n'a, ni les moyens, ni même l'intérêt de se conduire lui-même comme un exploitant, substituant en tous points sa volonté et sa responsabilité à celle des attributaires.

Ses interventions doivent donc s'effectuer en fonction de cette double exigence : il assurera les équipements mais seulement jusqu'à un certain point, il formera et mettra en place les encadreurs dont la rémunération devrait être prise en charge progressivement par les attributaires eux-mêmes, il orientera les productions en liant à lui par contrat ou règlement impératif le cultivateur.

Les conséquences de ces choix pour les finances publiques sont doubles :

— un coût de formation de l'encadrement (dépenses ordinaires) ;

— un coût des allotissements en capital et en octroi de crédits (dépenses d'investissements).

Tableau 19. — Coût de la formation de l'encadrement

(En 1.000 de DH)

NATURE DE L'OPERATION	1965	1966	1967	Total
Mise en place de l'encadrement 1 agent pour 50 lots 1 comptable pour 10 agents				
O.N.I. - 57.500 ha.	400	400	400	1.200
O.N.M.R. - 136.000 ha.	600	600	600	1.800
Soit 300 agents à 10.000 DH par agent.	1.000	1.000	1.000	3.000

Tableau 20. — Intervention de l'Etat en dépenses en capital et en accord de crédits.

(En millions de DH)

NATURE DES OPERATIONS	1965		1966		1967		TOTAL	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Allotissement en irrigué (équipement externe compris) Intervention de l'O.N.I.	15,7	4,8	23,5	7,2	12,2	4,3	51,4	16,3
Allotissement en sec Intervention O.N.I. ...	8,9	15,8	5,4	9,6	4,9	8,8	19,2	34,2
Intervention O.N.M.R. .	10,35	10,4	22,65	40,8	17,7	33,6	50.7	84.8
TOTAL	34,95	31,0	51,55	57,6	34,8	46,7	121,3	135.3
Total par année	65,95		109,15		81,5		256.6	

(1) Dépense en capital.
(2) Recours au crédit.

L'adoption d'une telle politique, dont le coût représente 1/4 de l'ensemble des interventions agricoles prévues au plan implique que tous les moyens nécessaires soient réunis, qu'une doctrine soit établie « ne varietur » pour le déroulement des interventions de l'Etat.

Le premier point est un problème de choix de personnels d'encadrement suffisamment jeunes pour accepter une tâche longue et qui sera sans doute souvent décevante, et suffisamment instruits pour appliquer aux opérations qu'ils auront à conduire une somme suffisante de connaissances techniques.

Le second point a fait l'objet de rapprochements entre les Offices et il a été établi, pour ces deux organismes, une analyse suivant les mêmes critères des dépenses à réaliser sur les lots.

23. - Préparation des transformations concernant les superficies qui demeureront encore longtemps livrées à l'agriculture traditionnelle.

En ce domaine, l'intervention de l'Etat peut apparaître encore pendant longtemps comme un « service social » de niveau élevé ayant pour but de rapprocher les régions éloignées ou déshéritées — plusieurs d'entre elles relevant d'ailleurs à la fois de ces deux définitions — du moment où elles seront susceptibles de recevoir et de rentabiliser des investissements publics importants.

Ce service sera d'autant plus efficace qu'il ne sera pas le fait de techniciens isolés mais qu'il retiendra l'intérêt des représentants des collectivités locales et recevra l'impulsion permanente des autorités administratives, et, spécialement, des Gouverneurs de Province.

Il ne s'agit pas ici d'établir un « zoning » préalable, la conduite des opérations devant se faire en réglant les interventions de l'Etat suivant les besoins mais également les possibilités et la volonté de participation des collectivités territoriales.

Il n'est pas pensable, en effet, dans l'état actuel des finances publiques, que des opérations de petit équipement ou d'amélioration des conditions naturelles de production soient « imposées » à leurs bénéficiaires : elles doivent répondre à un besoin réel et les collectivités demanderesses doivent apporter leur aide à leur réalisation.

Les crédits d'investissements prévus ont été établis en fonction de ces impératifs :

23. 1. — Secteur irrigué

Tableau 21. — Coût des interventions diffuses de l'Etat

(En 1.000 DH)

Nature des Opérations	1965	1966	1967	TOTAL
Petits périmètres (1)	1.517	1.467	2.061	5.045
Petite hydraulique	10.562	13.652	15.771	39.985

(1) Skoura et Agadir.

En petite hydraulique les investissements prévus concernant la réalisation d'un important programme pour l'aménagement des réseaux d'irrigation dans les périmètres déjà existants et hors de ceux-ci, il a été prévu qu'ils seraient exécutés en employant au maximum les techniques de la Promotion Nationale.

23. 2. — Secteur en sec.

Tableau 22. — Coût des interventions diffuses de l'Etat

(En 1.000 DH)

NATURE DES OPERATIONS	1965	1966	1967	TOTAL
Equipement des terrains de parcours	7.000	9.500	9.950	26.450
Equipements communaux	18.060	12.640	13.200	43.900
Protection des sols	21.200	23.190	25.510	69.900

a) **Equipement des terrains de parcours**

Sur les quatre millions d'hectares de terrains de parcours que possède le Royaume, n'est envisagé durant le Plan triennal que l'équipement d'un quart d'entre eux par la création de périmètres d'amélioration pastorale.

Les investissements prévus ne seront toutefois réalisés qu'avec l'avis préalable des Provinces et collectivités intéressées qui indiqueront ceux des terrains collectifs qu'elles souhaitent voir aménagés rationnellement avec la création :

— de points d'eau, à raison de 1 par 10 km. ;

— de centres fourragers ;

— et de pistes.

La rotation des pâturages et la limitation du cheptel ne constitueront que la deuxième étape d'une amélioration qualitative et quantitative de l'élevage marocain.

En outre, le Plan triennal retient l'intérêt de la construction pour le bétail :

— de 69 bains parasiticides ;

— de 33 abris à bétail ;

— de 33 centres d'affouragement ;

— de 22 stations de reproduction ;

— et de 2 stations avicoles.

b) **Equipement communal d'intérêt agricole**

Tableau 23. — Coût des investissements de l'Etat.

(En 1.000 DH)

NATURE DES OPERATIONS	1965	1966	1967	Total
Equipement communal (1)	18.060	12.640	13.200	43.900

(1) Environ 20 % réalisé par l'O.N.I. et 80 % par l'O.N.M.R.

Ces travaux, qui s'exécutent à l'initiative des collectivités et avec une subvention fonction du type d'intervention, ne connaîtront pas d'ampleur plus grande au cours du plan que pendant les années précédentes.

c) Protection des sols

Tableau 24. — Coût des investissements de l'Etat

(En 1.000 DH)

NATURE DES OPERATIONS	1965	1966	1967	Total
D.R.S.	7.000	7.000	8.000	22.000
Reboisement	10.000	11.000	12.000	33.000
Chemins forestiers	3.400	3.700	3.900	11.000
Maisons forestières	800	1.490	1.610	3.900
Total	21.200	23.190	25.510	69.900

La Direction Générale des Eaux et Forêts, en déposant ses propositions d'investissements publics — dont la ventilation est assurée, en raison d'impératifs budgétaires, soit au titre de la protection des sols, soit à celui des interventions directes du Ministère de l'Agriculture — a tenu compte à la fois de la nécessité de développer le rythme de ses interventions habituelles en matière de D.R.S. et de reboisement, et de constituer le support du projet intégré du DERRO.

24. — Intervention du Ministère de l'Agriculture

Tableau 25. — Coût des interventions de l'Etat.

(En 1.000 DH)

NATURE DES OPERATIONS	1965	1966	1967	Total
Elevage	3.000	5.000	5.000	13.000
Constructions publiques	500	500	642	1.642
Pisciculture	32	33	33	98
Semences et engrais	3.000	3.000	3.000	9.000
Topographie et cadastre (1)	5.200	5.140	5.800	16.140 (1)
Total	11.732	13.673	14.475	39.880

---

(1)

Etablissement et révision de la carte	6.840
Nivellement	2.100
Périmètre d'irrigation	7.000
Cadastre national	P.M.
Immatriculation foncière	P.M.

Les trois premières rubriques s'appliquent à des opérations traditionnelles des services pour lesquelles il n'y a pas d'observations particulières à présenter.

Les investissements en matière de topographie s'appliquent à des opérations prioritaires et ils conditionnent pour une part importante les grandes actions actuellement envisagées. A noter que le financement du Cadastre National n'est pas inclus dans ce total.

25. — Recherche agronomique

La recherche agronomique a une place à part dans les interventions de l'Etat puisqu'elle s'applique aussi bien à l'amélioration qualitative des spéculations retenues par le secteur agricole moderne qu'à la détermination de nouvelles productions intéressant l'ensemble de l'agriculture marocaine.

Les investissements demandés à la Puissance Publique doivent permettre, d'une part, le développement de la recherche appliquée dans tous les secteurs prioritaires, d'autre part, le maintien à un niveau satisfaisant de la recherche fondamentale.

Tableau 26. — Coût des interventions de l'Etat.

(En 1.000 DH)

Nature des opérations	1965	1966	1967	TOTAL
Recherche Agronomique	5.795	5.235	4.960	15.990

La décomposition pour les différents postes d'investissement n'étant connue que sur un plan géographique et par un détail de constructions ou de gros travaux d'entretien ou d'équipement, il n'est pas possible d'analyser très avant les opérations couvertes par ces chiffres.

Il semble qu'un effort soit encore à faire pour distinguer les opérations de recherche proprement dites de celles dont l'application pourrait faire l'objet de sous traitance, particulièrement au bénéfice des Offices dont l'infrastructure ne doit pas faire double emploi avec celles que constitue, de son côté, l'Institut National de Recherche Agronomique.

Il n'en reste pas moins exact que la recherche constitue — principalement quand elle est systématiquement appliquée à l'amélioration des productions agricoles existantes — un moyen essentiel du développement économique et qu'elle est, à ce titre, indispensable à l'économie du Royaume.

26. — Promotion Nationale

La Promotion Nationale est à la fois une technique permettant aux services Publics une meilleure utilisation du capital-travail et le moyen de réaliser des travaux complémentaires de ceux résultant des crédits budgétaires annuels.

Pour ce dernier facteur, le Plan Triennal retient le programme suivant :

Tableau 27. — Chantiers Promotion Nationale

(En 1.000 de DH)

NATURE DES OPERATIONS	1965	1966	1967	Total
Nombre de journées de travail				
Eaux et Forêts	2.000	2.000	2.500	6.500
Petite hydraulique	3.000	3.500	4.000	10.500
Aménagement de sols	500	750	1.000	2.250
Total	5.500	6.250	7.500	19.250
Dépenses en espèces				
Eaux et Forêts	6.000	6.000	7.500	19.500
Petite hydraulique	10.000	11.000	13.000	34.000
Aménagement de sols	2.000	2.500	3.000	7.500
Total	18.000	19.500	23.500	61.000

3. — Conclusion et projet de répartition des investissements publics et crédits en agriculture.

Ainsi cerné et analysé, le contenu du programme des investissements publics dans l'agriculture durant la période du Plan triennal 1965-67 se présente comme un ensemble dont la cohérence n'est sans doute pas absolue — étant donné l'importance relative des opérations diffuses qu'il convient de maintenir sur l'ensemble du Royaume — mais qui reste fidèle aux principes retenus pour sa mise en œuvre.

Le choix volontaire fait des opérations de rentabilité la plus élevée, le rassemblement des moyens nécessaires pour parvenir à un développement harmonieux — à l'exclusion de la commercialisation pour laquelle les études restent à faire et dont l'organisation par l'Etat ne pourra apparaître qu'au plan suivant, — la modulation des opérations diffuses aux capacités d'aide vis-à-vis d'elles-mêmes des collectivités territoriales constituent un tout dont les éléments s'appuient les uns sur les autres.

Il est donc indispensable que le jugement qui sera porté sur ce programme ne s'établisse pas en fonction d'objectifs partiels ou d'intérêts propres à telle ou telle région ou à telle classe de producteurs, mais sur un ensemble de propositions dont la mise en œuvre ne paraît pas dépasser, sous les réserves indiquées ci-après, les moyens de l'Etat.

Tableau 28.

Répartition des investissements publics et crédit en agriculture

(En 1.000 DH)

	1965		1966		1967		TOTAL		Total général
	Etat	Crédit	Etat	Crédit	Etat	Crédit	Etat	Crédit	Etat + Crédit
HYDRAULIQUE AGRICOLE (O.N.I.)									
Grands périmètres	128.760	33.020	135.450	34.840	119.090	35.100	383.300	102.960	486.260
Etudes particulières	10.580	—	6.900	—	6.000	—	23.480	—	23.480
Petits périmètres	1.517	—	1.467	—	2.061	—	5.045	—	5.045
Petite hydraulique	10.562	—	13.652	—	15.771	—	39.985	—	39.985
Equipements communaux	4.030	—	2.930	—	3.040	—	10.000	—	10.000
Total O.N.I.	155.449	33.020	160.399	34.840	145.962	35.100	461.810	102.960	564.770
ETUDES ET TRAVAUX FONCIERS	5.200	—	5.140	—	5.800	—	16.140	—	16.140
CULTURES EN SEC (O.N.M.R.)									
Allotissements	10.350	10.400	22.650	40.800	17.700	33.600	50.700	84.800	135.500
Elevage - Parcours	7.000	—	9.500	—	9.950	—	26.450	—	26.450
Equipements communaux	14.030	—	9.710	—	10.160	—	33.900	—	33.900
Equipements pépinières .	2.000	—	1.000	—	1.000	—	4.000	—	4.000
Matériel agricole	6.000	—	4.000	—	4.000	—	14.000	—	14.000
Action vulgarisation ...	1.000	5.000	1.500	5.000	1.500	—	4.000	15.000	19.000
Total O.N.M.R.	40.380	15.400	48.360	45.800	44.310	38.600	133.050	99.800	232.850

PROJETS AGRICOLES INTEGRES									
Rif - Derro	8.595	—	12.455	—	12.420	—	33.470	—	33.470
Loukkos	1.700	—	6.600	—	14.200	—	22.500	—	22.500
Taffilalet	3.000	—	5.000	—	6.000	—	14.000	—	14.000
Total	13.295	—	24.055	—	32.620	—	69.970	—	69.970
PROTECTION DES SOLS									
D.R.S.	7.000	—	7.000	—	8.000	—	22.000	—	22.000
Reboisement	10.000	—	11.000	—	12.000	—	33.000	—	33.000
Chemins forestiers	3.400	—	3.700	—	3.900	—	11.000	—	11.000
Maisons forestières	800	—	1.490	—	1.610	—	3.900	—	3.900
Fonds forestier	P.M.	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	21.200	—	23.190	—	25.510	—	69.900	—	69.900
INTERVENTIONS DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE	6.532	—	8.533	—	8.675	—	23.740	—	23.740
RECHERCHE AGRONOMIQUE	5.795	—	5.230	—	4.960	—	15.990	—	15.990
PROMOTION NATIONALE	18.000	—	19.500	—	23.500	—	61.000	—	61.000
TOTAL CHAPITRE « AGRICULTURE »	265.851	48.420	294.412	80.640	291.337	73.700	851.600	202.760	1.054.360

PRINCIPALES PRODUCTIONS ET EXPORTATIONS

Tableau 29. Superficie : hectares Production en tonnes — Exportation en tonnes

	1960 - 1961			1961 - 1962			1962 - 1963		
	Superficie	Production	Exportation	Superficie	Production	Exportation	Superficie	Production	Exportation
Blés	1.596.000	617.000	46.000	1.456.000	1.247.000	22.000	1.652.000	1.195.000	64.000
Autres céréales	2.134.000	647.000	90.000	2.167.000	1.639.000	14.000	2.629.000	2.017.000	194.000
Légumineuses	227.000	79.000	67.000	212.000	141.000	94.000	280.000	139.000	39.000
Tomates	15.000	270.000	96.000	15.000	270.000	134.000	15.000	240.000	127.000
Pommes de terre	14.000	135.000	59.000	14.000	125.000	96.000	16.000	130.000	80.000
Lin	18.000	3.500	2.000	19.000	11.500	1.500	11.000	5.630	1.800
Coton	10.000	9.800	2.000	13.500	9.500	2.500	15.000	16.000	4.000
Agrumes	55.000	472.000	362.000	55.000	450.000	347.000	55.000	420.000	362.000
Vin	70.000	2.300.000 hl	1.310.000 hl	70.000	1.896.000 hl	1.500.000 hl	70.000	2.600.000 hl	1.580.000 hl
Oliviers	155.000	181.000	6.300 (1)	160.000	139.000	6.500 (2)	160.000	145.000	64.000 (3)
Liège		39.000	38.000		37.000	23.000		46.000	30.000
Alfa		100.000	86.000		120.000	90.000		120.000	100.000
Production animale									
Viande		124.000	239		130.000	310		135.000	187
Lait		550.000			500.000			530.000	
Œufs		32.000	3.000		50.000	3.500		52.000	500
Laine		22.000	4.000		20.000	4.300		14.000	2.000
Peaux		27.000	1.700		28.000	1.000		29.000	380

(1) En équivalent olives, correspondant en produits transformés à huile 1960/61 35 T - 1961/62 6 T - 1962/63 7.977 T
Olives en conserve 1960/61 5.302 T - 1961/62 5.662 T - 1962/63 7.709 T

CHAPITRE III

EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

1. – Enveloppe financière
2. – Nécessité de structures nouvelles
    - 2 - 1 Structures foncières
    - 2 - 2 Réorganisation du Ministère de l'Agriculture et des Offices
    - 2 - 3 Crédit Agricole
3. – Conclusions.

1. — Enveloppe financière

La mise en œuvre du programme d'investissements publics pour la période 1965-67 ne peut s'apprécier sous l'angle unique des dépenses en capital que l'Etat envisage d'effectuer durant ces trois années.

Elle doit au contraire se concevoir, d'une part en tenant compte des engagements qui succèderont à ceux que ce programme aura déjà mis en évidence, d'autre part en ajoutant à ces dépenses celles auxquelles l'Etat devra faire face tant pour dégager les moyens financiers complémentaires aux opérations principales — appel au crédit public — que les crédits de fonctionnement largement supérieurs ou au moins égaux à ceux des précédents exercices qu'il sera nécessaire de mettre à la disposition des services ou organismes publics pour l'exécution de leurs nouvelles missions.

Tableau 30. — Enveloppe financière du Plan 1965-67.

(En millions de dirhams)

Nature des engagements	1965	1966	1967	Total	Après le plan
Investissements					
- dépenses budgétaires	265,8	294,4	291,3	851,5	250
- recours au crédit à moyen et long terme par l'intermédiaire des Offices ...	48,4	80,6	73,7	202,7	
Total				1.054,2	
Déduction des financements spécifiques connus				110,0	
Part revenant à l'Etat (y compris crédit)				944,2	250

A noter que les crédits de campagne demandés par les Offices passeront de 47 millions de dirhams en 1964 à 186 millions de dirhams en 1967 par suite des allotissements.

La part de financement revenant à l'Etat ne saurait d'autre part s'apprécier sans qu'il soit tenu compte de la charge des emprunts qui pourront être négociés pour la réalisation de telle catégorie d'investissements et des annuités de remboursement elles-mêmes.

Compte tenu du financement spécifique prévu pour certaines de ces opérations (projets intégrés), les propositions de dépenses en capital ne débordent pas les possibilités théoriques de l'Etat pendant la période de 1965-67.

Mais les contraintes qui pèsent sur le budget de fonctionnement d'une part, et les possibilités réelles du crédit public d'autre part, imposent au Gouvernement le choix d'un certain nombre de priorités.

⁂

2. — Nécessité de structures nouvelles

Ce choix peut être rendu plus facile par l'appréciation qui a été faite des moyens que l'Etat entend mettre en œuvre pour écarter les obstacles signalés dès la première partie de ce chapitre — dont la présence peut, à elle seule, constituer un empêchement important à l'exécution de ce programme d'investissements et des objectifs de planification qui en sont la conséquence.

2) — 1. — Les structures foncières

La distribution actuelle des terres et la déficience constatée dans les méthodes d'exploitation constituent un obstacle devant le progrès et le développement de la production agricole, et par conséquent, elles ne permettent pas l'augmentation de la production du fellah.

Le changement des structures agricoles sera effectué par la récupération de toutes les terres cultivées et cultivables appartenant actuellement aux étrangers.

La récupération totale de ces terres se réalisera au cours du Plan triennal, et permettra de les inclure dans les domaines de l'Etat, participant ainsi à la formation du « Patrimoine commun pour la réforme agraire » avec les autres terres domaniales, les terres collectives, les terres Guich et les terres récupérées au titre de la plus value dans les périmètres irrigués.

Ce patrimoine commun des terres permettra l'appropriation individuelle au profit des véritables exploitants sur la base d'un cahier de charges pour la mise en valeur.

Cette distribution ne pourra être effectuée qu'après quelques aménagements, qui permettront la constitution d'exploitations viables, dont les superficies seront déterminées selon les régions agricoles et les terres cultivables. Le groupement de ces exploitations en coopératives et en unités de production assurera les meilleures conditions pour la production.

Ainsi le programme d'allotissement prévu par le Plan triennal sera entrepris à partir des terres de colonisation.

Ce programme sera poursuivi et étendu selon les possibilités techniques.

2) — 2. — La réorganisation du Ministère de l'Agriculture et des Offices

La suppression des carences précédemment signalées — manque de personnel, insuffisance des moyens en crédits, absence de choix entre une politique d'équipement et de mise en valeur dans les zones irriguées, insuffisance des études préalables — est liée à une réforme des structures qui servent de support à la politique agricole du Gouvernement.

a) La réorganisation du Ministère de l'Agriculture

Le Ministère de l'Agriculture a pour mission de définir la politique agricole du Gouvernement, de donner aux organismes sous tutelle les instructions correspondantes et de contrôler leur application et leurs résultats.

Le Ministère de l'Agriculture est l'organe de conception et de contrôle et les Organismes sous tutelle sont des organes d'exécution.

Il est en conséquence créé :

— pour la conception, un **bureau d'études et de synthèse** dont la mission sera de rechercher et de donner au Ministre tous les éléments nécessaires pour déterminer la politique agricole du Gouvernement et les programmes d'intervention correspondants. Ce bureau est constitué à partir des services de conception des Offices de Mise en Valeur.

— pour le contrôle, une **inspection générale** à laquelle sont rattachés les inspecteurs provinciaux dont le rôle consistera pour leur province à approuver les programmes d'action des services extérieurs du Ministère et des organismes placés sous sa tutelle, à en vérifier la bonne exécution et à en juger les résultats.

Le Bureau d'études et de synthèse et l'Inspection Générale sont rattachés directement au Ministre.

Mais la pénurie de cadres actuelle et prévisible ne permet pas d'opérer dans l'immédiat des réformes de structures aussi profondes qu'il serait nécessaire, lesquelles supposeraient un nombre trop important de directions centrales.

Le nombre des Directions existantes a donc été conservé et en général leurs attributions maintenues.

C'est ainsi que l'Institut National de la Recherche Agronomique qui n'a aucun rôle d'exécution, mais au contraire est orienté vers les études et la conception, perd son caractère d'établissement public et retrouve sa place au sein de la Direction de la Recherche Agronomique et de l'Enseignement Agricole.

L'organigramme suivant schématise la nouvelle organisation du Ministère de l'Agriculture.

Le Ministère comprend outre le Cabinet du Ministre :

— les Inspecteurs Généraux et inspecteurs provinciaux,
— le Bureau d'Etudes et de Synthèse,
— le Secrétariat Général qui coordonne les directions et divisions ci-après désignées :
  — la Direction des Affaires Economiques et Juridiques,
  — la Direction des Eaux et Forêts,
  — la Direction de la Recherche Agronomique et de l'Enseignement Agricole,
  — la Direction de l'Elevage,
  — la Direction des structures foncières et des travaux topographiques,
  — la Division de l'Administration Générale,

L'Inspection générale a pour mission de faciliter l'information directe du Ministre sur tous les problèmes qui se posent aux Services du Ministère de l'Agriculture et des organismes qui lui sont rattachés. Les Inspecteurs provinciaux contrôlent les activités des services extérieurs et des organismes rattachés, veillent à la conformité des programmes d'intervention à la politique agricole du Gouvernement, représentent le Ministre auprès des autorités provinciales, des corps élus et des organisations professionnelles.

Le Bureau d'études et de synthèse est chargé, sous l'autorité du Ministre, de rechercher et de rassembler tous les éléments nécessaires à l'élaboration, la définition et la poursuite de la politique agricole. Il dirige les missions d'études régionales, centralise et étudie tous les plans et programmes de modernisation de l'agriculture.

Le Secrétariat Général coordonne l'activité des directions et services du Ministère.

La Direction des Affaires Economiques et Juridiques est chargée :

— de l'inventaire permanent des ressources agricoles et des productions végétales et animales, de l'établissement des statistiques des produits et des prix agricoles.

— de l'étude des incitations, réglementations et améliorations techniques à apporter aux productions,

— de la recherche des débouchés intérieurs et extérieurs et de l'amélioration des circuits commerciaux.

Elle traite de toutes les questions relatives aux interventions économiques de l'Etat et des établissements publics en matière d'approvisionnement, de commercialisation, de stockage et de transformation des produits agricoles.

Elle contrôle le fonctionnement des entreprises privées soumises au contrôle du Ministère, règle les questions juridiques et suit le contentieux.

Le Service de la répression des fraudes lui est rattaché.

La Direction des Eaux et Forêts est chargée :

— d'appliquer la législation et la réglementation relatives aux terres soumises au régime forestier ;

— de gérer les peuplements d'alfa et de veiller au reboisement et à la mise en valeur de la forêt ;

— d'administrer le fonds national forestier ;

— de participer à l'étude des questions concernant l'enseignement forestier, la recherche forestière, piscicole, cynégétique ;

— d'exercer la surveillance de la chasse et de la pêche dans les eaux continentales, et d'assurer le développement des richesses piscicoles et cynégétiques ;

— de contribuer à l'orientation et à l'organisation de la production forestière, à la protection de la nature et au tourisme en forêt ;

— d'exercer en matière de défense et de restauration des sols les attributions fixées par les textes légaux et réglementaires.

La Direction de la Recherche Agronomique et de l'enseignement agricole a pour attribution :

— tous essais tendant à l'introduction de cultures nouvelles et à l'amélioration des cultures existantes ;

— toute action expérimentale à caractère agricole ou de mise au point de procédés de transformation et d'utilisation des produits animaux ou végétaux.

Elle est chargée de l'organisation de la lutte contre les ennemis des cultures.

Elle assure l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement dépendant du Ministère.

La Direction de l'Elevage

— définit l'expérimentation à réaliser et veille à son exécution, les moyens d'exécuter la politique d'élevage et en contrôle la conduite ;

— est chargée de la défense et de la protection du cheptel, de la surveillance sanitaire des denrées d'origine animale destinées à la consommation humaine ;

— contrôle les sociétés de course.

La Direction des structures foncières et des travaux topographiques

— étudie la structure foncière des exploitations agricoles et les réformes à y apporter ;

— est chargée de l'immatriculation, de la conservation foncière et des opérations topographiques ;

— établit la carte du Royaume et le Cadastre National ;

— centralise et conserve les documents topographiques, contrôle les travaux topographiques des services et organismes relevant du Ministère.

La Division de l'administration générale est chargée de l'administration du personnel, du budget, du matériel et de l'entretien des immeubles.

Elle centralise les affaires intéressant les organismes sous tutelle et en suit l'instruction.

b) **L'Office de Mise en Valeur Agricole**

Allégé de ses tâches de conception générale en raison de la réorganisation du Ministère, l'OMEVA jouera exclusivement le rôle d'un organisme d'exécution de la politique gouvernementale à l'égard de l'agriculture dans le domaine fondamental de la modernisation des exploitations.

Cette mission comporte trois étapes successives :

1) réalisation de l'infrastructure générale ;
2) transformation à long terme des conditions de travail et des perspectives de production de l'exploitation agricole ;
3) aide technique à court terme aux paysans, soit sous forme matérielle, soit sous forme intellectuelle.

L'organisation de l'Office obéira aux grandes articulations suivantes :

— **Des services centraux comprenant :**

— une division de l'équipement :

— service des ressources en eau,

— service des projets de grande hydraulique ;

  - — service des grands travaux ;
  - — service de l'équipement rural et de la petite hydraulique.

- — une division de la mise en valeur :
  - — service de l'équipement interne et du remembrement ;
  - — service des lotissements ;
  - — service des méthodes d'irrigation ;
  - — service agronomique ;
- — une division des interventions agricoles :
  - — service de la vulgarisation et de la formation professionnelle agricole ;
  - — service du matériel agricole ;
  - — service de programmation et de contrôle de l'exécution ;
- — une direction financière ;
- — une direction administrative.

— Des services provinciaux composés :

d'un service de l'équipement rural, d'un service des interventions agricoles, et le cas échéant, d'une direction de périmètre.

Les C.M.V. et les C.T. restent les cellules de base de l'intervention en milieu agricole.

L'Office sera administré par un conseil d'administration réunissant les représentants de l'Etat et les représentants des agriculteurs.

Seront supprimés l'O.N.I. et l'O.N.M.R. sur la base d'une liquidation des dettes et créances au 31 décembre 1964.

2) — 3. — Le Crédit agricole

Le problème du crédit est davantage une affaire de Gouvernement ; si le principe est admis que l'Etat doit volontairement limiter les équipements qu'il réalise aux besoins essentiels des cultivateurs (indépendamment des équipements hydrauliques de base, études, défrichements, desserte et point d'eau), si l'initiative des équipements secondaires est remise, dans le cadre d'un contrat ou d'un règlement de culture, aux attributaires, si ceux-ci se portent donc demandeurs à l'égard de l'Etat, — il est indispensable que les moyens nécessaires soient rassemblés pour y faire face.

Le tableau 8 a mis en évidence le chiffre relativement important des besoins en crédits des cultivateurs vis-à-vis des disponibilités des organismes prêteurs et la nécessité de dégager des ressources complémentaires pour permettre à ceux-ci de faire face, dans des proportions convenables, aux exigences de la mise en valeur dans les périmètres et les zones d'intervention de l'O.N.M.R. et à celles de la politique d'allotissements.

Il serait souhaitable dans cette optique d'une part, d'autoriser la Caisse Nationale de Crédit Agricole à utiliser au maximum sa fiche de réescompte auprès de l'Institut d'Emission, d'autre part, de prévoir rapidement une structure modernisée pour cet établissement de crédit.

Le choix est ici entre trois solutions :

- donner à la C.N.C.A. un capital propre et la transformer en Société d'Etat, l'avantage étant que son Conseil d'Administration aura la pleine initiative des accords de prêts et qu'il pourra définir son action en fonction d'impératifs économiques qui échappent quelquefois à la Caisse ;
- faire appel à l'épargne du public en orientant vers la Caisse les disponibilités privées ce qui exige, à tout le moins, une propagande beaucoup plus intense qu'actuellement notamment pour atteindre les petits épargnants ;
- accorder sur les ressources de la trésorerie une bonification d'intérêts à la Caisse, ce qui revient à lui verser une subvention d'équilibre.

L'efficacité commande que le Gouvernement opte pour la solution dont la rentabilité à court terme est la plus assurée en créant une Société dont l'Etat aura le contrôle : sa mise en place devra être effective pour le départ de la prochaine campagne agricole 1965-66, ce qui permettra de couvrir dans des conditions convenables les deux dernières années du plan qui sont celles où les besoins en crédits seront les plus importants.

A côté de ces deux problèmes, ceux du choix d'une politique de mise en valeur et de la nécessité d'études préalables avant le lancement d'actions d'envergure sont d'un niveau sans doute aussi important au point de vue technique mais beaucoup moins sensible par les moyens limités à mettre en œuvre : il s'agit en effet pour l'Etat de prendre les responsabilités auxquelles son Gouvernement n'a pas l'intention d'échapper en déterminant « en amont » des différentes interventions publiques les impératifs d'une politique qui doit, bien évidemment, subordonner « le béton » d'aujourd'hui aux « plantations » de demain et l'affectation des crédits suffisants aux études de base — à la fois pédagogiques, phyto-sociologiques et sociales.

⁂

3. — Conclusions

Il est sans doute aisé de dire que toutes les opérations proposées au titre du présent programme d'investissements ont toutes atteint un degré de maturité égal et qu'on ne saurait faire de différence entre les objectifs à atteindre dans les périmètres irrigués ou les zones d'intervention de l'O.N.M.R. ceux de la Recherche Agronomique, de la protection des sols et d'une manière générale, de toutes les rubriques de ce programme.

Au seuil de ce programme triennal, le Gouvernement ne saurait se contenter d'une telle approximation : sous le bénéfice des réformes de structures actuellement en cours de préparation comme celle de la fusion des Offices de mise en valeur dans un seul organisme de développement géographique spécialisé, il se doit de porter son choix dans les secteurs où les chances de profit économique sont les plus évidentes.

Ce seront donc « les cultures en sec » et spécialement les opérations de production fourrage-viande et substitution blé à grand rendement à blé dit « de force » qui retiendront son attention, d'autant plus qu'elles demandent la mise en œuvre de moyens limités.

Dans le domaine hydraulique, il procèdera à deux choix successifs, l'un en désignant des périmètres prioritaires, l'autre en confirmant la primauté de la spéculation betterave-coton sur celle des céréales irriguées.

En ce qui concerne les projets spécifiques, il marquera une priorité pour l'opération DERRO, subordonnant à la découverte d'un financement particulier les projets du Loukkos et du Tafilalet.

Pour la protection des sols, il accordera le maximum des crédits demandés en fonction des possibilités du budget annuel : le Fonds Forestier pourra, éventuellement, recevoir les ressources complémentaires qui lui permettront de subvenir à une partie — réduite — des frais de fonctionnement supplémentaires du service spécialisé qui devra faire face à un rythme accru de réalisation.

Quant à la recherche agronomique, elle devra donner la priorité absolue aux recherches appliquées et disjoindre en conséquence de son programme triennal la plus grande part des opérations de recherche fondamentale. Ses responsables devront, sur ce point, faire des propositions concrètes au Gouvernement avant le début de la mise en œuvre du plan.

Dans tous les domaines précédents (à l'exception de celui de la recherche) comme dans le secteur des équipements ruraux, le Gouvernement manifestera sa sollicitude pour toutes les opérations qui feront appel aux moyens de la Promotion Nationale, qui est, à ses yeux et au même niveau que les autres, un moyen technique du développement économique du Royaume et non un simple instrument de distribution des revenus au bénéfice des couches les plus déshéritées de la population.

Ainsi se constituera un « barrage » susceptible de retenir l'exode rural et d'empêcher par là un afflux massif de population dans les zones d'intensification et de modernisation ; ainsi sera établie sur des bases solides « une pré-mise en valeur » pour les développements — immenses — qui restent à accomplir.

S'il est vrai que la préparation d'un plan se justifie par l'obligation faite à l'Etat de permettre à un nombre sans cesse accru de ses nationaux d'accéder à un plus grand « bonheur de vivre », le programme d'investissements publics dans l'agriculture présenté dans ce chapitre aura la plus grande responsabilité dans la réussite ou l'échec de cette politique.

Tout restera donc en définitive, fonction de la volonté qui sera mise à poursuivre jusqu'à leurs conséquences ultimes les objectifs de progrès économique qu'il aura seulement permis de définir.

TITRE II

LE TOURISME

1. – Observations générales
2. – Dossiers de base
3. – Fixation de l'objectif
4. – Moyens à mettre en œuvre
5. – Tableaux d'investissement
6. – Projet de loi relatif aux ZAP

1. — Observations générales

Le tourisme est l'une des priorités du programme triennal.

D'une part, en effet, on peut dans ce secteur espérer des résultats relativement rapides en raison de l'évolution actuelle du tourisme international, et le problème n'est pas tant maintenant de provoquer la demande que de la satisfaire.

D'autre part, dans un pays comme le Maroc, l'industrie touristique compte parmi les activités économiques « d'entraînement » les plus intéressantes (effets indirects multiples dans les secteurs tels que spectacles, transports, commerce, artisanat, construction) : elle peut contribuer de façon importante à l'équilibre des paiements extérieurs par les entrées de devises et elle comporte un important coefficient d'emploi sans exiger une technicité trop poussée.

Enfin, le Maroc possède un « capital » touristique déjà considérable mais encore peu exploité : c'est un pays de tourisme en toutes saisons : côtes et plages en été ; villes d'art et grand sud en hiver, c'est un pays situé aux portes de l'Europe, donc proche de la principale source des touristes (qui pratiquent de plus en plus un tourisme routier et de caravane) ; c'est un pays déjà en partie équipé (moyens de communications, installations hôtelières...)

Il est intéressant de noter qu'en 1960, le tourisme extérieur a rapporté à l'Espagne 500 millions de dollars, soit 50 % de la valeur de toutes les exportations de ce pays, et qu'en 1963, dans le total des entrées de devises le tourisme a représenté :

7,80 % en France ;
11,60 % en Italie et en Grèce ;
14,50 % en Suède ;
19 % en Autriche et en Irlande ;
31 % en Espagne.

On estime actuellement que le tourisme entraîne chaque année le déplacement de quelque 80 millions de personnes à travers le monde.

Il est difficile de connaître le nombre exact de touristes qui viennent au Maroc chaque année. Les statistiques ne permettent d'appréhender que l'ensemble des touristes et des voyageurs d'affaires : 151.000 en 1961, 182.000 en 1962 et 266.000 en 1963. La part des touristes dans ce dernier chiffre est certainement très important (200.000 environ) mais seule une enquête particulière permettrait de la préciser.

Les recettes en devises correspondantes sont estimées par la Comptabilité Nationale à 161 millions de dirhams en 1962 et à 218 millions de dirhams en 1963 ; l'avantage direct apporté par cette activité à l'économie marocaine est donc particulièrement sensible. Mais il ne faut pas oublier qu'il existe un courant important en sens inverse : plusieurs dizaines de milliers de résidents à moyens relativement importants regagnent l'Europe pendant les périodes de fêtes et pendant l'été, et les voyages d'affaires, officiels et privés vont en croissant. Les devises officiellement attribuées pour ces voyages représentaient déjà 186 millions de dirhams en 1963.

⁂

2. — Données de base d'une politique du Tourisme au Maroc

a) Parce que les atouts touristiques du Maroc sont considérables, le secteur privé fait preuve d'initiatives dans ce domaine ; ces initiatives doivent être encouragées au maximum car sans leur réalisation on ne saurait guère attendre de développement notable du tourisme au Maroc.

b) Ceci n'implique pas pour autant la limitation de l'intervention de l'Etat aux seules opérations d'infrastructure. Les besoins à satisfaire justifient au contraire que dans certains cas l'Etat réalise de son côté — et en bonne coordination avec les initiatives privées — des équipements hôteliers complets.
L'intervention de l'Etat doit s'inspirer notamment de l'expérience acquise (SOMADET, MAROC-TOURIST, ONCF, ONMT).

c) Les contraintes financières imposent une sélection rigoureuse des équipements d'infrastructure. Les zones sur lesquelles l'effort doit porter seront choisies avec le maximum de soins.

d) La formation des cadres nationaux doit constituer un impératif aussi catégorique que celui de l'édification d'ensembles destinés à l'hébergement, ou de constitution de moyens de transports, etc... D'ailleurs, sur un plan strictement économique, il faut souligner que l'emploi d'étrangers renchérirait le coût du service touristique.

⁂

3. — Fixation de l'objectif

Le Plan triennal doit fixer pour objectif, le nombre de touristes à recevoir en 1967. Etant donné la priorité reconnue à juste titre pour le développement de ce secteur, l'objectif doit être aussi élevé que possible.

Les problèmes à résoudre sont les suivants :

— construire à un rythme suffisant les nouvelles capacités d'hébergement nécessaires ;

— recruter et former à un rythme suffisant le personnel hôtelier nécessaire ;

— coordonner vigoureusement le développement de toutes les entreprises intéressées : agences de voyage, transporteurs maritimes et aériens pour leur permettre d'augmenter très rapidement leurs activités.

a) Capacités d'hébergement.

En tenant compte de la répartition géographique des moyens d'hébergement, des mouvements saisonniers, de la demande exercée par le touriste interne, on peut estimer que le Maroc peut recevoir 285.000 touristes, représentant 3.420.000 unités pour un séjour moyen de 12 jours par touriste.

Avec 1.800 lits et une occupation moyenne de 5 mois par an, l'hôtellerie pavillonnaire peut fournir :

1.800 x 150 = 270.000 unités

Avec 12.000 lits et une occupation moyenne de 9 mois par an, l'hôtellerie traditionnelle peut fournir :

12.000 x 270 = 3.240.000 unités.

Le reste, soit 90.000 unités pouvant être facilement fourni par d'autres moyens (réception par parents et amis).

Cependant, dans ce calcul, les durées moyennes d'occupation sont sensiblement supérieures aux durées actuellement observées. On a tenu compte de l'augmentation naturelle de l'utilisation des capacités d'hébergement qui résulte du développement du courant touristique. Cette évolution doit être soutenue et renforcée, car elle permet d'alléger la charge d'investissements nouveaux et relève la rentabilité de toutes les activités dépendant du tourisme (hôtellerie et transports notamment). On généralisera notamment la pratique des tarifs différenciés (tarifs de saison et tarifs hors saison) qui permettent d'attirer d'importantes clientèles au début et à la fin des périodes normales d'utilisation. On pourrait donc compter sur des durées d'occupation de 170 jours pour l'hôtellerie pavillonnaire et de 270 jours pour l'hôtellerie traditionnelle.

Nous verrons plus loin que les capacités d'hébergement nouvelles dont la réalisation peut être envisagée au cours de la période triennale seraient de 20.000 lits, dont les 3/4 en hôtellerie traditionnelle.

Les possibilités totales d'hébergement seraient ainsi portées à :

— Hôtellerie pavillonnaire : 6.800 x 170 = 1.156.000

— Hôtellerie traditionnelle : 27.000 x 270 = 7.290.000

Total 8.446.000 unoités

ou encore 700.000 touristes environ séjournant 12 jours en moyenne.

b) Recrutement et formation du personnel hôtelier.

Par le fonctionnement convenable des nouvelles capacités d'hébergement il est nécessaire de pourvoir 8.000 emplois nouveaux. Ces chiffres globaux recouvrent en outre une grande variété de qualifications professionnelles. Il est certain que les moyens de formation actuellement en place sont totalement disproportionnés à l'ampleur d'un tel problème.

Des techniques de formation accélérée pourraient couvrir une partie importante de ces besoins. Mais il serait nécessaire de faire appel, en outre et temporairement, à du personnel de formation très accélérée.

Il serait cependant dangereux d'accepter une dégradation de la qualité du service offert. C'est donc dans ce secteur qu'apparaît l'un des goulots d'étranglement le plus sérieux pour le développement du tourisme au Maroc, et un effort particulier a été prévu en conséquence.

c) Augmentation rapide du chiffre d'affaires

Le taux de croissance moyen des activités touristiques, dans leur ensemble, atteindrait 40 % par an. Le développement nécessiterait des investissements supplémentaires de la part des transporteurs, ils ont été chiffrés et paraissent réalisables dans les délais prévus.

Compte tenu de ces différentes considérations, l'objectif retenu en première approximation, conduit au chiffre de 700.000 touristes environ en 1967.

⁂

4. — Moyens à mettre en œuvre

Ces moyens peuvent être présentés sous deux rubriques essentielles :

— Moyens à mettre en œuvre à l'extérieur du pays :

— Publicité touristique ;
— Liaison entre l'offre et la demande.

— Moyens à mettre en œuvre à l'intérieur du pays :

— Infrastructure touristique ;
— Superstructure touristique ;
— Formation de cadres touristiques ;
— Action sur les prix.

A. — MOYENS A METTRE EN ŒUVRE SUR LE PLAN EXTERIEUR

1) La publicité à l'étranger

Un certain effort a été fait dans la propagande à l'extérieur. A la veille du Plan triennal, on peut citer les activités du Ministère du Tourisme et de l'O.N.M.T. : mise en place de délégations extérieures, publicité plus adéquate, de meilleure qualité qu'auparavant et assez massive ; coordination de l'effort de l'O.N.M.T. avec ceux de la Compagnie Nationale ROYAL AIR MAROC et avec ceux de l'Office Chérifien d'Exportation.

Cependant, on doit souligner une certaine dispersion dans cet effort louable. Dans le cadre du Plan triennal, il faudra localiser l'effort de propagande, en déterminer l'intensité et préciser le rôle de l'agent d'exécution.

a) Localisation de l'effort.

La clientèle la plus accessible, celle qui peut être attirée au Maroc en premier lieu, est constituée par les citoyens d'un certain nombre de pays que l'on peut situer en Europe Occidentale, en Europe Centrale et en Europe du Nord. Les critères qui doivent nous guider dans l'établissement de cette liste sont les suivants :

— existence des liens historiques ;
— existence d'une minorité étrangère ;

— existence de moyens de communication directs ; relative proximité géographique ; dépaysement que constitue pour les citoyens des pays considérés leur déplacement au Maroc ; niveau de vie des citoyens des pays européens permettant à un grand nombre d'entre eux d'entreprendre un voyage d'agrément à l'extérieur de leur pays ; climat du Maroc.

On peut considérer que les pays les plus intéressants dans la période triennale à venir sont :

— LA FRANCE ;

— LA SUISSE ;

— LA GRANDE BRETAGNE ;

— LES PAYS DU BENELUX ;

— L'ALLEMAGNE ;

— LES PAYS SCANDINAVES ;

— L'ITALIE DU NORD.

b) Intensité de l'effort

Il faut, partant de ces données, que la propagande soit concentrée, pour ainsi dire, sur ces pays. D'autres marchés existent certainement, intéressants par le nombre de touristes potentiel et par la valeur des devises attendues. Cependant toute dispersion de l'effort aurait un effet contraire au résultat recherché.

L'effort doit porter sur la présentation du pays :

— Le Maroc est un pays de soleil (plages),

— Le Maroc est un pays de vieille civilisation (villes d'art),

— le Maroc est un pays moderne (moyens d'hébergement et de communications),

— Le Maroc est un pays riche en traditions artistiques (art, artisanat, folklore...),

— Le Maroc est un pays accueillant (tradition d'hospitalité).

Les formes de la publicité à l'étranger sont connues et habituellement utilisées. Aucun moyen nouveau ne peut être suggéré dans le cadre du Plan triennal.

c) Les agents d'exécution : l'O.N.M.T.

Il est nécessaire de procéder à une réorganisation de structure de cet office qui doit être doté de moyens efficaces lui permettant d'assurer son rôle défini par la loi (article 2, de l'arrêté viziriel du 9 octobre 1946) :

— Publicité,

— Accueil,

— Coordination des initiatives en faveur du tourisme,

— Réglementation du tourisme.

Un conseil d'administration de l'Office sera mis en place. L'Office sera débarassé de la gestion directe de la chaîne hôtelière dont la refonte dans un autre ensemble para-étatique est prévue. Tout en continuant à jouer le rôle de conseiller technique de l'Ecole Hôtelière, il transférera la gestion de cette école à l'Education Nationale (Enseignement Technique et Professionnel).

Il sera doté de moyens adéquats pour :

— vérifier l'application de la règlementation des prix,

— contrôler l'emploi de subvention et la réalisation des investissements effectués par l'Etat ou avec son concours,

— contribuer à l'établissement de statistiques et à leur perfectionnement.

2) Liaison entre l'offre et la demande

Le tourisme sous sa forme moderne est de plus en plus soumis à une organisation et à une spécialisation poussées.

C'est ainsi qu'entre l'offre (moyen d'hébergement, moyen de transport, distractions, etc...) et la demande (touristes) le lien s'établit par l'intermédiaire de l'agence de voyages.

L'agence de voyages a, normalement, un rôle actif : organisatrice de séjours, de circuits, elle oriente la clientèle en la conseillant.

Connaissant les désirs de la clientèle, elle peut jouer le rôle de conseil auprès des hôteliers, restaurateurs, transporteurs, etc...

Cependant, deux écueils peuvent se présenter :

— soit que l'agence de voyages ne joue plus son rôle actif et se transforme en simple agence de vente de billets de transport, ce qui ne présente aucun caractère positif pour l'économie,

— soit que la dispersion et la multiplication des agences rendent celles-ci faibles et les empêchent de jouer un rôle constructif.

Il y a au Maroc quelque 90 agences dont une infime minorité sont marocaines. La quasi-totalité de ces agences se cantonnent dans la vente de billets et délaissent l'activité proprement touristique.

Comme dans certains pays européens, la question se pose au Maroc de créer une agence nationale capable de présenter une surface intéressante et des moyens qui en feraient, vis-à-vis de l'étranger, un interlocuteur valable.

Le gouvernement a mis cette question à l'étude, qui, à priori, présente les avantages suivants : centralisation complète des renseignements concernant l'offre et la demande, meilleure utilisation des moyens de transport et d'hébergement, meilleure information sur les possibilités de modulation tarifaire, amélioration des statistiques du tourisme, possibilité d'intervention de l'administration et d'orientation des courants touristiques.

B. — MOYENS A METTRE EN ŒUVRE A L'INTERIEUR DU PAYS L'INFRASTRUCTURE :

a) Détermination des zones à aménager

Ce que recherchent les touristes étrangers en visite au Maroc, c'est fondamentalement :

- — le soleil et la mer ;
- — le climat et les villes impériales ;
- — le Grand Sud.

La neige et la montagne ne semblent pas jouer un rôle important dans l'attrait du Maroc. L'Europe, sur ce point, présente une supériorité indéniable qu'il serait téméraire de lui disputer avant longtemps.

A la lumière de ces données, il faut déterminer les zones sur lesquelles l'effort doit porter.

En première approximation, on peut citer :

- — La Côte Méditerranéenne,
- — Agadir,
- — Les villes impériales (Rabat, Meknès, Fès, Marrakech, Tétouan),
- — Le Grand Sud.

Cependant, une priorité triennale doit être envisagée et ne peut concerner qu'un plus petit nombre de « points d'impacts ».

Le choix doit être fait en tenant compte des considérations suivantes :

- — itinéraires « naturels » des touristes,
- — désir de la clientèle,
- — facilités d'accès,
- — aménagement déjà commencé,
- — renommée du point à aménager,

Les « points d'impacts » du Plan triennal doivent être en conséquence :

- — Zone Tanger,
- — Zone d'Esmir,
- — Zone d'Al Hoceima,
- — Agadir,
- — Grand Sud,
- — Circuit des villes impériales.

b) Aménagement de base

Préalablement à l'aménagement, il importe de faire obstacle à la spéculation foncière et de préserver les sites par les mesures législatives appropriées, en promulgant une loi créant des zones à aménager en priorité (voir annexe I).

Il existe une société d'étude et de développement du Littoral Méditerranéen ainsi que d'autres sociétés d'équipement du Littoral. Il est nécessaire, dans un but évident d'unité de doctrine et de concentration de moyens, de transformer la Société d'Etudes et de Développement des zones à aménager en priorité (Z.A.P.)

Des moyens législatifs seront donnés à cette société unique (annexe I).

Elle aura pour charge de préparer les textes d'application concernant la lutte contre la spéculation foncière conformément au texte proposé.

Plus concrètement, il faut procéder à l'aménagement suivant :

ZONE DE TANGER

BAIE DE TANGER :

- — Assèchement de la zone marécageuse située dans la partie Est de la plage,
- — Reboisement,
- — Route touristique de Tanger à Smir,
- — Aménagement de Ksar Seghir,
- — Amélioration des liaisons téléphoniques.

ZONE DE SMIR

- Reboisement M'Diq, Smir,
- Port de M'diq
- Aménagement du Cap Noir,
- Achèvement de l'aménagement de SMIR.

ZONE D'AL HOCEIMA

- Route touristique : route Al Hoceima - Cala Iris,
- Aménagement de plages environnantes (Cala Iris),
- Reboisement dans toute la baie,
- Adduction d'eau,
- Amenée d'énergie électrique...

AGADIR

Le but serait, au bout de la période triennale envisagée, de faire en sorte qu'Agadir ait tous les éléments pour être la station par excellence du Maroc.

GRAND SUD

L'achèvement de la construction de la rocade Sud est un élément certain dans l'organisation des circuits touristiques dans la région :

- revêtement de la piste Agdz - Zagora.

CIRCUIT DES VILLES IMPERIALES

Tétouan - Fès - Meknès - Marrakech - Rabat.

- Embellissement de ces villes, dégagement et mise en valeur des monuments publics ainsi que des sites,
- Travaux de réfection des monuments publics etc... (p.m. à la charge des municipalités),
- Route Fès - Al Hoceima.

LA SUPERSTRUCTURE

1°) Moyens d'hébergement :

a) ZONE DE TANGER

- Construction d'hôtels destinés tant au tourisme proprement dit qu'à l'organisation de congrès internationaux - (organisations spécialisées de l'ONU., organismes privés, etc...),
- Création d'un village de vacances dans la zone à aménager,
- Aménagement de camping, caravaning (Etant rappelé que Tanger est un lieu de passage entre l'Europe et le Maroc).

b) ZONE DE SMIR

— Achèvement de l'ensemble hôtelier de Restinga et création d'un centre balnéaire au Cap Noir.

c) ZONE D'AL HOCEIMA

— Construction d'hôtels à Al Hoceima et à Cala-Iris

d) AGADIR

— La construction d'ensemble hôteliers (hôtels traditionnels et hôtels pavillonnaires) en assez grand nombre dès 1966, amènera les investisseurs privés à suivre le mouvement. Il est certain qu'Agadir doit constituer un pôle d'attraction intéressant :

- — par lui-même (climat et site) ;
- — et comme tête de pont vers le Grand Sud (circuits).

Il faut souligner que cette station peut fonctionner tout le long de l'année (climat). Ce qui constitue un facteur positif pour la rentabilité des ensembles hôteliers.

e) GRAND SUD

Le Grand Sud est, en général, fréquenté par des touristes se déplaçant en groupes. Ce genre de tourisme peut être caractérisé de la façon suivante :

— l'unité de groupe est de 40 à 50 personnes (capacité d'un car) ;

— les circuits sont organisés de telle sorte que ces touristes séjournent dans pratiquement l'ensemble des hôtels existant dans cette région.

Aux touristes voyageant en groupe s'ajoutent, de plus en plus, les touristes utilisant leurs voitures particulières. L'aménagement complet de la « rocade Sud » entre Ksar-Souk et Ouarzazate entraînera certainement un développement important de ce courant touristique.

La saison touristique dans le Sud s'étend maintenant sur huit mois, et les conditions de séjour sont assez dures pendant l'été, d'autant plus que les hôtels du Sud n'ont pas été conçus pour cette utilisation.

Une certaine catégorie de touristes à moyens élevés pourrait être attirée dans le Sud pendant la saison chaude si des chambres et des locaux climatisés pouvaient être mis à leur disposition. La conception ancienne des hôtels du Sud rendrait très onéreuse leur climatisation complète. On se limitera donc à la climatisation des salles de restaurant et des nouvelles chambres dont le dessin sera adapté en conséquence ; 1/3 des chambres des motels seraient climatisées.

Dès maintenant, en période de pointe, les gîtes d'étape sont utilisés au maximum de leur capacité et dans certains cas (circulation interrompue par la neige d'hiver, par exemple) il a fallu recourir à des moyens de fortune. L'insuffisance des moyens d'hébergement ne doit pas constituer un frein pour l'exploitation d'une des plus sûres valeurs touristiques du Maroc.

Le plan prévoit donc la mise en service de 250 lits supplémentaires dont une moitié environ serait réalisé en extension des hôtels du Sud, et l'autre moitié sous forme de motels situés dans les mêmes villes, offrant un confort moindre, mais mieux adaptés aux besoins des automobilistes isolés.

f) VILLE[illegible] IMPERIALES

(Fès - Meknès - Marrakech - Rabat)

Construction des motels de même capacité avec le confort moderne mais dont l'aménagement doit être simple :

2°) Agents d'exécution

Deux sortes d'agents d'exécution existent actuellement :

a) les personnes privées morales ou physiques

L'encouragement de l'Etat se traduit là par le crédit hôtelier, notamment, ainsi que par l'aménagement du territoire. Ce secteur est le plus important.

b) Le secteur para-étatique qui travaille en ordre dispersé comprend :

- L'O.N.M.T. qui exploite lui-même l'ensemble des hôtels à l'exception de celui de Chaouen donné en gérance libre à MAROC-TOURIST (filiale de la Caisse de Dépôts et de Gestion).
- L'O.N.C.F. qui exploite lui-même ses hôtels.
- La SOMADET comprenant l'O.N.M.T., B.N.D.E., R.A.M., B.M.C.E., C.D.G., et qui est associée avec trois organismes français : le Club Méditerranée à Al Hoceima, le C.E.T. à Tanger (Malabata) l'C.D.C. à M'Diq

TABLEAU

Nombre de lits ou de places dont dispose le secteur semi-public (toutes catégories).

Organismes	Nombre de lits au début de 1964
O.N.M.T.	376
O.N.C.F.	987
SOMADET	1.800
MAROC-TOURIST ...	650
	3.813

Sur un total de 13.800 lits

soit : 28 %

3° - MOYENS DONNES PAR LES POUVOIRS PUBLICS AUX AGENTS D'EXECUTION

a) Secteur Privé

L'encouragement donné à ce secteur doit être maintenu et élargi en fonction de l'effort demandé.

1. — Code des investissements :

Les mesures à adopter sont les suivantes :

— Reconnaissance du tourisme comme une industrie de base (modification en conséquence du dahir n° 1-60-383 du 12 rejeb 1380 (31 décembre 1960) ;

— Application sans restriction de l'exonération des droits de douane sauf le cas de la protection nécessaire de l'industrie nationale.

2. — Fiscalité

3. — Crédit hôtelier

- Fixation du montant du crédit hôtelier entre 60 et 80 % des investissements selon l'intérêt économique du projet,
- Transformation du crédit hôtelier de crédit hypothécaire en crédit économique basé sur l'intérêt du projet et non plus sur la valeur du gage,
- Simplification du mécanisme du crédit hôtelier.

4. — Fonds National des Investissements

- Elargissement des investissements touristiques considérés comme productifs.

b) Secteur public ou semi-public

Deux sociétés para-étatiques doivent normalement exister :

1. — Une société de participation, sans gestion, la SOMADET. Cette société sera spécialisée notamment dans l'implantation de villages de vacances, mais pourra confier la gestion des équipements réalisés aux organismes de son choix.

2. — Une société de participation et de gestion regroupant les chaînes de MAROC-TOURIST, de l'ONMT et de l'ONCF qui pourrait inclure d'autres sociétés para-étatiques à vocation touristique comme la Compagnie ROYAL AIR MAROC.

Ces deux sociétés doivent être dotées de moyens financiers leur permettant une intervention efficace dans le secteur hôtelier. Un crédit sera mis à la disposition de la Société de participation et de gestion.

2. — Transport

a) Deux moyens essentiels sont utilisés par les touristes étrangers pour venir au Maroc.

- Moyens de surface, ce qui suppose la traversée du détroit de Gibraltar,
- Moyens intercontinentaux et notamment le transport aérien.

Dans les deux cas, la mise en place ou le renforcement des moyens de transport nationaux s'avère nécessaire pour faire face à la demande qui grandira d'année en année. La constitution de moyens de transport nationaux indépendants conditionne la politique en faveur du développement continu du mouvement touristique. Elle constitue, d'autre part, un maillon de l'ensemble du secteur

b) Agents d'exécution

Il s'avère nécessaire :

— d'une part, de créer une société marocaine de transport par ferry-boat dans le détroit de Gibraltar,

— d'autre part, de renforcer la Compagnie Nationale ROYAL AIR MAROC en moyens de transport par l'achat d'appareils modernes.

3° - DISTRACTIONS

Les distractions constituent un élément supplémentaire et important dans l'attrait du pays.

A part les moyens que l'on pourrait qualifier de classique (jeux de plage, théâtres, cinémas, casinos, night-clubs, etc...) il est nécessaire d'organiser des distractions à caractère fondamentalement marocain.

Il est donc recommandé de :

- instituer des fêtes à dates fixes (fêtes, souks, etc...) ;
- constituer une troupe nationale folklorique dont :
  - les membres seront choisis et rémunérés ;
  - les danses, les chants fixés ;
  - l'habillement déterminé ;
  - les déplacements échelonnés à travers le pays (centres touristiques).

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'organisation de la formation professionnelle hôtelière sera profondément modifiée afin de faire face aux prévisions importantes de développement du Tourisme. La responsabilité de cette formation sera confiée à l'Education Nationale (Enseignement Technique et Professionnel).

Le programme triennal prévoit la création d'environ 8.000 emplois, et on peut estimer que la formation hôtelière proprement dite doit toucher 1/3 de l'effectif total (les 2/3 restant étant formés sur le tas) soit 2.600 personnes.

Il n'est pas invraisemblable qu'un tel objectif puisse être atteint dans le cadre de la période du programme triennal, et durant cette période, il conviendra donc en outre d'utiliser au maximum les possibilités de la formation « sur le tas ».

Les opérations de formation projetées sont analysées au cha-

C. — LES PRIX

1°) Les prix constituent un facteur déterminant dans la présentation du « produit » touristique marocain, qui joue un rôle important surtout par comparaison avec les prix pratiqués dans d'autres pays à vocation touristique.

Un certain équilibre doit être recherché entre la liberté des prix pratiquée actuellement et un certain contrôle dans l'intérêt général.

Les principaux postes du budget d'un touriste sont constitués par :

— Le voyage ;

— Le logement et la nourriture ;

— Les transports intérieurs ;

— Les dépenses touristiques et les achats au Maroc.

Si en matière de voyage, les compagnies de transport (aérien et maritime) pratiquent des prix similaires sur le plan international et si une certaine souplesse permet la pratique de tarifs différenciés, largement inférieurs aux tarifs homologués, si, d'autre part sur le plan interne, l'Etat a consenti de larges avantages aux touristes voyageant en voiture (chèque essence) on peut dire qu'une certaine anarchie règne dans l'hôtellerie et la restauration, notamment.

Les raisons en sont multiples. Elles peuvent toutes se ramener à l'inadaptation de ce secteur économique au phénomène du tourisme. Il est juste de souligner, en passant, l'erreur qui a consisté naguère à faire du Maroc un pays d'hôtellerie de luxe, un pays de vacances chères.

2° Classement des hôtels et des restaurants et contrôle des prix.

a) Les hôtels du Maroc seront classés en catégories et sous-catégories se rapprochant des normes pratiquées dans les pays à vocation touristique et selon les caractéristiques déterminées par arrêté du Ministre du Tourisme.

A l'intérieur de chaque catégorie des prix seront déterminés comportant un maximum et un minimum.

Une commission de classement sera instituée sous la présidence du représentant du Ministre du Tourisme, comprenant un représentant du Ministre de l'Intérieur, un représentant de la Fédération hôtelière. Le représentant du Directeur de l'O.N.M.T. en sera le rapporteur.

b) Les restaurants du Maroc seront classés en catégorie.

Pour un même type, dit menu touristique, des prix seront déterminés. Ces menus seront obligatoirement présentés au même tarif que le menu à la carte, s'il y a lieu.

La commission de classement sera la même pour les restaurants que pour l'hôtellerie.

3° Coût de la construction

La construction immobilière est trop chère par rapport aux pays étrangers à vocation touristique.

Dès le départ, le Maroc est placé dans une situation d'infériorité.

Cela ne peut s'expliquer uniquement par « l'amour immodéré du béton », comme on l'a dit souvent.

A l'intérieur même du Maroc des différences importantes apparaissent entre les différents centres et villes. Le tableau suivant en donne une idée.

Prix en dirhams du mètre carré couvert suivant la nature de la construction au **15 mai 1964.**

(Construction de base, sans aménagement)

CENTRES	Immeuble collectif		Villas	
	Luxueux	Courant	Luxueux	Courant
Casablanca	350	250	350	300
Rabat	410	340	400 à 450	360 à 400
Meknès	380	250	450	280
Tanger	270	180	600	350

Des mesures doivent être prises dans ce domaine après étude de ce problème qui constitue un « goulot d'étranglement » sérieux.

Par ailleurs, le matériel d'équipement de l'hôtellerie et de la restauration est encore, en grande partie, importé de l'étranger. Il subit une taxation douanière qui ne tient pas compte de la destination des produits importés.

En résumé, le développement du tourisme se heurte aujourd'hui à quatre « Goulots d'étranglement » principaux :

TOURISME

ESTIMATION DES INVESTISSEMENTS

(En milliers de DH)

SECTEURS	Fonds Publics			Crédit			Fonds privés			Total
	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967	
oyens d'hébergement	12.000	20.000	35.000	30.000	60.000	80.000	15.000	25.000	50.000	327.000
ors plan										13.000
frastructures ..	12.000	20.000	25.000	—	—	—	—	—	—	57.000
ansports	5.000	5.000	—	5.000	7.000	10.000	—	—	—	32.000
Total	29.000	45.000	60.000	35.000	67.000	90.000	15.000	25.000	50.000	429.000 (x)

x) dont 13.000 hors plan.

La construction des moyens d'hébergement

De son côté, l'Etat interviendra (par le canal de sociétés para-étatiques) dans la construction d'ensembles hôteliers, cette intervention sera le fait de deux sociétés spécialisées, l'une dans la construction de villages de vacances, l'autre dans la construction d'hôtels pavillonnaires.

De plus, il encouragera au maximum les investissements privés.

Parallèlement à cette intervention, les moyens nécessaires seront recherchés afin de rendre l'hôtellerie marocaine compétitive par :

— Une action sur les prix à la construction ;

— Une action sur les prix de vente du « service touristique ».

La formation professionnelle

L'Etat créera les outils nécessaires à la formation du personnel qualifié. Dans l'immédiat, des formules transitoires de formation accélérée devront être réalisées en étroite association avec le secteur hôtelier existant.

Les moyens de transport et de communication

La construction de routes touristiques, l'amélioration des liaisons téléphoniques du Nord avec le reste du Maroc, la constitution d'une société marocaine de transport maritime dans le détroit de Gibraltar et l'équipement en moyens modernes de la Compagnie Nationale ROYAL AIR MAROC constitueront des facteurs importants de la politique touristique du pays.

Structures touristiques

La création d'une agence nationale de voyages selon des formules réalistes et très souples, la réforme de l'O.N.M.T., et la création d'une société d'aménagement du territoire dotée de moyens législatifs et financiers contribueront à donner une impulsion nouvelle à l'industrie touristique.

Il faut souligner, avec force, que autorités comme professionnels, doivent abandonner les notions périmées d'un tourisme artisanal et à caractère folklorique pour aborder cette nouvelle industrie du XXe siècle avec les techniques modernes. C'est, en définitive, cela la condition essentielle du succès.

JUSTIFICATION DES INVESTISSEMENTS PREVUS (En millions de DH)

	INVESTISSEMENTS A ORIENTATION PRIVEE		INVESTISSEMENTS A ORIENTATION PUBLIQUE			
	Villages de vacances	Hôtels - Motels	Infrastructure	Hôtels Motels divers	Stations Balnéaires	Divers
ONE DE ANGER		Projets en vue de réalisation : Hôtel : 215 ch. ou 430 lits coût 7,0 Hôtel : 300 ch. ou 600 lits coût 10,0 Hôtel (SAT) à PUNTA CERES : 500 lits coût 8,0 Prévisions : 5 hôtels dans la nouvelle station. 5 x 100 ch. = 500 ch. ou 1.200 lits coût 20,0.	Route TANGER-RESTINGA Reboisement Baie de TANGER et entre TANGER et ACILA 0,7 Aménagement KSAR SEGHIR 11,15	Village dans la nouvelle station (SOMADET) 800 lits coût 2,4 Terrain de camping Caravaning Capacité 100 coût 0,3	Nouvelle station Balnéaire dans la baie de TANGER coût 37	Société de transport maritime dans le Détroit de GIBRALTAR coût 20,0
ONE DE IR	Villages de vacances à M'Diq 650 lits coût 10,0	Projet à l'étude : Hôtel + Bungalows 350 lits coût 7,0 Hôtel pavillonnaire SAT à CAPO NEGRO 600 lits coût 8,0 Prévision 600 lits coût 9,0	Reboisement 0,7 Aménagement Restinga P.M. (achèvement) Aménagement CAPO NEGRO 20,0	Hôtels et bungalows (MAROC-TOURIST) 602 lits coût 8,9		
NE AL HO- IMA		Hôtel à CALA IRIS 120 lits coût 1,8 Divers (Plages environnantes) 200 lits coût 3,5	Route AL HOCEIMA CALA IRIS Revêtement route AL HOCEIMA - FES Aménagement plage CALA IRIS 5,0	MAROC-TOURIST 294 lits 4,7 Hôtel 160 lits 2,8		

ADIR		Projets en vue de réalisation : Hôtel pavillonnaire ONA (SOMADET) CM 800 lits coût 8,0 Hôtel SAT 600 lits coût 8,0 Hôtel Marhaba 160 lits coût 3,2 Hôtel 50 lits coût 1,0 Prévisions : 6 hôtels à 100 ch. soit 600 ch ou 1200 lits 18,0	Stabilisation de la plage 9,5 Reboisement 0,2	Hôtel pavillonnaire 160 lits 1,5 Hôtel pavillonnaire (projet R.A.M.) 300 lits 2,5		
LES PERIA- S bat-Mek- -Fez- rrakech)		Chaine de motels : 4 x 80 ch = 320 ch. ou 640 lits coût 10,0 Hôtel à FES 160 lits coût 2,8 RABAT-Hilton 500 lits coût 15,0 RABAT Europahôtel 400 lits coût 8,0 Marrakech 600 lits coût 10,5	Embellissement RABAT-FES MEKNES MARRAKECH P.M.	Variante : chaine de 4 motels de 640 lits coût 10,0		
AND D		Prévision (Divers) 600 lits coût 12,0	Revêtement route AGDZ ZAGORA	125 chambres réparties dans les hôtels du Sud 250 lits coût 3,75		
VERS		CASABLANCA Hôtel PANAM 500 lits 13,0 Corniche 600 lits 25,0 Autres plages atlantiques 1.000 lits 15,0 Stations (IFRANE-KETAMA OUKAIMEDEN, CHAOUEN etc. 1.000 lits 15,0 Non localisés 2.450 lits 36,7		Auberges jeunesse 500 lits coût 2,0 SIDI HAREZEM 200 lits coût 3,0 NADOR 120 lits coût 1,8		Equipement RAM 17,0 Ecoles Hôtelières P.M.

ANNEXE I

PROJET DE LOI PORTANT CREATION DE ZONES A AMENAGER EN PRIORITE

(Z.A.P.)

— Vu le dahir du 26 joumada 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, et les textes qui l'ont complété ou modifié ;

— Vu le dahir du 7 kaada 1371 (30 juillet 1952) relatif à l'urbanisme et les textes qui l'ont complété ou modifié ;

— Vu le dahir du 20 moharrem 1373 (30 septembre 1953) relatif aux lotissements et morcellements et les textes qui l'ont complété ou modifié ;

— Vu le dahir n° 1-63-288 du 7 joumada I 1383 (26 septembre 1963) relatif au contrôle des opérations immobilières à réaliser par certaines personnes et portant sur des propriétés agricoles, rurales ;

— Vu le dahir n° 1-63-289 du 7 joumada I 1383 (26 septembre 1963) fixant les conditions de reprise des lots de colonisation.

TITRE PREMIER. — CREATION DES ZONES A AMENAGER EN PRIORITE DROIT DE PREEMPTION DE L'ETAT

Article Premier. — Des zones à aménager en priorité sont créées par décret sur propositions du ministre des Travaux Publics après avis du ministre de l'Intérieur et du ministre des Finances.

Article 2. — Sous réserve des dispositions des dahirs susvisés, il est créé, dans les zones à aménager en priorité, un droit de préemption sur tous les biens immobiliers qui feraient l'objet d'une aliénation volontaire, que ce soit à titre onéreux ou à titre gracieux.

Ce droit est exercé par l'Etat, représenté par le ministre des Travaux Publics ou par tout établissement public, société ou particulier à qui l'Etat délègue ses droits par arrêté conjoint des ministres des Travaux Publics et des Finances.

Pour l'exercice de ce droit, toutes les opérations immobilières prévues au premier alinéa du présent article sont soumises à autorisation administrative délivrée par le ministre des Travaux Publics ou son délégataire, dans les formes et selon les modalités qui seront définies par arrêté du ministre des Travaux Publics publié au Bulletin Officiel.

La durée d'exercice du droit de préemption est fixée à cinq années à compter de la date de parution, au Bulletin Officiel, du décret portant création de la zone à aménager en priorité.

Cette durée peut être prolongée d'année en année par arrêté du ministre des Travaux Publics sans que les prolongations successives puissent elles-mêmes dépasser cinq ans.

Article 3. — La préemption est faite au prix fixé par la commission d'estimation compétente en matière d'expropriation, la date à prendre en considération pour la fixation du prix étant celle de la parution, au Bulletin Officiel, du décret portant création de la zone à aménager en priorité.

TITRE II. — REGLES D'URBANISME A L'INTERIEUR DES ZONES A AMENAGER EN PRIORITE

Article 4. — Les dispositions des dahirs

- du 7 kaada 1371 (30 juillet 1952) relatif à l'urbanisme et des textes qui l'ont complété ou modifié ;
- du 20 moharrem 1373 (30 septembre 1953) relatif aux lotissements et morcellements et des textes qui l'ont complété ou modifié ;

sont applicables aux zones à aménager en priorité.

TITRE III. — DES SOCIETES D'AMENAGEMENTS

Article 5. — Il peut être créé, pour chaque zone à aménager en priorité, une ou plusieurs sociétés d'aménagement.

Article 6. — Ces sociétés d'aménagement sont des sociétés anonymes créées à l'initiative des pouvoirs publics, pour le compte de l'Etat et avec son concours et celui des collectivités territoriales, des personnes morales de droit public ainsi que de toutes personnes morales ou physiques.

Article 7. — Les sociétés d'aménagement ont pour objet de procéder, promouvoir, concourir aux opérations d'aménagement et de mise en valeur des zones à aménager en priorité.

Elles peuvent, dans le cadre de cet objet, faire toutes opérations conformes aux lois et règlements en vigueur.

Article 8. — Les sociétés d'aménagement, dont les statuts seront conformes au statut type approuvé par décret, sont agréées sur présentation d'un programme d'études ou de travaux, par décret pris sur proposition du ministre des Travaux Publics et visé par le ministre des Finances.

L'agrément pourra être retiré dans les mêmes formes,

Elles peuvent, dans le cadre de cet objet, faire toutes opérations conformes aux lois et règlements en vigueur.

Article 9. — Le décret d'agrément définit, pour chaque société d'aménagement, les limites territoriales de son intervention et détermine les prérogatives attachées à l'agrément conforme aux dispositions ci-après :

1° - La société d'aménagement est chargée de la poursuite des expropriations nécessaires à la réalisation du programme de travaux, conformément aux dispositions de l'article 3 du Dahir du 26 joumada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire.

2° - La société d'aménagement est habilitée à passer avec l'Etat, les collectivités locales, les établissements et organismes publics, les conventions lui confiant le soin de procéder, en leur nom et pour leur compte, à l'exécution des études, des travaux et à la construction d'ouvrages ou de bâtiments de toutes natures. Les conventions de ce type déterminent les conditions techniques, administratives et financières de la réalisation des travaux.

Elles précisent, notamment, les conditions dans lesquelles l'Etat, la collectivité locale ou l'établissement public intéressé exercera un contrôle technique et procèdera à la réception des ouvrages et bâtiments. Elle fixe, le cas échéant, les conditions dans lesquelles l'Etat, la collectivité locale, ou l'établissement public, mettra à la disposition de la société d'aménagement les fonds nécessaires, ou procèdera au remboursement des dépenses exposées par elles.

Ces conventions peuvent également habiliter la société à solliciter et percevoir directement les subventions ou les prix susceptibles d'être accordés.

3° - Dans tous les cas, l'agrément d'une société d'aménagement l'habilite à coordonner les interventoins à l'intérieur du périmètre territorial défini au décret d'agrément. A ce titre, elle pourra apporter son concours aux services publics pour la réalisation des opérations relevant de leur compétence.

4° - L'acte de constitution, les augmentations de capital et les opérations immobilières des sociétés agréées sont exonérées, sur l'ensemble du territoire national, de tous droits de timbre d'enregistrement et de conservation foncière.

Article 10. — Le décret d'agrément ou des décrets postérieurs peuvent déclarer d'utilité publique, tout ou partie des études et travaux de la société, les travaux exécutés ayant alors le caractère de travaux publics.

Article 11. — Le ministre des Finances est habilité à donner la garantie de l'Etat aux emprunts contractés par les sociétés d'aménagements agréés et à accorder des ristournes d'intérêts selon des modalités dressées pour chaque emprunt.

TITRE IV. — DISPOSITIONS DIVERSES

Article 12. — Les adouls, notaires et tous officiers publics, les conservateurs de la propriété foncière et des hypothèques ainsi que les receveurs de l'enregistrement doivent refuser de traiter, de recevoir ou d'enregistrer tous actes constatant les opérations visées au présent dahir non assorties de l'autorisation administrative.

Article 13. — Sont frappées de nullité absolue et dépourvues de tout effet, les opérations passées en contravention des dispositions du présent dahir.

Les actions en nullité sont portées devant les tribunaux normalement compétents en matière immobilière.

Article 14. — Les infractions au présent dahir sont punies d'une amende de 500 à 5.000 DH et d'un emprisonnement d'un à six mois ou de l'une de ces deux peines seulement.

Les auteurs de fausses déclarations contenues dans les demandes d'autorisations ou de manœuvres frauduleuses effectuées en vue de se soustraire aux prescriptions du présent dahir , sont punis d'une amende de 1.000 à 10.000 DH et d'un emprisonnement de deux mois à 1 an ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 15. — Le Président du Conseil, les ministres des travaux publics, de l'intérieur, des finances et de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente loi.

TITRE III.

FORMATION DES CADRES

TITRE III

Formation des cadres

PREAMBULE

CHAPITRE PREMIER. — ENSEIGNEMENT

La doctrine

- Bilan du Plan Quinquennal
- Objectifs du Plan Triennal

Les besoins

- Rappel des objectifs.
- Etude technique

Le programme d'équipement

- Second degré
- Supérieur

CHAPITRE II. — ENSEIGNEMENTS SPECIALISES

- Formation des maîtres et instructeurs
- Enseignement agricole
- Formation professionnelle
- Formation hôtelière
- Ecoles Militaires.

Préambule

Le Plan quinquennal 1959-1964 ayant pris fin, un nouveau plan a été élaboré : le Plan triennal 1965-1967.

Le Plan quinquennal avait défini une politique scolaire reposant sur la réalisation de cinq objectifs :

— Généralisation de l'enseignement ;
— Arabisation ;
— Unification ;
— Marocanisation ;
— Formation des cadres.

Le Plan triennal en assure la continuité : ses objectifs sont identiques.

Le nouveau plan tient compte, d'autre part, de la définition des trois secteurs prioritaires qui conditionnent le développement économique et social du pays :

— Le secteur agricole.
— Le tourisme.
— La formation des cadres et la formation professionnelle.

Les nécessités d'un équilibre entre le développement économique et celui de l'éducation font de l'enseignement du second degré un secteur stratégique. Son expansion devient donc l'une des priorités les plus urgentes.

Parallèlement, l'effort du Plan triennal présenté par l'Education Nationale portera, en particulier, sur la formation des professeurs du second degré et sur la rénovation de l'enseignement agricole.

De plus, le Plan triennal sera marqué par une réforme de l'enseignement du premier degré tendant à le renforcer et à l'axer sur une éducation civique et religieuse plus importante.

⁂

CHAPITRE PREMIER

Enseignement

LA DOCTRINE

La politique d'enseignement suivie depuis l'indépendance repose sur l'application de cinq principes fondamentaux :

- — généralisation de l'enseignement ;
- — arabisation ;
- — unification ;
- — marocanisation et formation des cadres.

Le Plan triennal a pour objet de poursuivre et de compléter les objectifs du Plan quinquennal.

Le bilan du Plan quinquennal et les perspectives du Plan triennal de l'Education Nationale seront étudiés successivement dans le cadre des cinq grands principes qui déterminent la politique de l'enseignement.

⁂

CHAPITRE PREMIER

Enseignement

LA DOCTRINE

La politique d'enseignement suivie depuis l'indépendance repose sur l'application de cinq principes fondamentaux :

— généralisation de l'enseignement ;

— arabisation ;

— unification ;

— marocanisation et formation des cadres.

Le Plan triennal a pour objet de poursuivre et de compléter les objectifs du Plan quinquennal.

Le bilan du Plan quinquennal et les perspectives du Plan triennal de l'Education Nationale seront étudiés successivement dans le cadre des cinq grands principes qui déterminent la politique de l'enseignement.

* *

Bilan du Plan Quinquennal

I. — GENERALISATION DE L'ENSEIGNEMENT

1° Enseignement du second degré :

Pendant la période quinquennale, l'admission dans les établissements du second degré a été fixée à 40 % des effectifs des élèves admis à se présenter à l'examen d'entrée (enseignement moderne public), ce qui a représenté les effectifs suivants :

— Juin 1960	10.630
— Juin 1961	16.100
— Juin 1962	23.600
— Juin 1963	32.600
— Juin 1964	50.000

2° Enseignement Supérieur :

Corrélativement aux admissions dans le second degré, les effectifs de l'enseignement supérieur sont passés de 3.700 à 7.000 pendant la période quinquennale.

II. — ARABISATION DE L'ENSEIGNEMENT

1°) Enseignement du second degré :

Les disciplines littéraires sont enseignées en langue arabe, ce qui représente une augmentation très sensible des horaires en langue arabe.

2°) Enseignement supérieur :

L'arabisation a été introduite dans les Facultés de Lettres et de Droit. En 1964, des cours de vocabulaire technique arabe sont dispensés à l'usage des étudiants et des enseignants.

III. — UNIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT

La fin de la période quinquennale a été consacrée à la définition d'une doctrine réalisant la synthèse et l'adaptation de deux types d'enseignement :

— l'un traditionnel peu adapté aux exigences du monde scientifique,

— l'autre moderne qui n'avait pas laissé aux valeurs nationales et arabo-musulmanes la part qui leur revient.

IV. — MAROCANISATION ET FORMATION DES CADRES

La marocanisation de tous les cadres techniques et administratifs des secteurs publics ou privés est un problème de Formation des Cadres.

La Mission de l'Education Nationale dans ce domaine est double :

— d'une part, former les cadres propres à l'Education Nationale, condition essentielle de l'efficacité de l'Ecole Nationale (Arabisation),

— d'autre part, former les cadres techniques administratifs moyens et supérieurs de toutes les branches de l'activité économique et sociale.

A. — FORMATION ET MAROCANISATION DES CADRES PROPRES A L'EDUCATION NATIONALE

I. — Enseignement du premier degré

1°) Formation des cadres

L'effort du ministère de l'Education nationale a été considérable:

	Instituteurs bilingues formés	Instituteurs monolingues formés	Total
Année 1959 - 1960	79	510	589
Année 1960 - 1961	110	590	700
Année 1961 - 1962	681	1.276	1.957
Année 1962 - 1963	752	1.718	2.470
Année 1963 - 1964	1.215	1.005 + 500 boursiers	2.720
	2.837	5.599	8.436

Dans le cadre de l'arabisation de l'enseignement primaire, la primauté a été donnée à la formation d'éléments arabophones (5.599 monolingues sur 8.436 instituteurs).

a) Ecoles régionales :

Le nombre des écoles régionales a considérablement augmenté pendant la période quinquennale :

— Octobre 1959 13

— Octobre 1963 .... 28 écoles de formation d'instituteurs réparties de la façon suivante :

— 22 écoles régionales à Agadir, Kasba-Tadla, Casablanca G., Casablanca F., Settat, Fès, Aïn Kaddous, Fès Dar Mahraz, Fès Filles, Marrakech, Safi, Meknès 2, Ksar Es Souk, Oujda, Nador, Rabat G., Rabat F., Kénitra, Sidi Kacem, Tétouan G. Tétouan F., Tanger.

(Voir Annexes I - II - III).

— 2 établissements recevant des élèves-maîtres fonctionnaires en sections normales : Berkane, Al Hoceima.

— 4 établissements recevant des élèves-maîtres boursiers en sections normales : Larache, El Ksar El Kébir, Khouribga, El Jadida.

b) Cours de perfectionnement :

Parallèlement à cette formation, des cours de perfectionnement ont été organisés à l'intention du personnel débutant recruté sans formation professionnelle ou ayant une qualification insuffisante :

— conférences pédagogiques suivies d'une leçon modèle commentée par l'inspecteur pour les maîtres débutants ;

— stages dans les classes d'application ;

— préparation par correspondance aux épreuves du certificat d'aptitude pédagogique ;

— leçons-modèles diffusées deux fois par semaine sur les antennes de la radiodiffusion marocaine ;

— cours de perfectionnement en langue arabe, en calcul et en sciences organisés depuis deux ans, le soir, dans toutes les circonscriptions ;

— le nombre des inspecteurs et des inspecteurs-adjoints chargés de contrôler et de conseiller ces agents est passé de 93 à 182 d'octobre 1959 à octobre 1962. (Cf. Annexe IV.).

c) **Stages pédagogiques :**

Dans le but d'obtenir des enseignants une meilleure qualification, le ministère de l'Education nationale a organisé des stages pédagogiques et de formation, des voyages d'études, des échanges internationaux, réalisés sur le plan culturel, des appariements scolaires, des séjours de perfectionnement au Maroc et à l'étranger.

Ces stages, voyages et séjours, s'adressent selon les cas aux inspecteurs et inspecteurs-adjoints, aux directeurs d'écoles et de secteurs scolaires, aux jeunes professeurs et enseignants bilingues, aux élèves-maîtres et aux élèves-maîtresses des écoles régionales et aux enseignants en langue arabe.

2°) Marocanisation

a) **Personnel administratif** (directeurs d'écoles)

Dès 1959, l'accès aux directions a été réservé uniquement aux candidats nationaux.

— En 1957, 683 écoles primaires étaient dirigées par du personnel étranger ;

— En 1962, leur nombre n'est plus que de 293.

b) **Personnel enseignant** (instituteurs)

Dans le cadre de la marocanisation, 2.837 instituteurs bilingues ont été formés afin de pourvoir au remplacement des agents étrangers dans l'enseignement de la langue française.

En 1959, sur 12.485 postes, 9.044 étaient tenus par des instituteurs marocains, 3.441 par des maîtres étrangers.

En 1963-64, sur 24.835 instituteurs, on compte 22.405 marocains soit 90 % de l'effectif et 2.430 étrangers.

En octobre 1964, il n'y aura plus que 1.845 instituteurs étrangers.

II. — Enseignement du second degré

1°) Formation des cadres

Le Plan quinquennal avait donné la priorité à la formation des cadres du premier degré (instituteurs). Toutefois, la formation des cadres du second degré n'a pas été négligée. Il a été créé un Institut Pédagogique de l'enseignement secondaire transformé en Ecole Normale Supérieure. Deux sections :

— formation des professeurs du second cycle - 3 années d'études.

— formation des professeurs du premier cycle - 2 années d'études.

Elèves-professeurs du second cycle

Option	Recrutés en 1961 3e A	Recrutés en 1962 2e A	Recrutés en 1963 1re A	Total	Lieu des études
Lettres A	11	12	51	74	Fac. Lettres
Lettres F	12	12	48	72	Fac. Lettres
Hist-Géo. A ...	14	5	76	95	Fac. Lettres
Hist-Géo. F ...	4		32	36	Fac. Lettres
Math-Sc. A ...	7	20	55	82	Fac Sciences
Math-Sc. F	6	8	47	61	Fac Sciences
Educ. Phys. ...	0	0	4	4	C.R.E.P.S. (France)
Total	54	57	313	424	

Elèves-professeurs du premier cycle

Option	Recrutés en 1961 3e A	Recrutés en 1962 2e A	Recrutés en 1963 1re A	Total	Lieu des études
Lettres A	7	10	55	72	Rabat-Tétouan
Hist-Géo.	10	30	26	66	Rabat-Casa.
Tech. Indust. ..			24	24	Aïn Sebaa E.N.E.T.
Tech Fémin. ..			12	12	Casa Lycée Al Khansas
Tech. Commer. .			10	10	E.N.S. Rabat
Dessin			5	5	Casablanca
Educ. Phys. ...			6	6	E.N.S. Rabat
Total	17	40	138	195	

2°) Marocanisation

La marocanisation des cadres, pour des raisons faciles à comprendre, a été très lente pendant la période quinquennale.

Les objectifs du Plan Triennal

Le problème de l'enseignement du Premier degré sera envisagé plus particulièrement au titre VII — Enseignement Primaire — Action Sociale.

I. — GENERALISATION DE L'ENSEIGNEMENT

1) Enseignement du Second Degré :

Pendant la période triennale, le taux d'admission de 40 % sera maintenu.

En conséquence, l'évolution des effectifs sera la suivante (enseignement moderne, originel, privé, entrée en 6ème).

— Octobre 1964	60.000
— Octobre 1965	63.500
— Octobre 1966	66.000
— Octobre 1967	67.500

2) Enseignement supérieur :

Si l'on tient compte des effectifs prévisibles des classes terminales, si l'on admet que 50 % en moyenne des élèves sont reçus au baccalauréat, l'enseignement supérieur verra ses effectifs croître de :

— Octobre 1965	1.500
— Octobre 1966	2.000
— Octobre 1967	2.200
	5.700

Si l'on tient compte des étudiants non bacheliers, (capacité, diplôme), on peut estimer l'accroissement de l'enseignement supérieur à 6.000 étudiants pendant la période triennale.

II. — ARABISATION

1) Enseignement du Second Degré :

- l'enseignement de l'histoire et l'enseignement de la géographie seront progressivement arabisés.
- des manuels scolaires en langue arabe seront élaborés. Parallèlement sera poursuivie la formation de professeurs susceptibles d'enseigner toutes les disciplines en langue arabe.

2) Enseignement supérieur :

L'arabisation commencée dans les Facultés de Lettres et de Droit sera poursuivie pendant la période triennale.

D'autre part, le Centre d'Arabisation qui a été créé et développé pendant la période quinquennale a déjà à son actif des réalisations concrètes : dictionnaires, lexiques, tableaux de langage, fiches pédagogiques, tableaux de leçons de choses, manuels scolaires de l'enseignement primaire...

Pendant la période triennale, le Centre d'Arabisation poursuivra sa mission avec pour objectif essentiel la mise au point de manuels scolaires dans les disciplines suivantes : mathématiques, physique, chimie, qui permettront l'arabisation des disciplines scientifiques dans le Second Degré.

III. — UNIFICATION

Pour l'enseignement du Second Degré, comme pour l'enseignement supérieur, la période triennale verra se poursuivre l'effort d'unification en vue de la réalisation de la synthèse et de l'adaptation des deux types d'enseignement, traditionnel et moderne, effort amorcé pendant la période quinquennale.

Si le Plan triennal poursuit les efforts en vue de l'unification de l'enseignement, il comporte une nouvelle orientation en ce qui concerne l'enseignement privé qui sera encouragé et aura une plus grande liberté, en vue de diminuer les charges de l'Etat.

IV. — MAROCANISATION ET FORMATION DES CADRES

1) Maîtres du premier degré :

a) Elèves-Maîtres :

— recrutement :

Pendant la période triennale, il ne sera procédé au recrutement d'instituteurs que dans la limite des places disponibles (départs, marocanisation, mutations, décès, détachements...) soit environ 1.800 postes.

— perfectionnement :

La période triennale sera caractérisée par la mise en application d'une politique de perfectionnement des instituteurs actuellement en exercice afin d'améliorer leur qualification et par là même le niveau de l'enseignement dans le premier degré.

Ainsi, la politique de formation des cadres dans le premier degré sera à nouveau axée sur la qualité.

Ce perfectionnement est possible par la suppression des cours préparatoires (ce qui libère des maîtres), et par la création de l'école communale (Cf. titre relatif à l'enseignement primaire).

Nombre de maîtres disponibles pendant la période triennale :

— nombre de maîtres en 1964-1965 :

(26.148 enseignants
27.223 maîtres)
(1.075 directeurs

— nombre de maîtres disponibles :

3.875 enseignants.

1.290 élèves des E.R.I.

Plan de formation et de perfectionnement des cadres dans le premier Degré :

- — 1.000 instituteurs feront une année de perfectionnement ;
- — 2.000 instituteurs feront deux années de perfectionnement.
- — les 1.290 élèves des Ecoles Régionales feront deux années d'études au lieu d'une.
- — le reste, environ 875 instituteurs non perfectibles sera reconverti et dirigé vers d'autres secteurs.

b) Formation du personnel d'inspection :

Le développement et l'extension de l'enseignement primaire nécessite un Corps d'inspection de plus en plus important. La période triennale verra donc un effort dans ce domaine tendant à accroître le nombre des inspecteurs de l'enseignement primaire (100 environ pendant la période triennale).

c) Formation d'instituteurs ruraux :

Octobre 1964 : affectation de la première promotion d'instituteurs ruraux (50) formés à l'Ecole Régionale de Mechra Bel Ksiri.

Cette E.R.I. a pour objectif :

- — former des instituteurs pour les écoles primaires rurales du Maroc ;
- — démontrer des méthodes d'enseignement fonctionnelles et pratiques pour les écoles primaires rurales.
- — présenter et expérimenter de nouveaux manuels et matériel d'enseignement afin de déterminer leur utilité dans le programme marocain de formation des instituteurs.

— établir des programmes d'expérimentation pédagogique spécialement adaptés aux besoins et aux problèmes de la vie rurale au Maroc.

— tenir des colloques afin de parfaire l'instruction des instituteurs débutants.

Plan de formation des instituteurs ruraux :

Octobre 1964	50
Octobre 1965	90
Octobre 1966	90
Octobre 1967	90

Le Maroc est à vocation essentiellement agricole et la plupart des élèves-maîtres affectés sur des postes ruraux dès leur sortie des Ecoles Régionales seront appelés à marquer de leur empreinte les écoles rurales où ils exerceront ; il a donc paru nécessaire de leur donner des connaissances agricoles théoriques et pratiques, rudimentaires dans l'immédiat, mieux adaptées dans l'avenir, pour leur permettre en s'adaptant de se fixer en milieu rural (voir annexe I).

d) Marocanisation

La période triennale verra la marocanisation totale de l'enseignement du Premier Degré. Les 1.845 postes détenus encore par des instituteurs étrangers seront au cours de ces trois années attribués à des instituteurs nationaux.

2) Enseignants du second degré :

L'un des objectifs essentiels du Plan triennal est la formation des cadres enseignants du Second Degré.

A. — Besoins pendant la période triennale

— année 1965-1966	1.527 postes à créer
— année 1966-1967	1.688
— année 1967-1968	1.493

Ces postes seront répartis de la façon suivante :

— année 1965-1966	— 1.527	382 enseignement technique 1.145 enseignement général.
— année 1966-1967	1688	422 enseignement technique 1.266 enseignement général.
— année 1967-1968	1.493	374 enseignement technique 1.119 enseignement général.

B. — Plan de formation des cadres du Second Degré

a) Professeurs d'enseignement général :

— détermination du nombre de bacheliers susceptibles d'entrer dans les centres de formation de professeurs :

Si l'on admet :

— que 50 % des candidats obtiennent le baccalauréat ;

— que la moitié seulement de ces bacheliers s'oriente vers les I.P.E.S.

— qu'un certain nombre de places est pourvu par voie de concours ou par un recrutement de bacheliers titulaires du baccalauréat français, les effectifs prévisibles seront les suivants :

Années	Enseignement moderne		Enseignement originel et privé		Total
	littér.	scient.	littér.	scient.	
Octobre 1965	340	185	250	25	800
Octobre 1966	403	217	350	30	1.000
Octobre 1967	453	307	300	40	1.100
					2.900

Donc : entreront à l'E.N.S. et dans les I.P.E.S. :

année 1965-1966 .... 800 élèves - professeurs
année 1967-1968 .... 1.000 » »
année 1967-1968 .... 1.100 » »

b) Professeurs de l'enseignement technique :

Un gros effort doit être tenté pour former des professeurs du premier cycle spécialisés. Pendant la période triennale, ce sont les élèves reçus au diplôme de technicien et au baccalauréat économique qui devront être orientés vers le cadre des professeurs techniques.

Années	Commerce	Industrie	Economique	Total
1965	48	26	5	79
1966	62	31	12	105
1967	91	43	15	149
				333

c) Professeurs de l'enseignement agricole :

L'accroissement des effectifs des sections agricoles sera très sensible au cours de la période triennale surtout à la sortie du tronc commun (octobre 1967).

Il s'agit donc de former des professeurs du premier cycle agricoles susceptibles d'enseigner les disciplines techniques dans les deux années spécialisées.

D'où : création en octobre 1965 d'une section préparatoire à l'enseignement agricole dans une I.P.E.T.A.

Octobre 1965	recrutement de 50 candidats (niveau baccalauréat)
Octobre 1966	50
Octobre 1967	50

Ainsi la promotion d'octobre 1965 pourra entrer en fonction dans les collèges agricoles en octobre 1967 (date de début de fonctionnement des sections spécialisées de l'enseignement moyen agricole).

C. — Organisation des centres de formation de professeurs

a) Professeurs du Second Cycle :

— enseignement général : E.N.S. Rabat.

— enseignement technique : formation de professeurs techniques (comptabilité, technique de gestion, dessin industriel, sciences technologiques, sciences appliquées) au Centre national de l'enseignement technique à Paris.

b) Professeurs du Premier Cycle (priorité) :

— enseignement secondaire et technique : large décentralisation.

- — la formation et le perfectionnement des cadres du premier degré pendant la période triennale exige dans les E.R.I. 5.000 places.
  Or, la capacité totale des E.R.I. est de 7.500 places.
- — la formation des cadres du Second Degré devenant une priorité pendant la période triennale, et d'autre part, 2.500 places se trouvant vacantes dans les E.R.I., il sera procédé à la transformation d'E.R.I. en I.P.E.S. ou I.P.E.T.

à Rabat Casablanca Tétouan Marrakech Fès Meknès	Ces villes ont été choisies parce qu'elles possèdent un équipement culturel très développé (lycées, personnel qualifié).

— enseignement technique :

Dès octobre 1964 des sections de professeurs fonctionneront :

— au Lycée Omar Khayam à Rabat (commerce, comptabilité, secrétariat).

— au Lycée Al Khansa à Casablanca (professeurs féminins d'enseignement ménager, couture, social).

— à l'Ecole des Cadres Hassan II à Aïn Sebaa (enseignement industriel, mécanique générale, électricité, dessin industriel et sciences technologiques).

— enseignement de l'éducation physique :

— Octobre 1964 - Sections préparatoires dans un lycée de garçons de Marrakech et au lycée de jeunes filles de Casablanca.

— Octobre 1966 - Les candidats (niveau baccalauréat) entreront à l'E.N.S., section Education Physique au Centre National de Bellevue.

Dans cette section seront préparés :

— en deux ans des professeurs du premier cycle ;

— en trois ans des professeurs du second cycle.

(Cf. Annexe V.).

c) Elèves-professeurs entrant en fonction pendant la période triennale

— professeurs du second cycle :

Octobre 1964	54	
Octobre 1965	57	
Octobre 1966	313	
Octobre 1967	100	(priorité donnée à la formation des professeurs du premier cycle)

— professeurs du premier cycle :

Octobre 1964	57
Octobre 1965	138
Octobre 1966	300
Octobre 1967	600

N.B. : à partir d'octobre 1964, priorité sera donnée à la formation des professeurs du premier cycle (2/3 des recrutements).

d) Professeurs formés et besoins

Années	Besoins théoriques en professeurs	Professeurs formés	Départs étrangers	Besoins prévisibles
1965	1.527	195	400	1.732
1966	1.688	613	405	1.480
1967	1.493	700	600	1.393

e) Effectifs par nationalité du personnel enseignant à la veille du Plan triennal :

— enseignement secondaire — langues étrangères : 2.965 professeurs
dont : 239 marocains
2.726 étrangers
— langue arabe : 1.095 marocains
67 étrangers
— soit un total de : 2.793 étrangers

— enseignement technique
— étrangers : 112 professeurs
414 M.T.M.
— marocains : 1 professeur
362 M.T.M.

Ainsi, l'Education Nationale éprouvera beaucoup de difficultés à satisfaire en cadres enseignants nationaux les besoins du second degré pendant la période triennale.

Les conséquences de l'effort considérable déployé par le ministère de l'Education Nationale dans le domaine de la formation des cadres du Second Degré ne commenceront à être positives qu'à partir d'octobre 1967.

Parallèlement, la formation des cadres administratifs sera poursuivie : formation d'inspecteurs, de conseillers d'orientation professionnelle et formation de proviseurs, de surveillants généraux et de censeurs. Des cours par correspondance, des stages au ministère de l'Education Nationale seront organisés.

3) Formation des cadres techniques et administratifs :

Les économistes ne considèrent plus les études poursuivies au-delà de l'enseignement primaire comme une dépense de consommation privée réservée à une élite. La salle de classe devient une unité de production de la croissance économique d'où **investissements en hommes.** Le second degré doit donc avoir sa propre finalité liée aux besoins économiques, sociaux et culturels spécifiques du pays.
D'ou : l'importance donnée à l'enseignement technique, fournisseur **des cadres moyens.**

I. — Cadres formés par le M.E.N. disponibles sur le marché du travail.

a) Cadres de moyenne maîtrise :

— titulaires du C.E.T. et du C.E.S. (50 % de moyenne d'admission aux examens).

— C.E.T. industriel	Juin 1965	1.135
	Juin 1966	1.223
	Juin 1967	1.350
— C.E.T. agricole	Juin 1965	220
	Juin 1966	240
	Juin 1967	443
— C.E.T. commerce	Juin 1965	390
	Juin 1966	500
	Juin 1967	724
— C.E.T. féminin	Juin 1965	190
	Juin 1966	103
	Juin 1967	152
— C.E.S.	Juin 1965	3.460
	Juin 1966	3.470
	Juin 1967	4.614

Si l'on tient compte du fait que les secteurs administratifs commencent à être saturés, il serait souhaitable d'envisager pendant la période triennale une reconversion de ces éléments :

— **vers le secteur agricole** (voir Annexe I).

— **vers le tourisme.**

— **Sections hôtelières** = 2 ans de formation théorique et pratique dans les établissements du ministère de l'Education Nationale avec stages dans les hôtels.

Année 1965-1966 :

Ces sections fonctionneront à :

Casablanca	2 classes (80 élèves) Lycée Mohammed V
Rabat	1 classe (40) Lycée Hassan II
Marrakech	1 classe (40) Lycée Hassan II
Tanger	1 classe (40) Lycée Ibn Al Khatib
Fès	1 classe (40) Lycée Moulay Slimane

soit 240 élèves

Année 1966-1967 :

Marrakech	1 section de 30 élèves
Fès	1 section
Tanger	1 section
Casablanca	2 sections

soit 150 élèves

Année 1967-1968 :

Marrakech	1 section de 30 élèves
Tanger	1 section
Casablanca	1 section

soit 90 élèves

L'Ecole Hôtelière de Rabat deviendrait un Institut formant les cadres supérieurs de l'hôtellerie.

D'autre part, on pourrait envisager, dès octobre 1964, la création de 2 sections de 30 élèves à Casablanca et à Rabat.

b) **Cadres de maîtrise :**

— titulaires du diplôme de technicien qui s'orientent vers le secteur public.

Années	Commerce	Industriel	Economique	Total
1965	48	26	5	79
1966	62	31	12	105
1967	91	43	15	149
				333

c) Cadres supérieurs :

— titulaires du baccalauréat ou niveau des classes terminales (en principe disponibles sur le marché du travail).

année 1965	600
année 1966	900
année 1967	1.000

— Ecole Mohammadia d'Ingénieurs

	Travaux Publics	Mécanique	Electricité	Mines
1ère année	tronc commun = 90 élèves			
2ème année	20	16	30	21
3ème année	14	12	21	15
4ème année	9	5	15	13

Années	Ingénieurs sortants	Elèves ingénieurs
1964	34	90
1965	42	90
1966	62	90
1967	87	90

L'importance donnée dans cette étude au secteur formation des cadres répond :

— d'une part aux impératifs du Plan triennal ;

— d'autre part au souci des responsables de l'Education Nationale de doter le secteur enseignement de cadres nationaux valables.

LES BESOINS

L'organigramme de l'enseignement public figure en annexe, (Annexe VI.).

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

I. — RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN TRIENNAL

1) **But de l'enseignement du Second Degré :**

L'enseignement du Second Degré conditionne l'expansion de l'enseignement primaire car il assure la formation des instituteurs, l'expansion de l'enseignement supérieur parce qu'il lui fournit des étudiants et l'expansion de l'économie en général parce qu'il procure les cadres moyens techniques et administratifs.

D'où : son importance et la priorité qui est donnée à son expansion dans le Plan triennal.

2) **Caractères de l'enseignement du Second Degré :**

— à l'inverse de l'enseignement primaire, il demeure un enseignement réservé à une sélection.

— cette sélection est déterminée par les aptitudes des élèves (politique d'attribution de bourses réservées aux meilleurs) ;

— le développement de l'enseignement du second degré doit correspondre à l'expansion économique (détermination des besoins du pays et adaptation de la structure de l'enseignement du second degré aux besoins prioritaires).

d'où :

— priorité donnée à l'enseignement technique et agricole ;

— admission dans le second degré de 40 % des élèves admis à se présenter à l'examen d'entrée.

Ce pourcentage constitue un maximum qu'il ne sera pas possible de dépasser pendant la durée du Plan triennal. Le Maroc est d'ailleurs dans ce domaine très en avance sur les autres pays Africains puisque la Conférence d'Addis Abeba a fixé le taux d'admission dans le second degré à 30 % pour 1980.

D'autre part, les pays européens au développement économique plus poussé, n'ont que très peu dépassé ce taux qu'ils n'atteignaient pas il y a 15 ans.

— l'enseignement du second degré devant être de qualité, le personnel enseignant devra être hautement qualifié.

d'où : l'importance donnée à la formation des cadres enseignants.

3) Structure du second degré pendant la période triennale

— **Organigramme du second degré** (Cf. Annexe de VII à XII).

— la classe d'observation et la première année : tronc commun.

— à la sortie du tronc commun, les élèves sont orientés vers un un enseignement long ou un enseignement moyen.

40 % vers l'enseignement long.

60 % vers l'enseignement moyen.

Enseignement moyen :

— 2 années d'enseignement spécialisé conduisant au certificat d'enseignement technique.

— les effectifs seront orientés dans les différentes sections de l'enseignement moyen selon les pourcentages suivants :

Section générale	40 %
Section agricole	30 %
Section industrielle	15 %
Section commerciale	10 %
Section sociale (féminine)	5 %

N.B. — Le plus fort pourcentage des sections techniques a été réservé à la section agricole pour tenir compte de la priorité agricole.

Enseignement long :

Deux cycles d'études :

— **premier cycle** : 2 années de tronc commun

2 années d'enseignement préparant au deuxième cycle et sanctionnées par le C.E.S.

— **Deuxième cycle** : 5 sections préparant du baccalauréat :

— lettres originelles ;
— lettres modernes ;
— sciences expérimentales ;
— sciences mathématiques ;
— sciences économiques.

3 sections conduisant au diplôme de techniciens :

— section commerciale ;
— section industrielle ;
— section agricole.

4) Priorité donnée à l'enseignement technique et agricole :

A. — L'enseignement technique :

a) Importance donnée à l'enseignement technique

— 60 % des effectifs orientés vers l'enseignement technique ;
— création de trois diplômes de techniciens ;
— 30 % des élèves du second cycle orientés vers ces diplômes.

b) Mise en place de structures conduisant à la formation de techniciens supérieurs et d'ouvriers, d'employés qualifiés.

Formation des techniciens

— 4 années d'études générales dans le premier cycle ;
— 3 années d'études dans une section technique correspondant au second cycle de l'enseignement du second degré.

La sanction des études sera le diplôme de technicien comportant différentes options : industrielle, commerciale, agricole.

Ce personnel sera formé dans deux ou trois lycées spécialisés bien outillés.

Formation d'ouvriers ou d'employés qualifiés dans l'industrie urbaine ou la mécanique agricole.

— 2 années d'études générales dans le premier cycle ;
— 2 années de formation professionnelle dont la sanction est le Certificat d'Enseignement Technique.
— pour certains métiers, une année supplémentaire de spécialisation.

La formation professionnelle est reportée au-delà de deux années d'études dans le premier cycle afin que les élèves ayant reçu une éducation générale plus complète :

— soient observés et orientés à bon escient ;
— soient mieux préparés à se spécialiser efficacement ;
— soient en mesure de s'adapter à l'évolution des techniques modernes ;
— soient plus conscients de leurs responsabilités.

c) Adaptation de l'enseignement technique aux réalités économiques et sociales du pays.

La création et l'orientation des sections techniques se fera en collaboration avec les représentants de l'activité professionnelle.

Une commission sera établie comprenant :

— des représentants du M.E.N. (fournisseur) ;
— des représentants des secteurs de production (utilisateurs) ;
— des associations et des syndicats (utilisés).

d) Révision de la carte scolaire et de la structure des établissements.

— priorité à la consolidation des établissements existants ;
— regroupement des établissements insuffisamment occupés ;
— planning d'équipement en vue d'un plein emploi du matériel ;
— large décentralisation de l'enseignement technique par la construction de collèges dans les centres ruraux ;
— adaptation périodique des structures des établissements aux besoins économiques.
— suppression des sections techniques non prioritaires.

e) Amélioration du recrutement des établissements de l'enseignement technique.

— orientation vers cet enseignement des enfants ayant une intelligence concrète.

f) Encouragement aux vocations techniques par les possibilités de promotion offertes aux meilleurs éléments.

g) Détermination d'une politique de l'emploi.

— Nécessité d'offrir à tous les élèves sortant de l'enseignement technique un emploi d'où mise au point d'une législation spéciale en matière d'emploi (Voir annexe II).

B. — **L'enseignement féminin ou social :**

— Enseignement trop souvent négligé.

La scolarisation des filles plus lente que celle des garçons a tendance à s'accélérer et pose donc dès à présent le problème de l'emploi des filles et de leur formation professionnelle.

Il faudra donc préparer les jeunes filles aux secteurs les plus adaptés à l'activité féminine.

— fonction enseignante ;
— infirmières, assistantes, puéricultrices, métiers féminins de l'habillement, couture, confection, coiffure, employées d'économat...

C. — L'enseignement agricole :

— création d'un enseignement long agricole (voir l'enseignement agricole — Ministère de l'Education Nationale — traité dans les enseignements spécialisés).

Ainsi se trouve définie une nouvelle politique de l'enseignement technique plus adaptée aux besoins du pays, qui permettra la formation plus rationnelle des cadres de maîtrise et de moyenne maîtrise.

L'éducation physique et les sports scolaires :

Un gros effort sera fait pendant la période triennale pour développer le sport scolaire :

— effort de formation de cadres ;
— effort d'équipement (stades) ;
— horaires augmentés d'une heure par semaine ;
— deux demi-journées au lieu d'une, consacrée au sport scolaire.

II. — ETUDE TECHNIQUE DE LA PYRAMIDE DU SECOND DEGRE :

1°) Scolarisation :

— voir les tableaux en annexe qui décomposent l'évolution de la scolarisation pendant la période triennale (les calculs théoriques ont eu pour point de départ les statistiques réelles diffusées par le Ministère de l'Education Nationale en 1963-1964).

a) Normes de calcul de la pyramide scolaire :

pour déterminer les effectifs et établir la répartition probable des élèves, selon les différentes sections, il faut tenir compte de trois éléments :

— le nombre d'élèves admis chaque année dans le second degré :

	Enseignement moderne public	Enseignement originel et privé
Octobre 1964	50.000	8.000
Octobre 1965	51.000	10.500
Octobre 1966	53.000	11.000
Octobre 1967	54.500	11.000

N.B. — Il faut ajouter 2.000 élèves entrant en classe de sixième chaque année (effectifs n'évoluant pas).

— la structure de l'enseignement du second degré :
- — enseignement moyen ;
- — enseignement long ;

Enseignement moyen :

— effectif .... 60 % des élèves admis dans le second degré.

— répartition des élèves par sections.

40 %	section générale ;
30 %	section agricole ;
15 %	section industrielle ;
10 %	section commerciale ;
5 %	section sociale (féminin).

Enseignement long :

— effectif .... 40 % des élèves admis dans le second degré.

Effecitf orientés dans le second cycle :

55 % des effectifs du premier cycle (élèves orientés).
(20 % d'abandons et 25 % de redoublements).

Octobre 1964	3.426
Octobre 1965	4.800
Octobre 1966	4.820
Octobre 1967	6.400

— Répartition des élèves par sections dans le second cycle.

Baccalauréat	Lettres originelles	7 %
	Lettres modernes	35 %
	Sciences expérimentales	18 %
	Sciences mathématiques	8 %
	Sciences économiques	4 %
Diplôme	Technique industrielle	10 %
	Technique commerciale	15 % - 14,5 - 14
	Technique agricole	3 % - 3,5 - 4

— Les taux d'abandon et de redoublement dans chaque classe.

Cycle moyen : voir pyramide scolaire de l'enseignement moyen.

cycle long : section baccalauréat - voir pyramides.

Sections diplômes :

TECHNIQUE	Année 1965		Année 1966		Année 1967	
commerciale	R	A	R	A	R	A
4 T C	5 %	25 %	5 %	20 %	5 %	20 %
5 T C	5 %	15 %	5 %	10 %	5 %	10 %
6 T C	15 %		15 %		15 %	
T. Indust.						
4 T 1	5 %	30 %	5 %	25 %	5 %	25 %
5 T 1	5 %	10 %	5 %	10 %	5 %	10 %
6 T 1	20 %		20 %		20 %	
T. Agricole						
4 T A	5 %	25 %	5 %	20 %	5 %	25 %
5 T A			5 %	10 %	5 %	10 %
6 T A						

b) **La scolarisation :**

année 1964 - 1965	165.404
année 1965 - 1966	203.594
année 1966 - 1967	241.499
année 1967 - 1968	276.384

2°) Besoins en personnel enseignant :

a) Normes de calcul :

Pour obtenir le nombre de professeurs, on multiplie le nombre de cours par un coefficient obtenu en divisant l'horaire hebdomadaire d'une classe par le service d'un professeur.

soit : 1,5 pour les classes d'observation, la première année du tronc commun et pour l'enseignement long général.
(Horaire d'une classe : 30 H - d'un professeur : 20 H).

1,7 dans les sections techniques.
(Horaire d'une classe : 40 H - d'un professeur : 23 H).

— Détermination du nombre de cours : le nombre d'élèves divisé par l'effectif d'une classe.

- 40 élèves en C.O., 1ère A.S., 1ère A.G., 1ère A.N.
- 40 élèves en 1ère année de tronc commun à partir d'octobre 1965.
- 38 élèves en 2ème A.S., 2ème A.G., 2ème A.N.
- 35 élèves en 3ème A.S., 3ème A.G., 3ème A.N. et 1ère année des sections techniques en octobre 1964.
- 30 élèves en 2ème et 3ème année des sections techniques.

b) Besoins en personnel enseignant

Octobre 1964	829 enseignants
Octobre 1965	1.527 enseignants
Octobre 1966	1.688 enseignants
Octobre 1967	1.493 enseignants

c) Détermination des postes administratifs.

Le nombre de postes est déterminé par des textes réglementaires (statut des établissements du premier et du second degré).

— 15 % environ des postes d'enseignement à créer.

Octobre 1965	638
Octobre 1966	645
Octobre 1967	660

3) Besoins en locaux :

a) Normes de calcul

On admettra que dans les établissements où les locaux sont utilisés sans interruption pendant 8 heures de cours de chacune des 5 journées hebdomadaires, le nombre de locaux est égal aux 3/4 du nombre des cours.

D'autre part, les salles de classe à construire doivent être achevées au 1er octobre de l'année scolaire pour assurer la rentrée. Ainsi, c'est en 1963-64 qu'ont été construites les 650 classes dont on avait besoin au 1er octobre 1964, c'est en 1964-65 que devront être construites les 610 classes dont on aura besoin au 1er octobre 1965.

b) Besoins en locaux

Octobre 1964	650 classes
Octobre 1965	610 classes
Octobre 1966	800 classes
Octobre 1967	698 classes

Enseignement originel et privé

Sections	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968
Classe d'observ.	3.933	8.000	10.500	11.000	11.000
1ère année	7.007	6.200	8.100	10.800	10.900
2ème année	9.578	7.300	5.800	7.000	9.700
3ème année	7.518	10.700	9.200	7.500	8.000
4ème année	3.260	3.700	5.200	4.200	4.500
5ème année	883	1.900	2.200	3.100	3.900
6ème année	524	900	1.850	2.500	3.000
Total 1er cycle	28.036	32.200	33.600	36.300	39.600
Total 2ème cycle	4.667	6.500	9.250	9.800	11.400

I. — RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN TRIENNAL :

But de l'enseignement supérieur :

Deux conceptions s'affrontent :

— la conception traditionnelle ;
— la conception moderne.

a) la conception traditionnelle :

L'enseignement supérieur dispense un éventail de connaissances parmi lesquelles l'étudiant fait librement son choix dans le cadre de l'organisation classique des Facultés. La mission de l'Université est alors, en général, la diffusion de la haute culture littéraire, artistique, scientifique et technique.

b) La conception moderne

L'enseignement supérieur devient un moyen d'action au service de l'Etat, les étudiants étant orientés en fonction des besoins du pays et les bourses attribuées en fonction de cette orientation.

Or, dans un pays en voie de développement, la mission de l'enseignement supérieur est bien précise :

— formation générale et technique des cadres supérieurs et leur perfectionnement continu ;
— formation des enseignants ;
— formation des chercheurs.

Si l'on considère que l'un des trois objectifs assignés au Plan triennal est celui de la formation des cadres, il serait anormal de négliger l'Université qui est le fournisseur naturel des cadres supérieurs. C'est dans ce sens que priorité sera donnée aux Grandes Ecoles par rapport aux Facultés traditionnelles, et qu'un nouvel esprit sera défini dans le cadre d'une organisation plus rationnelle.

Il semble désormais impossible de concevoir une Université non adaptée à l'évolution économique, sociale et culturelle du pays. L'organisation des Facultés devrait être plus souple, moins rigide. Les divisions existant entre chaque Faculté, les cloisons séparant les disciplines devraient disparaître. Au point de vue pédagogique, les cours magistraux devraient perdre de l'importance au profit du travail d'équipe : relations directes entre étudiants et professeurs, séminaires, travaux pratiques, méthodes audio-visuelles.

Enfin, l'Université ne doit plus être un monde à part, elle doit être en contact direct avec le monde extérieur, en particulier avec les secteurs de l'économie :

— stages d'étudiants dans les entreprises ;

— inversement, participation des techniciens aux travaux de l'Université.

On pourrait détacher, à temps partiel, à l'Université, des ingénieurs et des cadres de l'économie.

Ainsi, certains enseignements spécialisés prendraient-ils un relief particulier grâce aux connaissances pratiques de ces techniciens.

D'autre part, une telle mesure permettrait l'expansion de l'enseignement supérieur en palliant le manque de professeurs.

II. — ETUDE TECHNIQUE : PYRAMIDE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1) Evolution des effectifs pendant la période triennale :

— détermination du nombre des bacheliers

— 50 % des effectifs prévisibles des classes terminales.

Octobre 1965	1.500 étudiants en plus
Octobre 1966	2.000 »
Octobre 1967	2.200 »

Si l'on tient compte des effectifs des étudiants non bacheliers admis à suivre certains cours, (capacité, diplôme d'arabe classique...) on peut admettre que l'accroissement des effectifs pendant la période triennale sera de 6.000 étudiants dans l'enseignement supérieur.

— Répartition des étudiants par domaine d'études :

— situation actuelle :	sciences	36 %
	autres domaines	64 %
— objectif du triennal :	sciences	50 %
	autres domaines ....—	50 %

2) Besoins en personnel :

a) normes de calcul :

Deux éléments :

— le nombre d'étudiants entrant dans l'enseignement supérieur pendant la période triennale ;

Soit : 6.000 étudiants

— la proportion d'étudiants par professeur

Soit : 1/15

(Renseignements fourni par le rapport de la commission de l'enseignement supérieur).

b) besoins en personnel :

400 enseignants nouveaux répartis comme suit :

année 1965	123 étudiants
année 1966	130 »
année 1967	147 »

3) Besoins en locaux :

L'enseignement supérieur dispensé dans les facultés, les Grandes Ecoles, les Instituts, accentuera son développement pendant la durée du Plan triennal, en fonction de l'augmentation du nombre des bacheliers. L'action du Ministère de l'Education Nationale s'exercera pour orienter les étudiants vers le type d'études supérieures conduisant aux carrières qui contribuent particulièrement au développement économique et social du pays : ainsi, plutôt qu'à la Faculté de Droit seront-ils incités à s'inscrire dans les Facultés de Sciences, de Médecine, de Lettres et dans les Grandes Ecoles.

Pendant la période triennale, les projets suivants sont envisagés :

— extension de l'Ecole Normale Supérieure ;
— développement de la Faculté de Médecine ;
— extension de la Faculté des Sciences ;
— construction d'un pavillon de jeunes filles.

LE PROGRAMME D'EQUIPEMENT

I. — ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE :

1) Besoins théoriques en constructions :

(Etude de l'évolution des effectifs)

1965	610 classes
1966	800 classes
1967	698 classes

soit un total de 2.108 classes

2) Constructions réalisables pendant la durée du Plan triennal :

- — 21 établissements de 30 classes, soit 630 classes ;
- — 430 classes d'enseignement technique (industriel, commercial, agricole, féminin).
- — 500 classes d'enseignement général (établissements en extension, transformation de collèges en lycées).

A. — Construction de 21 établissements polyvalents standardisés

Les constructions doivent répondre aux conditions pédagogiques actuelles et tenir compte de l'évolution prévisible et probable de ces conditions.

a) Organisation pédagogique des locaux :

L'unité moyenne d'enseignement reste le groupe de 30 à 40 élèves (2ème cycle), de 40 à 45 élèves (1er cycle).

A la diversité des groupes d'élèves correspond nécessairement une organisation des locaux, souple et variée, permettant la division ou le regroupement facile des superficies utilisables et l'utilisation d'un matériel approprié.

b) Méthodes de réalisation :

Compte-tenu des conditions économiques et sociales du Maroc, la formule adoptée consiste en la réalisation d'un élément de bâtiment polyvalent, de structure unique et standardisée, répondant à la majorité des besoins d'un internat ou d'un externat par une simple modification des cloisons.

Cet élément de bâtiment est de dimensions moyennes :

25 m x 15 m

Il est assez petit pour s'adapter à toutes les variétés du plan d'ensemble d'un établissement, assez grand pour permettre de réaliser des unités autonomes à produire en série.

Un tel élément de bâtiment :

— évitera la multiplication des études de structure ;
— facilitera les contrôles de prix et de qualité ;
— devrait entraîner progressivement la rationalisation, voire l'industrialisation des métiers du bâtiment.

Les structures portantes seront standardisées et réparties selon une trame de 7,50 m x 2,50 m, commun diviseur simple du local le plus usuel, c'est-à-dire soit la classe pour un groupe moyen de 40 élèves, soit la cellule de dortoir abritant 15 lits.

Cette trame est :

— assez grande pour l'utilisation raisonnable du béton armé qui constitue le type de structure actuellement préféré au Maroc.
— assez petite pour répondre à la variété des locaux.

B. — Description et coût estimatif d'un bâtiment :

1. — Description :

Un établissement d'enseignement secondaire (1er et 2ème cycle) est calculé pour 1.200 élèves et comporte un internat pour 180 élèves.

L'externat groupe 30 classes d'enseignement général en trois bâtiments de 10 classes et 6 classes spécialisées.

L'internat comprend 6 dortoirs et les dépendances correspondantes (sanitaires, foyer, réfectoires, cuisine et office, chaufferie, buanderie, douches, lingeries, infirmerie, chambres de surveillants d'internat).

Les services sont classiques :

— Administratifs : hall d'attente, bureaux du proviseur, du censeur, de l'intendant, du secrétariat et salle d'archives ;
— Pédagogiques : salle des professeurs, bibliothèque, salle des répétiteurs, des surveillants généraux, permanence. Quatre logements sont prévus (proviseur, censeur, intendant, surveillant général), ainsi qu'une conciergerie à l'entrée.

L'ensemble sera construit sur un terrain de 40.000 m² afin de permettre les aménagements de cours de récréation et de terrains de sports.

2. — Coûts estimatifs (théorique)

— les coûts estimatifs sont les suivants (aux conditions économiques de juin 1963) pour l'établissement de 30 classes :

— **Bâtiments :**

Externat	780.000 DH
Internat	600.000 DH
Services	260.000 DH
Total bâtiments	1.640.000 DH

— **Aménagements :**

Clôtures	32.000 DH
Sols et circulations	64.000 DH
Branchements et réseaux	122.000 DH
Total aménagements	218.000 DH
Total constructions	1.640.000 DH
Imprévus	242.000 DH
Prix de revient	2.100.000 DH

Equipement : (matériel et mobilier)

30 % du montant de la construction (Sections techniques non comprises)	630.000 DH
Achat du terrain (2.000 F le m²) Terrain de 4 ha	800.000 DH
Coût total	3.530.000 DH

3. — Implantation :

Le tableau ci-après décrit l'implantation de 630 classes correspondant à la capacité de 21 établissements de 30 classes d'enseignement général.

Ce programme obéit aux principales caractéristiques suivantes :

— il s'adapte à l'utilisation de l'unité standard de 10 classes d'enseignement général ; un collègue sera donc toujours composé de 10, 20, 30, 40 classes d'enseignement général.

— les installations techniques, industrielles et agricoles s'ajoutent à la construction des salles de classes.

— la construction de chaque établissement est étalée sur plusieurs tranches annuelles pour s'adapter à la progression des besoins locaux ;

— pour justifier l'importance de la tranche annuelle à construire, un indice d'accroissement de l'enseignement du second degré, général et technique a été calculé.

— quel que soit l'indice d'accroissement, il n'est jamais prévu pour un même établissement plus de 40 salles d'enseignement général, cette capacité constituant un maximum au-delà duquel un établissement devient difficile à administrer et à contrôler pédagogiquement ;

— la plupart des établissements seront polyvalents (sections d'enseignement général et sections techniques avec prédominance d'un enseignement spécialisé, agricole, industriel...)

⁂

LOCALITE	Tranche 1966	Tranche 1967	Tranche 1968	Capacité totale	OBSERVATIONS
AGADIR	10	10	10	30	Lycée d'enseignement général avec internat. Le lycée actuel sera transformé en lycée technique et scientifique (installations déjà existantes)
BENI MELLAL .	20	20		40	Lycée polyvalent. Enseignement général et section industrielle. Internat.
KHOURIBGA ..	20	10		30	Lycée d'enseignement général, internat. L'actuel lycée devenant un lycée technique.
SETTAT	10	10		20	Collège agricole. Primitivement prévu à Sidi Bennour a été ramené à Settat à la demande des autorités locales. Vocation élevage.
TAZA	20	10	10	40	Lycée d'enseignement général, internat.
SEFROU	10	10	10	30	Lycée d'enseignement général, internat.
MARRAKECH .	20	20		40	Lycée de filles polyvalent section féminine - internat.
SAFI	20	20		40	Lycée d'enseignement général avec section commerciale, internat.
KSAR-ES-SOUK.	10	10	10	30	Lycée polyvalent - Section industrielle - Internat.
NADOR	10	10	10	30	Lycée d'enseignement général sans internat.
KENITRA	20	20		40	Lycée d'enseignement général - Internat.

LOCALITE	Tranche 1966	Tranche 1967	Tranche 1968	Capacite totale	OBSERVATIONS
OUEZZANE	10	10	10	30	Lycée d'enseignement général - Internat - Section commerciale - Enseignement moyen.
SIDI SLIMANE .	10	10		20	Collège agricole - Enseignement moyen - Internat.
AOUAMRA	10			10	Collège agricole - Enseignement moyen - Internat.
MIDELT		10		10	Collège technique - Section industrielle et section commerciale (moyen) - Internat.
MEKNES	10	10	20	40	Lycée enseignement général - Internat.
TETOUAN		10	20	30	Lycée technique - Section industrielle - Section commerciale (moyen) - Internat.
CASABLANCA .	10	10	20	40	Lycée enseignement général - Internat.
FES		10	20	30	Lycée technique - section industrielle - section commerciale (long et moyen) - Internat.
OUJDA		10	20	30	Lycée enseignement général - Internat.
TAROUDANT ..	10	10		20	Collège agricole - Enseignement moyen - Internat.
TOTAL ...	230	240	160	630	

COUT TOTAL DES 21 ETABLISSEMENTS :

Nature des investissements :

— Bâtiments et travaux du génie civil ..	44.100.000 DH
— Terrains et équipements	30.030.000 DH
	74.130.000 DH

C. — Classes d'enseignement technique

a) rythme de construction :

1965	130 classes
1966	160 classes
1967	140 classes
	430 classes

b) Coût d'une classe équipée : 30.000 DH.

c) Coût total des 430 classes : 30.000 DH x 430 =

d) Implantation :

— Nouveaux lycées de Ouarzazate - Agadir - Beni-Mellal - Khouribga - Marrakech - Sefrou - Taza - Safi - Casablanca - Ouezzane - Fès - Azrou - Berkane.

Sections agricoles : Ain Leuh - Aïn Zhora - Romanni - Ahermoumou - Aouamra - Taroudant.

Ces crédits (constructions et surtout équipement), sont indispensables à l'extension de l'enseignement technique.

Ils permettront en particulier :

— le développement de l'enseignement agricole ;
— la rénovation d'un matériel usagé et souvent inadapté ;
— la reconversion de certains établissements ;
— l'adaptation de l'enseignement technique aux nécessités du monde moderne ;
— l'équipement de la majeure partie des collèges qui ne sont que d'anciens cours complémentaires et qui, par là-même, n'ont fait l'objet d'aucun aménagement particulier.

En conséquence, ces crédits seront individualisés en tenant compte des secteurs prioritaires du plan.

e) Répartition des crédits :

enseignement agricole	50 %
enseignement industriel	25 %
enseignement commercial	15 %
enseignement social	10 %

Ventilation des crédits par ordre d'enseignement prioritaire :

— Montant des crédits à répartir : 12.900.000 DH.

enseignement agricole	6.450.000 DH
enseignement industriel	3.225.000 DH
enseignement commercial	1.935.000 DH
enseignement social	1.290.000 DH

N.B. — Les crédits de l'enseignement technique ont été calculés en classes équipées.
Il est bien entendu que les crédits de construction pourront être dissociés des crédits d'équipement suivant les circonstances.

D. — Classes d'enseignement général

a) Rythme de construction :

1965	270 classes
1966	130 classes
1967	100 classes
	500 classes

b) Coût d'une classe : 20.000.000 DH

c) Coût total des 500 classes :
20.000 DH x 500 = 10.000.000 DH.

d) Implantation :

Casablanca - Fès - Beni-Mellal - Mohammedia - El Jadida - Oued Zem - Berrechid - Ben Ahmed - Boujad - Sefrou - Safi - Ouarzazate - Marrakech - Midelt - Meknès - Moulay Idriss - Kénifra - Oujda - Nador - Ahfir - Sidi Yahia - Khémisset - Souk El Arba - Salé - Rabat - Tanger - Al Hucemas.

Achats de terrains 9.000.000 de DH.

RECAPITULATION - INVESTISSEMENTS PERIODE TRIENNALE

A. — Enseignement du second degré. (En milliers de DH)

NATURE	Année 1965-1966	Année 1966-1967	Année 1967-1968	TOTAL
Etablissements standardisés et classes d'enseignement général.	22.710	24.910	22.280	69.900

NOTA. — La réalisation de l'intégralité du programme prévu représente une dépense de 106.000.000 de dirhams. Mais une fraction notable des établissements standardisés ne sera mise en service qu'au 1er octobre 1968. Il en résulte qu'un crédit de l'ordre de 36.100.000 de DH ne sera utilisé que sur la période 1968-1969 hors plan et ne figure qu'au titre des autorisations de programme.

B. — Enseignement technique

(En milliers de dirhams)

NATURE	Année 1965-1966	Année 1966-1967	Année 1967-1968	TOTAL
Equipement et amènagement de classes techniques	3.900	4.800	4.200	12.900

II. — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

— Travaux à réaliser - Programme de constructions

a) Grandes Ecoles :

— Ecole Normale Supérieure
extension et décentralisation par la création d'Instituts pédagogiques de l'enseignement secondaire et technique.

— Ecole Mohammadia d'Ingénieurs
achèvement, logements, parking.

— Faculté de Médecine - Ecole dentaire - Ecole de Pharmacie.
Création.

b) Facultés :

— Faculté des Sciences
achèvement de l'amphithéâtre - Mur de clôture.

c) Affaires sociales universitaires :

— agrandissement de la cité universitaire par la création d'un pavillon de jeunes filles.

Etude descriptive d'un pavillon : 200 chambres.

L'ensemble comprend :

— un bâtiment de 56,50 x 15,50 sur cinq niveaux

— sous-sol :

1 appartement ;
1 chambre de gardien ;
1 logement de concierge ;
les services : chaufferie, soutes, dépôts de ballons, transformateur.

  - — Rez-de-chaussée : 28 chambres avec douches, blocs WC collectifs et circulation.
  - — 1er, 2ème, 3ème, 4ème étage : 28 chambres avec douches circulation et blocs WC.
- — un bâtiment de 9.220 x 860 sur 3 niveaux comprenant :
  - — sous-sol : garage bicyclettes et une galerie technique ;
  - — Rez-de-chaussée : préau, foyer et salle de lecture, 8 chambres avec douches, 2 blocs WC collectifs.
  - — 1er, 2ème étage : 24 chambres avec douches et 3 blocs WC par niveau.
- — équipement en vue de la création d'un service médico-social et équipement sportif.
- — **Répartition des investissements pendant la période triennale.**

Année 1965-1966 :

— Ecole Mohammadia d'Ingénieurs	649.800 DH
— Faculté des Sciences	
achèvement de l'amphithéâtre	745.000 DH
mur de clôture	120.000 DH
— Pavillon de jeunes filles	
1ère tranche de travaux	1.500.000 DH
	3.014.800 DH

Année 1966-1967 :

— Provision Faculté de Médecine	1.500.000 DH
— Pavillon de Jeunes Filles	
achèvement	1.000.000 DH
— Equipement médico-social et sportif	100.000 DH
	2.600.000 DH

Année 1967-1968 :

— Provision Faculté de Médecine	1.500.000 DH
— Pavillon de Jeunes Filles	
équipement	750.000 DH
— Equipement médico-social et sportif	100.000 DH
	2.350.000 DH

SOIT POUR LA DUREE DU PLAN UN TOTAL GENERAL DE 7.964.800 DH

N.B. :

1) En ce qui concerne la construction et l'équipement de l'Ecole Normale Supérieure, la part du Gouvernement Marocain dans le plan d'opérations s'élève à 2.880.000 DH. La compensation se fera par l'affectation de deux Ecoles Régionales soit environ 2.600.000 DH.

2) Pour la Faculté de Médecine, une extension est en cours de réalisation à l'hôpital Avicenne, comportant des lits supplémentaires, des amphithéâtres, des salles de démonstration.

Le principe de lancement d'une nouvelle tranche de travaux ne sera admis qu'après une étude faisant ressortir les disponibilités en personnel enseignant, les coûts de fonctionnement et le prix de revient comparé de l'enseignement par rapport au système actuel de bourses pour études à 'étranger.

CHAPITRE II

LES ENSEIGNEMENTS SPECIALISES

- La formation des maîtres et des instructeurs
- L'enseignement agricole
- la formation professionnelle
- La formation hôtelière
- Les écoles militaires

CHAPITRE II

LES ENSEIGNEMENTS SPECIALISES

- La formation des maîtres et des instructeurs
- L'enseignement agricole
- la formation professionnelle
- La formation hôtelière
- Les écoles militaires

La formation des maîtres et des instructeurs

I. — Les Ecoles Régionales d'Instituteurs :

Le problème de la formation des maîtres a été largement évoqué dans le chapitre précédent.

Le Plan triennal ne retient aucun investissement nouveau, mais prévoit en 1965 la consolidation de crédits d'engagement nécessaires à l'achèvement des constructions en cours, soit . . . . 2.000.000 DH

II. — La formation des instructeurs :

Cette formation est assurée par les soins du Ministère du Travail et des Questions Sociales. 60 instructeurs sont en formation à l'Institut National de Formation des Cadres Techniques de Casablanca.

Le recrutement des instructeurs :

Depuis son ouverture, l'INFCT a formé plus de 200 instructeurs de formation professionnelle ; seuls 70 environ sont restés en service en qualité d'instructeurs. Au cours d'une seule année, le centre de CASABLANCA-MOHAMMEDIA a perdu 5 instructeurs d'une section électricité attirés par des situations meilleures. **L'insuffisance d'instructeurs est actuellement le principal frein au développement de la formation professionnelle.** Et même dans les projets bénéficiant des concours internationaux on rencontre le plus grand mal à réunir les « homologues » marocains réclamés pour la réalisation de ces projets. A ce titre, il convient désormais de régler de toute urgence les questions de statut et de rémunération des instructeurs et plus particulièrement celles des cadres et instructeurs de l'Institut.

Le programme triennal :

Les travaux d'installation de l'Institut National de formation des cadres techniques de CASABLANCA sont en cours d'achèvement. Ils nécessiteront les crédits suivants (en milliers de dirhams) :

1965	1.800
1966	625
Total	2.425

III. Récapitulation du coût des investissements (en milliers de dirhams)

	1965	1966	1967	TOTAL
— Achèvement E.R.I.	2.000	—	—	2.000
— Achèvement INFCT.	1.800	625	—	2.425
— Total :	3.800	625	—	4.425

L'Enseignement Agricole

- L'Enseignement Agricole au Ministère de l'Education Nationale

- L'Enseignement Agricole au Ministère de l'Agriculture.

L'Enseignement Agricole au Ministère de l'Education Nationale

Le Maroc est un pays essentiellement agricole (60 % de la population active). Exprimée en termes de secteurs, la population active se répartit de la façon suivante :

— Secteur agricole (s'agissant seulement de la population masculine, ce pourcentage est de 60 %)	57 %
— Secteur industriel	11 %
— Secteur tertiaire (transports, services, commerce)	19 %
— Activités mal définies	4 %
— Chômeurs	9 %

Caractéristiques de l'agriculture marocaine :

Deux secteurs :

- secteur traditionnel ;
- secteur moderne

Le secteur traditionnel :

Il est caractérisé par :

- le nombre élevé des exploitations (1million)
- leur surface réduite
- l'emploi des techniques rudimentaires
- l'importance de l'auto-consommation.

Le secteur moderne :

Il comprend 7.000 exploitations couvrant une surface approximative de 700.000 hectares soit environ le 1/8 des terres cultivées.

- secteur dynamique entièrement tourné vers l'exportation
- méthodes techniques modernes.

D'OU : l'importance de l'enseignement agricole et la priorité qui lui est donnée dans le Plan triennal.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE :

I. — Période Quinquennale :

L'enseignement agricole n'a pas évolué. Pourquoi ?

- — absence d'organisation rationnelle ;
- — absence de coordination entre les deux ministères dispensant cet enseignement : Ministère de l'Education Nationale, Ministère de l'Agriculture.

Conséquences :

- — absence d'un enseignement primaire rural ;
- — absence d'un enseignement long agricole ;
- — absence d'une Ecole Supérieure (ingénieurs de conception) ;
- — possibilités restreintes de spécialisations ;
- — nombre insuffisant d'établissements et équipement médiocre ;
- — multiplicité des diplômes entraînant des injustices sociales.

En bref :

- — manque d'unité d'action.

Etat de l'enseignement agricole à la fin de la période quinquennale :

- — **Ministère de l'Education Nationale** (Annexe I).
  - — 12 collèges agricoles d'enseignement moyen ;
  - — classes préparatoires aux grandes écoles au lycée Moulay Youssef ;
  - — préparation de professeurs techniques adjoints à Aïn Sebaa ;
  - — formation d'instituteurs ruraux à Méchra Bel Ksiri.
- — **Ministère de l'Agriculture :**
  - — 4 écoles d'agriculture ;
  - — 1 école forestière ;
  - — 7 centres de formation dépendant de l'O.N.M.R. ;
  - — Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture de Meknès ;
  - — enseignement agricole à l'intention des adultes.

II. — Expansion de l'enseignement agricole pendant la période triennale :

— **Ministère de l'Education Nationale :**

L'effort de l'Education Nationale pendant la période triennale en matière d'enseignement agricole, portera sur les trois ordres d'enseignement.

A. — Enseignement primaire :

— développement de l'enseignement rural en vue d'une promotion sociale du milieu rural par une éducation appropriée.

Plan d'expansion :

— Octobre 1964 :
  - — introduction d'un enseignement rural dans 42 écoles primaires rurales ;
  - — introduction d'un enseignement rural dans toutes les Ecoles Régionales d'Instituteurs.

— Octobre 1965 :
  - — introduction d'un enseignement rural dans 50 écoles primaires rurales supplémentaires ;
  - — enseignement rural dans les E.R.I.

— Octobre 1966 :
  - — étendre progressivement l'enseignement rural dans toutes les écoles primaires rurales ;

— Octobre 1967 :
  - — généralisation de cet enseignement dans toutes les écoles primaires rurales.

Programmes :

— orientés vers la vie rurale :
  - — expérience de la vie quotidienne ;
  - — observation du milieu ;
  - — étude des ressources locales ;
  - — petit élevage ;
  - — travaux pratiques d'agriculture ;
  - — menuiserie et forge ;

— pour les filles :
  - — puériculture ;
  - — hygiène corporelle et alimentaire ;
  - — économie domestique ;
  - — petit élevage.

Horaires :

— 3 heures hebdomadaires.

Conclusion :

Cet enseignement constitue une préparation à l'enseignement post-scolaire ou à la vie proprement dite de 50 % des effectifs de l'enseignement primaire (annexe II).

B. — **Enseignement du second degré :**

C'est un enseignement spécialisé qui, comme les autres ordres d'enseignement doit former l'homme, le citoyen, le producteur.

Cet enseignement sera conçu non seulement en vue de l'exécution des travaux de la terre mais aussi en vue de la formation d'hommes capables d'assumer une responsabilité, d'animer le développement économique régional et de comprendre les problèmes d'économie nationale.

Cet enseignement doit donc former le plus grand nombre possible d'agriculteurs qualifiés et de techniciens dont le secteur agricole a besoin.

D'où : l'importance donnée à l'expansion de cet enseignement pendant la période triennale (second degré).

a) **Enseignement moyen :**

— le pourcentage des élèves orientés vers l'enseignement agricole sera porté à 30 % des élèves admis dans l'enseignement moyen (soit 18 % des élèves admis dans le second degré) ;

— développement des collèges d'enseignement moyen agricole : Bou-Izakern - Aouamra - Sidi Slimane - Taroudant - Sefrou - Aïn Leuh - Ahermoumou - Midelt - Aïn Zohra - Romani - Sidi Bennour,

soit 11 collèges préparant au C.E.T. agricole.

— **Débouchés :**

— école d'instituteurs ruraux de Mechra Bel Ksiri ;

— entrée dans les écoles spécialisées du Ministère de l'Agriculture ;

— après un an de spécialisation, formation de vulgarisateurs, de conseillers d'exploitation (enseignement post-scolaire voir annexe II et amélioration des exploitations) ;

— délivrance d'un diplôme unique : adjoint technique agricole ;

— entrée dans le monde du travail.

b) **Enseignement long :**

— la période triennale verra la création d'un enseignement long agricole conduisant au diplôme de technicien agricole ;

— à ce niveau interviendra l'enseignement technique proprement dit (chimie agricole, agronomie, zootechnie, alimentation du bétail, mécanique agricole, pathologie végétale) ;

— ce qui donnera des techniciens spécialisés dans les différentes branches de l'agriculture :

Elevage ;
Cultures irriguées ;
Cultures spéciales.

Créations de lycées agricoles :

— collège du Saïs à Fès ;
— collège de Fqih Ben Salah ;
— collège Im Ouam à Casablanca.

Ces collèges seront transformés en lycées.

Effectifs prévus :

— en 1965	144
— en 1966	175
— en 1967	264

Entrée dans ces lycées :

— 3,5 % à 4 % des élèves de l'enseignement long orientés dans le second cycle iront vers les lycées agricoles ainsi que les meilleurs élèves provenant des collèges agricoles.

— **Débouchés :**

— entrée à l'Ecole d'agriculture de Meknès ; formation d'ingénieurs de travaux ;
— entrée dans les I.P.T.A. ; formation des professeurs du second degré agricole ;
— entrée dans le monde du travail ; techniciens agricoles.

C. — Enseignement supérieur :

Il sera maintenu au lycée Moulay Youssef une section préparant aux Ecoles Nationales Supérieures agronomiques françaises (ingénieurs de conception) ouverte aux titulaires du Bac Sciences expérimentales et mathématiques.

Remarque :

— Nécessité de la coordination et de l'unification de l'enseignement agricole par un seul organisme.

⁂

Etablissement relevant du Ministère de l'Agriculture

I. — SITUATION A LA VEILLE DU PLAN TRIENNAL :

a) Les besoins en cadres de l'agriculture marocaine et les effectifs à la veille du Plan :

Le secteur agricole étant prioritaire, la formation des cadres agricoles revêt une particulière importance.

1) L'encadrement supérieur :

La marocanisation des cadres et la promotion de l'agriculture nécessitent la formation d'un grand nombre d'ingénieurs, (près de 800).

2) L'encadrement moyen :

— adjoints techniques.

L'encadrement moyen (adjoints techniques) nécessite de former un grand nombre de ces agents.

3) L'encadrement de base :

— agents de contact, moniteurs agricoles ;

Les besoins en moniteurs sont considérables :

— 1 moniteur pour 500 exploitants ;
soit environ 2.000 moniteurs agricoles dans le seul secteur public;
— les effectifs actuels sont considérablement réduits.

b) Les possibilités actuelles de formation de cadres :

1) L'encadrement supérieur :

— Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès ;
— durée des études : 3 ans ;
— diplôme exigée : le baccalauréat ;
— possibilité de formation : 30 ingénieurs par an ;
— 50 ingénieurs environ sont formés dans les Grandes Ecoles à l'étranger.

2) L'encadrement moyen :

- les adjoints techniques sont formés dans les écoles techniques du Ministère de l'Agriculture.
- durée des études : 2 ans ;
- diplôme exigé : B.E.P.C. ou C.A.P. agricole ;
- possibilités de formation : 175 par an.

3) L'encadrement de base :

Les moniteurs agricoles formés dans les centres de formation dépendant des offices de mise en valeur.

- durée des études : 1 an.
- diplôme exigé : C.E.P.
- possibilités de formation : 250 par an.

II. — OBJECTIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE PENDANT LE PLAN TRIENNAL :

La période triennale sera marquée par un gros effort de réorganisation, d'adaptation et de contrôle de la formation agricole tant dans les écoles relevant du Ministère de l'Agriculture que dans celles de l'Education Nationale.

Education Nationale :

- définition d'une politique rationnelle d'enseignement et de formation agricole caractérisée par :

La création d'un enseignement complet dans les écoles du Ministère de l'Education Nationale allant d'un enseignement élémentaire à un enseignement supérieur.

- enseignement rural .... C.E.P.
- enseignement moyen .... C.A.P.
- enseignement long .... D.T.A.
- écoles préparant aux grandes écoles.

Agriculture :

- éventualité de création de centres d'apprentissages agricoles en plus des centres de formation en vue de parfaire la formation des C.E.P. ruraux ;
- développement des écoles techniques en vue de l'amélioration ou de la spécialisation des C.A.P. agricoles ;
- réorganisation de l'école d'agriculture de Meknès en vue d'augmenter sa capacité.

DONC : la période triennale sera dominée par la définition et la mise en place d'une politique de formation agricole tendant à l'unification en vue de doter le pays de techniciens agricoles.

Cependant le programme comporte la réalisation d'un Institut Agronomique dont le coût de construction et d'équipement est pris en charge par le Gouvernement Français, le Maroc assurant l'acquisition du terrain et les frais de viabilisation pour lesquels les crédits ont été accordés antérieurement.

Une étude menée à la diligence du Sous-Secrétaire d'Etat à la Formation Professionnelle doit permettre d'admettre le principe de nouveaux investissements qui pourraient comprendre :

(En milliers de dirhams)

	1965	1966	1967	TOTAL
Agrandissement de l'école de Souihla	470	—	—	470
Achèvement de Sidi Aïssa	600	—	—	600
Ecole d'Oujda	—	400	800	1.200
Ecole de Beni Mellal	—	400	800	1.200
TOTAL	1.070	800	1.600	3.470

III. — RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS :

(En milliers de dirhams)

	1965	1966	1967	TOTAL
Institut agronomique	—	5.000	—	5.000
Provision pour nouveaux Etablissements	1.070	800	1.600	3.470
TOTAL	1.070	5.800	1.600	8.470

NOTA :

1) La dépense prévue au titre de l'Institut Agronomique ne constitue pas une charge du plan puisqu'elle relève d'un don extérieur en nature.

2) la provision pour nouveaux établissements ne sera débloquée que sur avis conforme du Sous-Secrétaire d'Etat à la Formation Professionnelle.

La formation professionnelle

I. — LES FORMATIONS SPECIFIQUES :

Il s'agit ici des formations assurées par certains départements ou organismes pour la satisfaction de leurs besoins propres.

On relèvera à ce sujet la situation suivante au 1er semestre 1964 :

Ministères ou Organismes	Nombre de Centres	Effectif total	Effectif sortant	Type de formation
Santé Publique ...	38	1.793	1.608	Aides sanitaires, infirmières techniciens.
Travaux Publics et Services S/Tutelle	11	443	267	Tech. I.P. Aéronautique, O.N.C.F. - O.N.E.
P.T.T.	1	256	256	Agents P.T.T. (Serv. Tech et d'Exploitation).
Agriculture	8	520	269	Ingénieurs, Adjoints Techn. Agents techniques.
O.N.M.R.	5	407	245	Agents techniques.
Intérieur	3	202	129	Techniciens Trav. Municip.- Transmissions.
Fonction Publique.	2	186	105	Administrateurs, cadres supérieurs, employés de bureau.
Finances	1	70	30	Comptables commerciaux des Offices.
Plan	1	100	32	Ingénieurs des Travaux Statist.
Marine Marchande.	3	218	109	Officiers et matelots — Marine Marchande et pêche.
Mines	2	80	20	Techniciens supér. et maîtrise ; géomètres.
O.C.P.	3	192	80	Techniciens divers. Employés.
B.R.P.M.	1	13	13	Ouvriers d'entretien.
Total	79	4.480	3.163	

La plupart de ces organismes disposent déjà des installations suffisantes pour assurer la formation des agents qui sont nécessaires à leur activité et sont en mesure de poursuivre leur action de formation dans le cadre de leur budget de fonctionnement. C'est pourquoi ils seront cités pour mémoire.

Le fonctionnement de leur système de formation professionnelle sera accordé et contrôlé par le Sous-Secrétariat à l'Enseignement Technique, à la Formation Professionnelle et des Cadres.

Il y a lieu, en revanche, d'étudier les besoins des organismes dont l'équipement en vue de la formation professionnelle est à compléter au cours de la période triennale. Une enquête est menée actuellement dans ce sens, et pour faire face aux besoins éventuels une inscription forfaitaire de 200.000 DH par an est retenue. L'analyse détaillée des différentes formations spécifiques figure à l'annexe du présent document.

II. — FORMATION ASSUREE PAR LE MINISTERE DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES :

Cette formation s'adresse à des jeunes gens de 16 à 35 ans (dans la pratique de 16 à 20). Elle permet à des personnes qui n'ont pas continué leurs études d'effectuer un apprentissage normal et d'apprendre un métier, par ailleurs, elle complète l'œuvre de l'enseignement technique et vise à former rapidement une main-d'œuvre de qualité en fonction de la demande.

La formation normale est de 11 mois permettant de donner une qualification d'O.S. dans les centres de formation professionnelle. Cette qualification peut être complétée dans les centres de qualification et pour des spécialités définies.

a) La situation actuelle :

1) Effectif :

Jusqu'ici, et en l'absence d'une détermination plus précise des besoins, le Ministère du Travail et des Affaires Sociales a porté le principal de ses efforts sur la formation pour les métiers de la métallurgie et de la mécanique générale, avec des effectifs suivants en 1963-1964 :

	Méca. génér.	Méca. auto.	Méca. agric.	Elect.	Toler. soud.	Dessin	Total élèves	Person. enseig.
Effectifs théoriques	570	315	40	355	315	60	1.655	155
Effectifs réels	343	211	20	190	138	15	917	87

2) **Les établissements existants :**

L'année 1963-1964 a vu fonctionner 8 centres de formation professionnelle et 2 centres de qualification.

Les effectifs sont les suivants :

ELEVES		PROFESSEURS	
Effectifs possibles	Effectifs réels	Effectifs nécessaires	Effectifs réels
1.655	917	155	87

La description de ces établissements figure en annexe I.

Trois centres sont en outre en voie d'achèvement à Larache, Nador et Safi.

Il faut noter encore les centres de formation et de perfectionnement des Tailleurs, au nombre de huit avec les effectifs suivants :

Rabat	Casa	Marrakech	Meknès	Fès	Taza	Tanger	Nador	Total
41	58	44	31	32	53	59	21	339

(Niveau C.E.P., recrutement à 16 ans, 3 ans de formation, délivrance d'un diplôme ouvrier complet).

L'extinction progressive de ces centres par non-recrutement au niveau de la première année est à envisager, ou bien leur reconversion ultérieure.

b) **Le programme triennal :**

En fonction de la situation ci-dessus décrite, les objectifs prioritaires que doit s'assigner le programme triennal sont :

1) **En priorité absolue, l'amélioration de la qualité de la formation actuelle et la pleine utilisation des équipements déjà existants ou en cours de réalisation.**

A ce titre, la pièce maîtresse du programme triennal est l'achèvement définitif de l'I.N.F.C.T., permettant de disposer des instructeurs compétents nécessaires et de les doter du statut et de la rémunération assurant leur stabilité au service de la formation professionnelle.

2) L'intensification de la promotion interne :

En effet comme le préconise déjà le Plan quinquennal, la promotion interne sera un moyen rapide et efficace de la satisfaction d'une part importante des besoins du pays permettant d'assurer, selon les estimations faites, 20 % des besoins en cadres supérieurs, 50 % des besoins en cadres moyens, et agents de maîtrises, 20 % des besoins en personnel qualifié.

3) La révision du système actuel de formation professionnelle :

En particulier dans le domaine des structures et des moyens existants, en vue de conférer à cette formation l'efficacité économique indispensable, en liaison avec le secteur des entreprises dont la collaboration permettra de lui donner à court terme l'orientation souhaitable.

Ces trois priorités ne doivent pas faire oublier la nécessité d'un développement important de la formation professionnelle « sur le tas », à réaliser essentiellement dans le cadre d'une coopération active entre le Ministère du Travail et des Affaires Sociales, le secteur privé et le Sous-Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique, à la Formation Professionnelle et à la Formation des Cadres.

La mise sur pied, dans ce sens, d'un système valable d'apprentissage, doit donc être poursuivie sans relâche ; la création d'une taxe d'apprentissage qui alimenterait un fonds de formation professionnelle géré en commun, pourrait ici constituer le moyen efficace de la coopération entre les pouvoirs publics et les entreprises.

Ainsi pourraient être imitées certaines initiatives très intéressantes déjà réalisées par d'importantes entreprises.

4) L'amélioration des conditions de placement :

Le recrutement de la main-d'œuvre, qualifiée ou non, passe obligatoirement par les bureaux de placement du Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Le bon fonctionnement du système supposerait des liaisons mieux assurées entre ces bureaux et les utilisateurs à la recherche des cadres ou d'ouvriers qualifiés. Il est clair à ce sujet que la seule obligation légale ne suffit pas à assurer ces liaisons dont l'existence effective est indispensable pour une organisation rationnelle du marché du travail. Les conditions effectives de fonctionnement des Bureaux de placement vis-à-vis du marché du travail doivent donc être améliorées et le secteur utilisateur doit y apporter sa contribution.

5) **L'achèvement des projets en cours :**

Afin de donner à l'effort de formation professionnelle dans le cadre du programme triennal le volume estimé nécessaire, il a paru utile de réserver aux projets d'extension en cours d'études un certain montant de crédits dont l'utilisation sera décidée ultérieurement au vue d'une enquête systématique à réaliser dans les prochains mois.

En définitive, le programme triennal se présente donc ainsi :

	Sommes en milliers de DH			Total
	1965	1966	1967	
Extension de l'Equipement existant (1)	500	1.250	1.250	3.000
Total	500	1.250	1.250	3.000

III. — FORMATION ARTISANALE :

Le programme d'équipement concernant l'artisanat a souligné la place qu'occupe l'artisanat dans l'économie marocaine, et que caractérisent fondamentalement 2 chiffres :

Un nombre d'artisans d'environ 250.000, un chiffre d'affaires correspondant de 500 millions de DH.

Aussi convient-il d'exercer en faveur du monde des artisans un effort particulier afin de lui permettre, en face de la pénétration de plus en plus grande des produits industriels, non seulement de conserver sa place dans l'économie du pays mais encore, grâce à une rénovation des méthodes et des productions, d'accroître sa part dans le revenu national, en raison notamment de son intérêt social.

Pour y parvenir, il convient en priorité de donner aux artisans la formation qui leur permettra de produire mieux dans de meilleures conditions, en particulier en améliorant les circuits de commercialisation.

1) Situation actuelle des moyens de formation :

Ces moyens concernent trois secteurs :

— textiles, cuirs et céramiques.

On les trouve :

— **pour le textile :** à Tanger, Tétouan, Ouezzane, Chaouen, Meknès, Salé, Marrakech ;

— **pour le cuir :** à Fès, Marrakech, Meknès, Rabat, Tétouan.

---

(1) Crédits débloqués en fonction de l'enquête à réaliser avec priorité à l'équipement du Centre de Safi en 1965.

Ils sont surtout fréquentés par les fils d'artisans, et les effectifs sont en moyenne de 15 à 20 par centre, les études durent un an. Le régime de ces centres est actuellement en voie de régularisation.

Un certain nombre d'opérations nouvelles sont actuellement en cours d'exécution, dont l'une conditionne la réalisation d'une politique efficace de formation des artisans : la création de **l'Institut National du Cuir et du Textile à FES**, avec l'aide du Fonds Spécial des Nations Unies (B.I.T.).

Cet Institut a 2 objectifs principaux :

a) la formation professionnelle d'instructeurs et de cadres techniques ;

b) l'amélioration, le développement et l'orientation de la production artisanale.

Au point de vue de la formation professionnelle, l'Institut a une double vocation :

— former des instructeurs capables de rénover l'Artisanat en aidant les artisans à s'adapter aux formes nouvelles de production tout en conservant à l'article le cachet national ;

— former des cadres techniques connaissant les méthodes modernes et capables de faciliter l'intégration du secteur artisanal dans une économie en voie de développement.

De plus cet Institut devra être doté de deux centres modèles d'apprentissage, c'est-à-dire de petits ateliers types permettant aux apprentis artisans de se familiariser avec les méthodes et l'équipement moderne.

Outre la mise sur pied de cet Institut, trois autres opérations sont en cours :

— la création d'un centre d'apprentissage de la Tannerie à Beni Mellal, avec le concours de l'A.I.D. (à noter que la tannerie de Beni Mellal sera aussi le centre de recherche pour l'industrie du cuir en général),

— la création d'un centre d'apprentissage de tannerie à Tétouan,

— la création d'un centre d'apprentissage de taille de pierres semi-précieuses à Rabat (avec le concours de l'A.I.D.).

D'autres opérations sont projetées, notamment en liaison avec l'étude de la formule des unités de production.

Cependant, dans les conditions présentes, **il convient d'accorder le plus grand soin à une meilleure détermination du système d'apprentissage à adopter, et à pleine utilisation des moyens de formation déjà existants.**

2) Le programme triennal :

Celui-ci se résume ainsi :

	Sommes en DIRHAMS		
	1965	1966	1967
Institut National du Cuir et du Textile de Fès :			
— Achèvement	50.000		
— Contre-partie marocaine ..	118.500		
— Centres annexes	30.000		
Tannerie de Beni Mellal :	30.000		
Centre d'apprentissage de taille des pierres semi-précieuses de RABAT	50.000		
Autres Centres (1)	161.500	400.000	300.000
Total	440.000	400.000	300.000

Les crédits inscrits seront utilisés en fonction de l'étude d'ensemble des programmes actuels de formation professionnelle et artisanale dont le principe vient d'être décidé.

En particulier, le centre d'apprentissage de taille de pierre semi-précieuses ne sera admis que dans la mesure où une étude de marché aura démontré la viabilité d'une telle activité.

---

(1) La rubrique « Autres Centres » concerne les Centres de filature de MARRAKECH, textile de KSAR EL KEBIR, textile de TETOUAN.

IV. — LES ETABLISSEMENTS RELEVANT DU SOUS-SECRETARIAT D'ETAT AUX MINES, AU COMMERCE, A L'INDUSTRIE ET A LA MARINE MARCHANDE

La situation actuelle

Les formations techniques assurées par ce ministère concernent essentiellement le personnel de l'industrie minière et celui des activités maritimes. Les besoins en cadres et personnel qualifié concernant les autres activités industrielles et commerciales, qui sont loin d'être négligeables, sont couverts soit par le recrutement des jeunes gens formés par les établissements techniques de l'Education Nationale, soit pour les cadres supérieurs, par la formation à l'étranger de jeunes gens envoyés comme boursiers, soit enfin par la formation, à l'intérieur des entreprises minières ou des entreprises industrielles privées, d'ouvriers ou d'agents qualifiés par le canal de Centres de formation (mines, industrie automobile) ou celui de l'apprentissage.

Les besoins sont connus de façon assez précise pour le secteur minier et le secteur maritime, même en ce qui concerne les entreprises privées. Or ces deux secteurs sont précisément ceux qui exigent une formation très spéciale que les établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale ne peuvent fournir.

Le plan porte donc essentiellement sur la formation des cadres techniques nécessaires à ces deux secteurs, soit pour l'administration, soit pour les organismes publics ou les entreprises privées.

A. — Le secteur minier

1) Les besoins :

Le tableau ci-après fait état des besoins propres à la marocanisation des cadres et de la maîtrise des exploitations minières et des besoins correspondant à l'accroissement de l'activité du secteur minier et à l'étoffement des services ministériels.

	SECTEUR PUBLIC			Secteur privé	Total général
Cadres Supérieurs Techniques	Administration	Organismes publics	Total		
Ingénieurs des Mines .	11	33	44	148	192
Géologues	34	9	43	23	66
Chimistes	7	5	12	13	25
Electriciens	—	11	11	21	32
Divers	7	20	27	22	49
Géologues-adjoints ...	8	6	14	8	22
Maîtrise et Techniciens					
Maîtrise-mineurs et Contrôleurs des Mines	8	43	51	66	117
Techniciens de laverie.	1	9	10	18	28
Techniciens géologues.	4	7	18	13	21
Techniciens de laboratoires	3	10	13	16	29
Géomètres	—	50	50	21	71
Dessinateurs	6	26	32	18	50
Comptables qualifiés .	2	26	28	64	92
Chefs de poste	—	85	85	42	127
Surveillants mineurs .	—	—	—	24	24
Ouvriers qualifiés et professionnels :	Ouvrier qualif.	Ouvrier Prof. I	Ouvrier Prof. II	Ouvrier H.C.	Total
Mécaniciens d'entretien	9	14	10	5	36
Fraiseurs	—	—	1	1	2
Ajusteurs	1	—	4	4	9
Tourneurs	1	2	3	5	11
Monteurs d'installation.	5	—	2	3	10
Electromécaniciens ..	4	2	10	2	18
Tôliers	—	—	1	—	1
Soudeurs chaudronnier.	4	1	6	5	16
Bobineurs	—	—	1	—	1
Electriciens	—	1	2	1	4
Diésélistes	1	1	1	4	7
Forgerons	—	—	1	—	1

2) Les possibilités de formation :

	Moyen de formation	1964	1965	1966	Total	Restera à former
Cadres supérieurs techniques :						
	Etranger	9	8	8	25	132
Ingénieurs des Mines	Ecole Moham. .	5	13	17	35	
Géologues	Etranger	4	3	15	22	44
Chimistes	Etranger	4	6	22	32	—
Electriciens	Etranger	8	4	12	24	8
Divers	Etranger	2	4	7	13	36
Géologues-adjoints.	Ecole Mohammadia et Faculté de Rabat.	—	—	6	6	16
Maîtrise et techniciens :						
Maîtrise-mineurs, Contrôleurs des Mines	Ecole des Mines Rabat	8	15	15	38	79
Techniciens de laverie	»	—	2	2	4	24
Techniciens géologues	»	2	2	2	6	15
Techniciens de laboratoires	Lycée Al-Khaouarizmy	2	4	4	10	19
Géomètres des Mines	Ecole Touissit .	9	12	12	33	38
Chefs de Poste ...	Ecole de Touissit et Centre O.C.P.	8	18	32	58	69
Surveillants-mineurs	Ecole Touissit .	11	8	5	24	—
Dessinateurs	Lycée Al Laymoun	5	5	5	15	35
Comptables qualifiés	Centre de formation de comptables ...	5	5	5	15	77

Ces chiffres représentent les prévisions de formation avec les moyens propres à la Direction des Mines et de la Géologie. Le problème de la formation des ouvriers d'entretien est en partie résolu par les sociétés minières comme l'Office Chérifien des Phosphates et « Minas Del Rif ».

Pour les autres mines, il est prévu d'envoyer chaque année 10 à 12 ouvriers au centre de qualification de Fès, relevant du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, bon exemple de coordination entre deux services différents.

Cependant, certains emplois techniques font l'objet d'une préparation dans des établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale : techniciens de laboratoire, dessinateurs industriels, comptables et tous les emplois d'ouvriers d'entretien. Il s'agit donc pratiquement d'organiser la liaison entre demandeur et fournisseur pour accroître les possibilités de formation et éviter le double emploi.

Quant aux emplois de cadres supérieurs : électriciens ou géologues-adjoints, la coordination est à établir avec l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs et la Faculté des Sciences de Rabat : un effort d'information pour attirer des candidatures se justifierait.

Ainsi peut-on espérer diminuer la marge restant à former entre les besoins et les prévisions de formation. La comparaison des nombres exprimant les uns et les autres montre de toute façon que la marocanisation ne pourra être complète à la fin de la période triennale.

3) Programme triennal :

— Ecole des Mines de Touissit :

On prévoit de former 9 spécialistes d'électromécanique à l'Ecole des Mines de Touissit grâce à une extension de cette école.

Un crédit de 10.000 DH peut être accordé à cet effet.

D'autre part, une liaison est à établir entre les entreprises minières et les établissements de l'Education Nationale qui forment les électromécaniciens (4ème année de spécialisation).

— **Ecole des Mines de Rabat :**

Cette école doit être transférée dans un bâtiment fonctionnel. Son activité et celle de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs, section Mines, étant complémentaires, il y aurait intérêt à les coupler sur un même terrain pour profiter de certaines installations existantes. La construction, implantée sur un terrain appartenant déjà à l'Etat, serait d'autant moins onéreuse. Le fonds minier de Formation Professionnelle accordant une subvention de 200.000 DH, un crédit de 300.000 DH est à inscrire pour l'année 1965.

Bureau de Recherches et de Participations Minières

En dehors de son action conjointe avec la Direction des Mines et de la Géologie pour la formation d'ingénieurs et de cadres supérieurs techniques, le B.R.P.M. s'intéresse à la formation de 2 catégories d'agents :

1ère catégorie : **Agents de maîtrise** (moyenne et petite)

Compte tenu des spécialités du Bureau, du nombre d'agents qualifiés nécessaires pour l'exécution des travaux du B.R.P.M. et de l'urgence de la marocanisation, les efforts ont porté sur :

a) l'envoi de jeunes gens dans des entreprises étrangères pour subir une spécialisation et un perfectionnement poussé ;

b) l'étude des possibilités d'ouvrir ces centres de spécialisation et d'adaptation au sein du Bureau. Ainsi ont été créés : un centre de formation d'ouvriers d'entretien, un centre de formation de soudeurs.

2ème catégorie : **Agents d'exécution** (manœuvres et autres) :

Il s'agit de deux catégories de personnel à qui le Bureau dispence un enseignement comprenant 2 degrés :

a) le premier degré est organisé à l'intention des ouvriers les plus doués et les plus expérimentés. C'est essentiellement un stage d'alphabétisation d'une durée de 5 mois ;

b) le second degré est un stage destiné à « recycler » les meilleurs éléments qui ont déjà bénéficié du premier et qui ont manifesté leur aptitude à améliorer leurs connaissances et à se perfectionner.

Aucun investissement n'est prévu pendant la période triennale.

B. — Le secteur maritime

1) Situation actuelle :

Il forme, en les prenant soit au niveau de l'admission dans le second degré, soit au niveau de la sortie du 1er cycle, des apprentis marins, des officiers de pont, des officiers mécaniciens, et en cours de perfectionnement, des patrons de marine et des patrons de pêche, à l'intention de la marine de commerce et des unités de pêche.

Les établissements spécialisés dans cette formation sont l'Ecole Nationale des Officiers de la Marine Marchande de Casablanca et les Ecoles d'Apprentissage maritime de Casablanca, Safi et Agadir.

Leurs effectifs sont les suivants :

— Ecole des Officiers : 27.
— Ecole d'apprentissage maritime : 150.

2) Besoins en cadres et personnel :

Deux faits justifient ces besoins en personnel national :

— la plus grosse partie des importations et des exportations du Maroc se font sous pavillon étranger ;
— la consommation de poisson au Maroc pourrait décupler ; les activités de pêche sont quasi limitées à la pêche côtière.

La politique de la Direction de la Marine Marchande et des Pêches maritimes est la suivante :

— développement du pavillon marocain pour libérer l'économie du pays de la dépendance de la flotte marchande étrangère ; améliorer à bas prix la situation alimentaire et, par suite, extension de la flotille de pêche hauturière au thon.

— développement de la consommation du poisson qui peut

Pour réaliser ces objectifs, les besoins seraient les suivants :

SPECIALITES PONT	Année 1963-64	Année 1964-65	Année 1965-66
Elèves officiers pont 2ème classe, 1ère année	20	15	15
Elèves officiers pont 2ème classe, 2ème année	13	12	10
Capitaines de 2ème classe	Néant	6	8
Capitaines de 3ème classe, 1ère année	10	10	10
Capitaines de 3ème classe, 2ème année	8	8	8
Patrons Marine Marchande	5	Néant	5
Patrons de pêche	Néant	8 (1)	10 (1)
Capitaines de pêche	Néant	p. mémoire (1)	p. mémoire (1)
SPECIALITES MACHINE			
Elèves officiers mécaniciens de 2ème classe, 1ère année	25	20	20
Elèves officiers mécaniciens de 2ème classe, 2ème année	8	15	12
Officiers mécaniciens de 2ème classe	Néant	9	12
Officiers mécaniciens de 3ème classe, 1ère année	18	15	15
Officiers mécaniciens de 3ème classe, 2ème année	15	15	12
Mécaniciens pratiques (300 CV)	20 (1)	10 (1)	20 (1)
ECOLES D'APPRENTISSAGE ET COURS DE PERFECTIONNEMENT			
E.A.M. 1ère année	80	100	100
E.A.M. 2ème année	60	60	80
Licence patron de pêche	30	25	25
Brevet patron pêche côtière	30	25	54
Permis de conduire 100 CV	30	60	60

---

(1) Subordonné au développement de la flotille de pêche hauturière (thon et navires usines).

3) Programme triennal :

Il repose sur deux observations :

- il n'y a aucune école d'apprentissage maritime au nord de Casablanca,
- l'Ecole Nationale des Officiers de la Marine Marchande ne dispose pas d'un bâtiment école qui permette de passer de la formation théorique à la formation concrète, (une aide égale à la moitié du prix de ce bâtiment est offerte par l'Allemagne Fédérale).

D'où le programme :

— création d'une école d'apprentissage maritime à Larache :

Le terrain serait cédé par le Ministère des Travaux Publics sur le port de Larache, d'où un prix de construction moins élevé.

Crédit prévu : 1.002.000 DH sur 2 ans.

— Construction d'un navire-école basé à Casablanca :

crédit prévu : 1.500.000 DH sur 2 ans.

4) Tableau récapitulatif :

L'ensemble des prévisions d'équipement donne le tableau suivant qui fait apparaître la répartition annuelle des crédits à accorder.

ETABLISSEMENTS	Sommes en milliers de Dirhams		
	Année 1965	Année 1966	Année 1967
Ecole des Mines de Touissit ..	10.000		
Ecoles des Mines de Rabat (1) ..	300.000		
Ecole d'Apprentissage Maritime de Larache	200.000	420.000	400.000
Navire-école pour l'Ecole d'Officiers	600.000	600.000	300.000
Totaux	1.110.000	1.020.000	700.000

NOTES : (1) Participation supplémentaire du Fonds Minier de F.P. : 200.000 DH.

V. — ETABLISSEMENTS RELEVANT DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports dispose de quatre centres principaux pour la formation professionnelle de son personnel :

1) **Le Centre National de Formation des Educateurs** forme le personnel du Bureau de la promotion masculine et de la jeunesse inadaptée ; il prépare en priorité aux tâches suivantes :

— éducateurs et éducatrices des jeunes en internats ;
— délégués à la liberté surveillée ;
— enquêteuses familiales ;
— éducateurs et éducatrices chargés de l'éducation familiale,
— éducateurs chargés de l'éducation de base, de l'éducation coopérative, de l'éducation populaire.

Le recrutement se fait parmi les agents du Service de la jeunesse et des sports, titulaires du B.E.P.C., du C.E.S. ou d'un diplôme équivalent. Durée de 3 à 9 mois selon la spécialité, suivie d'un stage pratique d'un an.

2) **Le Centre National d'Education Populaire** inscrit en premier lieu dans son programme de stage la formation :

— de cadres spécialisés de la Culture Populaire ;
— des animateurs du secteur privé, responsables d'activités de Culture Populaire.

3) **Le Centre National de Promotion Féminine** organise deux genres de stages :

— des stages de formation élémentaire, réservés aux monitrices à recruter, niveau 2ème année secondaire ;
— un stage de spécialisation du 1er et 2ème degrés (animatrices de garderies, coopératives, formation coopérative, action rurale...)

Actuellement l'effectif des stagiaires est de 36. Depuis 1960, le Centre a formé 360 monitrices.

4) **Le Centre National des Sports :**

Il a déjà reçu plus de 400 jeunes gens et jeunes filles qui ont préparé le Brevet d'aide-moniteurs au cours de 17 stages organisés pendant une durée de 6 semaines chacun. 165 jeunes gens et 44 jeunes filles ont obtenu ce diplôme et assurent des fonctions de suppléants ou de moniteurs temporaires.

Depuis 1960, cette formation est remplacée par celle de moniteurs titulaires formés en stage d'un an. Dans les trois dernières années, 66 moniteurs et 10 monitrices ont suivi ces stages, dont 51 moniteurs et 10 monitrices ont satisfait à l'examen de sortie.

En 1962-1963 une expérience a été tentée pour préparer la première partie du Professorat et le concours d'entrée à l'E.N.S.E.P. avec l'appui du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports de Paris : 5 élèves professeurs ont suivi cet enseignement.

A cet égard, le rôle du Centre National des Sports est à définir dans le cadre d'une coordination éventuelle de son activité de formation des cadres de l'Education Physique avec celle du Ministère de l'Education Nationale.

Il devient urgent de former des cadres pour les activités sportives et l'éducation physique aux niveaux supérieurs à celui des moniteurs titulaires. Les installations matérielles du Centre National des Sports et le personnel enseignant pourraient servir à la formation de spécialistes répartis en deux sections :

- une section d'instructeurs sportifs destinés à encadrer l'activité des sports civils et à animer des Centres d'Education Physique ou des Associations ;
- une section de professeurs d'éducation physique, destinés à enseigner cette discipline dans les établissements du second degré de l'Education Nationale.

Ces sections ayant une vocation différente, chacune doit avoir son orientation propre dans un cadre matériel commun. En particulier, les futurs professeurs doivent être formés plus en vue de l'éducation de tous qu'en vue de la préparation à la compétition d'éléments doués. Leur formation pédagogique serait à assurer en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale.

Organisme utilisateur, celui-ci peut participer non seulement à l'élaboration des programmes, mais aussi au recrutement des élèves des deux sections en orientant des éléments doués du second degré vers l'organisme de formation. Cet effort d'orientation sera réalisé dès la rentrée 1964 par la création de sections préparatoires dans un lycée de garçons à Marrakech et dans un lycée de jeunes filles à Casablanca.

Les premiers éléments en sortiront, au niveau du baccalauréat, en 1966, pour entrer à l'Ecole Normale Supérieure, section de l'Education Physique. Cette section spécialisée pourrait se situer, en fait, au Centre National des Sports, certains cours scientifiques et pédagogiques étant assurés par des professeurs de l'Ecole Normale Supérieure. La section « professeur » aurait à former des professeurs du 1er cycle, en 2 ans, et des professeurs du second cycle, comme il en est en ce qui concerne les autres disciplines scolaires.

Programme triennal :

Utilisation, au maximum de leur rendement, des établissements existants.

Aucun investissement nouveau n'est prévu pendant la durée du Plan triennal ; les moyens existants paraissent suffisants pour faire face aux besoins.

VI. — ETABLISSEMENTS RELEVANT DE LA FONCTION PUBLIQUE

En raison du rôle des administrations dans le développement du pays, le bon fonctionnement des services d'Etat est un des préalables fondamentaux de toute politique de planification.

Parallèlement au problème des structures administratives, se pose donc celui du niveau des agents de l'Etat et de leur qualification.

Or il ressort qu'à ce titre, des efforts vigoureux doivent être entrepris afin de donner aux différents départements et organismes l'efficacité requise.

L'action exercée dans ce sens se situe à deux niveaux :

1) Niveau des Cadres Supérieurs :

L'Ecole Marocaine d'Administration prépare, au niveau « rédacteur », des cadres pour l'administration centrale.

Elle va maintenant être complétée par une formation permettant d'accéder au grade d'administrateur (en cours de création). A raison d'une promotion de vingt administrateurs par an dès 1965, le niveau des cadres les plus importants sera considérablement amélioré d'ici 1970.

En ce qui concerne les cadres moyens d'exécution (secrétaires administratifs, commis), il n'est pas envisagé pour le moment d'action spéciale. Celle qui était entreprise par le Ministère de l'Intérieur s'est même achevée récemment. En liaison avec la Direction de la Fonction Publique, le Sous-Secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la Formation Professionnelle et des Cadres aura à déterminer les besoins de « recyclage » et de perfectionnement de ces personnels.

2) Niveau des agents d'exécution :

Le Centre de Formation des Employés de Bureau, créé avec le concours du Bureau International du Travail, a pour but de former en quelques mois un personnel dont le rendement et l'efficacité amélioreront l'exécution des tâches administratives.

Il convient d'étudier la possibilité de créer, à Casablanca, une annexe de ce Centre.

VII. — ETABLISSEMENT RELEVANT DE LA DELEGATION GENERALE A LA PROMOTION NATIONALE ET AU PLAN

Il est rattaché à la Délégation Générale à la Promotion Nationale et au Plan un centre de Formation d'Ingénieurs des Travaux Statistiques.

La promotion actuelle compte au total 100 élèves stagiaires Marocains et Africains.

A titre indicatif ces effectifs se répartissent comme suit :

	Marocains	Etrangers (africains)	Total
1ère année	15	24	39
2ème année	9	20	29
3ème année	15	17	32

Le recrutement des candidats se fait à un niveau intermédiaire entre le baccalauréat « Mathématiques » et la licence de Sciences Economiques ou de Mathématiques.

Les élèves marocains sont recrutés comme fonctionnaires, les étrangers sont boursiers de l'O.N.U.

Le cycle d'études s'étend sur 3 années.

Programme triennal :

Conformément aux accords passés par le Maroc avec le Fonds Spécial des Nations-Unies, un crédit d'équipement de 715.000 DH est prévu pour la période triennale.

VIII. — ETABLISSEMENTS RELEVANT DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

La formation professionnelle assurée par les différents centres du Ministère de l'Intérieur est surtout une formation administrative. Il faut y ajouter la formation technique qui s'adresse à certaines catégories d'agents des Municipalités et aux agents du service des transmissions.

1) **Formation des cadres administratifs** : elle concerne :

a) **les secrétaires administratifs**

La formation des secrétaires administratifs est assurée par le centre de formation administrative de Rabat-Agdal. Leur recrutement se fait, après un concours de sélection, parmi les candidats titulaires du B.E.P.C. ou du C.E.S.M. ou d'un diplôme équivalent.

La durée de la formation est de 6 mois. Jusqu'en 1964 le centre a formé 57 agents.

b) Les commis comptables :

Leur formation est assurée par les Centres provinciaux de formation et de perfectionnement des commis d'Agadir, Casablanca, Fès, Marrakech, Meknès, Oujda, Rabat et Tanger.

Les agents appelés à suivre ces cours et ces stages sont des commis qui font déjà partis des cadres du Ministère de l'Intérieur.

Depuis leur création le 1er mars 1963, ces centres ont formé 70 agents environ.

2) Formation des cadres techniques : elle s'adresse :

a) Aux agents techniques des Municipalités :

Cette formation est assurée par neuf classes fonctionnant la plupart dans des établissements de l'Education Nationale à Rabat, Aïn Sebaâ, Casablanca.

- une section à l'Ecole des conducteurs de chantiers des travaux publics, surveillants de chantiers. Effectif actuel 13.
- une section à l'Ecole des Beaux-Arts : dessinateurs d'architecture. Formation en 2 ans à partir du niveau B.E.P.C. ou C.E.S.

Effectif actuel : 12

- une section à l'Ecole d'Horticulture d'Aïn Sebaâ : agents techniques des plantations et contrôleurs des plantations . Les agents techniques sont formés en 1 an au niveau de la 3ème année secondaire.

Effectif actuel : 21. Déjà formés : 23. Les contrôleurs des plantations sont formés en 2 ans et choisis parmi les agents techniques.

— Trois sections au Lycée Al Khaouarizmy de Casablanca. L'une forme des surveillants de chantiers : en 3 ans à partir du niveau C.A.P. Effectif actuel 99 élèves. Déjà formés : 51. La seconde forme des agents techniques des travaux municipaux en 1 an en partant du niveau B.E.P.C. ou C.E.S.M. Effectif actuel : 33. Déjà formés 66. La troisième section forme des contrôleurs des travaux municipaux et dessinateurs des plans en 2 ans, candidats choisis parmi les agents techniques. Effectif actuel : 8. Déjà formés : 47.

b) Au personnel du Service des Transmissions :

Cette formation est assurée par deux classes : au centre de formation du personnel des Télécommunications de Rabat-Agdal ; une classe assure la formation d'opérateurs radiotélégraphistes, l'autre la formation de contrôleurs des transmissions.

Les opérateurs radiotélégraphistes sont formés en 6 mois en partant du niveau du Certificat d'Etudes Primaires. Depuis 1957 on en a formé 350.

Les contrôleurs des transmissions sont recrutés parmi les meilleurs élèves de la classe d'opérateurs. La durée de la formation est de deux ans. Le total des promotions antérieures est de 16.

c) Au personnel de lutte contre l'incendie :

Le Centre d'Instruction et de Protection contre l'incendie de Rabat (C.I.P.I.R.).

Il assure la formation de sapeurs-pompiers par perfectionnement des agents en fonction. Déjà formés : 1.388.

d) Au personnel des Forces Auxiliaires :

L'Ecole des Cadres de l'Inspection des Forces Auxiliaires assure la formation de Commandants d'Unités, d'Agents comptables, de mécaniciens. d'agents d'encadrement et de radiotélégraphistes. Agents déjà formés : 671.

Par l'ensemble des organismes de formation professionnelle du Ministère de l'Intérieur, 2.391 agents ont été formés depuis 1960.

Programme triennal :

Utilisation, au maximum de leur rendement, des établissements existants.

Aucun investissement nouveau n'est prévu pendant la durée du Plan triennal ; les moyens paraissent suffisants pour faire face aux besoins.

IX. — ETABLISSEMENTS RELEVANT DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE

1. — Situation actuelle :

Actuellement la Direction Générale de la Sûreté Nationale dispense la formation professionnelle dans trois principaux établissements : le Centre d'Aïn Sebaâ, le Centre de Salé, le Centre de Sidi Othmane. Ceux-ci forment des gardiens de la paix, des gradés, des motards, des conducteurs de véhicules, des secrétaires comptables, des secouristes, des moniteurs d'éducation physique et des sports, des inspecteurs, des officiers de police adjoints, des élèves officiers de paix, des officiers de police et commissaires de police.

Les résultats obtenus depuis 1960 dans le domaine d'une formation accélérée dans les écoles relevant de cette administration peuvent être ainsi chiffrés :

FORMATIONS	1960	1961	1962	1963	1964	Total
Commissaires de Police	—	—	—	—	—	Néant
Officiers de Police	26	—	—	—	—	26
Officiers de Police Adjoints ..	4	—	—	—	—	40
Officiers de Paix	—	—	—	—	—	Néant
Inspecteurs de Police	110	—	—	—	—	110
Elèves gardiens, stage base ..	649	574	542	90	31	1.886
Agents motocyclistes	47	58	37	49	53	244
Conducteurs F.R.A.G.	118	47	126	90	119	500
Dactylographes	28	—	—	—	—	28
Sténographes	13	—	—	—	—	13
Sections financières	104	—	—	—	—	104
Section Secouristes	—	—	—	—	13	13
Stages de perfectionnement ..	—	—	—	—	249	249
Total	1.135	679	705	229	465	3.216

II. — Programme triennal :

Compte tenu de l'état médiocre des installations des écoles précitées et considérant l'intensification qu'on veut donner à la Formation Professionnelle à tous les niveaux des cadres du personnel de police et afin de faire bénéficier les stagiaires d'installations confortables, modernes et surtout de terrains de sports et de manœuvres variés, il serait prévu dans le cadre du programme triennal d'étudier la création d'une école de police.

Aucune décision ne saurait être prise avant le dépôt de cette étude et l'examen de ses conclusions.

X. — ETABLISSEMENTS RELEVANT DU MINISTERE DE LA JUSTICE

Le Ministère de la Justice s'intéresse particulièrement à la formation du personnel des Secrétariats-greffes et des magistrats.

I. — Personnel des secrétariats-greffes :

Il est formé à deux degrés :

a) le centre de formation professionnelle, ouvert à Rabat ; deux sections (classes) fonctionnent : une en langue arabe, une en langue française. Le nombre d'agents ayant déjà bénéficié de ces cours est de 300 environ.

b) les centres de cours de pratique de greffe ; il y en a trois, ouverts à : Casablanca, Fès, Marrakech : une classe par centre, 150 élèves environ suivent ces cours.

Le recrutement du personnel des secrétariats-greffes se fait parmi les candidats titulaires du C.E.S.M. (pour la section de langue arabe) ou du B.E.P.C. (pour la section de langue française), ou bien parmi le personnel ayant exercé 3 années de service dans les secrétariats-greffes.

Dans les centres de pratique de greffe aucune condition n'est exigée.

La durée des études est de 3 mois (à plein temps) pour la formation du personnel des secrétariats-greffes et de 8 mois (à raison de quatre heures par semaine) pour la pratique de greffe.

II. — **Magistrats :**

La formation des magistrats est assurée par l'Institut National d'Etudes Judiciaires à Rabat.

L'enseignement comporte des cours théoriques et des travaux pratiques. Il s'étend sur 2 années. Le niveau est celui de la licence en droit.

Le nombre des magistrats qui suivent actuellement ces cours est de 44 : 24 dans la section de langue arabe et 20 dans la section de langue française. Ils sont recrutés parmi le personnel de la magistrature.

Programme triennal :

Utilisation, au maximum de leur rendement, des établissements existants. Aucun investissement nouveau n'est prévu pendant la durée du Plan triennal ; les moyens existants paraissent suffisants pour faire face aux besoins.

XI. — ETABLISSEMENTS RELEVANT DU SOUS-SECRETARIAT D'ETAT AUX FINANCES

L'Ecole Nationale des Finances tend à regrouper, matériellement et techniquement, sous une direction unique, les actions diverses de formation professionnelle.

1) Actions de formation de l'Ecole Nationale :

Les stages de perfectionnement organisés par l'Ecole s'adressent à des fonctionnaires du cadre principal de tous les services de l'Administration des Finances (niveau de la classe de 3ème) ou du cadre supérieur (niveau baccalauréat) : inspecteurs et inspecteurs-adjoints.

Les stages préparatoires permettent aux agents du Ministère de préparer différents concours d'accès aux grades supérieurs.

2) Actions annexes :

L'Ecole Nationale des Finances a pu abriter, dans ses locaux outre ses propres stages :

- l'Ecole des Domaines ;
- le centre de formation des Comptables.

3) Autres organismes de formation professionnelle :

A souligner, d'autre part, que sont organisés, hors des locaux de l'Ecole :

- des cours de perfectionnement et de préparation aux concours à la Trésorerie Générale à Rabat.
- des cours de perfectionnement pour les agents de Douanes à Casablanca.
- des cours de perfectionnement pour les agents de la Division des Régies Financières.

I. — L'école nationale des finances :

— Les stages de perfectionnement :

La durée des stages est de 7 mois environ (neuf stages ont eu lieu jusqu'ici, chaque stage accueille en moyenne 30 élèves).

Les cours sont divisés en deux parties :

- cours de formation générale — le matin,
- cours professionnels — l'après-midi — à l'Ecole des Finances ou dans les services.

Sur les quelque 250 contrôleurs et secrétaires d'administrations qui ont suivi ces stages :

- 140 sont devenus inspecteurs,
- 8 ont été reçus à l'E.M.A.
- 10 ont obtenu la capacité en Droit.

Outre les stages de perfectionnement de 7 mois, l'Ecole des Finances organise directement, chaque année :

— le stage préparatoire à l'examen de fin de stage des secrétaires d'administration : 5 à 10 élèves par stage,

— le stage préparatoire au concours de secrétaire d'administration : 40 à 50 élèves par stage ;

— le stage préparatoire au concours d'inspecteur-adjoint de l'administration centrale des Finances : 20 agents environ par stage ;

— des stages de comptabilité publique d'une durée de 5 semaines, il s'agit d'une formation de masse destinée à toucher 2.000 contrôleurs et commis en service au ministère des Finances ou dans d'autres ministères : 45 élèves environ par stage.

II. — Formations annexes :

1) Ecole des Domaines :

Formation de contrôleurs et inspecteurs des Domaines : stage parallèle au stage de perfectionnement de 7 mois : 8 à 10 élèves par stage.

2) Stage des Inspecteurs des Finances :

Préparation à l'examen de fin de stage des Inspecteurs (niveau Licence en Droit) : 8 à 10 élèves par stage.

3) Centre de formation des Comptables :

Il forme en deux ans des agents comptables pour le secteur semi-public. Niveau du recrutement : classe de 3e : 40 élèves en première année, 30 en deuxième année.

4) Cours organisés à la Trésorerie Générale de Rabat : Ils visent :

Le perfectionnement des éléments faibles et la sélection des meilleurs éléments ; effectifs : 120 environ.

— la préparation des commis pour le Ministère des Finances : effectif : 130 élèves ;

— la préparation au concours de Contrôleur du Trésor (niveau C.E.P.) effectif : 29 élèves ;

— la préparation au concours de sous-chef de service du Trésor niveau classe de troisième) : effectif : 14 ;

— la formation d'Inspecteurs principaux du Trésor, niveau : classe de première, effectif : 30 élèves.

5) Stages organisés par la Division des Régies Financières :

Il s'agit de la formation technique des agents des services des Impôts et de l'Enseignement (effectif : 50 élèves environ), durée un an ;

6) Stages organisés par l'Administration des Douanes :

- stage technique accéléré des inspecteurs, organisé à l'Ecole Nationale des Douanes Françaises ; durée 8 mois, niveau classe de première, effectif : 20 élèves ;
- cours de formation des receveurs des Douanes : enseignement à la Direction des Douanes de Casablanca en dehors des heures de service, niveau classe de troisième, effectif : 20 élèves.
- cours de formation de commis comptables : niveau C.E.P., effectif : 50 élèves ;
- cours de patron et de mécanicien de la Marine Marchande, donnés par l'Ecole Nationale des Officiers de la Marine Marchande de Casablanca : 15 à 20 élèves.

PROGRAMME TRIENNAL :

Utilisation au maximum de leur rendement des établissements existants.

Aucun investissement nouveau n'est prévu pendant la durée du Plan triennal ; les moyens existants paraissent suffisants pour faire face aux besoins.

XII. — ETABLISSEMENTS RELEVANT DU MINISTERE DES P.T.T.

Pour la formation professionnelle de ses agents, l'Administration des P.T.T. dispose d'une Ecole des Postes et Télécommunications à Rabat comprenant 28 salles de cours.

Plus de 1.500 élèves y ont été formés pendant les 4 dernières années.

Ces élèves reçoivent deux grandes catégories de cours : cours d'Exploitation et cours Techniques.

a) **Les agents ayant suivi les cours d'exploitation auront pour tâches d'assurer le fonctionnement des services postaux et financiers, téléphoniques et télégraphiques.**

b) **Ceux qui suivent les cours techniques** peuvent se diviser en trois grandes catégories :

- agents de communication (service général, automatique, télégraphe)

— agents de transmission (lignes à grandes distances, Radioélectricité),

— agents de lignes (étude des questions relatives à la pose et à l'entretien des lignes aériennes et souterraines).

Le Ministère des P.T.T. y forme les agents qu'il recrute par voie de concours ou sur titres à ces niveaux variant avec l'emploi considéré.

La durée de chaque cours dépend du grade des agents auxquels il s'adresse, ou de la spécialité enseignée.

PROGRAMME TRIENNAL :

Utilisation au maximum de leur rendement des Etablissements existants.

Aucun investissement nouveau n'est prévu pendant la durée du Plan triennal, les moyens existant paraissent suffisants pour faire face aux besoins.

XIII — ETABLISSEMENT RELEVANT DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Après avoir consacré les premières années d'après l'Indépendance à la formation de nombreux auxiliaires, le Ministère de la Santé Publique atteint maintenant un stade où, les possibilités de recrutement avec un niveau d'instruction suffisant étant meilleures, la formation sera orientée vers un personnel plus qualifié dont la première tâche sera l'encadrement des auxiliaires et qui prendra progressivement la relève des cadres étrangers dont le recrutement devient de plus en plus difficile.

La formation professionnelle intervient à quatre niveaux. Ce qui conduit à classer les écoles du Ministère de la Santé Publique en quatre catégories ou degrés.

Ecoles du Premier Degré :

Destinées à former un personnel auxiliaire (aides-sanitaires surtout entraînés à appliquer certaines techniques pratiques). Elles sont au nombre de 20 réparties dans les principaux centres du Royaume. Elles représentent un effectif de 1.023 élèves. Les candidats sont actuellement recrutés au niveau de la deuxième année secondaire.

La durée des études est de un an ; elles sont sanctionnées par un examen de sortie.

Ecoles du Deuxième Degré :

Il en existe actuellement 10, réparties dans les grands centres. 541 élèves y sont en cours de formation. Ils sont destinés à devenir des infirmiers brevetés polyvalents.

Les programmes et méthodes ont été conçus pour compléter la formation du 1er degré. La durée des études est d'un an. Le recrutement se fait à la sortie des cours du premier degré, l'examen servant de concours et étant ouvert également aux aides sanitaires déjà en place et ayant un minimum de 2 ans de pratique.

Ecoles du Troisième Degré :

Elles sont destinées à former 3 catégories de personnel :

a) les infirmiers diplômés d'Etat polyvalents ;

b) les infirmiers spécialisés titulaires d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle ;

c) les techniciens titulaires d'un diplôme soit en hygiène et assainissement, soit en rééducation, soit en statistiques sanitaires.

Ces différentes catégories du personnel sont formées dans les Etablissements suivants :

a) il existe cinq écoles préparant au diplôme d'Etat d'infirmiers polyvalents dont quatre recrutent leurs candidats par concours ouvert aux élèves ayant atteint le niveau de fin d'études secondaires et la cinquième est ouverte aux infirmiers brevetés ayant 2 ans de pratique.

b) les écoles de C.A.P. sont au nombre de 15 formant en un an des infirmiers brevetés polyvalents et des infirmiers spécialisés en anesthésie, réanimation, etc...

c) il y a 4 écoles techniques préparant au diplôme technique : 20 élèves suivent les cours de statistiques, 102 les cours d'hygiène et d'assainissement, 30 les cours de rééducation.

Ecoles de Cadres (quatrième degré) :

Celle-ci prépare les personnels de la catégorie précédente au diplôme d'Etat d'Adjoint de Santé Spécialiste.

A l'avenir le Ministère de la Santé Publique portera l'effort de la formation professionnelle sur les deux dernières catégories.

Tableau de Prévision des besoins en personnel et de formation pour la période 1965-1967.

Besoins totaux 1965 à 1967	Adjoints de Santé	A.D.S. (D.E. CAP Brevetés)	Aides sanitaires	Techniciens	Aides techniciens
Hôpitaux	962	2.134	2.906		
Prévention	900	3.433	4.121	279	639
Total pour 1965-1967 .	1.862	5.567	7.027	279	639
Existant en 1964	450	3.506	3.591		
A former ou à recruter	1.412	2.061	3.436	279	639

D'autre part, le Ministère de la Santé Publique aura besoin au cours de la période triennale de 290 médecins, 20 pharmaciens, 47 dentistes, 19 ingénieurs sanitaires, 5 ingénieurs de statistiques, 279 agents administratifs, 2.899 chauffeurs et personnels de service.

Programme triennal : Utilisation au maximum de leur rendement des Etablissements existants.

Aucun investissement nouveau n'est prévu pendant la durée du Plan triennal, les moyens existant paraissent suffisants pour faire face aux besoins.

XIV. — ETABLISSEMENTS RELEVANT DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Ministère des Travaux Publics dispose de différents centres spécialisés :

I. — Pour la formation des cadres de la Direction de l'Air et de la Météorologie :

a) **Le centre de Formation des Techniciens de l'Aéronautique Civile et de la Météorologie**(assure la formation des adjoints techniques (niveau première partie du baccalauréat ou 6e année secondaire) et des agents de la Météorologie, (niveau de la 4e année secondaire). Il peut recevoir 50 stagiaires répartis comme suit :

— 20 Adjoints Techniques ;

— 20 Agents Techniques ;

- 10 Agents Techniques qui suivent le stage de promotion au grade d'Adjoints Techniques.

b) **Le Centre de Formation des Mécaniciens d'Aéronefs,** forme des mécaniciens au sol dans les trois spécialités suivantes : cellule-moteur, équipement de bord, techniciens navigants.

c) **Le Centre de Formation des Techniciens des Télécommunications :**

Ce centre peut recevoir 48 stagiaires dans les quatre phases semestrielles d'instruction, à savoir :

- Electricité de base ;
- Electronique de base ;
- Electronique d'avancement ;
- Equipement professionnel.

d) **Le Centre de Formation des Techniciens de la Navigation Aérienne :** Ce centre peut recevoir 30 stagiaires répartis ainsi qu'il suit :

- 10 Adjoints Techniques ;
- 10 Agents Techniques ;
- 10 Agents Techniques suivant les stages de promotion au grade d'Adjoints Techniques.

II. — **Pour la formation des conducteurs de chantiers des Travaux Publics :**

a) **L'Ecole des Conducteurs de Chantiers :**

Elle comprend 2 Sections et chaque section comprend 2 classes, les effectifs étant les suivants :

SECTION	CC 1	CC 2	Total
Conducteurs de chantiers	21	20	41
Dessinateurs	12	11	23

Le recrutement se fait au niveau du B.E.P.C. ou équivalence. La durée des études est d'une année scolaire.

Cette école a formé de 1956 à 1963 plus de 320 agents.

b) Les Centres Régionaux de Formation Professionnelle des Travaux Publics.

Il en existe actuellement sept. Ils forment des Dessinateurs, des Agents Techniques, des Comptables, des Dactylographes, des Commis. Pour ces emplois (sauf celui d'agent technique) une coordination est à établir avec les sections spécialisées du Ministère de l'Education Nationale. L'effectif actuel est de 209 stagiaires, répartis en 19 groupes.

III. — Pour la formation du personnel des Chemins de Fer :

L'Office National des Chemins de Fer organise la formation du personnel par promotion interne. Il s'agit avant tout d'une formation sur le tas exigeant l'organisation de stages dont la durée varie de un à 6 mois.

IV. — Pour la formation du personnel des réseaux de distribution d'électricité :

La formation professionnelle à l'Office National d'Electricité se développe suivant 3 lignes d'actions essentielles :

a) La formation des élèves nouvellement recrutés :

Elle se fait au Centre de Formation Professionnelle où les élèves sont répartis en 3 sections :

- section ouvriers-Electriiens (promotion de 20 élèves au premier cycle et de 20 au deuxième cycle) ;
- section des Techniciens Supérieurs (2 cycles comprenant 20 élèves chacun).

b) Perfectionnement du Personnel :

Il s'agit de stages pratiques d'une durée variant de 2 à 5 mois répondant à des besoins immédiats et se traduisant dans l'ensemble par des promotions internes dans les services.

c) Les cours par correspondance :

Dans le cadre d'un accord de coopération dans le domaine de la formation professionnelle, « Electricité de France » met à la disposition des agents de l'O.N.E. ses propres cours par correspondance.

Ces cours de quatre degrés différents, sont mis gratuitement à la disposition de tous les agents titulaires de l'Office qui désirent d'une part, compléter chez eux leurs connaissances et, d'autre part, accéder à des cours d'Enseignement Professionnel et Technique.

Conjointement à la formation entreprise au Maroc, le Ministère des Travaux Publics envoie chaque année une soixantaine d'étudiants à l'étranger en vue de former des cadres supérieurs.

PROGRAMME TRIENNAL :

Utilisation au maximum de leur rendement des Etablissements existants.

Aucun investissement nouveau n'est prévu pendant la durée du Plan triennal, les moyens existants paraissent suffisants pour faire face aux besoins.

XV. — FORMATION IMPARTIE PAR LES ENTREPRISES PRIVEES

La formation professionnelle organisée par les entreprises privées touche tous les secteurs industriels, commercial et bancaire du pays :

- — Sociétés pétrolières ;
- — Sociétés métallurgiques ;
- — Sociétés Alimentaires ;
- — Sociétés de construction.

Dans le cadre de la formation professionnelle ces entreprises organisent :

- — des stages techniques ;
- — des stage de technologique industrielle ;
- — des stages de perfectionnement général.

Elles font également profiter leur personnel de stages à l'extérieur et envoient les plus valables de leurs ouvriers en France aux frais de la Société intéressée ou avec des bourses qu'elles obtiennent, dans certains cas, de l'Ambassade de France.

A titre indicatif, le tableau en annexe nous donne une idée du rôle des entreprises privées dans le cadre de la formation professionnelle.

Toutefois, il est à souligner que si les stages de perfectionnement et la formation professionnelle en général ont abouti à de très bons résultats, les cours d'alphabétisation qui touchent malheureusement la masse des ouvriers permettent uniquement à ceux qui les ont suivis d'apprendre « en tout et pour tout » les mots techniques usuels se rapportant à l'activité propre de l'usine. D'autre part, il est à constater que ces cours d'alphabétisation sont suivis très irrégulièrement par les ouvriers et le plus souvent abandonnés.

TABLEAU ANNEXE

Entreprises	Activités du Service de Formation Professionnelle	Effectifs actuels	Recrutement	Années passées
C.O.S.U.M.A. ……… Cie Sucrière Maroc. …	— Alphabétisation de masse .. — Formation de cadres tech. .. — Recyclage ……………	Non précisé 113 80	Agents du service	Renouv.
I.B.M. ……………	— Formation de cadres techn. . (Personnel mécanographique)	Variables	Agents du service Tous niveaux	478
BULL …………… Sté Marocaine des Machines ………	— Formation d'agents techn. .. (Opérateurs, vérificateurs)	Non précisé	Agents du service et auditeurs libres	171
BERLIET-MAROC ….	— Stage de perfectionnement technique ……………	205	Toutes les branches (intérieures et extérieures à l'entreprise)	2.233
	— Alphabétisation ………	48	—	—
	— Stage de l'Ecole Berliet à Lyon …………………	17	Niveau CET	112
L'AIR LIQUIDE …..	— Stage de première formation (Soudure, oxycoupage, etc.)	—	Toutes les candidatures sont acceptées	236
ASSOCIATION DES Industries du Caoutchouc au Maroc	— Formation de cadres et agents maîtrise …………	Non précisé	—	—
	— Stages à l'étranger ………	—	—	—
	— Cours d'alphabétisation ….	—	—	—
	— Formation Professionnelle ..	—	—	—

Entreprises	Activités du Service de Formation Professionnelle	Effectifs actuels	Recrutement	Années passées
INDUSTRIE - COTONIERE au Maroc ...	— Cours de tissage, de dessin, d'instruction générale	Non précisé	Agents du service	102
Cie MAROCAINE des CARTONS et PAPIERS	— Cours d'alphabétisation .... — Cours de formation papetière	32 13	Ouvriers Agents du service (niveau CEP)	Non précisé
LA CELLULOSE du MAROC	— Alphabétisation de base .... — Etude de postes de fabricat.	Non précisé —	Ouvriers Ouvriers	160 280
ETABLISSEMENTS J. CARNAUD et BORGES DE BASSE-INDRE	— Cours d'instructions génér. .. — Cours d'alphabétisation ... — Stage au Centre de Formation Technique de NANTES	Non précisé — 4	Personnel du service — Agents de maîtrise	Non précisé — 11
Sté INDUSTRIELLE DES HUILES au MAROC	— Formation de base .... — Cours du soir du adultes ..	165 Non précisé	Enfants des ouvriers	Non précisé
Sté des PETROLES B.P. du MAROC	— Formation d'auxiliaires (chauffeurs, pompistes, aides magasiniers)	20	Ouvriers alphabètes	—
ESSO STANDARD MAROC S.A.	— Formation professionnelle .. — Alphabétisation	Non précisé	Agents du service	Non précisé
TOTAL .... (Cie Marocaine des carburants)	— Cours d'alphabétisation .... — Formation générale	Non précisé —	— —	Non précisé —
BUTAGAZ MAROC	— Stage professionnel	12	Agents du service	Non précisé

Entreprises	Activités du Service de Formation Professionnelle	Effectifs actuels	Recrutement	Années passées
LESIEUR AFRIQUE CASABLANCA	— Alphabétisation	18	Agents du service	Non précisé
	— Formation sur le tas	35	»	—
	— Stage de perfectionnement à l'étranger	6	»	—
CHAUX et CIMENTS .	— Alphabétisation	Non précisé	Agents du service	100
OMNIUM NORD AFRICAIN	— Alphabétisation	Non précisé		105
	— Formation technologique ...	—	Agents du service	150
	— Formation commerciale	—	—	10
	— Stages extérieurs	—	—	35
REGIE DES TABACS .	— Alphabétisation	130	Au sein du service	920
	— Stages (vérificateurs, entreposeurs...)	—	»	65
ASSOCIATION DES INDUSTRIES MINIERES DU MAROC	— Alphabétisation	309	Au sein du service	400
	— Formation sur place agents techniques	32	»	Non précisé
	— Formation extérieure	19	»	»
SOCIETE MINIERE ..	— Formation des mineurs	Non précisé	Au sein du service	192
	— Alphabétisation	—	»	110
	— Formation extérieure .... (Cadres supérieurs)	—	»	8
Cie ROYALE	— Alphabétisation	—	Au sein du service	309
	— Formation sur place agents techniques	—	»	41
	— Formation extérieure	—	»	19

Dans le domaine bancaire, la formation professionnelle est organisée sous les auspices de l'Organisation Professionnelle des Banques au Maroc.

- une école pré-bancaire accélérée, formation en 6 mois pour des élèves titulaires du brevet élémentaire, ou C.E.S. ;
- dans l'entreprise elle-même, l'école bancaire du 1er degré qui s'adresse à des employés tenant un petit emploi dans les banques ;
- cours du second degré, réservés aux employés de banques ayant déjà 3 années de formation.

La marocanisation de l'emploi dans les banques est de l'ordre de 50 % actuellement et devrait atteindre rapidement 80 %.

De nombreuses autres entreprises ont répondu à l'enquête lancée par le centre d'Etudes et d'Informations Economiques et Sociales (Confédération Générale Economique Marocaine) à la demande du Haut Commissariat à la Formation Professionnelle.

On n'a cité, ici, que celles dont l'effort de formation porte sur un effectif relativement important, sans mésestimer l'effort et les résultats des entreprises qui emploient un personnel moins nombreux et qui par suite, ont à former moins d'ouvriers ou d'employés.

Les effectifs formés au cours des années passées ou en cours de formation n'étant pas toujours précisés, il est impossible de faire un dénombrement global des agents qui ont bénéficié d'une formation professionnelle ou d'une formation de base au cours des quatre dernières années. Les indications reçues permettent toutefois, d'estimer que leur nombre s'élève à plusieurs milliers.

Une cinquantaine d'entreprises ont répondu à l'enquête en signalant leurs activités dans le domaine de la formation professionnelle. Elles se répartissent selon leur genre de production, de la manière suivante :

- Entreprises minières : elles sont groupées au sein de l'Association des industries minières du Maroc, comprenant notamment l'Office Chérifien des Phosphates qui a, pour lui seul un budget de formation Professionnelle de six millions de dirhams. La formation professionnelle organisée par une dizaine d'entreprises minières a touché 1.900 ouvriers, employés ou cadres au cours des dernières années.

— Industries métallurgiques	4	entreprises
— Industries chimiques	4	—
— Industries automobiles	3	—
— Travaux Publics, construction, bâtiment	6	—
— Carburants	5	—
— Industries du papier, tabacs	5	—
— Electricité, électronique	3	—
— Industries textiles, chaussures	2	—
— Industries alimentaires	8	—
— Entreprises commerciales, transports	5	—

— Activité bancaire, les banques ont un centre d'enseignement technique géré par l'O.P.B.M. ; le nombre des entreprises participantes n'est pas précisé ; 2 banques ont fait une réponse particulière.

PROGRAMME DE FORMATION :

Aucun programme de formation professionnelle n'a été établi pour la période triennale ; chacun travaille pour ses besoins propres, sauf quelques groupements professionnels (mines ; banques). Il est probable que la coordination des efforts serait d'un meilleur rendement pour d'autres secteurs (exemple : Les compagnies pétrolières ; les industries du papier).

La plupart des entreprises se déclarent prêtes à poursuivre leur effort de formation professionnelle, manquent encore d'ouvriers qualifiés et sentent la nécessité de compenser le départ des cadres étrangers par la formation de cadres marocains.

Le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique à la Formation Professionnelle et à la Formation des Cadres se propose d'étudier, en collaboration avec les représentants qualifiés des professionnels la possibilité d'une coordination des efforts de formation professionnelle des organismes publics d'une part et des entreprises privées d'autre part. Cette étude figurera au programme d'activité du Comité « Formation - Emploi ».

RECAPITULATION

FORMATION PROFESSIONNELLE

Montant des investissements publics 1965 - 1967.

en milliers de Dirhams.

ETABLISSEMENTS	1965	1966	1967	TOTAL
Formations spécifiques	200	200	200	600
Ministère du Travail	500	1.250	1.250	3.000
Artisanat	440	400	300	1.140
Ouvriers mineurs	10	—	—	10
Ecole des Mines	300	—	—	300
Ecole d'apprentissage maritime .	200	420	400	1.020
Navire Ecole	600	600	300	1.500
Travaux statistiques	715	—	—	715
Totaux	2.965	2.870	2.450	8.285

Description des Etablissements existants

Etablissements	Date de création	ELEVES		PROFESSEURS	
		Effectif possible	Effectif réel	Effectif nécessaire	Effectif réel
I.N.F.C.T.	1959	180	98	17	1
C.Q.P. Mohammadia .	1960	330	210	30	20
C.Q.P. Fès	1961	330	200	30	20
C.F.P. Maarif	1948	120	64	13	6
C.F.P. Sidi Bernoussi .	1961	135	63	13	5
C.F.P. Rabat	1943	145	138	14	12
C.F.P. Meknès	1948	40	40	3	3
C.F.P. Taza	1960	60	30	5	3
C.F.P. Al Hoceima ..	1960	45	25	4	2
C.F.P. Tanger	1960	135	88	13	10
C.F.P. Tétouan	1963	135	44	13	5
		1.655	917	155	87

a) L'Institut National de formation d'instructeurs et des cadres Techniques de Casablanca :

Récemment transféré de Rabat à Casablanca, cet Institut sera chargé principalement :

1) de doter dans un temps relativement court, les établissements et les organismes publics et privés de formation professionnelle des instructeurs requis en vue de la formation de la main-d'œuvre dont le Maroc a le plus impérieux besoin.

2) d'apporter une collaboration active, technique et pédagogique aux entreprises et aux services techniques, publics et privés, pour la formation systématique et fonctionnelle de leur personnel d'encadrement moyen.

3) ultérieurement de constituer l'organe d'exécution, d'évaluation et de contrôle des programmes nationaux de formation.

Une centaine d'instructeurs, ainsi que 200 ouvriers qualifiés y seront formés annuellement. En outre, plus de 200 cadres moyens de l'industrie y recevront une formation complétée par un perfectionnement au sein de leurs entreprises.

L'I.N.F.C.T. sera ainsi un véritable laboratoire de formation professionnelle au Maroc.

b) Les centres de Qualification Professionnelle :

1) le C.Q.P. de Mohammadia : il peut recevoir 330 ouvriers hautement qualifiés. Effectif réel : 210.

2) Le C.Q.P. de Fès : il est équipé pour former des mécaniciens réparateurs de machines agricoles au nombre de 330. Effectif réel : 200.

Ces deux établissements peuvent héberger tous leurs élèves.

c) Les Centres de Formation Professionnelle :

1) le Centre de Casablanca : Possibilité de recevoir 120 élèves après travaux. Actuellement l'effectif est de 60 élèves ;

2) le centre de Sidi Bernoussi de Casablanca : effectif prévu 135 élèves — Effectif réel 63. Locaux insuffisants et instructeurs pas assez nombreux.

3) le centre de Rabat fort bien équipé — Effectif prévu 145 élèves — Effectif réel 138, bonnes conditions de fonctionnement dans l'ex-institut.

4) le centre de Meknès — Effectif prévu 40 — Effectif réel 35. Locaux très insuffisants. Mécanique générale seulement.

5) le centre de Taza : effectif prévu 60 — Effectif 30. Mécanique générale seulement.

6) le centre d'Al Hoceima — effectif prévu 45 — Effectif réel 25. Ne dispose que de 2 médiocres ateliers, et absence notoire d'internat, équipement très abondant.

7) le centre de Tanger : Effectif prévu 135 — Effectif réel 38. Travaux d'agrandissement en cours. Centre fonctionnant convenablement.

8) le centre de Tétouan : Effectif prévu 135 — Effectif réel 44. Travaux d'équipement encore en cours.

Trois autres centres sont en voie d'achèvement :

Le premier à Larache où 120 ouvriers se répartiront ainsi :

— charpente - menuiserie	25
— mécanique générale	50
— motoristes	25
— plomberie sanitaire	20

Le second à Nador, où la construction différée du complexe sidérurgique pose toute l'orientation qui sera donnée à ce centre compte-tenu de l'avenir industriel de la région.

La formation hôtelière

Dans le cadre de l'enseignement technique, il convient de souligner l'effort particulier qui va être entrepris en matière de formation hôtelière.

L'organisation de la formation professionnelle hôtelière sera profondément modifiée afin de faire face aux prévisions importantes de développement du Tourisme. La responsabilité de cette formation sera confiée à l'Education Nationale (enseignement technique et professionnel).

Une enquête récente s'est efforcée de définir les besoins à satisfaire pour le fonctionnement normal d'un hôtel :

Pour une hôtellerie de grand standing et des services annexes d'importance moyenne, le coefficient emploi/chambres est égal à 0,8. Le programme prévoyant la construction de 10.000 chambres, il faudrait donc prévoir environ 8.000 emplois.

En fait, on peut estimer que la formation hôtelière proprement dite doit toucher 1/3 de l'effectif total ; (les 2/3 restant étant formés sur le tas) soit 2.600 personnes.

Il n'est pas concevable d'atteindre un tel objectif dans le cadre de la période du programme triennal, et durant cette période, il conviendra d'utiliser au maximum les possibilités de la formation « sur le tas », en s'inspirant des idées suivantes, basées sur un large concours de la profession :

1) lier l'apprenti à l'employeur par un contrat d'apprentissage qui fera obligation à ce dernier de faciliter la formation du premier.

En contrepartie, l'apprenti s'engagera à rester au service de son employeur pendant un temps déterminé.

2) créer, au sein des établissements d'enseignement, dans certains centres choisis (Tanger, Casablanca, Agadir, Rabat), des sections hôtelières et donner aux apprentis la possibilité de les fréquenter selon l'horaire déterminé à l'avance, en accord avec les employeurs.

3) parachever la formation en instituant l'échange international des stagiaires. Cette méthode permettra :

— aux jeunes marocains de s'initier au métier et d'apprendre des langues étrangères.

— aux professionnels du Maroc d'utiliser une main-d'œuvre étrangère déjà formée, et ce, pendant la formation des apprentis marocains.

Mais le programme triennal visera à la mise sur pied des moyens de formation proprement dite, dans les conditions suivantes :

Les classes d'enseignement prélevées sur des établissements déjà existant seront localisées à Casablanca, Tanger, Marrakech, Fès et Rabat et assureront une formation sur deux ans dont une année d'études théoriques et une année de stages pratiques. Les effectifs suivants seront ainsi formés dès 1966 (la première promotion rendra déjà des services réels au cours du stage commençant dès la fin de l'année scolaire 1965.

Nombre d'élèves formés :

Casablanca	Fès	Marrakech	Tanger	Rabat
80	40	40	40	40

Cette formation impliquera l'assistance technique nécessaire des organismes intéressés (Office du Tourisme) notamment pour la fourniture des professeurs de spécialités. Le niveau des élèves recrutés sera celui du certificat d'enseignement secondaire.

En outre, un effort supplémentaire nécessitant l'aménagement d'équipements spécialisés dans les locaux de certains établissements sera entrepris dans le courant de l'année 1965 pour l'ouverture à Casablanca, Marrakech, Fès et Tanger de sections d'une trentaine d'élèves chacune.

Les élèves recrutés au même niveau que précédemment, recevront au cours d'une scolarité de deux ans une formation à la fois théorique et pratique qui, complétés par des stages en hôtel, permettra de mettre à la disposition du Tourisme Marocain, les cadres moyens nécessaires.

Enfin, la formation des cadres supérieurs sera assurée sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale avec le concours de l'Ecole Hôtelière de Rabat, pour l'enseignement pratique. Une centaine de cadres du niveau du baccalauréat pourra ainsi être formée chaque année.

Un établissement de même nature est à créer dans la zone méditerranéenne à Tanger ou Al Hoceima pour doubler la formation des cadres supérieurs.

Programme triennal d'investissement pour la formation hôtelière

1965	1.000.000
1966	1.000.000
1967	1.200.000

Ecoles militaires

Le Ministère de la Défense Nationale assure la formation professionnelle de ses cadres dans de nombreux centres ou écoles de disciplines diverses et à des niveaux différents.

I. — LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION :

1) Académie Royale Militaire (Meknès)

Elle a pour mission de former des officiers capables de commander et d'instruire une Section d'Infanterie (formation morale, intellectuelle, physique et militaire).

Le cycle des études s'étend sur trois années. L'admission à l'Académie Royale Militaire a lieu : sur titres pour le personnel titulaire de la première partie du baccalauréat ou du diplôme d'Arabe classique ; par voie de concours.

2) Lycée Militaire de Kénitra :

Il assure la formation générale jusqu'au baccalauréat, des futurs élèves de l'Académie Royale Militaire, ou, au niveau du premier cycle, de ceux des écoles de la Marine Royale de Casablanca et de Pilotage de Marrakech.

3)Ecole Militaire Royale d'Ahermoumou :

Sa mission est de former des Sous-Officiers capables de commander une petite unité ou de tenir un emploi administratif.

La durée des études est de deux ans.

L'admission a lieu par voie de concours ouvert aux candidats ayant suivi la deuxième année secondaire.

4) Ecole de Formation et qualification de la Gendarmerie Royale de Meknès :

Deux buts :

a) formation générale de gendarmes ;

b) qualification des gendarmes dans une spécialité déterminée.

La durée des études est de 1 an.

5) Centre d'instruction des transmissions (Camp Moulay Ismaïl, Rabat :

Ce centre forme des agents d'exploitation, à savoir : des opérateurs radiographistes, des mécaniciens de télé-imprimeurs, des régulateurs de centres, chiffreurs, monteurs, etc...

Le centre reçoit sur concours les jeunes du niveau du C.E.P.

6) Ecole des infirmières militaires :

Installée à l'hôpital militaire Mohammed V.

Elle admet sur concours au niveau de la 3ème année secondaire, durée des études : 2 ans.

Elles sont sanctionnées par le Brevet Elémentaire d'Infirmières militaires.

7) Les centres d'instruction professionnelle :

Ils ont pour mission de former les différents spécialistes au profit des « Armées » ou « Services ».

Chauffeurs, dépanneurs, comptables, infirmiers, opérateurs mécanographiques, secrétaires médicaux, chefs de musiques, ouvriers divers.

Le recrutement se fait parmi le personnel militaire.

8) Ecole d'équipage de la Marine Royale, Casablanca :

Elle assure la formation militaire et maritime des jeunes gens destinés aux différentes spécialités de la Marine.

Elle recrute par voie de concours au niveau de la classe de 5ème et de la 2ème année secondaire.

La formation est de 8 mois : les spécialités concernent la manœuvre les armes ou les services.

9) Base-Ecole Royale de Pilotage de Marrakech :

Elle forme des pilotes d'avions légers. Le recrutement se fait par voie de concours parmi les candidats titulaires du B.E.P.C. ou du C.E.S.M.

La durée des études est d'un an. Elles sont sanctionnées par le Brevet de Pilote du 1er degré.

L'école reçoit chaque année quatre promotions de 30 élèves en moyenne.

10) Centre Sportif des F.A.R. :

Il a pour mission :

a) de former des cadres spécialisés dans l'éducation physique militaire (officiers des sports, moniteurs chef d'E.P.M., maîtres nageurs...).

b) d'entraîner les Equipes Nationales Militaires ;

c) d'entraîner les unités spéciales ;

d) d'œuvrer au bénéfice des différentes organisations.

La durée des études varie selon la spécialité des candidats :

a) officiers des Sports : 5 mois.

b) moniteurs E.P.M. : 18 mois.

c) aides moniteurs E.P.M. : 1 an.

d) maîtres nageurs : 4 mois.

Le recrutement se fait par voie de concours ; parmi les candidats de différents niveaux :

— stage de moniteurs d'E.P.M. et maîtres nageurs : niveau 3ème secondaire ;

— stage d'aides moniteurs : niveau 2ème année secondaire ;

— stage d'officiers des sports militaires et de moniteurs chefs : organisé au profit du personnel déjà militaire et ayant suivi des cours portant sur l'éducation physique militaire ou présentant certaines aptitudes particulières dans cette discipline.

Programme triennal :

En vue d'une extension et d'une modernisation des deux principaux établissements de formation de cadres : l'Académie Royale Militaire de Meknès et l'Ecole de Sous-Officiers d'Ahermoumou, des crédits d'équipement importants sont demandés par le Ministère de la Défense Nationale.

Les programmes primitevement prévus s'élèveraient :

à 4.385.920 DH pour Meknès ;

à 3.142.920 DH pour Ahermoumou.

Compte tenu des limitations financières le programme d'ensemble est à ramener à 2.200.000 DH à répartir sur la période triennale de la façon suivante :

1965	1.000.000
1966	700.000
1967	500.000

Le programme d'emploi est à préciser en fonction des urgences retenues par l'Organisme de formation des cadres de l'Armée.

ENSEIGNEMENTS SPECIALISES

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

(Période triennale)

(En milliers de DH)

NATURE	1965	1966	1967	TOTAL
1. - Formation des maîtres et des instructeurs	3.800	625	—	4.425
2. - Enseignement agricole	1.070	5.800	1.600	8.470
3. - Formation professionnelle .	2.865	2.870	2.450	8.185
4. - Formation hôtelière	1.000	1.000	1.200	3.200
5. - Ecoles militaires	1.000	700	500	2.200
TOTAUX	9.735	10.995	5.750	26.480

ANNEXES DU TITRE III

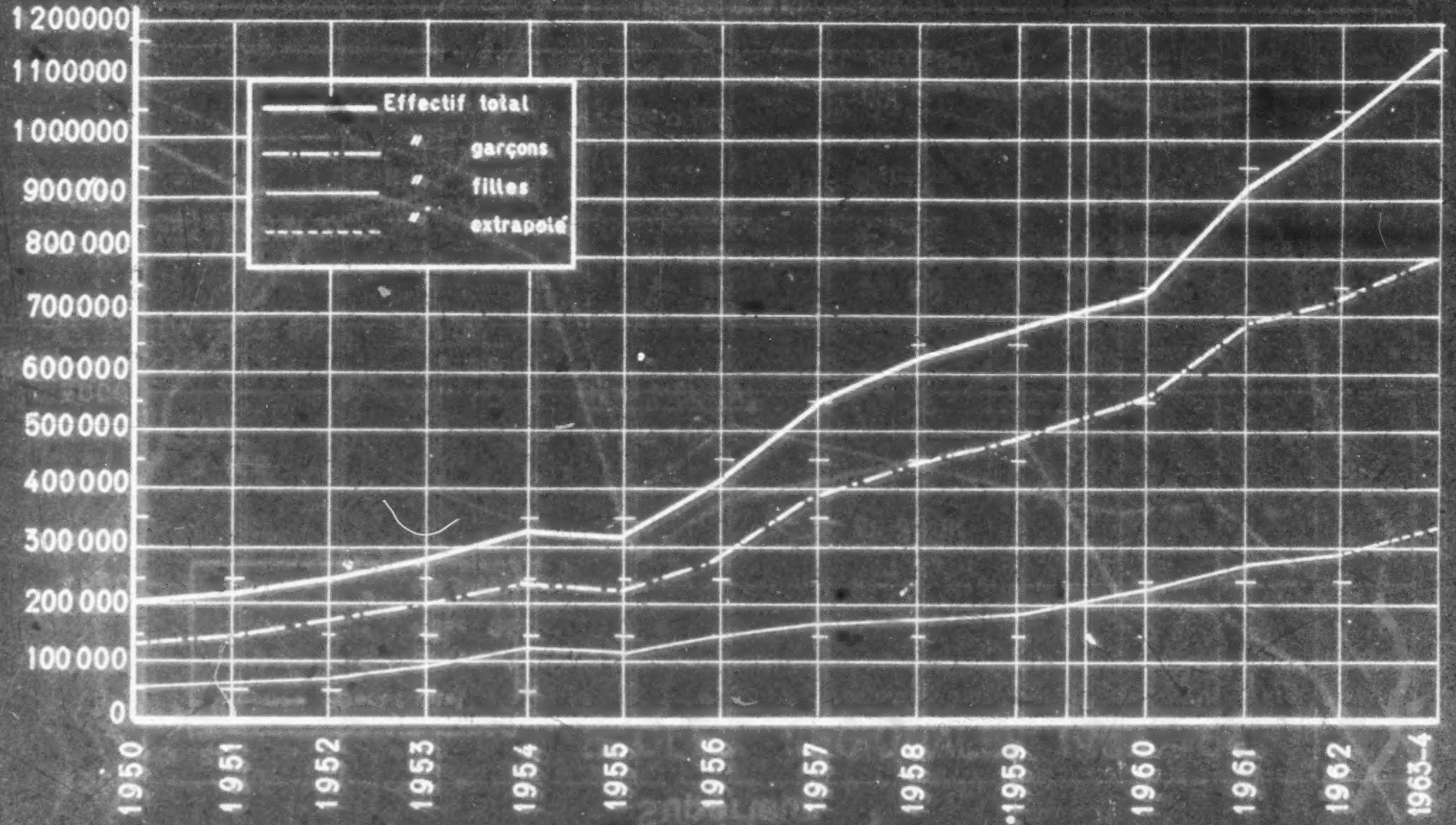

Effectifs de l'enseignement Primaire

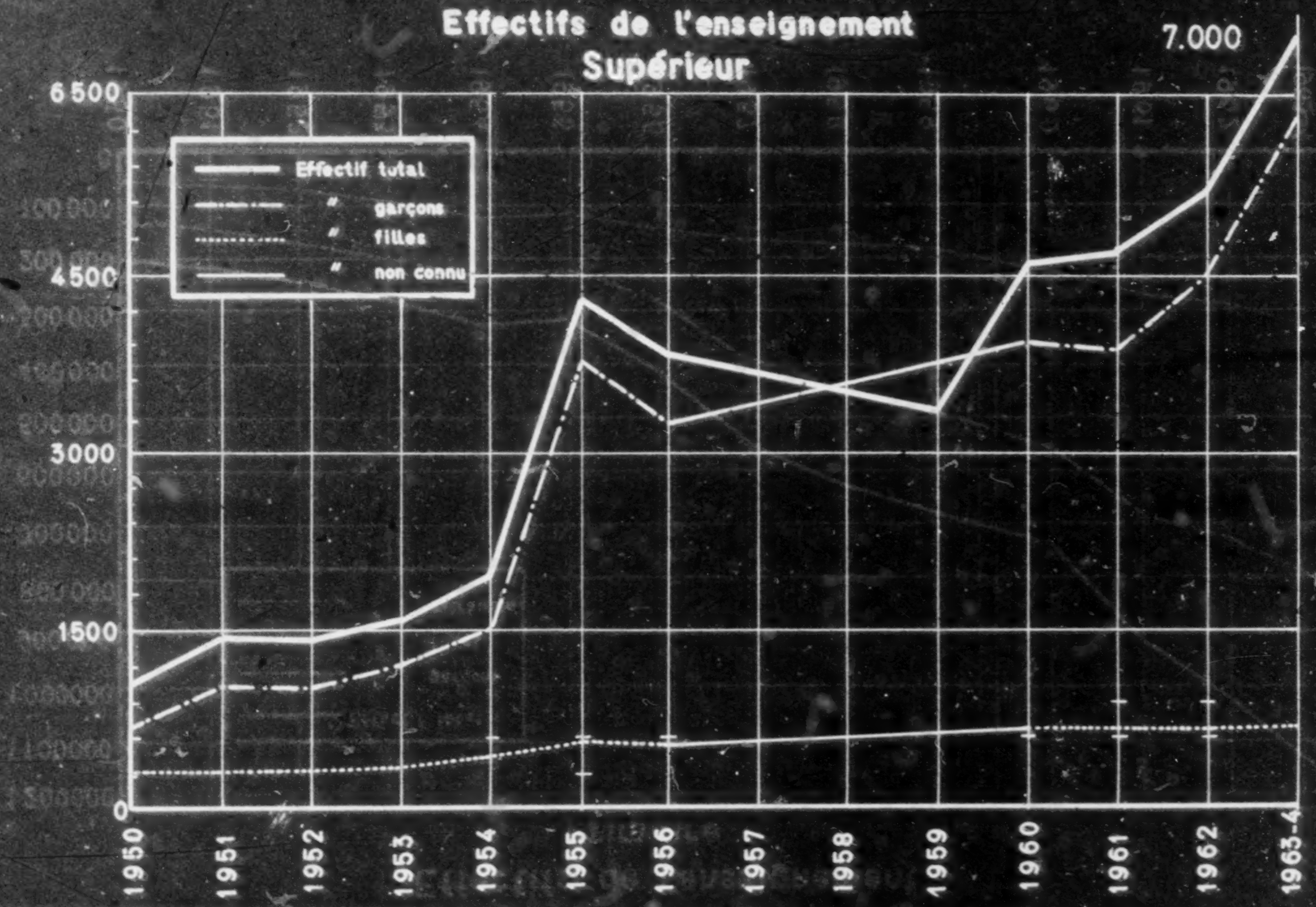
Effectifs de l'enseignement Supérieur
7.000
6 500
4500
3000
1500
0
Effectif total
" garçons
" filles
" non connu
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963-4

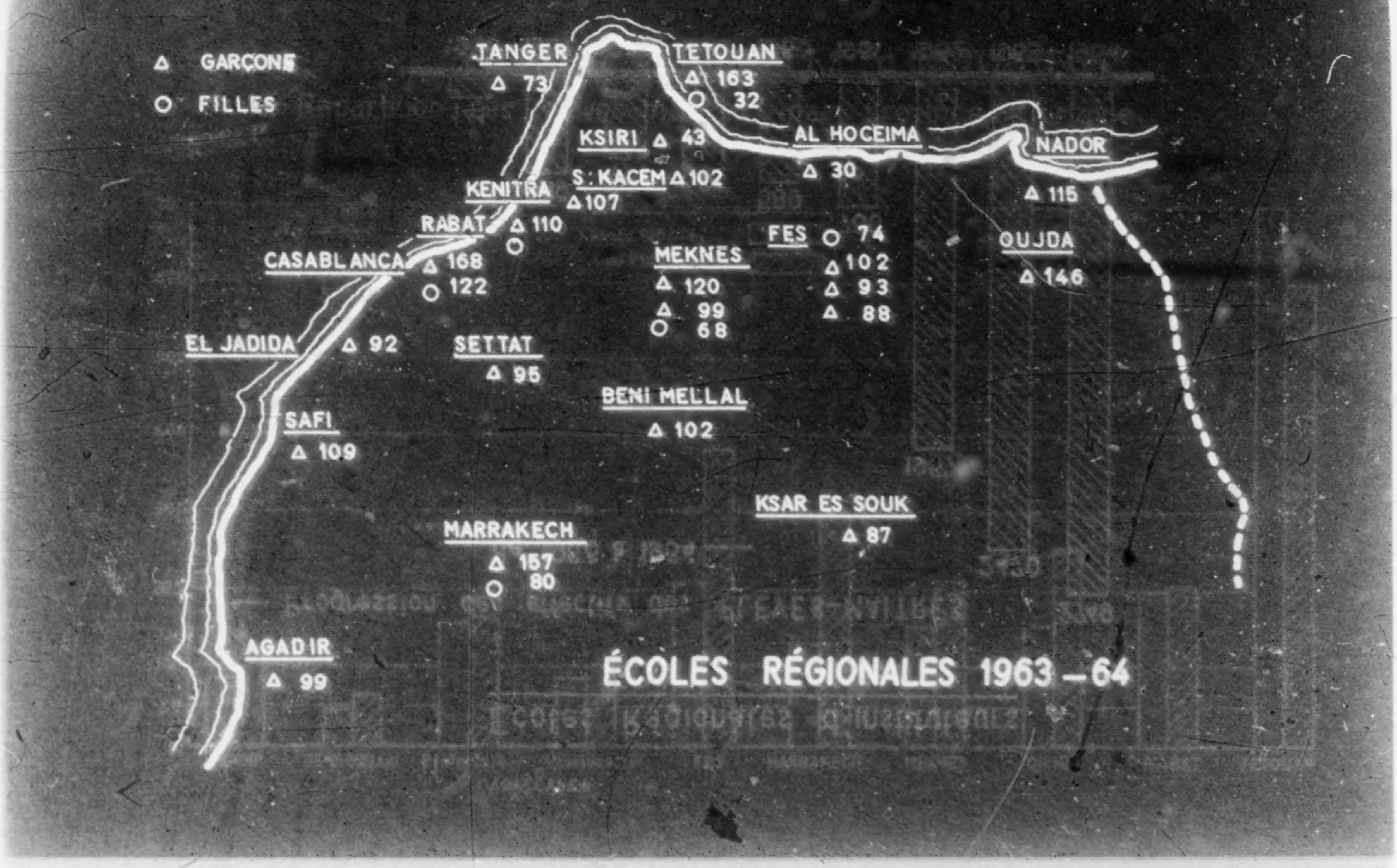

△ GARÇONS
○ FILLES
TANGER △ 73
TETOUAN △ 163 ○ 32
KSIRI △ 43
AL HOCEIMA △ 30
NADOR △ 115
S: KACEM △ 102 △ 107
KENITRA
RABAT △ 110 ○
CASABLANCA △ 168 ○ 122
MEKNES △ 120 △ 99 ○ 68
FES ○ 74 △ 102 △ 93 △ 88
OUJDA △ 146
EL JADIDA △ 92
SETTAT △ 95
BENI MELLAL △ 102
SAFI △ 109
KSAR ES SOUK △ 87
MARRAKECH △ 157 ○ 80
AGADIR △ 99

ÉCOLES RÉGIONALES 1963 – 64

Ecoles Régionales d'instituteurs

— Progression des effectifs des ELEVES-MAITRES de 1956 à 1964 —

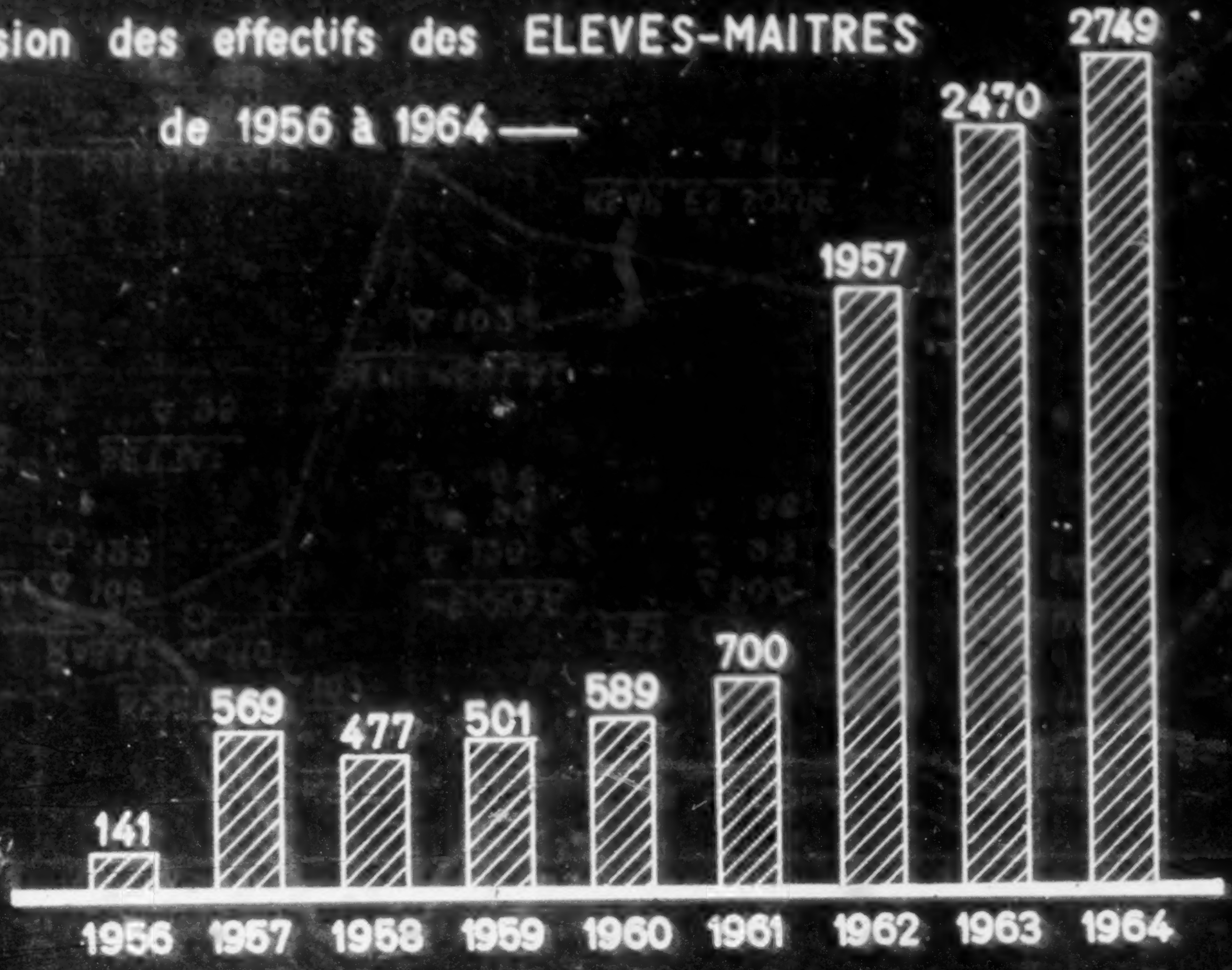

ECOLES REGIONALES d'INSTITUTEURS

Repartition des éléves-maîtres par province d'origine

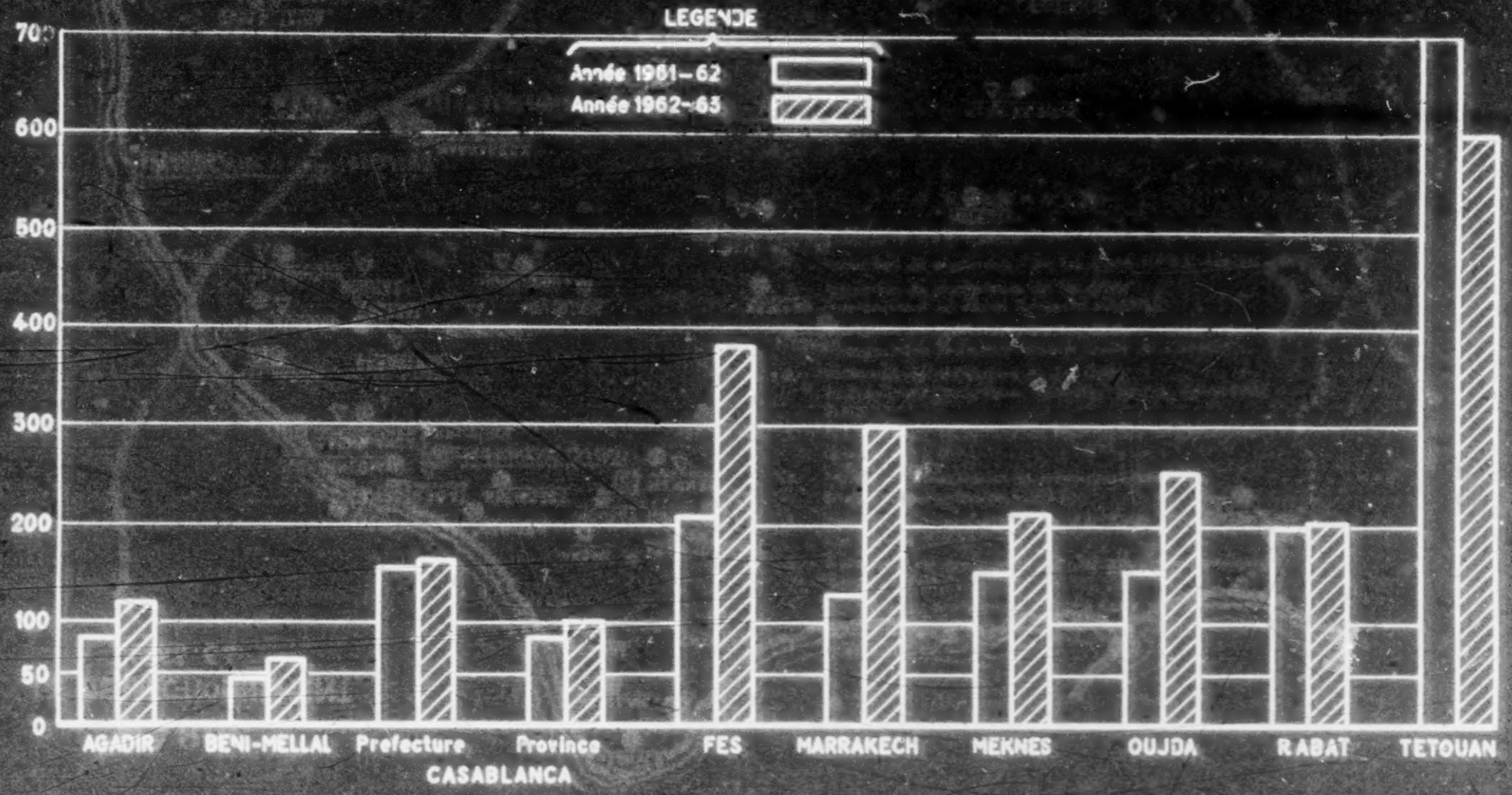

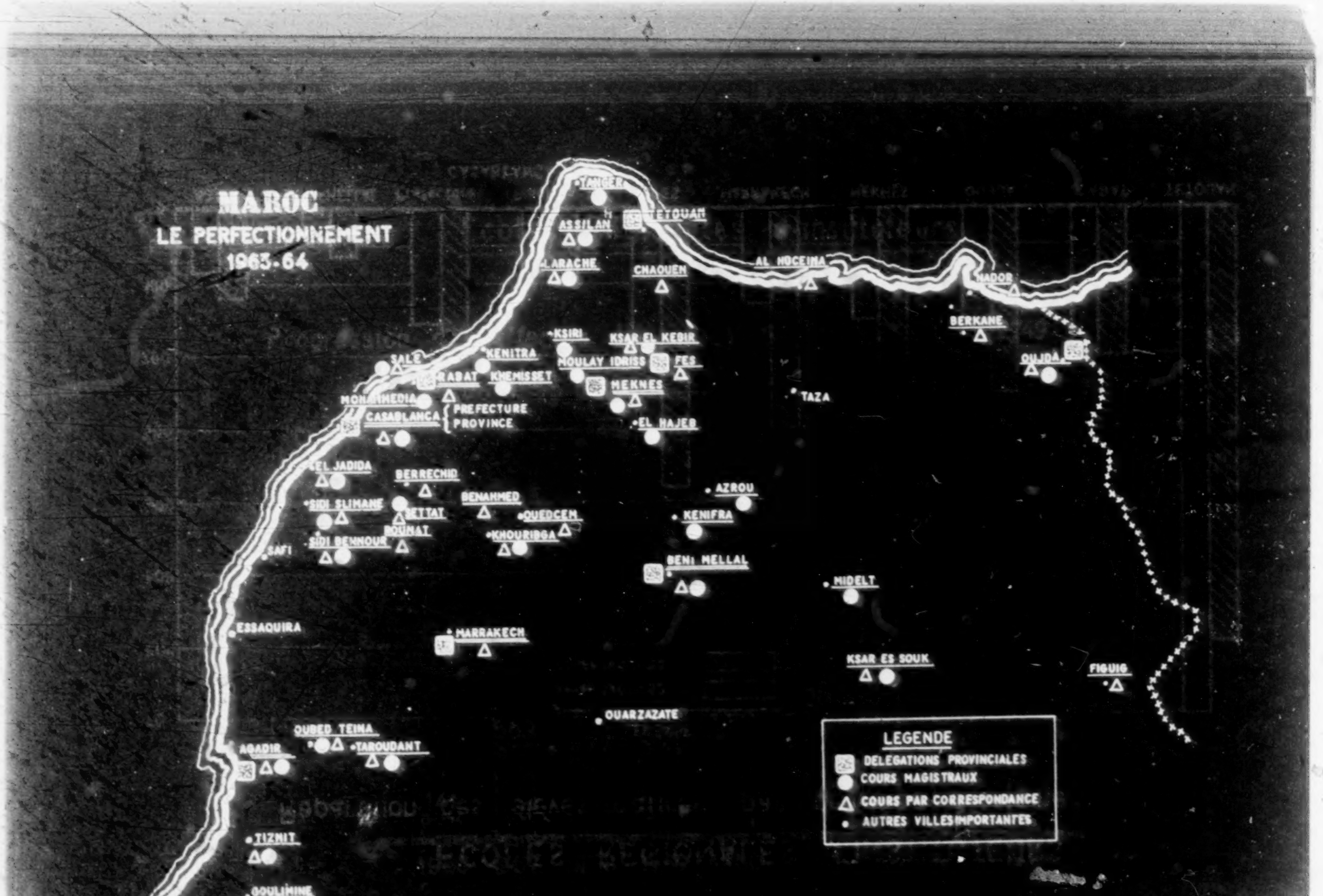
MAROC
LE PERFECTIONNEMENT
1963-64
TANGER
TETOUAN
ASSILAN
LARACHE
CHAOUEN
AL HOCEIMA
NADOR
BERKANE
OUJDA
KSIRI
KSAR EL KEBIR
MOULAY IDRISS
FES
KENITRA
SALE
RABAT
KHEMISSET
MEKNES
TAZA
MOHAMMEDIA
CASABLANCA
PREFECTURE
PROVINCE
EL HAJEB
EL JADIDA
BERRECHID
BENAHMED
SIDI SLIMANE
SETTAT
OUEDCEM
BOUNAT
KHOURIBGA
SIDI BENNOUR
SAFI
AZROU
KENIFRA
BENI MELLAL
MIDELT
ESSAOUIRA
MARRAKECH
KSAR ES SOUK
FIGUIG
OUARZAZATE
OUBED TEINA
AGADIR
TAROUDANT
TIZNIT
GOULIMINE
LEGENDE
DELEGATIONS PROVINCIALES
COURS MAGISTRAUX
COURS PAR CORRESPONDANCE
AUTRES VILLES IMPORTANTES

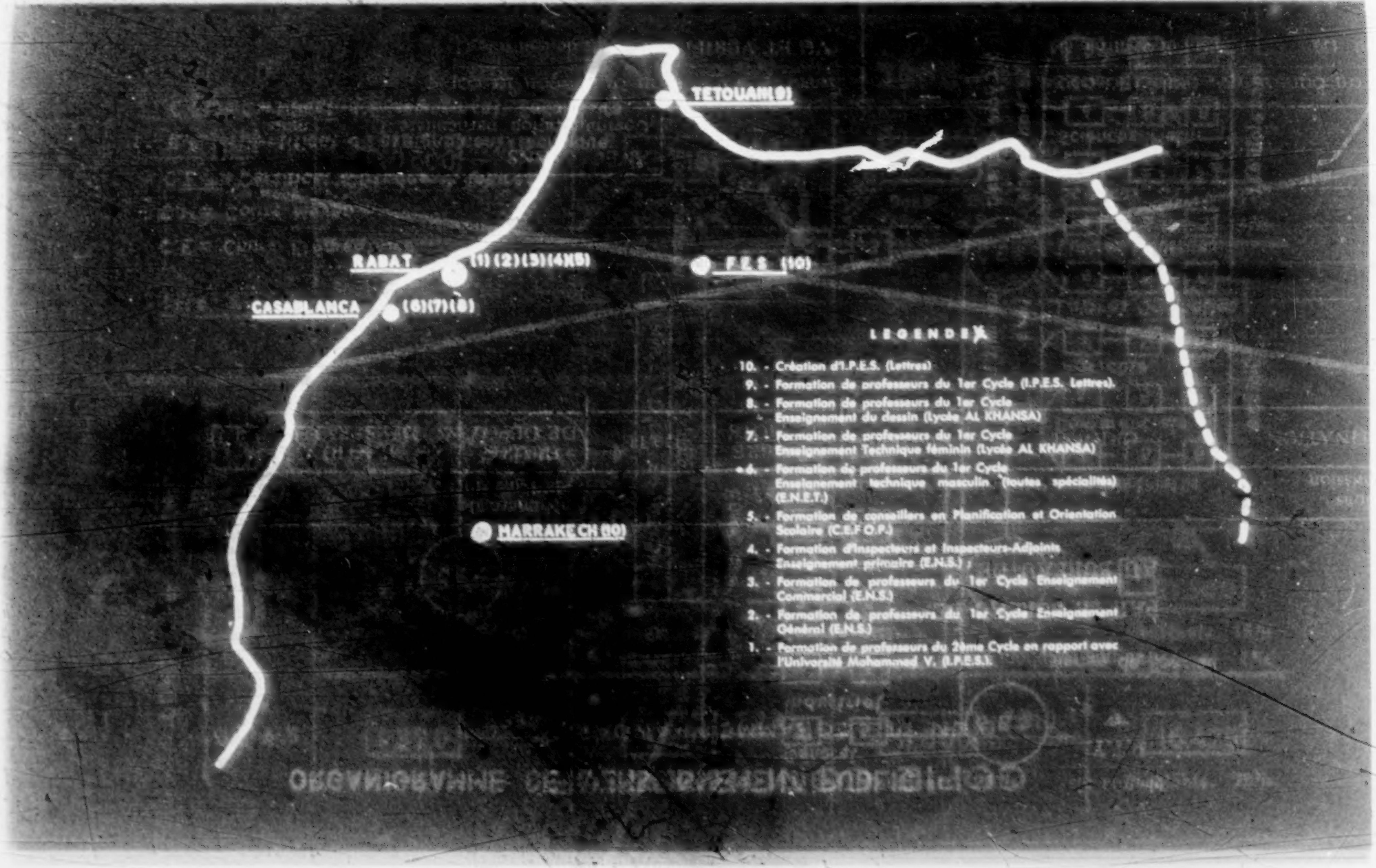
TETOUAN (9)
RABAT
(1) (2) (3) (4) (5)
CASABLANCA
(6) (7) (8)
F E S (10)
MARRAKECH (10)
LEGENDE
10. - Création d'I.P.E.S. (Lettres)
9. - Formation de professeurs du 1er Cycle (I.P.E.S. Lettres).
8. - Formation de professeurs du 1er Cycle Enseignement du dessin (Lycée AL KHANSA)
7. - Formation de professeurs du 1er Cycle Enseignement Technique féminin (Lycée AL KHANSA)
6. - Formation de professeurs du 1er Cycle Enseignement technique masculin (toutes spécialités) (E.N.E.T.)
5. - Formation de conseillers en Planification et Orientation Scolaire (C.E.F O.P.)
4. - Formation d'Inspecteurs et Inspecteurs-Adjoints Enseignement primaire (E.N.S.) ;
3. - Formation de professeurs du 1er Cycle Enseignement Commercial (E.N.S.)
2. - Formation de professeurs du 1er Cycle Enseignement Général (E.N.S.)
1. - Formation de professeurs du 2ème Cycle en rapport avec l'Université Mohammed V. (I.P.E.S.).

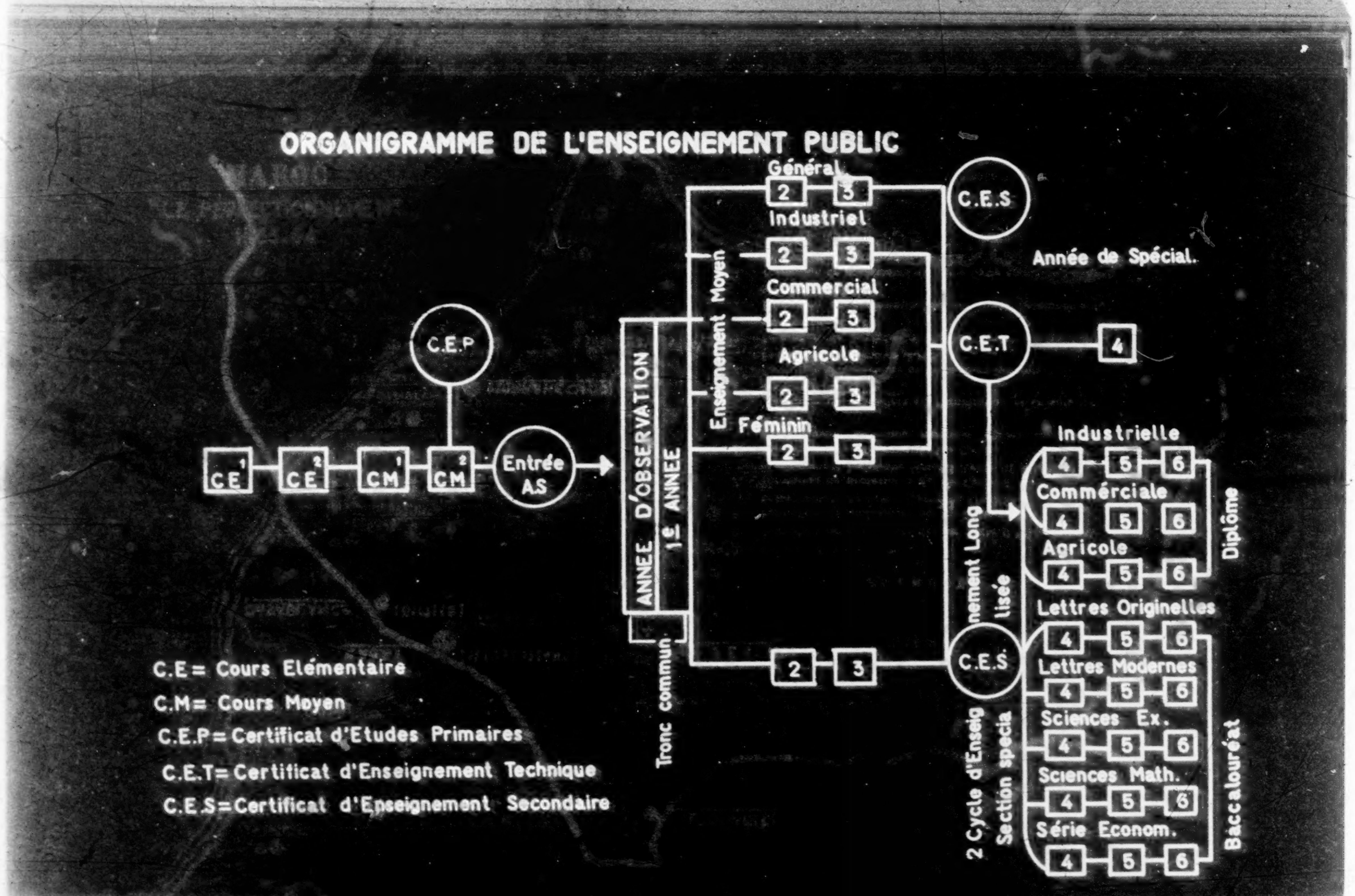

ORGANIGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

CE 1
CE 2
CM 1
CM 2
C.E.P
Entrée AS
ANNEE D'OBSERVATION
1E ANNEE
Tronc commun
Enseignement Moyen
Général
Industriel
Commercial
Agricole
Féminin
2
3
C.E.S
Année de Spécial.
C.E.T
4
2 Cycle d'Enseignement Long
Section specialisée
Industrielle
Commérciale
Agricole
Diplôme
Lettres Originelles
Lettres Modernes
Sciences Ex.
Sciences Math.
Série Econom.
4
5
6
Baccalouréat

C.E = Cours Elémentaire

C.M = Cours Moyen

C.E.P = Certificat d'Etudes Primaires

C.E.T = Certificat d'Enseignement Technique

C.E.S = Certificat d'Enseignement Secondaire

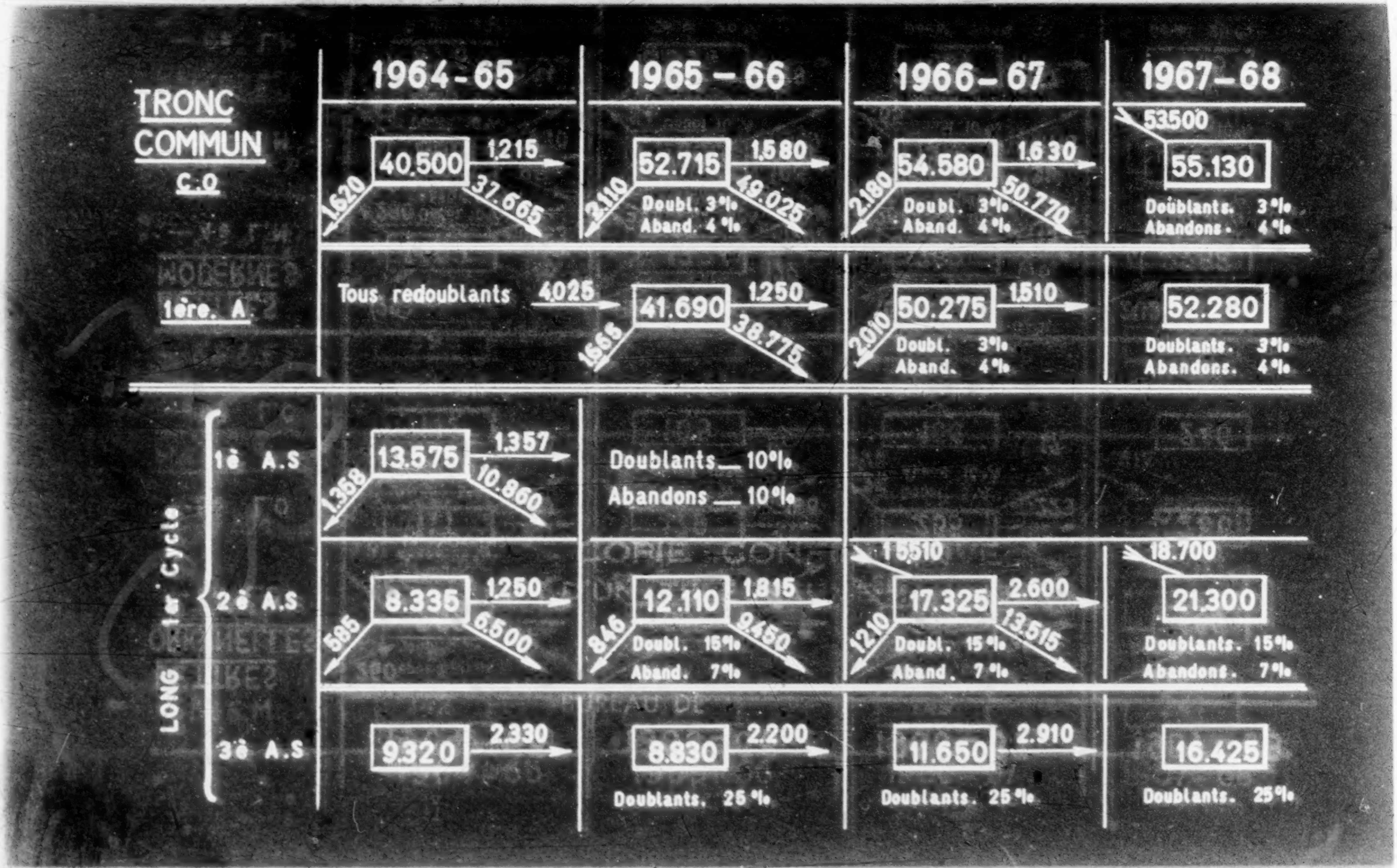
1964-65
1965 - 66
1966- 67
1967-68
TRONC
COMMUN
C.O
1620
40.500
1.215
37.665
2.110
52.715
1.580
49.025
Doubl. 3 %
Aband. 4 %
2.180
54.580
1.630
50.770
Doubl. 3 %
Aband. 4 %
53500
55.130
Doublants. 3 %
Abandons. 4 %
1ère. A.
Tous redoublants
4025
1665
41.690
1.250
38.775
2010
50.275
1510
Doubl. 3 %
Aband. 4 %
52.280
Doublants. 3 %
Abandons. 4 %
LONG 1er Cycle
1è A.S
1.358
13.575
1.357
10.860
Doublants — 10 %
Abandons — 10 %
2è A.S
585
8.335
1.250
6.500
846
12.110
1.815
9.450
Doubl. 15 %
Aband. 7 %
15.510
1210
17.325
2.600
13.515
Doubl. 15 %
Aband. 7 %
18.700
21.300
Doublants. 15 %
Abandons. 7 %
3è A.S
9.320
2.330
8.830
2.200
Doublants. 25 %
11.650
2.910
Doublants. 25 %
16.425
Doublants. 25 %

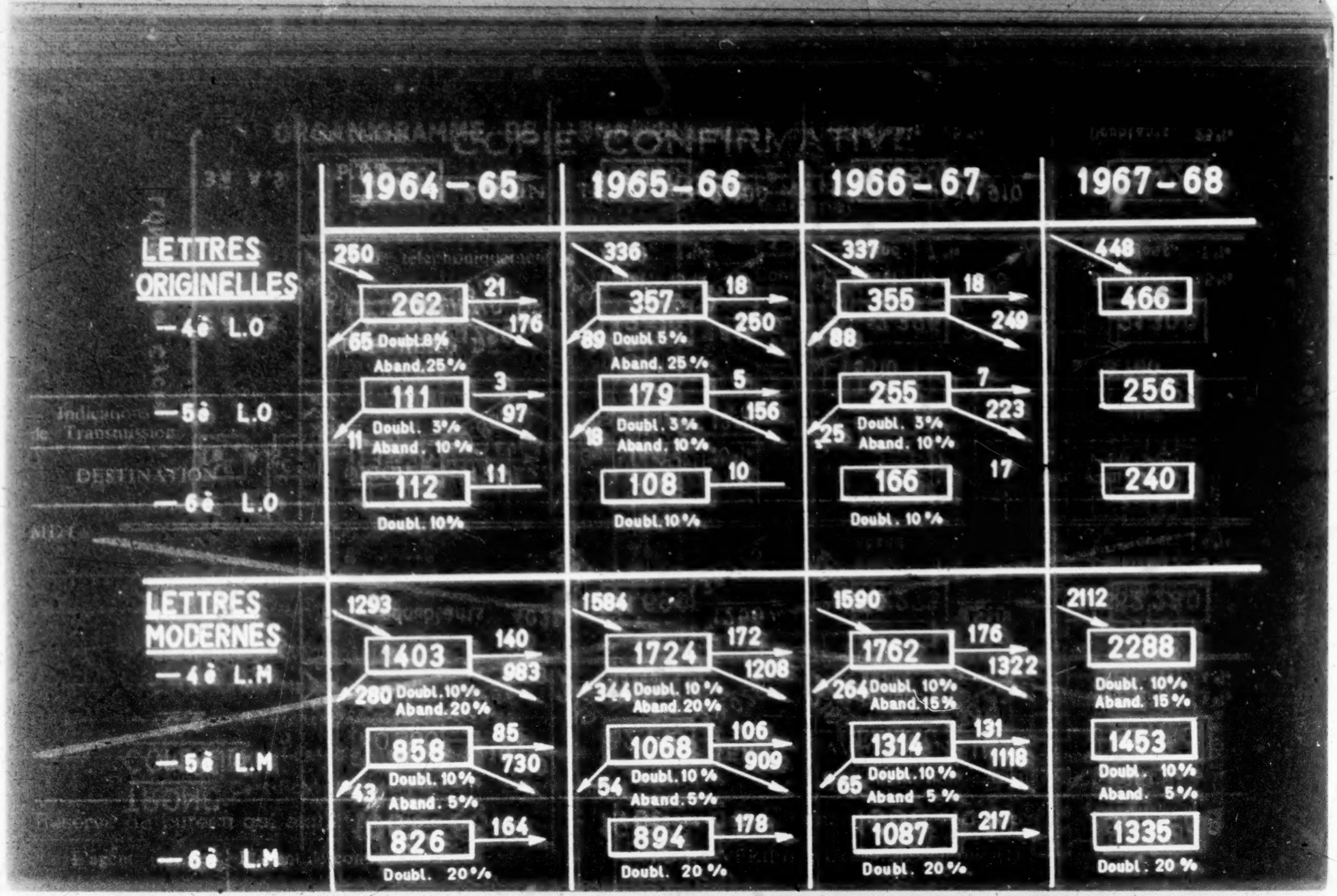

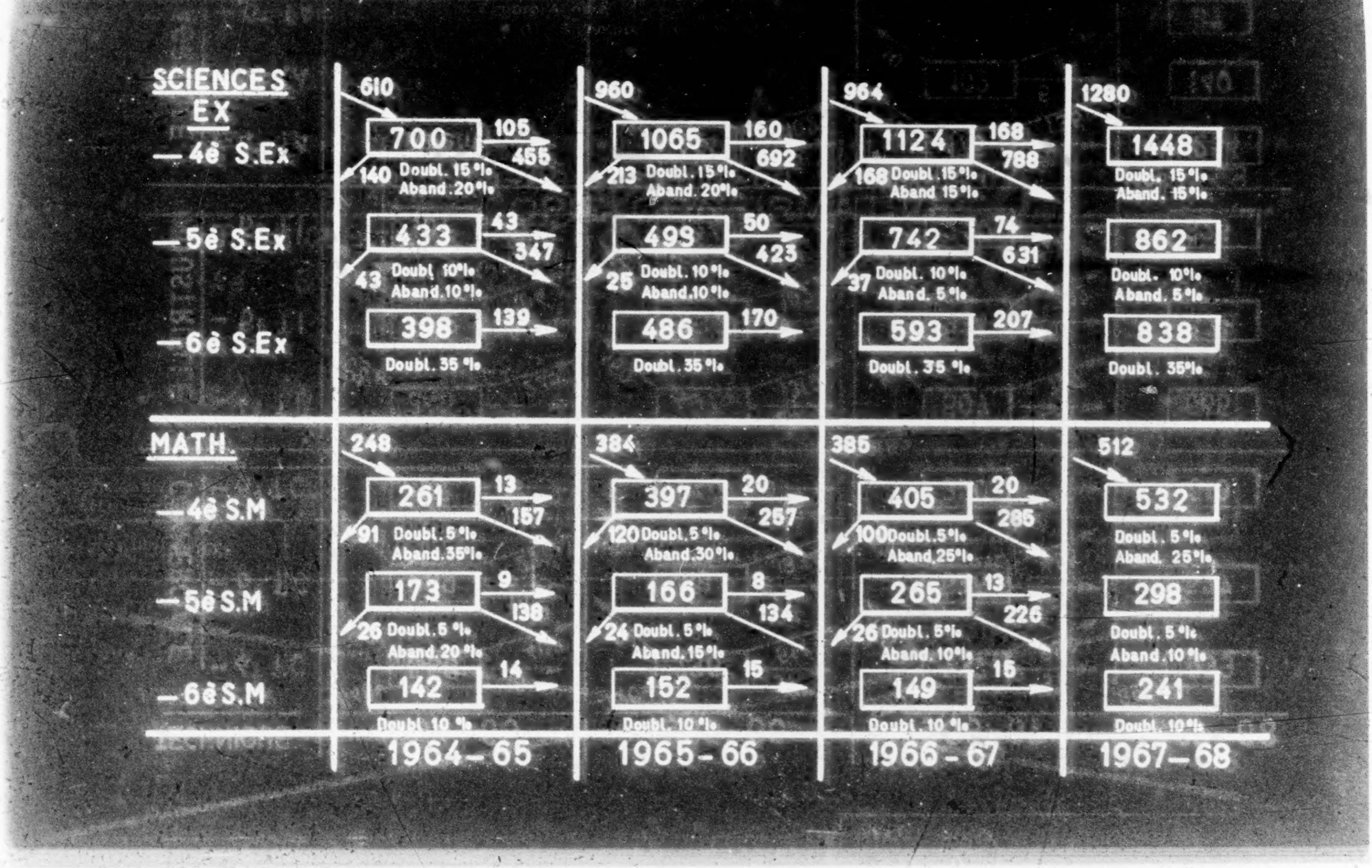
SCIENCES EX
— 4è S.Ex
— 5è S.Ex
— 6è S.Ex
MATH.
— 4è S.M
— 5è S.M
— 6è S.M
610
700
105
455
140 Doubl. 15 %
Aband. 20 %
433
43
347
43 Doubl. 10 %
Aband. 10 %
398
139
Doubl. 35 %
960
1065
160
692
213 Doubl. 15 %
Aband. 20 %
499
50
423
25 Doubl. 10 %
Aband. 10 %
486
170
Doubl. 35 %
964
1124
168
788
168 Doubl. 15 %
Aband. 15 %
742
74
631
37 Doubl. 10 %
Aband. 5 %
593
207
Doubl. 35 %
1280
1448
Doubl. 15 %
Aband. 15 %
862
Doubl. 10 %
Aband. 5 %
838
Doubl. 35 %
248
261
13
157
91 Doubl. 5 %
Aband. 35 %
173
9
138
26 Doubl. 5 %
Aband. 20 %
142
14
Doubl. 10 %
384
397
20
257
120 Doubl. 5 %
Aband. 30 %
166
8
134
24 Doubl. 5 %
Aband. 15 %
152
15
Doubl. 10 %
385
405
20
285
100 Doubl. 5 %
Aband. 25 %
265
13
226
26 Doubl. 5 %
Aband. 10 %
149
15
Doubl. 10 %
512
532
Doubl. 5 %
Aband. 25 %
298
Doubl. 5 %
Aband. 10 %
241
Doubl. 10 %
1964-65
1965-66
1966-67
1967-68

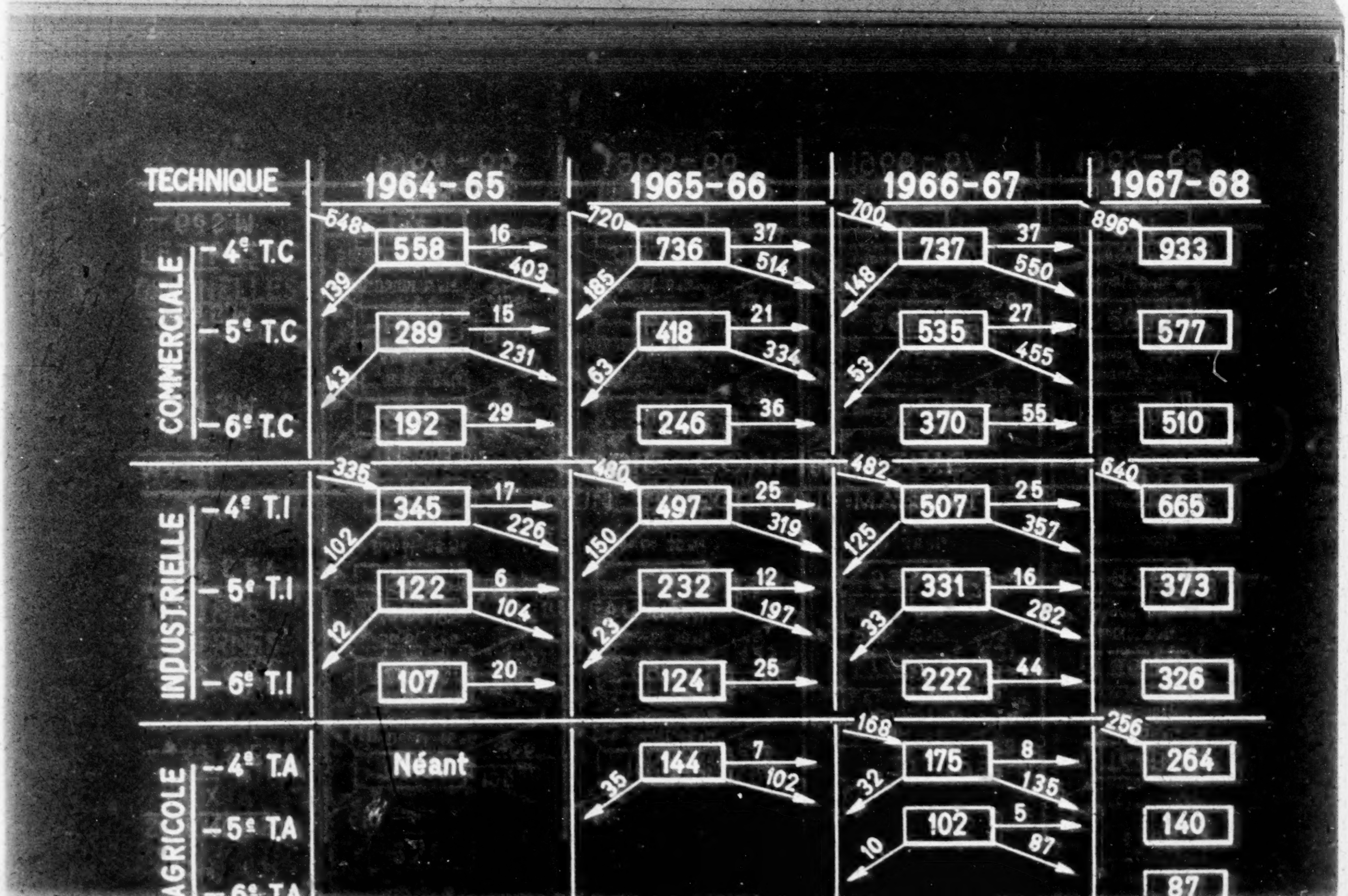
TECHNIQUE
1964-65
1965-66
1966-67
1967-68
COMMERCIALE
– 4e T.C
– 5e T.C
– 6e T.C
INDUSTRIELLE
– 4e T.I
– 5e T.I
– 6e T.I
AGRICOLE
– 4e T.A
– 5e T.A
– 6e T.A
Néant

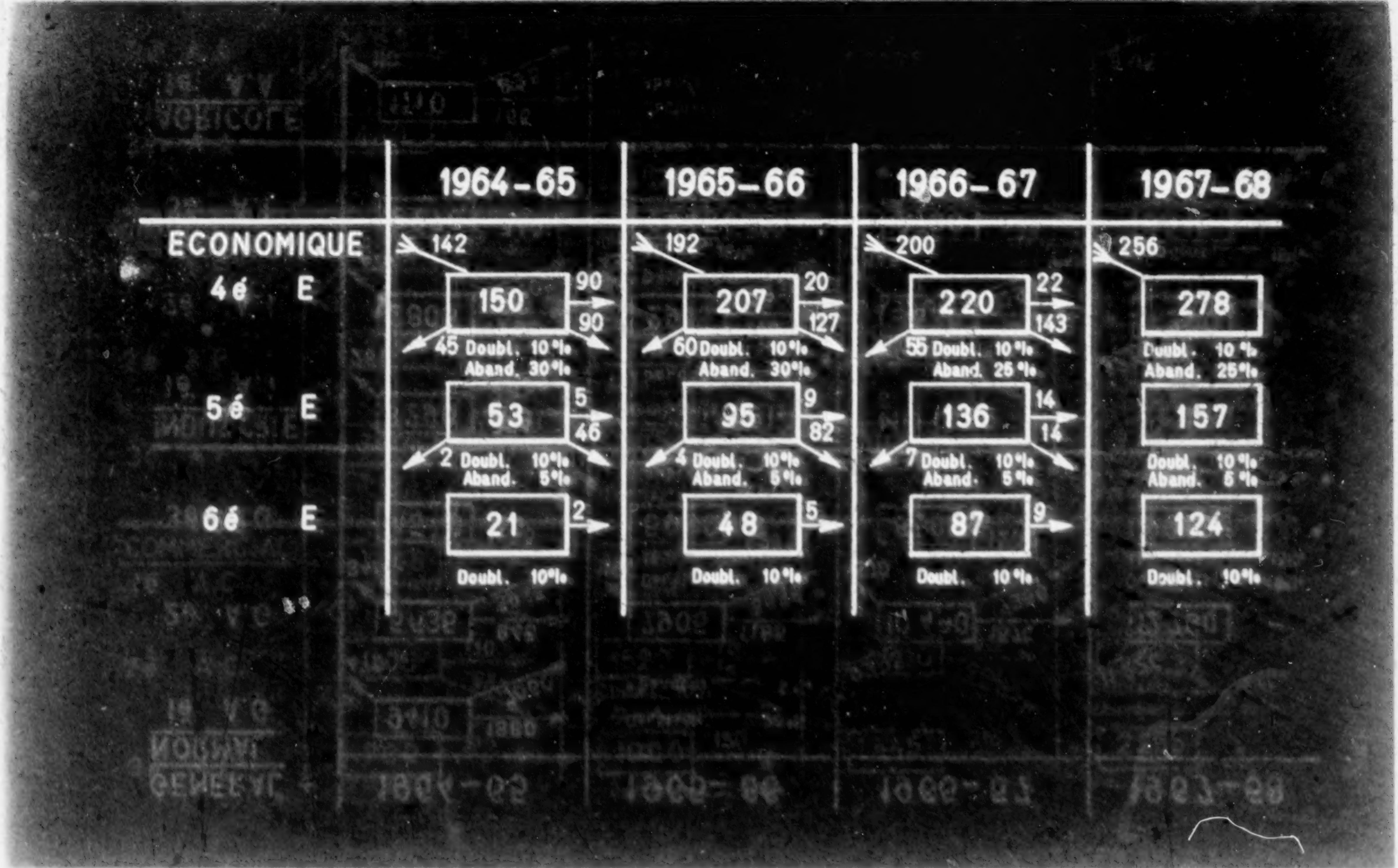
1964-65
1965-66
1966-67
1967-68
ECONOMIQUE
4é E
5é E
6é E
142
150
90
90
45 Doubl. 10 %
Aband. 30 %
53
5
46
2 Doubl. 10 %
Aband. 5 %
21
2
Doubl. 10 %
192
207
20
127
60 Doubl. 10 %
Aband. 30 %
95
9
82
4 Doubl. 10 %
Aband. 5 %
48
5
Doubl. 10 %
200
220
22
143
55 Doubl. 10 %
Aband. 25 %
136
14
14
7 Doubl. 10 %
Aband. 5 %
87
9
Doubl. 10 %
256
278
Doubl. 10 %
Aband. 25 %
157
Doubl. 10 %
Aband. 5 %
124
Doubl. 10 %

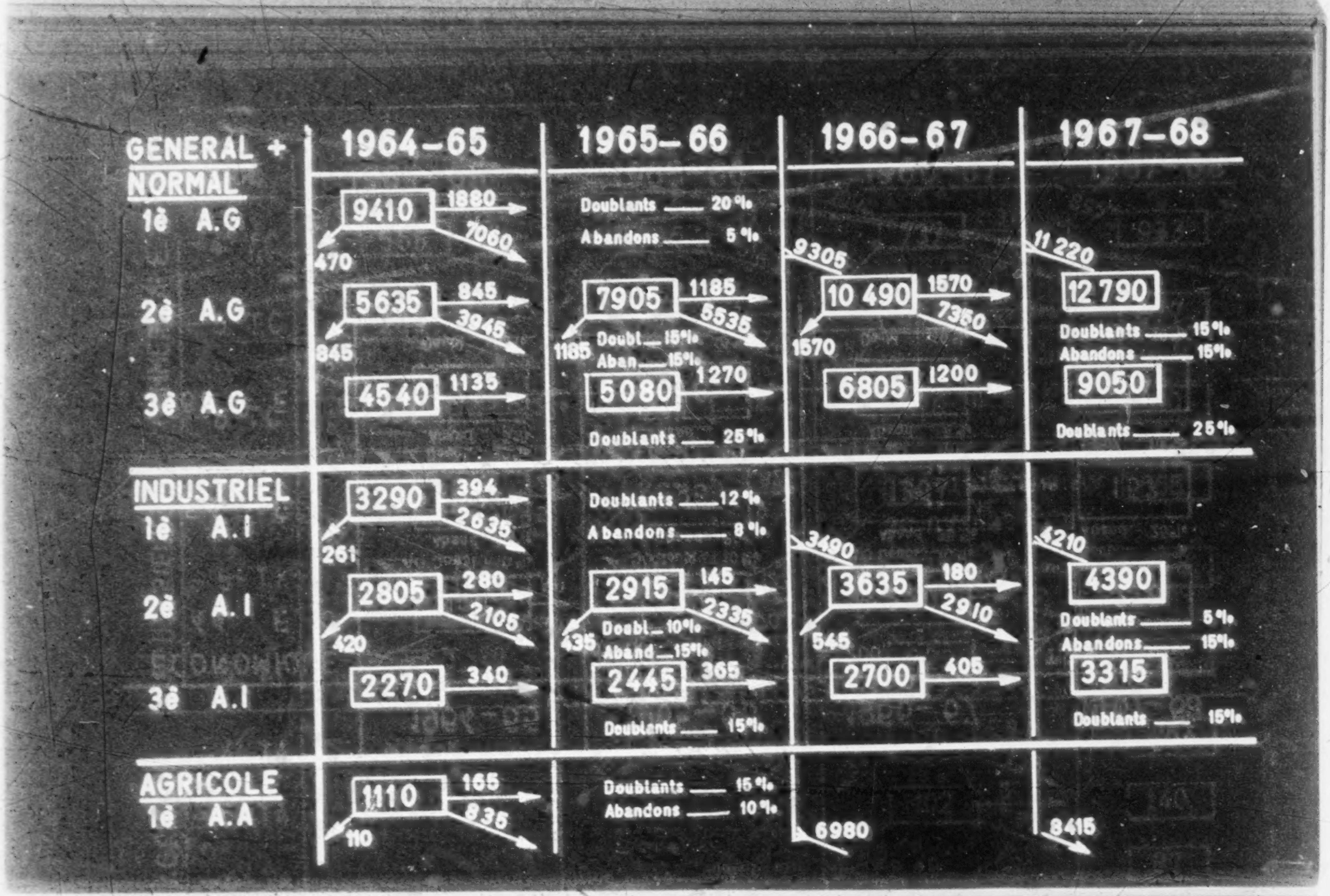
GENERAL + NORMAL
1è A.G
2è A.G
3è A.G
INDUSTRIEL
1è A.I
2è A.I
3è A.I
AGRICOLE
1è A.A
1964–65
1965–66
1966–67
1967–68
9410
1880
7060
470
5635
845
3945
845
4540
1135
3290
394
2635
261
2805
280
2105
420
2270
340
1110
165
836
110
Doublants ____ 20 %
Abandons ____ 5 %
7905
1185
5535
1185
Doubl. ___ 15 %
Aban. ___ 15 %
5080
1270
Doublants ____ 25 %
Doublants ____ 12 %
Abandons ____ 8 %
2915
145
2335
435
Doubl. _ 10 %
Aband. _ 15 %
2445
365
Doublants ____ 15 %
Doublants ____ 15 %
Abandons ____ 10 %
9305
10 490
1570
7350
1570
6805
1200
3490
3635
180
2910
545
2700
405
6980
11 220
12 790
Doublants ____ 15 %
Abandons ____ 15 %
9050
Doublants ____ 25 %
4210
4390
Doublants ____ 5 %
Abandons ____ 15 %
3315
Doublants ____ 15 %
8415

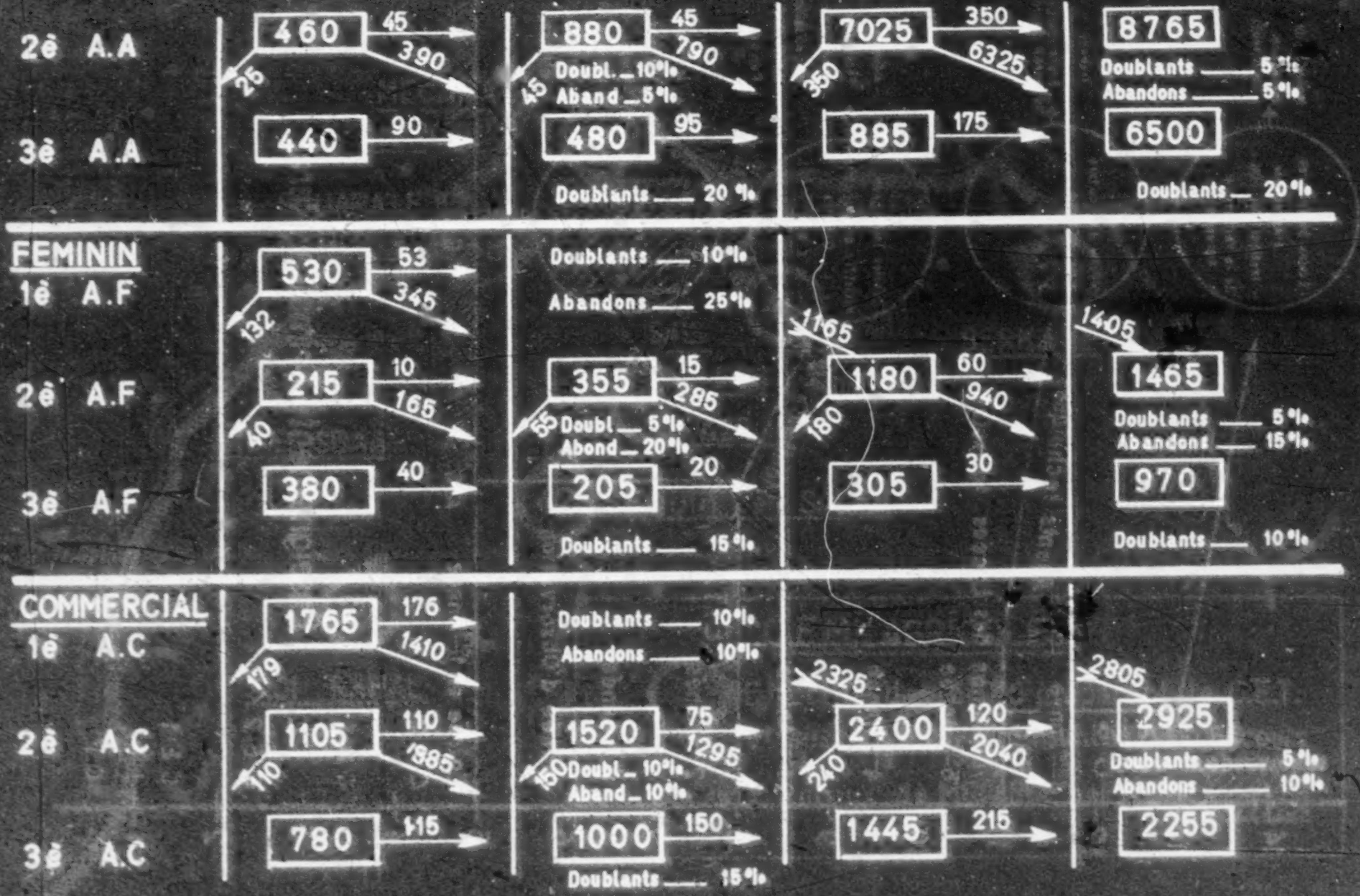
2è A.A
3è A.A
Doubl. _ 10 %
Aband _ 5 %
Doublants ___ 20 %
Doublants ___ 5 %
Abandons ___ 5 %
Doublants __ 20 %
FEMININ
1è A.F
2è A.F
3è A.F
Doublants ___ 10 %
Abandons ___ 25 %
Doubl __ 5 %
Abond __ 20 %
Doublants ___ 15 %
Doublants ___ 5 %
Abandons ___ 15 %
Doublants ___ 10 %
COMMERCIAL
1è A.C
2è A.C
3è A.C
1765
Doublants ___ 10 %
Abandons ___ 10 %
1520
Doubl _ 10 %
Aband _ 10 %
Doublants ___ 15 %
2040
Doublants ___ 5 %
Abandons ___ 10 %

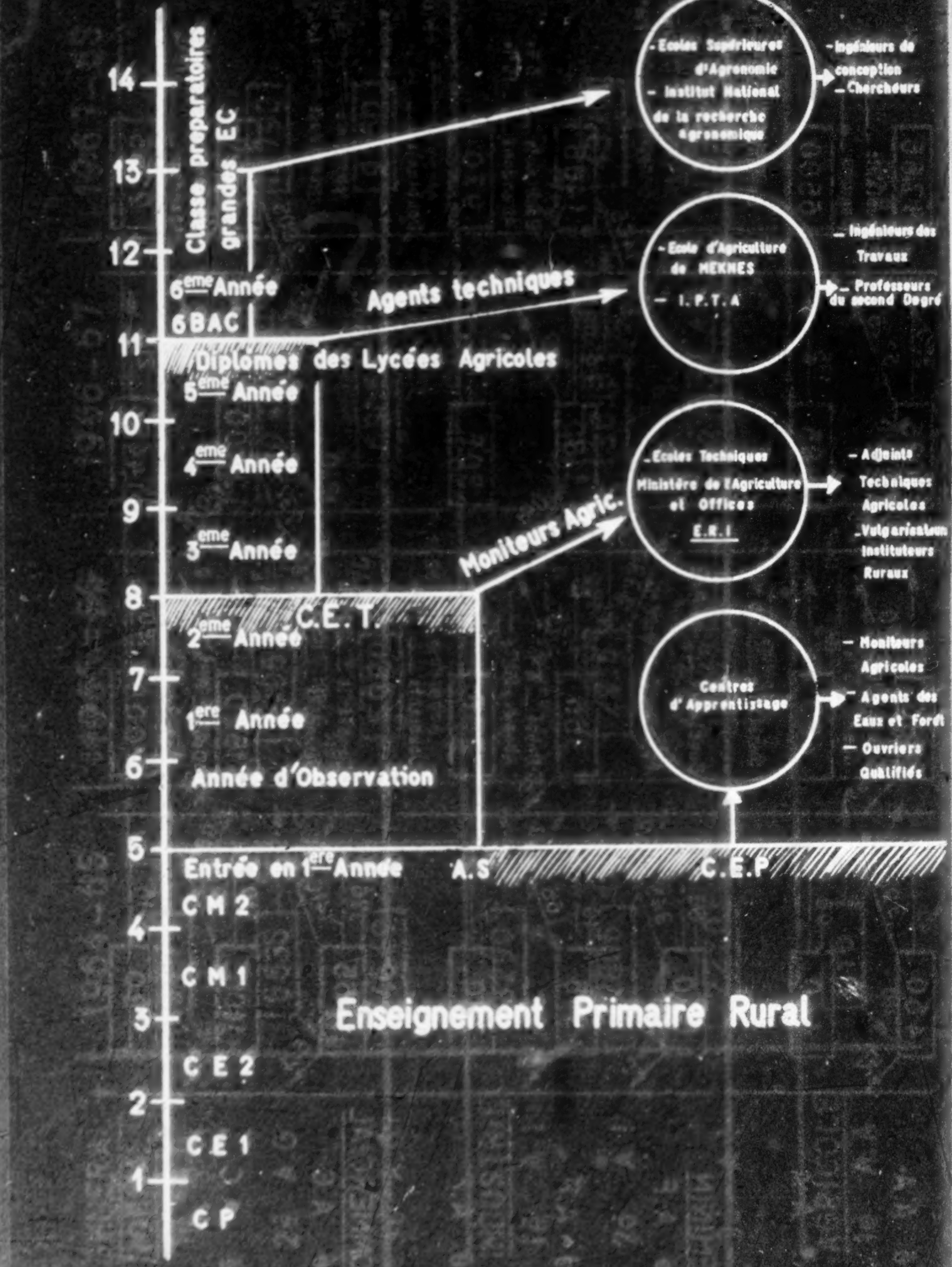
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
Classe préparatoires grandes EC
6ème Année
6 BAC
Agents techniques
Diplomes des Lycées Agricoles
5ème Année
4ème Année
3ème Année
Moniteurs Agric.
C.E.T.
2ème Année
1ère Année
Année d'Observation
Entrée en 1ère Année
A.S
C.E.P
CM 2
CM 1
CE 2
CE 1
CP
Enseignement Primaire Rural
- Ecoles Supérieures d'Agronomie
- Institut National de la recherche Agronomique
- Ingénieurs de conception
- Chercheurs
- Ecole d'Agriculture de MEKNES
- I.P.T.A
- Ingénieurs des Travaux
- Professeurs du second Degré
- Ecoles Techniques Ministère de l'Agriculture et Offices
E.R.I
- Adjoints Techniques Agricoles
- Vulgarisateurs Instituteurs Ruraux
Centres d'Apprentissage
- Moniteurs Agricoles
- Agents des Eaux et Forêt
- Ouvriers Qualifiés

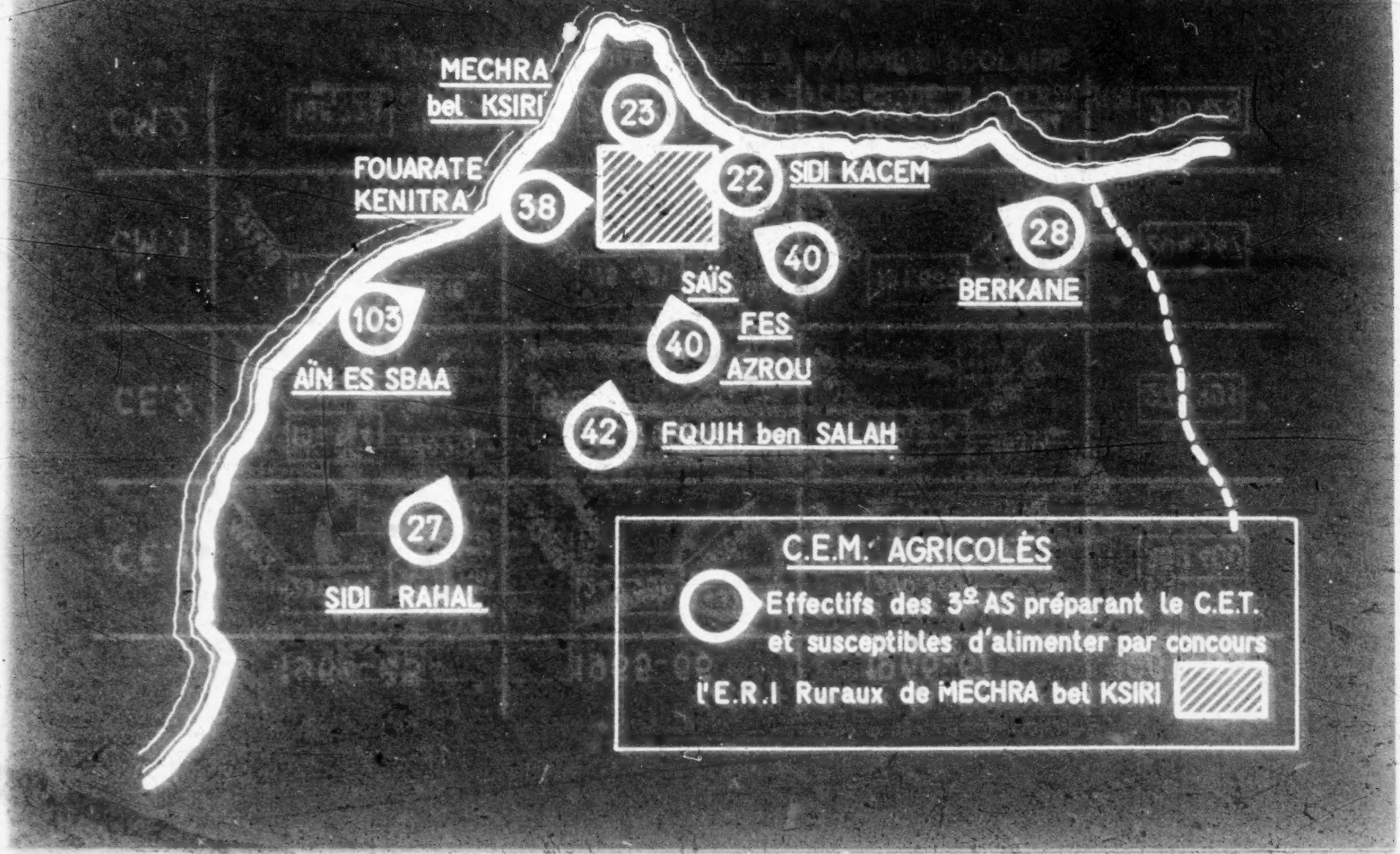
MECHRA bel KSIRI
23
FOUARATE KENITRA
38
22
SIDI KACEM
28
BERKANE
40
SAÏS
FES
40
AZROU
103
AÏN ES SBAA
42
FQUIH ben SALAH
27
SIDI RAHAL
C.E.M. AGRICOLÉS
Effectifs des 3º AS préparant le C.E.T. et susceptibles d'alimenter par concours l'E.R.I Ruraux de MECHRA bel KSIRI

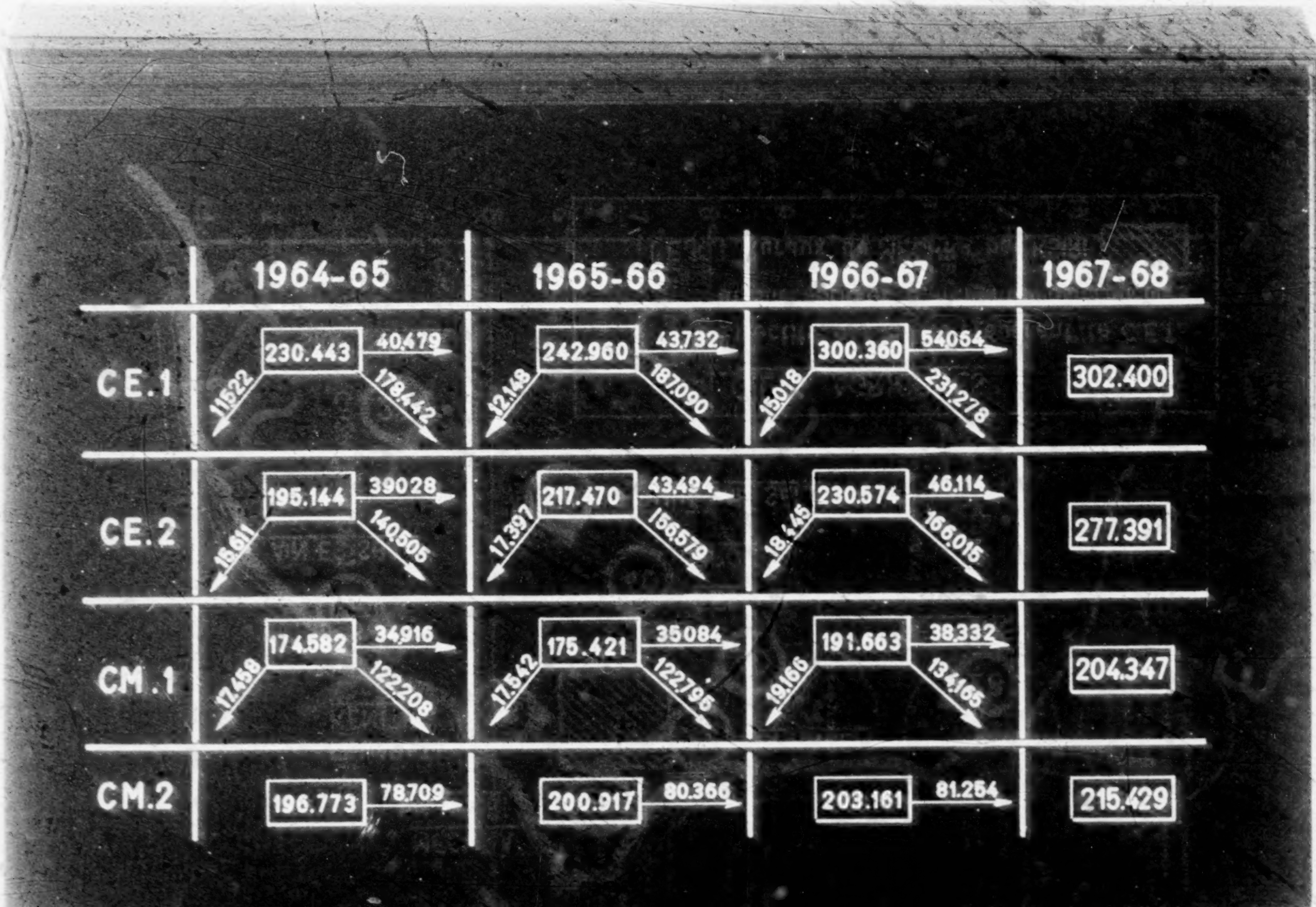

	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68
CE.1	230.443 → 40.479 ↙ 11522 ↘ 178.442	242.960 → 43.732 ↙ 12.148 ↘ 187.090	300.360 → 54.064 ↙ 15018 ↘ 231.278	302.400
CE.2	195.144 → 39028 ↙ 15.611 ↘ 140.505	217.470 → 43.494 ↙ 17.397 ↘ 156.579	230.574 → 46.114 ↙ 18.145 ↘ 166.015	277.391
CM.1	174.582 → 34.916 ↙ 17.458 ↘ 122.208	175.421 → 35084 ↙ 17.542 ↘ 122.795	191.663 → 38.332 ↙ 19.166 ↘ 134.165	204.347
CM.2	196.773 → 78.709	200.917 → 80.366	203.161 → 81.254	215.429

ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA PYRAMIDE SCOLAIRE ET LA PYRAMIDE DES DIFFERENTS PALIERS DE L'ENTREPRISE

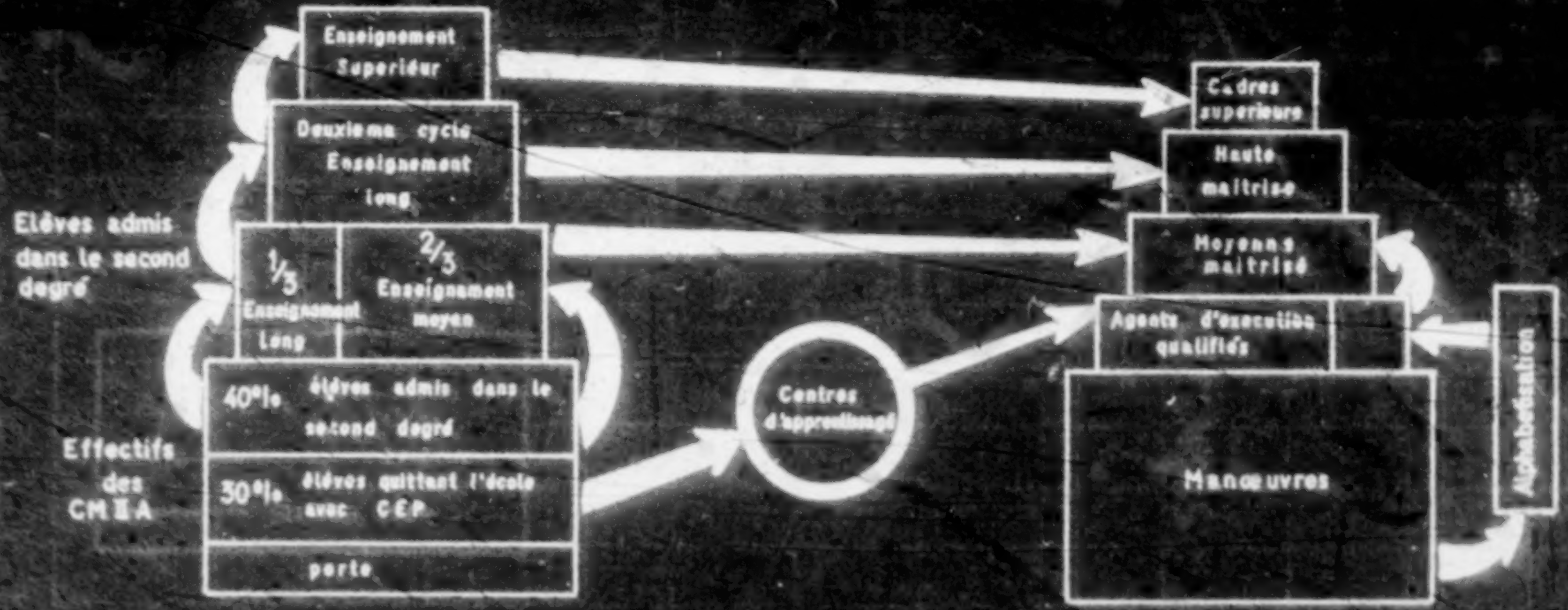
Eléves admis dans le second degré
Effectifs des CM II A
Enseignement Supérieur
Deuxieme cycle Enseignement long
1/3 Enseignement long
2/3 Enseignement moyen
40% élèves admis dans le second degré
30% élèves quittant l'école avec CEP
perte
Centres d'apprentissage
Cadres superieurs
Haute maitrise
Moyenne maitrise
Agents d'execution qualifiés
Manœuvres
Alphabétisation

M.E.N

Bureau des Statistiques

Effectifs de l'enseignement du Second degré

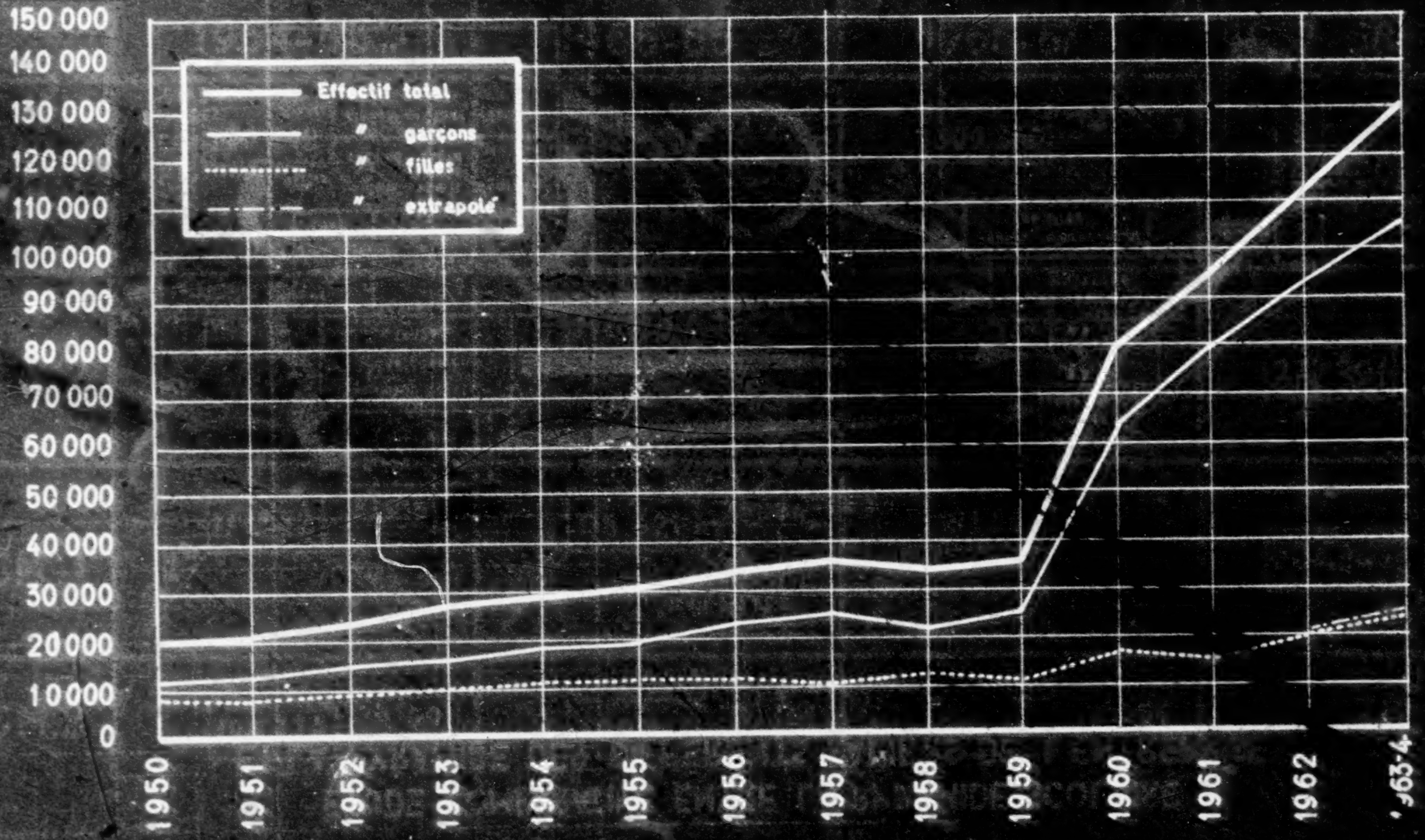

TITRES IV ET V

INFRASTRUCTURES

I. – Présentation d'ensemble
II. – Routes et chemins
III. – Projets spécifiques
IV. – Chemins de Fer
V. – Ports
VI. – Aéronautique civile
VII. – Télécommunications
VIII. – Radiodiffusion-Télévision
IX. – Energie électrique

I. — Présentation d'ensemble

Le programme 1965-1967 d'équipements publics dans le domaine de l'infrastructure se présente de la manière suivante :

	1965	1966	1967
			DH
A. - Routes et chemins tertiaires	43.510.000	40.110.000	38.380.000
B. - Infrastructures liées à des projets spécifiques	20.210.000	27.000.000	11.000.000
C. - Chemins de fer	19.689.000	19.263.000	16.048.000
D. - Ports maritimes ...	24.295.000	17.965.000	5.940.000
E. - Infrastructure aéronautique	14.035.000	10.405.000	6.560.000
F. - Télécommunications .	22.040.000	23.282.000	12.075.000
G. - Radio-Télévision ...	6.700.000	5.000.000	4.896.000
Total Infrastructures, DH	150.479.000	143.025.000	95.799.000

Rappelons les dotations des trois exercices antérieurs pour les mêmes catégories d'opérations.

Dépenses d'infrastructure en 1962 : 123.292 milliers de DH.
» 1963 : 199.502 »
» 1964 : 170.829 »

On constate donc qu'après avoir atteint un sommet en 1963 les dépenses d'infrastructures seront sérieusement réduites.

Cette évolution résulte de la sévérité des contraintes financières appliquées à un secteur qui n'est pas reconnu prioritaire dans les grandes orientations du Plan. Seules les opérations d'infrastructure liées aux grandes opérations prioritaires (Tourisme et Agriculture notamment) ont pu être maintenues sans difficulté. Par contre, toutes les autres opérations ont fait l'objet d'une sélection particulièrement stricte.

Bien entendu, il a fallu conserver les opérations déjà engagées ; c'est ce qui explique que la réduction du rythme d'investissement ne soit que progressive, la part de ces opérations étant très importante en 1965 et relativement importante en 1966. On a retenu également les opérations indispensables pour assurer la satisfaction des besoins prioritaires (opérations de capacité) et les opérations de très haute rentabilité, directe ou indirecte.

Par contre ont été éliminées toutes les opérations non indispensables, même lorsque leur rentabilité apparaissait assez élevée, et en particulier les opérations destinées à améliorer la qualité du service et la satisfaction des usagers.

L'application de ces principes a soulevé plusieurs problèmes délicats et certaines décisions déjà acquises dans leur principe ont dû être remises en cause.

— Pour les routes, il a fallu réduire les constructions de routes nouvelles au profit des itinéraires d'intérêt touristique et des chemins tertiaires.

— Pour les chemins de fer, on a dû écarter deux opérations intéressantes et susceptibles d'améliorer la qualité du service : l'électrification de la ligne Ben Guérir-Safi et la mise en service d'une rame rapide pour voyageurs entre Casablanca et Marrakech.

— Pour les Ports maritimes, il a fallu écarter toute opération de développement en dehors des ports de Tanger, Casablanca et Safi.

— En infrastructure aéronautique, les équipements ont été réduits au minimum indispensable du point de vue technique, ce qui a conduit à éliminer tous les aménagements d'aérogares. En outre, la mise en place d'un réseau d'installations de météorologie agricole est différée.

— Dans le domaine des télécommunications, le ralentissement de la cadence d'équipements pourra entraîner des délais importants dans le raccordement des abonnés téléphoniques non prioritaires. De même, pour la Poste, la lutte contre l'isolement rural par la construction de nouveaux bureaux de poste se fera à cadence réduite.

— Pour la R.T.M., les restrictions portent surtout sur la télévision. L'extension du réseau jusqu'à Agadir sera ajournée et l'équipement des studios de télévision ne recevra que des compléments et améliorations très limités.

— Enfin, pour l'électricité, il s'agit d'assurer autant que possible la sécurité de la consommation en prenant les mesures appropriées en temps utile ; ce qui implique un effort de prévision complémentaire et cohérent avec les autres avenues de la prospective d'ensemble.

On trouvera ci-après l'analyse du programme pour chaque groupe d'infrastructure.

II. — Routes et chemins

Orientation du programme

Le Maroc bénéficie d'un excellent réseau routier, bien entretenu et adapté à la circulation. Sans doute, ce réseau n'est-il pas également satisfaisant dans toutes les régions, du fait de circonstances antérieures à l'indépendance ; sans doute peut-on estimer qu'il ne se développe pas aussi rapidement que les besoins, ou que son maillage n'est pas assez dense. Mais par rapport à la production nationale et au revenu moyen par habitant, ce réseau se présente de façon très satisfaisante.

Cependant, nonobstant cette situation, un important programme de travaux routiers se trouve inscrit au plan 1965-67.

Il est justifié

— premièrement par les priorités générales reconnues au Tourisme et à l'Agriculture, priorités qui entraînent certaines conséquences dans le domaine routier ;

— deuxièmement par un certain nombre de besoins inéluctables : réparation des importants dégâts causés par les crues ; besoins du trafic sur les sections les plus chargées ; nécessité de combler les lacunes dues aux vicissitudes historiques (route de l'unité).

L'ensemble du programme routier doit ainsi s'élever à 90 millions de DH dont la décomposition par grandes catégories d'interventions est approximativement la suivante :

Routes principales et secondaires

— itinéraires touristiques (T)	14,650	millions DH
— réparation des dégâts causés par les crues (c)	21,880	» »
— extensions et renforcements de chaussées (Divers)	14,470	» »
Total	51,000	» »

Chemins tertiaires

— itinéraires touristiques	4,780	» »
— autres chemins tertiaires	34,220	» »
Total	39,000	» »

Contenu du programme

1. — Itinéraires touristiques

Les principales opérations du programme routier intéressant le tourisme ont été définies dans le cadre du programme général de développement du tourisme. Il convient donc de se rapporter au chapitre « Tourisme » du Plan pour en trouver la justification. La liste des opérations les plus importantes est la suivante.

Liaison Tanger-Fnideq (plateforme et ouvrages d'art)	1,750	millions de DH
Liaison Tanger-Bou Hamed (plateforme et ouvrages d'art)	1,200	»
Liaison Aït Kamara-Beni Bufrah (plateforme et chaussée)	0,180	»
Achèvement des travaux entre Al Hoceima et Fès (route de l'unité)	1,700	»
Poursuite de la construction entre Ksar es Souk et Ouarzazate	4,740	»
Poursuite de la construction entre Agdz et Zagora	1,680	»
Amélioration de la piste Tinrhir-Msémrirt Boulmane (circuit des gorges du Todra et du Dades - chemins tertiaires)	1,500	»

2. — Réparation des dégâts causés par les crues et autres opérations.

Les inondations de ces dernières années ont causé au réseau des dommages tellement considérables qu'il n'a pas encore été possible de les réparer entièrement ; par conséquent, et rien que pour rétablir la situation antérieure, il faut dépenser beaucoup d'argent, dont environ 21,880 millions de DH au titre du plan 1965-67.

Pour la présentation de ces réparations et pour toutes les autres opérations du programme, on distinguera, suivant l'usage les quatre rubriques classiques.

A. — Liaison Nord-Sud (avec la région du Rif)

Il s'agit principalement de l'achèvement de la route de l'Unité, entre Taounate et Ketama (travaux déjà mentionnés dans les itinéraires touristiques) ainsi que de travaux au Nord de Taza et de Guercif. Montant total : 3,500 millions de DH.

B. — Grands itinéraires.

Itinéraire n° 1 : Casablanca-Oujda.

Quelques améliorations sont en cours sur cet itinéraire. Mais rien n'est prévu pour la liaison Rabat-Casablanca, qui supporte le trafic le plus important de tout le Maroc. Cette liaison fera l'objet d'un projet spécifique hors plan triennal.

Itinéraire n° 2 : Tanger-Tantane.

Le pont de Larache sur le Loukkos et la prolongation en chaussée provisoire en direction de Tantane sont les principales opérations.

Itinéraire n° 4 : Tanger-Oujda.

Amélioration et renforcement de la chaussée entre Tétouan et Al Hoceima fortement dégradée par les intempéries survenus en 1962 et 1963.

Itinéraire n° 6 : Agadir-Figuig.

Poursuite de la construction de la R.P. 32 entre El Kelaa des Mgouna et Ksar es Souk d'une part et Ksar es Souk Bou Denib, d'autre part, ainsi que la construction de la R.P. 19 entre Bou Arfa et Figuig.

Itinéraire n° 8 : Fès-Agadir

Amélioration de la montée Nord du Tizi N'Test.

C. — Itinéraires secondaires

Des travaux seront entrepris dans les arrondissements suivants :

1) Rabat : liaison Moulay Bousselham-Larache et réparations des plus importants dégâts causés par les crues aux routes du Rharb.
2) Meknès : vers Moulay Idriss et Volubilis.
3) Fès : poursuite de la construction de la route de Guercif à Midelt et réparations des dégâts de crues au Nord de Fès et de Taza.
4) Oujda : l'opération la plus importante est la reconstruction du pont de la route 604 sur l'oued Nekkor.
5) Tétouan : poursuite de la construction des routes : Ksar el Kébir - Dardaïa, Tanger - Fnideq ;
   Targuist - Tabarant ;
   Tétouan - Bou Hamed
   et réparations des dégâts de crues sur les routes 601, 602, 603, 606, 608, 611 et 612.

Enfin, d'autres travaux concernent toutes les provinces, en tenant compte autant que possible du nombre d'habitants et de l'urgence des besoins.

Un gros effort sera fait sur les chemins touristiques, en particulier le chemin touristique 2.516 inclus dans la liaison Meknès-Oulmès-Khénifra et les chemins touristiques 6901 et 6902 des gorges du Todhra et du Dades.

Récapitulation par catégories de routes :

Liaisons Nord-Sud avec la région du Rif	3,500	Millions DH
Grands itinéraires	26,430	»
Itinéraires secondaires	21,070	»
Chemins tertiaires	39,000	»
Total	90,000	»

La répartition de cette dépense au cours de trois années, serait approximativement la suivante :

Année 1965	33,510	millions de DH
Année 1966	29,110	»
Année 1967	27,380	»
Total	90,000	»

D. — Promotion nationale

Les services techniques utilisent la Promotion Nationale pour réaliser avec leur moyens propres des travaux permettant l'ouverture de chantiers mobilisant une importante main-d'œuvre.

Un programme complémentaire viendra s'ajouter à cette possibilité chiffrée à 14 millions de journées de travail ; sans tenir compte des salaires en nature les opérations prévues au titre du programme complémentaire se résument comme suit :

(En milliers)

	1965		1966		1967		TOTAL	
	Nbre de journées	Dépenses	Nbre de journees	Dépenses	Nbre de journées	Dépenses	Nbre de journees	Dépenses
Routes et chemins	3.000	10.000	3.500	11.000	3.500	11.000	10.000	32.000

E. — Récapitulation - Investissements routes et chemins

(En milliers de DH)

	1965	1966	1967	TOTAL
1° Routes principales et secondaires	11.350	12.000	13.000	36.350
2° Chemins tertiaires	13.220	10.000	11.000	34.220
3° Pistes minières .	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.
4° Matériel et études	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.
5° Itinéraires touristiques ...	8.940	7.110	3.380	19.430
6° Promotion Nationale	10.000	11.000	11.000	32.000
Totaux	43.510	40.110	38.380	122.000

⁂

III. — Infrastructures liées à des projets spécifiques

I. — Infrastructures liées au complexe chimique de Safi

La construction de ces infrastructures est largement engagée et le montant de la dépense peut être déterminé à partir des dernières évaluations du montant total des travaux en déduisant tout ce qui sera réalisé à la fin de 1964.

Dans cet ensemble, il resterait à effectuer :

— une grande partie des travaux d'extension, d'aménagement et d'équipement du port de Safi ;

— les travaux d'aménagement et renforcement de la route n° 9 entre la mine de Kettara et la gare d'El Aria ainsi que la construction d'une route nouvelle de 7 km 5 entre le complexe chimique et le port de Safi.

— des constructions de voies ferrées à l'intérieur du complexe, entre le complexe et le port de Safi, ainsi que des aménagements complémentaires sur les voies existantes ;

— l'achat de rames de wagons trémies à pyrrhotine ;

— l'achèvement de l'adduction d'eau ;

— la construction de 218 logements pour ouvriers permanents et de logements pour cadres ;

— des aménagements complémentaires de la mine de Kettara : adduction d'eau et logements ouvriers.

La construction d'une ligne Tensift-Kettara figure par ailleurs dans le programme d'équipement de l'O.N.E.

Les dernières estimations du montant des travaux, tenant compte de diverses réévaluations techniques et financières, seraient les suivantes :

a) Etudes générales	1.000.000	DH
b) Desserte portuaire	37.000.000	»
c) Desserte routière	6.350.000	»
d) Desserte ferroviaire	14.600.000	»
e) Alimentation en eau	17.000.000	»
f) Alimentation en énergie électrique	330.000	»
g) Urbanisme et habitat	3.400.000	»
h) Aménagement et adduction d'eau de la mine de Kettara (estimation provisoire)	3.100.000	»
TOTAL	82.780.000	»

L'achèvement de ces travaux nécessiterait donc les crédits suivants après déduction des crédits ouverts précédemment (55.570.000)

— en 1965 12.210.000
— en 1966 15.000.000

Ce programme fera cependant l'objet d'examens approfondis permettant de dégager éventuellement des économies d'investissements ne compromettant pas l'économie de l'ensemble du projet.

II. — Infrastructures liées au polygone betteravier du Gharb

Un ensemble d'aménagements de chemins tertiaires à l'intérieur du polygone betteravier du Gharb répond à la nécessité du ramassage rapide des betteraves au moment de la campagne sucrière. Leur montant total est de : 14.900.000 DH. Ces opérations bénéficient d'ailleurs d'un financement particulier de la BIRD dans le cadre du développement agricole de la région de Sidi Slimane pour la production nationale du sucre.

III. — Zone industrielle de Tanger

La création d'une zone industrielle à Tanger fait actuellement l'objet d'études précises.

Une dotation provisionnelle de 17 millions de dirhams sera prévue afin de permettre les acquisitions foncières, la réalisation de la viabilité et des assainissements.

IV. — Récapitulation

L'ensemble de ces trois opérations nécessite les dépenses totales suivantes :

Année 1965 : 20.210.000 DH
Année 1966 : 27.000.000 DH
Année 1967 : 11.900.000 DH

⁂

IV. — Chemins de Fer

Le Chemin de Fer est l'instrument le mieux adapté aux transports massifs et rapides ; particulièrement économique dans ces conditions, il ne l'est plus s'il s'agit de déplacer quelques voyageurs ou colis. Pour employer une comparaison à la fois simple et juste, le Chemin de Fer est un outil de gros, le détail devant revenir à la route.

En ce qui concerne notre pays, les principes qui viennent d'être définis signifient que nos chemins de fer sont surtout adaptés aux trafics suivants :

1. Produits miniers, en particulier phosphates ;

2. Troncs principaux des grands courants où se meuvent massivement les produits agricoles, les produits industriels et les voyageurs.

C'est dire qu'outre les gisements miniers et leurs ports de desserte, les liaisons ferroviaires ne sont justifiées qu'entre les plus grandes agglomérations et quelques localités intermédiaires.

Or le Maroc dispose d'un équipement ferroviaire à peu près suffisant, quoiqu'ancien et assez usé. Aucune extension du réseau n'est à envisager au cours du plan triennal, qui comportera seulement à ce titre l'achèvement de la prolongation Khouribga - Beni Idir, nécessitée par la mise en exploitation d'un gisement de phosphates. Autrement, en raison de la pénurie de capital, les investissements se borneront au strict minimum de renouvellement et aux aménagements indispensables pour faire face au développement du trafic, spécialement des phosphates. C'est ainsi que l'électrification du tronçon Benguérir - Safi, qui serait justifiée et rentable dans l'optique d'une entreprise privée, n'est pas inscrite au Plan. Le remplacement des voitures de voyageurs, âgées d'une quarantaine d'années et largement amorties, n'y figure pas non plus. Quant aux voies, on se contentera de les maintenir à peu près dans l'état actuel, qui n'est sans doute pas propice à la vitesse et au confort, mais qui permet tout de même d'acheminer le trafic.

Dans ces conditions, le programme retenu comporte essentiellement des opérations déjà prévues dans le plan quinquennal 1960-64 ou dans les plans antérieurs. Viennent s'y ajouter quelques dépenses rendues nécessaires par le développement du trafic. Au total, ces diverses opérations peuvent se regrouper sous les rubriques suivantes :

1. — Travaux des gares : 2.396.670 DH.

Ces travaux consistent principalement à renouveler des aiguilles, des installations téléphoniques et de signalisation ainsi qu'à établir des raccordements industriels.

2. — Travaux de voies : 15.495.527 DH.

Il s'agit essentiellement de remplacer les rails les plus usés, de réparer ou de renforcer la plate-forme (dégâts des crues en particulier), notamment sur la ligne de Sidi-Kacem-Tanger. Le doublement du tronçon Moualine-El-Oued Khouribga sera poursuivi et achevé.

3. — Equipement du service matériel et traction.

Ces travaux sont rendus nécessaires par l'évolution de l'exploitation et concernent principalement le dépôt de Casablanca : 5.166.915 DH.

4. — Acquisition de wagons de marchandises et de locomotives : 27.105.010 DH.

Ces opérations sont liées principalement à l'expansion du trafic lourd.

5. — Logement et bâtiments : 550.000 DH.

6. — Divers : 4.285.878 DH.

(Expropriations et bornages, frais généraux d'administration, véhicules, etc...)

7. — Hôtels : 5.800.000 DH pour mémoire, les investissements étant comptabilisés dans le chapitre « Tourisme ».

Il s'agit principalement des hôtels de Fès (Palais Jamaï) et de Meknès qui appartenaient à l'ancienne compagnie concessionnaire et dont l'extension ou la modernisation sont en cours. Ces opérations sont d'ailleurs reprises dans le chapitre du Plan consacré au tourisme. En outre, des travaux de modernisation sont prévus dans les autres hôtels, pour leur conserver le niveau adequat.

RECAPITULATION

Programme principal

Dépenses prévues pour la période 1965-1967 :

Travaux des gares :	2.396.670
Travaux des voies :	15.495.527
Service matériel et traction :	5.166.915
Achats de wagons de marchandises et de locomotives .	27.105.010
Logements et bâtiments :	550.000
Divers :	4.285.878
Hôtels :	PM
	55.000.000

Programme complémentaire

— (Si prévisions phosphates confirmées) .... 5.500.000 DH

La répartition annuelle de cette dépense au cours des trois année du plan serait la suivante :

Année 1965 :	19.689.113 DH
Année 1966 :	19.263.094 DH
Année 1967 :	16.047.793 DH
	55.000.000 DH

⁂

V. — Ports maritimes

Orientation du programme

En premier lieu, l'infrastructure portuaire participe au développement économique du Maroc en assurant l'augmentation des échanges extérieurs et des activités de la pêche.

Les installations existantes doivent donc être étendues et modernisées suivant l'expansion du trafic et de la pêche.

A ces fonctions traditionnelles, il convient d'ajouter le rôle que les ports sont appelés à jouer dans l'industrialisation du Maroc. En effet, comme il est dit dans le chapitre du Plan consacré à l'industrie, de nombreux secteurs industriels ne pourraient s'installer et se développer au Maroc s'ils devaient limiter leurs débouchés au marché intérieur. Pour certaines fabrications, la taille des usines rentables devient de plus en plus grande, et une partie plus ou moins importante de la production doit s'écouler sur les marchés extérieurs, en tenant compte des grandes options internationales choisies par le Gouvernement. De plus, la plupart des usines ont besoin de matières premières et d'équipements importés.

Pour réduire les frais d'approvisionnement aussi bien que les frais d'expédition, les industriels sont donc naturellement conduits à rechercher les implantations portuaires : ce phénomène apparaît de plus en plus nettement dans tous les grands pays industriels, et le Maroc n'échappe pas à cette évolution.

En outre, l'industrialisation moderne se fait de plus en plus autour de puissants pôles de développement où la concentration des hommes et des activités permet, grâce à l'importance des productions, la mise en place de structures de haute productivité particulièrement dynamiques.

Ceci explique que trois grands ports seulement soient choisis pour recevoir la plupart des nouvelles industries, organisées en trois puissants complexes industriels : celui de Casablanca, déjà très développé, celui de Tanger autour de la zone franche et celui de Safi, plus spécialisé dans les industries chimiques. On ajoutera, pour mémoire, le port de Mohammedia consacré à l'industrie pétrolière, et concédé à une société privée.

En tenant compte de ces objectifs généraux, le programme d'équipement des ports maritimes au cours de la période 1965-1967 a été établi de la manière suivante :

— Les actions de développement et de modernisation sont concentrées dans les ports de Casablanca, Tanger et Safi ;

— Quelques opérations limitées sont prévues en faveur de la pêche, en complément des programmes déjà engagés (cas d'Essaouira notamment) ;

Dans tous les autres ports, les objectifs sont limités au maintien du potentiel à son niveau actuel.

Contenu du programme

Port de Casablanca

Le programme prévoit la poursuite des opérations de développement de la capacité déjà entreprises.

La plus importante d'entre elles est l'achèvement du Môle Chaix. Les autres concernent le développement des chaussées, des terres-pleins, des hangars et des outillages.

Le montant total des opérations déjà engagées après élimination des moins urgentes s'élève à 7.020.000 DH. Il s'y ajoute un programme supplémentaire d'outillage et d'aménagements nouveaux pour 1.945.000 DH, de hangars pour 500.000 DH. et la construction d'un silo à sucre pour 4.500.000 DH. Cette dernière opération est particulièrement intéressante du point de vue économique, car le nouveau silo à sucre doit permettre la réception des sucres en vrac, en supprimant les dépenses considérables liées au transport du sucre en sacs.

Par contre, les réductions apportées aux programmes présentés initialement ne permettent pas l'engagement de travaux importants pour le développement de la capacité du port de Casablanca. En première étape, la construction d'une nouvelle jetée transversale nécessiterait 20 millions de DH. Compte tenu des restrictions financières, cette opération est ajournée au-delà de 1967. Il en résulte que le développement du trafic pourra poser en fin de période des problèmes délicats, qui seraient résolus provisoirement par une réaffectation des quais actuellement utilisés pour le trafic des minerais et du charbon, et par de nouvelles dispositions pour le stockage des phosphates.

Cependant, en raison du développement de ce trafic, il est envisagé un programme spécial dont le financement serait recherché par des moyens extrabudgétaires.

Au total, le programme d'équipement du port de Casablanca s'élèvera à 13.965.000 DH, soit moins du tiers du programme total d'équipement des ports maritimes. A cette dotation s'ajoute un crédit de 1.000.000 DH pour l'aménagement de la gare maritime, en raison du développement escompté du trafic touristique.

Port de Tanger

Le développement industriel de la zone de Tanger doit se faire essentiellement autour de la zone franche du port : les travaux d'équipement de cette zone franche seront donc poursuivis activement : 100.000 m2 de terre-pleins, 50.000 m2 de chaussées, 5.000 m2 de magasins, raccordement à la voie ferrée, aux réseaux d'eau et d'électricité, outillages, etc... En dehors de la zone franche le programme du port de Tanger comprend le renforcement d'ouvrages pour 2.200.000 DH, et l'équipement en superstructure et outillage du nouveau môle pour 2 millions environ.

Au total, les investissements à réaliser dans le port de Tanger au cours de la période triennale s'élèveront à 6.000.000 de DH.

Le développement touristique amène à prévoir en outre :

— 1.000.000 de DH pour l'aménagement d'une gare maritime ;

— 4.200.000 de DH pour la réalisation d'un nouvel appontement destiné à recevoir le ou les navires (car-ferry) qui seront mis en service sur la ligne Malaga-Tanger par une société marocaine de navigation.

Port de Safi

Le développement de l'activité du port de Safi résultera directement de l'accroissement des exportations de phosphates et de la réalisation progressive du complexe d'industries chimiques. L'activité principale du port est donc le trafic des pondéreux, qui s'effectue sur des navires de dimensions de plus en plus grandes effectuant leurs mouvements de nuit comme de jour.

Le programme prévoit le renforcement de la jetée pour 1 million de DH.

— Des dragages d'approfondissement du bassin au droit du quai des phosphates, pour permettre l'accès des navires de fort tirant d'eau.

— L'installation d'un balisage de nuit et le renforcement des moyens de remorquage pour permettre d'assurer les mouvements des gros navires en tous temps et dans les meilleures conditions de sécurité.

Par ailleurs, les superstructures et l'outillage seront complétés au fur et à mesure des besoins du trafic.

L'ensemble du programme s'élève ainsi à 7.300.000 DH.

Autres ports principaux

Le programme triennal des ports maritimes ne prévoit que la poursuite des opérations déjà engagées dans les ports d'Agadir et de Kénitra.

Dans le port d'Agadir, il s'agit de renforcer les ouvrages extérieurs, de poursuivre l'aménagement des superstructures, et de compléter l'outillage. Des travaux importants tels que la construction de nouveaux ouvrages extérieurs, ou la construction d'une nouvelle cale de halage ne seront pas entrepris dans le cadre de ce programme dont le montant s'élève à 2.700.000 DH pour le port d'Agadir.

Le port de Kénitra pose un problème très délicat. En effet, son trafic est modeste (500.000 tonnes par an) et sans grandes possibilités d'expansion. Par ailleurs les conditions d'accès sont mauvaises et ont tendance à s'aggraver avec l'augmentation des débits solides de l'Oued Sebou résultant de la dégradation du manteau végétal en amont.

Le contrôle de l'écoulement des eaux du bassin de l'Oued Sebou, nécessaire en tout état de cause, ne sera pas suffisant avant de nombreuses années pour améliorer franchement les conditions d'accès au port. Sans doute peut-on stabiliser et approfondir le chenal par la construction d'épis et de jetées ; mais les études sur modèle réduit ont montré qu'il serait vain de vouloir assurer l'accès au port de Kénitra des navires de plus de 8 mètres de tirant d'eau. Etant donné la tendance constante à l'augmentation de la taille des navires et l'augmentation du coût des immobilisations des navires, le port de commerce de Kénitra est certainement condamné à terme. Il convient donc dès maintenant de préciser dans quels délais et selon quelles modalités doit s'effectuer la reconversion des activités portuaires de Kénitra.

La plupart des importations et exportations intéressant l'hinterland du port de Kénitra devront s'effectuer à Tanger et Casablanca ; seuls les bateaux de faible tirant d'eau continueront à desservir le port de Kénitra. Quant aux activités industrielles installées sur le port, on examinera leurs futures conditions de fonctionnement avec un nouveau circuit d'approvisionnement et de débouchés : à la limite, certaines de ces activités seraient transférées dans les grands ports, un nombre correspondant d'emplois étant créés à Kénitra dans des activités industrielles ne dépendant pas directement d'un port maritime.

Par ailleurs, l'ensemble de Kénitra et de l'avant port de Médhia bénéficie de conditions assez favorables en ce qui concerne la pêche côtière. Les ressources sont signalées comme abondantes et les débouchés seraient importants étant donné la proximité des principaux centres de consommation. L'activité de la pêche et l'industrie de la conservation pourraient donc non seulement se maintenir mais même se développer et accroître leurs exportations, sans nécessiter de dépenses importantes, les tirants d'eau des bateaux de pêche étant très inférieurs à ceux des navires de commerce.

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas de ne voir retenues dans le programme du port de Kénitra que des opérations de maintenance, à l'exclusion de tout aménagement définitif et de tout développement des installations existantes. L'essentiel des dépenses consiste en frais de dragage, au rythme de 1,6 million de DH par an, d'après l'expérience des années antérieures. Le programme du port de Kénitra s'élève ainsi à 6.000.000 de DH, pour la période considérée. Ce montant parait très élevé lorsqu'on le compare aux chiffres retenus pour le port de Tanger et Safi dont l'avenir est beaucoup plus important pour l'économie marocaine. Mais à Kénitra, de gros frais de dragages devront être engagés tous les ans tant que la fermeture du port aux gros navires ne sera pas effective.

Ports secondaires

Seul le développement de la pêche peut justifier des investissements nouveaux dans les ports secondaires. Le programme prévoit d'abord la poursuite des opérations déjà engagées. Il s'agit dans un certain nombre de cas d'améliorer les accès (Nador, Al Hoceima, Essaouira, par exemple). En général, les équipements de superstructure et les outillages recevront des compléments d'importance limitée.

Deux ports secondaires méritent cependant une mention particulière :

— Le port de M'Dicq a été construit au cours des dernières années, le coût total de l'infrastructure s'élevant à près de 6 millions. Il est normal que le Plan triennal prévoit l'achèvement de cette opération.

— Le port d'Essaouira connait tous les ans des périodes de pêche extrêmement actives au cours desquelles l'afflux de bateaux est tel que les installations existantes sont largement saturées. Le programme prévoit donc des extensions de ce port de pêche pour un montant total de 2.420.000 DH (80.000 DH ayant été engagés en 1964 pour l'établissement du projet d'extension).

Au total, le programme triennal des ports secondaires s'élève à 5.435.000 DH. Ce programme ne prévoit pas d'investissements importants dans le port de Nador, pour lequel cependant le Ministère des Travaux Publics avait préparé un programme de travaux d'extension et d'équipement d'un montant total de 5.700.000 DH, dont l'intérêt est indiscutable. La sévérité des contraintes financières, et le principe de la concentration des efforts d'équipement dans les ports importants, obligent cependant à ajourner cette opération.

Récapitulation

L'ensemble du programme des ports maritimes se présente de la façon suivante :

Casablanca	14.965.000 DH
Tanger	11.200.000 »
Safi	7.300.000 »
Agadir	2.700.000 »
Kénitra	6.000.000 »
Total ports principaux	42.165.000 »
Essaouira	2.420.000 »
Autres ports secondaires	3.015.000 »
Total ports secondaires	5.435.000 »
Phares et balises	600.000 »
Total ports maritimes	48.200.000 DH

Rappelons que les travaux nécessaires dans le port de Mohammédia ne figurent pas dans ce programme, puisque ces travaux, d'importance limitée au cours de la période 1965-1967, seront réalisés par la Société concessionnaire sans la participation de l'Etat.

Néanmoins des difficultés sont à craindre au cours de la période triennale du fait que le sea-line actuellement en service risque de se trouver prochainement hors d'usage.

Il est en conséquence apparu nécessaire de construire des postes d'amarrage fixes pour pétroliers à l'abri d'une jetée dont le coût serait de l'ordre de 40 millions de DH, et dont le financement serait assuré par un emprunt à couvrir par les taxes portuaires.

L'échelonnement dans le temps du programme portuaire budgétaire serait approximativement le suivant :

Année 1965	18.095.000 DH
Année 1966	16.965.000 DH
Année 1967	6.940.000 DH

⁂

VI. — Infrastructure aéronautique

Il y a lieu de rappeler que le transfert aux autorités marocaines des responsabilités en matière d'aviation civile n'a été effectif qu'en mars 1961.

Durant cette période intermédiaire de 6 années, aucun projet important entrant dans le cadre d'une politique à long terme d'équipement aéronautique n'a pu être lancé. Ces circonstances ainsi que l'évolution extrêmement rapide des besoins et des matériels radioaéronautiques pendant le laps de temps considéré ont eu pour conséquence un retard considérable du Maroc dans le domaine en question.

Par ailleurs, il convient de préciser que :

— d'une part le trafic d'avions ou de passagers ne suffit pas pour déterminer les investissements à effectuer. Ceux-ci sont surtout fonction du type d'appareils (quadrimoteurs, biréacteurs, quadriréacteurs, etc...) en service à un moment donné, de jour ou de nuit, sur les lignes aériennes nationales ou internationales.

— d'autre part, il existe des moyens de navigation qui sont localisés hors des aérodromes et des installations de contrôle de la circulation aérienne ; leur zone d'action s'étend à l'ensemble du territoire marocain ainsi qu'à une région océanique importante.

En vertu des obligations contractées par le Maroc au sein de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), cette infrastructure générale doit sans cesse être perfectionnée et complétée pour répondre à des normes déterminées et servir ainsi les besoins de tout aéronef même si celui-ci ne fait que traverser sans se poser l'espace aérien marocain.

Le présent plan a été élaboré avec un souci d'austérité et de rigueur budgétaire conformément aux directives gouvernementales.

Seuls les investissements tendant à renforcer la sécurité aérienne au-dessus du territoire marocain et sur nos aérodromes principaux ont été retenus.

C'est ainsi qu'a été écartée toute amélioration des installations concernant le confort du passager (exemple des aérogares), à l'exception de Tanger en raison de l'accroissement du trafic touristique.

Ont été exclus également de ce plan, les installations et équipements à caractère agricole (Division Climatologique et Stations régionales de météorologie agricole) ainsi que l'équipement de vol sans moteur.

Liste des opérations prévues :

1. — Aérodromes :

RABAT-SALE : centrale électrique destinée à assurer l'alimentation des installations de sécurité lors des coupures de courant.

TANGER : construction de deux postes de stationnement pour Caravelle, et d'une aérogare permettant d'écouler le trafic touristique.

MARRAKECH : aménagement des aires de stationnement.

AGADIR : allonger la piste pour la rendre accessible aux avions du type Caravelle et améliorer les installations de sécurité aérienne.

AL HOCEIMA : Les travaux envisagés (de faible importance d'ailleurs) ont pour but de compléter l'équipement récent de cet aérodrome.

OUJDA : amélioration des installations de sécurité (centrale de secours, réfection de l'alimentation électrique) ; installation d'une station de radio-vent conformément au plan adopté à la 3ème session de l'A.R.I. à Addis Abéba en mars 1962.

NOUASSEUR : extension des réseaux électriques et téléphoniques, étude de l'aérogare définitive.

2. — Equipement aéronautique :

Le réseau du service fixe des télécommunications aéronautiques a fait l'objet d'une refonte à peu près totale en Europe et en Afrique lors des nombreuses réunions tenues depuis 1960 par les différents comités et commissions de télécommunications de l'OACI. Cette refonte est basée sur l'automatisation complète des transmissions.

Il est prévu au Plan triennal une première tranche d'installations portant principalement sur :

- l'achèvement d'un centre de réception commencé en 1964 ;
- l'amélioration du centre d'émission ; renouvellement d'une partie des émetteurs ;
- la création d'un nouveau centre de contrôle régional et d'un bureau central des télécommunications ; l'achèvement définitif est prévu vers 1970.

3. — Equipement météorologique :

Il s'agit surtout d'une part de la réalisation des stations synoptiques de Fkih Ben Salah et de Ksar es Souk prévues au plan adopté à la 3ème session de l'A.R.I. (O.M.M.) à Addis Abéba en mars 1962, d'autre part de la modernisation du réseau existant.

Montant de la dépense

Compte tenu de ces considérations, le coût des investissements à prévoir serait de 31.000 milliers de dirhams se décomposant comme suit :

1) **Infrastructure** :	
RABAT	1.760
TANGER	2.050
MARRAKECH	2.000
AGADIR	1.800
AL HOCEIMA	300
OUJDA	1.600
NOUASSEUR	2.680
Installations météorologiques (hors aérodromes)	950
2) **Equipement aéronautique**	11.490
3) **Recherche et sauvetage**	300
4) **Equipement météorologique**	2.200
5) **Véhicules spéciaux** (incendie)	2.500
6) **Formation aéronautique**	500
7) **Achats de terrains**	370
8) **Frais d'études**	500
	31.000

La répartition annuelle se répartit provisoirement comme suit :

1965	14.035.000 DH
1966	10.405.000 DH
1967	6.560.000 DH
	31.000.000 DH

N.B. — Le coût des installations et de l'équipement de météorologie agricole prévus conformément aux décisions de la Conférence de Météo tenue à Rabat en juin 1964 s'élève à 2.090.000 DH, ainsi répartis :

Rabat (500), Fès (250), Tanger (250), Casablanca (250), équipement (840).

⁂

VII. — Télécommunications et Postes

Le programme d'équipement des P.T.T. comprend deux parties : les télécommunications et les bâtiments postaux. Les premières études du Ministère des P.T.T. conduisaient à prévoir un programme triennal d'un montant de 156 millions de DH environ, à l'intérieur duquel les opérations prioritaires figuraient pour 117 millions de DH environ.

Mais l'austérité imposée par les contraintes financières a conduit à limiter les programmes aux opérations les plus indispensables et les plus rentables pour respecter une enveloppe de 61.397.000 DH y compris les bâtiments postaux.

Dans le domaine des télécommunications, cela signifie que malgré la bonne rentabilité financière des opérations téléphoniques et télégraphiques, l'expansion normale du trafic pour les niveaux de tarifs pratiqués ne pourra pas être assurée. Plus précisément cela signifie que d'assez nombreuses demandes privées d'abonnements au téléphone et au service Telex ne seraient pas satisfaites dans les délais actuels (2 mois environ pour le téléphone, 1 an pour le Télex).

Dans le domaine des bâtiments postaux, cela signifie que l'effort de lutte contre l'isolement rural ne sera poursuivi qu'à une cadence réduite.

C'est compte tenu de ces restrictions particulièrement sévères qu'ont été établis les programmes suivants.

A. — TELECOMMUNICATIONS

I. — Orientations du programme

La croissance naturelle de la demande peut être définie à partir des observations statistiques de ces dernières années.

En **téléphonie,** les abonnements principaux se développent depuis 2 ans à la cadence de 4 % par an, ce rythme ayant même une légère tendance à s'accélérer. Le trafic téléphonique enregistré sur tickets est en stagnation du fait du développement des commutations automatiques. Par contre, le trafic téléphonique enregistré sur compteur connaît un développement rapide : 14 % en 1963 et 1964. La croissance normale de cette catégorie de trafic au cours de la période 1965-1967 serait de l'ordre de 12 à 13 %.

Le service Télex connaît un développement plus rapide encore. Les abonnements se sont augmentés de plus de 15 % au cours des dernières années, et une croissance normale de 1965 à 1967 se situerait aux environs de 12 % par an. Le trafic correspondant se développerait normalement de 20 % pour les liaisons interzones, et de 8 à 10 % pour les liaisons internationales.

C'est à partir de ces précisions d'activité que les services techniques des télécommunications ont établi le programme des opérations devant fournir les capacités nécessaires pour l'écoulement du trafic futur (opérations de capacité) et des opérations qui, compte tenu des trafics prévus, présentaient des rentabilités économiques suffisamment élevées (opérations de rentabilité).

Ce programme a subi ensuite un certain nombre de réductions correspondant à une limitation volontaire de la demande et à un relèvement des taux de rentabilité exigée.

Les hypothèses de limitation de la demande ne concernent cependant aucun des trafics intéressant le développement national : demandes des administrations, des industries, des entreprises, des services. Elles ne sauraient concerner que les demandes privées (qui sont une des formes de la consommation finale). Elles intéressent surtout le trafic téléphonique et pratiquement pas le service Telex. On peut observer, à cette occasion, que cette limitation des demandes privées ne pourrait être maintenue si les nouveaux abonnés supportaient intégralement la totalité des dépenses entraînées directement et indirectement par leur raccordement : ces dépenses sont estimées à 5.000 DH environ par abonné nouveau. Mais actuellement la taxe de raccordement ne s'élève qu'à 170 DH, le reste des dépenses de l'Administration n'étant couvert par l'usager qu'au fur et à mesure du paiement de ses taxes d'abonnement et de communications.

II. — Contenu du programme

1) Commutation

Les équipements de cette catégorie sont essentiellement des équipements de capacité. Dans les grands centraux urbains, les prévisions rectifiées d'abonnements nouveaux permettent de prévoir la date à laquelle la capacité des installations existantes sera saturée. Des installations complémentaires doivent être mises en service en temps utile ; il en sera ainsi à Casablanca (N.U.S., Centre, Maarif, Gare, El Fida) et à Rabat (Centre et Souissi).

En dehors des villes, dans les centres ruraux, les petits centraux manuels sont avantageusement remplacés par des centraux automatiques même pour les trafics très faibles. Il est en effet rentable d'utiliser, au lieu des équipements anciens, des matériels automatiques modernes dont les frais de fonctionnement et d'entretien sont faibles.

Parmi les opérations intéressantes par leur rentabilité, mais non indispensables, qui ne figurent pas au programme, on relève la modernisation de Casablanca interurbain.

En définitive, le programme de commutation s'élève à 21.200.000 DH.

2) Installations d'abonnés et raccordements

Compte tenu de la limitation des raccordements privés, on estime que le nombre d'abonnements principaux pourrait passer de 86.000 à la fin de 1964 à 99.500 environ à la fin de 1967. Aux 13.500 abonnements principaux supplémentaires il faut ajouter 2.500 postes simples supplémentaires également à la charge de l'Etat. Compte tenu du coût des installations nouvelles et du coût des lignes aériennes et souterraines correspondantes, on arrive au programme suivant :

Installations d'abonnés	:	1.500.000 DH
Lignes aériennes	:	3.500.000 DH
Lignes souterraines	:	4.500.000 DH
Total	:	9.500.000 DH

3) Transmissions

Les équipements prévus en matière de transmission comprennent :

— d'une part des opérations d'importance faible et moyenne, réparties dans l'ensemble du territoire en fonction des besoins ;

— d'autre part deux opérations d'importance exceptionnelle en cours de réalisation : le câble Safi-Agadir, et le câble méditerranéen Tétouan-Perpignan.

Parmi les opérations les plus importantes de la première catégorie on relève la poursuite de la construction du câble Fès-Sefrou (1.300.000 DH), le renforcement de l'axe Meknès-Oujda (1.300.000 DH) et la liaison Safi-Marrakech, par faisceaux hertziens, à entreprendre en fin de programme.

Les travaux restant à effectuer pour le câble Safi-Agadir s'élèvent à 11.400.000 DH. Pour le câble méditerranéen, la dépense prévue au plan est de 37 millions de DH.

Ensemble, ces deux opérations représentent 83 % du programme d'équipement de transmissions et la moitié environ du programme total des P.T.T.. On observera cependant que ces deux opérations bénéficient d'un financement spécial grâce à l'aide liée française.

Le programme d'équipements de transmissions se présente donc de la manière suivante :

Câble méditerranéen	: 37.000.000 DH
Câble Safi-Agadir	: 11.400.000 DH
Autres liaisons	: 7.300.000 DH
Total	: 55.700.000 DH

4) Outillage et véhicules

Le développement des services d'exploitation et surtout d'entretien entraîne des besoins d'outillage et de véhicules neufs qui ont été chiffrés au total à 600.000 DH environ.

B. — BATIMENTS POSTAUX

Le montant total du programme de construction de nouveaux bâtiments postaux a été limité à 4 millions de DH seulement, soit une cadence annuelle de 1.300.000 DH environ. Dans ce programme figurent un certain nombre d'opérations importantes :

Sous-direction régionale des PTT à Casablanca ; achèvement des travaux de reconstruction à Agadir ; bureau de poste et central téléphonique à Nador.

Les autres opérations sont pour la plupart des constructions de bureaux de poste dans les petits centres ruraux, au titre de la lutte contre l'isolement rural.

La cadence de ces travaux sera sensiblement ralentie au cours des trois prochaines années.

Les crédits correspondant à ces opérations sont prévus au titre VIII du Plan : « Equipement administratif ».

Récapitulation d'ensemble :

A. — Télécommunications

Commutation	21.200.000 DH
Installations d'abonnés et raccordements	9.500.000 »
Transmissions	55.700.000 »
Outillage et véhicules	600.000 »
Charges financières	14.830.000 »
B. — Bâtiments postaux	P.M.
Total	101.830.000 DH

dont 44.433.000 DH à financer hors plan.

La répartition de cette dépense au cours des trois années serait approximativement la suivante :

Année 1965	22.040.000 DH
Année 1966	23.282.000 DH
Année 1967	12.075.000 DH
Année 1968 et au-delà	44.433.000 DH

P.T.T. — PLAN TRIENNAL 1965 - 1967

Tableau récapitulatif

(En milliers de dirhams)

RUBRIQUES	Montant total de la dépense	Echelonnement des crédits			Montant de la dépense	
		1965	1966	1967	Durant le plan	Hors plan
A. — *Opérations déjà autorisées*						
— Centraux	7.750	4.150	1.800	257	6.207	1.543
— Raccordements d'abonnés	3.500	3.500			3.500	
— Transmissions	52.700	10.770	14.982	3.898	29.650	23.050
— Bâtiment (P.M. cf. équipement administratif) ..	P.M.					
Total A	63.950	18.420	16.782	4.155	39.357	24.593
B. — *Travaux nouveaux*						
— Centraux	13.450	2.920	3.400	3.420	9.740	3.710
— Raccordements d'abonnés	6.000		2.400	3.600	6.000	
— Transmissions	3.000	500	500	700	1.700	1.300
— Outillages et véhicules.	600	200	200	200	600	
Total B	23.050	3.620	6.500	7.920	18.040	5.010
C. — *Charges financières* ...	14.830					14.830
Total A + B + C	101.830	22.040	23.282	12.075	57.397	44.433

VIII. — Radiodiffusion-Télévision

Objectifs du programme

Le Plan triennal prévoit un volume important d'investissements dans les domaines de la radiodiffusion et de la télévision. Cet effort est justifié par le rôle primordial que peuvent jouer ces moyens de diffusion pour l'information et l'éducation des masses. Il tient compte aussi de la place prise par la radio et la télévision dans les loisirs et la formation culturelle des Marocains.

Les objectifs retenus dans le cadre du Plan triennal sont les suivants :

- En premier lieu, compléter la couverture du territoire en assurant notamment la couverture totale en ondes radio ;
- en second lieu, augmenter les moyens de production pour continuer à améliorer la qualité des émissions.

Mais dans ce domaine comme dans les autres, les contraintes financières ne permettent pas de retenir la totalité des opérations souhaitables du point de vue technique.

Le choix du programme résulte d'un certain nombre d'orientations.

- Une priorité doit être reconnue à la radiodiffusion par rapport à la télévision, en raison du nombre beaucoup plus élevé de récepteurs radio répandus dans le public.
- Partout où les moyens actuels permettent de répondre aux besoins les plus immédiats, les opérations de modernisation et d'extension sont ajournées au delà de 1967.

Contenu du programme

Les principales opérations retenues sont les suivantes :

A. — Radiodiffusion

1. — Etablissement d'un émetteur national sur grandes ondes. Le principe de cette opération est retenu depuis un certain temps : l'émetteur ondes longues est en effet capable d'assurer une couverture complète du territoire national et un important rayonnement à l'étranger. Il pourra être écouté dans de bonnes conditions de jour comme de nuit par les récepteurs les plus simples, largement diffusés dans la masse. Il s'agit donc d'une opération importante sur le plan technique, comme sur le plan politique. Son montant est évalué à 7.400.000 DH.

2. — Extension de la maison de la radio à Rabat.

Il s'agit aussi d'une opération engagée depuis un certain temps. La plupart des travaux de gros œuvre sont effectués, mais l'essentiel de l'équipement reste à faire. D'après les dernières estimations, l'achèvement de cette opération nécessiterait 3.000.000 DH.

3. — Moyens de reportage.

Le renforcement des moyens de reportage radio consiste en l'achat de 4 voitures spéciales équipées d'émetteurs, récepteurs, pour un montant de 400.000 DH.

4. — Amélioration des studios régionaux.

Il n'est pas possible de consentir un effort important pour l'aménagement des studios régionaux de télévision, qui devront continuer à fonctionner de façon précaire avec les aménagements actuels. Cependant, les installations sont si sommaires à Tanger et Marrakech que des aménagements y seront effectués pour 300.000 DH.

5. — Enfin, il n'est pas prévu de nouvelles constructions pour les émetteurs d'ondes moyennes et d'ondes courtes. Cependant, les aménagements existants dans les locaux des P.T.T. à Rabat et à Casablanca ne permettent plus de satisfaire aux exigences de service. Il est donc prévu de récupérer les stations abandonnées par les forces étrangères à Médiouna et Bouknadel. Les aménagements nécessaires pour l'utilisation de ces locaux sont évalués à 200.000 DH.

B. — Télévision

1. — Emetteurs de grande puissance.

Le réseau d'émetteurs de télévision a connu un développement rapide au cours des dernières années. Une bonne partie du territoire national est déjà couverte. Mais les installations provisoires sont rapidement remplacées par des émetteurs de grande puissance. Dans le cadre de ce programme, des investissements sont prévus :

à Rabat-Casablanca	pour	600.000 DH
à Marrakech	pour	700.000 DH
à Zerhoun	pour	600.000 DH
à Tanger	pour	300.000 DH
et à Oujda	pour	1.350.000 DH

soit un investissement total de 3.550.000 DH.

2. — Etablissement de liaisons hertziennes.

Le transport du signal de télévision aux émetteurs énumérés ci-dessus se fait par un réseau de faisceaux hertziens en cours d'équipement définitif. L'achèvement du programme en cours nécessitera 731.000 DH.

De plus, le réseau sera complété par un réseau de réemetteurs Safi-Essaouira-Agadir dont le coût est évalué à 900.000 DH.

3. — Construction d'une maison de la télévision à Rabat.

Cette opération ne peut être retenue au programme en raison de son montant élevé et en raison des incertitudes qui pèsent encore sur le choix de son implantation. Il sera nécessaire de limiter les moyens de production de la télévision aux studios existants : les studios convenables de Casablanca et le studio provisoire de Rabat. Cette limitation des moyens de production résulte à la fois de la rigueur des contraintes financières et de la priorité accordée au développement de la radiodiffusion.

4. — Emetteurs de télévision de faible puissance.

Ces émetteurs sont nécessaires pour compléter la couverture du territoire dans les zones où pour des raisons techniques, les émetteurs de grande puissance n'assurent pas une couverture totale. Leur implantation ne peut être précisée qu'après la mise en service normal des émetteurs de grande puissance.

Une somme de 600.000 DH est prévue à cet effet.

C. — **Opérations diverses**

1. — Formation professionnelle

Le recrutement des cadres techniques et des agents exploitants nécessaires à la R.T.M. exige la mise en place de moyens de formation convenables. Des sections spécialisées seront constituées au sein des écoles professionnelles dépendant du Ministère de l'Education Nationale, pour satisfaire à la fois aux besoins des P.T.T. et de la R.T.M. Cependant pour l'équipement de ces centres en matériel spécialisé, le programme prévoit une dotation de 315.000 DH.

2. — Locaux administratifs.

Le développement des activités de la R.T.M. entraînera une extension de ses installations administratives ; la création et l'équipement de nouveaux bureaux sont prévus pour 200.000 DH.

RECAPITULATION

A. — Radiodiffusion

Emetteur ondes longues	7.400.000 DH
Maison de la radio à Rabat	2.000.000 DH
Reportage	400.000 DH
Amélioration des studios régionaux	300.000 DH
Aménagement des locaux pour émetteurs O.M. et O.C.	200.000 DH
TOTAL RADIO	10.300.000 DH

B. — Télévision

Emetteur grande puissance	3.550.000 DH
Liaisons hertziennes	731.000 DH
Liaison Agadir	900.000 DH
Emetteur à faible puissance	600.000 DH
TOTAL TELEVISION	5.781.000 DH

C. — Autres opérations	515.000 DH
TOTAL GENERAL	16.596.000 DH

La répartition de cette dépense totale entre les trois années serait approximativement la suivante :

Année 1965	6.700.000 DH
Année 1966	5.000.000 DH
Année 1967	4.896.000 DH
	16.596.000 DH

⁂

IX. — Energie électrique

1ère PARTIE : Situation à la veille du plan

L'Office national de l'électricité dispose actuellement d'un potentiel énergétique constitué par des usines hydro-électriques et thermiques formant un ensemble dont les caractéristiques globales sont les suivantes :

— Pour l'énergie d'origine hydraulique, la puissance totale installée s'élève, non compris les groupes auxiliaires, à 331.750 kw.

— Pour l'énergie d'origine thermique, la puissance installée se répartit ainsi :

54.000 kw pour les usines à vapeur ;
11.360 kw pour les usines Diesel ;

valeurs qui ne comprennent pas la puissance des alternateurs auxiliaires ainsi que celles des groupes à vapeur et Diesel vétustes considérés comme réserve de secours.

I. — Caractéristiques des possibilités de production

Les caractéristiques des possibilités actuelles de production annuelle sont :

— la productivité garantie, qui est la valeur maximum de la demande annuelle d'énergie susceptible d'être satisfaite sans aucune restriction dans les conditions hydraulogiques les plus défavorables : c'est donc la caractéristique fondamentale de productivité d'un complexe de production qui doit être en mesure de répondre en toutes circonstances aux besoins des consommateurs.

— la production hydraulique moyenne, qui est la valeur moyenne d'énergie hydro-électrique susceptible d'être produite annuellement ; cette donnée n'a en fait de signification que sur le plan économique, dans la mesure où elle permet de situer en moyenne la contribution à la production totale qu'il est possible de demander à une production hydro-électrique dont le coût, en ce qui concerne les charges mobiles, est très inférieur à celui de la production thermo-électrique.

— la puissance garantie sur le réseau interconnecté.

A. — La productivité garantie se réfère à une « sécheresse de référence » définie, pour les usines hydrauliques autres que celles du complexe de l'Oued El Abid, par les valeurs de la production hydraulique enregistrée au cours de l'année 1952, année où la production hydraulique de ces usines a été la plus faible. Pour les usines de Bin El Ouidane et d'Afourer, on a adopté la plus faible production annuelle dans une séquence de trois années de faible hydraulicité, en tenant compte d'un prélèvement de 1 milliard de m3 sur la retenue de Bin El Ouidane au cours de cette séquence.

Dans ces conditions, la productivité hydraulique annuelle garantie s'élève à :

— Aménagements autres que ceux de l'Oued El Abid	230 GWh
— Aménagements de l'Oued El Abid (y compris les bonifications dont bénéficient les aménagements aval)	661 GWh
	891 GWh

Si l'on tient compte de prélèvements faits à l'amont de certains aménagements pour les besoins de l'irrigation, ce total doit être réduit d'environ 33 GWh.

A cette productivité hydraulique garantie, constituant un minimum disponible de caractère exceptionnel, doit être associée la production thermique correspondant à l'exploitation intensive des 63,7 MW techniquement disponibles dans les usines existantes pour fixer le maximum de la production d'énergie électrique susceptible d'être assurée en toutes circonstances par l'équipement en service, soit :

858 GWh pour les aménagements hydro-électriques
+ 400 GWh pour les aménagements thermiques
= 1.258 GWh

L'influence croissante des besoins de l'irrigation influera chaque année en diminution d'environ 7,5 GWh sur la production calculée ci-dessus.

En résumé, la productivité garantie pour les années du Plan triennal en cours s'établira aux environs de 1.242 GWh.

Cependant, dans une optique à court terme, pour une durée ne dépassant pas 3 années et dans le cas d'une bonne hydraulicité de la première année, il est possible de garantir en production 100 à 130 millions de kWh annuels supplémentaires.

Dans ces conditions, compte tenu de la bonne hydraulicité de l'année 1964, la production garantie sera de 1.380 GWR en 1965 et 1966.

II. — Prévisions de consommation annuelle et de pointe de puissance quart horaire maximale.

Lors de la rédaction du plan triennal 1964 - 1966, 2 taux d'accroissement de la consommation et de la pointe ont été envisagés, soit 5 et 7 %. Ces taux encadraient bien les accroissements des dernières années, mais compte tenu des résultats des quatre premiers mois de l'année 1964 il a paru utile d'envisager également le taux de 9 %. Le taux moyen de 7 % correspond sensiblement au doublement de la consommation en 10 ans.

Il a été en outre ajouté aux consommations annuelles les prévisions de consommations supplémentaires correspondant à la mise en service de grandes exploitations industrielles ou minières prévues notamment par le B.E.P.I. et le B.R.P.M., ces consommations ne rentrant pas dans celles incluses dans les taux d'accroissement régulier. Il a toutefois été admis un glissement dans le temps pour l'appel des puissances envisagées.

Les tableaux ci-dessous consignent les résultats correspondant à l'accroissement moyen de 7 % dans les 2 hypothèses suivantes :

A) Les prévisions de consommation annuelle tiennent seulement compte des raccordements en cours d'exécution en 1964 (Midelt-Larache).

B) Les prévisions de consommation annuelle tiennent compte en outre des raccordements demandés dans l'avenir par le B.E.P.I. et le B.R.P.M.

Prévisions de consommation	Hypothèse A	Hypothèse B
1964	1.242 GWh	1.242 GWh
1965	1.340 »	1.340 »
1966	1.438 »	1.438 »
1967	1.554 »	1.614 »
1968	1.662 »	1.765 »
1969	1.777,5 »	1.973 »
1970	1.899,5 »	2.149 »
1971	2.030 »	2.293 »
révisions de pointes maximales quart horaire de puissance		
1964	268 M.W.	268 M.W.
1965	296 »	296 »
1966	316 »	316 »
1967	344 »	356 »
1968	368 »	388 »
1969	404 »	434 »
1970	421 »	471 »
1971	451 »	501 »

Il est rappelé que la puissance minimale garantie est actuellement de 266 MW et compte tenu de la bonne hydraulicité 1963-1964, de 311 MW jusqu'en janvier 1966.

2ème PARTIE : Programme 1965-1967

Les besoins d'équipement de l'Office National de l'Electricité ont été limités au cours des dernières années par suite d'une stagnation de la demande qui pouvait être facilement satisfaite par les capacités de production importantes mises en place à la veille de l'indépendance.

Mais, après cette période relativement favorable, il convient maintenant de reprendre un rythme important d'équipement aussi bien pour la production que pour la distribution d'énergie électrique.

On assiste en effet,

— d'une part à une vigoureuse reprise de la demande dont le taux d'accroissement annuel s'élève actuellement 8,5 % pour la consommation totale et 9 % pour la consommation de pointe. Sans doute, une croissance aussi forte ne saurait se maintenir sur une longue période ; mais il est prudent d'établir les prévisions à moyen terme sur la base d'une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 7 % par an (doublement en 10 ans - graphique III).

— d'autre part à l'épuisement progressif des moyens de production et de distribution, tel que la satisfaction des demandes ne peut plus être garantie à partir de 1966.

Enfin, à ces besoins résultant du développement de la consommation d'énergie électrique sur les réseaux de l'O.N.E. viennent s'ajouter des dépenses importantes pour la remise en état, le renforcement et l'interconnexion des réseaux de la zone Nord.

Le programme suivant a été établi en tenant compte de ces nécessités mais dans un souci de stricte austérité. C'est ainsi que les moyens de production et de distribution prévus pourraient se révéler insuffisants si la demande se développait plus rapidement que prévu. De même le réseau de transport et de distribution ne prévoit pas toutes les sécurités souhaitables du point de vue technique. Enfin l'amélioration de la situation dans la zone Nord devra être étalée dans le temps.

I. — Moyens de production

On distinguera les équipements à mettre en service avant la fin de 1969 et qui sont dès maintenant parfaitement définis, et ceux qui devront être réglisés ultérieurement.

a) Première tranche d'équipements.

Elle comprend dans l'ordre chronologique :

— Une turbine à gaz de 15 MW à mettre en service début 1966.

— Une turbine à gaz de 10 MW à mettre en service début 1967.

— Un groupe de 60 MW à mettre en place dans l'usine des Roches Noires à Casablanca et dont la mise en service interviendrait fin 1968.

— L'équipement hydro-électrique du barrage de Mechra Klila, d'une puissance de 23 à 25 MW, dont la mise en service interviendrait en 1967.

— L'installation d'un 3ème groupe turbine à Im Fout, d'une puissance de 15,6 MW, dont la mise en service interviendrait fin 1969.

— L'équipement hydro-électrique de l'aménagement de Bou Areg, d'une puissance de 6,5 MW, à mettre en service fin 1968.

Le montant des dépenses correspondantes prévues au cours de la periode triennale serait le suivant en milliers de DH :

	1965	1966	1967	Ultérieur
1°. turbine à gaz	10.000			
2°. turbine à gaz		10.000	1.572	
Groupe des Roches Noires	17.600	18.000	11.400	7.400
Groupe d'Im Fout.	160	3.000	4.000	3.140
Equipement de Mechra Klila	2.500	5.200	6.740	
Equipement de Bou Areg	600	2.200	3.000	2.700
Total	30.860	38.400	26.712	13.240

Soit au total : 95.972.000 DH.

b) Seconde tranche d'équipements.

Les équipements nécessaires ultérieurement ne peuvent être définis dès maintenant avec précision. La nature des équipements résultera d'un choix économique entre la production thermique et la production hydraulique, choix qui dépend des coûts et des possibilités de production des différents équipements engageables d'une part, et des caractéristiques de la demande, d'autre part. La répartition de ces investissements nouveaux dans le temps dépend du rythme de croissance de la demande.

Les études techniques et économiques nécessaires sont entreprises. En attendant leur résultat, on indiquera ici les dépenses à prévoir dans le cadre du programme 1965 - 1967 pour engager en temps utile les équipements nécessaires dans deux hypothèses, celle de l'équipement thermique (deux groupes thermiques de 60 MW chacun) et celle de l'équipement hydraulique (usines de El Ouali - 25 MW, de Dechra El Oued - 60 MW, de Cheho - 85 MW, de Mrija - 40 MW).

	1965	1966	1967	Ultérieur
Hypothèse thermique	—	5.000	15.000	110.000
Hypothèse hydraulique	1.000	15.500	45.000	262.500

II. — Transport et distribution de l'énergie

a) Lignes et postes de 150 kV.

La plupart des principaux centres de production et de consommation sont reliés entre eux par un ensemble de lignes à 150 kV. Ce système présente cependant les lacunes suivantes :

— Rabat est encore alimenté à partir de Casablanca en 60 kV, et la consommation atteindra bientôt une valeur telle que le raccordement en 150 kV sera nécessaire.

— L'augmentation de la consommation nécessite un renforcement du poste d'El Ouali à réaliser en 1967.

— La liaison entre Marrakech et Agadir est à compléter sur le tronçon Tensift - Chichaoua. Cependant la croissance des besoins ne rendra cette opération indispensable qu'en 1968 et 1969.

— Le raccordement de la zone Nord à l'ensemble du réseau Marocain nécessite la construction d'une ligne 150 kV de Rabat à Fondak. C'est une opération très importante qui comprend la mise en place de la ligne elle-même, un équipement supplémentaire du poste de Rabat et la construction d'un poste de 150 kV à Fondak. L'ensemble est estimé à 25.900.000 DH.

Etant donné l'importance de la dépense, ont peut examiner les dispositions à prendre au cas où cette opération ne serait pas réalisée dans le cadre du Plan triennal. Les moyens de production de Tanger ne suffiront bientôt plus à satisfaire la demande. Il serait donc nécessaire de mettre en place des groupes thermiques supplémentaires entraînant une dépense qui peut, en première approximation, être estimée à 10 millions de DH. Bien entendu, cette solution ne permet pas d'assurer la même sécurité et la même qualité de service que le raccordement au réseau général. En outre, le prix de revient moyen de l'énergie serait plus élevé, puisqu'on ne pourrait profiter de la production d'énergie électrique à bon marché des centrales hydro-électriques existantes. Cette solution pose donc une question de principe sur le plan économique.

Avec la construction de la ligne Rabat - Fondak, le programme de lignes et postes à 150 kV serait le suivant :

Année 1965 : 5.650.000 DH.
Année 1966 : 9.750.000 DH.
Année 1967 : 21.520.000 DH.
36.920.000 DH

Sans la construction de la ligne Rabat-Fondak, cet échéancier pourrait être réduit d'environ 4 millions de DH en 1966 et 6 millions de DH en 1967.

b) Lignes et postes de 60 kV.

Le programme prévoit tout un ensemble d'opérations pour compléter le réseau existant et le renforcer là où la croissance de la consommation conduira prochainement à la saturation des installations existantes. Il s'agit, par exemple, de renforcer l'alimentation :

1°) de la région de Safi par une ligne El Kettara - Bouguedra et les postes correspondants ;

2°) de la vallée du Souss, où se développent d'importantes consommations agricoles, par une ligne Aït Melloul - Taroudant ;

3°) des villes d'El Jadida et d'Al Hoceima ;

4°) de la région de Souk el Arba, par une ligne Sidi Kacem - Souk El Arba ;

5°) de la région de Fquih Ben Salah (raccordement au réseau des phosphates).

Il s'y ajoute des extensions du réseau :

— Midelt sera alimenté à partir de Khénifra pour assurer les besoins de l'industrie minière (sous réserve de la vérification de l'avantage économique du raccordement comparé au mode de production actuellement utilisé).

— La région de Guercif qui connaît un rapide développement économique sera reliée à Taza par une ligne 60 kV.

— Le réseau de la zone Nord sera relié au reste du réseau par une ligne Souk El Arba - Larache, qui permettra de renforcer l'alimentation de cette région en attendant la mise en place de la ligne 150 kV Rabat - Fondak et qui ensuite contribuera à la sécurité de l'alimentation de la zone Nord.

Par contre le programme ne prévoit pas la liaison complète en 60 kV de Taza à Taourirt par Guercif. La sécurité d'approvisionnement de la partie orientale du réseau ne sera donc pas aussi complète qu'il serait souhaitable, tant qu'il n'existera pas d'interconnexion avec l'Algérie. Le programme ne prévoit pas non plus de liaison nouvelle de Bouguedra à Safi, les besoins supplémentaires de la région de Safi pouvant être couverts si nécessaire en fin de programme par une interconnexion avec les moyens propres du complexe chimique.

Le programme des lignes et postes 60 kV prévoit donc les dépenses suivantes :

Année 1965 : 25.905.000 DH
Année 1966 : 11.200.000 DH
Année 1967 : 6.200.00 DH
43.305.000 DH

On remarquera que la plupart des dépenses s'effectuent en début de programme, beaucoup de ces opérations étant déjà engagées en raison de l'urgence des besoins.

c) Aménagements complémentaires et de renouvellement sur les ouvrages en exploitation.

Il s'agit d'un ensemble d'opérations nombreuses réparties sur tout le territoire. La plus importante est l'installation de 3 compensateurs de 20 MVAR pour 4.000.000 de DH sur différents postes HT du réseau.

A ces travaux habituels de l'O.N.E. s'ajoutent les travaux de remise en état et d'amélioration des réseaux de distribution de la R.E.I. dont l'O.N.E. doit reprendre l'exploitation. Etant donné l'état peu satisfaisant de ces réseaux, il aurait été souhaitable d'y effectuer tous les ans environ 4 millions de DH de travaux. Le programme ne prévoit cependant qu'une dépense de 3 millions de DH par an.

Les dépenses totales seront :

en 1965 : 10.077.000
en 1966 : 12.377.000
en 1967 : 9.000.000
Total : 31.454.000

d) Divers

On a groupé sous cette rubrique les frais généraux d'administration et d'études imputables aux opérations d'équipement à raison de 4 millions de DH par an (6 % du montant des investissements approximativement) ; soit un total de 12 millions de DH.

e) Charges financières

Entre l'engagement des travaux du présent programme et la mise en service des équipements, le jeu des intérêts intercalaires met à la charge du maître d'œuvre un certain montant de charges financières.

Ces charges ne peuvent être assumées par le compte d'exploitation, les équipements n'étant pas encore en service : ils viennent donc en majoration du compte d'établissement.

Leur montant ne peut cependant être chiffré dès maintenant car il dépend des délais d'exécution des ouvrages, de leur mode de financement et des conventions entre l'O.N.E. et les Finances publiques concernant l'équipement. Nous les mentionnons donc ici pour mémoire.

RECAPITULATION

Le programme total 1965-1967 de l'O.N.E. s'établit de la manière suivante en retenant la solution thermique pour les équipements futurs de production et en supposant retenue la liaison à 150 kV de la zone Nord.

(En milliers de DH)

	1965	1966	1967
Production			
1ère tranche	30.860	38.400	26.712
2ème tranche		5.000	15.000
Transport et distribution			
150 kV	5.650	9.750	21.520
60 kV	25.905	11.200	6.200
Compléments et renouvellements	10.077	12.377	9.000
Divers	4.000	4.000	4.000
Charges financières	p.m.	p.m.	p.m.
TOTAL	76.492	80.727	82.432

Soit pour la période 1965 - 1967 un TOTAL GENERAL de :

239.651.000 DH

Ces chiffres ne comprennent pas les travaux d'électrification rurale réalisés par auto-financement du compte spécial et par crédits budgétaires Travaux Publics, ni les charges financières estimées au paragraphe e) ci-dessus.

Ce programme serait augmenté de :

1.000.000 DH en 1965
10.500.000 DH en 1966
30.000.000 DH en 1967

dans le cas où la solution hydro-électrique serait retenue pour les équipements de production futurs.

Il serait au contraire diminué de 4 millions de DH en 1966 et de 6 millions de DH en 1967 dans le cas où l'on ne réaliserait pas l'interconnexion de la zone Nord avec le réseau général.

TITRE VI.

PRODUCTIONS MINIERES INDUSTRIELLES – ARTISANAT MARINE MARCHANDE – PECHE

I. – Productions minières
II. – Productions industrielles
III. – Artisanat
IV. – Marine Marchande et Pêche

I. – PRODUCTIONS MINIERES

I. – Introduction

II. – Le Secteur Public et Semi-Public

III. – Le Secteur Privé

I. — Introduction

Avec le développement agricole, la formation professionnelle et le tourisme, le développement du potentiel minier et sa mise en valeur rationnelle constituent un des objectifs importants du Plan.

Depuis quelques années le pays a connu une intense activité minière aboutissant à l'exportation des matières premières minérales mondialement demandées, mais aussi à la mise sur pied d'industries marocaines d'envergure telles que le complexe de Safi à la base duquel on trouve la pyrrhotine de Kettara et les phosphates de Youssoufia.

Une prospection systématique des gisements de surface a permis le démarrage des grandes exploitations qui fournissent actuellement des minerais appréciés mondialement et participent pour une grande part à l'activité économique du pays.

C'est ainsi que le secteur minier fournit 80 % en tonnage et 35 % environ en valeur des exportations marocaines. Il emploie plus de 30.000 ouvriers faisant vivre plus de 150.000 personnes.

La ressource minérale la plus importante est le phosphate, le Maroc étant le deuxième pays producteur du monde et le premier exportateur. Monopole d'Etat, les phosphates sont exploités par l'Office Chérifien des Phosphates à Khouribga et à Youssoufia et représente plus de la moitié de l'activité minière totale ainsi qu'une part capitale du trafic des chemins de fer et des ports et en général de l'activité de l'industrie du pays par les matériels, biens de consommation ou services qui lui sont nécessaires (énergie électrique, produits pétroliers, etc...)

L'expansion des phosphates est particulièrement remarquable puisque dès 1965, la production marchande doit atteindre 11 millions de tonnes 7,7 à Khouribga - 3,3 à Youssoufia) pour se poursuivre ensuite au rythme d'expansion de 7 à 8 % par an.

Les autres substances minières importantes sont l'anthracite de Djérada et le pétrole brut du Rharb et d'Essaouira, les minerais ferreux (notamment fer de Ouichan et manganèse d'Imini), les minerais non ferreux de plomb et zinc de Bou Beker - Touissit, Aouli - Mibladen, Aouam, Tafilalet ; de cobalt de Bou Azzer, de cuivre de Bou Skour ; d'antimoine du Maroc central, et les substances non métalliques telles que la barytine, le sel, les argiles smectiques.

Un important effort de réorganisation de la houille de Djérada est en cours qui doit permettre une amélioration progressive du rendement et de la production ; parallèlement, des efforts sont effectués dans le sens d'un accroissement des ventes intérieures qui se manifestera essentiellement avec la consommation plus importante des centrales thermiques.

La prospection pétrolière, à laquelle le Bureau de Recherches et de Participations Minières a donné un essor considérable en intéressant des groupes étrangers se poursuit en diverses régions du pays, dans les Doukkala, le Tadla, le Tafilalet, les Hauts Plateaux orientaux et aussi dans le Rharb et dans la région d'Essaouira qui sont les deux seuls secteurs productifs jusqu'à présent. La production reste pour l'instant limitée à un tonnage modeste compris entre 100 et 150.000 tonnes produit essentiellement du champ de Sidi Rhalem (Essaouira).

Cette production est traitée par la raffinerie de Sidi Kacem qui complète ses besoins par des produits d'importation.

Les besoins de la Raffinerie de Mohammedia sont de leur côté entièrement couverts par du brut importé. Au total les deux raffineries traiteront ensemble en 1965 1.200.000 tonnes de brut et l'augmentation à prévoir pour les années suivantes est de l'ordre de 6 à 7 % ; l'accroissement de consommation des produits raffinés portant essentiellement sur le gaz-oil et sur le fuel -oil alors que celles des essences est à peu près stationnaire.

La production de minerai de fer est le fait des mines de la province de Nador, (Ouichan et Setolazar) ; au total la production se tient aux environs du million de tonnes par an et n'est pas susceptible de varier beaucoup dans les années à venir sauf circonstances imprévisibles dans la conjoncture mondiale.

Les mines de manganèse de l'Imini et de Bou Arfa sont les principales productrices de manganèse. La mine de Bou Arfa malgré des conditions difficiles n'a jamais cessé son activité, une légère amélioration s'est manifestée au cours de l'année 1964 ; pendant la durée du plan elle est susceptible de produire des tonnages variant entre 60 et 100.000 tonnes par an mais elle reste dans tous les cas une mine marginale. La production de minerai métallurgique de l'Imini a fortement diminué au cours des deux dernières années notamment pour des raisons de concurrence mondiale ; mais malgré sa situation géographique défavorable cette exploitation est appelée à poursuivre son activité actuelle en fournissant non seulement le minerai métallurgique mais également le minerai chimique très apprécié des consommateurs étrangers.

Les mines de plomb et zinc après avoir enregistré des baisses considérables des cours sont actuellement dans une période extrêmement favorable grâce à une remontée spectaculaire des prix mondiaux. Les principaux gisements de Zellidja - Touissit - Aouli - Mibladen et Aouam auxquels il convient d'ajouter la province minière du

Tafilalet doivent à peu près monter la production de plomb aux environs de 130.000 tonnes et celle de zinc voisine de 60.000 tonnes par an. Mais il se pose ici le problème des réserves notamment du gisement de Zellidja qui si les cours restent favorables, pourraît facilement être relayé par Touissit pour le zinc et par le gisement de la Moulouya pour le plomb.

L'exploitation du cobalt se maintiendra à son niveau actuel pendant les années qui viennent ; le centre de production ayant toutefois été déplacé du gisement de Bou Azzer exploité jusqu'à 300 mètres de profondeur, au gisement d'Aghbar.

La production du minerai de cuivre est en légère expansion et atteint le niveau de production d'environ 6 à 7.000 tonnes de minerai par an provenant des gisements de Bou Skour - Azzegour et Djebel Klakh mais en outre des prospections et recherches extrêmement encourageantes sont poussées dans la province de Ouarzazate et dans celles d'Agadir où de plus le Bureau de Recherches et de Participations Minières procède à la mise en exploitation du gisement de Talaat N'Ouamane.

Une mention particulière doit être encore faite pour l'antimoine dont les cours favorables ont permis la reprise, encore timide, d'un certain nombre d'exploitations arrêtées depuis plus de 10 ans, la barytine dont la production annuelle approche les 100.000 tonnes ainsi que les argiles smectiques.

La préparation du gisement de pyrrhotine de Kettara est actuellement poursuivie par le B.R.P.M. et le gisement sera en mesure de ravitailler le complexe chimique de Safi dès sa mise en route.

Ces exploitations minières ne constituent cependant pas l'ensemble des richesses minières du pays. Des prospections systématiques doivent être faites permettant de réaliser l'inventaire complet des possibilités minières du pays, car si des gisements en surface ont été reconnus, exploités et sont actuellement en cours d'épuisement, il reste à découvrir les gîtes cachés pour lesquels des moyens modernes de prospection sont nécessaires.

On peut citer à titre d'exemple les récentes découvertes de potasse qui constitutent une richesse minière de premier ordre qui n'ont pu être décelées qu'avec des recherches en profondeur.

C'est à cette tâche que les organismes de l'Etat doivent s'atteler dans les prochaines années pour la reconnaissance systématique et détaillée des possibilités minières du pays non seulement pour renouveler le potentiel minier du pays qui se dégrade au fur et à mesure de son exploitation, mais encore et surtout à augmenter les réserves minières et les ressources energétiques nécessaires au dévoppement du pays.

La découverte de nouvelles sources d'énergie en particulier les hydrocarbures, permettrait de fournir dans des conditions économiques intéressantes, une energie bon marché indispensable à l'activité générale du pays.

Par ailleurs, dans les substances minières proprement dites, la recherche devra être menée non seulement pour maintenir un courant d'exportations de minerais permettant d'obtenir des devises nécessaires pour l'équipement du pays, mais encore et surtout pour fournir à une industrie locale les matières premières nécessaires à son développement et à l'agriculture les engrais indispensables pour l'amélioration du rendement.

La recherche et la mise en exploitation des mines qui étaient conçues jusqu'ici dans le cadre de complémentarité d'économies avec les pays européens sera orientée d'une manière plus efficace vers les besoins nationaux et la valorisation locale maximum.

Le potentiel minier du pays doit être non seulement sauvegardé, mais encore développé et orienté dans le sens strictement national. Pour cela les moyens nécessaires seront mis en chantier pour que la prospection puisse se faire au rythme correspondant au développement du pays.

Telles sont les grandes lignes de l'action gouvernementale en matière minière qu'il importe maintenant de développer dans les rubriques suivantes.

⁂

II. — Le secteur Public et Semi-Public

II. 1. — DIRECTION DES MINES ET DE LA GEOLOGIE.

II. 1. — 1. — Division des mines.

a) Augmentation des réserves de minerais des gisements exploités par les coopératives d'artisans.

Les Coopératives d'artisans mineurs et notamment celles de manganèse ont des réserves très limitées, ces Coopératives risquent de disparaître si un effort de découverte et de mise en valeur de nouvelles réserves n'est pas effectué.

Il est prévu, à cet effet, des travaux d'un montant de 200.000 DH en 1965.

b) Obligation découlant du Code des Hydrocarbures.

Le dahir numéro 1.61.370 du 30 décembre 1961 et ses arrêtés d'application font obligation à la direction des mines et de la géologie de déterminer si les caractéristiques des produits pétroliers distribués sont conformes aux normes réglementaires.

Dans ce but a été installé un laboratoire de produits pétroliers, minerais et produits industriels à Casablanca, centre de gravité de l'industrie du Maroc.

L'équipement partiellement réalisé de ce laboratoire est à compléter par des achats de matériels s'élevant à : 150.000 DH.

II. 1. — 2. — Division de la Géologie.

Introduction

Au cours des dernières années, le volume des activités de la Division de la Géologie s'est sensiblement accru. Outre les travaux fondamentaux, (lever et publication de cartes géologiques, études des gîtes minéraux et inventaires des ressources du sous-sol du Royaume) l'effort a porté sur une décentralisation plus poussée avec la création des Services Régionaux de la Géologie et sur une adaptation plus grande des impératifs économiques qui ont motivé l'institution de bureaux d'étude spécialisés appliquant leurs travaux aux bassins sédimentaires, aux phosphates, aux substances utiles, à la géotechnique, à l'étude physique des minéraux et à la géochronologie.

Aussi les objectifs proposés pour le Plan triennal s'attacheront, d'une part à la poursuite des travaux actuellement en cours, d'autre part au développement des secteurs nouvellement créés et à l'institution de laboratoires et programmes de recherches nouveaux.

A) Travaux en cours dont la poursuite est prévue dans le Plan Triennal.

Il s'agit, dans ce cas, d'activités normales de la Division de la Géologie pour lesquelles elle est totalement équipée. En conséquence les crédits demandés sous ces rubriques sont destinés à la poursuite normale de l'activité.

a) Impressions de cartes géologiques

Cartes géologiques au 1/50.000, 1/100.000 et 1/200.000.

Ces documents fondamentaux représentent la synthèse de toutes les observations géologiques faites sur une région. Leur importance est essentielle pour la mise en valeur d'un secteur au point de vue de la recherche d'hydrocarbures, de la prospection minière, de l'hydrogéologie, du génie civil etc...

Ainsi le Plan triennal prévoit la publication des cartes au 1/50.000, 1/100.000 et 1/200.000 qui compléteront la série des cartes géologiques à moyenne échelle déjà existantes.

Cartes au 1/50.000. Il s'agit de 2 feuilles qui intéresseront particulièrement les provinces de Tanger, Tétouan. Soit 2 feuilles à 70.000 DH la feuille.

Cartes au 1/100.000. 3 feuilles seront prévues pour les provinces du Nord y compris celles de Nador et El Hoceima.

5 sont prévues sur le Rekkame, les Hauts-Plateaux et le bassin de Guercif, zones où actuellement sont en cours des recherches d'hydrocarbures et de gîtes stratiformes cachés.

1 est prévue pour le plateau des phosphates (Khouribga).

3 sont prévues dans le Haut-Atlas occidental (levés de la S.C.P. Permis Essaouira et Souss).

Soit 12 feuilles à 65.000 DH la feuille.

Cartes au 1/200.000. 5 doubles feuilles qui intéresseront principalement l'Anti-Atlas, secteur très important dans l'activité minière du pays. Soit 5 feuilles à 80.000 DH la feuille.

Carte au 1/500.000 de la province de Tarfaya

Il s'agit de compléter la carte géologique du Maroc au 1/500.000 qui n'incluait pas encore la province de Tarfaya.

Publication de cartes spéciales

Cette dénomination englobe la publication de cartes préparées dans une optique différente de celle adoptée habituellement. Les cartes géotechniques centrées autour d'une ville ou d'une zone industrielle importante, sont destinées à être utilisées par le maximum de corps de métiers en leur apportant des informations précises et détaillées sur les terrains, les sols et le sous-sol.

Les cartes métallogéniques, intéressant de grands espaces, irremplaçables pour les spécialistes, leur permettent de synthétiser nombre de données dont il est nécessaire de tenir compte pour une meilleure exégèse des faits, ce qui a une incidence directe sur le développement minier et la mise au point de programmes de recherches répondant aux besoins du territoire.

Enfin les cartes des gîtes minéraux permettent le même type de travail que ci-dessus, dans le cadre des études intéressant un même gisement ou un même groupe de gisements.

Cartes géophysiques

La Division de la Géologie fait actuellement procéder à l'établissement d'un réseau gravimétrique général, d'où seront déduites des cartes gravimétriques à petite échelle couvrant tout le territoire marocain. Ces documents qui existent dans beaucoup de pays étrangers mettent en évidence les grands traits structuraux et permettent de mieux orienter des recherches ultérieures notamment dans le domaine de la prospection des hydrocarbures.

Prises de vues aériennes et établissement de fonds topographiques

Pour l'établissement des cartes géologiques prévues au Plan triennal il s'avère nécessaire de procéder à l'établissement de fonds topographiques précis et modernes et de faire exécuter des photographies aériennes là où la couverture dont dispose le Maroc, est, soit incomplète, soit déjà trop ancienne.

En outre, ces documents topographiques remis à jour profiteront à d'autres secteurs de l'économie tels que travaux publics, agriculture, génie rural etc...

Ces travaux porteront :

— sur le Sud (provinces d'Ouarzazate et du Tafilalet).
— sur le Nord (provinces d'El Hoceima et de Nador).

Montant récapitulatif

— Cartes géologiques au 1/500.000, 1/100.000 et 1/200.000	1.320.000 DH
— Cartes au 1/500.000	50.000 —
— Cartes spéciales (métallogéniques, cartes des gîtes minéraux ; cartes géotechniques)	430.000 —
— Cartes géophysiques	60.000 —
— Prises de vues aériennes et fond topo	250.000 —
TOTAL	2.110.000 —

b) Publications

Depuis près de 40 ans, la Division de la Géologie publie des travaux scientifiques intéressant tous les secteurs de l'activité géologique et minière du Royaume. Ces publications, outre le fait qu'elles constituent sur place des documents de travail indispensables pour tous ceux qui de près ou de loin ont besoin d'une documentation précise, contribuent beaucoup au prestige scientifique du Maroc à l'étranger.

Les principales publications prévues sont :

— Le colloque sur les gisements stratiformes du Maroc (Maroc oriental, Haut-Atlas et Haute Moulouya).

— Un mémoire sur la province de Tarfaya.

— Des notices explicatives sur les cartes géotechniques de Fès, Safi et Mohammedia.

— Des mémoires concernant les gîtes minéraux de la région d'Oujda, du Haut-Atlas, de l'Anti-Atlas et des Djebilet.

— De notices explicatives de cartes géologiques déjà publiées (feuille Bou Arfa, Figuig, Sidi Kacem, Doukkala).

— Des monographies descriptives pour accompagner les cartes géologiques et des articles intéressant le Rif et d'autres régions du Maroc (notamment l'Anti-Atlas).

— La revue Mines et Géologie, périodique trimestriel.

Montant prévu

Mémoires et notices	620.000 DH
Revue Mines et Géologie	120.000 —
TOTAL	740.000 DH

c) Etudes des bassins sédimentaires

Au cours des dernières années a été créé un Bureau d'études

des bassins sédimentaires. Ce service est chargé des études stratigraphiques structurales et géophysiques, de mettre en évidence les possibilités des bassins sédimentaires marocains en ce qui concerne d'éventuelles prospections d'hydrocarbures, de potasse voire même de gîtes minéraux cachés. Ces études ont déjà porté sur :

— Les Hauts-Plateaux, les bassins de Guercif et de la Moulouya, la Bahira et le Tadla.

Il restera encore à prospecter pour le Plan triennal, le Haouz de Marrakech, le bassin de Ouarzazate, le Souss, le Gareb (province de Nador et d'Al Hoceima) et la Plaine des Triffa.

Récapitulation

Etude des bassins ; (Haouz, Ouarzazate) et compléments de géophysique sur les bassins déjà étudiés	2.900.000 DH

d) Géophysique

Géophysique générale

Il s'agit de l'exécution des mesures gravimétriques supplémentaires qui s'avèreront nécessaires pour éventuellement rédiger des cartes gravimétriques à l'échelle du 1/200.000.

Essais de méthode et achat de matériel

Il peut s'avérer nécessaire avant de faire entreprendre une campagne géophysique toujours longue et coûteuse de procéder à des essais de méthode. Ces essais nécessitent l'achat de certains appareils spécialisés.

Géophysique à l'appui des travaux miniers

Les prospections géophysiques aéroportées déjà faites ont permis de délimiter certaines zones préférentielles sur lesquelles doivent être exécutés des compléments de travaux géophysiques au sol, soit avec les moyens propres à la Direction des Mines et de la Géologie, soit par l'intermédiaire de sociétés spécialisées. Il s'agit notamment d'anomalies détectées dans les Jebilet Centrales, les Rehamnas, le Maroc Central etc...

Récapitulation

Géophysique générale	210.000 DH
Géophysique à l'appui des travaux miniers	500.000 —
	710.000 DH

e) Prospection des gîtes minéraux

Prospection au béryllliomètre

Le béryllium fait partie des métaux dont l'intérêt est passé, ces dernières années et presque sans transition, du stade de laboratoire au stade industriel. Les nombreux emplois souvent liés à des techniques d'avant-garde (énergie nucléaire, avions et fusées) ont fait rapidement augmenter les besoins. Du point de vue géologique, le Maroc est un producteur potentiel des minerais de base. Des techniques de prospection très nouvelles viennent d'être mises au point et seront appliquées par le S.E.G.M. en divers points du territoire (Maroc Central, zone d'Azegour etc...).

Prospection alluvionnaire

La prospection alluvionnaire, bien que peu appliquée jusqu'ici au Maroc, est à même de donner assez rapidement d'intéressantes informations en ce qui concerne les possibilités d'indices minéralisés dans des zones telles que la boutonnière précambrienne d'El Aioun par exemple.

Sondages miniers

Les sondages miniers sont destinés à vérifier formellement les hypothèses faites à partir des travaux de prospection et d'études menées par le S.E.G.M. C'est l'exemple notamment dans le Rekkane, où un sondage de reconnaissance géologique sera implanté à la suite de travaux menés depuis deux ans pour déterminer les possibilités d'existence éventuelle d'un gîte caché de plomb-zinc.

Puits et tranchées

Les puits et tranchées font partie des travaux de prospection, et permettent d'obtenir rapidement des précisions quant aux conditions de gisement d'un indice (nature des roches environnantes, pendages, etc...)

Montant récapitulatif

— Prospection au béryllliomètre	60.000 DH
— Prospection alluvionnaire	60.000 —
— Sondages miniers	580.000 —
— Puits et tranchées	150.000 —
	850.000 DH

f) Travaux de laboratoire

Cette rubrique concerne les travaux menés dans les laboratoires du S.E.G.M. et destinés à préciser la nature exacte des échantillons ramenés aussi bien par les géologues que par les prospecteurs, ou bien encore recueillis au cours de sondages. Différentes méthodes s'interpénètrent et sont plus ou moins fines, selon le but recherché. La spectrographie notamment permet de détecter rapidement les différents éléments constitutifs de la matière essayée, même à l'état de traces infimes et un important programme de travaux est en cours pour l'étude systématique des échantillons de la collection métallogénique du S.E.G.M. Les résultats auront une influence certaine sur l'orientation future des programmes de recherche.

Récapitulation

— Spectrographie	100.000 DH
— Chimie et minéralogie	150.000 —
— Laboratoire de chimie	50.000 —
TOTAL	300.000 DH

B) Secteurs nouvellement créés dont le développement est prévu pour le Plan Triennal.

a) Section des substances utiles

Le but principal de la Section des substances utiles est l'étude de tout minerai non métallique utilisé directement ou après transformation dans les différentes branches de l'industrie des Travaux publics etc... Elle s'occupera aussi bien, en étroite collaboration avec les autres branches du S.E.G.M., d'étudier les matériaux de carrières susceptibles de fournir des blocs de dimension minima exigés pour la construction d'un port que de vérifier les caractéristiques d'un sable susceptible d'alimenter une industrie du verre. Il ne faut pas perdre de vue que certains projets industriels dont les besoins sont apparemment fort éloignés de tout matériau rocheux peuvent, en fait, en dépendre étroitement, comme c'est le cas par exemple de l'industrie sucrière qui a d'importants besoins en calcaire.

Montant estimatif (prospection et études technologiques) : 250.000 DH.

b) Section Géotechnique

Le but principal de la Section de Géotechnique, en étroite collaboration avec les autres organismes du S.E.G.M., est d'apporter son concours aux projets de construction de routes, ports, aérodromes etc...

Elle a son mot à dire dans les plans d'urbanisation et d'implantation industrielle. Des problèmes tels que ceux posés par la stabisation des terrains de soubassement du réseau routier rifain sont un *excellent exemple du type de travaux dévolus à cette Section.*

Montant estimatif

— Frais de première installation	120.000 DH
— Travaux de terrain	200.000 —
— Travaux de laboratoire	200.000 —
	520.000 DH

c) Géochronologie

De plus en plus les méthodes géochronologiques sont utilisées pour la datation des roches éruptives anciennes. Au Maroc ces travaux prennent une grande importance du fait de la liaison entre beaucoup de gîtes métallifères et ces roches éruptives anciennes.

Ainsi il a été décidé de créer au sein de la Division de la Géologie un laboratoire de Géochronologie suffisamment équipé pour répondre aux besoins locaux.

Actuellement le terrain nécessaire a été acquis et un marché est en cours d'établissement pour la construction d'installations provisoires.

Initialement la méthode utilisée sera celle au Rubidium-Strontium. Il est prévu ensuite d'utiliser en plus les méthodes K-40/140 et au plomb.

Montant estimatif

— Consolidation de l'installation. Complément pour étude au plomb	200.000 DH

d) Constructions nouvelles

Laboratoires de Géochronologie

Il est impossible de l'installer dans les locaux du ministère ; les bâtiments qui avaient été mis à notre disposition ont été repris par les F.A.R. Si une solution provisoire de préfabriqués a été trouvée, il n'en reste pas moins urgent de pouvoir abriter l'appareillage électronique dont nous disposons dans les locaux adéquats.

L'ensemble du projet nécessiterait un engagement de 160.000 DH, répartis comme suit :

— 1re tranche: Construction en dur du laboratoire de géochronologie pour remplacer les préfabriqués.	70.000 DH
— 2e tranche : Aménagement des locaux déjà existants	90.000 —
TOTAL	160.000 DH

C) Nouveaux secteurs dont la création peut être envisagée à l'occasion du Plan Triennal.

1ère. Prospection géochimique

La prospection géochimique représente une méthode particulière de recherche de gisement minier. Cette méthode n'est actuellement bien au point que pour un certain nombre de substances (plomb, zinc, cuivre par exemple), et permet alors, conjointement avec d'autres, de mieux cerner les problèmes. Ce que l'on entend par géochimie à grande échelle est la recherche d'anomalies sur des superficies importantes, par prélèvement d'échantillons assez espacés, dont les résultats sont susceptibles d'ouvrir des perspectives de prospection nouvelle. A l'inverse, la géochimie de détail, est plutôt destinée à préciser, dans une zone minéralisée définie, et pour une substance ou un groupe de substances données, les positions et limites aussi précises que possible des points plus particulièrement riches, donc justiciables d'une exploitation éventuelle.

D'autre part, on peut envisager de réaliser pour certains secteurs du Maroc, un document de base donnant les valeurs du fond géochimique général : ce sont les cartes métallométriques qui pourront préparer ultérieurement des prospections plus détaillées.

Montant récapitulatif

— Géochimie de détail	200.000 DH
— Géochimie à grande échelle	150.000 —
— Cartes métallométriques	200.000 —
	550.000 DH

II. 2. — LE B.R.P.M. - PROGRAMME ET BUDGET PREVISIONNEL

Introduction

L'action du B.R.P.M. au cours de la période triennale sera orientée dans les trois directions suivantes :

- — Recherche pétrolière ;
- — Projets spécifiques ;
- — Recherches générales.

Cette action se fera en tenant compte des deux idées principales :

- — Mettre à profit l'effort d'investissement déjà important que l'Etat a supporté, par l'intermédiaire du Bureau, dans la recherche minière au cours des dernières années. Ceci devra être réalisé grâce à l'association avec des capitaux privés, qui viendront relayer dans une mesure assez importante l'effort de l'Etat étant entendu que l'initiative prise par l'Etat sera consolidée dans les conditions de valorisation optimale, dans le cadre de nouvelles participations.

— Essayer d'engager, chaque fois que cela est possible, toute action nouvelle dans le cadre d'association avec des intérêts privés. Il en sera probablement ainsi, d'une partie du programme mis sous la rubrique « Recherches générales » mais cette directive est entièrement applicable au programme de recherches pétrolières.

En annexe au programme d'intervention ordinaire du B.R.P.M. défini selon les orientations précédentes, figurent certains projets d'un très grand intérêt, mais revêtant un caractère exceptionnel, soit par leur importance, soit par les incertitudes qui pèsent encore sur leur forme finale. Cette forme de présentation ne signifie pas que ces projets doivent être écartés des préoccupations budgétaires de l'Etat, mais les problèmes de financement de chacun de ces projets seront à résoudre, séparément, en temps opportun, indépendemment du programme propre du Bureau de Recherches et de Participations Minières.

Ces projets sont les suivants :

— Programme d'équipement de l'exploitation de pyrrhotine de Kettara et participation du Bureau de Recherches et de Participations Minières au complexe chimique de Safi.

— Société de transport des minerais ; transport du minerai de fer de Gara Djébilet.

— Fonderie de plomb-zinc.

A) Recherche pétrolière

L'Etat s'est attaché ces dernières années à promouvoir une politique de développement de la recherche pétrolière au Maroc par la prospection systématique des bassins sédimentaires.

En vue de diminuer les risques de la recherche, le B.R.P.M. a fait appel aux investissements étrangers. Il est parvenu à conclure des conventions dont le principe général est de faire supporter par ces investissements privés 80 % des travaux de recherches, le reste, soit 20 % étant à la charge du B.R.P.M.

Cependant, en cas de découverte d'un gisement commercialement exploitable, l'investisseur étranger cède gratuitement au B.R.P.M. 30 % des travaux effectués, de manière que l'Etat et l'investisseur se retrouvent à 50 - 50 dans la société d'exploitation.

De plus les conventions signées par le B.R.P.M. prévoient expressement que les travaux de forage sont effectués par l'Etat.

Il faut remarquer enfin que la quote-part de 20 % à la charge du B.R.P.M. peut encore être atténuée par le fait que, dans cette quote-part, sont compris les travaux antérieurs faits par le B.R.P.M., ainsi que les travaux géologiques préparatoires effectués par l'Administration des Mines.

On peut affirmer, en définitive que les investissements de recherche pétrolière à la charge de l'Etat sont faibles en regard de l'importance des investissements privés que l'on a prévus.

Il est donc proposé de continuer l'effort d'exploration entreprise en donnant la priorité aux recherches à exécuter dans le cadre de conventions déjà en vigueur, le B.R.P.M. étant juridiquement obligé de suivre son partenaire étranger :

— Convention avec PETROFINA (région du Drâa et du Sebou) ;
— Convention avec PREUSSAG (Doukkala) ;
— Convention avec CANDEL (Ksar-Es-Souk) ;
— Convention avec AGIP (Hauts-Plateaux) ;

On a également prévu de conclure d'autres conventions pour l'exploration des régions de Guercif et Béni-Mellal.

D'autres zones restent à prospecter : Matarka, Larache, Ouarzazate ; le Bureau de Recherches et de Participations Minières y déploiera certains efforts de recherche.

En ce qui concerne les sommes devant être consacrées à la recherche pétrolière la remarque suivante est à faire :

Dans l'hypothèse où le B.R.P.M. ne disposerait pour financer ses investissements (pétroliers et autres) que de 10 millions de DH, par an en moyenne au cours de la période triennale, il ne lui resterait pour financer ses quote-parts que les montants suivants :

— en 1965 : 2,46 M DH pour un total investi de 25 M DH.
— en 1966 : 2,66 M DH — — — — de 23,5 M DH.
— en 1967 : 4,00 M DH — — — — de 20 M DH.

— Total : 9,12 M DH pour la période triennalle.

Or les projets actuels des partenaires ainsi qu'une révision des calculs de quote-parts conduisent à une répartition annuelle qui est la suivante :

— en 1965 : 4,10 M DH.)
— en 1966 : 3,60 M DH. (pour les mêmes totaux investis.
— en 1967 : 2,40 M DH.)

10,10 M DH.

Le détail des travaux de recherche prévus est donné ci-dessous et repris dans le tableau joint.

a) Permis du Sebou

Le projet d'avenant à la convention BRPM-PETROFINA (10/90) sur les permis de Sebou et Sebou B. prévoit un minimum de dépenses de 5 M DH. pour une période de deux années pouvant être prolongée.

1965 :

— En première phase, une campagne sismique de 3 mois	0,9 M DH
— Géochimie et réinterprétation géophysique	0,1 — —
— Une campagne de 5 à 6 forages	3,0 — —
TOTAL	4,0 M DH

1966 :

— Géologie	0,8 M DH
— Sismique	0,9 — —
— Forage	3,3 — —
TOTAL	5,0 M DH

1967 :

— Géologie	0,6 M DH
— Forage	3,4 — —
TOTAL	4,0 M DH
TOTAL DES TROIS ANNEES	13 M DH

Ces prévisions portent uniquement sur l'exploration.

En cas de découverte, des puits de développement seront nécessaires, mais l'effort financier ne peut être chiffré pour le moment.

b) Permis des Doukkala

Permis régis par la convention B.R.P.M.-PREUSSAG (80/80).

Minimum de dépenses estimées à 10 M DH.

Maximum de dépenses estimées à 20 M DH.

1965 :

— Complément de géologie-géophysique	1,8 M DH
— 1 forage supplémentaire (3ᵉ)	7,0 — —
TOTAL	8,8 M DH

1966 :

— Géologie	0,3 M DH
— Géophysique	0,6 — —
— Forages	5 — —
TOTAL	5,9 M DH

1967 :

— Reprise d'activité avec 2 mois de sismique	0,6 M DH
— Interprétation géologique	0,1 — —
— 1 forage moyen	3,0 — —
TOTAL	3,7 M DH
TOTAL DES TROIS ANNEES	18,4 M DH

c) **Permis des Hauts-Plateaux**

Convention B.R.P.M.-AGIP (20/80).
Effort financier : 12,5 M DH.
Dépenses anté-convention : 2,25 M DH.

1965 :

— Compléments de géologie	0,8 M DH
— 6 mois de sismiques (détail et reconnaissance sur le Nord du permis)	0,9 — —
— Premier forage (2.500 à 3.500 m)	4,6 — —
TOTAL	6,3 M DH

1966 :

— 7 1/2 mois de sismique	1,2 M DH
— forage moyen	3,8 — —
TOTAL	5,0 M DH

1967 :

— Géologie	0,4 M DH
— Géophysique	0 — —
— forage	2,4 — —
TOTAL	2,8 M DH
TOTAL DES TROIS ANNEES	14,1 M DH

d) **Permis de Ksar-Es-Souk**

Convention B.R.P.M.-CANDEL, ALLEN, RICHFIELD (20/80).
Effort financier minimum : 10 M DH.
Effort financier maximum : 16,6 M DH.

Au-delà de cette somme, la quote-part du B.R.P.M. n'est plus de 20 % mais de 50 %.

1965 :

— Réinterprétation des résultats géologiques et campagne de géophysique	2,2 M DH
— Forages dans le paléozoïque	3,3 — —
TOTAL	5,5 M DH

1966 :

— Sismique de détail	0,8 M DH
— 1 forage	2,2 — —
TOTAL DES TROIS ANNEES	8,5 M DH

e) Permis de Guercif

Une convention 20/20 est en projet.

En premier lieu tout l'effort sera porté sur Guercif Sud. Un minimum de dépenses de 5 à 10 M DH est à prévoir.

1966 : Guercif Sud)

— 2 mois de géologie	0,3 M DH
— 2 mois de géophysique	1,6 — —
— 1 forage	2,7 — —
TOTAL	4,6 M DH

1967 : Guercif Nord).

— 2 1/2 mois de géologie	0,3 M DH
— 3 1/2 mois de géophysique	1 — —
— Forages (1 profond - 1 moyen)	4 — —
TOTAL	5,3 M DH
TOTAL GENERAL	9,9 M DH

f) Permis de Béni-Mellal

Permis propres au B.R.P.M. : aucune convention n'est actuellement en cours. Dans le cadre d'une éventuelle convention, on peut prévoir :

1967 :

— 1 mois de géologie	0,4 M DH
— 3 mois de sismique	1,0 — —
— 1 forage moyen	2,0 — —
TOTAL	3,4 M DH

B.R.P.M. — Prévisions d'investissements pour les recherches d'hydrocarbures

G = Géologie S = Géophysique F = Forages (en M DH).

		Sebou	Doukkala	Ksar-es Souk	Hauts Plateaux	Guercif	Béni-Mellal	Matarka	TOTAL	Quote part B.R.P.M.
1965	G		0,8	1,3	0,8	P.M.	P.M.	0,25	24,85	4,10
	S	1,0	1,0	0,9	0,9					
	F	3,0	7,0	3,3	4,6					
1966	G	0,8	0,3	0,8	0,4	0,3	1,4	P.M.	24,9	3,6
	S	0,9	0,6	0	0,8	1,6				
	F	3,3	5,0	2,2	3,8	2,7				
1967	G	0,6	0,1	—	0,4	0,3	2	P.M.	17,80	2,40
	S		0,6			1,0				
	F	3,4	3,0		2,4	4,0				
TOTAL .		13,0	18,4	8,50	14,1	9,9	3,4	0,25	67,55	10,10

B) Projets spécifiques

Les travaux de recherches menés par le B.R.P.M. durant ces dernières années ont abouti à la découverte de gisements importants pour lesquels un financement complémentaire est nécessaire avant de passer au stade de l'exploitation.

Ces gisements sont les suivants :

- Le gisement de plomb de la Moulouya près de Midelt (11 M t. de réserve exploitables en carrière).
- Le gisement de plomb - zinc - argent et or de Bou Madine (au Sud de Tinjdad).
- Le gisement de potasse de Khémisset ;
- le gisement de fluorine d'El Hammam.

La mise en exploitation de ces gisements doit se faire en association avec des partenaires privés et permettra de relayer des gisements actuellement en cours d'épuisement, tels que Zellidja, Aouli et l'Imini.

Les tableaux correspondant à chaque projet ainsi que le tableau récapitulatif distinguent trois rubriques :

- les études et recherches ;
- les travaux préparatoires ;
- l'équipement pour l'exploitation.

L'intérêt de cette présentation réside dans le fait que dans les deux premières rubriques figurent les dépenses qui ne pourront pas ou qui ne pourront que très difficilement être financées par l'emprunt. En revanche, les travaux pour l'exploitation et l'équipement doivent normalement être financés par le recours au marché financier. Les deux premières rubriques constituent globalement les frais d'établissement des projets spécifiques qui seront financés par le B.R.P.M. et ses associés éventuels.

Il est considéré que les associations se font sur la base théorique de participation de 50/50 au capital de la société d'exploitation. Il est évident que si la participation de l'Etat marocain devait être portée au-delà de 50 % du capital, cela augmenterait la part du financement imputable au B.R.P.M.

Il ne sera pas tenu compte du crédit matériel puisque les dépenses retenues dans les prévisions d'investissements sont des crédits de paiement.

Plomb - Moulouya

L'interprétation des renseignements fournis par les études et travaux menés depuis plus de cinq ans est en cours. Compte tenu de l'amélioration des cours du plomb, on doit envisager de procéder aux travaux d'équipement de la mine et de la laverie au cours des deux années 1965 et 1966, et l'exploitation devrait pouvoir débuter en 1967.

Les prévisions actuelles figurent au tableau numéro 1.

Le total des investissements est de 6,50 millions de DH en 1963, ce qui correspond à la part déjà financée par le B.R.P.M. jusqu'à ce jour, et de 7,50 millions de DH en 1966, dont 0,50 millions de DH constitueront les recherches complémentaires que devra effectuer le B.R.P.M. et qui porteront ainsi la part finale financée par le Bureau à 7,5 millions de DH.

Bou Madine

Les dépenses faites par le B.R.P.M. sur Bou Madine sont actuellement de 3 millions de DH. Sur la base d'une association dans la société d'exploitation, le partenaire privé devra apporter une somme équivalente de telle sorte que le B.R.P.M. n'ait rien à dépenser en 1965. Pour les années suivantes il est prévu à la charge du B.R.P.M une somme de 0,5 million de DH en 1966 et 1,25 million de DH en 1967, soit un investissement de 1,75 million de DH en 3 ans sur un total de 9 millions.

La part réservée à l'emprunt couvre les sommes qui devront être appelées en 1967 pour commencer l'équipement de l'exploitation, soit 2,5 millions de DH.

Potasse de Khémisset

Les prévisions du Plan triennal sont axées en fonction de la nouvelle orientation des recherches, sur la mise en valeur d'un gisement de sylvinite de l'ordre de 50 millions de tonnes, à teneur moyenne de 11 % K^2O.

Une première étude de rentabilité fait apparaître un résultat d'exploitation prévisionnel bénéficiaire classant ainsi cette future exploitation de par son chiffre d'affaires annuel de 40 millions de DH, parmi les plus grandes exploitations du pays.

Les premières recherches entreprises par le B.R.P.M. dans le cadre de la Compagnie des potasses des Zemmours, en association avec les Mines Domaniales des Potasses d'Alsace, ont été poursuivies par le B.R.P.M. seul. Les sommes dépensées à ce jour sont de l'ordre de 7 millions de DH, le B.R.P.M. posède 57 % du capital dans la

Société de recherches. L'importance des investissements, de 90 millions de DH environ, nécessite une association avec des capitaux privés qu'on a estimé devoir être sur la base d'une répartition de 50-50.

La part imputable au B.R.P.M. de 1965 à 1967 est de 7,5 millions de DH. Ces prévisions supposent que le partenaire privé intervient dès 1965, ce qui semble assez incertain. Si cette intervention n'a lieu qu'ultérieurement, les dépenses B.R.P.M. augmenteraient de 2,25 millions de DH en 1965 diminuant par ailleurs la charge de financement du Bureau pour les exercices suivants.

Le recours à l'emprunt ne pourra être que limité puisque la phase de l'équipement intensif n'aura pas débuté avant 1968.

El Hammam

La participation du B.R.P.M. à la SAMINE exploitant le gisement d'El Hammam est de 34 % du capital. Les fonds imputables au B.R.P.M. au titre de la recherche et des travaux préparatoires à l'exploitation se totalisent à 1 million de DH pour la période triennale. Du fait de l'association du B.R.P.M. avec le groupe étranger, on peut supposer un recours à l'emprunt extérieur de 3 millions de DH.

Irherm

La somme de 0,70 million de DH retenue pour Irherm représente le fond de roulement correspondant au volant financier nécessaire au démarrage de l'exploitation en janvier 1965. La laverie doit rentrer en service en début d'année.

Prévisions d'investissement et de financement

Plomb-Moulouya

(en millions de DH).

Années	Etudes et recherches	Equipement minier	Equipement laverie	Logements	TOTAL	Financement		
						Fonds B.R.P.M.	Fonds privés	Emprunts
1965	0,5	2 (a)	2 (b)	2	6,50	0,50	6	—
1966	0,5	4 (c)	2	1	7,50	0,50	1,50	5,50
1967	—	—	2	—	2	—	—	2
TOTAL	1	6	6	3	16	1,00	7,50	7,50

Dépenses B.R.P.M. arrêtées à fin 1964 : 6,50 millions de DH.

(a) 2 millions de DH sur des engagements en 1965 de 5 millions de DH.
(b) 2 millions de DH sur des engagements en 1965 de 10 millions de DH.
(c) dont 3 millions de DH payés en 1966 au titre des engagements de 1965.

Prévision d'investissement et de financement

Bou Madine

(en millions de DH.)

Années	Recherches	Prépara-toires	Equipement	TOTAL	FINANCEMENT		
					Fonds BRPM	Fonds privés	Emprunts
1965	1,5	—	—	1,5	0,8	0,7	—
1966	2,5	—	—	2,5	0,5	2	—
1967	0,5	2	2,5	5	1,25	1,25	2,5
TOTAL .	4,5	2	2,5	9	2,55	3,95	2,5

Prévision d'investissement et de financement Potasse

Khémisset

(en millions de DH.)

Années	Recherches	Etudes	Préparatoires	Equipement	TOTAL	FINANCEMENT		
						Fonds B.R.P.M.	Fonds privés	Emprunts
1965	3	0,5	—	—	3,5	3	0,5	—
1966	3	0,5	2 (a)	1 (b)	6,5	3,25	2,25	1
1967	3	0,5	3,5	1	8	3,50	3,50	1
TOTAL .	9	1,5	5,5	2	18,0	9,75	6,25	2

(a) Le fonçage du puitsd'extraction débutera durant le 2ème semestre 1966

(b) Les engagements pour achat de matériel sont de l'ordre de 5 millions de DH en 1966.

Prévision d'investissement et de financement

El Hammam

(en millions de DH.)

Années	Etudes et Recherches	Préparatoires	Equipement	TOTAL	FINANCEMENT		
					Fonds B.R.P.M.	Fonds privés	Emprunts
1965	0,20	0,80	0,50	1,50	0,50	1	—
1966	—	1	2,50	3,50	0,35	0,65	2,5
1967	—	0,50	0,50	1,00	0,15	0,35	0,50
TOTAL ..	0,20	2,30	3,50	6,00	1,00	2,00	3,00

PREVISIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT DES PROJETS SPECIFIQUES

(Récapitulation)

(En millions de DH)

Années	KHEMISSET Potasse			MOULOUYA Plomb			BOU-MADINE Pb-Zn-Ag-Au			EL HAMMAM Fluorine			IRHERM cuivre	Total	FINANCEMENT		
	ER	Pr	Ex	ER	Pr	Ex	ER	Pr	Ex	ER	Pr	Ex	Fonds de roulement		Fonds BRPM	Fonds privés	Emprunts
1965 .	3,5	—	—	0,50	—	6	1,5	—	—	0,20	0,8	0,5	0,7	13,70	5,50	8,20	—
1966 .	3,5	2	1	0,50	—	7	2,5	—	—	—	1	2,5	—	20,00	4,60	6,40	9
1967 .	3,5	3,5	1	—	—	2	0,5	2	2,5	—	0,5	0,5	—	16,00	4,90	5,10	6
Total.	10,5	3,5	2	1	—	15	4,5	2	2,5	0,20	2,3	3,5	0,7	49,70	15,00	19,70	15

E.R. : Etudes et recherches

Pr : Préparatoires d'exploitation

Ex : Equipement pour l'exploitation

C) Recherches générales

La poursuite de l'activité de recherches par travaux miniers et sondages sur les nombreux indices que recèle le Maroc, est une nécessité absolue pour maintenir et si possible renforcer le potentiel minier du pays.

Dans la présente rubrique ne figurent en principe que les travaux de recherches proprement dits, exécutés sur des indices de minéralisation mal connus. Ces recherches ont pour but de déterminer si des travaux plus approfondis et plus coûteux, ayant le caractère de travaux préparatoires à l'exploitation, sont justifiés ou non. Le coût de ces travaux préparatoires éventuels, qui, dans les cas favorables, feraient suite aux travaux de recherches proprement dits, n'a pas été pris en compte. On a supposé qu'ils pourraient être financés grâce à l'intervention de fonds privés.

Toutefois, dans certains cas, un effort financier propre au B.R.P.M. pourra se justifier en supplément de ce qui est prévu au présent Plan si des découvertes intéressantes interviennent pour lesquelles il pourra apparaître que l'intervention du capital privé n'est pas possible.

Les recherches porteront essentiellement sur les métaux et substances suivants :

— Plomb - Zinc - Argent.
— Potasse.
— Cuivre.

En outre, il est prévu un poste « divers » pour tenir compte des recherches qui pourront intervenir sur des indices de manganèse, antimoine, amiante et diverses substances utiles (sel, calcaire, etc...)

On remarquera qu'aucune recherche n'est prévue sur le minerai de fer. En effet, un sérieux effort d'inventaire et d'études a été fait ces dernières années dans ce domaine et les problèmes qui se posent, dans l'état actuel de nos connaissances (1) sont plutôt des problèmes économiques ayant trait au démarrage éventuel d'exploitation que des problèmes de recherches. Toutefois quelques études de traitement complémentaires sont à prévoir au titre des « divers ».

On notera également que les recherches générales envisagées ici portent en principe sur le domaine minier propre au B.R.P.M., à l'exclusion des travaux de recherches qui pourront être exécutés dans le cadre de sociétés filiales, et qui devront normalement être financés par des fonds privés.

---

(1) Les résultats (en cours de dépouillement) de la campagne de magnétisme aéroporté qui a été exécutée en 1964 sur une grande partie du Maroc Central conduiront peut-être à envisager de nouvelles recherches.

a) **Plomb - Zinc - Argent :**

Les indices de plomb - zinc sont très nombreux au Maroc et, en dépit des nombreuses recherches déjà exécutées il subsiste encore de sérieuses possibilités de découvertes de nouveaux gisements exploitables.

Parmi les indices sur lesquels des programmes de recherches seront exécutés figurent les suivants :

— Dorsale calcaire du Rif (Province de Tétouan)
— Gîte de Béni-Maden (Province de Tétouan).
— Miocène du Prérif (Province de Fès).
— Région de Immouzer des Marmoucha (Province de Fès)
— Gîte de Foum Jeran (Province du Tafilalet)
— Indices divers dans le Haut Atlas (Province du Tafilalet)
— Gîte d'argent de Zgounder (Province de Ouarzazate)
— Indices divers dans les Jebilets
et le Haut Atlas (Province de Marrakech)

Les dépenses de recherches ont été maintenues à 0,8 M DH pour 1965 et 1,8 M DH pour chacune des deux autres années. Leur répartition de détail est impossible à préciser pour le moment. Une répartition par province a cependant été tentée.

b) **Potasse :**

Outre l'effort particulier à faire sur le bassin de Khémisset déjà bien connu (voir projets spécifiques), il est envisagé de poursuivre les recherches sur deux autres bassins dans la mesure où des concours financiers privés pourront être obtenus. Il s'agit du bassin des Doukkala et de celui de Berrechid. Les investissements prévus sont supposés entièrement financés par des capitaux privés à concurrence de 9,6 M DH, le B.R.P.M. n'ayant à sa charge qu'une somme de 0,9 M DH en 1965.

c) **Cuivre :**

Les indices de cuivre qu'il est prévu d'étudier sont situés dans les regions suivantes :

Province du Tafilalet (Anti-Atlas)

Des recherches sont prévues dans le secteur d'Alnif en 1964-1965 dans le cadre d'une association avec un groupe étranger.

En outre, la reprise des recherches dans le secteur d'Oumjerane est prévue pour 1966.

Province de Ouarzazate (Anti Atlas)

Des recherches sont prévues en 1965 dans le massif de Siroua.

Province de Marrakech (Djebilets)

Les recherches sur les gîtes cuprifères liés à la pyrrhotine (en particulier Draâ Sfar) seront poursuivies en 1965-1966.

Province d'Agadir (Anti-Atlas)

Outre la mise en route de l'exploitation d'Irherm un effort continu sera entrepris sur les nombreux indices de cuivre de cette province.

d) Divers :

Cette rubrique pourra comporter notamment :

des travaux pour antimoine dans la **province de Meknès,**

des recherches de manganèse dans la **province d'Oujda,**

des recherches pour métaux précieux, béryl, substances utiles ou amiante, ainsi que des travaux pour manganèse, dans la **province de Ouarzazate.**

⁂

PLAN TRIENNAL 1965 - 1966 - 1967

B.R.P.M. : Prévisions d'investissements pour les Recherches Générales (en M. DH)

	Plomb - Zinc Argent	Potasse Doukkala Berrechid	Cuivre		Divers (e)	TOTAL	Financement B.R.P.M.
			Anti-Atlas	Djebilet			
1965	0,8	1,5 (d)	1,20 (c)	0,6	0,7	4,80	3,40
1966	1,8	4	1,00	0,4 (b)	0,5	7,70	3,50
1967	1,8	5	0,7	(a)	0,5	8,0	3,0
TOTAL .	4,4	10,5	2,90	1,0	1,7	20,50	9,90

a) Début des travaux préparatoires et d'équipement en fonction des résultats obtenus.
b) Dont 50 % à la charge du B.R.P.M.
c) Dont 1,00 à la charge du B.R.P.M.
d) Dont 0,9 à la charge du B.R.P.M.
e) Divers : Spath-fluor - Antimoine - Manganèse substance utile (calcaires - argiles)

B.R.P.M. — TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL DES PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS (en M. DH)

Années	Hydrocarbures	PROJETS SPECIFIQUES					CEMR	RECHERCHES GENERALES				Total	FINANCEMENT		
		Potasse	Moulouya	Bou-Madine	El Hammam	Irherm		Pb-Ag	Potasse (a)	Charbon Spath	Cuivre divers		Fonds BRPM	Fonds privés	Emprunts
1965 ...	24,85	3,5	6,50	1,50	1,50	0,7	P.M.	0,8	1,50 (1)	0,2	2,30	43,35	13.00	30,35	—
1966 ...	24,90	6,5	7,50	2,50	3,50	—	P.M.	1,8	4	P.M.	1,90	52,60	11,70	31,90	9
1967 ...	17,80	8	2	5,00	1	—	—	1,8	3	—	1,20	41,80	10,30	25,50	6
Total ...	67,55	18,0	16,00	9,00	6,00	0,7	—	4,4	10,50	0,20	5,40	137,75	35,00	87,75	15

a) Berrechid - Doukkala.

1) Dont 0,90 à la charge du B.R.P.M.

TABLEAU PR 1

PLAN TRIENNAL 1965 - 1966 - 1967

TABLEAU DE LA REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR PROVINCE

(En millions de DH)

H - Hydrocarbures ; P.S. - Projets spécifiques ; R.G. - Recherches Gles

PROVINCES	1965	1966	1967	TOTAL
Rabat .... H PS	4 3,5 } 7,5	5 6,5 } 11,5	4 8 } 12	31
Tétouan ...... H RG	0,0 0,4 } 0,4	0 0,5 } 0,5	0 —	0,9
Oujda .... H RG	7,2 0,1 } 7,30	5,00 0,10 } 5,10	2,6 —	15,20
Taza .... H	0	4,6	5,3	9,9
Fès .... RG	0,3	0,50	0,70	1,50
Meknès .... RG	1,7	3,7	1,5	6,90
Tafilalet ..... H PS	5,6 8,0 0,25 } 13,85	3 9,50 0,80 } 13,30	0,5 7 0,7 } 8,2	35,35
Ouarzazate ... H RG	— 0,6	0 0,3 } 0,30	0 0,10 } 0,10	1,0
Béni-Mellal ... H	0	0	3,7	3,7
Casablanca .. RG	0,5	4	5	9,50
Marrakech .... H RG	8,2 1,8 } 10,0	5,9 0,5 } 6,4	3,7 0,3 } 4	20,4
Agadir ..... RG	1,2	0,5	0,7	2,40
Total général ..	43,35	50,40	44,00	137,75

D) Répartition des investissements par province

Le tableau ci-joint est un état récapitulatif de la répartition des investissements par province. Pour plus amples détails, il y aurait lieu de se référer au commentaire sur les recherches d'hydrocarbures (partie I) et celui sur les recherches générales (partie II).

Quant aux projets spécifiques, leur localisation provinciale est la suivante : (1)

— Potasse .... (Province de Rabat)
— Moulouya .... (Province de Tafilalet)
— Bou Madine .... (Province de Tafilalet)
— El Hammam .... (Province de Meknès)
— Irherm cuivre .... (Province d'Agadir)

E) Projets exceptionnels

a) Rôle imparti au B.R.P.M. dans le Complexe Chimique de Safi

Cette partie de l'activité du B.R.P.M. a été déclanchée en 1959 sur instructions des Pouvoirs Publics en vue de fournir au Complexe Chimique le soufre dont il a besoin. Sur les bases juridiques et financières qui ont été définies alors entre le B.R.P.M., l'O.C.P. et le B.E.P.I. et approuvées par le Ministère de l'Economie Nationale et des Finances, le B.R.P.M. a été chargé d'effectuer les recherches de pyrrhotine sur le gisement de Kettara et de mettre en route une société d'exploitation ; celle-ci doit alimenter le complexe en pyrrhotine au prix coûtant. Le B.R.P.M. en qualité d'entrepreneur pour le compte des promoteurs du Complexe doit en compensation de l'effort finan-

---

N.B. 1. — Il y aurait lieu d'ajouter pour la province de MARRAKECH les dépenses concernant la mine de KETTARA.
Il n'a pas été tenu compte des dépenses pour la souscription B.R.P.M. à l'augmentation de capital de la C.E.M.R. (4,50 M).

N.B. 2. — Il faut signaler que la ventilation provinciale présentée ci-dessous correspond au total de l'investissement public et de l'investissement privé entraine par ce dernier le jeu des associations du B.R.P.M. Le tableau suivant montre qu'environ 150 M de DH seront investis durant la période triennale dans 12 provinces dont seulement 35 sont financées par des fonds publics.

cier et technique qu'il a fourni et du rôle important qu'il aura dans la gestion de Kettara, être associé à la Société d'exploitation du complexe chimique de Safi. Inversement le B.E.P.I. et l'O.C.P. participent à la Société de Kettara (SEPYK)

Point de la situation actuelle :

La Société d'Exploitation des Pyrrhotines de Kettara (SEPYK) a été constituée en novembre 1964. Le capital de cette société a été fixé à 20 millions de DH se répartissant comme suit :

— B.R.P.M.	11,1 M. DH soit 55,5 %
— B.E.P.I.	4,2 M. DH soit 21 %
— O.C.P.	4,2 M. DH soit 21 %
— C.M.M.	0,5 M. DH soit 2,5 %

La participation du B.R.P.M. et de la C.M.M. résulte de l'apport en nature des résultats de leurs travaux.

La participation du B.E.P.I. et de l'O.C.P. se traduit par une souscription en espèces, d'un montant total de 8,4 M. DH.

Le total des investissements nécessaires à la mise en route de l'exploitation dans sa phase définitive est estimé à 42 millions de DH. Le financement de ces investissements est prévu comme suit :

— Capital : 20 millions de DH (dont 17 M DH déjà dépensés par le B.R.P.M. en travaux de matériel).

— Emprunt à lancer en 1965 : 16 millions de DH.

— Autofinancement et crédit fournisseurs : 6 millions de DH.

Il est à noter que la SEPYK sera, dès son fonctionnement effectif, redevable au B.R.P.M. d'une somme de l'ordre de 6 M DH représentant la différence entre les dépenses effectuées par le B.R.P.M. (17 M. DH) et sa participation au capital de la société.

Programme financier de Kettara

La production débutera en 1965 et atteindra son niveau normal (470.000 tonnes en 1967). Le programme des investissements, charges et moyens de financement est résumé au tableau suivant (en millions de DH).

⁂

B.R.P.M. : Dépenses d'investissement de Kettara

Années	Préparatoires	Matériel		Génie Civil infrastructure	TOTAL	Financement Emprunt (1)
		Minier	Laverie			
1965	3,15	1,48	1,58	2,90	9,11	10 (2)
1966	1,00	1,50	0,67	1,00	4,17	5 (2)
1967	1,00	0,88	0,15	0,80	2,83	1 (3)
Total	5,15	3,86	2,40	4,70	16,11	16

1) A partir de 1965, il ne sera recouru qu'à l'emprunt, la Société étant supposée constituée et le capital intégralement souscrit.
2) La différence entre les ressources (emprunt) et les paiements soutiendra la trésorerie en début d'exercice.
3) Court terme.

Participation du B.R.P.M. à la Société du Complexe Chimique de Safi.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, il est prévu que le B.R.P.M. participera financièrement à la Société d'exploitation du Complexe de Safi. Le pourcentage de cette participation sera déterminé ultérieurement quand la structure de cette Société sera définie.

b) Société de Transport des Minerais

Ce projet figurait dans les prévisions du Plan Triennal 1964-1966. Une fois les difficultés actuelles résolues dans un sens favorable, la SOTRAMI pourrait reprendre l'exécution de son plan. La quote part du B.R.P.M. dans les investissements qui seraient mis en œuvre par cette Société s'élèverait à un total de 50 millions de DH répartis de la façon suivante :

— 2,5 millions de DH la première année ;
— 20 » » la deuxième année ;
— 27,5 » » la troisième année ;

pour une participation de l'Etat Marocain de 50 % dans la société.

De toute manière, ce projet est suffisamment important pour justifier une décision gouvernementale exceptionnelle le moment venu.

c) La fonderie de Plomb - Zinc

Comme le précédent, ce projet figurait dans les prévisions triennales établies l'an dernier. Une société d'études qui doit être créée prochainement poursuivra les études et travaux déjà entrepris par la Direction des Mines et de la Géologie, le B.R.P.M. et le B.E.P.I. En cas de résultat positif, il pourra être créé une Société d'exploitation en participation avec les fondeurs privés.

Les données techniques du projet sont indiquées au chapitre PRODUCTION INDUSTRIELLE - P. 133.

Le coût global des investissements serait de l'ordre de 90 millions de DH. Le capital pourrait être de 30 % environ des investissements, soit 27 millions de DH. La participation du B.R.P.M. pourrait se situer à 25 % du capital (soit la moitié de la participation publique la même participation étant prévue par le B.E.P.I.)

II. 3. — L'OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES

II. 3. — 1. — Evolution des prévisions de vente.

L'évolution générale des prévisions de vente est donnée dans le tableau comparatif ci-dessous :

Années	Prévisions initiales	Prévisions actuelles
1964	8.500.000 tonnes	10.000.000 tonnes
1965	8.850.000 tonnes	11.000.000 tonnes
1966	9.200.000 tonnes	12.000.000 tonnes
1967	9.580.000 tonnes	13.000.000 tonnes
Total	36.130.000 tonnes	46.000.000 tonnes

soit une augmentation sur le programme prévu de 9.870 tonnes ou 27 %.

Les premières prévisions découlaient d'une étude prévisionnelle portant sur une période de 10 années 1963 - 1972, dans l'hypothèse d'une expansion annuelle d'environ 4 %. Ce taux, très modéré en regard de ce qu'il avait été au cours des 10 dernières années 1952 - 1962 (7 %) tenait compte de la rapidité jugée exceptionnelle de l'expansion dans cette précédente période, du développement récent d'une concurrence insuffisamment définie (Togo - Taiba - Djebel Onk et Jordanie) des frêts très bas sur l'Atlantique, qui avaient accru les exportations des U.S.A. enfin de la nécessité où se trouvait l'O.C.P. d'étaler ses investissements dans le temps.

Dès septembre 1963, une hypothèse complémentaire de développement du taux de 6 % était mise à l'étude mais, à la lumière de renseignements nouveaux et d'informations plus précises sur le marché mondial des phosphates, les hypothèses de croissance à 8 % et à 10 % ont été successivement étudiées et, en définitive, il a été retenu :

1° Production totale de l'année 1964 : 10 millions de tonnes effectivement réalisée.

2° Accroissement de la production de l'Office de 1 million de tonnes par an à partir de 1964.
(Taux de croissance voisin de 10 %.)

3° Pour la qualité 70 - 72 % Youssoufia, production minimum de 3.000.000 tonnes/an, augmentée des besoins propres au complexe de Safi.

II. 3 — 1 bis — Plan général de la production

La production continuera à être assurée par les 2 bassins de Khouribga et de Youssoufia.

Toutefois, étant donné que les réserves du gisement de Youssoufia sont en partie dans les zones noyées et que le dénoyage, qui vient d'être entrepris depuis 2 ans environ avec des résultats encore incertains, sera même dans le cas le plus favorable, un travail de longue haleine, il a été nécessaire de plafonner le développement de ce Centre. La vie du Centre s'en trouvera d'ailleurs prolongée et la rentabilité de l'exploitation sera sensiblement améliorée.

L'effort principal d'expansion sera donc supporté par Khouribga, dont la production passera de 7.000.000 de tonnes en 1964 à 9.400.000 tonnes en 1967.

II. 3. — 2. — Répartition de la production par centre pour la période triennale 1965 - 1967

Unité : milliers de tonnes

ANNEES Centres	1964	1965	1966	1967
KHOURIBGA ...	7.000	7.640	8.470	9.400
YOUSSOUFIA ...	3.000	3.360	3.530	3.600
TOTAL	10.000	11.000	12.000	13.000

II. 3. — 3. — Analyse de la production par produit

II. 3.3.1. — Produit 75 % (couche 1)

Unité : milliers de tonnes

Lieu d'extraction	1964	1965	1966	1967
Extraction souterraine				
Recette 2	2.310	2.250	2.250	2.250
Recette 6	1.620	1.560	1.500	1.500
Recette Grouni	1.329	840	100	—
TOTAL	5.259	4.650	3.850	3.750
Extraction en découverte				
Sidi Daoui Nord	690	690	690	690
Sidi Daoui Sud	—	—	—	450
Sidi El Mâati.	—	880	900	900
Meraa El Arech	—	—	950	1.200
TOTAL	690	1.570	2.540	3.240
TOTAL 75 % ..	5.949	6.220	6.390	6.990

II. — 3.3.2. Produit 72 % HN

Lieu d'extraction	1964	1965	1966	1967
Recette 9 (souterraine)	—	620	1.350	1.440

II. — 3.3.3. Produit 80 - 82 %

Lieu d'extraction	1964	1965	1966	1967
Siège d'Oued-Zem .	800	800	1.000	1.000

II. — 3.3.4. 70 - 72 % K2L (Khouribga couche 2 lavée)

Lieu d'extraction	1964	1965	1966	1967
Meraa El Arech ..	—	—	950	1.200

II. — 3.3.5. 68 % K2S (Khouribga couche 2 criblée et séchée)

Lieu d'extraction	1964	1965	1966	1967
Sidi Daoui Nord ..	—	—	—	420
Sidi Daoui Sud ...	—	—	—	270
TOTAL				690

II. — 3.3.6. 70 - 72 % - Youssoufia

Lieu d'extraction	1964	1965	1966	1967
Recette 2	750	1.125	1.300	1.200
Recette 3	750	750	900	900
Recette 5	—	—	200	750
Découvertes	1.500	1.485	1.200	750
Total Youssoufia .	3.000	3.360	3.600	3.500

II. 3. — 3 bis — Conception d'ensemble de cette expansion

Bassin de Khouribga

La production souterraine restera sensiblement constante au cours de cette période, afin de maintenir le plein emploi de la main-d'œuvre. L'introduction progressive de nouvelles méthodes d'exploitation conduira à une productivité meilleure.

Le complément de production par rapport à la production souterraine traditionnelle sera réalisé au moyen de 2 découvertes importantes, l'une à Meraa El Arech (2.750.000 tonnes/an à partir de 1967), l'autre à Sidi Daoui Sud (démarrage en 1967 pour atteindre 5.200.000 tonnes par an en 1970).

Quelques affleurements (Sidi El Maati) pourront servir de complément pour assurer les relais pendant la période de préparation et de démarrage des grandes découvertes en 1965 et 1966.

Les traitements seront assurés par les Centres de Traitement existant actuellement (Khouribga et Kerkour Rih - Oued Zem) et par l'ensemble industriel de Beni Idir, actuellement en cours de construction.

Bassin de Youssoufia

Les découvertes temporaires seront exploitées jusqu'en 1967.

A partir de cette année, toute la production sera assurée par des recettes souterraines.

De nouvelles méthodes d'exploitation sont actuellement à l'essai (exploitation par longues tailles mécanisées) et seront éventuellement généralisées en cas de succès.

L'usine de traitement de Youssoufia est én cours d'extension, de façon à porter ses moyens de séchage à 9 fours dont 8 chauffés au fuel et un à l'anthracite de Djérada.

Un stock mécanisé de 400.000 tonnes est en cours de réalisation.

Youssoufia sera en mesure d'assurer, outre le tonnage d'exploitation prévu, l'approvisionnement du complexe de Safi sur les bases suivantes :

1965	150 à 200.000 tonnes
1966	320.000 tonnes
1967	500.000 tonnes

II. 3 — 4. — Prévisions d'investissements

Le programme d'expansion à long terme exige la mise en œuvre des investissements suivants :

4.1 - Investissements à engager en 1964

122.867.000 DH

4.2 - Investissements prévus pour 1965

161.610.000 DH

4.3 - Prévisions d'investissements pour 1966

94.100.000 DH

4.4 - Prévisions d'investissements pour 1967

96.600.000 DH

L'annexe donne la synthèse des prévisions des 3 années classées par grand projet technique.

II. 3. — 5. — Prévisions budgétaires globales pour la période 1964 - 1967

Années	Budget ordinaire technique	Budget d'expansion technique	Frais études et recherches	Budget social	Budget Adminis.	Imprévus	TOTAL
1964	20.167	122.867	7.900	12.700	1.465	8.650	173.749
1965	49.257	161.610	7.920	13.900	1.500	22.576	256.763
Prévisions 1966	24.000	34.100	8 640	15.200	1.700	13.500	157.140
Prévisions 1967	26.000	96.600	9.360	16.500	1.800	14.090	164.350

Il est à noter que ces prévisions sont des prévisions d'engagement et que les paiements seront échelonnés sur une période de l'ordre de 3 à 4 ans.

Leur ordre de grandeur peut à première vue paraître assez élevé, mais il y a lieu de se rendre compte que, par rapport au Plan triennal initial, les investissements ont été avancés de près de 6 ans. Cette accélération permettra à l'O.C.P. de posséder dès 1970, un potentiel de production de 17 millions de tonnes, soit le double du potentiel de 1963.

II. 3. — 5 bis. — Analyse sommaire des prévisions d'investissements

YOUSSOUFIA

Extraction

Les investissements visent en 1965 :

— à la Recette 3, la préparation et l'équipement d'un quartier mécanisé de 2.700 tonnes/jour	1.100.000 DH
— à la Recette 4,	
La desserte de la R. 4 par convoyeur	4.750.000 DH
La ligne du convoyeur du lot E	1.600.000 DH
L'équipement électrique	450.000 DH
Le stock régulateur de 1.500 T vif et l'épierrage	800.000 DH
— A la Recette 5	
Le matériel d'équipement	5.200.000 DH
Le convoyeur de liaison	6.500.000 DH
L'équipement électrique de la recette et du convoyeur	2.050.000 DH

en outre le développement des tailles mécanisées est prévu à partir de 1965 à l'allure d'une taille par an soit : 1.750.000 DH x 3.

Traitement :

Les travaux prévus à l'usine de séchage portent en 1965 sur :

l'équipement H.T. du stock	100.000 DH
le complément pour stock mécanisé de 400.000 tonnes	1.000.000 DH
l'achèvement des travaux de chauffe au fuel	500.000 DH

KHOURIBGA

Extraction

La mécanisation pour longues tailles est prévue à partir de 1966 à un rythme d'une taille par an (1.750.000 DH).

Services Généraux

L'infrastructure électrique générale nécessite les investissements suivants : 2.000.000 de DH en 1965

et 6.000.000 de DH en 1966.

BENI IDIR

Extraction

Les investissements représentant 31.110.000 DH en 1965 portent sur la découverte R 7 de Meraa el Arech et notamment sur :

- l'équipement de découverte et de transport de la couche 2 jusqu'à l'estacade de chargement ;
- l'épierrage, le criblage et la mise en stock de la couche 2 ;
- l'équipement complémentaire de découverte de la couche 3 ;
- un complément d'infrastructure de génie civil.

Traitement

Le complexe de Béni Idir poursuit son développement selon le rythme suivant :

- Les installations d'épierrage, criblage, stockage réalisées en 1965.
- Les fours de séchage (1 four 1965, 3 fours 1966, 1 four 1967).
- L'unité de débourbage de 1,4 MT de couche 2 en 1965 et 1966.
- Le doublement de stock fuel en 1965 et 1967.
- Le stockage et la manutention de la couche 2 en 1965 et 1966.
- Le doublement de l'installation de chargement des trains en 1965.
- Le traitement des produits de Sidi Daoui Sud (suite au Plan triennal) répartis :

Les stocks et manutention pour 5 MT sur 3 ans à partir de 1967.
La laverie de couche 3 sur 2 ans à partir de 1968
La calcination de 0,7 MT sur 3 ans à partir de 1967.

OUED ZEM

Extraction

- Découverte de Sidi Daoui Sud
  Equipement d'extraction,
  Convoyeur de liaison
  Installation électrique

} Investissements répartis sur 3 ans 1965, 1966,, 1967

- Découverte de Sidi Daoui Nord
  Equipement complémentaire
  pour couche 2 et 3 en 1965.

CASABLANCA

Installation de stockage de 1 million de tonnes et potentiel de chargement de 16 MT/an.

Investissements répartis sur 5 ans à partir de 1965.

Le tableau de synthèse ci-après groupe l'ensemble de ces prévisions budgétaires.

⁂

TABLEAU DE SYNTHESE

Prévisions budgétaires globales de 1964 à 1967

(Unité : Millier de DH)

Centres	LIBELLE	1964	1965	1966	1967
	Pour mémoire : frais d'étude et de recherches...	7.900	7.920	8.640	9.360
Youssoufia 9E1 à 9E4	Extraction souterraine et convoyeur de liaison	28.929	22.450		
9E5	Mécanisation fonds		1.750	1.750	1.750
9T1	Usine de séchage	1.655	1.600		
	Services centraux	340			
Khouribga	Extraction souterraine	192			
	Mécanisation du fonds			1.750	1.750
	Infrastructure électrique générale (150 - 60kv) ..		2.000	6.000	
1E1	Découverte de Sidi El Maati	3.396			
1T1	Usine de séchage	907			
1C1	Services centraux	180			
Beni-Idir	Extraction souterraine	7.095	2.000		
SE1	Découverte R. 7 Meraa El Arech	25.573	31.110		
ST1	Usine de Beni Idir	25.000	38.200	19.600	19.100
Oued-Zem 5E3	Découverte Sidi Daoui Nord C 2		5.000		
3T2	Enrichissement 80 - 82 % .	3.400			
	Découverte de Sidi Daoui Sud (Fort recouvrement) .	26.200	42.500	30.000	24.000
Casablanca 7T1	Installation de stockage et chargement		15.000	35.000	50.000
	— Total des budgets d'expansion	122.867	161.610	94.100	96.600
	— Budget de renouvellement (P.M.)	20.167	49.257	24.000	26.000
	— Budget social (évaluatif pour 1965, 1966 et 1967)	12.700	13.900	15.200	16.500
	— Budget administratif (évaluatif pour 1965, 1966 et 1967)	1.465	1.500	1.700	1.800
	— Imprévus (estimation pour 1965, 1966, et 1967)	8.650	22.576	13.500	14.090
	Total général	173.749	256.763	157.140	164.350

TABLEAU RECAPITULATIF

SECTEUR MINIER NON-ENERGETIQUE

INVESTISSEMENTS PUBLICS ET SEMI PUBLICS

(En milliers de DH)

NATURE	1965	1966	1967	TOTAL
I. — *INVESTISSEMENTS DIRECTS DE L'ETAT*				
— Mines et géologie (1) ..	3.820	2.320	3.500	9.640
— Dotation B.R.P.M.	12.000	12.000	11.000	35.000
II. — *SECTEUR SEMI-PUBLIC*				
— B.R.P.M.				
a) Fonds en association avec le secteur privé .	35.840	33.940	32.500	102.280
b) Fonds empruntés	—	9.000	6.000	15.000
— O.C.P.	161.610	94.100	96.000	352.310

(1) NOTA. — Les dépenses relatives à la Formation Professionnelle relèvent du TITRE III - Formation des Cadres

II. — 4. — PRODUCTIONS ENERGETIQUES

CHARBON - PRODUITS PETROLIERS

II. — 4.1. Productions - Exportations et importations de ressources énergétiques de 1959 à 1963 inclus

II. — 4.1.1. Anthracite.

Le seul charbonnage du Maroc est celui de Djérada exploité par les « Charbonnages Nord Africains » (C.N.A.) situé dans l'Est du pays, à proximité d'Oujda et de la frontière algérienne, il est équipé pour produire annuellement de 600.000 à 800.000 tonnes d'anthracite. Le gisement comprend 6 couches dont 4 sont exploitées. L'exploitation est relativement difficile en raison de la faible épaisseur des couches comprises entre 40 et 60 centimètres. Par ailleurs, la friabilité de l'anthracite dans certaines parties du gisement conduit à une assez forte proportion de produits finis. Par contre, les accès au gisement sont aisés, les conditions de sécurité sont bonnes et le produit extrait est un anthracite d'excellente qualité.

Les produits sortant du lavoir moderne installé sur le carreau de la mine ont les caractéristiques suivantes :

— teneur en carbone comprise entre 65 et 88 % ;

— teneur en matières volatiles comprise entre 6,5 et 5,5 % ;

— teneur en cendres comprise entre 30 et 6 % ;

— pouvoir calorifique inférieur compris entre 5.100 et 7.180.

Malgré ces éléments favorables, on constate une diminution de la production qui est passée de 510.000 tonnes en 1958 à 404.000 tonnes en 1963. Ce phénomène est lié à la diminution des ventes qui, de 450.000 tonnes en 1958, se sont établies à 387.000 tonnes en 1963, du fait des faibles enlèvements des centrales thermiques et de la perte d'une grande partie de nos exportations sur l'Oranie.

II. — 4.1.2. Charbon gras et coke

Depuis plusieurs années nos importations de coke sont voisines de 9 à 10.000 tonnes par an. Celles de charbons gras se tenaient les dernières années aux environs de 100.000 tonnes mais elles marqueront en 1964 une nette régression puisqu'elles atteindront seulement 50.000 tonnes.

II. — 4.1.3. Produits pétroliers

La production de pétrole brut est passée de 74.000 tonnes en 1958 à 150.000 tonnes en 1963 mais déjà l'année 1964 marquera un recul de cette production qui ne sera que de 120.000 tonnes. Dans le même temps les importations qui s'élèvent à 78.000 tonnes en 1958 atteindront 900.000 tonnes en 1964.

En ce qui concerne le raffinage, la raffinerie de Mohammedia est venue s'ajouter à celle de Sidi Kacem et a porté le 1er janvier 1962 la capacité de raffinage national à 1.700.000 tonnes.

Le raffinage est en pleine croissance puisqu'il s'élevait à 882.000 tonnes en 1962 et qu'il atteindra 1.075.000 tonnes en 1964.

II. — 4.2. Consommations énergétiques

Le tableau ci-dessous donne de 1960 à 1963 l'ensemble des consommations énergétiques ainsi que la prévision pour 1964.

	1960	1961	1962	1963	1964
Electricité (Gwh) (1) .	896	929	966	1.161	1.250
Anthracite et agg. (1.000 t)	203	219	203	213	240
Charbons gras (1.000 t)	80	91	102	107	66
Coke (1.000 t)	9	8	11	10	10
Essences (1.000 t) ..	248	215	244	250	249
Pétrole (1.000 t)	54	54	55	59	64
Gas Oil (1.000 t) ...	200	235	238	256	288
Fuel Oil (1.000 t) ..	236	246	260	280	354
Butane (1.000 t) ...	18,7	19,3	20,3	24,8	29
Propane (1.000 t) ...	2,1	2,3	2,4	2,6	2,7

II. — 4.3. Moyens de production

II. — 4.3.1. Anthracite

La capacité de production du charbonnage de Djérada avait été prévue pour 600.000 à 800.000 tonnes nettes annuelles.

---

(1) Ventes totales, en millions de kwh.

On sait, qu'en raison de la mévente, il n'a approché le plus faible de ces tonnages qu'une seule fois en 1953 avec 565.000 tonnes. Son équipement lui permet de passer sans difficultés majeures au rythme de 600.000 à 800.000 tonnes à la seule condition de respecter une certaine progressivité annuelle pouvant être fixée à 50.000 tonnes par exemple, cette progressivité devant permettre davantage l'adaptation du personnel que celle des installations. Une production de 600.000 tonnes conduit aux productions marchandes suivantes :

Fines brutes et fines secondes	230.000 T.
Fines lavées et petits grains 2/6 et 6/10	200.000 T.
Grains 10/20 et calibrés	170.000 T.

II. — 4.3.2. Produits pétroliers

a) Production de pétrole brut

Compte tenu du rythme actuel d'exploitation des champs productifs du Gharb et de Sidi Ghalem lequel peut raisonnablement produire 100.000 tonnes par an, on peut estimer que la production de pétrole brut se maintiendra aux environs de 120.000 tonnes/an durant la durée du Plan triennal, sauf découverte nouvelle que l'on ne peut évidemment chiffrer.

b) Capacité de raffinage

De son côté la capacité de raffinage est dès à présent de 1.700.000 tonnes de pétrole brut et dépasse donc largement les besoins actuels du pays.

c) Capacité de production de produits raffinés

Il est possible en faisant travailler les raffineries à pleine capacité de produire 1.600.000 tonnes environ de produits raffinés.

II. — 4.4. Perspectives de consommation

Les besoins du pays en anthracite, charbons gras d'importation et fuel oil étant directement conditionnés par la demande d'énergie électrique, il est nécessaire de reprendre ici les perspectives de consommation d'énergie électrique et les prévisions de production hydroélectrique et thermoélectrique.

II. — 4.4.1. Electricité

Ramenée en production d'électricité brute nécessaire (qui tient compte des diverses pertes) la consommation prévisible annuelle peut être établie comme suit :

1965 : 1.338.000 kWh.
1966 : 1.418.000 kWh
1967 : 1.582.000 kWh

II. — 4.4.2. Anthracite - Fuel - Charbon gras - Coke

Ces cinq combustibles étant complémentaires ou concurrents, il paraît utile d'étudier l'évolution de leur consommation dans un même chapitre.

On remarquera également que l'anthracite et le gaz naturel éventuellement peuvent être à la base de la production d'électricité dans les centrales thermiques. Ce pourrait être également le cas du fuel oil mais cette option ne serait prise le cas échéant que dans l'hypothèse de la découverte d'un important gisement de pétrole brut, ou éventuellement du manque d'anthracite.

Les principales industries ou installations consommatrices d'une des cinq ressources ci-dessus sont :

— Les deux centrales thermiques de Casablanca et d'Oujda, les cinq cimenteries, les industries minières et principalement le séchage des phosphates, l'agglomération du manganèse, la désulfuration du minerai de fer, la fonderie de plomb et l'usine Waelz, les autres industries telles que les cartons et papiers, la cellulose du Rharb, la sucrerie du Beth, la COSUMA, la verrerie etc...

Les différentes prévisions de consommation pouvant être faites sont, en les groupant par secteur d'activité, les suivantes (milliers de tonnes) :

	1965	1966	1967
O.N.E.			
Production hydro-électrique (10^6 kwh)	1.077	1.137	1.137
Consommations d'électricité (10^6 kwh)	1.338	1.418	1.582
Différence - Prod. thermoélectrique (10^6 kwh)	261	281	445
Consommation anthracite dont	190	210	330
Fines brutes	130	150	230
Fines lavées	60	60	100
Consommation fuel oil	10	10	25
CIMENTERIES			
Fines grasses importées	—	—	—
Anthracite (fines brutes)	98	104	110
Fuel Oil	83	88	92
INDUSTRIES MINIERES			
Anthracite fines brutes	12	12	12
Anthracite 2/6 - 6/10	26	21	21
Anthracite agglomérés	5	5	5
Fuel Oil	184	198	219
Coke	5	5	6
INDUSTRIES DIVERSES ET FOYERS DOMESTIQUES			
Anthracite (6/10)	20	20	20
Anthracite 10/20 et calibrés	38	40	43
Fuel oil	154	161	168
Charbon gras	13	13	13
Coke	10	10	10

En raison de ce que la capacité du charbonnage de Djérada est largement supérieure à 600.000 tonnes et compte tenu de la nécessité de maintenir le charbonnage en activité et donc de le rentabiliser, il convient de prévoir une production aussi grande que possible. Comme les exportations, sur l'Algérie notamment, ont baissé et tendent à devenir nulles, il est nécessaire de faire progresser les ventes sur le marché intérieur par tous les moyens dont dispose le Gouvernement. Il est nécessaire, en particulier, qu'une circulaire s'inspirant de celle adressée par Monsieur le Président du Conseil le 14 juin 1958 sous le n° 221 CAB aux Ministres et valable pour le chauffage des administrations fasse obligation aux organismes publics (Offices - Régie - etc...) et Sociétés d'économie mixte d'utiliser l'anthracite de Djérada, de préférence aux autres combustibles, dans leurs installations industrielles, le Ministre chargé des Mines étant habilité à donner, le cas échéant, les dérogations nécessaires.

II. — 4.4.3. Produits pétroliers (Autres que le Fuel - Oil)

Les perspectives en matière de consommation de produits pétroliers sont les suivantes : la consommation d'essence et de supercarburant, après avoir marqué un fléchissement ces dernières années s'est stabilisée au cours de 1961 et 1962. Actuellement une hypothèse globale peut être retenue. Elle est basée sur l'augmentation du parc de véhicules de Tourisme (4 %) et sur la diminution constante de la cylindrée de véhicules en service. Au total on peut retenir une croissance de 1 % du marché de l'ensemble de ces deux produits. La consommation de gas-oil est liée principalement à l'activité de l'agriculture, des Travaux Publics, des Transports et du Commerce. Compte tenu de la hausse d'activité dans chacun de ces secteurs et du remplacement progressif du parc de véhicules utilitaires à l'essence par des véhicules diesel, on peut retenir une croissance annuelle de l'ordre de 10 %. La consommation du pétrole lampant est en forte augmentation et l'on peut retenir une croissance de l'ordre de 7 % par an. La croissance du marché du butane est actuellement très forte. Nous retiendrons un chiffre raisonnable de 12 %. Pour le propane, dont l'utilisation est liée à certaines industries (conserveries, emballages) on peut retenir une croissance annuelle de 9 % qui est celle actuellement constatée.

II. — 4.4.4. Tableau récapitulatif des prévisions de consommations énergétiques.

	1965	1966	1967
Electricité brute (10^6 kwh)	1.338	1.418	1.582
Anthracite (1.000 t)			
Fines brutes	240	266	352
Fines lavées et petits grains ...	106	101	141
10/20 et calibrés	38	40	43
Total	384	407	536
Charbons gras (1.000 t)	13	13	13
Coke (1.000 t)	15	15	15
Produits Pétroliers			
Fuel Oil (1.000 t)	431	457	504
Gas Oil (1.000 t)	324	356	392
Pétrole-lampant (1.000 t)	69	74	79
Essences (1.000 t)	259	262	264
Butane (1.000 t)	33	37	42
Propane (1.000 t)	3	3,3	3,5
TOTAL PP (en 1.000 t) ..	1.119	1.189,3	1.284,5

II. — 4.5. MOYENS DE PRODUCTION A METTRE EN ŒUVRE

II. — 4.5.1. Electricité

De nouveaux moyens de production seront nécessairement mis en place pendant la durée de ce plan. Se reporter aux travaux à ce sujet du ministère des Travaux Publics et de l'O.N.E.

II. — 4.5.2. Anthracite

Le charbonnage est équipé pour fournir de 600.000 à 800.000 tonnes par an. Il peut donc passer du rythme de production actuel au rythme prévu sans mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

II. — 4.5.3. Produits pétroliers

La recherche pétrolière

L'effort réalisé durant les dernières années dans le domaine de la recherche pétrolière sera activement poursuivi sur tous les bassins potentiels du pays, Doukkala, Beni-Mellal, Essaouira, Souss, Moyenne et Haute Moulouya, Tafilalet, Hauts plateaux. Le Bureau de Recherches et de Participations Minières en participation avec les Sociétés étrangères Preussag, Petrofina, Société Chérifienne des Pétroles, Canadian Delhi Oil, Agip, Mineravia, achèvent les travaux préparatoires sur les différents bassins qu'ils explorent et des résultats significatifs devraient être obtenus avant la fin de ce Plan.

Raffinage

La demande de 1967 en supercaburant, essence, gas-oil, pétrole et fuel-oil sera largement couverte par le potentiel actuel de raffinage. Cependant les autres produits raffinés utilisés ne continueront pas tous à être importés. En effet la réalisation de certaines industries est prévue durant ce Plan. Ce sont les suivantes.

a) Création d'une industrie nationale de raffinage du bitume

La demande de bitume et de ses émulsions sera entièrement satisfaite à partir du raffinage marocain vers la fin de 1966 par la construction d'une unité de raffinage de bitume. Actuellement plusieurs projets concurrents ont été déposés. Le projet retenu couvrira la totalité des besoins et la construction nécessitera 18 mois. Sur la base d'une consommation annuelle de bitume pur de 40.000 tonnes, cette réalisation représente une économie de devises de 5 millions de dirhams. Suivant les projets, l'investissement prévu varie de 9,4 à 6 millions de dirhams. et trente emplois seront créés. Des études sont en cours qui ont pour but de tirer le maximum d'avantages de cette industrie nouvelle en l'associant à d'autres projets industriels. Des perspectives favorables existent dans ce domaine telles que le projet de fabrication de l'ammoniac à Safi ou celui de fabrication de produits raffinés destinés aux soutes des navires à Tanger.

b) Création d'une unité de raffinage des paraffines

Un projet de création d'une unité de raffinage de paraffine couvrant les besoins du pays verra sa réalisation durant la durée de ce plan. La construction demandera un an et représente un investissement de l'ordre de 3 millions de dirhams. L'économie de devises apportée par cette réalisation sera d'environ 2 millions de DH.

c) Création d'installation de préparation et conditionnement d'huiles lubrifiantes

Une usine de préparation d'huiles lubrifiantes à partir d'huiles de bases importées est déjà en cours de construction à Casablanca une autre usine est en projet. Si ces industries nécessitent toujours l'importation d'huiles de base raffinées non produites par le raffinage national, leur mise en route procurera au pays emplois nouveaux et économie de devises.

d) Autres produits

La faiblesse de la demande dans les autres produits pétroliers ne permet pas pour l'instant d'envisager leur production (huiles de base, essences spéciales, cire, white spirit, etc...)

II. — 4.6. INVESTISSEMENT

II. — 4.6.1. Anthracite

Le charbonnage étant équipé pour produire 600.000 tonnes/an, il n'est pas nécessaire de prévoir un investissement spécial pour développer la capacité de production. A noter que la production de 600.000 t/an nécessite la formation de 40 à 50 abatteurs supplémentaires. Il n'est donc nécessaire de prévoir que le maintien du niveau actuel d'investissement du charbonnage destiné au renouvellement du matériel et à l'entretien général des installations. Cet investissement annuel est compris entre 2,5 et 3 millions de DH. D'autre part en ce qui concerne le transport de l'anthracite, aucun investissement n'est à prévoir de la part de l'O.N.C.F.

II. — 4.6.2. Produits pétroliers

Les investissements à prévoir en matière de produits pétroliers sont les suivants :

a) Recherche

La recherche d'hydrocarbures au Maroc est menée par le Bureau de Recherches et de Participations Minières (capitaux 100 % d'Etat), par la Société Chérifienne des Pétroles (capitaux 51 % d'Etat) ou par des Sociétés étrangères liées au Bureau de Recherches et de

Participations Minières par des conventions. Les prévisions d'investissements sont les suivantes :

	1965	1966	1967	TOTAL	dont BRPM
S.C.P.	6.500	5.000	5.000	16.500	50 %
B.R.P.M.	250	6.000	7.300	13.550	100 %
B.R.P.M. - PETROFINA	4.000	5.000	4.000	13.000	10 %
B.R.P.M. - CANDEL	5.500	3.000	—	8.500	22 %
B.R.P.M. - PREUSSAG	8.800	5.900	3.700	18.400	20 %
B.R.P.M. - AGIP	6.300	5.000	2.800	14.100	20 %
TOTAL	31.350	29.900	22.800	84.050	—

b) Raffinage

Le raffinage des grands produits pétroliers ne demandera aucun investissement nouveau pendant la durée du plan. Pour les autres produits pétroliers, il est prévu un investissement de l'ordre de 8 millions de dirhams, correspondant au raffinage de bitume, de 3 millions de dirhams pour la paraffine et 1 million de dirhams pour les usines de préparation des lubrifiants.

II. — 4. 6. 3. Tableau récapitulatif des investissements prévus pendant la durée du plan.

Le tableau qui suit indique, en millions de dirhams les investissements nécessaires pendant la durée de ce plan.

	1965	1966	1967	TOTAL
ANTHRACITE				
Production	3,0	3,0	3,0	9,0
PRODUITS PETROLIERS				
Recherche	31,35	29,9	22,8	84,05
RAFFINAGE				
Bitumes	—	8,0	—	8,0
Paraffine	3,0	—	—	3,0
Lubrifiants	1,0	—	—	1,0
Laboratoire officiel	0,2	—	—	0,2
Total produits pétroliers ..	35,55	37,9	22,8	96,25
TOTAL	38,55	40,9	25,8	105,25

b) Raffinage

Le raffinage [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] investissements nouveaux [illegible] [illegible] [illegible] les autres produits pétroliers. [illegible] investissements de [illegible] de 6 millions de dinars, correspondant au raffinage de [illegible], 3 millions de dinars pour le [illegible] et 1 million de dinars pour les usines de préparation des lubrifiants.

II. — 4. 6. 2. Tableau récapitulatif des investissements prévus pendant la durée du plan.

Le tableau suivant indique en millions de dinars les investissements [illegible] pendant la durée du plan.

III. — Le secteur privé

III. — 1. PRODUCTIONS MINIERES

III. — 1.1. Minerai de fer

Le Marché

Le Maroc n'ayant pas d'industrie d'élaboration de ses produits miniers, est tributaire du marché sidérurgique international. Ce marché a traversé depuis dix ans de sérieuses difficultés dûes au ralentissement de certaines productions et à des mouvements sociaux notamment aux Etats-Unis.

D'autre part il devient de plus en plus compétitif tant à cause des matériaux de substitution au fer, que par la mise en production de nouvelles mines à grand débit (Labrador, Vénézuela).

Les perspectives restent cependant encourageantes, car la sidérurgie mondiale réagit en se modernisant et en développant la recherche pour les applications de l'acier. D'ailleurs la consommation par tête d'habitant n'a cessé de croître régulièrement dans tous les pays du monde.

Les circuits commerciaux établis présentent une relative stabilité. Il n'y a pas à proprement parler un cours du minerai de fer, et les prix pratiqués doivent tenir compte de l'offre et de la demande ; les frets de transport jouent un rôle important.

la Production Nationale

Le Maroc compte deux mines de fer importantes :

— Compagnie des Mines du Rif à Uixan ;

— Société Minière de Sétolazar, à Sétolazar.

Ces deux firmes exploitent des concessions mitoyennes sur le même gîte, à proximité de Nador.

Après diverses opérations de classement et de traitement, les deux exploitations fournissent plusieurs types de minerais marchands (n° 1, gravilla, n° 2, calcinés, fins), exportés par le port de Mellila, (Douane de Beni-Enzar). La cadence d'extraction est essentiellement commandée par les contrats de vente.

Les chiffres de production de ces dernières années ont été les suivants (en milliers de tonnes).

MINES DU RIF — UIXAN								
Années	PRODUCTION				VENTES			
	n° 1	gravil	n° 2	TOTAL	n° 1	gravil	n° 2	TOTAL
1961	564	175	112	851	835	117	107	1.059
1962	576	126	101	803	649	78	137	864
1963	598	107	118	823	372	101	130	603

Années	MINE DE SETOLAZAR					
	Production			Ventes		
	Calciné	Fins	Total	Calciné	Fins	Total
1961	148	62	210	192	63	255
1962	169	52	221	167	43	210
1963	165	27	192	166	30	196

Les chiffres d'affaires correspondant à ces production sont donnés dans le tableau ci-après (en millions de DH).

Années	MINES DU RIF			SETOLAZAR		
	Chiffre ventes FOT (1) Béni-Enzar	Prix moyen à la tonne (DH)	Tonnage	Chiffre ventes FOT Béni-Enzar	Prix moyen à la tonne (DH)	Tonnage
1961 ...	50,739	47,946	1.059	9,756	38,280	255
1962 ...	38,729	44,840	864	7,812	37,221	210
1963 ...	24,594	40,832	603	7,405	37,680	196

On peut constater que l'année 1963 a été particulièrement défavorable. L'année 1964 s'achève sur de meilleurs résultats (on escompte par exemple pour Uixan : 673.000 t et un chiffre d'affaire de l'ordre de 43 M. DH).

Programme de production

Ces perspectives reposent sur les prévisions de tendance du marché, et sur les tonnages de réserves de minerais.

Dans le cadre de l'analyse du marché mondial faite ci-dessus, il semble que, en ce qui concerne les mines marocaines, les perspectives de vente se maintiendront afin de justifier une production comparable aux années précédentes, avec une certaine marge de sécurité.

Les réserves de minerais des deux exploitations sont bien reconnues ; l'effort important de recherche accompli ces dernières années permet de considérer la quasi totalité des réserves comme certaines, et ces réserves sont largement suffisantes pour assurer la production pendant de nombreuses années.

Dans les prochaines années, la mine va se trouver dans l'obligation d'exploiter un minerai relativement moins riche ; d'autre part, la concurrence ne fera que croître sur les marchés internationaux, exigeant des concentrés toujours plus riches. Pour être en mesure de soutenir cette concurrence, les Mines du Rif ont entrepris et poursuivront dans les années à venir, un intense effort de modernisation dans le domaine du traitement des minerais, en même temps que s'effectuent des travaux préparatoires (puits d'extraction) pour l'exploitation du nouveau minerai.

---

(1) Free on Truck.

Les études de traitement ont démontré l'efficacité de la concentration magnétique. Pour l'application de cette méthode, le minerai doit être finement broyé, ce qui impose ensuite un traitement de pelletisation, qui permet une vente plus facile des concentrés.

Le montant des investissements est de l'ordre de 15 à 20 M. DH pour concentration magnétique et 30 M. DH pour la pelletisation.

Compte-tenu du programme d'exploitation du minerai de type actuel, la future installation devrait être en place au plus tard vers 1969 - 1970, le démarrage pouvant éventuellement se faire avec une première étape, à une date un peu plus rapprochée.

En conséquence, les prévisions de production s'établissent comme suit en milliers de tonnes :

Années	Production brute		Prévisions de vente					
			Rif				Sétolazar	
	Rif	Sétol	n° 1	grav.	n° 2	Total	Calc.	menu
1965	810	360	465	115	100	680	205	0
1966	830	360	480	120	100	700	175	0
1967	830	360	470	120	100	690	175	0

On peut estimer que pour cette période, les prix se maintiendront aux environs de :

Fob Melilla : n° 1	9,50	dollars/t	m
gravilla	7,50	»	»
n° 2 Uixan	6,25	»	»
calcine sétol	7,30	»	»

Programme d'investissements

a) **Mines du Rif**

A titre indicatif, les investissements de ces dernières années ont été les suivants : (milliers de DH).

Années	Recherche	Exploitation	Traitement	Total
1961	1.912	502	993	3.407
1962	2.440	1.067	224	3.731
1963	1.733	2.192	322	4.247

Autres rubriques : (milliers de DH)

Années	Dépenses sociales		Outillage et matériel	Entretien	Concessions domaines	Total
	format. profes.	Logements				
1961	—	662	116	181	48	1.007
1962	1.408	1.212	21	67	11	2.719
1963	444	500	50	—	—	994

Pour les prévisions d'investissement, l'état d'avancement des travaux de recherche justifie un allègement de ce poste, les principales dépenses seront consacrées aux préparatoires et à l'exploitation (milliers de DH).

Années	Travaux miniers		Exploitation	Total
	Uixan	Axara		
1965	1.225	115	400	1.740
1966	350	200	350	900
1967	—	200	250	450

Autres investissements : (milliers de DH)

Années	Form. Prof.	Logements	Divers	Totaux
1965	350	550	1.000	1.900
1966	—	550	750	1.300
1967	—	—	500	500

Mode de financement : Autofinancement par la compagnie

b) Sétolazar

Les investissements des années précédentes sont : (milliers de DH)

Années	Recherches	Exploitation	Traitement	Total
1961	607	775	7	1.389
1962	735	517	—	1.252
1963	167	432	—	599

La situation financière de la Société dûe à la mévente de certains minerais ne lui permet pas de prévoir des investissements, en toute certitude. Si l'évolution du marché le permet, on peut avancer les chiffres suivants : (milliers de DH).

Années	Recherche	Exploitation	Total
1965	50	375	425
1966	50	375	425
1967	50	425	475

III. — 1.2. Minerai de manganèse

Le marché

La totalité des minerais marocains est destinée à l'exportation.

Le marché mondial a été caractérisé par une faible augmentation de la consommation tandis que la capacité de production tendait à augmenter fortement en raison de l'apparition de nouveaux producteurs possédant des gisements énormes et à haute teneur (Brésil, Gabon).

Le marché est donc devenu très compétitif et les cours ont baissé jusqu'au début 1964.

En 1964 un relèvement des cours a été enregistré et cette tendance doit se poursuivre, toutefois, pour la période triennale, cette hausse sera probablement faible.

La production nationale

Depuis la fermeture de la mine de Tiouine, la production est répartie en trois mines principales (Imini, Bou-Arfa et Tiharatine), et une quantité d'exploitations quasi artisanales aux productions variables, essentiellement liées aux cours et dont certaines sont groupées en coopératives (Ouarzazate).

Productions de ces dernières années en milliers de tonnes de minerais marchand :

Années	Imini	Bou-Arfa	Tiharatine
1961	342	78,9	25
1962	284	75,9	26
1963	177	75,0	22

Les prix de vente FOB (en DH par tonne) ont été les suivants en 1963 et 1964 (octobre) :

Années	Imini		Bou-Arfa	Tiharatine
	Sinter	Métall.		
1963	149	108	90	194
1964	156	110	59	174

Le problème essentiel pour les grandes mines est celui des réserves, dont l'évolution a été la suivante (milliers de tonnes) :

Années	Tiouine	Imini	Bou-Arfa	Tiharatine	Total
1960	165	3.637	423	60	4.285
1961	100	3.314	419	98	3.931
1962	40	3.020	420	50	3.530
1963	—	2.677	400	42	3.119

La tendance à la diminution continue des réserves (qui a déjà provoqué la fermeture de la Mine de Tiouine) se poursuivra pendant l'époque triennale, et entraînera la fermeture de Tiharatine. Les recherches d'extension du gîte de l'Imini n'ont pas donné de résultat important, par contre à Bou-Arfa les perspectives de recherche sont plus encourageantes.

Programme de production

Compte tenu de ces considérations, le programme a été établi comme suit (en milliers de tonnes de minerai marchand) :

Années	Imini	Bou-Arfa	Tiharatine
1965	180	75	10
1966	180	75	—
1967	180	75	—

Evolution des réserves (milliers de tonnes)

Années	Imini	Bou-Arfa	Tiharatine	Total
1965	2.320	300	—	2.620
1966	2.140	250	—	2.390
1967	1.960	200	—	2.160

Programme d'investissements

Pour la période 1960 - 1963 les investissements cumulés annuels moyens des quatre mines (y compris Tiouine avant sa fermeture) sont de 6.838.900 DH dont 4.611.150 DH pour la recherche et l'exploitation, la plus grande partie de ces investissements étant réalisés par les deux mines de l'Imini et Bou-Arfa.

Les prévisions pour le Plan triennal ont été données par ces deux mines seulement. Les investissements globaux par année sont pour les deux mines : 3.108.000 DH, dont 2.318.000 DH pour la recherche et l'exploitation.

Un effort particulier sera fait pour la recherche et la valorisation des minerais comme l'indique le tableau de détail (en milliers de DH).

Années	Recherche	Exploit.	Traitement		In. Sociaux		Outillage et Matériel	Total
			Matériel	Génie civil	Form. Prof.	Logement		
1965	1.527	780	125	30	270	250	110	3.092
1966	1.600	780	125	30	265	250	110	3.160
1967	1.600	780	125	30	265	250	110	3.160

Le financement est assuré par auto-financement par les deux exploitations minières.

III. — 1.3. Les minerais plomb et zinc

Le marché

La totalité des minerais de zinc produits au Maroc est exportée, une partie des minerais de plomb est transformée localement à Oued El Heimer, le plomb produit étant exporté.

Les tonnages mondiaux de production et de consommation sont régulièrement croissants, car le plomb et le zinc sont des métaux usuels, mais le marché peut être sujet à des crises périodiques soumettant les mines à des phases de rentabilité précaire. Sous l'égide de l'ONU, une Commission Internationale se réunit périodiquement pour étudier et suggérer les mesures nécessaires d'assainissement.

Les cours subissent l'effet de ces crises et sont sujet à de fortes variations :

	1961		1962		1963		1964	
	Pb	Zn	Pb	Zn	Pb	Zn	Pb	Zn
Cours France F/TM	941,25	1.151,35	845,83	1.042,92	920,03	1181,04	1180,1	1469,50
Cours Londres	64,21	77,75	56,40	67,85	63,35	76,53	83,90	106,34

N.B. — On groupe ces deux minerais car, d'une façon générale, les deux métaux se trouvent ensemble dans les gisements.

En ce qui concerne les prévisions, les renseignements des années précédentes conduisent à être prudents.

Le niveau très élevé des cours actuels rend la situation des mines excellente, mais il ne semble pas que les cours puissent se stabiliser à un niveau aussi élevé.

La Commission Internationale continuera de se réunir, et on peut penser qu'un équilibre sera maintenu entre production et consommation pendant les trois années du Plan.

La production nationale

L'extraction du plomb et du zinc se divise en deux secteurs : le premier, celui des grandes mines (y compris la C.A.D.E.T., coopérative de vente), couvre 89 % de la production ; le second, celui des petites exploitations revêt fréquemment la forme artisanale.

Tableau des principaux producteurs en 1963, avec le total et le chiffre d'affaires correspondant :

		Production		Exportations		Destination principale
		Zinc	Plomb	Zinc	Plomb	
Zellidja		23.000	19.400	21.200		20.900 Pb livrées à la fonderie de OEH Zn ,France
Aouli Mibladen		—	35.000	—	35.400	France : 32.500 T
Pennaroya - Maroc		—	5.000	—	2.110	France 2.686 livrées fonderie
Touissit Cram ...		20.460	18.800	19.400	19.100	France: 17.500 T Zn France: 18.000 T Pb
S.M.A.M.		—	1.500	—	1.500	France
Aouam		—	12.600	—	12.800	France : 11.700 T Pb
Sidi Bou Othman (C.R.A.M.)		2.800	—	3.310	—	France : 3.310 T
C.A.D.E.T.		—	4.700	—	4.500	France : 1.020 T Italie : 2.450 T
Total	Tonnes	46.260	97.000	43.910	75.410	
	Valeur FOB M DH			16,70	30,10	

En dehors des exploitations contrôlées par les groupes miniers, il existe de nombreuses petites exploitations d'importance très inégale.

Enfin les chiffres de production de la fonderie de plomb de Oued El Heimer, en 1963, sont les suivants :

Production 18.761 t de plomb affiné
24.000 kg d'argent.
Ventes totales 18.536 t de plomb.

Les réserves de ces mines sont variables : à côté de mines qui ont de très larges réserves (Touissit, Aouam, Aouli-Mibladen), d'autres auront des problèmes parce qu'elles arrivent à l'épuisement de leur gisement (Zellidja, Sidi Bou Othman). Le tonnage des réserves est d'ailleurs fonction du niveau des cours et pose parfois un problème technique (exploitation du minerai oxydé à Zellidja).

Tenant compte de ce fait, un effort particulier est prévu pour la recherche (soit d'extension des gîtes connus, soit de nouveaux gisements), et pour la mise en exploitation de ces nouveaux gisements.

Programme de production

Nous distinguerons les mines en exploitation et les projets.

a) **Mines en exploitation** (tonnages en tonnes de concentrés marchands) :

Exploitation	1965	1966	1967	Observations
Zellidja	Pb : 13.000 Zn : 25.000	Pb : 13.000 Zn : 25.000	Pb : 13.000 Zn : 25.000	Zellidja a redémarré l'exploitation des oxydés le 1/9/64
Aouli - Mibladen .	Pb : 42.000	Pb : 42.000	Pb : 42.000	
Touissit	Pb : 18.000 Zn : 24.000	Pb : 18.000 Zn : 24.000	Pb : 18.000 Zn : 24.000	
Djebel Aouam ..	Pb : 15.000	Pb : 15.000	Pb : 15.000	
Penarroya Maroc ...	Pb : 5.000	Pb : 5.000	Pb : 5.000	Exploitation artisanale à compter du 1er janvier 1962. Prévisions entre 5 et 10.000 tonnes de plomb.
S.M.A.M. ..	Pb : 1.300	Pb : 1.300	Pb : 1.300	
Sidi Bou Othman ..	Zn : 2.800	Zn : 2.800	Zn : 2.800	
C.A.D.E.T. .	Pb : 6.000	Pb : 6.000	Pb : 6.000	Teneur en baisse : 1964 : 65 % 1965 : 62 % 1966 : 60 %
Total	Pb : 100.300 Zn : 51.800	Pb : 100.300 Zn : 51.800	Pb : 100.300 Zn : 51.800	Du fait de l'absence de prévisions de ZnO Zellidja les productions sont sous-évaluées.

En ce qui concerne les petites exploitations, il n'est pas possible d'établir des prévisions à long terme, car les mines sont étroitement soumises aux fluctuations des cours qui les rendent parfois marginales, ou au contraire largement bénéficiaires, d'où des variations importantes de tonnages de production.

b) Mines en projets

Un certain nombre de gisements sont en cours d'études, plus ou moins avancées, depuis des recherches géologiques jusqu'aux études définitives de mise en exploitation :

— Plomb Moulouya
Etude pratiquement terminée.

— Bou Madine
Etude géologique, recherches, études de traitement en cours.

— Bou Arhous
Recherches et étude d'exploitabilité en cours.

— Tifelouest
Etude d'exploitabilité en cours.

— Afra gundafa et divers (Béni Maden, Foum Jerrar, Djebilet, Rekkam) Etudes en cours.

— Dorsale calcaire du Rif
Etude d'exploitabilité en cours.

C'est en général le B.R.P.M. qui effectue la plus grande partie de ces études.

Il est à signaler d'autre part que le projet de métallurgie du zinc (voir partie B.R.P.M. et Industries de transformation) permettrait une meilleure valorisation des minerais locaux.

Programme d'investissements

a) Mines en exploitation

Nous donnons ci-après dans un même tableau, et mine par mine : la totalité des investissements 1961, 1962, 1963, ceux de l'année 1964, ceux des années 1965, 1966 et 1967 et le total pour le Plan triennal (en milliers de DH).

Exploitation	1961 1962 1963	1964	1965	1966	1967	Total - Plan
Zellidja	6.475	850	550	300	300	1.150
Aouli - Mibladen ...	12.125	2.850	—	—	—	—
Touissit	12.275	2.400	2.250	2.250	2.250	6.750
Djebel Aouam.	3.900	600	610	610	600	1.820
Penarroya ...	708	—	—	—	—	—
S.M.A.M.	603	150	150	150	150	450
Sidi Bou Othman	814	80	80	80	80	240
C.A.D.E.T. ...	640	200	200	200	200	600
Total	37.540	7.130	3.840	3.590	3.580	11.010

Ce total de 11.010 sera réparti :

Total	Recherches	Exploitations		Ateliers		Inv. Sociaux	Outillage entretien bâtiment
		Matériel	Génie Civil	Matériel	Génie Civil		
11.010	2.490	1.920	300	810	300	690	4.500

b) Projets

Pour la totalité des gisements en cours d'étude que nous avons énumérés, il est prévu un financement de 31,6 millions de dirhams.

Mode de financement

Sur les exploitations existantes, les financements proviendront des sociétés privées, soit par apport direct soit par emprunt :

a) **Pour les mines en exploitation**

Années	Apport Public	APPORT PRIVE		
		Auto-financement	Emprunt local	Apport Extérieur
1965	Néant	1.520	Néant	70
1966	Néant	1.540	Néant	70
1967	Néant	1.550	Néant	70

b) **Pour les projets**

Dans les projets et les recherches susceptibles de révéler des gisements il faudra surtout compter sur l'investissement public à moins de réussir à intéresser des partenaires.

Pour l'instant, sur le total que nous avons chiffré à 31,6 M DH, on peut prévoir la répartition suivante :

— B.R.P.M. 19,3 M DH.

— Emprunt local 4,5 M DH.

— Emprunt extérieur 7,8 M DH.

III. 1. — 4. — Minerai de cobalt

Le marché

Le marché du cobalt est caractérisé par une stabilité relative. Le Maroc est sur le plan mondial un important producteur de minerai (environ 10 % de la production mondiale).

Le cours du métal est stable, et cette régularité du marché se poursuivra probablement pendant les trois années à venir.

La production locale

Bou Azzer est l'unique gisement exploité.

	1961	1962	1963	1964
Production en tonnes métriques (concentrés)	12.900	13.364	13.707	13.000
Exportation en T.M.	11.513	11.368	16.712	14.700
Prix de vente FOB en DH/tonne	760	670,23	750	750
Valeur FOB des exportations en DH	8.749.880	7.619.174	12.534.000	11.025.000

Les chiffres pour 1964 sont estimés d'après les renseignements des 8 premiers mois.

La totalité du minerai est vendue en France.

Programme de production

Les productions prévues sont :

	1965	1966	1967
Production marchande (concentrés)	13.000	13.000	13.000
Teneur en cobalt	11 - 12	11 - 12	11 - 12

Les réserves de minerais sont suffisantes pour permettre cette cadence de production, pendant la durée du Plan, cependant qu'un important programme de recherches se poursuit actuellement pour assurer les années d'après le Plan.

Programme d'investissements

Le tableau ci-après fait apparaître le total et la répartition des investissements prévus pour le Plan en milliers de DH (avec à titre de comparaison les années précédentes).

Années	Recherches minières	Exploitation		Ateliers de traitements	Investissements à caractère social		Outillage et matériel roulant	Total général
		Matériel d'équipement	Génie civil et installations		F. P.	Logements et divers		
1960	220	115	90	280	75	130	310	1.220
1961	180	190	75	145	83	80	110	863
1962	160	220	100	290	102	70		942
1963	600	73	360	110	70	140	50	1.403
1964	200	70	200	40	50	50	100	710
1965	150	60	100	20	30	50	20	430
1966	100	50	100	20	30	50	20	370
1967	100	50	100	20	30	50	20	370
1965-67	350	160	300	60	90	150	60	1.170

III. 1 — 5. — Pyrrhotine (minerai de soufre)

Introduction : depuis 1960, le B.R.P.M. a entrepris de préparer à la mise en exploitation l'important gisement de pyrrhotines de Kettara, évalué à 12.000.000 de tonnes de pyrrhotine titrant 30 % de soufre environ. Ce gisement servira à l'alimentation du complexe chimique de Safi à raison d'une production de 500.000 tonnes dès 1967.

Le marché actuel et perspectives

Le prix de vente prévu à la tonne au 31 juillet 1964 est de 40 DH/t (y compris transport) et la mise en place du complexe de Safi crée les besoins suivants :

Prévision	Production (en tonnes)	Ventes locales (en tonnes)	Exportation
1964			
1965	94.000		
1966	280.000	au complexe de Safi	—
1967	480.000		—

La production locale

La mine de Kettara est ouverte depuis longtemps, mais le nouveau débouché offert par le complexe de Safi a conduit à une importante extension portant à la fois sur le programme de recherches (afin d'assurer les réserves nécessaires) et l'équipement pour atteindre la cadence de production envisagée.

A la fin de 1964 27,80 millions de DH auront été investis presque entièrement par le B.R.P.M. avec comme résultats :

— du point de vue recherches : la reconnaissance de 12 millions de tonnes de minerai assurant l'approvisionnement du complexe de Safi pendant 20 ans.

— du point de vue exploitation (préparations) : le fonçage et l'équipement du puits II, le début de fonçage du puits I, les travaux d'infrastructure et de génie civil.

Le programme de production :

Après les deux années de démarrage (1965 et 1966) le régime nominal de production sera 480.000 tonnes par an.

Ce développement aura comme conséquence un abaissement du prix de revient de la tonne marchande.

	1965 (8 mois)	1966	1967
Production marchande en tonnes métriques	94.000	280.000	480.000

Le programme d'investissements

Une partie des dépenses est maintenant réalisée. Un effort important reste à poursuivre pendant le Plan triennal correspondant à l'achèvement des travaux préparatoires (fonçage et équipement du puits I) et au démarrage de l'exploitation.

Tableau et répartition des investissements

En millions de DH.

Années	Recherches Préparatoires	Exploitation		Installation de traitement	Logements	TOTAL
		Equipement	Génie Civil			
1960 1963	7,30	2,70	0,30	—	0,80	11,10
1964	3,85	2,20	0,50	0,50	0,50	7,55
1965	3,15	1,48	2,20	1,58	0,70	9,11
1966	1,00	1,50	0,20	0,67	0,80	4,17
1967	1,00	0,88	—	0,15	0,80	2,83
Total plan	5,15	3,86	2,40	2,40	2,30	16,11
1968 et suivants	4,50	2,83	—	0,45	—	7,78
Total général	20,80	11,59	3,20	3,35	3,60	42,54

En ce qui concerne le matériel et le génie civil, il est prévu que 40 % des commandes seront passées aux entrepreneurs locaux.

Mode de financement

Le B.R.P.M. qui a assuré seul jusqu'à présent l'effort technique et financier de Kettara, se propose de constituer dans les plus brefs délais la SEPYK (Société d'Exploitation des Pyrrhotines de Kettara) avec le concours de l'O.C.P. et du B.E.P.I. à raison des participations respectives au capital de la société (capital évalué à 20 millions de DH = 21,25 % et 21,25 %) ; le B.R.P.M. devant souscrire 52,5 %.

Il convient d'avoir l'accord de l'O.C.P. à ce sujet, le B.E.P.I. ayant répondu affirmativement.

La constitution de cette société permettrait de résoudre en particulier les problèmes de financement pour la période du Plan triennal.

III. — 1.6. — Minerai de cuivre.

Le marché

Le Maroc ne dispose pas de métallurgie du cuivre, et les minerais extraits sont destinés à l'exportation.

Le marché du cuivre est essentiellement un marché du métal : seules des quantités relativement limitées de concentrés riches peuvent être vendues en Europe.

Tant que le marché intérieur n'atteindra pas une capacité justifiant une métallurgie (environ 10.000 t/an) les mines auront donc intérêt à produire des concentrés à haute teneur.

Depuis quelques années les cours sont assez élevés et remarquablement stables.

Cours de l'année 1963 :

New-York	28,41 cts par lb
Londres	235 livres par tl
Paris	3.210 fr par tm

La production locale

La production de minerais de cuivre est disséminée en un certain nombre de petites exploitations dons les principales sont : Bou Skour, Djebel Klakh, Azegour, Ounein.

L'ensemble de ces 4 mines a produit, en tonnes métal : 1500 t en 1960, 1.735 t en 1961, 1.531 t en 1962, 1.700 t en 1963. Il s'agit donc d'exploitations relativement peu importantes ayant à peine dépassé le stade artisanal.

Prévisions de production

En ce qui concerne les mines en exploitation, les deux mines les plus importantes : Klakh et de Bou Skour ont fait des prévisions de production (t de concentrés).

Années	Klakh	Bou Skour
1965	1.500	4.000
1966	1.500	4.000
1967	1.500	4.000

Par ailleurs, le complexe de Safi produira en 1965 (pour 200.000 t de super-triple) environ 162.000 t de cendres de pyrrhotine. Les cendres de pyrite de Kettara sous-produits de l'usine de superphosphates de Casablanca traitées en Allemagne donneraient 1.320 tonnes de cuivre métal par année. Mais ce cuivre n'est pas comptabilisé dans la production marocaine.

Le cuivre contenu représentera en 1965 :

— cuivre métal des concentrés prévus	2.500 tonnes
— cendres de pyrrhotine à 1 %, s/162.000 t, soit . .	1.620 —
TOTAL	4.120 tonnes

Si on y ajoute les 1.320 tonnes extraites des cendres de pyrite de Kettara et les 1.000 tonnes prévues à Tallat N'Ouamane, on aurait 6.440 tonnes de cuivre en 1965.

Développements possibles de gisements non exploités

Il existe beaucoup de gîtes souvent connus des anciens mais ils sont de faible importance, disséminés et surtout éloignés des grandes villes et des ports marocains. En effet, ces gisements se trouvent surtout dans l'Anti-Atlas (Talaat N'Ouamane, Tazalakht, Agoujgoul) et le Sarho (Bou Skour, Tiouit, Tizi Moudou). Même ceux du Haut-Atlas occidental (Azegour) ou oriental, (Jbel Klakh) semblent appartenir à cette province métallogénique du Sud marocain. Si ces gisements filoniens sont pour la plupart d'origine hydrothermale d'autres de type stratiforme - (Tazelmat, Argana, Bigoudine) dans le Trias du Haut-Atlas occidental paraissent avoir une autre origine, probablement syngénétique.

Les récentes prospections entreprises par la société Wesfield Minerals Limited dans le Sarho et la Boutonnière de Bou-Azzer et poursuivies actuellement par Sarho Mines, ont révélé des indices prometteurs (El Bleida, Aït Ahmane) et il faut attendre les résultats des travaux de reconnaissance en cours pour être en mesure d'avancer des chiffres quant aux réserves et teneurs.

Les couches minéralisées en cuivre du Trias du Haut-Atlas occidental quoique de teneurs pauvres méritent d'être étudiées et reconnues. Il faut prendre en considération qu'elles sont très proches d'un port : Agadir auquel elles sont reliées par une route déjà existante et qui sera prolongée par le projet de route (actuellement piste), Agadir-Marrakech par le couloir d'Argana, par ailleurs elles représentent, quoique pauvres, de gros tonnages. Leur exploitation quoique marginale, pourrait apporter le complément au reste de la production marocaine pour atteindre le chiffre de 10.000 tonnes de cuivre métal par an, nécessaire à l'installation d'une petite fonderie.

Programme d'investissement

Les gisements en exploitation ne présentant pas une grande extension, les sociétés prévoient un effort particulier sur la recherche afin de s'assurer les réserves nécessaires à leur fonctionnement, ainsi qu'il ressort des tableaux d'investissements des deux principales Sociétés : (valeur en DH).

Djebel Klakh

Années	Recherches minières	Exploitation		Ateliers d'enrichissement (y compris essais et recherches pour la valorisation)		Investissements à caractère social	Renouvellement et entretien des bâtiments et des machines
		Matériel d'équipement	Génie civil	Matériel d'équipement	Génie civil	Logements et divers	
1960	81.200	—	—	9.252	6.099	91.994	2.350
1961	117.215	—	—	34.574	20.444	31.980	216
1962	82.600	136.857	22.686	26.599	10.413	22.391	2.000
1963	75.450	20.000	10.000	20.000	10.000	20.000	2.000
1964	73.450	20.000	10.000	20.000	10.000	20.000	2.000
1965	94.950	20.000	10.000	20.000	10.000	20.000	2.000
1966	70.000	20.000	10.000	20.000	10.000	20.000	2.000
1967	70.000	20.000	10.000	20.000	10.000	20.000	2.000

Bou Skour

Années	Recherche	Equipement	Formation professionnelle	Matériel roulant
1965	200.000	400.000	15.000	50.000
1966	—	100.000	—	—
1967	—	100.000	—	—

III. — 1.7. — Minerai d'antimoine

Les exploitations minières d'antimoine du Maroc après une période de recherches importantes de 1949 à 1952, ont cessé toute activité en 1956 ; seule la mine de Fahama-Sud a survécu jusqu'en 1962, essentiellement du fait de sa proximité d'un port d'embarquement.

Ceci est dû avant tout à des causes externes : l'antimoine est un métal récupérable, et de toute façon la consommation mondiale reste toujours faible, de l'ordre de 2 % de celle du plomb. A cette limitation des débouchés s'ajoute la qualité des minerais, car la fabrication des produits dérivés de l'antimoine nécessite des minerais dépourvus de plomb ; or les minerais marocains sont souvent très plombeux jusqu'à les rendre invendables dans les périodes de bas cours.

Pourtant, après avoir connu une longue période de très bas cours, ceux-ci ont augmenté, faiblement d'abord, considérablement ensuite. C'est ainsi qu'en janvier 1964, l'antimoine métal avait un cours moyen de 262 livres sterling la tonne longue, alors qu'il a atteint actuellement 391 livres sterling. Ce rebondissement spectaculaire des cours a ainsi permis à plusieurs mines de reprendre les travaux de recherches et d'exploitation. Cette reprise concerne principalement les gisements de Timerdoudine exploités par la Société Marocaine des Mines et des Produits Chimiques. Enta (Société Nouvelle Union des Métaux Maroc). Tarmilat et M'guedh, exploités par la société SOMITIR.

Parallèlement à cette réouverture de chantiers auparavant en sommeil, l'exploitation des mines de Béni-Mézala, Tourtit et Masser-Amane a repris son rythme normal. Les travaux de recherche sont activement poursuivis et de nouveaux tonnages sont reconnus.

Cependant, étant donné le caractère essentiellement variable du marché de l'antimoine dans le passé, il n'est pas possible de compter d'une façon certaine sur des prévisions trop strictes pour l'avenir.

Si le marché reste favorable pendant la période triennale, on peut prévoir que les productions en minerai marchand des principales mines se fixeront aux chiffres suivants, pour chaque année du Plan :

	Tonnage tonnes	Teneur	Valeur FOB - DH
Compagnie Espagnole Beni-Mézala	750	43 %	450.000
O.G.I.M.	600	57 %	600.000
S.M.M.P.C.	400	46 %	500.000
S.N.U.M.M.	600	55 %	780.000

Les réserves possibles des gisements sont abondantes. Cependant l'instabilité de la production a toujours interdit des travaux de grande envergure, et pour assurer les productions prévues les sociétés devront accompagner leur exploitation d'un effort permanent de recherche.

Programme d'investissement

Le total des investissements prévus par les différentes mines, si l'exploitation peut continuer sur le rythme actuel est donné dans le tableau ci-après (en milliers de dirhams).

Années	Recherche	Exploitation	Traitement	Dépenses Sociales	Total
1965	260	430	60	5	755
1966	260	400	70	5	735
1967	260	380	60	5	705
Total plan	780	1.210	190	15	2.195

La totalité de ce financement sera effectuée par les mines partie par auto-financement, partie par emprunts.

III. — 1.8. — Minerai d'étain.

Le Maroc ne produit qu'une très petite quantité de cassitérite, provenant d'un seul gisement de la région d'Oulmès, le minerai est transformé sur place en étain métal, utilisé sur le marché intérieur. La production marocaine de cassitérite passée et prévue est donnée dans le tableau suivant, en tonnes.

1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
15	19	16	13	28	20	20	20

Les cours internationaux n'ont cessé de croître depuis quelques années. Le prix de vente de l'étain métal sur le marché intérieur était de 12.300 DH/t en 1963.

Exploitation et réserves :

La mine d'El Karit, exploitée en carrière, a des réserves importantes (renfermant 5.000 t de cassitérite) mais d'un minerai à très faible teneur 400 g/m3, très voisine de la limite d'exploitabilité.

Le problème principal est donc celui du prix de revient. Seule actuellement la valorisation sur place grâce à un four vertical rudimentaire de fusion et la vente du métal sur le marché local permet à cette exploitation de tourner.

Investissements :

Aucun investissement important n'est prévu dans cette mine marginale qui occupe une cinquantaine d'ouvriers.

III. — 1.9. — Barytine.

Le marché

Le marché international s'est développé ces dernières années avec l'utilisation de la barytine dans des boues de forages pétroliers, mais les ressources ayant été systématiquement prospectées, le marché reste très concurrentiel.

La consommation locale est minime.

Les prix de vente Fob ont subi une diminution en 1963 (49 DH/t) et sont remontés en 1964 à 52 DH/t.

La production locale

Elle est assurée par une société : Société Marocaine des Mines et Produits Chimiques, qui exploite des gisements : Djebel Irhoud, et Oued Tessaout.

Les tonnages de production et de vente de ces dernières années sont les suivants (milliers de tonnes).

ANNEES	PRODUCTION 80 % SO^4 Ba	Ventes	
		Export	Local
1960	84,3	82,0	1,0
1961	82,1	82,1	1,0
1962	89,8	87,2	1,5
1963	94,5	98,5	1,5

L'exploitation minière se fait dans de bonnes conditions de rentabilité, mais la barytine extraite de l'Oued Tessaout supporte de lourds frais de transport.

Les réserves probables des deux gisements sont abondantes comme l'indique le tableau ci-après de l'évolution des réserves.

Société	Années	à vue	Teneur	Probable	Teneur	Possibles	Teneur
SMMPC ..	1960	70	80 %	360	60 %	920	60 %
	1961	70	—	360	—	920	—
	1962	200	—	400	—	1.000	—
	1963	200	—	500	—	1.000	—
	1964	300	—	500	—	1.000	—

Programme de production

La production sera en augmentation :

Société	Capacité maxima	Tonnage prévu (minerai marchand)	Valeur de la production F.O.B. embarquement (en DH constant 1962)
S.M.M.P.C.	120.000 à 150.000 T	120.000 T	5.640.000 DH

Les réserves devraient rester constantes grâce à l'effort permanent de recherche :

Evolution des réserves à vue et probables (en milliers de tonnes).

Société	Année	à vue	Teneur	Probables	Teneur	Possibles	Teneur
SMMPC ..	1964	300	80 %	500	60 %	1.000	60 %
	1965	300	—	500	—	700	—
	1966	300	—	500	—	600	—
	1967	300	—	500	—	500	—

Programme d'investissement :

Evolution des investissements prévus (en milliers de dirhams) de la S.M.M.P.C. pour J. Irhoud et O. Tessaout.

Années	Recherche minière	Exploitation		Ateliers d'enrichissement (y compris essais et recherches pour la valorisation		Investissement à caractère social		Outillage matériel roulant	Renouvellement et entretien des machines
		matériel d'équipement	Génie civil	mat. d'équipement	Génie civil	FP	Log. et divers		
1963 ..	300	100	60	60	100	20	10	30	40
1964 ..	300	300	100	100	150	10	10	30	40
1965 ..	350	300	100	150	200	10	10	20	40
1966 ..	350	200	70	100	150	10	10	20	40
1967 ..	350	200	70	50	60	15	15	30	40
Total Plan .	1.050	700	240	300	410	35	35	70	1[illegible]0

Soit, en résumé :

1965 :	1.180 milliers de DH
1966 :	950 — — —
1967 :	830 — — —
Total plan	2960 milliers de DH

La totalité de ces investissements seront en fournitures et prestations d'origine locale.

III. — 1.10. — Potasse.

Il n'existe actuellement au Maroc aucune exploitation de potasse. Toutefois, les résultats des recherches qui ont été entreprises depuis plus de 10 ans, et qui continuent actuellement d'être très activement poussées, permettent d'envisager la naissance d'une production nationale dans les prochaines années.

Le marché

a) Marché actuel

Au cours de l'année 1961-1962 la production mondiale a été la suivante :

— en chlorure à plus de 15 % K_2O et sulfate .... (pays de l'Est non compris).	6,39 M t
— toutes qualités (pays de l'Est compris)	9,16 M t

A cette époque le plus gros producteur mondial restait l'Europe occidentale mais la mise en production des énormes gisements découverts au Canada doit mettre l'Amérique du Nord à la première place.

L'intervention du Canada comme producteur est un fait d'importance majeure qui doit conditionner le marché dans les prochaines années.

La consommation mondiale est en augmentation mais celle de l'Afrique reste faible par rapport à celle des autres continents. C'est ainsi que l'ensemble Algérie-Maroc ne consomme que 20 à 25.000 tonnes par an.

La consommation du Maroc n'est actuellement que de l'ordre de 15.000 tonnes d'engrais potassiques (8.000 tonnes K^2O).

Les prix internationaux sont contrôlés par les principaux producteurs (Allemagne-France, Etats-Unis). Au premier trimestre 1963, les prix Fob port Allemagne de l'Ouest, pour le chlorure base 60 % K^2O, sont de 200 à 250 DM par tonne K^2O.

Les prix intérieurs dans les pays importateurs sont sensiblement plus élevés en raison du frêt et des frais de commercialisation.

b) **Perspectives de marché.**

La consommation d'engrais potassiques doit croître régulièrement, selon les prévisions suivantes (1.000 t K^2O).

	1965 - 1966	1970 - 1971
Europe Ouest	4,22	4,79
Amérique Nord	3,68	3,21
Autres pays Occidentaux	0,85	2,49
Total Occident	8,75	10,49
Pays de l'Est	2,39	3,15
Total mondial	11,14	13,64

En ce qui concerne l'évolution des prix, il est peu probable qu'on assiste dans les prochaines années à une élévation de ces prix, au contraire : en effet l'apparition du Canada sur le marché, et l'augmentation de production correspondante, compenseront l'augmentation de la consommation.

Les possibilités de production et les travaux en cours :

Il n'y a pas actuellement d'exploitation en activité, mais une première campagne de recherche (en 1958) ayant révélé l'existence d'un gisement potassique à Khémisset, les travaux actuels (recherche par sondage et études) ont pour but d'étudier les conditions de viabilité d'une exploitation de ce gisement de Khémisset.

Dans ce bassin, à peu de distance de Khémisset, on a prouvé l'existence d'une couche carnallitique de 3 à 5 mètres d'épaisseur, s'étendant sur plus de 10 kilomètres dans le sens NE-SW et où les teneurs en K^2O varient autour de 10 % avec des pointes à 13 %. Récemment, une couche sylvinitique a été découverte à l'Ouest de Khémisset.

Les réserves possibles de ce bassin sont considérables, leur exploitabilité est en cours d'étude.

Les instances économiques du pays ont récemment décidé d'intensifier les études nécessaires pour déterminer si le Maroc peut compter dans un proche avenir développer une industrie de la potasse.

A cet effet, une commission d'étude a été créée en avril 1963.

Pour les prochains mois il est prévu de continuer et d'intensifier les travaux suivant les mêmes orientations.

D'autre part, dès que possible, il sera nécessaire de commencer le fonçage d'un puits qui servira à la fois à terminer la phase de recherche et à préparer la phase d'exploitation. Il y a lieu également de prévoir des dépenses importantes pour la mise au point à l'échelle industrielle des méthodes de traitement, ceci entraînant la construction d'une laverie pilote.

Programme d'investissement

D'après l'étude de viabilité faite en juillet 1964, il y aurait lieu de prévoir une production annuelle d'au moins 150.000 t K^2O par an (soit 250.000 t de minerai marchand extrait de 1.500.000 t de tout-venant).

Les dépenses pour assurer l'achèvement des études et la préparation de l'exploitation sont les suivantes :

Années	Re-cherches	Etudes préparatoires		Equipement	Total	FINANCEMENT		
						Fonds BRPM	Fonds privés	Em-prunts
1965	3	0,5	—	—	3,5	1,25	2,25	—
1966	3	0,5	2	1	6,5	2,75	2,75	1
1967	3	0,5	3,5	1	8	3,50	3,50	1
TOTAL	9	1,5	5,5	2	18,0	7,50	8,50	2

Organisation générale

Etant donné les réserves déjà reconnues, on peut envisager la production de 250.000 tonnes par an d'engrais marchand à partir de 1.500.000 tonnes de minerai tout-venant. Création d'une usine et d'une mine de traitement, ainsi que des services annexes nécessaires. Exportation des neuf dixièmes de la production par les ports de Kénitra ou de Casablanca. Vente locale assurée dans le Rharb pour le reste de la production.

Investissements nécessaires

Exploitation minière	31,00 M DH
Usine de traitement	25,00 — —
Services généraux	9,00 — —
Frais d'établissement	23,00 — —
TOTAL	88,00 — —

Caractéristiques essentielles

Volume des ventes 33 M DH. (valeur départ usine).

Valeur FOB des exportations : 34 M DH.

Personnel 1.000 personnes (dont 850 ouvriers).

Volume des salaires 10 M DH. (avec les charges sociales).

Consommations principales : énergie électrique : 45 millions de Kwh.

La rentabilité nette dégagée dans les conditions d'un emprunt de 60 % des investissements, est d'environ 10 % et doit permettre les participations privées.

Moyens de financement

S'il peut être admis que l'Etat prendra à sa charge les dépenses de recherches, il semble que pour l'exploitation il sera nécessaire de rechercher un partenaire (par exemple les Mines Domaniales des Potasses d'Alsace qui détiennent les permis de Khémisset, conjointement avec le Bureau de Recherches et de Participations Minières, dans le cadre de la Société des Potasses des Zemmours).

D'autre part, l'étude de viabilité a montré qu'il serait possible de procéder dans une large mesure (environ 50 % des investissements) à un autre financement avec emprunt extérieur.

L'un des objectifs de la Commission d'études des engrais potassiques en 1965 sera précisément l'étude détaillée des conditions de financement.

III. — 1.11. — Argiles smectiques.

Le marché

La production marocaine passée ou prévue (tableau 1) est exportée aux 2/3 et le reste vendu sur le marché local en fonction essentiellement du programme des sondages miniers et pétroliers.

La production locale

1960	1961	1962	1963	1964
37.672	38.603	32.639	37.367	21.000

Le prix de vente variait de 46 à 52 DH/t au 30 juin 1963.

La production provient et proviendra, exclusivement de la région de Nador, essentiellement des gîtes de Providentia (réserves inconnues - carrières), d'Ehdum (200.000 tonnes à vue, carrières), Sfaya (150.000 tonnes à vue, exploitation souterraine) et Trebia (200.000 tonnes possibles, carrières).

Les autres gîtes, très nombreux dans la région de Nador seront mis en réserve. Il n'y a donc pas de problème de réserve, l'ensemble de ces dernières à vue étant de l'ordre de 800.000 tonnes et chaque exploitation ayant une vie moyenne de 10 ans.

Programme de production

Le problème principal est la vérification de la qualité homogène du matériau fourni et la diminution du prix de revient car l'exploitation est marginale. La production doit se stabiliser à 30.000 tonnes/an.

Programme d'investissement

Les investissements prévus sont stabilisés à une moyenne de 35.000 DH par an, entièrement effectués par le secteur privé et consacrés entièrement à la recherche minière.

III. — 1.12. — Fluorine.

Le marché

La consommation de fluorine dans le monde a augmenté considérablement depuis quelques années, et devant l'épuisement progressif des gîtes connus, la recherche de nouveaux gîtes, même à basse teneur, a été très active.

La consommation marocaine actuelle est de 200 t/an pour la verrerie, et l'installation d'une sidérurgie en consommerait 800 t/an. La production actuelle est donc orientée surtout vers l'exportation. Le prix de vente FOB Kénitra en 1963 est de 11 dollars 75.

La production locale

Le Maroc possède deux gisements présentant un intérêt économique celui d'El Hammam (Maroc central) dont la mise en valeur a commencé en 1961 et s'est développée constamment depuis et celui du J. Tirremi, dont l'exploitation a repris en 1963, sur une petite échelle et dont les recherches se développent.

L'évolution des réserves à la suite des travaux de recherches importants sur le gîte d'El Hammam effectués par la Société Samine en collaboration avec le B.R.P.M. est passée de 50.000 t de réserves certaines et probables en 1960 à 500.000 t en 1964. Les travaux seront continués dans la période triennale et il est probable, que les réserves augmenteront progressivement entre 1965 et 1967.

Des sondages prévus pour 1965, au J. Tirremi, permettront peut-être de découvrir des réserves nouvelles sur ce gîte peu connu; des recherches et travaux d'exploitation futurs dépendent des résultats de ces premières recherches.

Programme de production

Un problème important, à résoudre pour l'exploitation du gîte d'El Hamman, est celui du **traitement du minerai**, ce dernier contenant beaucoup de SiO^2, CO^3 Ca et de la pyrrhotine et pyrite. La production actuelle de minerai métallurgique est obtenue avec schëïdage et lavage sommaire. Il est nécessaire de prévoir un atelier de flottation, dès que les réserves reconnues seront suffisantes pour l'amortir. Pour le gîte du J. Tirremi, le problème est celui de la recherche de réserves.

Compte tenu de ces difficultés, la production prévue est de 6.500 tonnes pour chaque année du Plan triennal.

Programme d'investissement

Les investissements totaux prévus pour El Hammam sont de 6 M DH (1 M DH : B.R.P.M., 2 M DH : privés, 2 M DH emprunts.)

Les investissements prévus pour le gîte du J. Tirremi en 1965 sont de 400.000 DH dont 200.000 DH pour le B.R.P.M. et 200.000 DH pour le secteur privé. Les investissements pour les années 1966 et 1967, dépendent des résultats des travaux de recherche de 1965.

On a donc au total pour la fluorine.

	Investissements totaux	B.R.P.M.	Secteur privé	Emprunt
1965	1,9	0,70	1,20	
1966	3,5	0,35	0,65	2,5
1967	1	0,15	0,35	0,5
Totaux	6,4	1,20	2,20	3,0

III. 1. 13. — Sel.

Le marché

Le marché du sel est essentiellement un marché intérieur, soit pour l'alimentation, soit pour l'industrie.

a. — Par usage.

	1960	1961	1962	1963
Alimentation	9.074	10.357	14.943	14.505
Industries	809	779	2.553	4.914
Conserveries	5.939	8.655	7.098	10.294
Souks	1.777	651	965	1.043
Divers	460	274	279	
TOTAL	18.059	20.716	25.838	30.756

b. — Par localité.

	1960	1961	1962	1963
CASABLANCA et REGION	7.661	9.464	13.606	15.352
SAFI	6.080	8.684	7.500	10.616
EL JADIDA	157	160	160	349
KENITRA	106	78	400	538
RABAT	104	59	365	659
SIDI BENNOUR .	246	231	395	242
Autres localités ...	3.705	2.040	3.412	3.000
TOTAL	18.059	20.716	25.838	30.756

Il est à noter la constante progression :

— de la consommation domestique. — (près de 45 % d'augmentation de 1961 à 1962) dûe au fait que la population consomme de plus en plus de sel blanc, traité, au détriment du sel gemme vendu tel qu'il est en blocs.

— de la consommation industrielle— qui passe d'environ 780 tonnes en 1961 à 2.550 tonnes en 1962 et à 1.665 tonnes pour le seul 1er semestre 1963.

Compte tenu de l'augmentation de la population et du développement des besoins industriels, on peut estimer les besoins du Maroc en sel pour 1967 à un chiffre de l'ordre de 84.000 tonnes répartis ainsi :

— par secteur d'utilisation :

Alimentation	41.000 T.
Industrie	17.000 »
Conserveries	23.000 »
Divers	3.000 »
TOTAL	84.000 »

— par région :

Casablanca et région	20.500 »
Rabat - Kénitra	6.500 »
Safi	15.500 »
Marrakech	8.000 »
Fès	8.000 »
Sidi Yahia	6.000 »
Oujda	4.500 »
Ex. Zone Nord	5.500 »
Essaouira	3.000 »
Agadir	6.500 »
	84.000 »

La production locale

Elle est répartie en trois sources :

a. — **gisement de sel gemme**

Localisés dans le domaine Rifain (Taza et Tissa) et Atlasique (Amassine, Tazzert).

Les réserves à vues annulées sont estimées à une centaine de millions de tonnes.

Le fonctionnement des mines de Taza et Tissa a subi quelques difficultés depuis 1961, mais il y a actuellement une reprise.

b. — **les marais salants**

Les eaux de mer alimentent les nombreux marais salants situés sur les côtes :

— méditerranéennes (marais salants de Nador) ;
— atlantique (Larache, embouchure du Bou-Regreg, El Adir, El Oualidia, Oued-Massa).

Les marais-salants fournissent environ 1/3 du sel produit par le Maroc.

Les salines de Nador (Mar-Chica) - 10.000 tonnes/an alimentent quelques conserveries et l'Energie Electrique du Maroc.

La saline de Sidi Brahim (El Oualidia) 3 à 5.000 tonnes/an fournit un sel blanc de première qualité consommé par les boyauderies casablancaises.

La saline de Biar El Assara (El Oualidia) - 1.000 à 2.000 tonnes/an fournit un sel de même qualité.

c. — **Les Sebkhets**

Les Sebkhets ne sont pas toutes exploitées, ni même inventoriées. Une d'entre elles, cependant, est de première importance dans la production salinière nationale, puisqu'on y extrait plus de 30 % du tonnage de sel recensé : c'est la Sebkhet de Zima, plus connue sous le nom de « Lacsima ». Elle a produit ces dernières années 30.000 tonnes de sel par an, mais sa capacité peut atteindre 80.000 tonnes.

En résumé, la production totale nationale en sel est estimée à environ 100.000 tonnes. Cette estimation est très approximative, compte tenu de la présence, à côté d'exploitations de conception moderne, d'un grand nombre de petites unités salinières de type artisanal, difficilement contrôlables, et qui, par leur juxtaposition, interviennent pour une large part dans la production globale.

Programme de production

Il n'y a pas lieu d'établir un programme précis car étant donné la multiplicité et la dispersion des gisements et la facilité d'extraction, l'offre sera en mesure de s'adapter immédiatement à la demande.

En outre, la production salinière est caractérisée d'une part par son étroite dépendance des conditions naturelles (notamment de la pluviométrie) d'autre part par le fait qu'elle est dûe pour une grande part à la juxtaposition d'un grand nombre de petites unités artisanales autonomes d'activité très fluctuante. Il est par conséquent impossible d'établir des prévisions dans ce domaine.

Il n'est pas possible en conséquence, d'établir des prévisions d'investissement, mais il faut attirer l'attention sur l'organisation de la production : en effet, les marais salants ne sont pas encore entièrement équipés d'une façon moderne et les gisements de sel gemme exploités sont encore peu nombreux, souvent insuffisamment équipés pour produire les qualités adéquates (sel raffiné), et de ce fait, le Maroc devait avoir recours à des importations d'appoint pour suffire à ses besoins ; ces importations ont été fortement comprimées en 1964 (1.800 tonnes en 1963, 850 tonnes en 1964).

Pour réduire les importations tout en accroissant la production, il est nécessaire :

— d'intensifier les exploitations des gisements de sel gemme ;

— de créer des coopératives salinières groupant les petites salines de type artisanal en vue d'assurer le contrôle et la continuité de leur production ;

— d'achever la reconnaissance des gisements de sel gemme et d'envisager l'extraction du sel à partir des sources salées nombreuses au Maroc.

Ces mesures permettraient entre autres, au pays de faire face à l'avenir, aux besoins des futures industries prévues par le Plan, notamment les industries chimiques.

III. — 1.14. — Eaux minérales.

Le Maroc se préoccupe depuis quelques années déjà de mettre en valeur ses ressources thermominérales qui sont variées et conséquentes, et largement suffisantes pour alimenter un marché intérieur en extension.

Outre les stations déjà équipées et qui envisagent de se développer : Oulmès, Moulay Yacoub, des sources connues de tout temps vont faire l'objet d'aménagements plus ou moins importants : Sidi Harazem, Aïn El Hamra.

Les programmes de travaux et d'investissements sont les suivants, en ce qui concerne le seul domaine captage et utilisation des eaux.

1° **OULMES** : Station de liquéfaction du gaz carbonique :

1965 étude préalable	10.000 DH
1966 réalisation	200.000 DH
1967 »	200.000 DH

Le problème qui reste posé de l'installation d'un établissement thermal est du ressort du Ministère de la Santé.

2° **MOULAY YACOUB** : Aménagement d'une seconde station :

Transport des eaux à une distance de 2 kilomètres par une canalisation en vinyl enrobée de béton calorifuge.

1965	100.000 DH

L'installation de piscine et d'un établissement thermal dans la seconde station n'entre pas dans notre domaine.

3° **SIDI HARAZEM** : Forage de production destiné à alimenter une usine d'embouteillage.

1966	Forage Equipement du puits	500.000 DH
1965	Construction de l'usine. d'embouteillage	1.600.000 DH

4° **AIN EL HAMRA** : Pour mémoire, pas de prévision.

RECAPITULATION
DES PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS

(En milliers de DH)

Secteur privé : Productions minières (III. 2)

SECTEUR PRIVE	1965	1966	1967	TOTAL
— Fer	4.065	2.675	1.425	8.165
— Manganèse	3.072	3.140	3.140	9.352
— Plomb - Zinc	6.590	6.340	6.340	19.270
— Cobalt	430	370	370	1.170
— Pyrrhotine	3.600	2.150	1.800	7.550
— Cuivre	842	467	467	1.776
— Antimoine	500	750	200	1.450
— Etain	—	—	—	—
— Barytine	1.180	950	830	2.960
— Argiles smectiques ...	35	35	35	105
— Fluorine	1.900	3.500	1.000	6.400
— Sel	—	—	—	—
— Eaux minérales	610	1.800	200	2.610
TOTAL	22.824	22.177	15.807	60.808

II. – PRODUCTION INDUSTRIELLE

I. – Le bilan et les objectifs

II. – Les secteurs industriels

1. — Bilans et objectifs

La poursuite des efforts entrepris en faveur de l'industrialisation est l'un des principes directeurs du Plan triennal. L'industrialisation est une nécessité inéluctable et permanente du développement économique. Elle recevra toute l'attention et tout l'appui du Gouvernement. Le développement du Secteur Industriel est en effet la condition nécessaire d'une croissance équilibrée et le moyen indispensable d'affermir l'indépendance économique du Pays : à ce double point de vue, il constitue un objectif permanent de la politique économique.

Il convient de procéder à un bilan rapide des résultats obtenus au cours des dernières années et de dégager à la lumière de cette expérience, les principales orientations qu'il est souhaitable de donner à la politique d'industrialisation, ainsi que les conditions auxquelles de tels objectifs pourront être réalisés dans le cadre du Plan Triennal.

1. — Le bilan des années 1960-1964

En 1960, le Secteur Industriel représentait environ 26 % de la production intérieure brute du Maroc, soit une part inférieure à celle de l'agriculture ; si l'on met à part l'énergie et les mines, l'industrie proprement dite ne participait que pour 16 % à la formation du produit national. Elle produisait une gamme de biens de consommation assez diversifiée, le plus souvent à partir de demi-produits importés et n'était que faiblement orientée vers la mise en valeur sur place des richesses naturelles en vue de l'exportation ; la main-d'œuvre employée ne dépassait pas 8 % de la population active.

Un développement soutenu du potentiel industriel était donc indispensable, à la fois pour créer des emplois nouveaux permettant d'absorber en partie les jeunes générations arrivant à l'âge d'activité, pour diminuer la dépendance extérieure, pour accompagner dans une première phase le développement prioritaire du secteur agricole et pour préparer le secteur secondaire à jouer ensuite un rôle moteur dans la croissance économique.

Dans cette perspective, le Plan quinquennal lancé en 1960, avait pour objectif de réaliser une croissance de la production industrielle de 61 % en cinq ans, soit près du double du taux prévu pour l'ensemble de l'économie. 125.000 emplois devaient être créés dont 40.000 dans les industries de transformation. Au terme du Plan, la part de l'industrie dans la production nationale devait dépasser celle de l'agriculture, faisant ainsi franchir à l'économie marocaine le seuil qui caractérise le « décollage » d'un pays en voie de développement.

Les réalisations des années 1960 à 1963 n'ont pas permis d'atteindre ce résultat. L'activité industrielle s'est développée à un rythme modéré : l'indice de la production industrielle est passé sur la base 1958 = 100 à 111 en 1960, à 124 en 1963.

Cette progression correspond à un taux de croissance de 4 % environ alors que le Plan prévoyait un rythme annuel moyen de 10 %. Ce chiffre recouvre en fait des évolutions assez sensiblement divergentes. La production d'énergie s'est développée au rythme de 12 % par an, conformément aux prévisions du Plan.

La production minière a souffert de la baisse des cours internationaux ; en régression depuis 1961, elle ne retrouve pas en 1963 le montant atteint en 1960. Toutefois, les phosphates constituent une exception notable à cette évolution, la production de ce minerai ayant augmenté de 15 % de 1960 à 1963. Les industries de transformation ont progressé au taux de 5 % par an, inférieur de moitié au taux prévu par le Plan. Toutefois, certaines d'entre elles ont connu une expansion vigoureuse : c'est le cas notamment des industries textiles (15 %) et de l'industrie des corps gras (9,5 %). D'autres, en revanche, ne se sont développées que faiblement (cuir) ou ont stagné (transformation des métaux).

Les investissements sont restés, de façon plus sensible encore, en deçà des prévisions du Plan. La ventilation par produit des investissements bruts permet d'observer que si le Plan est réalisé à plus de 85 % en ce qui concerne les travaux publics et à près de 80 % pour le bâtiment, un retard important caractérise les investissements en matériel et outillage. Ces derniers n'ont pas dépassé au cours des années 1960 à 1963, les seuls amortissements prévus par le Plan pour la même période. En outre, des investissements nets ayant eu lieu dans plusieurs secteurs, on peut en conclure que l'équipement n'a pas été renouvelé normalement dans d'autres branches d'activité, conduisant à un vieillissement du capital productif. (Voir en annexe le Tableau n° 1). D'autre part, si les investissements incombant à la puissance publique ont atteint dans beaucoup de cas le rythme prévu par le Plan quinquennal, le secteur privé est resté loin en arrière sauf dans le secteur de l'industrie textile et des corps gras. Il importera d'analyser au plus vite toutes les causes de ce retard et d'y chercher remède.

Cependant un courant régulier d'investissement s'est produit dont les statistiques de la commission d'investissements permettent d'apprécier, en ordre de grandeur, le volume.

Plus de 860 millions d'investissements ont fait l'objet d'agréments de la commission du 1er juillet 1960 au 31 décembre 1964. Toutefois, ce chiffre ne représente pas avec certitude le montant des investissements réalisés au cours de la même période. Certains agréments ont été accordés soit à des projets qui n'ont pas abouti ou dont la réalisation a été retardée, soit à des opérations dont une partie seulement a été engagée. Inversement, l'agrément a été refusé à des projets qui seront cependant réalisés et des investissements de faible dimension ont pu ne pas être présentés à la commission. En outre, ce montant global ne comprend pas le complexe de Safi, pour lequel l'Etat avait dépensé fin 1964, 114 millions de DH.

On observera également que le chiffre cité plus haut ne correspond pas toujours à des investissements nets ; le bénéfice de certains avantages étant accordé non seulement aux extensions effectives d'activité mais au renouvellement des équipements, il faut considérer qu'une partie des opérations agréées par la Commission équivaut à une simple reconstitution du capital productif.

De 1960 à fin 1964, les principaux secteurs bénéficiaires ont été le textile avec 164 opérations représentant près de 423 millions de DH, les industries alimentaires (106 opérations et 147 millions de DH dont plus de la moitié pour la seule sucrerie du Beth) et les industries mécaniques (86 dossiers, 98 millions de DH). Le nombre d'emplois direct a atteint plus de 17.000 en cinq ans. Depuis l'institution de la Commission des Investissements, les avantages accordés tant aux capitaux étrangers qu'aux capitaux nationaux, se chiffrent à 56.659.400 DH se ventilant ainsi :

Exonération de droits de douane	22.746.600 DH
Prime d'équipement	13.892.800 —
Exonération des droits d'enregistrement	15.600.000 —
Exonération d'impôts divers	4.420.000 —
TOTAL	56.659.400 DH

La Banque Nationale pour le Développement Economique a joué un rôle important dans le financement des investissements au cours de cette période. Le montant des crédits agréés par cet organisme depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1964, soit en quatre ans et demi, s'élève à plus de 363 millions dont 135 millions environ de prêts directs à long et moyen terme, le solde représentant essentiellement des crédits à moyen terme réescomptables. Les opérations directes se développent régulièrement et atteignent en 1963 60 % du montant total des opérations agréées. Le total des investissements bénéficiant de l'intervention de la BNDE s'élève à 800 millions de DH. Ce chiffre se recoupe toutefois en partie avec celui des investissements agréés par la Commission des Investissements.

Le bilan des mouvements de capitaux des sociétés industrielles constitue un indicateur moins précis mais significatif également de l'évolution de l'activité industrielle. Or le solde net de ces mouvements de capitaux, à la suite soit de créations ou d'augmentations de capital, soit de réductions de capital ou de dissolutions est en diminution depuis 1961, passant de 81 millions en 1961 à 38 en 1962, et à 6 en 1963. Toutefois, on observe un redressement au cours du premier semestre 1964, avec un montant net de 29 millions.

Le développement des participations de l'Etat s'est poursuivi : la sucrerie du Beth à Sidi Slimane, d'une capacité de traitement de 300.000 tonnes de betteraves, a été mise en chantier en 1960 sous l'égide de l'Office National des Irrigations « ONI ». L'implantation de plusieurs autres sucreries est en cours d'étude et donnera lieu à une réalisation prochaine. Les opérations relatives au Complexe chimique de Safi ont effectivement commencé en juin 1962 ; les travaux d'infrastructure ont déjà été effectués et le complexe doit être achevé au cours du premier semestre 1965.

Ainsi, la physionomie industrielle du Maroc ne s'est pas modifiée de façon fondamentale depuis 1960 ; en dehors de quelques secteurs particulièrement actifs, la production s'est développée à un rythme insuffisant ; les investissements ont en général stagné et on assiste même parfois à un vieillissement du capital productif. Le bilan de ces quatre années apparaît donc limité, au regard de la croissance rapide qu'il eut été souhaitable de réaliser pour répondre aux besoins du pays.

Bien que, grâce à la diversité de ces aptitudes, le Maroc réunisse les conditions fondamentales de l'industrialisation, un certain nombre de contraintes ont freiné son essor.

L'existence d'une infrastructure satisfaisante est la condition première du développement de l'industrie, or, le Maroc dispose à cet égard d'un capital important, qui est même assez largement sous-employé ; ses richesses naturelles constituent un second facteur positif de nature à encourager les activités industrielles. Enfin, le pays possède déjà, grâce à une industrie diversifiée, une expérience qui pourra être la base de progrès plus rapides.

La présence de ces conditions favorables n'a cependant pas été décisive. D'une part, des données permanentes ont contribué à freiner l'expansion industrielle ; on peut les rattacher de façon très générale à deux caractéristiques fondamentales de notre économie : l'étroitesse des débouchés et la rareté des facteurs de production. Sans doute, ces contraintes sont-elles à plusieurs égards inhérentes au stade actuel de développement du Pays : la taille modeste du marché intérieur pour un grand nombre de produits, la faiblesse de l'épargne et sa réticence à investir dans l'industrie, la rigidité de l'emploi, le coût excessif de l'énergie, sont autant d'obstacles qui ne pourront être levés d'emblée. Le poids de ces difficultés ne doit pas être surestimé, le but d'une politique d'industrialisation étant précisément de les surmonter progressivement. Mais on ne saurait trop souligner qu'une telle politique ne peut être conçue en dehors des perspectives de développement de l'ensemble de l'économie. Elle est notamment liée de façon étroite à l'effort à entreprendre dans le secteur agricole dont le rôle moteur sera déterminant pour la croissance économique du Pays.

En effet, dans un pays industriel où l'agriculture demeure importante la consommation et la production du secteur agricole exercent une influence décivise et plus que proportionnelle sur l'ensemble de l'économie. Le secteur agricole achète beaucoup plus au reste de l'économie que le reste de l'économie n'achète au secteur agricole. De même, l'incidence de l'investissement agricole est plus marquée, dans un pays où, comme on sait, 75 % de la population appartient au monde agricole. Il ne pouvait être question dès le premier Plan quinquennal de rechercher une croissance industrielle telle que la part de l'industrie dans la production nationale puisse dépasser celle de l'agriculture sans avoir au préalable assuré le développement de l'agriculture.

D'autre part, des facteurs de caractère conjoncturel ont pu renforcer la réserve des investissements : la situation financière dont la gravité a été évoquée plus haut, pèse incontestablement sur les projets industriels. Mais, au-delà du nécessaire redressement financier, le Gouvernement s'efforcera aussi d'aménager et de développer les contacts des services ou organismes publics intéressés avec les investisseurs privés, non seulement pour les informer au mieux des modalités d'application de la politique économique, mais aussi pour connaître plus en détail leurs préoccupations, en face de la nécessaire réglementation publique, et leurs intentions en matière d'investissements et pour pouvoir éventuellement coopérer de façon plus étroite à l'étude de leurs projets et les mieux aider à surmonter leurs difficultés.

Les pages suivantes s'efforceront de définir dans cet esprit les orientations générales de la politique d'industrialisation et les conditions de réalisation de cette politique.

II. — Les orientations générales de la politique d'industrialisation.

Dans la perspective qui vient d'être esquissée, deux orientations principales doivent être données à la politique d'industrialisation du Maroc, la recherche systématique de débouchés, la création d'emplois nouveaux dans le cadre d'une utilisation rationnelle du capital.

A. — La recherche systématique des débouchés

Au premier stade de l'élaboration d'une politique d'industrialisation, il convient d'étudier attentivement les débouchés de la production. Ils peuvent être recherchés dans trois directions ; la satisfaction des besoins de la consommation locale, l'exportation de richesses nationales sous forme de produits intégrant la plus grande valeur ajoutée nationale possible, la production de demi-produits et de biens d'équipement nécessaires aux industries de transformation travaillant sur le marché national. La place respective de ces trois types d'industries doit être examinée plus attentivement.

Le marché intérieur représente le premier débouché de l'industrie nationale ; cependant, en raison de la faiblesse du niveau de vie, les perspectives de développement restent à court terme et à moyen terme en dehors de certaines industries de grande consommation : d'une part, la population urbaine ne représente que le quart de la population totale et l'on sait que le développement des activités secondaires et tertiaires n'entraîne au départ qu'une augmentation modérée des emplois, provoquant une diffusion lente de l'amélioration du niveau de vie. D'autre part, la population rurale qui vit pour une large part dans une économie non monétaire n'a accès qu'à un nombre limité de biens de consommation. En outre, la poussée démographique limitant l'accroissement du revenu disponible par tête, la diversification des produits demandés ne se réalisera que lentement.

Les perspectives de développement qui s'offrent aujourd'hui dans cette direction ne sont pas indéfinies. Certains secteurs en croissance rapide grâce à une demande soutenue et aux possibilités importantes de substitution de produits nationaux aux produits importés, poursuivront leur expansion : à titre d'exemple et sans que cette indication ait un caractère limitatif, on peut citer le cas de l'industrie textile et de l'industrie sucrière. Pour d'autres branches, la dimension du marché est un élément déterminant de la décision d'investir. Les débouchés intérieurs doivent garantir aux unités de production à mettre en place une exploitation rentable : or souvent la taille minimum des unités de production compétitives ne cesse de croître avec le progrès technique. Enfin, dans certains cas, les capacités de production sont insuffisamment employées et il serait déraisonnable d'envisager dès maintenant leur extension.

Le développement de ces industries devra être chaque fois que cela s'avèrera nécessaire facilité par la protection du marché intérieur. Cette protection sera suffisante pour permettre à l'appareil productif de tourner à un régime satisfaisant. La protection sera un moteur d'incitation et d'encouragement à l'industrialisation, comme aussi elle sera un facteur de développement et de prospérité de l'industrie nationale. Cependant, il serait sage et juste que cette protection ne se fasse pas au détriment du consommateur. Enfin, elle ne doit pas rendre les activités industrielles du Pays inaptes à l'exportation en décalant vers le haut le niveau des prix intérieurs. Dans son principe, le tarif douanier marocain est conforme à cette optique générale ; toutefois, des aménagements seront étudiés, en vue soit d'atténuer ici et là des protections trop élevées, soit de renforcer une aide encore insuffisante. L'Administration envisage d'étudier une garantie dans le temps de la protection douanière. Une plus grande efficacité sera donnée à la politique douanière grâce à la révision et à l'affinement de la nomenclature. Progressivement les contingents seront diminués pour tendre dans un certain délai à leur abandon, lorsque leur rôle protecteur sera devenu sans objet. Toutefois, leur emploi sera maintenu dans certains cas pour favoriser l'implantation d'industries nouvelles mais avec une durée toujours limitée à quelques années. Une interdiction totale d'importer pourra même être envisagée pour protéger l'industrie nationale contre la production de pays à concurrence anormale, à condition que cette interdiction soit absolue et concerne des produits strictement définis.

Le développement des industries tournées vers l'exportation est également un objectif important de la politique d'industrialisation. Il concourt en outre au maintien de l'équilibre des paiements extérieurs. Il repose d'abord sur la valorisation des ressources naturelles, par exemple, conserves de fruits et légumes, conserves de poissons, engrais phosphatés, pâte à papier. Il peut s'étendre à la transformation de produits bruts ou semi-finis importés. Cependant, ce dernier type d'activité exportatrice ne saurait concerner que des produits peu pondéreux, incorporant une forte valeur ajoutée nationale.

A long terme, une telle formule devrait se développer ; mais à brève échéance, elle ne trouvera d'application que dans des cas particuliers, en raison notamment du coût élevé de l'énergie au Maroc et de la concurrence des pays à bas salaires. De façon générale, l'orientation de notre industrie vers l'exportation exige pour être efficace l'emploi de techniques hautement productives, un niveau de salaires compétitifs et un effort permanent de prospection des marchés extérieurs. Il reviendra au Gouvernement de mettre tout en œuvre pour assurer des bases de financement favorables aux investissements énergétiques et pour abaisser le prix de l'énergie industrielle.

Enfin, parallèlement à la production de biens destinés à satisfaire la demande finale, l'industrie nationale doit tendre à produire progressivement la plus grande partie possible des biens intermédiaires du cycle industriel. On peut sans doute envisager de façon théorique deux conceptions distinctes du développement industriel soit à partir des industries de base, soit en remontant d'aval en amont, c'est-à-dire des biens de consommation jusqu'aux demi-produits et biens d'équipements. Dans la réalité, l'une de ces orientations ne saurait être privilégiée au détriment de l'autre. En raison de l'importance des industries de transformation déjà implantées au Maroc, il paraît plus sûr et plus réaliste pour le moment de remonter progressivement le cours du processus : il est ainsi vraisemblable que la dimension de l'industrie textile marocaine permettra d'envisager dans un délai raisonnable la réalisation d'une industrie chimique de fibres textiles. Cependant, l'implantation d'industries de base ne doit pas être négligée : encouragée par des considérations d'indépendance économique, ces industries peuvent également par leur présence même, susciter la création d'entreprises nouvelles. Mais elles n'ont en général qu'une valeur ajoutée relativement faible par rapport au volume des investissements et elles ne contribuent guère directement au développement de l'emploi. Aussi elles ne se justifient qu'à une double condition dont le caractère impératif doit être souligné : l'unité de production doit assurer, compte tenue de la dimension du marché intérieur, une rentabilité suffisante du capital investi, faute de quoi elle risque davantage d'appauvrir le pays que de l'enrichir ; elle doit mettre en œuvre les procédés les plus évolués afin de ne pas risquer d'être rapidement dépassée par l'évolution technique. Il est évident qu'une attention soutenue devra être apportée par le secteur privé ou public à toutes les études du marché.

B. — La création d'emplois nouveaux dans le cadre d'une utilisation rationnelle du capital.

De même que le développement agricole suppose plusieurs formules d'intervention adaptées au niveau technique des différents secteurs considérés, de même la politique d'industrialisation du Maroc doit être différenciée selon les objectifs poursuivis et les besoins à satisfaire, tout en étant dominée par deux préoccupations fondamentales : la création du plus grand nombre possible d'emplois nouveaux et l'utilisation rationnelle du capital.

Sans doute, ces deux impératifs sont-ils pour une part contradictoires ; l'expansion doit être recherchée par la voie des techniques de production les plus modernes et donc les plus capitalistiques. Inversement, l'utilisation intensive du capital ne contribue que faiblement à résoudre le problème de l'emploi. Toutefois, dans la mesure où le développement industriel du Maroc se réalisera de façon diversifiée, les deux orientations peuvent être conciliées de façon satisfaisante.

Dans la majeure partie des industries, et quelle que soit la gravité du problème de l'emploi, l'intérêt général commande de ne freiner l'utilisation de technique permettant une productivité meilleure fut-ce au détriment de quelques postes de travail. En s'orientant systématiquement vers une solution faiblement capitalistique l'industrie marocaine perdrait toute chance d'être compétitive sans pour autant absorber entièrement l'excédent de main-d'œuvre disponible.

Cependant, certains secteurs peuvent s'orienter vers des méthodes de production utilisant un équipement simple adapté à l'emploi systématique de la main-d'œuvre. Mais une telle expérience ne peut concerner que certaines activités bien délimitées. Elle s'applique à des travaux d'habitat et de génie civil de caractère local, et particulièrement à un certain secteur des industries de transformation de métaux. Elle peut également permettre de réaliser une promotion de l'activité artisanale grâce à la création d'unités de production de caractère semi-industriel, utilisant des techniques plus évoluées mais exigeant un volume faible d'investissement. Toutefois, il conviendra d'éviter les improvisations coûteuses engagées sans référence aux expériences étrangères comparables. En outre, une telle action suppose au préalable un effort des pouvoirs publics pour encourager la création de coopératives artisanales authentiques et, dès que la formule des unités de production aura dépassé le stade expérimental, la mise en place d'un organisme d'assistance technique et financière chargé de mener à bien cette politique sera indispensable.

A l'opposé, des formules hautement capitalistiques doivent être préférées dans les secteurs de base, pour les activités où les mutations techniques rapides conduisent à choisir les solutions les plus modernes et pour celles qui sont orientées vers l'exportation. Compte tenu de la rareté du capital disponible, il faut être particulièrement exigeant sur la rentabilité des projets et généraliser l'application des calculs d'actualisation, ce qui peut conduire à renoncer à des implantations dont le coût réel est trop élevé eu égard au capital à investir et aux dimensions du marché.

III. — Les conditions de réalisation de la politique d'industrialisation

Les pouvoirs publics n'ont pas seulement pour tâche de définir les objectifs généraux de la politique économique. Ils doivent également mettre en œuvre de façon continue les moyens d'intervention ou d'incitation qui permettront la réalisation de ces objectifs. C'est ainsi que les orientations définies ci-dessus ne guideront efficacement l'industrialisation du Maroc que si certaines conditions sont réalisées. Le Gouvernement prendra à cet effet les mesures nécessaires dans les trois directions suivantes :

- améliorer l'organisation du marché du travail,
- orienter les capitaux vers le financement des projets industriels,
- définir les modalités d'intervention des pouvoirs publics.

A. — Améliorer l'organisation du marché de l'emploi.

Bien que le Maroc dispose d'une main-d'œuvre potentielle très supérieure aux besoins actuels de son industrie, la situation de l'emploi constitue à plusieurs égards un goulot d'étranglement de l'industrialisation. Aussi convient-il, tout en poursuivant une politique visant à assurer le mieux-être social des travailleurs de l'industrie, de rechercher une mobilité suffisante de la main-d'œuvre et une adaptation permanente des ressources aux besoins à tous les niveaux de qualification. Nécessaire en tout état de cause en raison des incidences croissantes du progrès technique sur l'emploi, cet effort est particulièrement indispensable aujourd'hui pour poursuivre dans des conditions satisfaisantes la marocanisation et pour contribuer à rétablir une meilleure hiérarchie des salaires. A plus long terme, il est une condition de l'essor de l'industrie nationale dans la mesure où le niveau des salaires étant supérieur à celui de la plupart des pays de développement économique comparable, il conviendra de s'orienter vers des productions exigeant une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Le fonctionnement correct du marché de l'emploi suppose dans cette optique l'adaptation de la formation professionnelle et technique aux besoins de l'industrie, et la possibilité de connaître avec une précision suffisante les demandes des employeurs et les offres des travailleurs. C'est pourquoi une articulation est indispensable entre les responsables de l'enseignement professionnel et les entreprises, tandis qu'une organisation satisfaisante du régime de l'embauche doit être mise au point.

Jusqu'ici, il ne semble pas que ces conditions aient été pleinement réunies. La création du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique, à la Formation Professionnelle et à la Formation des Cadres permet aujourd'hui d'amorcer dans ce domaine une politique dynamique dont il convient de rappeler les éléments principaux.

Un Comité Formation-Emploi réunissant les pouvoirs publics et le secteur privé sera chargé de définir les orientations de la formation professionnelle et technique et d'assurer la coordination des différents efforts entrepris. Il aura notamment pour mission de prévoir pour les principaux projets industriels à l'étude, les solutions à prendre en matière de formation du personnel qualifié. Il prendra également en charge l'organisation de stages de courte durée au profit des élèves de l'enseignement technique. Cette formule qui vient d'être expérimentée avec succès a l'avantage de familiariser avec les aspects concrets de leur futur métier, les jeunes gens qui se destinent à l'industrie.

L'amélioration de l'organisation de l'embauche exige une meilleure utilisation des bureaux de placement. Une coopération plus ouverte entre les entreprises et le Ministère du Travail devrait contribuer à rendre aux bureaux de placement leur véritable fonction d'intermédiaire entre l'offre et la demande d'emploi. En outre, afin que la marocanisation se poursuive avec efficacité, il conviendra que les décisions relatives aux contrats de travail, soient prises après consultation du Ministère de l'Industrie ou les Ministères intéressés qui auront pour tâche de s'assurer des conditions dans lesquelles le remplacement des travailleurs étrangers est effectué.

A plus long terme, il ne faut pas sous estimer l'efficacité d'un autre moyen de formation professionnelle, dont les pays plus développés, tels que l'Italie et d'Espagne, nous ont montré l'exemple ; il s'agit de l'émigration temporaire de travailleurs dans le cadre des conventions bilatérales sur la main-d'œuvre que le Gouvernement Marocain a signé avec plusieurs pays européens. Ces travailleurs pourront en effet acquérir à l'étranger une formation dont ils feront bénéficier à leur retour au Maroc l'industrie nationale. Dans le cadre de ces conventions il convient de veiller à éviter le départ d'ouvriers qualifiés marocains à l'étranger.

B. — Orienter les capitaux vers le financement des projets industriels.

Un des aspects les plus importants de la politique gouvernementale en matière d'industrialisation consistera à faciliter le financement de projets industriels par un ensemble de mesures visant à restaurer la confiance et à orienter les capitaux privés marocains et étrangers vers l'investissement productif.

L'épargne intérieure joue un rôle modeste en raison de son faible volume, de sa réticence à s'investir dans l'industrie et de l'existence de capitaux flottants, en quête de transferts plutôt que de réinvestissement. Alors que le Maroc a bénéficié pendant plusieurs années d'un apport important de capitaux extérieurs permettant un développement rapide de l'équipement, on observe de la part des investisseurs étrangers une réserve croissante à s'implanter au Maroc.

L'épargne nationale représente ces dernières années environ 11 % de la production intérieure brute. Il est vraisemblable que ce taux qui est parmi les plus faibles du monde, ne pourra être que très lentement amélioré en raison de l'accroissement démographique et du développement qu'il est souhaitable d'assurer à la consommation privée. Cependant, tout en tenant compte des besoins du Trésor Public, l'épargne disponible peut être orientée plus nettement vers le secteur productif.

Les transactions de caractère spéculatif, qu'elles soient foncières, immobilières ou commerciales, et notamment celles qui ont trait aux immeubles de rapport, attirent les capitaux en raison des rendements qu'elles procurent. Le Gouvernement prendra les mesures qui s'imposent pour orienter l'épargne vers les investissements productifs, sans pour autant nuire au développement de l'habitat et à l'activité du bâtiment.

Une fois rétablie une meilleure hiérarchie des rémunérations entre les opérations foncières et les investissements productifs, différentes dispositions pourront orienter les capitaux vers l'industrie.

L'objectif à terme de cette politique est de promouvoir l'établissement d'un véritable marché financier. Mais une telle évolution, bien que très souhaitable, semble difficile à réaliser dans les délais rapides et seuls quelques pas modestes pourront être franchis dans cette direction au cours du Plan triennal. En outre, ces mesures ne sauraient être mises en place qu'une fois la situation financière et monétaire rétablie.

Le Gouvernement vient de déposer un projet de loi relatif à la constitution de sociétés d'investissements, dont une nationale. L'objectif est d'encourager l'accès à la Bourse d'un public plus large. La Société Nationale sera constituée sous le patronage d'un organisme semi-public tel que la B.N.D.E. ou la Caisse de Dépôt et de Gestion. Cette Société prendrait des participations dans des entreprises offrant des garanties sérieuses. Elle pourrait notamment prendre le relais de l'Etat dans des sociétés qui ont été créées à l'initiative conjuguée des pouvoirs publics et du secteur privé, et ont désormais dépassé la période difficile du lancement.

D'autres circuits de financement peuvent également être développés : émission dans le public d'emprunts obligatoires de la B.N.D.E., utilisation des mécanismes de transformation de l'épargne à court terme. La Caisse de Dépôts et de Gestion s'est engagée dans cette voie en menant une politique active de participation.

Une libéralisation des conditions d'utilisation de la nouvelle réserve F.N.I. exercerait également une influence bénéfique en faveur de l'investissement.

L'ensemble de ces mesures vise à assurer progressivement un meilleur fonctionnement des différents marchés des offres et des demandes d'épargne et ainsi à encourager l'investissement. Cependant en raison de leur caractère technique, ces dispositions ne peuvent à elles seules résoudre les problèmes de l'industrialisation. Un examen attentif des modalités d'intervention économique de l'Etat doit être entrepris.

C. — Définir les modalités d'intervention de l'Etat.

Les années précédentes ont vu la création d'institutions nouvelles du secteur public et semi-public qui ont déjà accompli une tâche importante en faveur de l'industrialisation. Mais la complexité des procédures et la multiplicité des instruments mis en place, a parfois nui à l'efficacité de l'effort entrepris. Aussi le Gouvernement se propose-t-il de mettre particulièrement l'accent sur la définition d'une politique d'intervention et d'incitation et sur la mise au point des moyens d'action correspondants, dans une optique de clarté, de stabilité et d'efficacité.

En ce qui concerne l'intervention directe de l'Etat dans le secteur industriel, deux domaines doivent être distingués avec soin. D'une part, la puissance publique exerce par le moyen d'entreprises nationales ou de prises de participations majoritaires, un contrôle efficace de certains secteurs dont l'importance est prioritaire pour l'indépendance nationale ou pour le développement économique. Le Gouvernement tient à ce qu'apparaisse en toute clarté la consistance de ce secteur public non concurrentiel par rapport au champ où doit s'exercer librement l'initiative privée. Les deux critères principaux qui permettront de délimiter clairement les deux domaines sont énoncés un peu plus loin à la suite des paragraphes concernant les capitaux privés.

D'autre part, l'Etat compte poursuivre ses interventions sous forme de participations minoritaires, mais dans une formule plus empirique et plus souple. En fait, les fonds publics serviront de relais provisoires aux capitaux privés nationaux. Inversement ils s'abstiendront totalement de s'investir dans les secteurs où l'initiative privée est suffisante. Leur présence ne doit impliquer aucun contrôle exorbitant du droit commun en faveur des actionnaires publics, ni aucune exception aux règles de la concurrence. Enfin, en dehors des cas où l'Etat apparaît le support le plus efficace à long terme d'une association avec des capitaux étrangers, la cession de ces participations au secteur privé doit être réalisée dès que possible, permettant de dégager des capitaux pour des interventions nouvelles de l'Etat.

Parallèlement, la BNDE est engagée dans une politique de participation au capital de sociétés réalisant un programme d'investissement. Ces participations sont toujours prises dans le cadre du droit commun des sociétés.

L'Etat peut également exercer une action stimulante en faveur de l'industrialisation, en développant et en encourageant les activités d'étude. Mais ce domaine se caractérise aujourd'hui par une insuffisance de coordination et par une orientation trop marquée vers les études de projets particuliers au détriment des enquêtes systématiques portant sur la situation des différentes branches, leurs structures, leurs débouchés, leur capacité concurrentielle ainsi que sur les relations inter-industrielles. Une remise en ordre de ce secteur va être attentivement examinée, puis effectuée.

A l'égard des capitaux privés tant nationaux qu'étrangers, notamment des capitaux étrangers, la politique d'incitation instituée depuis plusieurs années doit également être plus efficace. Le régime des aides à l'industrialisation qui est en vigueur est adapté à son objet et il s'agit moins de le modifier ou de le renforcer que d'en faire une application meilleure, et de créer un climat général de confiance qui encouragera la mobilisation des capitaux locaux et la venue des capitaux de l'extérieur.

Dans le cadre du code des investissements, un ensemble de mesures de détaxation et de subvention sont prévues en faveur des implantations nouvelles et de l'extension du potentiel de production. Mais une plus grande efficacité pourrait être donnée à ces mesures si elles prenaient un caractère quasi-automatique ; les cas dans lesquels les entreprises pourraient bénéficier de ces avantages seraient définis de façon très précise et ces derniers seraient accordés de droit à moins que la commission des investissements ne formule un avis défavorable dans les trois mois suivant le dépôt du dossier complet.

Un système de quasi-contrats pourrait également être mis sur pied. En contrepartie davantages exceptionnels accordés par l'Etat, des engagements particuliers pourraient être pris par les bénéficiaires de ces mesures dans le cadre d'orientation et d'objectifs fixés en commun. Si la conclusion des quasi-contrats est du ressort de l'Etat, leur application pourrait être confiée, selon le cas, à des organismes publics ou services publics, qui pratiquent déjà pour leur compte cette procédure. Dans le cadre des réalisations industrielles, la sous-traitance locale, qui concourt à l'heure actuelle pour un pourcentage appréciable dans la fourniture du matériel, doit envisager de faire un effort accru pour augmenter sa participation. A cet égard, l'Etat poursuivra sa politique d'encouragement.

Le Gouvernement s'appliquera à susciter la confiance des investisseurs privés en définissant clairement, dès maintenant les domaines respectifs des interventions des pouvoirs publics et de l'initiative privée. Aussi a-t-il décidé que l'Etat n'interviendra à l'avenir, qu'en présence des deux situations suivantes :

1°) **Le Secteur Privé est défaillant** dans telle ou telle branche, à cet égard une procédure de consultation du secteur privé sera mis sur pied.

2°) **Un goulot d'étranglement** dans une branche déterminée fait obstacle au développement de l'initiative privée et ce goulot d'étranglement ne peut être supprimée que par l'intervention de l'Etat.

Cette délimitation n'exclut nullement, nous venons de le voir, l'association volontaire des efforts des secteurs publics et privés et, dans le sens ci-dessus énoncé, une continuation de la politique de participations publiques.

D'autre part, l'Etat assure formellement, dès maintenant aux investisseurs privés :

1°) **Garantie d'une politique fiscale stable pour une durée minima de 5 ans**, des avantages fiscaux supplémentaires pourront être négociés éventuellement.

2°) **En outre pour les investisseurs étrangers, confirmation non équivoque de la garantie de transfert des capitaux, en particulier pour les cessions d'actif, et de transfert des bénéfices, dans les limites déjà définies.**

Cette orientation générale et cette volonté d'assurer le climat de confiance se traduira de façon continue et méthodique dans l'action administrative quotidienne.

Quant aux perspectives concrètes de développement industriel, l'ensemble des projets agréés, mais non encore réalisés, des projets étudiés par les services administratifs et les organismes d'études et des possibilités dégagées par une évaluation déjà sérieuse des besoins des produits finis et intermédiaires sur le marché intérieur de notre Pays à la fin de l'année 1968, font envisager comme possible une réalisation des investissements industriels, publics et privés.

Une analyse détaillée des possibilités de développement qui s'offrent dans les diverses branches de l'industrie est publiée en annexe du programme d'équipement public 1965-1967.

Tableau n° 1 : Investissements bruts réalisés de 1960 à 1964
(En millions de DH. en francs courants)

	1960	1961	1962	1963	1964 (1)
Matériel	358	401	409	567	574
Bâtiment	250	278	270	325	353
Travaux Publics ...	310	371	464	498	489
TOTAL	918	1.050	1.143	1.390	1.416

(En millions de DH. en francs 1960)

	1960	1961	1962	1963	1964 (1)	TOTAL 1960 - 1964
Matériel ...	358	378	368	484	478	2.066
Bâtiment ...	250	265	250	285	302	1.352
Trav. Publics	310	354	432	440	422	1.958
TOTAL ..	918	997	1.050	1.209	1.202	5.376

(1) Provisoire.

Investissements ayant donné lieu à un agrément de la Commission des Investissements

(Montant par secteur — en milliers de DH)

	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Textiles	27.000	40.000	19.000	20.000	40.000	69.255
Industries alimentaires ..	2.000	7.000	9.000	15.000	100.600 (1)	14.870
Industries mécaniques .	5.000	15.000	10.000	13.000	15.480	51.665
Chaussures ..	—	1.000	2.000	3.000	120	2.050
Détergents	6.000	700	1.000	26.000	1.180	375
Pêche	—	3.000	700	400	600	1.150
Pétrole	6.000	10.000	300	—	—	3.300
Mines	—	700	—	—	—	—
Bijouterie	—	200	300	50	—	15
Maroquinerie .	—	70	700	1.100	9.900	245
Pneumatiques et caoutchouc	—	—	—	600	4.250	810
Plastiques	—	1.000	4.700	500	190	2.715
Articles ménagers	300	—	—	—	—	—
Cartons	—	6.500	3.000	1.200	5.800	3.745
Divers	300	16.500	49.750	16.100	137.150 (2)	9.710
	46.600	101.670	100.450	96.950	315.270	
Tourisme						16.960
Armement maritime						49.800
Pharmacie ...						6.300
						232.965

(1) Dont : Sucrerie du Beth : 76.000
SITAVA : 16.000

(2) Dont : HILTON : 30.000
EUROPAHOTEL : 40.000
COMANAV : 53.600

Source : Secrétariat Permanent de la Commission des Investissements.

METHODE DE TRAVAIL UTILISEE POUR L'ETUDE ET LA DETERMINATION DES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES PENDANT LA PERIODE 1965-1967

Pour pouvoir envisager convenablement les perspectives de développement économique des activités industrielles pendant la période 1965-1967 correspondant au Plan Triennal, il a été procédé aux réalisations successives des études suivantes :

I. — **Détermination des besoins en 1963.** L'année 1963 étant choisie comme année de référence, il a été procédé à la détermination des besoins du marché local en cherchant tout d'abord à connaître le volume des importations et celui des productions locales, dont le total correspondait aux quantités mises à la disposition de la commercialisation (marché intérieur et exportations).

Les unités de mesure retenues ont été, suivant les cas, des tonnes, des mètres ou des nombres d'objets, ce qui facilite les études puisque ces dernières doivent être établies en « dirhams constants ». Cependant et dans un nombre limité de cas — il a été jugé préférable de raisonner sur des valeurs en dirhams en raison de la variété des produits (pharmacie, parfumerie, etc...).

2. — **Détermination des besoins en 1968.** A partir des données de 1963, la croissance des besoins jusqu'en 1968 a été déterminée par deux méthodes différentes, utilisées suivant les cas, seules ou concurremment :

a - Examen de l'évolution des marchés. Les résultats comparés des examens de la production et de l'importation des années de références étudiées pour le Plan quinquennal et pour le Plan triennal (1958-1960-1962-1963) ont fait connaître les progrès de l'industrialisation et l'évolution des marchés. Les anomalies relevées ont été étudiées afin de déterminer si elles ont été occasionnées par des évolutions techniques ou par des incidences économiques. En tenant compte de ces amendements, il a été possible de projeter sur 1968 l'allure de croissance des marchés.

b - Enquête relative à la consommation des ménages et à la croissance démographique. La connaissance des données statistiques relatives à la croissance démographique, projetée sur 1968, a permis une estimation des consommations éventuelles des ménages.

La première méthode suit mieux la croissance des besoins en matériels d'équipements, la seconde permet une meilleure estimation des besoins essentiels (alimentation, habillement). La comparaison des résultats obtenus par les deux estimations a permis dans certains cas une meilleure approche des données du problème.

De toutes façons les résultats obtenus ne peuvent être retenus que comme des ordres de grandeur car trop de facteurs extérieurs interviennent, dont les incidences sont d'autant plus sensibles que le marché est étroit.

3. — **Détermination des capacités de production.** La détermination des capacités de production et la comparaison de celles-ci avec les prévisions de consommation ont permis d'apprécier si l'équipement du Pays pourrait satisfaire les besoins estimés.

Chaque fois que les marges de disponibilités se sont avérées insuffisantes, il a été envisagé de procéder soit à des extensions des entreprises existantes, soit à des créations d'usines nouvelles (dans le cas où les prévisions de production en permettraient la rentabilité).

4. — **Investissements.** La création ou l'extension des entreprises nécessitent des investissements dont la valeur a été déterminée par comparaison avec des réalisations ou des projets de même nature, réalisés ou en cours de réalisation. En même temps, les emplois créés ont été estimés de la même façon, par analogie.

5. — **En conclusion,** les estimations des consommations sont approchées ainsi qu'il a été précisé ci-dessus. Mais les différences possibles entre les probabilités et les réalités ne sont pas si grandes qu'elles modifient profondément la nature et l'importance des usines nécessaires à la satisfaction des besoins ; elle n'apporteront donc pas de correctifs appréciables aux estimations des perspectives de développement économique.

II. — Les secteurs industriels

CHAPITRE I

INDUSTRIE DES METAUX

SECTION I

Les industries métallurgiques

I. — SIDERURGIE

Le projet de sidérurgie a fait l'objet, depuis plusieurs années, de nombreuses études, tant techniques qu'économiques, et toutes les variantes possibles tenant compte des procédés techniques, du marché prévisionnel et des qualités de produits à fabriquer ont été examinées.

Finalement, trois variantes sont possibles, intéressantes à différents titres, qui sont les suivantes :

A) **Variante I : aciérie électrique - laminoir à fers marchands**

1) **Objet principal**

Cette variante est composée essentiellement d'une aciérie et d'un laminoir pour produire des fers marchands, des ronds à béton et du fil machine destinés au marché intérieur.

Le schéma envisagé laisse toute latitude pour faire évoluer, le moment venu, la sidérurgie marocaine vers un stade de développement permettant la réalisation d'unités complémentaires telles que la réduction et le laminage des produits plats à chaud, qui, à l'heure actuelle, ne seraient pas rentables.

2) **Caractéristiques essentielles**

2-1. — **Approvisionnement, main-d'œuvre**

Matières premières

- Ferraille : 20 à 45.000t/an.
- Minerais de fer : 800 t/an.
- Chaux : 5.000 t/an.
- Spath fluor : 400 t/an.

D'origine étrangère

- Ferraille : 30 à 50.000 t/an.
- Coke : 400 t/an.
- Ferro-alliages : 1.100 t/an.
- Electrodes : 500 t/an.

Energie électrique (base : 70.000 t/an produits finis).

— Electricité : 63.000.000 kwh/an.
— Puissance appelée : 13.000 kw.
— Fuel : 4.000 t/an.

Utilités

— Eau : 1.500.000 m3/an.

Personnel

— 500 personnes environ.

2-2. — Capacité de production

La capacité totale de production des installations est de l'ordre de 120 à 140.000 tonnes/an. Elle permettra par un travail à deux postes de répondre facilement à la demande intérieure qui est à l'heure actuelle de 70.000 tonnes/an pour les produits que l'on envisage de fabriquer, soit :

— 45.000 t/an de ronds à béton et barres ;
— 8.000 t/an de profilés légers ;
— 14.000 t/an de fil machine ;
— 3.000 t/an de plats.

2-3. — Valeur des investissements

— Matériel FOB montage et Engineering :	48,00 M DH
— Génie civil, bâtiments divers :	37,00 — —
— Fonds de roulement :	10,00 — —
TOTAL	95,00 M DH

Le capital social serait de 20 M DH, le reste étant couvert par des emprunts et ou des crédits fournisseurs.

2-4. — Localisation géographique

Dans la région de Casablanca, centre principal de vente des produits sidérurgiques et de collecte de la ferraille.

Dans cette région la localisation de l'usine dans les installations de l'A.I.A. présenterait des avantages particulièrement intéressants :

— d'une part, le complexe mécanique déjà envisagé à l'A.I.A. assurera un débouché certain pour une quantité de l'ordre de 15.000 t/an de produits variés.
— d'autre part, l'intégration de l'usine dans le cadre du complexe mécanique bénéficiera de l'infrastructure existante et de la réduction des frais de transport et frais généraux.

3) Etat d'avancement et Option

Etude d'engineering technique et économique terminée.

Une consultation de prix a été faite fin 1962. Les réponses étaient assorties de propositions de financement assurant la presque totalité des investissements.

En variante, il peut être envisagé d'installer seulement le laminoir et importer des billettes comme matière première (voir variante 2, au paragraphe B ci-après).

4) Intérêt du projet et conclusion :

— Gain de devises important chiffré à 25 M DH.

— Création d'une industrie de base qui aiderait au développement industriel.

— Rentabilité intéressante.

La participation de l'Etat dans la réalisation de ce projet national paraît justifiée. Les 20 M de DH nécessaires devraient être disponibles à raison de : 5 M de DH au 1er juillet 1965, 10 M de DH en 1966 et 5 M de DH en 1967.

— Démarrage de la production : fin 1967.

B. — Variante 2 - Laminoir à fers marchands :

Dans une première phase on pourrait disjoindre le laminoir du reste des installations prévues dans la variante 1, à savoir l'aciérie électrique et la coulée continue ; l'installation consisterait alors en un laminoir unique pouvant produire toute la gamme des fers marchands considérée dans l'usine semi-intégrée, à partir des billettes d'importation comme matière première.

Cette installation pourrait être intégrée dans le complexe mécanique considéré dans le cadre de la reconversion des Ateliers Industriels de l'Air à Casablanca, bénéficiant ainsi de l'infrastructure et des bâtiments déjà existants.

Cette variante aurait comme avantage de réduire notablement le montant des investissements qui se trouveraient ramenés de 95 millions à 50 millions de DH environ. Toutefois le gain en devises serait aussi réduit de 25 millions à 15 millions de DH avant charges financières pour une production annuelle de 70.000 tonnes.

Le financement de ce projet est assuré jusqu'à concurrence de 30 % des investissements par des emprunts à long terme et bas taux d'intérêt. Des investisseurs marocains et étrangers ont manifesté le désir de participer au capital social de la société qui réalisera ce projet ; ce capital sera de l'ordre de 20 % des investissements, soit environ 10 millions de DH.

La durée de construction d'un laminoir étant d'au moins 2 ans, et celle de l'aciérie électrique et de la coulée continue étant seulement d'un an, on économiserait environ 3,5 millions de DH en intérêts intercalaires en retardant la commande de l'aciérie électrique et de la coulée continue sur celle du laminoir.

Le fait de différer la construction du four électrique et la coulée continue par rapport à l'installation du laminoir permettra d'attendre les résultats du décuivrage des cendres de pyrrhotine et de la réduction directe des cendres décuivrées en éponge de fer. Il serait en effet possible de remplacer ainsi la ferraille d'importation pour l'élaboration de l'acier dans le four électrique. Ces résultats pourraient avoir un effet non négligeable sur la conception et l'engineering du four électrique.

Un avantage supplémentaire serait de limiter les difficultés de l'assistance technique et de la formation professionnelle.

Cette variante est très intéressante car elle pourrait être immédiatement entreprise sans engager l'avenir de la sidérurgie marocaine. En effet, si l'on décidait par la suite d'installer une sidérurgie semi-intégrée (four électrique, coulée continue et laminoir), il suffirait d'adjoindre au laminoir déjà existant une aciérie électrique et une coulée continue.

De même, si on décidait d'installer une usine intégrée à Nador avec haut fourneau, aciérie L.D. et coulée continue, on produirait des billettes à Nador qui seraient transformées en fers marchands au laminoir de Casablanca. Cette solution ne serait pas plus onéreuse que l'installation du laminoir à Nador car 80 à 90 % des fers marchands produits seraient de toute manière commercialisés à partir de Casablanca.

C) Variante 3 - Usine intégrée

I. — Objet principal

L'intérêt fondamental d'une sidérurgie étant l'utilisation maximum des matières premières locales et notamment les minerais de fer, la variante usine intégrée présente une unité complète élaborant les produits sidérurgiques à partir du minerai marocain.

Cette variante pose dans l'immédiat un problème de débouché car un tel type de sidérurgie n'est rentable qu'à partir d'un seuil qui se situe aux environs de 300.000 tonnes par an, soit un peu plus du double du marché local actuel.

Par ailleurs les investissements sont considérables, de l'ordre de 500 à 600 millions de dirhams pour une capacité de l'ordre de 300.000 tonnes par an.

2) Caractéristiques essentielles

La définition de cette variante est actuellement moins précise que celle des deux autres variantes par suite de la dimension du projet, et l'état d'avancement des études.

On peut toutefois prévoir du point de vue technique : moyen de réduction : le haut fourneau, alimenté avec le minerai local et du coke importé.

— une aciérie L.D. (soufflage oxygène) ;
— une coulée continue pour billettes et brames ;
— un laminoir de finition des billettes pour fabrication des fers marchands, petits profilés, barres et fils.
— un laminoir à froid et des instalations de finition des tôles minces (étamages - zincage).

N.B. — Cette unité travaillerait avec des coïls importés, car une installation de production de tôles minces à chaud ne serait pas rentable.

Ce tonnage minimum envisageable serait de l'ordre de 300.000 tonnes/an soit :

— 100 à 120.000 tonnes produits ronds.
— 150 à 200.000 tonnes produits plats.

Le coût global de l'ordre de 500 à 600 millions de dirhams.

La localisation pourrait être l'Oriental, à proximité des Mines du Rif, sous réserve d'une étude d'implantation précisant les difficultés techniques éventuelles et chiffrant la dépense nécessaire en infrastructure régionale.

II. — AUTRES INDUSTRIES METALLURGIQUES

A) Métallurgie du Zinc

Présentation.

Le Maroc exporte actuellement la totalité des concentrés de zinc produit par les mines. Le Maroc cherche à valoriser son minerai et il est envisagé d'en traiter une partie sur place.

Marché :

La consommation marocaine de zinc métal est encore très faible : en 1962, 700 tonnes au total, utilisées principalement pour la galvanisation ou sous forme de feuilles et planches.

A ce tonnage s'ajoutent 600 tonnes d'oxyde de zinc qu'il serait possible de fabriquer à partir du métal.

En 1967, ces consommations auront subi une croissance régulière et seront de l'ordre de 1.000 tonnes pour le métal et 1.000 tonnes pour l'oxyde. D'autre part, dans l'hypothèse de création d'une usine à zinc, il faudrait créer une usine des produits moulés en alliages de zinc qui consommerait quelques centaines de tonnes de métal.

Le principal débouché est donc l'exportation : le Marché Commun importe du minerai de zinc, mais dispose d'un excédent de capacité de fusion, de sorte que des droits ont été établis à l'entrée du métal.

Le Maroc devra chercher pour le zinc métal un débouché en dehors du Marché Commun.

La consommation mondiale de zinc est croissante mais sujette à des crises périodiques.

Définition du projet

— Le procédé technique retenu comporte : grillage du minerai, haut fourneau et condensation du zinc, affinage, unité d'acide sulfurique ; le procédé permet de traiter des minerais mixtes plomb-zinc et produirait en même temps du plomb.

Le procédé électrolytique a été étudié, mais nécessiterait de l'énergie électrique à 2 F le Kwh.

— La capacité du haut fourneau standard est de 30.000 t/an de zinc métal, et une quantité de plomb variable, de l'ordre de 20.000 t/an.

— Localisation : Maroc Oriental où se trouvent les réserves de minerai les plus importantes.

Investissements :

— Outillage	54 M DH
— Génie civil	14 — —
— Bâtiments	14 — —
— Fonds roulement, engineering licence	13 — —
	95 M DH

— Les parties bâtiments et génie civil pourraient être commandées au Maroc.

Problèmes des réserves :

En plus des problèmes techniques de l'usine proprement dite, il apparait que la question des réserves en minerais de zinc est fondamentale, le Maroc ne disposant pas, à lui seul, des réserves nécessaires pour assurer l'approvisionnement pendant plusieurs dizaines d'années. Pour assurer l'approvisionnement dans des conditions satisfaisantes, il serait nécessaire de considérer l'ensemble des réserves de l'Afrique du Nord.

Conséquences économiques du projet :

— Emplois créés : environ 350, dont :

Direction et cadres	8
Employés	17
Maîtrise et techniciens	30
OP	25
OS	70
Manœuvres	200
	350

— Formation professionnelle :

Les techniciens de maîtrise devront subir une formation complémentaire.

B. — Métallurgie du plomb

a) Fonderie de Oued El Heimer :

La fonderie de plomb de Oued El Heimer, installée depuis plusieurs années, traite les minerais du Maroc Oriental. Le Maroc exporte annuellement environ 100.000 tonnes de minerais concentrés de plomb et en traite 35 à 45.000 tonnes à la fonderie de Oued El Heimer. L'argent et l'antimoine contenus dans le minerai sont récupérés.

En 1963, il a été produit :

— 18.000 tonnes de plomb affiné.

— 20.000 kg d'argent.

— 250 tonnes d'antimoniate de soude.

Marché

La consommation locale de plomb métal est faible (5 à 600 tonnes de tuyaux de plomb fabriqués au Maroc et 200 tonnes de feuilles et barres importées).

La quasi totalité du plomb élaboré est donc destinée à l'exportation, et principalement vers la France.

La situation du marché international du plomb est défavorable depuis quelques années, car la consommation n'augmente pas rapidement. Un Comité International du plomb et du zinc a été créé pour coordonner la production et trouver de nouveaux débouchés pour le plomb.

Objectifs de production pour la fonderie.

La Fonderie de Oued El Heimer, en 1963, a sensiblement réduit son potentiel de production par l'arrêt d'un atelier, utilisant une technique de métallurgie particulière et pour lequel il n'était plus possible de trouver, dans l'Oriental, des minerais de qualité adéquate.

La production de la Fonderie, dans l'atelier restant en service (Water Jacket) sera de l'ordre de 15.000 tonnes par an de plomb affiné avec comme sous produit environ 18.000 kg d'argent et 200 tonnes d'antimoniate de soude représentant une valeur FOB de l'ordre de 20 M de DH (au cours actuel).

b) Développement de la production de plomb.

D'après les Statistiques de production marocaine de minerai de plomb métal, on constate qu'il serait possible d'augmenter notablement la production de plomb à partir des minerais marocains, dont, par ailleurs, les réserves sont abondantes.

Les études faites par la Direction des Mines ont montré tout d'abord l'interférence de ce projet avec le projet de métallurgie du zinc. En effet, l'un des procédés envisagés pour la métallurgie du zinc est également producteur de plomb ; procédé haut fourneau.

Pour la capacité annuelle envisagée de 30.000 tonnes de zinc, l'installation produirait environ 20.000 tonnes de plomb.

Compte tenu de l'état du marché international du plomb, et de la nécessité de conserver une certaine quantité de minerai à l'exportation, il ne semble pas qu'il y ait place pour une troisième fonderie de plomb au Maroc, au cas où un haut fourneau à zinc serait installé au Maroc.

Par contre, dans l'hypothèse où le procédé haut fourneau ne serait pas adopté pour la métallurgie du zinc, on peut envisager d'augmenter la production de plomb.

Deux possibilités sont alors à étudier :

- Extension de la capacité de la fonderie de Oued El Heimer par adjonction d'un deuxième four Water Jacket (15.000 tonnes/an), le problème à étudier serait l'approvisionement de la Fonderie en minerais du Maroc Occidental, car les seuls minerais de l'Oriental ne seraient plus suffisants.
- Création d'une unité de production dans l'Occidental pour une production de 15 à 30.000 tonnes de plomb (selon les possibilités d'approvisionnement en minerais) traitant les minerais du Maroc Occidental.

C. — Cuivre et Métaux divers

a) Cuivre

Le Maroc exporte des concentrés de cuivre :

— 1959 : 3.900 tonnes ;
— 1960 : 5.200 tonnes ;
— 1961 : 5.000 tonnes ;
— 1962 : 7.000 tonnes ;
— 1963 : 6.300 tonnes ;

à des teneurs métal variant entre 13 et 40 % ce qui représente environ 2.000 tonnes de métal en 1963.

Cette production est répartie entre 7 mines dispersées sur le territoire marocain.

Marché du cuivre

En face du marché international, cette production est insignifiante.

Sur le marché intérieur, les statistiques font apparaître :

— une exportation de déchets cuivreux préaffinés au Maroc :

1959 : 1.560 tonnes ;
1960 : 1.540 tonnes ;
1961 : 1.440 tonnes ;
1962 : 1.200 tonnes ;
1963 : 1.500 tonnes ;

— une importation de demi-produits, principalement en barres qualité électrolytique, tôles de cuivre et laiton, et objets divers :

1959 : 1.100 tonnes ;
1960 : 2.265 tonnes ;
1961 : 1.930 tonnes ;
1962 : 2.200 tonnes ;
1963 : 2.250 tonnes.

D'autre part, quelques dizaines de tonnes de cuivre de récupération locale sont utilisées par les fonderies, et 3 à 400 tonnes de cuivre de récupération locale sont transformées en sulfate de cuivre.

Les barres de qualité électrolytique sont transformées en fils électriques et les tôles sont utilisées pour la fabrication d'ustensiles et l'artisanat. On peut estimer les besoins totaux en cuivre, en 1967, à environ 3.500 tonnes métal, mais dont une grande partie (barres et tôles) pose le problème de la première transformation (laminage).

Objectifs de travaux :

Une étude faite par la Direction des Mines a montré que les réserves des mines, actuellement en exploitation, sont faibles (quelques années d'exploitation) ; d'autre part, le faible tonnage de consommation intérieure rendrait difficilement rentable une métallurgie destinée à élaborer uniquement du cuivre.

Mais la valorisation des minerais de cuivre peut être rattachée au complexe de Safi qui envisage de récupérer le cuivre des cendres de grillage des pyrrhotines. Dans les conditions du complexe, cette récupération apparaît comme un sous-produit plus facilement rentable. On peut alors envisager, si les techniques utilisées s'y prêtent, de traiter à Safi tout ou partie des minerais produits au Maroc. Il en résulterait une production de quelques milliers de tonnes de cuivre qui s'ajouterait au cuivre de récupération de déchets.

Enfin, la Direction des Mines et de la Géologie suit les travaux entrepris par la recherche géologique pour l'amélioration des réserves sur les indices non exploités, et dans les mines en exploitation.

b) Autres métaux :

Les possibilités de valorisation des métaux tels que l'antimoine, cobalt, tungstène, chrome, nickel, sont en général limitées par les difficultés suivantes :

— faible production et faibles réserves des mines marocaines ;
— faible consommation intérieure ;
— besoins énergétiques particuliers (par exemple énergie électrique à bon marché).

La Direction des Mines et de la Géologie tient à jour l'inventaire de ces problèmes pour lancer des études si des conditions favorables apparaissent (développement de la consommation ou augmentation des réserves par la recherche géologique.)

⁂

SECTION II

Les industries de transformation

I. — PREMIERE TRANSFORMATION DES METAUX FERREUX ET NON FERREUX.

1) Tréfileries - pointeries :

1963		1968	
production ..	3.894 tonnes	production ..	8.000 tonnes
capacité	7.500 —	capacité	9.500 —
importations	7.275 —	importations .	7.500 —

Depuis 1959, le taux de croissance du secteur est de 10 % par an ; il est lié à celui de l'expansion de la construction des bâtiments.

De nouvelles fabrications à partir de fils augmenteront les besoins et pourront contribuer à améliorer cette activité.

L'industrie locale pourrait assurer la production de fil galvanisé moyennant une extension.

Investissements prévus : galvanisation 200.000 DH ;
Emplois créés : 20.

2) Grillages et toiles métalliques :

1963		1968	
production ..	976 tonnes	production ..	1.000 tonnes
capacité	1.400 —	capacité	1.400 —
importations .	249 —	importations .	250 —

Les importations ont diminué, les utilisations traditionnelles sont en régression et aucun investissement n'est prévu.

3) Cables d'acier :

1963		1968	
importations .	859 tonnes	importations .	250 tonnes
production ..	0 —	production ..	1.100 —

Le développement des manutentions mécaniques entraînera un accroissement de la demande, laquelle avait fléchi en 1963 (1.225 tonnes en 1962).

Une usine capable de produire 1.200 tonnes est envisagée pour satisfaire les besoins dans les dimensions les plus courantes. Cette fabrication pourrait être associée à une production de tubes d'acier.

Investissements prévus : 9.550.000 DH.

Emplois créés : 100.

4) Tubes d'acier :

1963		1968	
production . .	340 tonnes	production . .	4.600 tonnes
importations .	9.393 —	importations .	4.500 —

Le volume des besoins varie selon les programmes d'irrigation. L'adduction d'eau de Khouribga avait nécessité des importations telles que l'ensemble des besoins s'est élevé à 11.235 tonnes en 1962.

Une usine de tubes soudés pourrait être réalisée au sein d'une câblerie (voir ci-avant).

5) Transformation de l'aluminium :

1963		1968	
production . .	507 tonnes	production . .	650 tonnes
capacité	600 —	capacité	700 —
importations .	1.672 —	importations .	1.450 —

Le taux de croissance de la demande est régulier. Les importations de 1962 étaient égales à 1.186 tonnes et elles étaient en augmentation de 4 % sur l'allure moyenne des années précédentes. L'année 1963 a été exceptionnelle et n'a pas été retenue pour l'établissement des prévisions relatives à 1968.

L'extension naturelle du secteur et son effort pour intensifier sa production d'articles ménagers, laissent prévoir des applications nouvelles.

Investissements prévus : 3.000.000 DH.

Emplois créés : 50

6) Transformation du plomb :

Une activité de laminage et de filtage existe actuellement. Pour satisfaire les besoins des usines d'acide sulfurique, il faudra produire des laminés de 2 mètres de large. On peut donc envisager des laminés soudés ou un nouveau laminoir.

Investissements prévus : 100.000 DH.

Emplois créés : 0

Première transformation des métaux ferreux et non ferreux

Activités 1963 :

Activités	Unités	Productions	Importations	Ressources	Exportations	Consommations
Tréfileries-pointeries ..	T	3.894	7.275	11.169	21	11.148
	M. DH	3.832	5.834	9.666	30	9.636
Grillage-toile métallique	T	976	249	1.225	—	1.225
	M. DH	19.517	400	19.917	—	19.917
Câbles d'acier.	T	—	859	859	—	859
	M. DH	—	2.024	2.024	—	2.024
Tubes	T	34	9.393	9.427	—	9.427
	M. DH	235	11.613	11.848	—	11.848
Aluminium ..	T	507	1.672	2.179	39	2.140
	M. DH	4.841	6.828	11.669	119	11.550

II. — FABRICATION ET MONTAGE DE BIENS D'EQUIPEMENT :

1) Fonderie - Robinetterie :

1963		1968	
production ..	4.647 tonnes	production ..	6.700 tonnes
capacité	10.200 —	capacité	10.200 —
importations .	2.418 —	importations .	1.500 —

Les importations de 1963 ont largement dépassé celles de 1962, restreignant la production locale.

Les besoins des mines sont en décroissance, de sorte que les activités de fonderie et robinetterie vouées principalement au service, à l'entretien et à la réparation, ne permettent pas de prévoir d'autres développements que ceux qui résultent de la modernisation des entreprises.

Investissements de modernisation : 1.500.000 DH.

Emplois créés : 0.

2) Chaudronnerie, tôlerie, charpente métallique :

1963		1968	
production ..	9.830 tonnes	production ..	11.500 tonnes
capacité	12.000 —	capacité	14.000 —
importations .	265 —	importations .	300 —

La nature des commandes de ce secteur étant très variable d'une période à l'autre, les entreprises sont constamment incitées à s'équiper pour supprimer les goulots d'étranglement qui résultent de cette diversité.

Un certain rajeunissement est à prévoir au moment du remplacement des matériels vétustes.

Investissements d'évolution : 2.500.000 DH.

Emplois créés : 0.

3) Forge, estampage :

1963		1968	
production ..	469 tonnes	production ..	5.000 tonnes
importations .	1.499 —	importations .	500 —
outillage à main - forgé et importé	1.500 —	capacité de production ..	6.000 —
pièces détachées des ensembles mécaniques et boulonnerie importés	1.050 —		

C'est un important secteur dont les productions actuelles sont artisanales, à l'exception d'une fabrication de corps broyants pour les cimenteries.

Une entreprise récemment créée dans le cadre de la reconversion de l'A.I.A. pourrait envisager de couvrir les besoins du marché en pièces de toutes sortes, élaborées à partir d'une opération initiale de forge ou d'estampage dans un ensemble de transformation des métaux.

Investissements : 9.000.000 de DH.

Emplois créés : 260.

4) Moteurs à combustion interne :

1963		1968	
production	0 U	production	1.500 U
importations ...	2.108 U	importations ...	800 —

Les moteurs à combustion interne intéressent différentes applications et peuvent être fixés (stations et pompage) ou mobiles (véhicules et tracteurs). Divers projets visent à créer des chaines de montage pour faire face aux besoins déjà importants du marché local. La gamme des puissances fréquemment utilisées étant large (de 7 à 60 CV), la production ne peut s'appliquer qu'aux dimensions les plus courantes, capables d'assurer une rentabilité à l'entreprise. Les dimensions diverses ou spéciales qui représentent le 1/3 du marché, continueront à être importées :

Investissements : 600.000 DH.

Emplois créés : 40.

5) Fabrication de pompes :

1963		1968	
production	104 U	production	5.000 U
importations	6.496 —	importations	2.000 —

Il est souhaitable de développer cette activité essentielle pour un pays à vocation agricole. Les pompes centrifuges, mécaniques et à bras peuvent être fabriquées localement, en exceptant les pompes à injection et celles qui fonctionnent à haute pression en raison de la faiblesse des séries et de la précision recherchée.

Investissements : 1.500.000 DH.

Emplois créés : 40.

6) Fabrication de matériel ferroviaire :

1963		1968	
production et réparation	154 W	production	180 W
importations	0	importations	0

La production de 1968 sera constituée par 150 wagons pour la Compagnie des Chemins de Fer Marocains (quantité minimale pour l'entretien et le maintien d'un parc de 6.500 unités) et 30 wagons pour les besoins des entreprises privées.

Investissements d'entretien : 1.300.000 DH.

Emplois créés : 0.

7) Fabrication et montage de tracteurs :

1963		1968	
production	0	production :	
importations :		tracteurs à roues	800
- tracteurs à roues ..	190	production :	
importations :		- tracteurs à chenilles .	400
- tracteurs à chenilles.	235	importations	50

Une chaîne de montage pour tracteurs à chenilles a été agréée et une ou deux le seront pour des tracteurs à roues et seront mises en route avant la fin du Plan.

Le renouvellement normal du parc (8.000 tracteurs à roues et 4.000 tracteurs à chenilles) entraînera dans les prochaines années un accroissement des achats. Il faut envisager de produire 800 tracteurs à roues et 400 à chenilles chaque année pour satisfaire les besoins normaux du pays.

Les investissements ont été estimés à 1.500.000 DH.

Emplois créés : 80.

8) Fabrication et montage de matériel de culture :

1963		1968	
production ..	1.800 tonnes	production ..	4.000 tonnes
capacité	3.000 —	capacité	4.500 —
importations .	1.744 —	importations .	— —

Ce secteur, comme celui des tracteurs, souffre de l'insuffisance des commandes, compte tenu des besoins du pays. Le renouvellement du matériel ancien et la mise en valeur de nouveaux périmètres, doivent lui permettre de retrouver une allure de production plus conforme aux nécessités de l'agriculture.

Pour répondre à cet objectif, des extensions de capacité de production sont nécessaires :

Investissements : 1.500.000 DH.

Emplois créés : 150.

9) Serrurerie - Ferronerie :

1963		1968	
production ...	2.000 tonnes	production ..	2.800 tonnes
importations .	840 —	importations .	800 —
artisanat	2.200 —	artisanat	2.200 —
capacité industrielle ...	4.000 —	capacité industrielle ...	4.000 —

Ce secteur est lié à l'activité du bâtiment et devrait se développer davantage. Il est composé d'entreprises dispersées et de faible importance. Les importations portent essentiellement sur des produits de haute qualité et représentent 30 % en valeur des besoins du marché ; une partie des produits importés devrait pouvoir être réalisée localement.

Investissements : 200.000 DH.

Emplois créés : 100.

10) **Fabrication de câbles et fils électriques :**

1963		1968	
production . .	2.340 tonnes	production . .	3.300 tonnes
importations .	956 —	importations .	900 —
capacité . . .	3.000 —	capacité . . .	3.800 —

La croissance des besoins de ce secteur est estimée pour 1968 en fonction des données connues des développements industriels et du secteur de construction des bâtiments.

La capacité de production doit être augmentée.

Investissements prévus : 1.800.000 DH.

Emplois créés : 40.

11) **Moteurs et transformateurs électriques :**

	1963	1968
Production transformateurs :	1.180 milliers de DH.	2.100 Milliers de DH
Production moteurs :	0	2.250 —
Importation transformateurs:	2.666 milliers de DH.	1.800 —
Importation de moteurs :	4.255 milliers de DH.	2.500 —

L'accroissement de la production de transformateurs et la création d'une industrie de moteurs électriques entraîneront :

Investissements : 2.000.000 de DH.

Emplois créés : 50.

12) **Emballages métalliques :**

1963		1968	
production . .	32.750 tonnes	production . .	38.000 tonnes
importations .	323 —	importations .	350 —

L'industrie de la conserve est le principal client de ce secteur. Le taux de croissance a été ces dernièrs années de 3,5 % et il se maintiendra au moins à cette allure.

Des extensions sont nécessaires pour suivre ce développement.
Investissements prévus : 3.000.000 de DH.
Emplois créés : 70.

Fabrication et montage de biens d'équipement

ACTIVITES : 1963

Activités	Unités	Productions	Importations	Ressources	Exportations	Consommations
Fonderie - robinetterie .	T.	4.647	2.418	7.265	54	7.211
Chaudronnerie tôlerie	T.	9.830	265	10.095	395	9.700
	M. DH	25.582	657	26.239	638	25.601
Forge - estampage ..	T.	469	1.499	1.968	—	1.968
	M. DH	613	4.053	4.666	—	4.666
Moteurs à combustion interne	U.	—	2.108	2.108	12	2.096
	M. DH	—	5.612	5.612	54	5.558
Pompes	U.	104	6.496	6.600	15	6.585
	M. DH	60	3.530	3.590	26	3.564
Matériel ferroviaire (neuf et réparé)	U.	154	—	154	—	154
	M. DH	1.278	—	1.278	—	1.278
Tracteurs agricoles	U.	—	425	425	—	425
	M. DH	—	9.757	9.757	—	9.757
Matériel de culture	T.	1.800	1.744	3.544	46	3.498
	M. DH	9.450	8.696	18.146	441	17.705
Serrurerie - ferronerie ...	T.	2.000	840	2.840	—	2.840
	M. DH	8.500	3.651	12.151	—	12.151
Câbles et fils électriques ..	T.	2.340	956	3.296	1	3.295
	M. DH	13.360	4.483	17.843	9	17.834
Emballages métalliques .	T.	32.750	323	33.073	492	32.581
	M. DH	135.179	1.364	136.543	1.207	135.336

III. — FABRICATION ET MONTAGE DES VEHICULES

1) Constructions de camions :

1963		1968	
production ..	2.354 unités	production ..	5.500 unités
importations .	2.893 —	importations .	500 —
exportations .	130 —		

Les importations sont presque totalement constituées par des camions de moins de 3,9 t de P.T.C. Le montage prévu de véhicules utilitaires plus légers que ceux des chaînes actuelles, augmentera fortement l'activité du secteur et celle des sous-traitants.

Le parc doit être voisin de 60.000 véhicules à l'heure actuelle, de sorte qu'un besoin de 6.000 camions neufs n'est pas excessif pour l'année 1968 et correspond à un taux de croissance de 5 %.

Investissements : 4.000.000 de DH.

Emplois créés : 130.

2) Construction d'automobiles :

1963		1968	
production ..	6.276 unités	production ..	11.000 unités
importations .	3.651 —	importations .	1.000 —

Ce secteur, qui avait connu une allure restreinte depuis 1962, a retrouvé une activité satisfaisante.

La mise en place de nouveaux outillages entraînera :

Investissements : 5.000.000 de DH.

Emplois créés : 70.

3) Motocycles et vélomoteurs :

1963		1968	
production ..	20.251 unités	production ..	38.000 unités
importations .	11.687 —	importations .	9.000 —

L'industrie des motocycles et vélomoteurs est récente, et elle a cependant atteint par sa qualité, une allure intéressante de production. Des développements sont encore à prévoir en raison de l'intérêt que les consommateurs portent à cette famille de véhicules.

Investissements prévus : 1.500.000 DH.

Emplois créés : 80.

4) Cycles :

1963	1968
production .. 19.970 unités	production .. 22.000 unités
importations . 621 —	importations . 600 —

L'activité de ce secteur est assez artisanale, toutefois, la production des pièces détachées (cadres, selles, guidons) s'accélère au Maroc, de sorte que la valeur locale ajoutée par cycle croît en même temps que se développe la production totale.

5) Activités diverses :

1963	1968
Véhicules tous terrains:	Véhicules tous terrains:
production ...... 364 U	production ...... 400 U
bennes et remorques :	bennes et remorques :
production ...... 327 —	production ...... 450 —
importations ..... 199 —	importations ..... 150 —

Carrosserie :

Activité liée à celle des camions comportant une importante valorisation locale.

Pas d'investissements notables à prévoir.

Fabrication et montage de véhicules

Activités 1963 :

Activités	Unités	Productions	Importations	Ressources	Exportations	Consommations
Camions	U.	2.354	2.893	5.247	130	5.117
	M. DH	62.804	22.045	84.849	3.340	81.509
Voitures tourisme ...	U.	6.276	3.651	9.927	—	9.927
	M. DH	58.500	31.126	89.626	—	89.626
Motocycles ..	U.	20.251	11.687	31.938	—	31.938
	M. DH	10.075	5.255	15.330	—	15.330
Cycles	U.	19.970	621	20.591	—	20.591
	M. DH	2.015	85	2.100	—	2.100
Véhicules tous terrains (jeeps)	U.	364	—	364	—	364
	M. DH	4.949	—	4.949	—	4.949
Bennes et remorques ..	U.	327	199	526	—	526
	M. DH	3.637	882	4.519	—	4.519

IV. — FABRICATION ET MONTAGE DE BIENS DE CONSOMMATION

1) Appareils frigorifiques :

1963		1968	
production . .	0 unité	production . .	9.500 unités
importations .	9.378 —	importations .	500 —
1962			
production . .	1.473 unités		

Une entreprise de montage et de fabrications d'appareils frigorifiques a commencé son activité en 1962.

Le marché, de l'ordre de 10.000 appareils peut permettre un développement sensible du secteur.

Investissements : 800.000 DH.

Emplois créés : 40.

2) Machine à coudre et à tricoter :

1963		1968	
production . .	0 unité	production . .	17.000 unités
importations .	18.181 —	importations .	2.700 —

Le marché est en pleine expansion. De 1958 à 1962, les ventes ont augmenté de plus de 30 % : en 1963, les ventes ont encore progressé de 50 %. Une entreprise est en cours d'installation pour fournir des machines à coudre.

Investissements prévus : 1.200.000 DH.

Emplois créés : 40.

3) Articles de ménage :

1963		1968	
production . .	1.528 tonnes	production . .	1.900 tonnes
importations .	607 —	importations .	700 —

Le développement de la demande est fonction de l'accroissement de la consommation des ménages. Ces articles de grandes séries représentent d'importantes possibilités d'exploitation et le secteur se développe et s'équipe en conséquence. Des investissements récents ont eu lieu surtout dans le domaine des articles en aluminium, et la capacité actuelle permet déjà un important développement.

Investissements : 500.000 DH.

Emplois créés : 30.

4) **Mobilier métallique :**

1963		1968	
production	1.098 tonnes	production	1.200 tonnes
importations	482 —	importations	500 —

Les activités de ce secteur sont : meubles de bureau, literie métallique, mobilier et sièges (tôles et tubes).

Les importations concernant surtout des mobiliers chirurgicaux.

Investissements d'entretien : 150.000 DH.

Emplois créés : 25.

5) **Appareils de chauffage et d'éclairage :**

1963		1968	
production	163 tonnes	production	800 tonnes
importations	1.544 —	importations	1.100 —

Les importations (près de 9 millions de DH) devraient pouvoir être réduites par une extension des unités de production (encore faibles) et pour lesquelles la majeure partie des machines nécessaires existe et présente suffisamment de possibilités.

Investissements prévus : 2.000.000 de DH.

Emplois créés : 50.

6) **Radio-télévision :**

1963		1968	
production radio	1.000	production radio	90.000
production télévision	3.600	production télévision	12.000
importations radio	94.598		
importations télévision	4.657		

L'année 1963 a connu un volume d'importations presque double de la moyenne des années précédentes en ce qui concerne la radio, et le début des activités de télévision. De nouvelles activités de radio pourront stimuler le secteur.

Investissements prévus : 2.700.000 DH.

Emplois créés : 400.

7) **Appareils électro-ménagers :**

1963		1968	
production . .	103 tonnes	production . .	250 tonnes
importations .	213 —	importations .	100 —

Avec une activité encore modeste, ce secteur est voué à certains développements dans les années à venir. La production, encouragée, devrait pouvoir se développer convenablement.

Pas d'investissements.

8) **Piles et accumulateurs :**

1963		1968	
production piles	295.000 U	production piles	310.000 U
importations piles environ	192.000 —	importations piles environ	190.000 U
production accus	1.097 T	production accus	1.300 T
importations accus	393 —	importations accus	350 T

La production d'accumulateurs a été stimulée par la présence de chaînes de montage, ce qui a permis d'estimer pour 1968 à 85.000 le nombre de batteries nécessaires (sur les véhicules neufs et en remplacement sur les autres véhicules).

⁂

Fabrication et montage de biens de consommation

Activités 1963 :

Activités	Unités	Productions	Importations	Ressources	Exportations	Consommations
Appareils frigorifiques .	U.	0	9.378	9.378	—	9.378
	M. DH	0	5.007	5.007	—	5.007
Machines à coudre et à tricoter	U.	0	18.181	18.181	0	18.181
	M. DH	0	5.403	5.403	0	5.403
Articles de ménage	T.	1.528	607	2.135	502	1.633
	M. DH	13.245	3.874	17.119	2.154	14.965
Mobilier métallique ..	T.	1.098	482	1.580	184	1.396
	M. DH	6.275	1.211	7.486	673	6.813
Chauffage éclairage ...	T.	163	1.544	1.707	—	1.707
	M. DH	1.545	8.694	10.239	—	10.239
Radio-télévision R	U.	1.000	94.598	95.598	—	95.598
	M. DH	175	9.792	9.967	—	9.967
id. T.V.	U.	3.600	4.657	8.257	—	8.257
	M. DH	3.105	3.020	6.125	—	6.125
Appareils électro-ménagers ...	T.	103	213	316	—	316
	M. DH	742	1.432	2.174	—	2.174
Piles et accus P.	U.	295.000	192.000	487.000	—	487.000
	M. DH	2.295	1.495	3.790	—	3.790
id. A.	T.	1.097	393	1.490	—	1.490
	M. DH	3.641	1.733	5.374	—	5.374

II. — Les secteurs industriels

CHAPITRE II.

INDUSTRIES CHIMIQUES ET PARACHIMIQUES

[illegible]

Activités 1962

[illegible]

SECTION I

Industrie chimique de base

I. — COMPLEXE CHIMIQUE DE SAFI

A) Le complexe chimique proprement dit :

Définition :

« Les travaux actuellement en cours dans le cadre du Complexe Chimique de Safi ont pour but l'édification d'un ensemble industriel destiné à produire des engrais à partir de la pyrrhotine et du phosphate extraits de notre sous-sol ».

Schématiquement, 500.000 tonnes de pyrrhotine et 580.000 tonnes de phosphates seront traités annuellement pour obtenir 200.000 tonnes de phosphate supertriple et 150.000 tonnes de phosphate diamonique qui seront en majeure partie exportées.

Selon l'évolution du marché, il sera possible de ne fabriquer que du phosphate diamonique, à raison de 300.000 tonnes par an, ou uniquement du phosphate supertriple à concurrence de 400.000 tonnes par an.

Les acides qui interviennent dans l'élaboration des engrais et les cendres de pyrrhotine qui en sont les sous-produits peuvent donner lieu à des utilisations futures qui sont en cours d'étude.

Intérêt économique :

A l'exception de l'amoniac qui, tout au moins dans un premier stade, sera importé, les matières premières seront d'origine marocaine. On peut donc considérer que le chiffre d'affaires, déduction faite du coût de l'ammoniac et des amortissements des matières d'origine étrangère, représente un gain de devises. Le montant des ventes annuelles, à pleine production, étant de l'ordre de 140 à 150 millions de DH, il en résultera un apport de devises supérieur à 100 millions de DH par an.

Sur le plan intérieur, l'utilisation de 500 employés environ à l'intérieur du complexe, ne représente qu'une faible partie des emplois créés du fait de l'extraction de la pyrrhotine, de son transport et celui du phosphate, du transit par le port de Safi de 400.000 tonnes supplémentaires par an et des services annexes qui bénéficieront de l'activité du complexe.

Les rentrées de l'Etat, sous forme de droits, de taxes ou d'impôts, ne serontpas notablement augmentées, bien qu'il soit difficile d'en faire l'estimation à priori.

Etat d'avancement des travaux :

Actuellement, le planning des travaux est respecté et le complexe chimique de Safi entre dans la phase des essais. Au cours du mois de janvier 1965, les services auxiliaires : pompage d'eau de mer et traitement d'eau douce, seront en ordre de marche. Le premier groupe turbo-alternateur de la centrale sera mis en route et après six semaines d'essai, pourra être utilisé industriellement au début de mars. Le second groupe sera disponible vers le 15 mars.

L'atelier d'acide sulfurique pourra entrer en production au début d'avril et l'atelier d'acide phosphorique dans la seconde quinzaine de ce même mois. C'est en mai que le phosphate supertriple commencera à être produit ; il pourra être commercialisé dès le mois de juillet 1965 après une période de maturation.

La production de phosphate diamonique commencera dès réception de l'ammoniac.

Le personnel nécessaire est actuellement en cours de recrutement et de formation.

Situation financière :

Le montant total des dépenses d'investissement après achèvement des travaux, s'élèvera à 215 millions de DH dont 114 millions ont été réglés fin 1964.

Sur le reliquat de 101 millions de DH, les paiements prévus en 1965 s'élèvent à 82.400.000 DH et 18.600.000 DH en 1966.

Le financement du complexe a été jusqu'à présent entièrement couvert par l'Etat. Un plan de financement faisant appel à des capitaux extérieurs est en cours d'étude.

B) Annexes :

a) Tripolyphosphate de soude :

I. — Objet principal :

Production de polyphosphate de soude, produit de base servant à la fabrication de détergents, à partir de l'excédent phosphorique produit par le complexe chimique de Safi.

2) Caractéristiques essentielles :

2-1. — Approvisionnement :

— acide phosphorique	6.300 tonnes
— carbonate de soude	8.100 —

Utilisés

— Puissance installée	800 Kw
— Energie électrique	600.000 Kw
— Fuel-oil	1.800 tonnes
— Eau de mer	100 m3/h

2-2 — Capacité de production :

La production totale en première phase serait de 10.000 tonnes/an dont 3.000 tonnes pour le marché local et 7.000 tonnes/an pour l'exportation.

2. 3. — **Montant des investissements :**

« 2. 3. — **Le montant des investissements** y compris le fonds de roulement, s'élève à 8.300.000 DH, dont 3 millions de DH de capital social, le reste étant couvert par des emprunts et crédits fournisseurs ».

2. 4. — **Localisation géographique :**

A proximité du complexe chimique de Safi producteur de l'acide phosphorique. Cette unité profitera de l'infrastructure et des services généraux existants et se verra livrer de l'acide phosphorique non utilisé par le complexe.

3. — **Etat d'avancement :**

Etude technique et économique en cours d'achèvement.

4. — **Intérêts du projet - Conclusion :**

- création de satellites autour du complexe chimique de Safi qui promouvra le développement industriel du pays.
- en première étape, le gain de devises serait de 2,5 millions de DH, mais vu l'extension prévisible du marché intérieur et en conséquence de cette unité de fabrication, ce gain de devises pourrait devenir important.

b) **Traitement des cendres de pyrrhotine :**

I. — **Objet principal :**

Dans le complexe de Safi, après grillage de la pyrrhotine de Kettara pour la fabrication de l'acide sulfurique, on obtient un résidu sous forme de cendres, dont la production annuelle, quand le complexe fonctionnera à pleine capacité, s'élèvera à 400.000 tonnes par an.

Ces cendres, qui contiennent 60,4 % de fer, 0,8 % de cuivre et 1,4 % de soufre sont invendables sous cette forme étant donné la trop forte teneur en cuivre.

Le décuivrage de ces cendres permettrait de les valoriser et d'améliorer la rentabilité du complexe chimique de Safi.

2. — **Caractéristiques essentielles :**

Les études préliminaires et les essais déjà exécutés et en cours, ont conduit à déterminer le choix du procédé capable de décuivrer et désulfurer les cendres pour les rendre utilisables en sidérurgie.

Comme ce procédé n'existe à l'heure actuelle qu'au stade pilote (1.000 t/an), on envisage en première phase l'installation d'une unité industrielle minimum de : 100.000 t/an qui serait par la suite intégrée dans une usine de 500.000 t, ce chiffre de 500.000 t tenant compte du stockage des cendres pendant la durée de la mise au point du procédé.

Les investissements pour une unité de 100.000 t/an peuvent se chiffrer à 18 millions de DH.

Pour la capacité de 500.000 tonnes, l'investissement supplémentaire serait de l'ordre de 40 millions de DH, mais ne rentrerait pas dans le cadre du Plan actuel.

Le passage à une capacité de 500.000 tonnes améliorerait notablement la rentabilité.

La localisation est obligatoirement Safi.

3. — **Etat d'avancement du projet :**

Le promoteur du procédé a réalisé avec succès des essais à l'échelle pilote (3 t/jour) ; le procédé consiste à traiter les cendres de pyrrhotine par le chlore gazeux pour l'obtention du cuivre et d'un minerai de fer sous forme de pellets de valeur commerciale élevée.

4. — **Intérêt du projet :**

Valorisation d'une matière première disponible, et non commercialisable.

Parallèlement pour accroître la valorisation, des études sont en cours sur le traitement des pellets de minerai de fer par production directe, pour la fabrication d'éponges de fer.

Il sera probablement nécessaire de prévoir une participation de l'Etat que l'on peut estimer au maximum à 5 millions de DH, soit 3 millions en 1965 et 2 millions en 1966.

c) Ammoniac - naphta - bitume :

On se trouve en présence de deux projets :

— un projet prévoit la fabrication de bitume à Tanger ; cette usine est associée à un projet de poste de soutage pour le ravitaillement des navires, également à Tanger.

— un projet étudié dans le cadre du complexe de Safi, prévoit la fabrication des trois produits qui sont complémentaires ; les détails de ce deuxième projet sont les suivants :

1. — **Objet principal :**

La production de DAP au complexe chimique de Safi va nécessiter 35.000 t/an d'ammoniac importé à un prix élevé.

De plus, la création d'une unité de fabrication de 40.000 t/an de bitume nécessaire aux besoins du pays est envisagée.

D'après le nouveau procédé de steam reforming, il est possible de fabriquer l'ammoniac à un prix de revient inférieur à toute importation, vu que le coût du transport maritime et du stockage à Safi représente plus de 30 % du prix de revient de ce produit dans les pays exportateurs.

Ces deux productions ont été intégrées dans un même projet qui comprendrait essentiellement :

— unité de raffinage qui traiterait différents pétroles bruts (légers et asphaltiques) permettant l'obtention du bitume, du naphta pour la fabrication d'ammoniac et des différents combustibles pour le complexe chimique de Safi.

— unité de synthèse d'ammoniac utilisant la naphta produit dans l'unité précédente comme matière première.

2. — **Caractéristiques essentielles :**

2. 1. — **Approvisionnement - main-d'œuvre :**

Matières premières :

— 55.000 tonnes brut asphaltique
— 75.000 » léger.

Utilités :

— Energie électrique	6.000 kw
— » consommée	40.000.000 kwh

Le prix du kwh vendu par le complexe chimique de Safi étant de 0,06 DH.

— Eau douce	50 m³/h
— » de mer	1.500 »

Main-d'œuvre : 150 personnes.

2. 2. — **Capacité de production :**

— bitume	40.000 tonnes
— ammoniac	50.000 »
— divers	45.000 »

2. 3. — Montant des investissements :

	Bitume	Ammoniac	Unité intégrée
1. Pipe-line et stocks	7.000.000 DH	1.600.000 DH	8.600.000 DH
2. Unité Bettery-lim	5.000.000 »	17.400.000 »	22.400.000 »
3. Raccordements .	1.000.000 »	1.000.000 »	2.000.000 »
4. Pièces de rechange	300.000 »	1.250.000 »	1.550.000 »
5. Formation professionnelle	—	250.000 »	250.000 »
6. Frais démarrage.	300.000 »	1.000.000 »	1.300.000 »
7. Intérêt durant mont. 6 % (1+2+3+4+5+6)	800.000 »	1.400.000 »	2.200.000 »
8. Imprévus	600.000 »	1.100.000 »	1.700.000 »
	15.000.000 »	25.000.000 »	40.000.000 »
9. Fonds de roulement			5.000.000 »
		TOTAL ...	45.000.000 »

2. 4. — Localisation géographique :

A proximité du complexe chimique de Safi (le plus gros client) ; cette localisation résoudra les problèmes de transport et du stockage de l'ammoniac.

3. — Etat d'avancement :

Etude technique, économique et financière résolue.

4. — Intérêt du projet :

Cette usine économisera des devises étrangères, emploiera une main-d'œuvre de 125 - 150 personnes ; l'intérêt principal du projet réside dans le fait que le complexe chimique de Safi pourra s'assurer localement de toutes les matières premières dont il aura besoin. L'usine produira de l'ammoniac à un prix inférieur aux cours mondiaux et devra être implantée à proximité du complexe de Safi.

Cependant, cette production d'ammoniac ne peut se faire sans l'aide de l'Etat que dans la mesure où elle est jumelée avec la production de bitume dans le cadre d'une usine intégrée.

II. — CHLORE, SOUDE ET PRODUITS DERIVES :

I. — Un vaste complexe de l'industrie du chlore et de la soude par électrolyse du sel est prévu dans l'enceinte de l'usine de Sidi-Yahia qui fournit déjà en produits de base la « Cellulose du Maroc ».

L'extension des ateliers existants est en effet plus rationnelle et moins coûteuse que la création de toutes pièces d'une nouvelle industrie qui était jusqu'ici envisagée.

Cette « unité nationale » de production serait d'ailleurs mieux armée pour faire face aux problèmes qui se poseront à l'union économique du Maghreb. Les prix de revient de production seront inférieurs à ceux que pourraient obtenir des unités séparées. Les moyens d'intervention dans n'importe quel domaine lié à la chimie du chlore-soude seront en effet plus puissants et plus efficaces.

2. — Dans une première approche, le programme à réaliser porte sur la production :

Type de produit	Production actuelle en tonnes/jour	Prévisions : en t/j	en t/an
Chlore	6,5	19 (1)	6.600
Soude	7,2	21 (1)	7.000
Acide chlorhydrique à 33 %	0	3	1.000
Polychlorure de vinyle	0	30	10.000

En ce qui concerne le P.V.C., la formule préconisée est celle d'importation du monomère et d'installation d'un atelier de polymérisation.

Ce projet permettra en effet de livrer à la consommation un P.V.C. à des prix compétitifs, de façon à ne pas pénaliser les industries nationales utilisatrices, (qui sont en partie exportatrices), et à ne pas faire augmenter les prix intérieurs.

3. — Investissements prévus (en 1.000 DH) :

— atelier chlore-soude :	
— jusqu'à 11 t/jour (en cours)	1.920
— de 11 à 19 t/jour de chlore	3.200
— atelier d'acide chlorhydrique	150
— atelier de polymérisation de P.V.C.	5.500
Ensemble	10.770
— avec les imprévus	11.000

Cet ensemble permettra de vendre sur le marché les produits finis suivants :

— chlore	5.500	Tonnes/an
— soude (soit en solution à 50 % soit solide)	12.600	»
— carbure de calcium	8.000	»
— P.V.C.	7.500	»

Ces tonnages correspondent aux capacités prévisibles du marché local.

---

(1) De façon à satisfaire les besoins de l'usine d'alfa prévue pour une capacité de 30.000 tonnes/an.

2. 3. Montant des investissements :

a) ateliers chimiques	35.500.000 DH
b) » énergétiques	4.920.000 »
c) services annexes et aménagements généraux	7.200.000 »
Coût total	47.620.000 »
d) Fonds de roulement	5.250.000 »
Capital requis	52.870.000 DH

2. 4. — Localisation géograhique :

La localisation à Meknès a été reconnue comme étant favorable.

3. — Etat d'avancement :

Etude technique et économique terminée.

4. — Intérêt du projet - Conclusions :

— Gain de devises important (de l'ordre de 20 millions de DH), car la totalité de la production est destinée au marché intérieur, en remplacement d'actuelles importations ; les matières premières essentielles sont d'origine locale.

— Augmentation du potentiel industriel, par la fabrication de nouveaux produits chimiques de base (chlore-soude).

— Création de 500 emplois, sans compter des emplois annexes (carrières, mines, transports...).

III. — PROJET PATE D'ALFA

La production marocaine d'alfa est en diminution depuis 1957 à cause des difficultés rencontrées dans la commercialisation de cette matière. En 1964 la production n'a été que de l'ordre de 70.000 tonne alors que le potentiel marocain excède 150.000 tonnes par an.

Afin de mieux tirer parti de cette plante, il a été décidé d'étudier l'implantation dans l'Oriental d'une usine de pâte d'alfa de 30.000 tonnes par an de capacité. Cette capacité de production est fonction des approvisionnements de l'usine en alfa vert (90.000 tonnes) et surtout des possibilités très limitées du marché international de la pâte d'alfa.

Etant donné les besoins très importants en eau de l'usine 1.200 à 1.300 m^3 par heures), Guercif a été choisi comme localisation, aux abords de la Moulouya et du Melloulou ; c'est un centre important de ramassage et d'expédition d'alfa sec. En outre, Guercif se trouve sur la voie du chemin de fer Fès-Oujda et est relié au réseau 150.000 volts.

Le montant total des investissements est estimé de 55 à 60 millions de DH dont 10 millions de DH de fonds de roulement. Le chiffre d'affaires a été évalué à environ 30 millions de DH.

Les études préliminaires peuvent être considérées comme terminées. Elles ont surtout porté sur les conditions d'approvisionnement en alfa, le choix du site et une première approximation des investissements et des charges d'exploitation.

Avant d'aller au-delà, ce qui nécessitera l'intervention de sociétés spécialisées, une recherche de partenaires susceptibles de supporter une fraction du coût des études définitives et de concourir à la réalisation des travaux, a été entreprise. Parmi de nombreuses négociations, quatre voies demeurent actuellement ouvertes : deux concernent des constructeurs de matériels qui proposent d'assortir leurs fournitures de conditions de financement intéressantes, deux sont le fait de groupes financiers disposés à prendre une participation importante dans une société qui serait créée à cet effet. Les pourparlers avec ces derniers sont suffisamment avancés pour permettre d'envisager à très brève échéance la création de la société considérée, ce qui n'exclut pas la poursuite des entretiens avec les constructeurs.

De cette manière, une grande partie des ressources nécessaires pourrait être obtenue sous forme de crédit-fournisseur et de participations.

Les intérêts de ce projet sont multiples : en plus de la valorisation d'une matière première marocaine et d'un gain en devises important, l'usine créerait plus de 2.000 emplois directs dans une région particulièrement déshéritée et contribuerait au développement de l'Oriental.

SECTION II.

Les industries chimiques et parachimiques diverses

I. — LE CAOUTCHOUC

1) Pneus et chambres à air :

1963	1968
a) Production :	a) Production :
— pneus autos et camions 189.600 U 26.030.000 DH	— pneus autos et camions 320.000 U
— chambres autos et camions 146.100 U 4.030.000 DH	— chambres autos et camions 230.000 U
	— pneus vélos 300.000 U
	— chambre vélos 200.000 U
b) Importations :	b) Importations :
— pneus autos et camions 76.000 U	— pneus autos et camions 75.000 U
— chambres autos et camions 24.000 U	— chambres autos et camions 25.000 U
— pneus vélos 821.000 U	— pneus vélos 900.000 U
— chambre vélos 512.000 U	— chambres vélos 600.000 U
valeur des importations 7.560.000 DH	

Des investissements nouveaux permettront au secteur de répondre à la grande majorité des besoins du pays, dans les dimensions les plus courantes.

Investissements prévus	1.000.000 DH
Emplois créés	100 —

2) Industrie du caoutchouc manufacturé :

1963		1968	
production ..	8.779.000 DH	production .	12.800.000 DH
importations .	8.573.000 —	importations.	6.600.000 —

Le secteur produit une large gamme d'articles pour lesquels l'évolution de la demande est variable :

- — tubes et tuyaux : en décroissance par suite du développement de la demande de produits en matières plastiques.
- — courroies de transmission et courroies transporteuses : tous les besoins sont couverts par l'importation ; une usine de 800 tonnes par an est envisagée.
- — articles chaussants : en décroissance depuis 1962.
- — autres produits : en croissance normale - stimulée par les besoins des chaînes de montage.

Investissements prévus :	courroies	6.300.000 DH
	autres	700.000 —

Emplois créés :	courroies	120
	autres	80

II. — LES PLASTIQUES

1963		1968	
production	7.110 T	production	9.500 T
importations	2.017 T	importations	1.500 T

Ce secteur a pris une grande importance, ce qui était prévisible. En 1964, sa production représentera plus de 50.000.000 de dirhams.

Si des investissements nouveaux, nécessités par l'évolution de la technique devront être effectués par les industriels, ces derniers auront à reconvertir en même temps certains de leurs ateliers :

LE CAOUTCHOUC ET LES PLASTIQUES

ACTIVITES 1963

Activités	Unités	Productions	Importations	Ressources	Exportations	Consommations
Pneus autos et camions ..	M.U.	189	76	265	—	265
Chambres autos et camions	M.U.	146	24	170	—	170
Pneus vélos ..	M.U.	0	821	821	—	821
Chambres vélos	M.U.	0	512	512	—	512
Caoutchouc manufacturé .	M. DH	8.779	8.573	17.352	145	17.207
Matières plastiques ...	M. DH	47.300	10.286	57.586	1.174	56.412

III. — INDUSTRIES PARACHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES

1) Lessives et produits d'entretien

1963		1968	
production	12.857 T	production	15.000 T
importations	1.235 T	importations	800 T

Les importations ne sont plus que le tiers de ce qu'elles étaient en 1958, soulignant le développement de cette famille de productions.

Une partie du secteur est souvent une activité de conditionnement. Toutefois, l'essentiel est constitué par les productions de détergents et d'eau de javel qui sont effectuées totalement à l'échelle industrielle. Les entreprises peuvent faire face à des besoins accrus.

Investissements d'extension : 800.000 DH.
Emplois créés : 35.

2) Peintures et vernis

1963		1968	
production	7.039 T	production	8.080 T
importations	1.087 T	importations	1.000 T

Une extension des possibilités des entreprises principales est à prévoir ; elle prévient surtout de la diversification des produits.

Investissements prévus : 2.300.000 DH.

Emplois créés : 60.

3) Insecticides et fongicides

1963		1968	
production	1.446 T	production	4.000 T
importations	4.432 T	importations	3.000 T

Il est nécessaire d'accroître la production de ce secteur dont le développement est relativement récent. Un taux de croissance des besoins de 7 à 8 % est à prévoir.

Investissements : 1.000.000 de DH.

Emplois créés : 40.

4) Huiles essentielles :

1963		1968	
production ..	7.183.000 DH	production .	10.000.000 DH

La quasi totalité de la production locale est exportée mais l'étroitesse du marché mondial et la concurrence des produits de synthèse ont sensiblement freiné la fabrication de certaines essences.

Les installations existantes sont en mesure de faire face aux prévisions normales.

Des installations mobiles de traitement ont été envisagées dont le coût s'élève à 800.000 DH.

Emplois créés : 17 à la production
200 à la cueillette (emplois temporaires)

5) Parfumerie :

1963		1968	
production ..	6.900.000 DH	production .	10.800.000 DH
importations .	4.428.000 DH	importations	2.000.000 DH

Les importations sont en régression constante (7.000.000 de dirhams en 1962) et la production locale se développe fortement.

La fabrication des produits d'hygiène et de beauté qui est le plus souvent réalisée accessoirement dans des usines de savonnerie, de détergents, de pharmacie, continuera de se développer au détriment des importations.

Les industries existantes sont aptes à satisfaire les besoins et leurs investissements sont intégrés parmi les objectifs de leurs acti-

En ce qui concerne les parfums liquides, l'expansion de la demande sera suivie et une fabrication locale peut naître, intégrée à une activité de traitement des huiles essentielles.

Investissements : 150.000 DH.

Emplois créés : 50.

6) Savonnerie :

1963		1968	
production	25.517 T	production	30.000 T
importations	182 T	importations	150 T
capacité	35.000 T		

La production de 1968 a été estimée en tenant compte de l'enquête sur la consommation des ménages, mais aussi de la concurrence dûe à l'utilisation des détergents de synthèse qui limite l'expansion de ce secteur.

Aucun investissement n'est prévu, cependant certains renouvellements de matériels ainsi qu'une possible diversification entraîneront quelques investissements évalués à 1.000.000 de DH.

Emplois créés : 50.

7) Stéarinerie

1963		1968	
production	4.557 T	production	4.500 T
importations	12 T	importations	10 T
exportations	396 T	exportations	400 T

Ce secteur est freiné par les progrès de l'électrification qui contrebalancent les accroissements de la population.

La capacité de production est de 10.000 T. Aucun investissement n'est à prévoir.

8) Produits pharmaceutiques

1963		1968	
production	9.729.000 DH	production	40.000.000 DH
importations	59.752.000 DH	importations	39.000.000 DH
exportations	1.633.000 DH	exportations	2.000.000 DH

L'industrie marocaine fabrique et conditionne des médicaments sous licences étrangères. La valeur locale ajoutée aux matières premières importées est de l'ordre de 30 %.

Des réalisations nouvelles de laboratoires industriels sont en cours qui auront pour effet d'améliorer sensiblement l'économie de devises compte-tenu de l'importance de ces productions.

Investissements : 4.600.000 DH.

9) Allumettes

1963		1968	
production .	13.665.000 DH	production .	15.200.000 DH

Trois usines couvrent les besoins du pays qui s'accroissent régulièrement de 5 % par an depuis 1960. Leur capacité n'est utilisée qu'à 80 % et des extensions sont à prévoir en raison de la faible marge disponible, pour la production.

Investissements : 800.000 DH.
Emplois créés : 10.

10) (Agar - agar — Alginates)

1963		1968	
production	518 T	production	550 T
exportations	516 T	exportations	545 T
importations	15 T	importations	16 T

Les importations concernent des produits plus élaborés.
Des investissements ont eu lieu en 1962 et 1963.

INDUSTRIES PARACHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES

ACTIVITES 1963

Activités	Unités	Productions	Importations	Ressources	Exportations	Consommations
Lessives et produits d'entretien .	T.	12.857	1.235	14.092	7	14.085
	M. DH	19.311	2.522	21.833	33	21.800
Peintures et vernis	T.	7.039	1.087	8.126	155	7.971
	M. DH	15.534	5.801	21.335	315	21.020
Insecticides - fongicides ..	T.	1.446	4.432	5.878	31	5.847
	M. DH	3.629	5.546	9.175	154	9.021
Huiles essentielles	M. DH	7.183	631	7.814	6.314	1.500
Parfumerie ..	M. DH	6.900	4.428	11.328	—	11.328
Savonnerie ...	T.	25.417	182	25.599	18	25.581
	M. DH	36.788	506	37.294	24	37.270
Stéarinerie ...	T.	4.557	12	4.569	396	4.173
	M. DH	7.219	58	7.277	54	7.223
Produits pharmaceutiques .	M. DH	9.729	59.752	69.481	1.633	67.848
Allumettes ...	M. DH	13.665	—	13.665	—	13.665
Alginates-agar-agar ...	T.	518	15	533	516	17
	M. DH	5.913	45	5.958	6.039	—

IV. — AUTRES INDUSTRIES CHIMIQUES

1. — Fabrication de gaz comprimés et dissous
(à l'exclusion des produits pétroliers)

Production :

	1963	1968
Oxygène	1.200.000 m^3	1.500.000 m^3
Acétylène	257.000 m^3	320.000 m^3
Gaz carbonique ...	414.000 kg	520.000 kg
Importations :		
Argon	655 kg	1.000 kg

L'oxygène, l'acétylène et l'argon sont utilisés pour la soudure des métaux. La consommation de gaz carbonique est liée à la fabrication des boissons gazeuses.

La capacité de production des trois usines existantes, qui n'ont travaillé en 1963 qu'à 50 % de leurs possibilités, est telle qu'aucun investissement n'est envisagé.

2. — Synthèse organique.

Les matières organiques de synthèse telles que : colorants, cellulose, caoutchouc synthétique, etc... se développent assez rapidement et le point de saturation du marché n'est pas encore atteint. En 1963, les importations de l'ensemble du secteur ont atteint 30.000.000 de dirhams et parmi celles-ci seule la consommation de P.V.C. permet d'envisager la création d'une usine spécialisée. Les autres produits, très divers, ne permettent pas actuellement de prévoir de nouvelles unités. Toutefois, les évolutions techniques peuvent modifier cette conjoncture, si certains produits s'imposent davantage et entraînent des concentrations de besoins.

3. — Traitement des ordures ménagères

	1963	1968
Production probable	450 tonnes/jour	1.350 tonnes/jour

Le traitement des ordures ménagères fait disparaître des parties nuisibles et permet de récupérer des éléments utilisables comme engrais complexes, lesquels sont revendus dans les environs des villes où ils sont produits.

L'expérience de Rabat-Salé se poursuit à Rabat, Meknès, Tétouan, Marrakech, et il est probable que Tanger, Safi, Oujda, Fès et Casablanca s'équiperont pendant la durée du plan.

Investissements prévus : 3.240.000 DH.

Emplois créés : 150.

4. — Vitamines

	1963	1968
Exportations	523.420 DH	625.000 DH
Importations	294.000 DH	360.000 DH

Le Maroc importe toutes les sortes de vitamines et consomme en outre une partie des vitamines produites localement.

Les unes sont extraites des agrumes, d'autres proviennent du traitement des matières végétales ou animales dans lesquelles elles sont contenues.

Il a été envisagé de faire l'extraction du furfurol à partir de grignons d'olives (objectif 1.200 tonnes) et d'acide nucléique à partir du thon (objectif 1.000 tonnes).

Investissements probables : 2.800.000 dirhams.

Emplois créés : 20.

II. – Les secteurs industriels

CHAPITRE III.

INDUSTRIES ALIMENTAIRES

SECTION I.

Le sucre et les produits dérivés

I. — SUCRERIES - RAFFINERIES DE SUCRE

La demande globale de sucre au Maroc s'est élevée en 1963 à 378.843 tonnes :

Sucre en pains :	314.295 tonnes
Sucre granulé :	54.280 —
Sucre coupé :	10.268 —

L'évolution de la demande a été appréciée à partir des résultats de l'enquête de consommation des ménages corrigés par la connaissance des chiffres de consommation réelle, compte tenu de la demande en 1963 et 1964.

En 1968, la consommation globale peut atteindre environ 408.000 tonnes portant sur les catégories suivantes :

Sucre en pains :	346.000 tonnes
Sucre granulé :	50.000 —
Sucre coupé	12.000 —

La production des raffineries marocaines en 1963 a été la suivante (SUNAB exclue) :

Sucre en pains	240.718 tonnes
Sucre granulé	53.165 —
Sucre coupé	9.639 —
	303.522 tonnes

La satisfaction de la demande a rendu nécessaire, en 1963, l'importation d'environ 75.000 tonnes de sucre en pains.

Les capacités de production de raffineries marocaines en 1963 étaient :

Sucre en pains	245.000 tonnes	
Sucre granulé	100.000 —	(SUNAB comprise)
Sucre coupé	20.000 —	

Les investissements réalisés en 1964 ont augmenté la capacité de production de sucre en pains des raffineries ; par contre, la mise en service de la SUNAB produisant du sucre granulé à partir de betteraves, a rendu nécessaire de limiter la production par les raffineries de sucre granulé à partir de sucre roux importé.

Dans ces conditions, les capacités de production à prendre en considération pour 1965 sont :

Sucre en pains	265.000 tonnes
Sucre granulé	50.000 —
Sucre coupé	20.000 —

Enfin, la sucrerie du Tadla dont la mise en service est prévue pour 1966, atteindra en 1968 sa capacité nominale de production 37.000 tonnes/an de sucre en pains.

Politique sucrière et investissement industriel :

La réussite de la culture betteravière dans le Gharb permet d'affirmer que le Maroc est capable de produire une fraction importante de ses besoins en sucre ; les premiers résultats de la sucrerie de Sidi-Slimane et les prévisions retenues pour la sucrerie du Tadla permettent d'affirmer que cette production entraînera — outre une appréciable économie de devises — une importante activité économique et présente à long terme un intérêt financier pour les caisses de l'Etat.

Enfin, la mise en œuvre d'une vaste politique sucrière préparera une véritable mutation de l'économie agricole du pays et partant, de l'économie marocaine.

Dans ces conditions, compte tenu de l'évolution possible de la demande et du potentiel actuel, la création de deux nouvelles sucreries d'une capacité nominale de 38 à 40.000 tonnes/an chacune est retenue.

La première, équipée d'un atelier pour la production de sucre en pains, sera installée dans le Gharb et sa mise en service devra intervenir en 1967 ; la capacité de son atelier de fabrication de sucre en pains devra être portée à 75.000 tonnes en un 2ᵉ stade, afin de suivre l'évolution ultérieure de la demande ; elle devra constituer avec la raffinerie du Tadla, dont des extensions ultérieures sont à envisager également, un des pôles d'une politique sucrière basée sur des betteraves marocaines.

La deuxième sucrerie, à créer dans le Gharb également, devra être mise en service en 1968 et sa production (38.000 tonnes de sucre granulé par an), sera transformée en sucre en pains dans l'atelier de l'usine précédente ou dans les raffineries de Casablanca qui constitueraient ainsi le troisième pôle de la politique sucrière du Maroc.

La sucrerie destinée à produire du sucre granulé coûtera environ 68 millions de DH dont :

— Matériel importé	32.000.000 de DH
— Bâtiments, montage divers	22.000.000 — —
— Matériel acquis au Maroc	14.000.000 — —

La sucrerie destinée à produire du sucre en pains coûtera environ 86 millions de DH dont :

— Matériel importé	38.000.000 de DH
— Bâtiments, montages divers	29.000.000 — —
— Matériel acquis au Maroc	19.000.000 — —

Chaque usine entraînera la création d'environ 450 emplois permanents et d'environ 200 saisonniers.

Enfin la production de sucre s'accompagnera en 1968 de la production de 35.000 tonnes de mélasse en grande partie destinée à l'exportation.

II. — LEVURERIE

En 1963, la consommation marocaine a été de 4.326 tonnes de levure fraîche et 504 tonnes de levure sèche. La production marocaine s'est élevée à 3.421 tonnes. Les importations se sont élevées à 895 tonnes de levure fraîche et 504 tonnes de levure sèche.

En 1968, les besoins sont estimés à 6.200 tonnes de levure fraîche et 1.500 tonnes de levure sèche.

La capacité de production de l'usine de Casablanca est appréciée à 6.100 tonnes de levure fraîche par an.

Investissements :

- — L'usine existante portera sa capacité de production annuelle à 10.000 tonnes de levure fraîche et 700 tonnes de levure sèche dans le cadre du Plan.
- — L'investissement correspondant s'élèvera à 950 milliers de DH environ.
- — La création d'une nouvelle levurerie doit être prévue pour produire de la levure sèche à partir des mélasses de sucrerie.

Cette nouvelle usine, d'une capacité de production de 1.200 tonnes de levure sèche, aura en 1968 une production effective de 950 tonnes (80 % de sa capacité nominale) ; sa production rendra nécessaire la mise en œuvre de 2.850 tonnes de levure fraîche obtenues à partir de 5.000 tonnes de mélasse. Elle devra être installée à proximité d'une sucrerie de betteraves (Gharb ou de préférence Tadla) pour faciliter l'écoulement des mélasses produites en sucrerie.

Le montant des investissements atteindra 2.650 milliers de DH. et le fonds de roulement nécessaire sera de 900 milliers de dirhams. Environ 50 emplois seront créés ; la valeur de la production sera de 3.600 milliers de dirhams en 1968.

III. — CONFISERIE

L'importance du secteur artisanal ne permet pas d'apprécier avec précision la production de ce secteur. La production industrielle (confiserie sans cacao) s'est élevée à 5.000 tonnes en 1963. Les importations se sont élevées à 134 tonnes et les exportations à 120 tonnes.

Pour 1968, on peut prévoir une production industrielle de 6.000 tonnes dont 1.000 tonnes seraient exportées.

La capacité de production des usines est d'environ 8.000 tonnes par an. Il n'y aura donc pas d'extension mais seulement des dépenses de modernisation pour permettre un accroissement des exportations et l'amélioration de la commercialisation.

Ces investissements en matériel pourront s'élever à 1.000 milliers de dirhams. Environ 35 emplois seront créés. Le chiffre d'affaires global sera de 160 milliers de dirhams.

IV. — CHOCOLATERIE

En 1963, la production s'est élevée à 900 tonnes de chocolat (chocolat et poudre) et à 175 tonnes de confiserie au cacao.

Les importations ont atteint 115 tonnes en 1963 et les exportations 78,5 tonnes faisant ressortir au total une consommation de 1.112 tonnes.

Compte tenu de la diminution de la population étrangère et de l'accroissement de la consommation de la population marocaine, il est permis de prévoir une stabilisation de la demande aux environs de 1.100 tonnes.

Les investissements réalisés suffiront pour assurer la couverture de cette demande.

SECTION II.

Les corps gras d'origine végétale

I. — SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION

1) Huiles végétales à usage alimentaire :

Le bilan des ressources et des emplois des diverses sortes d'huiles a pu être estimé comme suit pour 1963 :

	Huiles de graines raffinées	Huiles d'olives raffinées destinées aux conserveries	Huiles d'olives brutes et raffinées (1)	Huiles d'argan	Totaux
Production (2) ...	63.727	1.543	29.030	5.000	99.300
Importations (3) ..	1.597	—	—	—	1.597
Total ressources ..	65.324	1.543	29.030	5.000	100.897
Consommation des ménages	61.180	—	18.570	5.000	84.750
Utilisation industrielle	4.144	1.543	1.680	—	7.367
Exportations	—	—	8.780	—	8.780
Total des emplois .	65.324	1.543	29.030	5.000	100.897

(1) Exprimées en huiles brutes.

(2) Pour les huiles de graines seules les productions destinées à la consommation intérieure et à la conserve sont comptées ; les exportations n'ont donc pas à intervenir pour ce poste.

(3) Importations exceptionnelles.

La consommation des ménages s'est élevée en 1963 à 84.750 tonnes. Dans le cadre des hypothèses générales du Plan, et compte tenu des niveaux de consommation différents des Marocains urbains, des Marocains ruraux et des étrangers, on doit prévoir en 1968 une consommation totale des ménages de 98.500 tonnes.

L'étude de l'évolution de la demande depuis 1958 permet de retenir les objectifs suivants pour la consommation des ménages.

Consommation des ménages :

	1963	1968
Huiles de graines	61.180	71.000
Huiles d'olives	18.570	22.500
Huiles d'argan	5.000	5.000
TOTAL	84.750	98.500

Par ailleurs, les besoins en huile raffinée des conserveries s'élèveront en 1968 à 11.000 tonnes dont 6.000 tonnes d'huiles de graines et 5.000 tonnes d'huile d'olives.

Les perspectives d'évolution du commerce extérieur ont été établies sur la base du maintien de l'interdiction d'importer les huiles raffinées. Les exportations d'huile d'olives pourront se maintenir dans la mesure où la stabilité de la production s'accompagne d'une baisse de la demande intérieure de ce produit et dans la mesure où l'évolution du marché mondial le permet.

Le bilan 1968 des ressources et des emplois d'huiles alimentaires se présente donc ainsi :

	Huile de graines raffinées	Huile d'olives brute et raffinées exprimée en équivalent brut	Huile d'argan	Totaux
Production	77.000	29.000	5.000	111.000
Importations	—	—	—	—
Total des ressources	77.000	29.000	5.000	111.000
Consommation des ménages ...	71.000	22.500	5.000	98.500
Utilisation industrielle	6.000	5.450	—	11.450
Exportations	P.m.	1.050	—	1.050
Total des emplois.	77.000	29.000	5.000	111.000

2) Huiles végétales à usage industriel

Huile de lin :

La demande s'est élevée à 1.220 tonnes en 1963. L'accroissement prévu d'ici 1968 des besoins en peintures et vernis est de 14 %. La demande d'huile de lin pourra atteindre en 1968 1.390 tonnes nécessitant la mise en œuvre de 3.800 tonnes de graines.

Huiles concrètes :

Les besoins se sont élevés en 1963 à 2.850 tonnes entièrement importées.

La demande en 1968 est estimée à 3.350 tonnes pouvant entraîner la trituration de 7.500 tonnes de graines.

II. — REORGANISATION DU SECTEUR DES CORPS GRAS

Dans le cadre de la réorganisation de certaines branches industrielles, il est apparu indispensable de procéder en particulier à la mise en place d'un nouveau régime pour le secteur des corps gras.

C'est dans cet esprit qu'a été promulgué le décret numéro 2-64-234 du 6 Safar 1384 (17 juin 1964) fixant les modalités d'application du dahir du 2 rebia I 1373 (10 novembre 1953) réglementant les industries de trituration et d'extraction des graines oléagineuses et de raffinage des huiles comestibles.

Sa mise en application entrainera :

- la disparition des quotas et redevances,
- le réexamen des autorisations accordées antérieurement ,
- l'admission de nouveaux raffineurs marocains dans le cadre d'une politique de décentralisation régionale.

« Indépendamment de ces mesures, les objectifs suivants peuvent être définis pour la trituration des graines oléagineuses.

Trituration des graines oléagineuses

Sur les 67.000 tonnes d'huile brute qui ont été traitées par les raffineries marocaines en 1963, seules 8.700 tonnes provenaient de l'usine de trituration de Casablanca, le reste étant importé.

En 1968, la production de 77.000 tonnes d'huile de graine raffinée nécessitera la mise en œuvre de 81.000 tonnes d'huile brute.

L'objectif minimum étant de ne pas augmenter les importations d'huile oléagineuse pour les maintenir à leur niveau de 1963, il faudra donc produire au Maroc une quantité supplémentaire de graines susceptibles de fournir 14.000 tonnes d'huile brute (81.000 — 67.000 = 14.000 tonnes).

Cette production correspondant approximativement à :

25.000 tonnes de graines de tournesol à 40 % d'huile
15.000 tonnes de graines de coton à 22 % »
3.000 tonnes de graines de carthame à 30 % »

soit 43.000 tonnes de graines à obtenir sur le périmètre des offices agricoles.

L'usine de Casablanca qui a traité en 1963 32.700 tonnes de graines a une capacité de trituration d'environ 50.000 tonnes de graines ; or les besoins en huile exigeront en 1968 le traitement au Maroc d'au moins 83.700 tonnes de graines oléagineuses alimentaires et industrielles (43.000 + 32.700 + 500 + 7.500), cela fait apparaître un déficit de la capacité de trituration de 33.700 tonnes.

Les usines fermées depuis 1952 étant vétustes et d'un faible intérêt économique, ne méritent pas d'être remises en service ; une deuxième usine devrait être créée, d'une capacité de trituration de 40.000 tonnes par an; sa mise en service devrait intervenir en 1966 et les deux usines travailleraient en 1968 à 98 % de leur capacité.

La création de cette deuxième usine nécessiterait un investissement global de 10.000 milliers de DH et un fonds de roulement à l'allure de croisière de 4.800 M. de DH ; située de préférence dans le Gharb, l'usine aurait une capacité de trituration de 40.000 tonnes de graines et entraînerait la création de 150 emplois.

Commandée en 1965, montée en 1966, l'usine en 1967 traiterait 37.000 tonnes de graines (tournesol, coton, carthame) et aurait un chiffre d'affaires de 23.000 M. de DH environ.

A fin de suivre l'évolution de la demande et de diminuer les importations d'huile brute, une troisième usine pourrait également être envisagée si la politique agricole des oléagineux en assurait l'approvisionnement ; avec une capacité de trituration analogue à la deuxième, elle devrait être mise en service en 1968 mais les études et commandes devraient être réalisées dans le cadre du Plan.

SECTION III.

Les conserves

I. — CONSERVES DE POISSONS :

Le marché intérieur est difficile à apprécier (environ 150.000 caisses de conserves de sardines et 1.000 tonnes de conserves de thon). Bien que la demande intérieure puisse connaître un accroissement, l'activité de ce secteur restera étroitement liée à la conjoncture des marchés mondiaux ; or, les exportations marocaines sont orientées, pour plus de 50 %, vers le Marché Commun et notamment vers la France où le Maroc bénéficie d'un contingent de 12.000 tonnes en franchise de droits.

L'évolution de ces exportations est dans ces conditions tributaire de la construction du Marché Commun (mise en vigueur du tarif extérieur commun), de la concurrence portugaise et du dynamisme commercial de la profession.

La production des usines en cours de l'année calendaire 1963 a été :

— Conserves de sardines : 2.100.000 caisses 1/4 club 30 représentant environ 37.000 tonnes.

— Conserves de maquereaux : 4.320 tonnes.

— Conserves de thons : 6.225 tonnes.

soit au total 48.000 tonnes, d'une valeur globale de 133,85 millions de DH ; la valeur des exportations a été de 125,25 millions de DH.

La capacité de production des usines peut être estimée à environ 4 millions de caisses pour les sardines et à environ 20.000 tonnes pour les conserves de thons et maquereaux.

En 1968, la production commercialisée devra être :

— 3.000.000 de caisses de conserves de sardines ;

— 100.000 caisses de conserves de sardines sans peau et sans arêtes (S.P.S.A.) ;

— 10.000 tonnes de conserves de thons.

— 7.000 tonnes de conserves de maquereaux.

Les investissements à prévoir (mis à part les investissements de renouvellement de matériel) sont les suivants :

— Production de sardines sans peau et sans arêtes dans les usines existantes à Safi ; investissement global environ 1.800 milliers de dirhams (1.200 milliers pour le matériel et 600 milliers de dirhams pour l'aménagement des locaux).

— Equipement d'ateliers pour production de conserves de thons (extensions ou créations d'usines) ; localisation : Agadir, Safi.

Montant des investissements : 3.500 milliers de dirhams. Créations d'emplois : 800 pendant 3 mois par an.

Les exportations prévus pour 1968 seront ainsi réparties :

— Conserves de sardines : 2.750.000 caisse valant 130 millions de dirhams.

— Conserves de sardines SPSA : 100.000 caisses valant 7.000 milliers de dirhams.

— Conserves de maquereaux : 7.000 tonnes valant 10.000 milliers de dirhams.

Des mesures administratives et techniques devront être prises pour favoriser le développement de la production et de la commercialisation des S.P.S.A. et des conserves de thons : campagnes de recherches en mer, aménagement et répartitions des contingents à l'exportation.

II. — JUS DE FRUITS ET LEGUMES

Ce secteur est constitué essentiellement par les jus d'agrumes ; la demande intérieure étant évaluée à environ 250.000 litres/an de jus d'agrumes (consommation directe) et à environ 500 tonnes de jus concentré de tomates (industrie de la conserve de poissons). L'activité du secteur est presque entièrement tournée vers l'exportation (essentiellement le *Marché Commun Européen*).

La production des usines de l'année 1963 a été la suivante :

— Jus naturel d'agrumes : 6.882.500 litres.
— Jus concentré d'agrumes : 1.821.000 litres.
— Jus naturel de tomates : 119.000 litres.
— Jus concentrés de tomates : 3.413 tonnes.

La capacité de traitement des usines de jus d'agrumes est d'environ 70.000 tonnes d'agrumes par an compte-tenu des extensions réalisées en 1964.

Tonnages disponibles pour l'industrie :

En 1968, l'évolution de la production marocaine et les possibilités d'exportations laisseront disponible un excédent de 250.000 tonnes d'agrumes (dont 240.000 tonnes d'oranges.)

Les tonnages consommés directement ayant été estimés à 130.000 tonnes en 1959, une consommation intérieure de 180.000 tonnes d'agrumes semble souhaitable ; il resterait environ 70.000 tonnes pour les usines de jus.

En ce qui concerne les tomates, le problème d'approvisionnement se pose moins, s'agissant d'une plante annuelle, seuls se posent les problèmes de commercialisation — particulièrement aigus vu la concurrence italienne.

Les investissements à prévoir sont les suivants :

- — La création d'une usine de jus d'agrumes, d'une capacité globale de traitement de 30.000 tonnes d'agrumes et installée dans le Gharb doit être envisagée.
- — Etant donné la concurrence internationale, il apparait que des unités importantes, ayant des activités multiples (agrumes, tomates, conserves de fruits et légumes) et obtenant une valorisation maximale des sous-produits, ont le plus de chance d'être rentables.

L'investissement global à envisager sera de l'ordre de 12.000 milliers de dirhams.

Des investissements sont à envisager pour le concentré de tomates, mais le même souci de rentabilité rend souhaitable que cette production soit intégrée au sein d'unités polyvalentes, dans la mesure où les conditions agronomiques de localisation le permettent.

En 1968, la production s'élèvera — compte-tenu des améliorations techniques qui permettent d'agir sur les rendements industriels — à :

- — Jus d'orange : 24 millions de litres.
- — Jus de pamplemousses et autres agrumes : 3.000.000 litres.
- — Jus de concentrés de tomates : 6.000 tonnes.

Le marché intérieur (consommation directe et sodas) pourra absorber 3 millions de litres de jus d'agrumes et 500 tonnes de concentrés de tomates ; le marché extérieur devra absorber 24 millions de litres d'agrumes et 5.500 tonnes de concentré de tomates.

III. — CONSERVES DE FRUITS ET DE LEGUMES

Les exportations en 1963 ont été les suivantes :

	Tonnages	Valeur en milliers de DH
Conserves de légumes	5.598	8.800
Concentré de tomates	3.254	5.400
Semi conserves	7.888	10.160
Conserves de fruits	13.640	14.330
	30.380	38.690

Les possibilités du marché extérieur permettent d'envisager pour 1968 des exportations s'élevant à 35.000 tonnes d'une valeur de 41.000 milliers de dirhams.

La capacité de production actuelle des usines est de l'ordre de 40 à 50.000 tonnes.

IV. — FARINE DE POISSON POUR L'ALIMENTATION HUMAINE

Une usine d'une capacité de production de 3.000 tonnes par an sera mise en service dès le début de 1965 sous les auspices de la F.A.O. Sa production est destinée à procurer un aliment protéinique très bon marché permettant de combattre la malnutrition.

V. — FARINE DE POISSON POUR L'ALIMENTATION DU BETAIL

En 1963, les usines marocaines ont produit 19.728 tonnes de farine de poisson et 4.647 tonnes d'huile de poissons. La quasi totalité (25.000 tonnes) a été exportée valant 14.100 milliers de dirhams.

L'évolution du marché mondial permet d'envisager la création de deux usines produisant chacun 5.000 tonnes de farines de poissons par an. Elles seront situées à Essaouira et à Agadir et les investissements s'élèveront à 1.600 milliers de dirhams pour chaque usine.

Les emplois nouveaux seront de 150 environ.

Pour une production de 5.000 tonnes de farine et 1.000 tonnes d'huile, le chiffre d'affaires sera de 3.600 milliers de dirhams.

SECTION IV.

Industries alimentaires diverses

I. — BRASSERIE - MALTERIE

En 1963, les ventes des usines marocaines se sont élevées à 234.000 hl (au lieu de 322.000 hl en 1960) et les importations ont porté sur 15.000 hl — au lieu de 40.000 hl en 1960 — et la demande globale en 1968 pourra être proche de 200.000 hl.

La capacité de production des usines existantes atteignant 450.000 hl, il n'y a pas lieu d'envisager de nouveaux investissements.

La valeur de la production des brasseries atteindra en 1968 environ 17.000 milliers de DH et celle des malteries environ 900 millions de DH.

II. — BOISSONS GAZEUSES

Les produits sont à base d'eau, de sucre et de produits chimiques divers ; les sodas aux fruits utilisent également des concentrés de jus de fruits.

La production, destinée exclusivement au marché intérieur, a été en 1962 :

Limonades	:	120.000 hl
Sodas à base d'agrumes	:	170.000 hl
Sodas à base de colas	:	190.000 hl
		480.000 hl

L'accroissement de la demande a été d'environ 20 % jusqu'en 1963 ; depuis, des difficultés résultant de la hausse du prix intérieur du sucre, ont provoqué une baisse importante de la demande, toutefois, des ristournes sur le sucre ayant été envisagées pour le sucre destiné à ces industries, il est probable que l'accroissement de la demande reprendra à partir de 1965.

Les besoins en 1968 peuvent être appréciés à 900.000 hl.

La capacité des usines existantes étant actuellement de 525.000 hl environ, des extensions ou des créations apparaissent nécessaires pour répondre à la progression de la demande.

Les investissement nécessaires s'élèveront à environ 6.000 milliers de dirhams (dont 4.000 milliers pour le matériel), se traduiront par la création d'environ 310 emplois et consommeront 9.500 tonnes de sucre et 2.700.000 litres de jus d'agrumes.

II. – Les secteurs industriels

CHAPITRE IV

INDUSTRIES TEXTILES

SECTION I.

Evolution de la consommation

En 1959/1960, le Service Central des Statistiques a procédé à une enquête sur la consommation des ménages dont les résultats ont permis de faire valablement des projections de consommation en tenant compte des facteurs suivants :

a) évolution du niveau de vie ;

b) développement démographique ;

c) évolution du mode d'habillement.

Cette projection en 1968 de la consommation peut être considérée comme minimale car elle a été estimée à partir de l'hypothèse d'une dépense constante pour l'acquisition d'articles textiles.

L'évolution de la production et des importations n'a pas été retenue comme critère de calcul car l'existence de stocks commerciaux très importants fausse l'allure de croissance déterminée sur la base de la production locale et des importations.

— Evolution de la consommation calculée à partir de l'enquête de consommation :

Année	Total	Coton	Fibranne	Laine	Rayonne	Synthét.
1962	38.950	16.670	11.320	5.300	3.900	1.760
1968	44.550	18.830	13.120	6.020	4.440	2.140

Les chiffres précédents tiennent compte de la consommation de la laine utilisée par l'artisanat et l'auto-consommation familiale pour ses productions de couvertures, djellabas, tapis (environ 2.500 tonnes).

Le tableau ci-dessus donne la répartition des fibres consommées mais ne tient pas compte des méthodes de fabrication employées pour obtenir les différents tissus. Il convient donc de répartir la consommation globale entre les différents cycles techniques de production.

Le tableau ci-dessous a été établi en tenant compte également des sujétions techniques de ces cycles.

— Répartition des besoins 1968 par cycles techniques de production :

Cycles	Quantités (tonnes)
— Cardes fileuse	7.000
— Laine peignée	3.000
— Coton classique	28.000
— Tissage fils continus	6.550
Total	44.550

SECTION II.

Filature, tissage et apprêt

I. — INDUSTRIE DE LA LAINE :

1) Cycle « Cardes fileuses » :

Dans ce cycle sont classées toutes les fabrications des articles textiles qui sont obtenus à partir de fibres récupérées (chiffons, déchets) et de fibres vierges (laine, fibranne ou synthétiques).

Ce secteur produit :

— des articles artisanaux : couvertures, djellabas, tapis ;
— des draperies lourdes et foulées, des couvertures et molletons ;
— des fils pour tissus d'ameublement ;
— et certains articles de bonneterie foulée.

a) filature :

besoins 1968 .... 7.000 tonnes
capacité de production 31 décembre 1964 ..... 8.000 tonnes

(Il existe 13 usines en marche et 2 ateliers artisanaux en cours d'équipement.)

Production 1963 .... 3.200 tonnes

Ce chiffre ne tient pas compte de la filature à main.

Cette production a été utilisée de la façon suivante :

— fils pour artisanat .... 1.900 tonnes
— fils tissage draperie, couverture, etc... .... 900 »
— fils tissage ameublement .... 400 »

b) tissage :

Cette branche ne comporte que la fabrication des draperies foulées et des couvertures. Les tissus d'ameublement sont compris dans les tissages de fils continus (rayonne).

Besoins 1968 .... 2.000 tonnes
Capacité de production
31 décembre 1964 .... 2.000 tonnes
(7 tissages sont spécialisés dans cette production).
Production 1963 .... 900 tonnes

Seuls les investissements pour la modernisation et l'adaptation du matériel au travail des fibres nouvelles doivent être encouragés.

Le montant de ces investissements peut être évalué pour l'ensemble du secteur à 5.000 milliers de dirhams.

2) Cycle laine peignée - Draperies légères

Ce cycle intéresse les fabrications suivantes :

a) draperies légères en laine peignée, fibres synthétiques et fibranne ;
b) fils pour bonneterie ;
c) fils pour tricot main ;
d) fils pour couvertures artisanales ;

Matières premières employées :

a) tops de laine ;
b) tops de fibranne et fibres synthétiques ;
c) fibrannes en masse ;
b) laine en masse (pour mèches de tapis et fils artisanaux).

a) **Filature :**

Besoin 1968	3.000 tonnes
Capacité de production 31 décembre 1964	1.500 »

La production de 1963 a été de 1.000 tonnes réparties comme suit :

— fils tissage	150 tonnes
— fils mercerisé	100 tonnes
— bonneterie	720 tonnes
— mèches tapis	30 tonnes

Projet en cours de réalisation : 1.000 tonnes dont 500 tonnes sont réalisées par l'extension des usines existantes pour fabriquer des fils en fibres synthétiques ou de titres fins non encore produits au Maroc et 500 tonnes concernent un projet de création d'une filature à partir de rubans de fibranne de « converter » sur le principe de filature laine semi-peignée.

b) **tissage :**

Besoins en 1968	3.000 tonnes
Capacité de production 31-12-1964	1.500 tonnes
Projet en cours	200 tonnes

II. — INDUSTRIE DU COTON

Ce secteur intéresse toutes les productions qui étaient fabriquées traditionnellement en coton :

— vêtements de travail ;
— linge de maison ;
— fils de bonneterie ;

Matières premières utilisées :

a) coton, soies moyennes et longues soies ;
b) fibranne type coton, fibres synthétiques discontinues.

1) Filature :

Besoins 1968	28.000 tonnes
Capacité de production 31-12-1964 (7 usines)	9.500 tonnes
Production 1963	6.000 tonnes

Les projets dont la réalisation parait certaine au cours de la période 1965-1968 porteront sur le potentiel à 12.500 tonnes.

Ces projets sont localisés à Nador et Tanger.

La situation du secteur filature se résume comme suit :

Besoins 1968	28.000 tonnes
Capacité 31-12-64	9.500 tonnes
Projets en cours	3.000 tonnes
Capacité 1968	12.500 tonnes
Disponible	15.000 tonnes

2) tissage coton :

Besoins 1968	24.000 tonnes
Capacité de production 31-12-64	7.000 tonnes
Production 1963	4.300 tonnes

(12 usines sont en activité).

Les tissages coton ne travaillent qu'à deux équipes : c'est ce qui explique la différence entre le potentiel de production et la production réelle en 1963.

4 projets seront réalisés au cours de la période 1965/1968 portant la capacité des tissages à 13.000 tonnes.

Leur localisation sera TANGER, FES, CASABLANCA, NADOR.

— Situation du secteur du tissage se résume comme suit :

Besoins 1968	24.000 tonnes
Capacité 31-12-1964	7.000 tonnes
Projets en cours	6.000 tonnes
Capacité 1968	13.000 tonnes
Disponible	11.000 tonnes

3) Apprêts :

Le Maroc dispose au 31 décembre 1964 d'un potentiel de production de 50 % supérieur à sa capacité de tissage. Il est indispensable de limiter les investissements dans ce secteur aux seules usines intégrées.

III. — INDUSTRIE DE TISSAGE DES FIBRES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES CONTINUES :

— Articles fabriqués :

- Tissus pour vêtements ;
- Tissus d'ameublement ;
- Tissus support de broderie.

— Matières premières utilisées :

Tous les filés de fibres artificielles ou synthétiques continues sont importés. Les principaux fils utilisés sont la rayonne et le nylon.

— Besoins 1968	6.600 tonnes
— Capacité de production 31-12-64	4.500 tonnes
— Projets en cours de réalisation	1.000 tonnes
— Production 1963	2.800 tonnes

Les ateliers travaillent à deux équipes seulement.

Ce secteur a connu un très grand développement depuis 1960 ; son équipement mérite d'être surveillé.

Les nouveaux investissements doivent être dirigés vers une diversification de la production et notamment vers le travail des fibres synthétiques.

La consommation de tissus de rayonne au Maroc atteint un pourcentage plus élevé que la moyenne mondiale, et bien que la demande soit en progression, il est à prévoir que la saturation du marché soit atteinte ces prochaines années.

IV. — INDUSTRIES DES FIBRES DURES

1) Industrie du jute :

— articles fabriqués :

- sacs de tous types ;
- toiles jute ;
- ficelles.

— matières première utilisées :

- jute brut importé ;
- fibres de « téal » marocains.

Besoins 1968	12.000 tonnes
Capacité de production 31-12-1964	6.000 tonnes
Production	4.655 tonnes

L'industrie du jute fournit le complément des besoins qui sont assurés par la récupération des sacs importés pleins de sucre brut ou d'autres produits alimentaires.

Actuellement le pays peut faire face à ses besoins avec les deux usines existantes, mais des facteurs nouveaux sont susceptibles de changer totalement la situation :

— transport éventuel du sucre en vrac et son emmagasinage en silos ;

— poursuite d'une politique sucrière tendant à satisfaire les besoins par la production du sucre de betteraves ;

— exportations d'engrais riches.

2) **Industrie du sisal :**

— Articles fabriqués :

- ficelles lieuses ;
- ficelles d'emballages ;
- cordages.

— Matières premières utilisées :

- fibres de sisal importées ;
- fibres de sisal locales.

Besoins 1968	4.000 tonnes
Capacité de production 31-12-64	3.500 tonnes
Projets en cours	1.800 tonnes
Production 1963	3.100 tonnes

[illegible]

— Articles fabriqués [illegible]

[illegible]

— Matières premières utilisées [illegible]

Tous les filés de fibres artificielles [illegible] sont importés [illegible]

— Besoins 1965 [illegible]

— Capacité de production [illegible]

— Production 1963 [illegible]

Les machines [illegible] à deux équipes seulement.

[illegible]

IV. — [illegible]

1) [illegible]

— Articles fabriqués

sacs de tous types ;

[illegible]

[illegible]

— Matières premières utilisées

[illegible] importé ;

[illegible]

Besoins 1965 [illegible]

Capacité de production [illegible] 4.000 tonnes

Production [illegible]

SECTION III.

Confection d'articles textiles

I. — BONNETERIE :

- **Articles fabriqués :**
  - sous-vêtements coton ;
  - sur-vêtements laine, fibranne et synthétiques ;
- **Matières premières utilisées :**
  - fils de coton ;
  - fils de laine et fibranne (peignée) ;
  - fils synthétiques texturés.

— Besoins 1968 .... 3.100 tonnes
Capacité de production apparente .... 5.000 tonnes
Capacité de production réelle en tenant compte de l'activité saisonnière de cette industrie .... 3.500 tonnes
— Production 1963 .... 2.100 tonnes

Ce secteur est bien équipé mais une évolution technique très rapide du matériel oblige les industriels à poursuivre une politique d'investissement.

II. — BRODERIES MECANIQUES :

- **Articles fabriqués :**
  - broderie sur voile pour vêtements traditionnels féminins ;
- **Matières premières utilisées :**
  - tissus support en nylon et rayonne ;
  - fils de rayonne.

— Besoins 1968 .... 350 tonnes
Capacité de production 31-12-64 .... 300 tonnes
Projets en cours .... 50 tonnes
Production 1963 .... 190 tonnes

Ce secteur a connu un développement exceptionnel ; avant 1960 2 usines possédaient 20 métiers à broder au pantographe qui ne travaillaient qu'à un rythme faible. Depuis cette date, 14 métiers ont été automatisés, 35 métiers modernes ont été mis en service, il reste 20 métiers à installer.

Le potentiel actuel répond à la quasi totalité des besoins intérieurs. Seul un développement notable de la demande pourrait justifier de nouveaux investissements dans ce secteur.

III. — CONFECTION :

Ce secteur comprend deux groupes :

a) vêtements de dessus ;

b) chemiserie-lingerie.

Ces deux groupes sont également développés au Maroc et comportent une gamme d'ateliers allant du stade artisanal aux ateliers les plus modernes.

Le chiffre d'affaires total de la branche est de l'ordre de 105 millions de dirhams.

Ce secteur est accessible aux petits investissements, c'est pour cela que l'on assiste à de très nombreuses créations d'ateliers.

SECTION IV.

Production de fibres synthétiques et artificielles

— Fibres artificielles

La consommation de fibres artificielles est voisine de 15.000 tonnes dont 4.000 tonnes de rayonne et 11.000 tonnes de dirhams.

Les besoins en 1968 seront de 17.500 tonnes comprenant 4.400 tonnes de rayonne et plus de 13.000 tonnes de fibranne.

Un projet est actuellement à l'étude pour fabriquer une partie des fibres nécessaires aux besoins intérieurs à partir de pâtes solubles produites au Maroc.

⁂

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA SITUATION DU SECTEUR TEXTILE

Cycles de fabrication		Production 1963 (en tonnes)	Besoins 1968 (en tonnes)	Capacité 31-12-64	Projets en cours (en tonnes)
Cardes fileuse	filature	3.200	7.000	8.000	Néant
	tissage	900	2.000	2.000	Néant
Laine peignée Draperie	filature	1.000	3.000	1.500	1.000
	tissage	250	3.000	1.500	200
Coton classique	filature	6.000	28.000	9.500	3.000
	tissage	4.300	24.000	7.000	6.000
Tissage des fibres continues		2.800	6.600	4.500	1.000
Bonneterie		2.100	3.100	3.500	Néant
Broderies		190	350	300	50
Industrie du jute		4.655	12.000	6.000	—
» du sisal		3.100	4.000	3.500	1.800

II. – Les secteurs industriels

CHAPITRE V.

INDUSTRIES DIVERSES

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA SITUATION DU SECTEUR TEXTILE

Unités de Production		Production 1963 (en tonnes)	Besoins [illegible] (en tonnes)	Capacité 31-12-64	Projets en cours (en tonnes)
[illegible]					Néant
[illegible]	Tissage	900	3.000	7.000	Néant
[illegible]	[illegible]	1.000	3.000	2.500	1.000
[illegible]	[illegible]	200	3.000	1.400	200
[illegible]	[illegible]	600	7.000	9.500	3.000
[illegible]	Tissage	500	24.000	7.000	6.000
[illegible]				4.500	6.000
Bonneterie			[illegible]	4.000	Néant
[illegible]		[illegible]	[illegible]	100	30
[illegible]		[illegible]	12.000	6.000	
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9.500	1.000

SECTION J.

Les industries des papiers et cartons

I. — PATES A PAPIER :

	1963	1968
Production	30.268 T	43.000 T
Capacité	35.000 T	45.000 T
Importations	13.219 T	27.000 T

La production de pâte de l'usine de Sidi-Yahia du Gharb, actuellemnet de 30.000 tonnes, atteindra 38.500 tonnes en 1965.

Cette production sera ensuite portée au stade final de 60.000 tonnes, qui constitue la taille moyenne d'une entreprise moderne de ce genre.

Toutefois ce n'est que vers 1970 que les travaux pour y parvenir pourront être terminés, ce potentiel de production étant tributaire de l'exploitation de nouveaux périmètres de reboisement d'eucalyptus.

Investissements : environ 25 millions de dirhams.

Emplois nouveaux : 100 (usine).
1.500 (exploitation forestière).

II. — FABRICATION DE PAPIERS ET CARTONS :

	1963	1968
Production	40.692 T	69.000 T
Capacité	45.000 T	79.000 T
Importations	31.283 T	25.000 T

La production des papiers et cartons, qui a peu varié depuis 1961, augmentera ces prochaines années :

- — du fait de l'extension de la gamme des fabrications du secteur « Papeterie » ;
- — de l'utilisation de la caisse carton pour le conditionnement des agrumes.

Parallèlement, les fabrications marocaines prenant peu à peu la place de certains papiers encore importés, réduiront d'autant le montant des importations dans cette branche.

- — Investissements : 10 millions de dirhams.
- — Emplois nouveaux : 100.

III. — TRANSFORMATIONS DES PAPIERS ET CARTONS :

1) Caisses américaines

	1963	1968
Production	10.115 T	20.500 T
Capacité	16.000 T	22.000 T
Importations	112 T	250 T

La caisse carton est appelée à un développement important si son adoption pour le conditionnement des agrumes se confirme ; des essais satisfaisants ont été faits lors de la dernière campagne et se poursuivront à l'échelle industrielle au cours de la prochaine saison.

L'augmentation du tonnage de carton mis en œuvre nécessitera des investissements importants :

— Investissements : 600.000 DH environ.

— Emplois nouveaux : 50.

2) Sacs à grande contenance

	1963	1968
Production	5.000 T	6.000 T
Capacité	13.500 T	13.500 T
Importations	négligeables	négligeables

La production dans ce secteur est liée à l'expansion des cimenteries pour les deux tiers du tonnage fabriqué environ.

Une progression plus sensible pourrait néanmoins être enregistrée par l'emploi généralisé du sac papier pour le conditionnement de certains produits, tels que les engrais.

— Investissements d'entretien : 200.000 DH.

3) Auto-emballages en papier et carton

	1963	1968
Production	23.000 T	24.000 T
Capacité	30.000 T	30.000 T
Importations	731 T	1.000 T

Secteur en faible expansion par suite de la régression actuellement constatée dans certaines branches (petits sacs notamment).

L'équipement peut aisément faire face à une demande accrue de 50 %, d'où peu d'investissements à prévoir.

— Investissement : 1 million de DH. de renouvellement.

4) Articles de papeterie

1963		1968	
production	3.500 T	Production	4.500 T
Capacité	6.000 T	Capacité	6.000 T
Importations	339 T	Importations	400 T

Secteur suffisamment équipé pour répondre à un accroissement normal des besoins.

— Pas d'investissement.

IV. — INDUSTRIES POLYGRAPHIQUES :

1963		1968	
Production	12.000 T	Production	15.000 T
Capacité	20.000 T	Capacité	25.000 T
Importations	2.032 T	Importations	2.500 T

Secteur qui suit l'évolution de la technique par de gros efforts d'investissements. Le développement de la scolarisation doit amener un accroissement de sa production.

⁂

PAPIERS ET CARTONS

ACTIVITES 1963

Activités	Unités	Productions	Importations	Ressources	Exportations	Consommations
Pâte à papier.	T.	30.268	13.219	43.487	29.085	14.402
	M. DH	16.650	8.059	24.709	16.000	8.709
Papiers et cartons en l'état	T.	40.692	31.283	71.975	14.207	57.768
	M. DH	46.543	34.047	80.590	13.224	67.366
Papiers et cartons transformés					(1)	
a) caisses américaines	T.	10.115	112	10.227	10	10.217
	M. DH	13.800	297	14.097	22	14.075
b) sacs à grande contenance.	T.	5.000	—	5.000	55	4.945
	M. DH	7.725	—	7.725	76	7.649
c) autres emballages en papier et carton .	T.	23.000	731	23.731	40	23.691
	M. DH	45.000	4.568	49.568	73	49.495
d) articles de papeterie	T.	3.500	339	3.839	—	3.839
	M. DH	14.500	1.869	16.369	—	16.369
Industries polygraphiques	T.	12.000	2.032	14.032	913	13.119
	M. DH	67.000	16.663	83.663	2.418	81.245

---

(1) Non compris les 4.000 tonnes environ exportées sous forme d'emballage de produits marocains.

SECTION II.

Les industries du cuir

I. — TANNERIES INDUSTRIELLES :

En 1963 la tannerie industrielle a produit 3,9 millions de dirhams de cuir lourd et 32 millions de dirhams de peausserie.

Les exportations ont porté sur 1 million de dirhams de cuir lourd et 15,5 millions de dirhams de peausserie.

Vu les difficultés actuelles que connait ce secteur, un mouvement se dessine en faveur d'une concentration des usines.

Aucun investissement n'est à prévoir dans ce domaine, mais on pourrait mettre l'accent sur la nécessité :

a) d'améliorer la qualité de la dépouille tant dans les abattoirs contrôlés que sur les souks ;

b) de réorganiser la collecte des peaux brutes en leur assurant une conservation satisfaisante ;

c) de créer un marché officiel de la peau qui permettrait un contrôle de la qualité et des prix.

Cette industrie traverse depuis plusieurs années une période délicate dûe tant à une conjoncture mondiale défavorable qu'aux difficultés d'approvisionnement en matières premières locales résultant pour une part du suréquipement du secteur.

Cette situation justifie les mesures de protection en vigueur. D'autres mesures d'aide pourraient être étudier si la situation ne s'améliorait pas.

II. — CHAUSSURES :

1) Chaussures en cuir

En 1963 la production s'est élevée à 2.600.000 paires.

Les exportations ont atteint : 700.000 paires.

Les importations ont atteint : 200.000 paires.

La consommation s'est élevée à 2.100.000 paires de chaussures.

En 1968, la production atteindra 3.300.000 paires dont 700.000 seront exportées ; les importations seront de l'ordre de 200.000 paires et la consommation sera de 2.800.000 paires.

La capacité de production est supérieure à 3.500.000 paires. Aucun investissement n'est à envisager.

2) Chaussures en caoutchouc, en toile et en plastique.

Le marché est relativement stable et la fabrication est actuellement de 4.900.000 paires.

En 1968 la production atteindra 6.000.000 de paires.

Les exportations de chaussures en caoutchouc seront de l'ordre de 400.000 paires.

3) Conclusion.

La capacité de production de cette industrie est supérieure aux besoins locaux et une partie de la production est déjà exportée. Il peut paraître rationnel d'envisager l'implantation d'une industrie de la chaussure sur des bases beaucoup plus larges qu'actuellement et un certain déplacement de ce secteur consommateur de main-d'œuvre depuis les zones industrielles d'Europe Occidentale vers les pays d'Afrique du Nord et en particulier le Maroc.

Cette nouvelle industrie, qui serait exclusivement destinée à l'exportation, devrait travailler en liaison droite avec des circuits commerciaux européens. On peut lancer l'idée de l'implantation de succursales ou filiales de chaînes commerciales ou de fabricants européens et ce, éventuellement, dans la zone franche de Tanger.

SECTION III.

Crin végétal

La plus grande partie de la production de crin végétal (90 %) est exportée ; le marché intérieur absorbe les qualités inférieures dont le volume est à peu près stable : 10.000 tonnes environ.

Il s'agit d'une activité saisonnière et les 180 usines existantes ne travaillent que 7 mois par an procurant un emploi à 25.000 personnes environ.

SECTION IV.

Matériaux de construction
Céramique et verrerie

I. — CIMENT

	1963		1968
Production	762.000 T	Production	990.000 T
Importations ...	4.000 T	Importations ...	7.000 T
Capacité	900.000 T	Capacité	1.200.000T

Les importations sont relatives à des qualités spéciales dont la fabrication n'est pas réalisable au Maroc. Les trois quarts de la production sont utilisés pour les bâtiments et les travaux publics. Le dernier quart sert aux fabrications d'agglomérés de ciment, à l'entretien et aux ménages.

La progression des besoins va conduire les cimenteries à accroître progressivement leurs capacités de production en supprimant au fur et à mesure les goulots d'étranglement pour pouvoir fonctionner normalement à 85 % de la capacité maximale.

Investissements prévus : 25.000.000 de dirhams.

Emplois créés : 200.

En activité annexe, il faut noter la production d'agglomérés de ciment et d'amiante dont la valeur est de 20.234.000 DH et qui travaille à 70 % de sa capacité maximale. Ces ventes représentent environ 190.000 tonnes de produits et doivent croître au rythme de 10 % (soit 250.000 tonnes en 1968).

Investissements prévus : 3.000.000 de dirhams.

Emplois créés : 50.

II. — BRIQUES ET TUILES CONSTRUCTION

	1963		1968
Production	99.000 T	Production	115.000 T
Importations	120 T	Importations ...	120 T

Les productions indiquées ci-dessus sont celles des entreprises à caractère industriel, mais il existe un grand nombre d'entreprises artisanales disséminées et dont la production a été estimée à 60.000 tonnes. Le taux de croissance s'amplifie sensiblement depuis 1963. Les usines travaillent à 75 % de leur capacité et peuvent être amenées à envisager des extensions pendant la durée du Plan.

Investissements : 1.500.000 DH.

Emplois créés : 50.

III. — BRIQUES REFRACTAIRES

1963		1968	
Production	6.750 T	Production	8.000 T
Importations	498 T	Importations	800 T

Les créations prévues par le Plan justifient des prévisions de production que les consommations des dernières années ne laissaient pas prévoir.

L'entreprise existante devrait être en mesure de faire face aux besoins du marché et à une éventuelle augmentation des exportations.

Investissements prévus : 850.000 DH.

Emplois créés : 10.

IV. — CERAMIQUE SANITAIRE

1963		1968	
Importations	1.499 T	Importations	800 T
		Production	1.000 T

Il n'y a pas de production locale et les importations correspondent à peu près aux besoins du marché.

Compte tenu des développements de la construction et notamment de celle des habitations à bon marché, il peut être envisagé de procéder à la fabrication d'articles sanitaires courants à partir de matières premières locales. Sur la base d'une production de 1.000 tonnes/an, il convient d'envisager :

Investissements : 2.000.000 de DH.

Emplois créés : 80.

V. — CARREAUX - VAISSELLE

1963		1968	
Production artisanale de carreaux estimée à : 500 tonnes		Productions industrielles	3.000 tonnes
		Productions artisanales	550 tonnes
Importations	4.697 T	Importations	2.500 T

Ces deux activités, généralement séparées, sont regroupées car elles utilisent les mêmes matières premières, les mêmes techniques et une grande partie des mêmes matériels.

Les besoins de carreaux, qui avaient doublé au cours des années 1958, vont bientôt croître selon le rythme de la construction de bâtiments (10 %/an).

Les besoins de vaisselle tendent à se stabiliser. Il est possible d'envisager la création d'une usine de carreaux à partir de matières premières locales sur les bases d'une capacité minimale de 4.800

tonnes et on pourrait éventuellement lui associer une activité jumelée de céramique sanitaire (afin d'obtenir une utilisation plus rationnelle d'une partie des matériels).

Investissements : 2.600.000 DH.

Emplois créés : 70.

VI. — VERRE CREUX

1963		1968	
Production .	10.100.000 DH	Production .	12.000.000 DH
Importations.	4.626.000 DH	Importations	4.000.000 DH
Exportations	1.001.000 DH	Exportations	1.000.000 DH

La production locale n'utilise pas ses pleines capacités.

Aux importations, il faut ajouter l'introduction de bouteilles étrangères d'eaux minérales dont la réutilisation locale diminue les besoins du marché.

Bien que la capacité actuelle de 18.000 tonnes ne soit pas entièrement utilisée, des investissements de modernisation sont à prévoir.

Investissements : 3.000.000 de DH.

Emplois créés : 50.

VII. — VERRE PLAT.

1963		1968	
Production	0	Production	4.000 T
Importations	3.480 T	Importations	500 T

Les besoins ont peu varié au cours des dernières années, ils représente 400.000 m² de verres à vitres.

La fabrication de verre à vitres peut être envisagée en remettant en marche une usine qui avait cessé ses activités en 1954 et moyennant un important changement de matériel.

Investissements : 5.000.000 de DH.

Emplois créés : 80.

⁂

Matériaux de construction - Céramique et verrerie

Activités de 1963

Activités	Unités	Productions	Importations	Ressources	Exportations	Consommations
Ciments	M.T.	762	4	766	18	748
	M. DH	64.767	642	65.409	1.319	64.090
Briques, tuiles et blocs	M.T.	99	0,12	99,12	0,46	98,66
	M. DH	5.841	3	5.844	13	5.831
Briques réfractaires	T.	6.750	498	7.248	3.250	3.998
	M. DH	3.174	489	3.663	1.540	2.123
Plâtre	T.	4.132	6	4.138	1.900	2.238
	M. DH	203	3	206	95	111
Céramique sanitaire ...	T.	0	1.499	1.499	—	1.499
	M. DH	0	1.696	1.696	—	1.696
Carreaux Vaisselle	T.	?	4.697	?	205	?
	M. DH	?	4.873	?	284	?
Verre creux ..	T.	1.490	3.815	5.305	563	4.742
	M. DH	10.100	4.626	14.726	1.001	13.725
Verre plat ...	T.	0	3.480	3.480	—	3.480
	M. DH	0	1.760	1.760	—	1.760
Verre de sécurité, décors et miroirs	m2	10.650	950	11.600	—	11.600
	M. DH	1.102	994	2.096	—	2.096

TABLEAU RECAPITULATIF

des Investissements industriels prévus dans le cadre des réalisations du Plan Triennal 1965 - 1967

(Chiffres en milliers de dirhams)

Secteurs	Investissements Publics	Investissements Privés	Total des investissements	Financement Public 1965-1967
I. — *INDUSTRIES DES METAUX*				
A. — Industries métallurgiques				
1. - Sidérurgie ..	(1) 50.000	—	(1) 50.000	10.000
2. - Autres industries				
- Métallurgie du zinc	20.500	61.500	82.000	10.000
Total ...	70.500	61.500	132.000	20.000
B. — Industries de transformation				
1. — Première transformation des métaux				
a) tréfileries et pointeries ...	—	200	200	—
b) câbles et tubes d'acier	—	9.550	9.550	—
c) aluminium ..	—	3.000	3.000	—
d) plomb	—	100	100	—
Total		12.850	12.850	

(1) Des 3 variantes actuellement à l'étude et figurant dans le plan Triennal, la variante n° 2 a été conventionnellement choisie pour l'établissement de ce tableau récapitulatif.

Secteurs	Investissements Publics	Investissements Privés	Total des investissements	Financement Public 1965-1967
2. — Biens d'équipement				
a) Fonderie - robinetterie ...	—	1.500	1.500	—
b) Charpente et tôlerie	—	2.500	2.500	—
c) Forge et estampage	—	9.000	9.000	—
d) Moteurs à combustion interne	—	600	600	—
e) Pompes	—	1.500	1.500	—
f) Matériel ferroviaire	—	1.300	1.300	—
g) Tracteurs agricoles	—	1.500	1.500	—
h) Matériel de culture	—	1.500	1.500	—
i) Serrurerie - ferronnerie ..	—	200	200	—
j) Câbles et fils électriques ..	—	1.800	1.800	—
k) Moteurs et transformateurs électriques	—	2.000	2.000	—
l) Emballages métalliques ..	—	3.000	3.000	—
Total	—	26.400	26.400	—
3. — Fabrications de véhicules				
1. - Camions ...	—	4.000	4.000	—
2. - Automobiles.	—	5.000	5.000	—
3. - Motocycles et vélomoteurs .	—	1.500	1.500	—
Total	—	10.500	10.500	—

Secteurs	Investissements Publics	Investissements Privés	Total des investissements	Financement Public 1965-1967
4. — Biens de consommations				
a) Appareils réfrigérateurs	—	800	800	—
b) Machines à coudre	—	1.200	1.200	—
c) Articles de ménage	—	500	500	—
d) Mobiliers métalliques ..	—	150	150	—
e) Appareils de chauffage ...	—	2.000	2.000	—
f) Radio - TV ..	—	2.700	2.700	—
TOTAL	—	7.350	7.350	
II. - *INDUSTRIES CHIMIQUES ET PARACHIMIQUES*				
A. — Industries chimiques de base				
1. - Complexe Chimique de Safi	90.000	—	90.000	90.000
- Tripolyphosphate de soude	2.000	4.300	6.300	1.000
- Traitement des cendres de pyrhotine	9.000	9.000	18.000	5.000
2. - Ammoniac, naphta, bitume	—	(1) 40.000	(1) 40.000	—
3. - Soude, chlore, P.V.C.		11.000	11.000	
4. - Pâte d'alfa ..	45.000	—	45.000	20.000
Total ...	146.000	64.000	210.300	116.000

(1) Variante projet intégré : ammoniac, naphta, bitume (Safi).

Secteurs	Investissements Publics	Investissements Privés	Total des investissements	Financement Public 1965-1967
B. — Les industries Chimiques et Parachimiques diverses				
1. — Caoutchouc .				
a) Pneus et chambres à air	—	1.000	1.000	—
b) Caoutchouc manufacturé ..	—	7.000	7.000	—
2. — Plastiques ..	—	—	—	—
3. — Autres industries parachimiques et pharmaceutiques				
a) Ordures ménagères	3.240	—	3.240	1.500
b) Lessives et produits d'entretien	—	800	800	—
c) Peintures et vernis	—	2.300	2.300	—
d) Insecticides et fongicides ...	—	1.000	1.000	—
e) Huiles essentielles	—	800	800	—
f) Parfumerie ...	—	150	150	—
g) Savonnerie ...	—	1.000	1.000	—
h) Pharmacie ...	—	4.600	4.600	—
i) Allumettes ...	—	800	800	—
j) Vitamines	—	2.800	200	—
Total	3.240	25.250	28.250	1.500
III. — *INDUSTRIES ALIMENTAIRES*				
A - Sucre	240.000	—	240.000	173.000
B - Levurerie	—	3.550	3.550	—
C - Confiserie ..	—	1.000	1.000	—
D - Jus de fruits	—	12.000	12.000	—
E - Farine de poisson	—	3.200	3.200	—
F - Boissons gazeuses ..	—	6.000	6.000	—
G - Trituration des graines oléagineuses	—	10.000	10.000	—
H - Conserves de poisson ..	—	5.300	5.300	—
Total	240.000	41.050	281.050	173.000

Secteurs	Investissements Publics	Investissements Privés	Total des investissements	Financement Public 1965-1967
IV. — *INDUSTRIES TEXTILES*				
A. - Industries de la laine				
1. Cycle « cardes fileuses »	—	5.000	5.000	—
2. Cycle « peigné »	—	4.000	4.000	—
B. - Industries du coton	49.000	40.000	89.000	14.000
C. - Industrie tissage des fibres synthétiques et artificielles continues .	—	18.000	18.000	—
D. - Industries confection d'articles textiles				
1. Bonneterie	—	3.000	3.000	—
2. Confection	—	3.000	3.000	—
3. Broderie	—	5.000	5.000	—
	49.000	78.000	127.000	14.000
V. - *INDUSTRIES DIVERSES*				
A. - Papiers et cartons				
1. Pâte à papier ..	—	25.000	25.000	—
2. Papiers et cartons	—	10.000	10.000	—
3. Papier transformé	—	1.800	1.800	—
B. - Matériaux de construction				
1. Ciment	—	25.000	25.000	—
2. Aggloméré	—	3.000	3.000	—
3. Briques et tuiles	—	1.500	1.500	—
4. Briques réfractaires	—	850	850	—
5. Céramique sanitaire	—	2.000	2.000	—
6. Céramique ménage	—	2.600	2.600	—
7. Verre creux	—	3.000	3.000	—
8. Verre plat	—	5.000	5.000	—
	—	79.750	79.750	—

RECAPITULATION

Secteurs	Investissements Publics	Investissements Privés	Total des investissements	Financement Public 1965-1967
	Fonds de roulement exclus			
I. - *INDUSTRIES DES METAUX*				
A. - Industries métallurgiques ..	70.500	61.500	132.000	20.000
B. - Industrie de transformations .	—	—	—	—
— Première transformation	—	12.850	12.850	—
— Biens d'équipement	—	26.400	26.400	—
— Véhicules ...	—	10.500	10.500	—
— Biens de consommation ..	—	7.350	7.350	—
II. - *INDUSTRIES CHIMIQUES ET PARACHIMIQUES*				
A. - Industries chimiques de base	146.000	64.300	210.300	116.000
B. - Industrie chimique et parachimiques diverses	3.240	25.250	28.490	1.500
III. - *INDUSTRIES ALIMENTAIRES*	240.000	41.050	281.050	173.000
IV. - *INDUSTRIES TEXTILES*	49.000	78.000	127.000	14.000
V. - *INDUSTRIES DIVERSES*	—	79.750	79.750	—
TOTAL	508.740	406.950	915.690	324.500

NOTA. — En ce qui concerne le secteur public, la mobilisation des crédits prévus est particulièrement liée à la réalisation de projets spécifiques, ainsi qu'il sera noté dans le chapitre relatif au financement. La prévision initiale du Plan ne retient donc en première analyse que des dépenses jugées incompressibles auxquelles s'ajoute la consolidation d'engagements antérieurs.

VENTILATION DES DEPENSES PUBLIQUES

(En milliers de DH)

	1965	1966	1967	Total
Prime d'Equipement	15.000	15.000	15.000	45.000
Complexe de Safi .	70.000	20.000	—	90.000
Sucrerie du Beth .	10.000	10.000	11.310	31.310
Mines de Kettara .	10.000	10.000	—	20.000
Participations diverses de l'Etat	5.000	5.000	5.000	15.000
Sucreries	10.000	80.000	100.000	190.000
Provisions, participations industrielles	—	20.000	73.690	93.690
	120.000	160.000	205.000	485.000

III. – L'ARTISANAT

I. – RECONVERSION DE L'ARTISANAT UTILITAIRE

II. – ENCOURAGEMENT A L'ARTISANAT D'ART

III. – AUTRES ACTIONS

III. — L'ARTISANAT

La définition du secteur de l'Artisanat est assez complexe. Etant donné l'urgence de certains problèmes et la concentration nécessaire des efforts, l'artisan que l'on retient généralement est avant tout :

— un artisan urbain, faisant partie des grands centres traditionnels de production artisanale,

— un artisan qui travaille certains produits définis (textile, cuir, bois, métaux, céramique et divers) suivant des techniques peu mécanisées ou exclusives.

A ce niveau, il semble bien qu'une distinction puisse, en effet, être utilement faite entre :

— un artisanat d'art,
— un artisanat de production utilitaire courante,
— un artisanat de service,
car les problèmes qu'ils suscitent chacun sont nettement différents.

A l'artisanat d'art correspondant une qualité et unicité de la technique et du produit qui, à elles seules, interdisent son déclin ou sa disparition, à moins d'un bouleversement dans les goûts et besoins artistiques. Au moment même où s'accroît une demande nationale et étrangère en produits nationaux d'art ou de haut luxe, un tel artisanat ne saurait être qu'encouragé.

Par contre, l'artisanat de production utilitaire courant est aujourd'hui directement concurrencé par la technique moderne, mécanique avant tout, qui ne peut que supplanter les techniques archaïques de production. Cette concurrence de la technologie entraîne à court terme une baisse constante d'activité et de revenu dans ce secteur, à plus long terme sa disparition quasi totale.

Le problème essentiel est, dès lors, d'entraîner une reconversion sans que l'évolution ne soit par trop brutale. Sans doute, est-ce là tout le problème du passage d'une économie artisanale à une économie industrielle. Agir directement sur le seul artisanat est certainement insuffisant pour provoquer le processus d'industrialisation. On peut néanmoins tenter que, par une formation plus élaborée ou un regroupement plus productif, ces artisans dérivent vers l'artisanat artistique ou vers les formes de production plus industrielles.

[illegible] que s'engage résolument au cours de

Les données chiffrées concernant l'artisanat sont encore incertaines à l'heure actuelle, des études approfondies sont nécessaires dans ce domaine.

Si l'on se réfère aux résultats provisoires d'une enquête menée en 1962 (enquête à objectifs multiples), sur les quelques 500.000 foyers (230.000 ruraux, 270.000 urbains) qui tirent en partie ou entièrement un maigre revenu (500 DH/an) de l'activité artisanale, on peut évaluer, à près de 250.000 les artisans au Maroc.

A supposer que près du quart de ces artisans pratiquent dès maintenant un artisanat d'art, ce sont donc près de 200.000 artisans qu'il faut reconvertir à long terme. En fait, on ne saurait révolutionner un tel secteur en quelques années et par une seule action directe sur les artisans. Il s'agit, bien plus, d'amorcer une évolution délicate mais inéluctable.

En vue de préparer cette évolution à long terme, tout en veillant à ce qu'elle ne soit pas trop brutale, le programme triennal entend doter la Direction de l'Artisanat des moyens en personnel technique et administratif nécessaires à l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées :

— promouvoir la reconversion des secteurs directement concurrencés par le machinisme ;

— développer l'artisanat d'art ;

— de façon générale améliorer par une action sur la commercialisation et le crédit un revenu qui ne cesse de se dégrader.

I. — RECONVERSION DE L'ARTISANAT UTILITAIRE

Cette reconversion, qu'elle se fasse vers un artisanat d'art ou vers des formes plus productives de travail, n'est actuellement possible et souhaitable que dans des secteurs bien définis : cuir, tissage, bois, céramique.

Comme le rythme de reconversion dépend essentiellement de l'encadrement technique disponible, les efforts seront donc dirigés en priorité vers l'achèvement des Instituts Nationaux que sont les écoles normales de l'artisanat et des centres d'apprentissage en cours de réalisation.

En outre, on s'acheminera vers la mise au point de la formule des unités de production, afin de voir dans quelle mesure celle-ci est généralisable dans le cadre d'une politique systématique de reconversion.

1) Les Instituts Nationaux

normales (Formation d'Instructeurs pour les Centres d'Apprentissage) et, en même temps de centres de diffusion de techniques et de matériaux nouveaux. Ces Instituts apparaissent ainsi comme des laboratoires-écoles, destinés à renouveler l'artisanat dans ses techniques.

Le programme triennal verra l'achèvement de l'Institut National du textile et du cuir à Fès et du Centre d'Apprentissage de tannerie de Beni-Mellal qui servira également de Centre de Recherche pour l'industrie du cuir en général.

2) Les Centres d'Apprentissage.

Sur les 37 centres dont la création avait été prévue pendant la période du Plan quinquennal, 32 étaient créés ou en voie de finition en 1964.

Le programme triennal n'envisage pas la création de Centres nouveaux mais seulement l'achèvement et la bonne mise en route de ceux qui étaient en cours de réalisation, il prévoit uniquement un montant global de crédits d'équipements dont l'utilisation sera décidée après étude complète des besoins à satisfaire. Cette étude faite à l'initiative du Sous-Secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique de la formation professionnelle et de la formation des cadres permettra en effet de définir les opérations prioritaires avec objectivité. A noter que deux opérations sont réalisées avec le concours de l'AID. Le Centre l'Apprentissage de la tannerie à Beni-Mellal et le Centre d'Apprentissage de taille de pierres semi-précieuses à Rabat.

Les Centres d'Apprentissage doivent jouer un rôle essentiel dans la politique d'encouragement à l'artisanat. Ils viseront non seulement à former de meilleurs artisans mais aussi à exploiter au maximum les caractéristiques artistiques de chaque région. Il sera donc souhaitable de doubler la politique de couverture du pays en centres d'apprentissage d'une politique de régionalisation des arts enseignés.

A l'heure actuelle, dans chaque centre, l'apprentissage s'effectue sur une base d'enseignement uniforme. On enseigne le tissage d'un même type, par exemple, du Nord au Sud du Maroc. La mise en valeur dans chaque centre régional de techniques et arts locaux permettrait, sans nul doute de faire assimiler plus rapidement des techniques progressives, puisqu'il s'agit d'arts déjà connus, et de maintenir plus vive l'originalité des traditions artistiques de la région.

En résumé, le Maroc est sur le point de disposer d'un réseau très important de centres d'apprentissage. Il représente un capital qui doit être exploité dans les meilleures conditions. Certaines difficultés actuelles montrent toutefois que des progrès restent à faire dans ce domaine. La mise au point du fonctionnement de ces centres apparait ainsi comme l'une des priorités auxquelles les services de l'Arti- doivent consacrer le principal de leur efforts durant la période

3) Les unités de production

Depuis les travaux du Plan quinquennal, la création d'unités de production, groupant un certain nombre d'artisans autour d'une technique plus productive et de mode de gestion plus coopératifs, apparaît comme une des pièces maîtresses de la reconversion artisanale. Malheureusement, le programme prévu n'a pas été réalisé, les modalités de mise en œuvre n'ayant pu être mises au point.

Malgré l'intérêt de la formule, il convient donc aujourd'hui de prendre toutes les précautions voulues avant de prétendre la généraliser. Aussi durant la période du programme triennal, celui-ci se limitera dans une première phase à la création de deux unités de la production dont l'une sera consacrée au textile (tissage et teinture) et l'autre au cuir ; elles seront situées à Fès.

Cette création dont le coût (installation et équipement) est évalué à 1.600.000 dirhams sera réalisée dans les conditions suivantes :

— Les opérations d'équipement seront placées sous la responsabilité directe de l'Institut National du textile et du cuir de Fès.

— La gestion de l'Unité de production sera confiée dès sa mise en fonctionnement à une Société Coopérative dirigée par un responsable désigné par l'Institut National.

— Le financement de l'opération sera assuré sur fonds publics sous le contrôle d'un organisme à déterminer qui exercerait à la fois un contrôle sur l'utilisation des crédits accordés et une surveillance plus générale du fonctionnement de l'Unité, en vue d'assurer progressivement une gestion financière indépendante dans des conditions saines.

La réussite de la formule des unités de production implique chez les artisans le développement de l'esprit de coopération et la volonté profonde d'un renouveau. En outre, elle ne sera possible sur une grande échelle que si un organisme d'assistance technique et financière est mis en place.

Il conviendrait d'assurer aux artisans un approvisionnement en filés de laine, de qualité suivie, adaptés à leurs besoins et à un prix égal à celui fait ordinairement aux transformateurs industriels ou intermédiaires. L'action dans ce sens doit être menée par la Direction de l'Industrie en liaison avec la Direction de l'Artisanat.

II. — ENCOURAGEMENT A L'ARTISANAT D'ART

Cet encouragement revêt généralement des formes diverses :

— Création auprès des principaux centres d'apprentissage de Centres de documentation, où l'artisan peut trouver la documentation technique, voire l'inspiration qui l'aiderait à réaliser son œuvre

- — Octroi de bourses d'études complémentaires à l'étranger à certains artisans d'art, comme il a été fait pendant les années du Plan quinquennal (Ecole des Beaux-Arts de Rome, Ecole du Cuir de Florence, Lycée Technique Estienne, etc...)
- — Protection juridique de la production artistique contre les imitations et contrefaçons, ainsi que l'institution d'un label de qualité des produits et élargissement des possibilités d'exportations.
- — Enfin d'autres formes d'aide, telles que des commandes officielles de l'Etat seront mises en œuvres en vue d'encourager un artisanat d'art ou de haute qualité dont la disparition serait fort regrettable.

III. — OUTRE LES ACTIONS CI-DESSUS EVOQUEES, LA POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT A L'ARTISANAT DEVRA FAVORISER :

- — l'amélioration de l'outillage, en définissant avec la Banque Centrale Populaire et la Banque Nationale pour le Développement Economique, les modalités d'un crédit réellement adapté aux conditions de l'Artisanat.
- — le développement de l'appareil commercial des produits artisanaux.

Il existe à l'heure actuelle, parallèlement à l'appareil de commercialisation privé, deux organismes chargés de la commercialisation de produits artisanaux : les Maisons de l'Artisanat dont l'activité est dirigée essentiellement vers le marché extérieur et qui ont des délégués dans les grands centres de production artisanale, Copartim, possédant une dizaine de points de vente sur le marché intérieur et qui assure ses achats auprès de ses propres artisans.

Tout en étendant leur champ d'activité, ces deux organismes, qui seront dotés de moyens suffisants et qui accorderont leurs activités, devront prévoir la création de points de vente dans les ports et les aéroports. Ceux-ci serviront d'expositions permanentes aux produits artisanaux marocains ainsi que de centres de débouché sur le marché extérieur. Des particuliers (artisans) pourront être également encouragés à contribuer à ces opérations.

Une étude approfondie sur la commercialisation des produits artisanaux sera entreprise pour promouvoir l'extension des ventes des produits de l'artisanat. Cette étude déterminera la structure la plus appropriée du ou des organismes de commercialisation.

Le développement du contrôle de la qualité est d'une importance primordiale. L'extension de l'estampillage aux produits du cuir sera réalisée en cours de Plan. Le coût de l'équipement correspondant

RECAPITULATIF

	1965	1966	1967	Totaux
— Institut National du textile (1) et du cuir de Fès ..				
— Tannerie de Beni-Mellal (1) ..				
— Centre d'apprentissage de taille des pierres semi-précieuses de Rabat (1)				
— Unités de production	200.000	600.000	800.000	1.600.000
— Estampillage ..	100.000			100.000
Total	300.000	600.000	800.000	1.700.000

(1) Le programme et les crédits relatifs à ces opérations figurent au titre III. Formation des cadres « Enseignements spécialisés ».

Observations

Le programme retenu est d'une modicité qui pourrait surprendre le lecteur non averti.

En fait s'il est exact que le problème de la prospérité de l'artisanat concerne une fraction importante de la population, les solutions à apporter sont loin de relever exclusivement de l'investissement public et la subvention budgétaire n'a jamais constitué un remède définitif à un aménagement de structures.

La Direction de l'Artisanat a présenté un programme triennal ambitieux qui nécessitait une dépense publique de 27.314.000 DH, dont plus de 20.000.000 de DH, pour la création d'unités de production.

Si l'on accepte la question de la formation abordée au titre III « Formation des cadres » la reconversion de l'Artisanat peut être résolue pendant la période triennale.

Bien au contraire, l'échec d'une unité de production coûterait à la collectivité et ruinerait l'idée et l'expérience dans l'esprit de ses bénéficiaires.

La prudence indispensable et les contraintes financières se conjuguent donc pour que le plan 1965-1967 soit le champ d'une expérience qui, si elle réussit, pourra être heureusement étendue dans

IV. – PECHES MARITIMES ET MARINE MARCHANDE

I. – INFRASTRUCTURES ADMINISTRATIVES

II. – INSTITUT DES PECHES

III. – SAUVETAGE MARITIME ET SURVEILLANCE DES PECHES MARITIMES

IV. – OSTREICULTURE

V. – ECOLES MARITIMES ET BATEAU-ECOLE

VI. – DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION DU POISSON

VII. – MODERNISATION ET RECONVERSION DE LA FLOTTE DE PECHE

VIII. – DEVELOPPEMENT DE L'ARMEMENT

IV. — PECHES MARITIMES ET MARINE MARCHANDE

I. — INFRASTRUCTURES ADMINISTRATIVES

II. — INSTITUT DES PECHES

III. — SAUVETAGE MARITIME ET SURVEILLANCE DES PECHES MARITIMES

IV. — OSTREICULTURE

V. — ECOLES MARITIMES ET BATEAU-ECOLE

VI. — DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION DU POISSON

VII. — MODERNISATION ET RECONVERSION DE LA FLOTTE DE PECHE

VIII. — DEVELOPPEMENT DE L'ARMEMENT.

IV. — PECHES MARITIMES ET MARINE MARCHANDE

Le programme d'équipement de la Direction de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes tient le plus grand compte des contraintes financières très rigoureuses dans lesquelles a été établi le Plan triennal 1965-1967.

Aussi, seules les opérations les plus urgentes ont été retenues. Elles correspondent aux objectifs minimum qu'il est indispensable d'atteindre d'ici 1967.

Le montant total des crédits d'engagement demandés s'élève à 1.460.000 dirhams.

Toutefois, il convient d'ajouter les dotations relatives aux écoles maritimes, qui figurent dans le Plan au chapitre Formation des cadres, et sont rappelées ici pour mémoire :

— 1965	—
— 1966	810.000
— 1967	1.000.000
	1.810.000

I. — INFRASTRUCTURES ADMINISTRATIVES (chapitre 12, article 1)

Il est nécessaire de moderniser et d'adapter au découpage du littoral l'infrastructure administrative de la Direction.

La longue étendue de nos côtes et la nécessité d'avoir une administration proche des administrés motivent la construction d'immeubles administratifs spécialement adaptés à ces tâches dans les chefs-lieux des Quartiers Maritimes.

L'implantation du Quartier Maritime de Tanger est en voie de réalisation. Il est proposé de n'inscrire dans le plan qu'une seule réalisation nouvelle : le Quartier Maritime de Nador. Cette opération ne donnera pas lieu à l'ouverture de crédits d'engagement nouveaux ; en effet, elle se substitue à l'opération de construction d'un quartier maritime à Al Hoceima, qui revêt un moindre caractère d'urgence, et n'a donné encore lieu à aucun engagement.

II. — INSTITUT DES PECHES (chapitre 12, article 3).

En ce qui concerne l'Institut des Pêches, les crédits ouverts au titre de l'année 1964, doivent permettre d'achever définitivement son infrastructure. Il n'y a pas lieu de prévoir une nouvelle extension de cet organisme pendant la durée du Plan.

III. — SAUVETAGE MARITIME ET SURVEILLANCE DES PECHES MARITIMES

En ce qui concerne la surveillance des pêches et la navigation maritime, il a été souvent démontré que la protection de nos richesses naturelles et de nos fonds côtiers nécessiterait une surveillance efficace de tous les instants pour prévenir la dégradation de nos ressources par les navires de pêche étrangers.

En outre, la sauvegarde de la vie humaine en mer et la nécessité d'appliquer les règlements de sécurité de la navigation doivent pouvoir être assurée dans des conditions optima.

D'où la nécessité de doter le littoral d'un réseau de surveillance appropriée. Vedettes garde-côte rapides et canots de sauvetage doivent permettre de satisfaire aux impérieux besoins de ce secteur de l'activité de police du Royaume. Dans un stade ultérieur, l'utilisation d'hélicoptères devra être envisagée.

La Direction utilisera le crédit d'engagement ouvert précédemment et consolidé dans la loi de finances pour 1965 en vue de construire deux canots de sauvetage pouvant être éventuellement utilisés comme vedettes garde-côte (un à Agadir, l'autre en Zone Nord).

Crédits 1965	Crédits 1966	Crédits 1967
1.150.000	»	»

IV. — OSTREICULTURE

Une industrie nouvelle s'est récemment créée au Maroc ; c'est l'ostréiculture dans les lagunes de Oualidia et de Sidi Moussa.

Mais cette industrie est encore tributaire de l'étranger pour sa fourniture en naissains d'huître, 317 tonnes importées du Portugal en 1963 et 1964 pour une valeur de : 225.000 dirhams.

Cependant, il existe à Larache un gisement naturel qui devrait permettre l'approvisionnement des parcs de cultures en naissains, de faire de cette industrie une production entièrement marocaine et d'économiser, les devises nécessaires aux achats à l'étranger. Ce gisement, laissé à lui-même, n'offre que des possibilités très réduites en raison de conditions topographiques défavorables à son développement (en particulier défaut de sols durs dans l'Oued Loukos où il a sa source).

On pourrait assurer son renforcement :

1°) en poursuivant une série d'enrochement dans le cours et sur les berges de l'Oued Loukos, là ou les conditions sont favorables (100 à 200 m^3 de roches environ).

2°) en immergeant ensuite sur ces enrochements quelques dizaines de tonnes d'huîtres adultes en provenance des gisements du Sud de l'Europe.

3°) Ces travaux, dont l'intérêt général est certain, ne pourraient être effectués que moyennant une subvention de l'Etat de l'ordre de 30.000 dirhams à répartir sur trois années.

En conséquence il conviendrait de prévoir au budget d'équipement l'inscription des crédits suivants :

Crédits 1965	Crédits 1966	Crédits 1967
10.000 DH	10.000 DH	10.000 DH

V. — ECOLES MARITIMES ET BATEAU-ECOLE (chapitre 12, article 5)

Dans le domaine de l'enseignement maritime, [illegible] reste encore beaucoup à faire pour assurer la formation technique des cadres et des équipages de nos flottes de commerce et de pêche.

Deux tâches ont été entreprises qu'il convient de poursuivre :

1° La création d'Ecoles d'Apprentissage Maritime à Larache, Safi ou Agadir permettra de compléter ainsi l'infrastructure scolaire des écoles techniques maritimes.

2° La commande d'un navire-école d'application pouvant assurer aux futurs officiers de la Marine Marchande et de la grande pêche la formation pratique et technique optima, complément indispensable de l'enseignement théorique dispensé à l'Ecole.

Une utilisation rationnelle de ce bateau-école sera obtenue en l'affectant par rotation à l'Ecole d'officiers de la Marine Marchande et aux trois Ecoles d'apprentissage maritime. Il permettra ainsi d'assurer non seulement la formation pratique des élèves-officiers, mais la formation des élèves des Ecoles d'apprentissage à la pêche hauturière dont le développement est d'un intérêt tout particulier pour l'économie marocaine.

On observe également qu'aucune solution de remplacement ne peut être fournie par l'utilisation d'un navire appartenant à une compagnie nationale, le tonnage et les installations des bateaux disponibles ne correspondant pas aux caractéristiques d'un bateau école.

Dans ces conditions, et compte tenu de la priorité accordée dans le cadre du Plan à la formation des cadres, l'inscription du crédit relatif à la construction du bateau école apparaît ne pouvoir être reculée. En outre, il est envisagé de recourrir à une aide étrangère. Dans cette hypothèse, une partie du crédit demandé pourrait être annulée.

VI. — DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION DU POISSON

Développer à l'intérieur du pays la consommation du poisson, produit bon marché riche en protéines animales est une impérieuse nécessité. Le Marocain consomme 1 kg 200 de poisson par an : ce chiffre pourrait et devrait être décuplé.

Les études faites sur cette question depuis de nombreuses années ont démontré qu'afin de progresser dans ce domaine il serait nécessaire de réanimer l'initiative privée défaillante et au besoin de créer un organisme à l'échelon national capable d'effectuer les opérations suivantes :

- achat en gros du poisson ;
- son transport vers l'intérieur ;
- son stockage éventuel ;
- vente du poisson en détail sur les marchés locaux ;
- propagande et action publicitaire nécessaire pour créer le besoin d'achat.

L'organisme à créer pourrait être un établissement public doté de l'autonomie civile et financière.

Les crédits nécessaires pour cette création seraient relativement peu élevés pour les raisons suivantes :

a) Il existe déjà un organisme para-administratif « Le Comptoir d'Agréage du poisson industriel » familiarisé avec les problèmes posés par la commercialisation du poisson dont le personnel pourrait servir de base constitutive du nouvel organisme.

b) La F.A.O. par l'organe de son représentant au Maroc s'est toujours montrée particulièrement intéressée par tout effort que le Maroc serait disposé à consentir pour améliorer la consommation du poisson. Cet organisme international souhaiterait pouvoir apporter à l'organisme national créé à cette fin toute l'aide financière et matérielle dont il pourrait avoir besoin.

VII. — MODERNISATION ET RECONVERSION DE LA FLOTTE DE PECHE

La Direction de la Marine Marchande et des Pêches maritimes s'efforce depuis longtemps de donner à la pêche au thon, une impulsion qui viendrait relancer la pêche au Maroc et fournir une matière première supplémentaire à l'industrie de la conserve de poisson.

La formule suivante, en liaison avec la B.N.D.E. et le B.E.P.I. a été adoptée :

1°) le B.E.P.I. a loué pour l'année 1965 un bateau thonier qui fera une campagne de pêche hauturière au thon ;

2°) La campagne se fera sous contrôle étroit de l'Institut des Pêches.

3°) Le montant du loyer de ce bateau s'élèvera à une centaine de milliers de dirhams. Le montant des apports de pêche sera bien entendu à déduire de celui du loyer du bateau en question.

4°) Au vu des résultats obtenus en fin de campagne, l'Institut des Pêches établira un rapport complet sur la pêche au thon (type de bateau à préconiser, lieux de pêche suivant les époques, etc...)

Cette campagne dont le principe a été définitivement admis en août 1964 doit se dérouler du 1er septembre 1964 au 1er septembre 1965 avec le concours d'un armement thonier étranger.

Si les résultats s'avèrent favorables, une ou plusieurs sociétés d'exploitation pourraient voir le jour.

En cas de succès, il y aura lieu de favoriser la construction ou l'achat par les armateurs marocains d'unités adaptées à ce genre de pêche.

Le financement de cette flotte hauturière de pêche au thon serait à chercher dans les crédits fournisseurs étrangers (gouvernementaux ou privés)à long terme ainsi que dans les crédits locaux à long terme. L'ensemble de ces crédits bénéficiera de ristournes d'intérêt accordées par l'Etat.

VIII. — DEVELOPPEMENT DE L'ARMEMENT

La nécessité vitale pour le Maroc d'avoir une flotte de commerce capable d'assurer une part importante de ses importations et exportations n'est plus à démontrer.

Cette nécessité réelle a conduit le gouvernement à s'orienter vers une politique de développment du pavillon marocain dont le dahir du 25 septembre 1962 est une des plus importantes manifestations.

La question de base, celle de savoir si le Maroc doit ou non avoir une flotte de commerce en harmonie avec son économie est donc résolue : Le Maroc doit être doté d'une Marine Marchande qui soit en mesure de répondre à sa vocation maritime, au volume de ses échanges et de son outillage portuaire.

On ne saurait trop répéter que le recours aux armements étrangers grève lourdement notre balance des comptes, que le transport se paie comme une marchandise quelconque et que chaque tonne de marchandise qui échappe à notre pavillon, représente une dîme que nous payons aux armements étrangers.

Les « Services » rendus à ce titre par les flottes étrangères coûtent à l'Etat plus de 200 millions de DH, constituant une hémorragie permanente de devises fortes que seul le développement d'une importante flotte nationale permettrait d'enrayer.

Or, malgré les efforts constants déployés depuis sa création par la Société d'Economie Mixte, la Compagnie Marocaine de Navigation (COMANAV), la flotte de commerce marocaine ne comprend actuellement que 27 navires de charge jaugeant ensemble près de 50.000 tonneaux de jauge brute représentant un port en lourd de 80.000 tonnes environ.

La participation effective de cette flotte ne dépasse encore guère 3 % dans le transport des principaux produits importés et exportés par mer.

Cependant si faible que soit cette participation, le taux des frêts encaissés par l'armement national atteint quand même plus de 20 millions de DH, ce qui démontre combien facilement une flotte plus puissante pourrait compenser une part importante du déficit signalé ci-dessus.

Toutes les grandes nations ont parfaitement compris la nécessité de ne pas être tributaire des armements étrangers il suffit à cet égard de comparer l'insignifiante contribution du pavillon marocain aux participations de l'ordre de 50 % auxquelles parvient la plupart des grandes nations même non spécifiquement maritimes comme la France.

C'est pour se libérer progressivement de l'emprise excessive des armements étrangers qu'une politique de développement du pavillon marocain a été tracée par le Dahir susvisé. La réalisation de cette politique est déjà entamée grâce à des mesures d'encouragement d'ordre financier, douanier et économique: nous citerons en particuliers les mesures d'encouragement aux investissemnts privés institués par le dahir du 31 décembre 1960 et étendues aux entreprises d'armement par arrêté conjoint (Finances, Commerce et Industrie) n° 491-62 du 5 septembre 1962.

Le financement du développement du tonnage national serait à chercher dans les crédits-fournisseurs étrangers (Gouvernementaux ou privés) à long terme, ainsi que des crédits locaux à long terme. L'ensemble des crédits bénéficiera de ristournes d'intérêt accordées par l'Etat.

⁂

TABLEAU RECAPITULATIF

	1965	1966	1967	Total
I. - Infrastructure administrative.	» (1)	»	»	»
II. - Institut des pêches	»	»	»	»
III. - Sauvetage et surveillance des pêches	1.150.000	»	»	1.150.000
IV. - Développement de l'ostréiculture	10.000	10.000	10.000	30.000
Total I à IV ..	1.160.000	10.000	10.000	1.180.000
pour mémoire :				
V. - Ecole maritime et bateau-école ..	(2)	810.000	1.000.000	1.810.000
VI. - Développement de la consommation du poisson ...	»	»	»	»
VII - Modernisation et reconversion de la flotte de pêche	»	»	»	»
VIII. - Développement de l'armement	»	»	»	»
Total I à VIII ..	1.160.000	820.000	1.010.000	2.990.000

(1) Le projet de construction du quartier maritime de Nador est substitué au projet de construction du quartier maritime d'Al Hoceima, et sera financé par prélèvement sur les crédits de reports des années antérieures pour un montant de 260.000 DH.

(2) Les travaux prévus en 1965 au titre de cette ligne seront financés à concurrence de 1.084.000 DH par l'utilisation des crédits de report.

TITRE VII

I. — Enseignement primaire

II. — Jeunesse et Sports

III. — Action sociale

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

I. – LA SITUATION ACTUELLE

II. – LA PERIODE TRIENNALE

III. – LES BESOINS

IV. – LES ENFANTS NON SCOLARISES
LES ENFANTS QUITTANT LE COURS MOYEN 2e ANNEE

Enseignement primaire

I. — LA SITUATION ACTUELLE

La période quinquennale a été marquée par un très gros effort de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire se traduisant par des dépenses d'investissement considérables (près de 100 millions de DH) et un alourdissement constant des charges de fonctionnement, notamment en raison des recrutements massifs d'enseignements.

La doctrine de l'Education Nationale, déjà mentionnée au titre III : Formation des cadres, a reposé sur l'application de quatre principes :

— généralisation ;
— arabisation ;
— unification ;
— marocanisation et formation des cadres.

Pour ce dernier point, il convient de se référer au titre III mentionné ci-dessus puisqu'il s'agit uniquement du personnel enseignant et administratif, et non des enfants scolarisables.

1°) Généralisation de l'enseignement

La Période quinquennale a été caractérisée par :

— l'adoption d'une politique de scolarisation de masse conduisant à une réduction rapide à l'analphabétisme ;
— la priorité donnée à la scolarisation des enfants de 7 ans ;

octobre 1959	728.000 enfants scolarisés
octobre 1964	1.100.000 enfants scolarisés

La réussite de la politique de scolarisation de masse a amené le gouvernement de Sa Majesté à proclamer le principe de la scolarisation obligatoire par paliers successifs (dahir du 25 joumada II 1383). Ainsi, tout enfant, quels que soient son sexe et ses aptitudes, a le droit de recevoir une instruction primaire élémentaire (lire, écrire, compter).

2°) Arabisation de l'enseignement

Le souci constant des responsables de l'Education Nationale depuis l'indépendance a été de redonner à la langue nationale non seulement son rôle de langue véhiculaire mais aussi de langue de civilisation.

Au lendemain de l'indépendance, les élèves recevaient un enseignement en langue nationale à raison de 10 heures hebdomadaires sur 30 heures. La période quinquennale a vu s'amorcer l'arabisation de l'enseignement primaire.

— deux cours ont été totalement arabisés : C.P., C.E.I. ;

— dans les autres cours, l'horaire a été fixé à : 15 heures d'arabe et 15 heures de français.

Les 15 heures de français sont ainsi réparties :

— 9 heures 30 d'étude de la langue ;
(langage, écriture, lecture, orthographe, grammaire) ;

— 3 heures 45 de calcul ;

— 0 heure 30 de dessin.

Il faut ajouter la moitié du temps total des récréations : 1 heure 15.

Ainsi, pendant la période quinquennale, le calcul et les leçons de choses étaient enseignées en langue étrangère au C.E. II, C.M. 1, C.M. II.

3°) Unification de l'enseignement

De grands progrès ont été réalisés pendant la période 1960 - 1964 :

— réduction progressive des classes primaires de type européen, classes pratiquant un régime d'enseignement de type français (30 heures) :

octobre 1959	700 classes
octobre 1962	360 classes

soit 13.629 élèves dont 11.500 marocains.

— intégration des écoles de l'Alliance Israëlite Universelle (classes dispensant un enseignement de type européen et l'enseignement de l'hébreu).

octobre 1960 : 261 classes prises en charge par le M.E.N. (rémunération du personnel et frais de fonctionnement).

Les autres classes continuaient à dépendre d'un organisme privé (Ittihad Maroc remplaçant l'A.I.U.) qui recevait du Ministère une subvention de fonctionnement.

Janvier 1963 : intégration des enseignants de l'Ittihad Maroc dans les cadres de l'enseignement public.
— introduction de l'enseignement type marocain.

— intégration progressive de l'enseignement privé :

- — prise en charge progressive de la rémunération des agents de l'enseignement privé ;
- — contrôle de l'organisation de ses établissements ;
- — contrôle pédagogique des enseignants ;
- — unification des examens ;
- — en octobre 1962, 410 agents sur 1.100 étaient pris en charge par le Ministère de l'Education Nationale.

II. — LA PERIODE TRIENNALE

1°) Généralisation de l'enseignement

— continuation de la politique de scolarisation de masse conformément aux décisions du dahir du 25 joumada II 1383 ;

— extension progressive de la scolarisation aux enfants de 5 ans et de 6 ans, ce qui aura pour résultat une scolarisation plus importante que celle qui aurait été obtenue par la continuation de la politique définie dans le Plan quinquennal.

2°) Arabisation de l'enseignement

La période triennale verra l'arabisation totale de l'enseignement primaire (calcul et leçons de choses enseignés en arabe) :

— *cours totalement arabisés :*

octobre 1964 : C.P. - C.E. I - C.E. II ;
octobre 1965 : C.E. I - C.E. II - C.M. I ;
octobre 1966 : C.E.I - C.E. II - C.M. I - C.M. II.

Ainsi, dans le premier degré, la langue arabe redevient le véhicule de l'action éducative.

De plus, une langue étrangère sera étudiée dès le cours élémentaire IIème année.

3°) Unification de l'enseignement

— introduction dès octobre 1964 dans toutes les écoles officielles du même système pédagogique ;

d'où :

— suppression des dernières classes primaires de type européen ;

— unification des examens.

Si le plan triennal poursuit les efforts en vue de l'unification de l'enseignement, il comporte une nouvelle orientation en ce qui concerne l'enseignement privé qui sera encouragé et aura une plus grande liberté, en vue de diminuer les charges de l'Etat.

Structure pédagogique proposée pendant la période triennale

C.E. I	30 heures d'arabe
C.E. II	20 heures d'arabe + 10 heures de français
C.M. I	20 heures d'arabe + 10 heures de français
C.M. II	20 heures d'arabe + 10 heures de français

III. — LES BESOINS

1°) Rappel des objectifs du Plan triennal

GENERALISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Pendant la période triennale, la politique de scolarisation de masse, sera non seulement poursuivie mais même encore accentuée en application du dahir du 25 joumada II 1383 qui rend l'enseignement obligatoire par paliers successifs.

ARABISATION TOTALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les deux dernières disclipnes enseignées en langue étrangère seront arabisées dès octobre 1964 :

en octobre 1964	dans les C.E. II
en octobre 1965	dans les C.M. I
en octobre 1966	dans les C.M. II

La langue étrangère sera étudiée dès le C.E. II à raison de 10 heures par semaine.

MAROCANISATION

A la fin de la période triennale, l'enseignement du premier degré sera dispensé entièrement par des nationaux.

INTRODUCTION DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE D'UN ENSEIGNEMENT RURAL ELEMENTAIRE

L'enseignement du premier degré ne peut se contenter de préparer les enfants à entrer dans le second degré. Une partie des élèves ne recevra que cette instruction. C'est pourquoi les programmes de l'enseignement primaire devront veiller à donner une certaine formation pratique en assurant notamment la transmission des connaissances élémentaires en agriculture et en mécanique agricole.

ELEVATION DU NIVEAU DES MAITRES

Le plan triennal se caractérisera par une élévation du niveau de la formation des maîtres.

- — élimination des éléments médiocres ;
- — relèvement du niveau intellectuel et professionnel des maîtres.

REFORME DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

a) **Objectifs**

Pendant la période triennale, l'enseignement primaire sera réformé en vue d'atteindre trois objectifs :

- — extension de la politique de scolarisation de masse qui atteindra les enfants des tranches d'âge de 5 ans et de 6 ans ;
- — allongement de la scolarité : 7 ans d'études au lieu de 4 ans et demi d'où relèvement du niveau des études ;
- — mise en place d'un enseignement primaire national qui tient compte des traditions du pays et des valeurs arabo-musulmanes tout en préparant l'élève à son adaptation au monde et aux techniques modernes.

b) **Reforme envisagée**

Mise en place d'un premier cycle communal de trois années d'études pour les élèves de 5 ans, 6 ans et 7 ans.

Les locaux et le personnel seront entièrement à la charge des communes.

Les programmes, les horaires et le contrôle pédagogique seront du ressort de l'Education Nationale.

L'enseignement y sera dispensé en langue nationale

- — à la sortie du premier cycle communal, l'élève entrera dans le second cycle ou cycle primaire dépendant du Ministère de l'Education Nationale.

Ce cycle comprendra 4 années d'études :

C.E. I - C.E. II - C.M. I - C.M.II.

L'enseignement y sera donné entièrement en langue arabe et une langue étrangère y sera étudiée.

Ainsi, après un cycle préparatoire de trois ans, l'élève pourra suivre des études primaires d'un niveau plus élevé qui le prépareront avec plus d'efficacité aux enseignements secondaire et supérieur.

2°) Aspect de l'enseignement primaire pendant la période triennale

A. — Le premier cycle communal :

— mise en place progressive de ce secteur en partant des tranches d'âge de 7 ans et de 6 ans.

Année 1965-1966 :

— ouverture de la troisième année qui groupera les enfants des tranches d'âge de 7 ans et de 6 ans soit environ 600.000.

Année 1966-1967 :

— ouverture de la deuxième année qui groupera les enfants des tranches d'âge de 5 ans et de 6 ans soit environ 600.000.

— maintien de la troisième année qui recevra les enfants de 7 ans environ 300.000 (anciens).

Année 1967-1968 :

— mise en place définitive du système ;

— première année : enfants de 5 ans (environ 300.000 nouveaux) ;

— deuxième année : enfants de 6 ans (environ 300.000 anciens) ;

— troisième année : enfants de 7 ans (environ 300.000 anciens).

B. — Le cycle primaire

a) Tableau de la scolarisation

	1965	1966	1967
C.E. I.	242.960	300.360	302.400
C.E. II.	217.470	230.574	277.391
C.M. I.	175.421	191.663	204.347
C.M. II.	200.917	203.161	215.429

b) **Etude technique de la scolarisation**

— voir le tableau en annexe qui décompose l'évolution de la scolarisation pendant la période triennale (les calculs théoriques ont eu pour point de départ les statistiques réelles diffusées par le M.E.N. en 1963-1964).

Indications nécessaires à la lecture de ce tableau

237.000	:	effectifs par année scolaire ;
→	:	nombre de redoublants ;
→	:	nombre d'élèves qui passent d'un cours à l'autre ;
↓	:	nombre d'élèves qui ont abandonné leurs études ;

Normes de calcul de la pyramide scolaire

a) redoublement :	C.E. I	18 %
	C.E. II	20 %
	C.M. I	20 %
	C.M. II	40 %
b) abandon :	C.E. I	5 %
	C.E. II	8 %
	C.M. I	12 %

N.B. — Ces normes sont très sévères. L'évolution qu'elles pourraient subir au cours du Plan triennal ne saurait être que favorable.

c) **Pyramide scolaire :**

Voir tableaux joints en annexe.

Cette pyramide tient compte aussi :

- de la suppression des cours préparatoires ;
- de la montée des effectifs provenant du secteur communal ;
- des locaux existants ;
- du nombre des maîtres disponibles.

3°) Coût de l'enseignement primaire à la suite de la réforme

LE PREMIER CYCLE COMMUNAL

Il est placé sous la responsabilité des communes, cellule de base de l'organisation communale.

Les constructions et le personnel sont payés sur les fonds communaux.

LE CYCLE PRIMAIRE

— Aucune dépense, ni en personnel, ni en équipement,

— au contraire possibilité de perfectionnement du personnel.

Cependant, l'achèvement des opérations en cours, autorisées au titre du Plan quinquennal nécessite l'inscription d'un crédit de 8.000.000 de DH en 1965. D'autre part, il faudra prévoir des crédits matériels en vue de l'entretien et de la bonne marche des écoles.

⁂

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

Maîtres - Cours - Locaux

COURS	1964 - 1965			1965 - 1966			1966 - 1967			1967 - 1968		
	Maîtres	Cours	Locaux	Maîtres	Cours	Locaux	Maîtres	Cours	Locaux	Maîtres	Cours	Locaux
C.P.	4.930	6.574	4.931									
C.E. I.	5.761	5.761	10.633	6.074	6.074		7.509	7.509		7.560	7.560	
C.E. II. ...	5.274	5.274		5.877	5.877		6.231	6.231		7.497	7.497	
C.M. I.	4.718	4.718		4.741	4.741		5.180	5.180		5.522	5.522	
C.M. II. ...	5.465	5.465	3.826	5.581	5.581		5.643	5.643		5.984	5.984	
Directeurs ..	1.075			1.075			1.075			1.075		
Total	27.223	27.792	19.390	23.348	22.273	19.390	25.638	24.563	19.390	27.638	26.563	19.390

IV. — LES ENFANTS NON SCOLARISES, LES ENFANTS QUITTANT LE COURS MOYEN 2ᵉ ANNEE

Le Plan triennal n'a pris en considération que la scolarisation dans le secteur normal : enfants de 7 ans.

Deux problèmes restent non résolus :

— celui des enfants non scolarisés ;

— celui des élèves qui quittent l'école au niveau des cours moyens II.

A.) Les enfants non scolarisés

C'est un problème grave que l'existence de milliers d'enfants analphabètes donc handicapés et représentant pour le pays une perte de potentiel. Ces enfants n'ont pas été scolarisés pour différentes raisons :

— enfants trop âgés ;

— manque de place dans les écoles ;

— désintéressement des parents ;

— nomadisme des populations.

Solution proposée pour améliorer cette situation

Partager ces enfants en trois catégories par tranche d'âge :

— enfants de 8 ans ;

— enfants de 8 à 11 ans ;

— enfants de 12 à 14 ans.

Enfants de 8 ans :

Ces enfants seront pris dans la mesure des places disponibles, en priorité dans les classes du secteur normal.

Enfants de 8 à 11 ans :

Les enfants de 8 ans à 11 ans non encore scolarisés pourraient être confiés à un secteur complémentaire dont la tâche serait facilitée :

— par le nombre plus limité de sa clientèle ;

— par l'aide que peuvent fournir les instituteurs du secteur normal sous la forme de cours péri-scolaires.

— par l'utilisation des moniteurs du secteur normal qui doivent être progressivement remplacés par des instituteurs ;

- — par l'utilisation à plein temps des locaux disponibles, casernes, édifices publics, domaniaux ou privés ;
- — par un horaire d'enseignement réduit aux disciplines essentielles représentant un enseignement élémentaire de trois ans (enseignement religieux, lecture, calcul, écriture) donné entièrement en langue arabe.

Cet enseignement élémentaire de trois ans pourrait être complété par une formation professionnelle de deux ans conduisant aux centres d'apprentissage.

Enfants de plus de 12 ans :

Ils devraient être pris en charge par l'Education de Base dont l'action pourrait s'étendre de la vie adulte aux adolescents analphabètes.

Le programme des études serait celui de l'Education de Base :

- — alphabétisation ;
- — éducation civique ;
- — initiation aux connaissances usuelles de la vie pratique ;
- — initiation aux techniques d'apprentissage d'un métier, formation professionnelle dans les centres d'apprentissage.

B.) Les enfants qui quittent l'école au niveau des cours moyens IIème année

Caractéristiques de cette catégorie :

1° - elle se subdivise en deux groupes :

- — les élèves quittant l'école pourvus du C.E.P. (80 %) ;
- — les élèves quittant l'école sans titres (20 %).

Ce deuxième groupe ainsi que les déchets au cours de la scolarité primaire peuvent être considérés comme une perte nette et inévitable donc n'offre aucun intérêt dans la présente étude. Il ne sera tenu compte que du premier groupe.

2° - âge :

14 à 17 ans puisque l'âge requis pour entrer dans le monde du travail est de 18 ans.

3° - nombre :

Ce nombre ira sans cesse croissant compte-tenu de la scolarisation de masse. Pendant la période triennale, 50.000 élèves par an environ pourvus du C.E.P. âgés de 14 à 17 ans devront quitter l'école pour pouvoir accéder directement au travail.

Utilisation de cette catégorie d'élèves pendant la période du pré-emploi

L'accès au travail de cette masse d'élèves pose trois problèmes fondamentaux :

— la préparation à l'emploi ;
— le choix de l'emploi ;
— le contrôle de la préparation à l'emploi.

LA PREPARATION A L'EMPLOI

Le progrès technique a profondément bouleversé les conditions de travail. Celui-ci requiert de plus en plus des connaissances de base et des connaissances techniques qui constituent la formation générale.

Cette formation comprend trois phases :

— phase a : éducation familiale de la naissance à 7 ans (milieu familial, langage, habitudes de vie)
— phase b : entrée à l'école primaire de 7 à 14 ans (connaissances générales de base)
— phase c : introduction dans le monde du travail (formation professionnelle de 14 à 17 ans).

Ces trois phases réunies constituent la préparation à l'emploi.

Comment cette préparation est-elle assurée ?

— phase b : à l'école (préparation et obtention du C.E.P.)
— phase c : formation professionnelle.

Cette formation ne peut être assurée par le Ministère de l'Education Nationale. Il s'agit donc de trouver une solution à ce problème.

Solution proposée :

— TECHNIQUEMENT : instaurer l'apprentissage pour ces enfants
— JURIDIQUEMENT : liberté ou obligation ?

I. — Aspect technique du problème

Dans un pays en voie de développement, il est nécessaire d'opter pour une politique dirigiste d'obligation de l'apprentissage.

Organisation de l'apprentissage :

Les structures économiques du pays peuvent être divisées en trois catégories :

— la petite et moyenne entreprise — la grande entreprise et les administrations publiques	pour les secteurs autres que le secteur agricole

— le secteur agricole.

Les conditions d'organisation de l'apprentissage dans chacun de ces groupes seront différentes.

A. — Organisation de l'apprentissage dans la petite et moyenne entreprise :

Les chefs d'entreprise seront tenus de former un pourcentage d'apprentis fixé par texte législatif, pris dans la catégorie de ces enfants (de 14 à 17 ans). C'est ce qu'il est convenu d'appeler « la formation sur le tas ».

B. — Organisation de l'apprentissage dans la grande entreprise et les administrations publiques :

— création de centres d'apprentissage obligatoires dépendant de ces entreprises. La liste en sera fixée par texte législatif. C'est la formation collective.

C. — Le secteur agricole :

En ce qui concerne ce secteur, il est difficile, dans l'état actuel des choses, de prévoir l'apprentissage (absence d'un secteur privé dynamique). Il est cependant incontestable, qu'en devenant prioritaire, il doit faire l'objet d'une étude particulière.

En effet :

— l'expansion de l'agriculture ;

—l'augmentation des rendements ;

— l'amélioration des conditions de vie du paysan ;

— en bref, l'évolution économique du monde rural dépendent de l'élévation du niveau professionnel de la paysannerie.

C'est vers ce secteur que doit être orientée la majeure partie des élèves quittant l'école au niveau des cours moyens IIème année pourvus du C.E.P.

Intérêt de cette opération

- instruction primaire + formation post-scolaire agricole permettront une meilleure application des plans d'expansion et de modernisation par les cadres ;
- toute réforme agraire est conditionnée par la prise de conscience des problèmes agricoles par le monde paysan ;
- le supplément de bénéfices obtenu par l'amélioration du rendement à la suite de cette formation post-scolaire couvrirait largement le coût de l'appareil d'enseignement le plus important.

Moyens d'action

- formation de moniteurs agricoles intinérants recrutés au niveau des C.A.P. agricoles (M.E.N.) ;
- formation de techniciens « vulgarisateurs » recrutés dans les écoles techniques du Ministère de l'Agriculture ;
- utilisation des instructeurs et des techniciens agricoles ;
- rassemblement des élèves, à certaines heures dans les écoles ou autres bâtiments publics ;
- organisation de cours de mécanique agricole (cours du soir dans les collèges industriels moyens disséminés à travers le pays).

Moyens d'application

- utilité d'une coordination rationnelle ;
- recensement des élèves pourvus du C.E.P. dans le monde rural ;
- liste déposée au siège de la Délégation Provinciale ;
- liste des moniteurs agricoles, des vulgarisateurs et des locaux disponibles déposée aux sièges des provinces ;
- réunion d'une commission polyvalente (commission provinciale du pré-emploi), Ministère de l'Education Nationale, Agriculture, Travail groupes professionnels, placée sous l'autorité des gouverneurs et préparant chaque année un plan de l'enseignement post-scolaire agricole.

En tout état de cause, l'établissement de cette formation post-scolaire ou apprentissage collectif requiert une étude approfondie, si l'on admet le principe de l'utilisation dans le secteur agricole des élèves quittant le cours moyen IIème année.

Remarque : En ce qui concerne les périmètres irrigués (O.N.I., O.N.M.R. ou les zones d'expérience, l'apprentissage obligatoire peut être instauré à l'intention des élèves quittant le cycle primaire.

II. — Aspect juridique du problème

Les relations entre apprenti et maître découleront d'un contrat d'apprentissage.

Le contrat d'apprentissage :

Objet : instruction professionnelle et non travail fourni.

a - conditions de forme

— constitution du contrat par écrit, par acte public, sanctionné, le cas échéant par la nullité ;

— conditions de capacité (moralité) ;

b - conditions de fonds

— obligation du maître : enseignement du métier, se conduire en bon père de famille, paiement d'un pré-salaire ;

— obligations de l'apprenti : fidélité, obéissance et respect.

c - Fin de contrat

La durée du contrat d'apprentissage est réglée par des textes. Le contrat ne peut être résilié que par les organismes du contrôle du travail (inspecteurs du travail et tribunaux du travail).

A la fin du contrat de travail, l'apprenti subit obligatoirement un examen professionnel par l'autorité administrative compétente (inspecteur du travail, inspecteurs de l'enseignement technique).

Il est délivré un C.A.P. à l'apprenti qui est inscrit immédiatement sur les registres des bureaux de placement en vue de son emploi (ouvrier qualifié).

LE CHOIX DE L'EMPLOI

Comment s'effectuera le choix du métier ?

Postulat : l'élève ne choisit pas son métier, on le choisit pour lui. C'est le rôle de l'orientation professionnelle.

L'orientation professionnelle :

a) obligation de l'orientation professionnelle

Le choix du métier par l'apprenti doit se faire obligatoirement par l'intermédiaire de l'orientation professionnelle. Au niveau des cours moyens IIème année, tous les élèves seront testés :

— tests psychologiques ;
— tests physiologiques.

Ils seront ensuite orientés vers les différents ateliers ou centres d'apprentissage.

b) L'orientation professionnelle, instrument de planification :

Les centres d'orientation professionnelle devront connaître les besoins de la province et orienteront les élèves en fonction de ces besoins.

Les bureaux de placement devront connaître la liste des places d'apprentis disponibles dans la province.

Une commission provinciale du pré-emploi décidera de l'affectation des apprentis dans l'entreprise. Elle comprendra des représentants des différents ministères, les orienteurs professionnels, les responsables des bureaux de placement, les représentants de l'entreprise.

c) organisation de l'orientation professionnelle :

— création de centres d'orientation professionnelle par provinces.

Le recrutement des orienteurs se fera par l'intermédiaire du centre de formation des orienteurs professionnels (M.E.N.).

CONTROLE DE LA PREPARATION A L'EMPLOI

A. — Contrôle de l'embauchage

Le marché du travail doit être organisé ; l'offre et la demande de l'emploi n'étant plus laissées à l'initiative privée.

— interdiction de l'embauchage direct par l'entreprise ;

— obligation de l'embauchage par le bureau de placement

d'où : extension des bureaux de placement, organismes publics dépendant du Ministère du Travail.

— Deux catégories de bureaux :

— des bureaux secondaires pour villes et par grands cercles ;

— un bureau principal par province chargé de coordonner l'action de ces différents bureaux.

B. — Rôle des bureaux de placement

D'une façon générale, organiser le placement des travailleurs sans emploi, favoriser la création et le maintien de l'emploi susceptible d'être proposé au travailleur, centraliser l'offre et la demande d'emploi.

En ce qui concerne le pré-emploi, objet de cette étude, organiser le placement des apprentis et tenir à jour un inventaire des centres d'apprentissage et des places d'apprentis vacantes dans les petites entreprises.

C. — Contrôle de l'apprentissage

La formation professionnelle de l'apprenti, à l'intérieur de l'entreprise sera contrôlée par un corps d'inspecteurs spécialisés, désignés par dahir, et par provinces et composé d'inspecteurs et de contrôleurs du travail et d'inspecteurs de l'enseignement technique.

Remarque :

Seul, le Sous-Secrétariat d'Etat à la formation des cadres peut assurer la coordination nécessaire à la réussite de ce projet. Il lui revient d'effectuer les études et enquêtes préalables à la définition du régime qu'il conviendra de mettre en œuvre.

AMENDEMENT APPORTE
AU PROJET DE REORGANISATION
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
PENDANT
LA PERIODE TRIENNALE

AMENDEMENT

PROJET PRESENTE

— Création d'un secteur à compter d'octobre 1965 ;

AMENDEMENT

— Mise en place progressive de ce secteur.

Conséquence :

a) Scolarisation

1. — Secteur communal

le Ministère de l'Education Nationale réalisera en octobre 1965 une expérience dans certaines provinces et pour les enfants âgés de 6 ans.

2. — Secteur normal

Le Ministère de l'Education Nationale poursuivra sa politique d'admission des enfants de 7 ans dans les classes préparatoires à mi-temps en octobre 1965, afin d'admettre 300.000 élèves environ.

b. — Formation des cadres

En 1965(, il sera formé 1.200 instituteurs dans les écoles régionales d'instituteurs.

c. — Constructions

En 1965, seront construites 1.200 classes environ dans le secteur normal selon une nouvelle politique de décentralisation.

CONCLUSION

L'année 1965 sera ainsi une année d'expérience, en vue de la réorganisation de l'enseignement primaire.

Dans le cas où cette expérience réussirait, le projet serait étendu en octobre 1966 conformément à l'étude initiale.

Dans le cas où l'expérience échouerait, le Ministère de l'Education Nationale supprimerait le régime du mi-temps dans les cours préparatoires. Ainsi la durée des cours s'élèverait à 30 heures dont la moitié serait consacrée à des matières de religion, à l'éducation civique et au Coran.

Les crédits relatifs à l'enseignement inscrits dans le cadre du Plan triennal resteront affectés au Ministère de l'Education Nationale afin de réaliser ce projet.

II. — Jeunesse et Sports

La période quinquennale n'a pas permis de définir avec exactitude les missions de la Jeunesse et des Sports et surtout d'élaborer une politique de développement contenue à l'intérieur des possibilités de la Nation.

La période triennale devrait être une période de réflexion et d'étude.

Ceci ne signifie pas que ce département sera privé de tous moyens d'action de 1965 à 1967.

D'une part, l'action quotidienne est le fruit des efforts de chacun des fonctionnaires du service et d'une judicieuse utilisation des crédits ordinaires ouverts annuellement par la loi de finances.

D'autre part, le titre III, Formation des Cadres répond et analyse les possibilités existantes en ce qui concerne les problèmes de formation relevant des éducateurs de la Jeunesse et des Sports.

Enfin dans une période où l'Etat doit nécessairement réserver ses disponibilités aux dépenses les plus directement productives, les moins lourdes de conséquences pour les charges annuelles, c'est aux Marocains qu'il revient d'initier l'effort principal.

Cette analyse a conduit à prévoir pour la période triennale uniquement une provision de 4.800.000 DH pour faire face aux besoins qui pourraient naître de la solution des problèmes de l'enfance délinquante, des camps et centres d'accueil.

III. – **Action sociale**

I. – Santé Publique

II. – Aménagements ruraux et urbains

I. — Santé Publique

Depuis plusieurs années, les services de Santé Publique ont vu leurs charges augmenter considérablement et d'une façon régulière. Il existe à celà plusieurs raisons :

- — l'augmentation très importante du nombre d'habitants (+ 400.000 par an) ;
- — la prise de conscience par la population de tout ce que peuvent lui offrir les services sanitaires ;
- — l'énorme pourcentage d'habitants à la charge complète de la Santé Publique, en raison des difficultés économiques.

Le problème qui se pose au Ministère de la Santé Publique est non seulement d'atteindre le seuil d'équipement lui permettant d'assurer une protection décente de la santé des habitants, mais aussi de maintenir cet équipement, malgré l'accroissement démographique et la sollicitation de plus en plus pressante et variée de la population.

I. — LES RESULTATS DU PLAN QUINQUENNAL ET LA SITUATION ACTUELLE :

La réalisation du Plan quinquennal s'est effectuée sur les bases suivantes :

- — la priorité a été donnée à la Prévention pendant les deux premières années du Plan 1961 et 1962 ;
- — une pause a été marquée dans l'équipement hospitalier, dont le développement a été repris en 1963 ;
- — on a étendu à tous les degrés la Formation Professionnelle.

a) Pour la Prévention

Le plan de prévention n'a pu être réalisé en totalité.

Il se proposait d'atteindre à la fin de la période quinquennale les taux de :

- — 1 centre de santé pour 45.000 habitants, et
- — 1 dispensaire pour 15.000 habitants.

(A noter que dans les zones rurales, dispensaire et centre de santé peuvent être confondus en un seul centre).

A la veille du Programme Triennal, le nombre des formations préventives s'élève à 672 (construites ou à moderniser et équiper) dont :

— Centres de Santé Urbaine (C.S.U.)	56
— Dispensaires Urbains (D.U.)	109
— Centres de Santé Ruraux (C.S.R.)	114
— Dispensaires Ruraux (D.R.)	393

Ce qui, en milieu rural, donne un point médical pour 27.000 habitants environ et en milieu urbain, un pour 30.000.

Encore faut-il préciser que dans la plupart des points ruraux, l'équipement insuffisant en matière de logement ne leur permet pas de disposer du personnel de base nécessaire.

Indépendamment des conditions sanitaires générales, cette situation est particulièrement préjudiciable en face des tâches à affronter dans le domaine des maladies transmissibles, et notamment paludisme, tuberculose, syphilis, maladies ophtalmiques.

Les obligations du *Maroc* vis-à-vis des instances internationales posent avec plus d'acuité encore, le problème des moyens à mettre en place.

b) La cure :

On avait prévu deux tranches de réalisation.

— L'une, de première urgence (1960, 1961, 1962) se proposait de moderniser certains hôpitaux, de terminer ceux en chantier, de reconstruire l'hôpital d'Agadir et d'étendre les établissements de tuberculose sur toutes les provinces.

Cela représentait une création globale de 2.900 lits.

Il était prévu aussi de moderniser éventuellement une nouvelle tranche d'ex hôpitaux militaires pouvant être libérés avant le terme du Plan et cédés au Ministère de la Santé Publique.

— L'autre, la deuxième urgence (1963, 1964) envisageait, dans le cas où le niveau du personnel médical et para-médical serait jugé suffisant pour assurer un bon fonctionnement des formations existantes, un accroissement de 1.800 lits nouveaux.

La capacité hospitalière aurait ainsi été portée de 18.000 lits en 1960 à 22.800 lits en 1964, ce qui donnerait un taux de 19 lits pour 10.000 habitants et une augmentation en mesure de couvrir les besoins nés de l'accroissement démographique.

A la veille du Programme Triennal, la situation hospitalière peut se caractériser suivant le nombre de lits dans les hôpitaux :

	Nombre de lits	Taux pour 10.000 habitants
— Hôpitaux généraux	11.199	9,34
— Hôpitaux de phtisiologie	3.158	2,52
— Hôpitaux psychiatriques .	1.108	0,86
— Hôpitaux ruraux	1.756	1,4
— Hôpitaux pour lépreux .	197	0,16
— Hôpitaux de rééducation	290	0,23
— Asiles	2.100	1,68
Total	19.808	15,8

Par rapport à 1960, on assiste ainsi à une légère régression du taux du lit pour 10.000 habitants (16,2 en 1960 pour 15,8 en 1964).

II. — LES BESOINS A SATISFAIRE

Dans la lutte contre la maladie et pour l'amélioration de la santé des habitants, outre l'équipement hospitalier minimum nécessaire, il faut développer parallèlement d'autres moyens moins onéreux et suffisamment efficaces pour éviter une dégradation catastrophique de l'état sanitaire.

C'est ce qui avait motivé l'effort fait au titre du Plan quinquennal dans le domaine de la Prévention.

Les normes de 1960 restent plus que jamais valables : soit un Centre de Santé pour 45.000 habitants et un dispensaire pour 15.000 habitants, que ce soit en milieu urbain ou rural. Il s'agit là d'un minimum d'infrastructure de prévention, permettant d'une part de suppléer à l'insuffisance hospitalière en matière de cure des maladies ; et d'autre part, de rompre le « cercle vicieux » ayant pour chaînons : « mauvaises hygiène du milieu - mauvais état physique, mental et social des individus - maladie - difficultés économiques » qui sont dépendants les uns des autres.

Il s'agit en effet d'assurer dans les dispensaires de secteurs urbains et ruraux, les soins curatifs que ne peuvent donner les hôpitaux ou de compléter les traitements qu'ils ont commencés. Il s'agit aussi de veiller à la lutte contre les maladies transmissibles, de protéger les habitants contre les nuisances du milieu, de leur apprendre à « participer au combat pour l'amélioration de leur santé, physique, mentale et sociale ». Cette action ne peut être fructueuse que si le personnel de la Santé Publique est bien formé, assez nombreux, habitué à travailler en équipe, suffisamment mobile pour connaître habitants et secteurs.

C'est à cela que veillent les services de la Formation Professionnelle et c'est l'objectif même du Plan Triennal.

En principe, les Centres de Santé sont surtout des établissements de consultations médicales plus ou moins spécialisées. Ils supervisent le travail des dispensaires. En milieu urbain, le Centre de Santé dispose de trois dispensaires satellites. La zone géographique s'appelle « Circonscription Sanitaire ».

En milieu rural, le Centre de Santé joue en plus, lui-même, le rôle de dispensaire ; on devrait avoir un Centre de Santé Rural (C.S.R.) pour deux dispensaires ruraux (D.R.). En fait, le Plan Triennal s'en est tenu pour les C.S.R. à la norme de 1 pour 75.000 habitants, en raison des difficultés de trouver des lieux d'implantation valables pour les C.S.R. où doivent vivre des médecins et un nombreux personnel infirmier.

Il est capital de noter qu'un dispensaire urbain ou rural qui aurait à charge plus de 15.000 habitants ne serait plus à même d'assurer utilement sa tâche. Il s'agit là d'une norme minima impérative. Compte tenu de ces considérations, il conviendrait, pour satisfaire ces normes en fonction du chiffre de population en 1967 (soit 13.875.000 habitants) et des établissements existants, de construire :

- — 26 centres de Santé Urbains ;
- — 137 Dispensaires Urbains ;
- — 26 Centres de Santé Ruraux ;
- — 148 Dispensaires ruraux.

Pour soutenir l'action de ces établissements il faudra réaliser 10 laboratoires de santé publique et compléter les logements des C.S.R. et D.R., soit 400 logements à ajouter à ceux inclus dans la construction des C.S.R. (5) et des D.R. (3) pour le Plan Triennal. En effet, le Plan quinquennal n'avait prévu que 3 logements alors que 4 agents doivent résider dans le secteur.

Devraient s'ajouter à ces constructions 5 centres d'Hygiène Scolaire et Universitaire (C.H.S.U.) et la modernisation d'un Centre de Diagnostic Ophtalmologique (C.D.O.).

Enfin, les activités de cette infrastructure devraient être appuyées par un Institut National de Santé Publique et de Formation Professionnelle (I.N.S.P. et F.P.) et par un laboratoire de Contrôle des produits pharmaceutiques.

III. — LES LIMITES FINANCIERES :

Dans le système actuel de gratuité pratiquement total des prestations médicales ou pharmaceutiques, la mission de plus en plus lourde de la Santé Publique se traduit inévitablement par un accroissement important des charges budgétaires en matière de santé. Celles-ci ont augmenté comme suit depuis 1955 : (annexe 0).

Pour l'équipement, les investissements ont ainsi évolué :

Exercice	Total budget Equip. Etat	Crédits Santé Publique	Pourcentage
1955	306.455.470	20.990.000	6,6
1958	367.390.640	9.735.000	2,4
1961	451.333.500	12.990.000	2,6
1964	818.666.358	23.115.000	2,8

Année	Crédits de personnel	Crédits de matériel	TOTAL	Ensemble budget général Etat	%
1955 ...	19.985.310	39.425.420	59.410.730	770.006.550	7,7
1956 ..	32.175.720	59.213.870	91.389.590	1.327.970.840	6,88
1961 ...	49.160.334	87.786.377	136.946.711	1.616.310.303	8,47
1964 ...	103.403.871	89.520.600	192.924.471	2.191.428.235	9

Les limites financières actuelles, tant au point de vue des crédits d'équipement que des crédits de fonctionnement, ont conduit à ne retenir pour le Programme Triennal que les crédits suivants :

Programme Triennal	1965	1966	1967	TOTAL
Prévention	6.830.600	1.596.600	1.596.600	10.023.800
Cure	15.650.000	8.250.000	2.910.000	26.810.000
Moyens de transport	565.000	300.000	300.000	1.165.000
Dotation pour lutte contre les fléaux sociaux	1.000.000	3.000.000	5.000.000	10.000.000
Total	25.045.600	13.146.600	9.806.600	47.998.800

Ces chiffres soulignent évidemment les risques de régressions que va connaître l'infrastructure sanitaire du pays, en face de l'accroissement démographique, de l'augmentation de la demande des populations et des progrès des techniques sanitaires dans le monde.

Rendue impérative, cette « pause » dans l'effort d'équipement amène, en fait, si elle doit se prolonger, à poser un certain nombre de questions de principe ; elle remettrait notamment en cause la gratuité actuelle des prestations, ainsi que les conditions dans lesquelles les équipements sont réalisés au profit des collectivités intéressées. De toute manière, il apparaît certain que des solutions intéressantes pourraient être envisagées dans ce domaine, par la participation des échelons locaux.

Mais quelle que soit la rapidité avec laquelle il sera possible de compléter l'infrastructure, la question de la mobilité du personnel exige d'être résolue sans délai.

Aucune action valable et efficace ne pourrait être escomptée, surtout en milieu rural, sans les déplacements quotidiens des agents sanitaires, ce qui rend indispensable la prévision de moyens de transport (bicyclettes, vélomoteurs, véhicules automobiles, et mulets pour les zones de montagne).

S'ajoute toutefois à ces problèmes celui de la difficulté de pouvoir recruter un personnel médical valable, en particulier dans les zones rurales les plus déshéritées.

Une dotation de 10.000.000 DH pour la lutte contre les fléaux sociaux (paludisme, tuberculose, syphilis, trachome) a été prévue afin de permettre aux services responsables d'établir des programmes de lutte avec la participation des organismes internationaux spécialisés et le cas échéant dans le cadre de coopérations bilatérales.

Ces programmes permettront notamment :

— de compléter l'infrastructure rurale de provinces prioritaires, les plus menacées pour le paludisme, étant entendu que les équipements seront conçus de manière à permettre de lutter efficacement contre toutes les maladies transmissibles ;

— de terminer certains centres de santé urbains tout en restant dans les limites actuelles des charges de fonctionnement autorisées.

Mais cette action en milieu rural entraînera cependant de nouvelles charges de fonctionnement.

En conséquence, l'utilisation de la dotation provisionnelle prévue fera l'objet de décisions particulières après examen des programmes établis.

IV. — LES PROBLEMES DE FORMATION ET DE RECRUTEMENT

a) La Formation Professionnelle :

Elle reste un objectif fondamental et prioritaire dont la poursuite conditionne la réalisation et le fonctionnement des unités préventives et hospitalières prévues au Plan triennal.

Les moyens de Formation Professionnelle qui relèvent du Ministère de la SantéPublique (école de 4 degrés) suffisent amplement pour former le personnel nécessaire. Les école de formation profesionnelle auront à former annuellement 2.000 élèves pour répondre aux besoins de la Santé Publique (Prévention et Cure) au cours du Plan.

b) Le recrutement des médecins marocains :

Il existe actuellement 572 médecins de la Santé Publique. 100 seulement sont marocains, sur lesquels plus de la moitié accomplissent leur période de service civique obligatoire de deux ans ; parmi ces derniers, un certain nombre risque de passer ensuite au Secteur Privé, plus rémunérateur.

14 diplomés marocains sont sortis en juin 1964 des Facultés de Médecine. Les prévisions sont les suivantes pour les trois années à venir :

— 7 en 1965 ;
— 45 en 1966 ;
— 50 en 1967.

Il faudra attendre l'année 1970 pour espérer une relève effective des médecins étrangers.

On trouvera en annexe le tableau des effectifs souhaitables et rels du Ministère de la Santé Publique. (Tableau III).

V. — LE PROGRAMME TRIENNAL

a) La Prévention :

Le programme triennal ne permettra que la construction de :

— 4 centres de santé urbains ;
— 3 centres de santé ruraux ;
— 17 dispensaires urbains ;
— 26 dispensaires ruraux.

dont la répartition par Province figure sur le Tableau I ci-joint en annexe.

b) La cure :

Les crédits prévus au programme Triennal correspondent pratiquement à la consolidation de crédits déjà engagés. Ils ne permettent l'ouverture que de :

— 1.560 lits pour les hôpitaux généraux ;
— 1.050 lits pour la Pneumologie ;
— 180 lits pour les hôpitaux ruraux,

dont la répartition par province figure sur le Tableau II ci-joint en annexe.

Tableau 1

REPARTITION PAR PROVINCES ET PREFECTURES DES FORMATIONS DE PREVENTION A CONSTRUIRE EN 1965 - 1966 - 1967

	C.S.U.			D.U.			C.S.R.			D.R.		
	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967	1965	1966	1967
AGADIR											1	
MARRAKECH				2	1					2	1	1
OUARZAZATE												
CASABLANCA-Province				1					1	2	1	1
BENI-MELLAL										1		1
RABAT-Province								1		1		1
MEKNES						1					1	
KSAR-ES-SOUK										1		
FES	1			1	1	1					1	
TAZA										1		1
AL HOCEIMA										1		1
OUJDA				1	1	1					1	
NADOR							1			2	1	1
TETOUAN			1			1				1		
TANGER		1		1	1							
CASABLANCA-Préfecture	1											
RABAT-Préfecture				3								
TOTAUX	2	1	1	9	4	4	1	1	1	12	7	7

Tableau II

PLAN TIENNAL

CREDITS RESERVES POUR LA CONSTRUCTION D'HOPITAUX

Provinces	VENTILATION DES CREDITS			
	C.P. 1965	C.E. 1966	C.E. 1967	TOTAL
Agadir	1.200.000	1.500.000	300.000	3.000.000
Marrakech	1.070.000	—	—	1.070.000
Tétouan	2.050.000	670.000	50.000	2.770.000
Alhucemas	900.000	700.000	60.000	1.660.000
Fès	1.730.000	680.000	—	2.410.000
Béni-Mellal	300.000	150.000	—	450.000
Ouarzazate	300.000	1.000.000	1.200.000	2.500.000
Ksar-es-Souk	400.000	600.000	800.000	1.800.000
Casablanca-Préfecture	500.000	—	—	500.000
Casablanca-Province	400.000	100.000	—	500.000
Meknès	350.000	—	—	350.000
Rabat-Préfecture ..	1.300.000	400.000	100.000	1.800.000
Rabat-Province ...	1.950.000	2.000.000	400.000	4.350.000
Oujda	1.350.000	450.000	—	1.800.000
Equipement	1.850.000	—	—	1.850.000
Totaux	15.650.000	8.250.000	2.910.000	26.810.000

Tableau III

LOI DES CADRES SOUHAITABLE EN FIN DE PROGRAMME TRIENNAL ET EFFECTIFS REELS

	Médecins	Pharmaciens	Dentistes	Ingénieurs sanitaires	Ingénieurs statisticiens	Personnel para-médical	Aides sanitaires	Personnel administratif	Personnel de service	TOTAUX
Normes de la prévention	375	21	32	19	5	3.786	2.936	435	1.236	8.845
Normes des hôpitaux	325	30	—	—	—	2.534	2.316	479	5.500	11.211
Total	727	51	32	19	5	6.320	5.252	914	6.736	20.056
Existants	572	34	—	1	1	3.125	3.861	662	5.865	14.121
Postes à pourvoir	155	17	32	18	4	3.195	1.391	252	871	5.935

II. — Aménagements Urbains et Ruraux

A. — EQUIPEMENTS URBAINS - HABITAT

L'Etat intervient obligatoirement en se substituant à l'initiative privée défaillante pour satisfaire les besoins des classes les plus modestes de la population. L'objectif principal est de lutter contre le développement des bidonvilles et contre la congestion des médinas ; les moyens utilisés depuis 20 ans sont les suivants :

1° Equipement de terrains pour réaliser des lotissements revendus sans bénéfics aux bidonvillois capables de construire leur logement avec leurs propres ressources, ou avec un prêt de la Banque Populaire lorsqu'ils présentent des garanties de solvabilité suffisante.

2° Construction de logements locatifs dans quelques grandes villes où existe une demande permanente et certaine.

3° Construction de Trames Sanitaires Améliorées, qui sont des logements provisoires d'une pièce et d'un WC, avec réseaux d'eau et d'égoût ; le loyer est fixé à 12 DH par mois.

4° Equipement de Trames Sanitaires simples, avec installations sanitaires collectives, pour les insolvables ; amélioration sur place des bidonvilles résiduels.

La restriction des moyens financiers oblige l'Etat à renoncer à la réalisation de nouveaux programmes de logements locatifs malgré leur utilité certaine, le Plan triennal prévoyant seulement l'achèvement des programmes en cours ; restent les lotissements et les trames sanitaires, sur lesquels nous donnons les renseignemsnts ci-dessous :

I. — Lotissements :

L'effort principal est porté sur l'aménagement de terrains à lotir ; cette priorité résulte du fait que dans les grandes villes environ 15 % des chefs de foyers désirent entreprendre la construction d'un logement convenable si une politique souple de crédit est mise en œuvre (résultat de l'enquête du Service des Statistiques).

Le Plan triennal prévoit un investissement de 22,10 millions de dirhams en vue d'équiper 220 ha de terrain représentant environ 8.800 lots.

La réussite de cet effort est conditionnée par un assouplissement de la procédure d'octroi de crédit aux économiquements faibles par les Banques Populaires ; celles-ci seront appelées à consentir en prêts, à raison de 10.000 DH par acquéreur de lot, environ 88 millions de DH.

II. — Trames Sanitaires Améliorées :

Ce type de logement est essentiellement provisoire, l'Etat conserve la propriété du terrain, afin de pouvoir créer plus tard, à la place de ces logements provisoires, soit des lotissements de logements individuels, soit des lotissements d'immeubles collectifs.

L'extension dans les grandes villes, de ces trames sanitaires améliorées ne peut dépasser certaines limites sous peine de créer d'importantes agglomérations semi-provisoires engendrant pour une durée indéterminée, de lourdes dépenses d'entretien des conditions de logement qui, sur le plan sanitaire et social, sont malgré tout insuffisantes. Aussi le Plan triennal ne prévoit-il que l'achèvement de programmes arrêtés les années précédentes, soit 4.500 logements provisoires en 3 ans, pour un investissement de 13,50 millions de DH.

En définitive, le programme se présente de la manière suivante :

Lotissements	22.100.000 DH
Trames Sanitaires	13.500.000 DH
Logements locatifs	5.400.000 DH
Frais d'études et d'essais. Levés des plans topographiques pour le service de l'urbanisme. Personnel technique temporaire	9.000.000 DH
	50.000.000 DH

La répartition annuelle de la dépense serait approximativement la suivante :

1963	20.000.000 DH
1966	15.000.000 DH
1967	15.000.000 DH

L'effort de l'Habitat ne pourra s'exercer, vu la modicité des prévisions du plan, que dans les grandes villes ; rappelons que 50 millions de DH représentent le crédit annuel alloué à l'habitat avant 1962 ; dans ces conditions il est fort probable que l'Habitat ne pourra même pas endiguer l'accroissement annuel de bidonvilles urbains provenant principalement de l'exode rural ; or, 600.000 personnes vivent actuellement en bidonvilles, soit environ 150.000 familles ; nous avons vu plus haut que l'action de l'Habitat satisferait seulement 4.500 familles en trame sanitaire améliorée, 18.000 familles au maximum en lotissement (en comptant 2 familles par maison), et 540 familles en logements locatifs, soit au maximum 22.000 familles ; la comparaison de ces chiffres illustre les conditions dramatiques que crée le ralentissement de l'Habitat au 1/3 de son activité normale.

Bien entendu, en dehors des grandes villes comme Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech où la situation sociale est particulièrement critique du fait des conditions d'habitat, rien ne pourra être fait dans les centres de moyenne importance ni en milieu rural ; aucune action ne pourra plus être exercé par l'Habitat pour le logement des fonctionnaires, pour le logement de ces derniers, d'autres moyens de financement devront être cherchés, si l'on veut arriver à une implantation correcte de l'Administration dans les centres autres que les chefs-lieux de province.

B. — AMENAGEMENTS RURAUX

L'Etat prend à sa charge la réalisatinn progressive des Adductions d'eau, des « assainissements divers » et des électrifications dans les centres autres que les 73 communes urbaines. Les besoins les plus pressants ont été rencensés et chiffrés par les services techniques. C'est en tenant compte de cette estimation globale d'une part, et des possibilités financières d'autre part, qu'ont été fixés les montants globaux des investissements de chaque catégorie à réaliser au cours de la période 1965-1967 :

Adductions d'eau	18.000.000 DH
Assainissements divers	2.110.000 DH
Electrifications	12.000.000 DH

La ventilation de ces masses globales entre les Provinces et le choix des opérations à l'intérieur de chaque Province nécessitent des études techno-économiques qui sont en cours mais dont les résultats ne sont pas encore disponibles sauf pour les assainissements divers.

Il n'est donc pas possible de définir entièrement le contenu du programme. Cependant, les opérations les plus importantes des programmes d'adduction d'eau et le programme des assainissements divers sont indiqués ci-dessous.

I. — Adductions d'eau :

De nouvelles adductions d'eau ou des renforcements de réseaux existants seraient effectués dans les centres suivants :

— centres touristiques entre Sebta et Martil ;
— renforcement et modernisation des équipements du Fouarat ;
— parachèvement de la nouvelle adduction de Safi ;
— nouvelle adduction pour Oued Zem ;
— nouvelle adduction pour le centre civil de Khouribga etc...

De plus, trois ou quatre petits centres par an bénéficieraient de nouvelles adductions d'eau.

Enfin, l'Etat sera amené à participer aux renforcements d'équipement prévus par la R.E.I. dans les centres exploités par elle, cette contribution étant de l'ordre de 4.000.000 de DH.

2. — Assainissements divers :

Seuls les travaux de première urgence ont été retenus. Ce sont les suivants :

— Aménagement de l'Oued Mellah : achèvement de la première tranche ;

— Protection de Khénichet (Ouerrha), M'Rirt (Oum er Rebia), de Khénifra (Oum er Rebia), d'Aknoul (Oued Chaouia), de Guercif (Oued Moulouya), de Villa Harris à Tanger.

3. — Electrification :

La dotation prévue permettra d'effectuer l'électrification de 3 à 4 petits centres par an et par province. Le choix de ces centres sera arrêté après études et en accord avec les autorités provinciales intéressées.

L'échelonnement de la dépense totale serait approximativement la suivante :

Année 1965	9.210.000 DH
Année 1966	12.400.000 DH
Année 1967	10.500.000 DH

4. — Promotion Nationale

Tant dans le domaine de l'habitat que de celui des équipements collectifs ruraux, la Promotion Nationale mettra ses méthodes, son organisation, sa dynamique propre au service de l'action sociale.

Le programme complémentaire prévu est le suivant :

(En milliers)

	1965		1966		1967		TOTAL	
	Nombre de jours de travail	Montant	Nombre de jours de travail	Montant	Nombre de jours de travail	Montant	Nombre de jours de travail	Montant
Habitat	500	1.500	500	1.500	500	1.500	1.500	4.500
Equipements communaux et municipaux .	500	1.500	500	1.500	500	1.500	1.500	4.500
Totaux	1.000	3.000	1.000	3.000	1.000	3.000	3.000	9.000

RECAPITULATION - ACTION SOCIALE

(En milliers de DH)

	1965	1966	1967	Total
1) Santé Publique	25.045	13.146	9.807	47.998
2) Aménagements ruraux et urbains				
- Habitat	20.000	15.000	15.000	50.000
- Promotion Nationale	1.500	1.500	1.500	4.500
- Aménagements ruraux	9.212	12.400	10.500	32.112
- Promotion Nationale	1.500	1.500	1.500	4.500
Total 2	32.212	30.400	28.500	91.112
Total général	57.257	43.546	38.307	139.110

TITRES VIII et IX.

Equipement administratif et dépenses exceptionnelles

I. — Equipement administratif

A) La situation actuelle :

Se fondant sur la nécessité du recensement préalable des disponibilités immobilières, le Plan quinquennal 1960-1964 n'a retenu, au titre de l'équipement administratif des services administratifs et militaires, que la réalisation d'objectifs très limités.

L'insuffisance des renseignements disponibles a même conduit à admettre qu'il était impossible de définir avec exactitude le volume nécessaire des dépenses pendant la période quinquennale et que les prévisions initiales feraient l'objet de corrections annuelles ; étant entendu qu'il ne pouvait raisonnablement être escompté mettre fin en cinq années au sous-équipement des campagnes et des zones déshéritées (régions du Nord, notamment).

Sur ces bases, les prévisions quinquennales étaient les suivantes:

NATURE DES DEPENSES	Montant 1960-1964 (en milliers de DH)
I. — *Dépenses Civiles*	
Ministère de la Justice	13.240
Ministère des Affaires Etrangères	5.000
Ministère de l'Intérieur	11.860
Ministère des Finances	4.630
Ministère du Commerce, de l'Industrie, et des Mines	190
Ministère des Travaux Publics	100
Ministère de l'Agriculture	850
Ministère de l'Education Nationale	650
Ministère de la Santé Publique	1.500
Reconstruction de bâtiments administratifs à Agadir	14.980
Total des dépenses Civiles	53.000
II. — *Dépenses Militaires*	
Forces Armées Royales	64.000
Gendarmerie	3.000
Total des dépenses Militaires	67.000
Total Equipement Administratif	120.000

Par rapport à cette prévision globale, les crédits ouverts pendant la période quinquennale ont été les suivants :

(En milliers de dirhams)

	1960	1961	1962	1963	1964	Total 1960-1964
Dépenses civiles .	9.033	18.252	11.685	32.981	33.790	105.742
Dépenses militaires	9.240	9.567	9.596	10.240	37.062	75.705
Total équipement administratif ...	18.273	27.819	21.281	43.221	70.852	181.447

Comparés aux prévisions du plan quinquennal, ces chiffres globaux font donc ressortir un dépassement de plus de 50 %.

Certes, une première explication peut être trouvée dans les variations de prix, les évaluations du Plan quinquennal reposant en fait sur des prix 1959.

Mais la véritable raison de cette majoration importante des crédits ouverts se situe essentiellement dans une plus juste appréciation des besoins de services nouveaux tels, par exemple, le Ministère des Affaires Etrangères (15.518.000 DH accordés contre 500.000 DH prévus) et les Forces Armées Royales (75.500.000 DH contre 67.000.000 DH prévus).

Il est évident qu'il était bien délicat d'apprécier en 1959, année d'élaboration du Plan, les besoins réels et incompressibles de ces services.

B) Les orientations du programme triennal

Les contraintes financières ne permettent malheureusement pas de retenir les projets qu'il serait souhaitable de réaliser et légitimement présentés par les services responsables.

Il n'est donc pas douteux que pour certains secteurs le retard existant sera encore accusé en fin de plan. Mais il est nécessaire de faire porter l'enssentiel de nos possibilités sur les investissements les plus directement productifs, susceptibles d'influer sur le niveau de vie de la population et la situation économique et financière de la Nation.

Le programme retenu est donc un programme minimum qui ne saurait prétendre répondre aux besoins réels.

Le détail en est donné par le tableau suivant.

(Milliers de DH)

NATURE DES DEPENSES	1965	1966	1967	Total
I. — *DEPENSES CIVILES*				
Cour Royale et Services rattachés ..	13.150	7.000	7.000	27.150
Ministère de la Justice	2.424	5.348	5.666	13.438
Ministère des Affaires Etrangères ..	1.700	2.400	2.500	6.600
Intérieur (y compris F.A. et Sûreté) ..	5.000	8.800	5.810	19.610
Affaires Economiques et Finances.	2.769	1.440	1.480	5.689
Travail et Questions Sociales	102	102	102	306
Habous et Affaires Islamiques	1.500	2.000	1.000	4.500
Ministère des P.T.T.	2.000	1.000	1.000	4.000
Total dépenses civiles ...	28.645	28.090	24.558	81.293
II. — *DEPENSES MILITAIRES*				
Forces Armées Royales	9.470	6.080	15.425	30.975
Gendarmerie Royale	4.730	3.950	3.150	11.830
Total dépenses militaires .	14.200	10.030	18.575	42.805
TOTAL GENERAL	42.845	38.120	43.133	124.098

II. — Dépenses exceptionnelles et reconstruction d'Agadir

A) La Situation Actuelle

Le séisme d'Agadir a lourdement pesé sur la collectivité nationale et les possibilités de consacrer une part plus importante de notre épargne au financement d'investissements productifs.

Sans tenir compte des indemnités versées aux sinistrés, des prêts consentis, de la perte de production résultant de la destruction d'une ville et d'un port en pleine expansion, le budget de l'Etat a consacré, depuis 1960, plus de 180 millions de dirhams à la reconstruction de la ville.

Les années 1960 et 1961 avaient été celles du déblaiement, des mesures provisoires et des études. En 1962, le nouveau plan d'urbanisme était mis en œuvre et les infrastructures correspondantes amorcées.

L'année 1963 a vu la poursuite de ces infrastructures et le lancement des constructions puisque 61 immeubles avaient été bâtis et 492 étaient en cours de réalisation.

En 1964 :

— toutes les études ont été achevées (grands axes et réseaux secondaires pour la voierie, plans directeurs pour l'eau, l'électricité, les égoûts et le téléphone) ;

— la voirie doit être achevée à 90 % à la fin de l'année ainsi que pour les réseaux. Le seul retard notable porte sur les espaces verts et l'équipement sportif en raison de difficultés rencontrées au cours des études ;

— 5 immeubles totalisant 114 appartements sont en service ;

— 32 villas sont achevées ;

— 37 villas sont en chantier ;

— 53 villas ont été adjugées ;

— trois dispensaires, le Centre de Santé sont achevés ;

— quatre groupes scolaires (51 classes), le tribunal du Sadad, le marché, le bâtiment Travaux Publics, le bâtiment Mines, sont en cours d'achèvement ;

— l'Hôtel de Ville, le marché de gros sont lancés.

De plus, l'année 1964 a été celle du vrai démarrage de la construction privée puisque celle-ci concernait des bâtiments pour une valeur supérieure à trente millions de dirhams.

Certes, certains estimeront trop lent le rythme des travaux. Une telle attitude ne peut provenir que d'une ignorance quasi-totale des problèmes d'édification d'une ville entièrement nouvelle.

B) Agadir et le Plan triennal

Il peut paraître excessif de planifier les travaux restant à exécuter à Agadir.

Mais la catastrophe que le Maroc a supporté, en plus des douloureuses conséquences humaines qu'elle a provoquées, impose un effort financier complémentaire pour achever les travaux en cours directement à la charge de l'Etat, ainsi que pour allouer aux constructeurs privés le concours prévu par la législation.

Pour les trois années à venir, cet effort financier peut être évalué à 40 millions de dirhams avec la répartition probable suivante :

1965	22.000.000
1966	8.000.000
1967	10.000.000

* * *

PLAN TRIENNAL 1965-1967

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

A. — Considérations générales 1
B. — Perspectives de financement 46

TITRE I. — L'AGRICULTURE

Chapitre Premier. — DONNEES FONDAMENTALES

I. — Les problèmes de l'agriculture 75
II. — Les enseignements du Plan quinquennal 1960-64 [illegible]
III. — Les contraintes imposées au nouveau Plan triennal 82

Chapitre II. — DEFINITION D'UN PROGRAMME

I. — Conditions générales d'une intervention efficace de l'Etat 92
II. — Contenu du programme triennal 1965-1967 ... 94
III. — Conclusions et projet de répartition des investissements publics et du crédit 114

Chapitre III. — EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

I. — Enveloppe financière 121
II. — Nécessité de structures nouvelles 123
III. — Conclusion 130

TITRE II. — LE TOURISME

I. — Observations générales 135
II. — Données de base 137
III. — Fixation des objectifs 138
IV. — Moyens à mettre en œuvre 141
V. — Tableaux d'investissement 155
VI. — Projet de loi relatif aux Zones à aménager en priorité 158

TITRE III. — LA FORMATION DES CADRES

Chapitre Premier. — L'ENSEIGNEMENT

I. — La doctrine 169
II. — Les besoins 187
III. — Le programme d'équipement 199

Chapitre II. — ENSEIGNEMENT SPECIALISES

I. — Formation des maîtres et instituteurs 213
II. — Enseignement agricole 217
III. — Formation professionnelle 225
IV. — Formation hôtelière 265
V. — Ecoles militaires 267

TITRES IV et V. — INFRASTRUCTURES

I. — Présentation d'ensemble 273
II. — Routes et chemins 275
III. — Projets spécifiques 280
IV. — Chemins de Fer 282
V. — Ports 285
VI. — Aéronautique civile 291
VII. — Télécommunications 294
VIII. — Radiodiffusion - Télévision 299
IX. — Electricité 303

TITRE VI. — LES PRODUCTIONS MINIERES - LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES - L'ARTISANAT LA MARINE MARCHANDE ET LES PECHES

Section I. — PRODUCTIONS MINIERES

I. — Introduction 317
II. — Le secteur public et semi-public 321
III. — Le secteur privé 377

Section II. — PRODUCTIONS INDUSTRIELLES

I. — BILAN ET OBJECTIFS

1° - le bilan des années 1960 - 1964 417
2° - les orientations générales et la politique d'industrialisation 421
3° - les conditions de réalisation de la politique d'industrialisation 425

II. — LES SECTEURS INDUSTRIELS

Chapitre Premier. — **INDUSTRIES DES METAUX**

Chapitre II. — **INDUSTRIES CHIMIQUES ET PARACHIMIQUES**

Chapitre III. — **INDUSTRIES ALIMENTAIRES**

Chapitre IV. — **INDUSTRIES TEXTILES**

Chapitre V. — **INDUSTRIES DIVERSES**

Section III. — L'ARTISANAT

I. - Reconversion de l'artisanat utilitaire 534
II. - Encouragements à l'artisanat d'art 536

Section IV. — LES PECHES MARITIMES ET LA MARINE MARCHANDE

TITRE VII. — L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - LA JEUNESSE ET LES SPORTS - L'ACTION SCOLAIRE

I. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1° - La situation actuelle 553
2° - La période triennale 555
3° - Les besoins 556
4° - Les enfants non scolarisés, les enfants quittant le cours moyen 562

II. — JEUNESSE ET SPORTS

III. — ACTION SCOLAIRE - SANTE PUBLIQUE - AMENAGEMENTS RURAUX ET URBAINS

TITRE VIII et IX. — EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

I. — Equipement administratif 597
II. — Dépenses exceptionnelles et reconstruction d'Agadir 601

ACHEVE D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE
NATIONALE A RABAT
LE 14 AOUT 1965